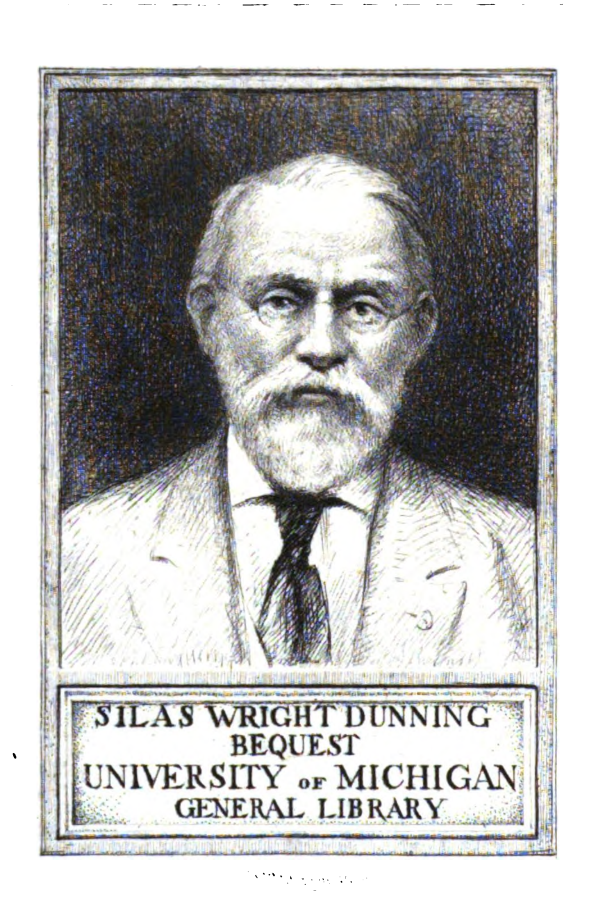

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

ANNALES DES BASSES-ALPES

NOUVELLE SÉRIE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME III

1887-1888



DIGNE
IMPRIMERIE CHASPOUL, CONSTANS ET Vᵉ BARBAROUX
Place de l'Évêché, 7



BULLETIN

DE LA

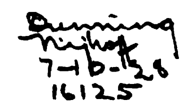
SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES BASSES-ALPES

TOME III

—

1887-1888



ORGANISATION
DE LA
Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes en 1887

Bureau.

Président : M. Gorde, directeur de l'enregistrement.
Vice-Président : M. Daime, ingénieur des chemins de fer.
Secrétaire : M. Roche, inspecteur des postes et des télégraphes.
Secrétaire-Adjoint : M Isnard, archiviste des Basses-Alpes.
Trésorier-Archiviste : M. Honnorat, naturaliste.

Liste des Membres de la Société.

Membres d'honneur.

MM.

Le Préfet des Basses-Alpes.
Mgr l'Évêque de Digne.
Le Maire de Digne.
Berluc-Perussis (de), *président honoraire.*
Feraud (l'abbé), *id.*
A. Ollivier, *id.*
Mistral, poëte à Maillanne.
Palustre Léon, ancien président de la Société d'Archéologie.

Membres titulaires résidants.

MM.

Aillaud Elie, receveur-rédacteur de l'enregistrement.
Allard-Théus, propriétaire.
Andrieu (l'abbé), curé à Gaubert.
Arnaud Jules, notaire.
Arnaud Emile, avocat, juge suppléant au tribunal.
Aubert Albert, juge au tribunal.
Aubin Georges, professeur au collège.

MM.

Audibert (le R. P.), missionnaire gardiste.
Autric Emile, ✻, chef d'escadron en retraite aux Sièyes.
Ayasse Raphaël, avoué.
Bassac Aman, ancien magistrat.
Blanc Jules, avoué, conseiller général.
Bonnefoy (l'abbé), supérieur du petit séminaire.
Bretenières (baron de) Léonce, directeur de la Banque de France.
Carrière Paul, inspecteur des forêts.
Cazalet Edmond, dessinateur au chemin de fer.
Cazalet Thimothée, dessinateur au chemin de fer.
Chaffaut Gaston (l'abbé du).
Chaix Prosper, banquier.
Chambourdon (l'abbé), secrétaire de Mgr l'Évêque de Digne.
Chaspoul Edouard, imprimeur.
Clément Gabriel, pharmacien.
Colomb Antoine, bijoutier, 1er adjoint au maire de Digne.
Cruvellier (l'abbé), professeur au grand séminaire.
Daime Louis, ingénieur des chemins de fer.
Daime Marius, ingénieur civil.
Dedoue (Mme veuve).
Dou Joseph, rentier, conseiller municipal.
East, inspecteur d'académie.
Esmiol François, conducteur des ponts et chaussées.
Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes.
Fornier Gaston, directeur de l'usine à gaz.
Fortoul Fortuné, O. ✻, premier président de cour en retraite.
Frison Noël, notaire.
Garcin Odon, avoué.
Gautier Adolphe, ✻, directeur des postes et des télégraphes.
Granet Hector, inspecteur des postes et des télégraphes.
Gorde César, directeur de l'enregistrement.
Gorde Jules, clerc de notaire.
Honnorat Edouard-Ferdinand, naturaliste.
Isnard Marie-Zéphirin, archiviste des Basses-Alpes.
Jacques Henry, chef de section des chemins de fer de l'État.

Jauffret Jules, pharmacien.
Lionnet Jacques-Félix, directeur des contributions indirectes.
Lutton Gustave, architecte départemental.
Maillot, directeur des contributions directes.
Mallet, peintre.
Mangnier, trésorier-payeur général.
Mariaud Fortuné, commis de direction des contributions indirectes.
Martin Joseph, chef de section des chemins de fer de l'État.
Mignon Adolphe, O. ✻, commandant d'artillerie en retraite, 2e adjoint au maire de Digne.
Ollivier, Antoine, docteur en médecine.
Pommeraye Félix, inspecteur des enfants assistés.
Poutingon Albert, avocat.
Renoux Louis, surnuméraire des contributions directes.
Robert Marius, rentier.
Rochas-Aiglun (de), inspecteur des forêts.
Roche Noël, inspecteur des postes et des télégraphes.
Royer (le chanoine).
Surell, garde général des forêts.
Vial Augustin, imprimeur.
Wadoux Jules, sous chef de section des chemins de fer de l'État.

Membres titulaires non résidants.

MM.

Andrieux Louis, ✻, député des Basses-Alpes à Paris.
Arbaud Paul, au château de Rousset, près Gréoulx.
Arnaud François, notaire à Barcelonnette.
Arnaud Camille, conseiller général, maire de Forcalquier.
Aubert Pierre, inspecteur des contributions indirectes à Draguignan.
Audibert Moïse, juge d'instruction à Roanne (Loire).
Balp (l'abbé), curé à Moriez.
Bassac Auguste, notaire à Sisteron.
Beinet Gaston, avoué, rédacteur du *Radical des Alpes*, à Sisteron.
Berluc-Perussis (de) Léon, au château de Porchères, près Mane.
Bertereau Camille, trésorier-payeur général à Mézières.

MM.

Beuf (l'abbé), ✻, ancien aumônier du lycée Henri IV, à Riez.

Bonnefoy Jules, commissaire général du Haut-Marony (Guyane française).

Bongarçon Camille, O. ✻, colonel du génie à Nançy.

Borel d'Esparon Joseph, à Briasc (commune d'Entrepierres).

Boyer Désiré-Henri, notaire à Colmars.

Builly Joseph, receveur des contributions indirectes en retraite au Brusquet.

Casanove (de) Adrien, avocat aux Mées.

Castellane (marquis de) Boniface, ✻, à Gréoux.

Castellane (Mlle Blanche de), à Peipin.

Chaffaut (comte du) Jules, avocat, rue de la Liberté, 13, à Marseille.

Chaix Eugène, notaire à Valensole.

Chaix Maurice, ancien magistrat à Riez.

Cogordan Georges, ✻, chef de mission au Tonkin.

Convers, médecin à la Javie.

Convers (l'abbé), curé aux Aygalades, près Marseille.

Danzas, inspecteur de l'enregistrement en retraite à Sisteron.

Doze (Mme veuve), place de Clichy, 4, à Paris.

Eysseric Saint-Marcel, ancien magistrat à Sisteron.

Ferchat Louis, entrepreneur à Marseille.

Frison Amédée, docteur en médecine, rue de la Lyre, à Alger.

Fortoul Charles, maître des requêtes au Conseil d'État en retraite, avenue de Villars, 15, quartier des Invalides, à Paris.

Fruchier Raoul, avoué à Forcalquier.

Furet Sylvain, chef de section des chemins de fer de l'État à Annot.

Garcin Édouard, négociant à Castellane.

Gassier Aimé, ancien député, conseiller général à Barcelonnette.

Gay Jean-François, instituteur à Villeneuve.

Gorde Appolinaire, propriétaire à Dabisse (les Mées).

Giribud Jules, receveur des domaines à Mostaganem (Algérie).

Goret, inspecteur des forêts à Sidi-bel-Abbès (Algérie).

Julliany Joseph, négociant à Manosque.

Laplane Joseph, à Thoard.

MM.

LATIL Auguste, propriétaire au château de Tarelles (par les Mées).
LIEUTAUD Victor, chancelier du félibrige à Volonne.
LOUBAT Florimond, notaire à Saint-Michel.
MALIJAI (de) Adrien, rentier à Malijai.
MARCELLIN Augustin, docteur en médecine à Sausses.
MARCHAL Charles, imprimeur à Barcelonnette.
MARTIN Natal, notaire aux Mées.
MARTIN Paul, artiste peintre, rue Montaux, 14, à Marseille.
MÉGY Sauveur, pharmacien à Mostaganem (Algérie).
MIGNON Marcel, surnuméraire de l'enregistrement à Marseille.
MOTTET Casimir, chef de section des chemins de fer de l'État à Villars-sur-Var (Alpes-Maritimes).
PALUSTRE Henri, caissier de la Banque de France à Toulon.
PAULON Jacques, ancien député, conseiller général à Volonne.
PAUX Arthur, principal du collège à Barcelonnette.
PLAUCHUD Eugène, président de l'Athénée à Forcalquier.
PONTÈS, greffier en chef du tribunal à Forcalquier.
POULIN, ancien préfet des Basses-Alpes, trésorier-payeur général à Rennes.
PROAL Jules, député des Basses-Alpes à Paris.
PROAL Louis, conseiller à la Cour d'appel de Lyon.
REYNIER-VIGNE Alfred, rue des Minimes, 50, à Marseille.
RIPERT-MONCLAR (marquis de) François, ✻, consul général de France à Amsterdam.
ROUGIER Etienne, percepteur à Annot.
SALVE (de) Ernest, O. ✻, ancien recteur d'académie à Valensole.
SALVAN Charles, docteur en médecine aux Mées.
SEGUIN Charles, avocat, rue de la Darse, 28, à Marseille.
SCHITZ Robert, directeur de la Banque de France à Alais.
SUQUET Hyppolite, député des Basses-Alpes à Paris,
VILLENEUVE (marquis de) Christian, avenue Marceau, 27, à Paris.

Membres correspondants résidants.

MM.

Arnaud François, chef de bureau à la préfecture.
Autric Jacques, conseiller municipal à Gaubert.
Blanc Victorin, employé des ponts et chaussées.
Botinelly François, sculpteur.
Builly Emile, receveur municipal.
Castellan Marius, employé des ponts et chaussées.
Chabot Fortuné, employé des postes en retraite.
Clément Jules, greffier de paix.
Collomb (l'abbé), aumônier à Saint-Domnin.
Courbey Antoine, greffier du conseil du préfecture.
Coupier (le chanoine).
Denoize Jean-Fèlix, propriétaire à Gaubert.
Drojat Paul, entrepreneur de travaux publics.
Dyrion Léon, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Ferrebeuf, entrepreneur de travaux publics.
Gariel Jean-Baptiste, ancien conservateur des hypothèques.
Gàriel Antoine, O. ✻, lieutenant-colonel en retraite.
Gaudemar (de) Alexandre, ancien magistrat.
Gaudemar (de) Adrien, avocat.
Giraud Martin, instituteur public.
Mille, contrôleur principal des contributions directes.
Paret Pierre, conducteur des ponts et chaussées.
Pusset Albert-Alfred, inspecteur de l'enregistrement.
Rebattu Florimond, huissier à Digne.
Reynaud (l'abbé), directeur du petit séminaire.
Reynaud Arthur, conducteur des ponts et chaussées.
Ricavy Michel, employé aux archives départementales.
Richard Charles, procureur de la République.
Roman Frédéric, juge de paix en retraite.
Tartanson Ferdinand, chef de bureau à la préfecture.

Membres correspondants non résidants.

Mairie de Mison (Basses-Alpes).
Mairie de Volonne (Basses-Alpes).

MM.

Abbès Ambroise, receveur de l'enregistrement à Barrême.
Abbès (l'abbé), curé à Moustiers.
Ailhaud Edouard, ingénieur civil, avenue de la Réserve, 4, à Marseille.
Allard-Théus, avocat à Gap.
Allemand, receveur de l'enregistrement en retraite à Manosque.
Arène Paul, rédacteur du *Gil Blas* à Paris.
Arnaud Marius, avocat à la Cour d'appel d'Aix.
Arnoux Octave, avocat à la Cour d'appel, rue des Écoles, 24, à Paris.
Avril François, ingénieur-architecte à Manosque.
Bec Léon, conseiller général, docteur en médecine à Mezel.
Béringuier Frédéric-Adrien, notaire à Peyruis.
Berlie Honoré, notaire à Barcelonnette.
Bernard Albin, receveur de l'enregistrement à la Verpillière (Isère).
Blanc Léopold-Alphonse, étudiant à Mezel.
Bonnemère Lionel, rue Notre-Dame-de-Lorette, 47, à Paris.
Bontoux Félix, ancien député, conseiller général, percepteur à Avignon.
Bousquet (l'abbé), curé à Manosque.
Boyer Antoine, receveur principal des contributions indirectes en retraite à Manosque.
Boyer Louis-Joseph, percepteur à Manosque.
Bremond (l'abbé), curé au Chaffaut.
Bresq (de) Louis, avocat à Aups (Var).
Brion Camille, photographe, rue Saint-Ferréol, à Marseille.
Bucelle, notaire, conseiller général à Turriers.
Castellane (vicomte Elzéar de), rue de Grenelle, 121 bis, à Paris.
Cazabonne Paul, sous-inspecteur de l'enregistrement à Vendôme.
Chaix, conservateur des hypothèques en retraite à Mallemoisson.
Chaudony Eugène, médecin à Mezel.
Clappier Alexandre, ✱, ancien conseiller à la cour d'appel d'Aix.
Clément (l'abbé), curé à Volonne.

MM.

Codur Gustave, sous-lieutenant d'artillerie à Avignon.

Cougourdan François, notaire à la Motte.

Crozet (de) Ernest, propriétaire à Oraison.

Daubian, ✻, capitaine en retraite à Malijai.

Dayrem Louis-Pierre-Achille, vérificateur de l'enregistrement, hôtel des Pyramides, rue de Rivoli, 192. à Paris

Démolis Michel-Victor, conservateur des hypothèques à Forcalquier.

Descosse, ancien notaire, félibre à Forcalquier.

Doste Etienne, commis principal des postes et des télégraphes, bureau de la Bourse, à Marseille.

Doze (Mme veuve), place de Clichy, 4, à Paris.

Durand Léopold, au château de la Galinière, par Rousset (Bouches-du-Rhône).

Estays Louis, ✻, commissaire de marine en retraite, ancien magistrat, rue Papassaudi, 37, à Aix.

Estays Melchior, ✻, directeur des domaines en retraite, rue Séguier, 22, à Nîmes (Gard).

Fabre Laurent, juge de paix à Colmars.

Fayet (l'abbé), vicaire à Reillanne.

Feraud Antoine, à Norante (commune de Chaudon).

Feraudy Ferdinand, notaire à Entrevaux.

Fruchier Charles, juge de paix à Mezel,

Fruchier Félix, receveur-rédacteur de l'enregistrement à Privas.

Galfard Marius, sériciculteur à Oraison.

Gariel Auguste, ancien vérificateur des douanes à Peyruis.

Gaudemar (de) Ferdinand, propriétaire à Riez.

Gilly Charles, percepteur à Gimont (Gers).

Gravier (l'abbé), curé à Sourribes.

Guérin Antoine, géologue à Castellane.

Guillibert Hyppolyte, bâtonnier de l'ordre des avocats à Aix.

Guillaume Paul, archiviste des Hautes-Alpes à Gap.

Honnorat Léon, avoué, conseiller général à Castellane.

Honnorat Désiré-Saturnin, chef de bureau de la construction des chemins de fer P.-L.-M. à Orange.

Hugues Henri, conseiller à la cour d'appel à Alger.

Hugues Edmond, avocat à Gap.

MM.

Ille-Gantelmi (d') Charles, à Volx.

Imbert Fabien, pharmacien à Sisteron.

Joseph François, receveur de l'enregistrement aux Mées.

Lehéutre, O. ✻, lieutenant-colonel du 29e régiment territorial, rue Fromentin, 7, à Paris.

Liotard, avocat, conseiller général à Gap.

Livon Alexandre, négociant, rue Peirier, 17, à Marseille.

Lombard Casimir, instituteur à Aubenas.

Loth (de) Henri, rentier à Manosque.

Loussert Marie-Antoine-Emile, sous-inspecteur de l'enregistrement à Sisteron.

Mariaud Casimir, percepteur à Cintegabelle (Haute-Garonne).

Martin, notaire à Moustiers.

Mathieu Xavier, docteur en médecine à Entrevaux.

Maurel, sériciculteur à Sisteron.

Maurel Frédéric, vérificateur des douanes en retraite à Volonne.

Maurel Jules, juge honoraire à Mezel.

Maurel Paul, conseiller général à Entrevaux.

Michel Auguste, receveur de l'enregistrement à Solignac (Haute-Loire).

Micol de Payan, (Mme), villa Gabrielle, promenade des Anglais, 107, à Nice.

Millou (l'abbé), curé à Lurs.

Milon, premier clerc de notaire, étude Granier, rue des Cordeliers, 36, à Aix.

Molette de Morangiès (de) Victor, inspecteur de l'enregistrement à Cahors.

Nevière (l'abbé), directeur de l'Institut Saint-Louis à Forcalquier.

Nugue, propriétaire à Champier (Isère).

Pascal, médecin à Forcalquier.

Paul Frédéric, capitaine de gendarmerie en retraite à Volonne.

Paul, percepteur à Mezel.

Pellegrin François, notaire à Annot.

Pellissier (l'abbé), curé à Manosque.

Pelloux Louis, boulevard Mérentié, 25, à Marseille.

Peythieu (Mme), à Moustiers.

Pinoncelly, instituteur à Curbans.

MM.

PINONCELY Eugène, directeur de l'école normale à Barcelonnette.

PLAN (Raoul de), comte des Sièyes de Veynes, ancien vice-président du conseil de préfecture de la Drôme à Valence.

QUARTERIE (Adrien de), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Saint-Maurice-Valais (Suisse).

RAIMBAUD Maurice, aspirant de l'enregistrement, félibre à Saint-Rémi (Bouches-du-Rhône).

RAMEL, inspecteur des poids et mesures en retraite à Forcalquier.

REBOUL Robert, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).

RÉQUIS, docteur en médecine à Avignon.

REMUSAT Auguste-Louis, président du tribunal à Barcelonnette.

RENARD Ernest, directeur des contributions directes à Troyes.

RENAUD DE PRÉAUX, receveur de l'enregistrement à Manosque.

RÉTIF Frédéric, directeur des domaines à Besançon (Doubs).

REYNAUD (l'abbé), curé de Saint-Vincent-du-Lauzet.

ROUIT Emile, professeur de musique, rue Monsieur-le-Prince, 53, Paris.

ROUQUET Louis, professeur de physique et de chimie au lycée d'Auch.

SALVAN Joseph-Marius, surnuméraire de l'enregistrement à Forcalquier.

SAUREL (le chanoine), correspondant du Ministère de l'Instruction publiqué, rue du Cheval-Vert, 11, à Montpellier.

SAUREL Alfred, homme de lettres, rue Paradis, 43, à Marseeille.

SAVY Martin, docteur en médecine à Valensole.

SEGOND, curé de Fontienne.

SIGNORET Daniel, receveur de l'enregistrement à Nant (Aveyron).

TAMIZEY DE LARROQUE Philippe, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

THÉDENAT Henri, prêtre de l'Oratoire, quai des Célestins, 2, à Paris.

TOURNIAIRE, ingénieur à Castellane.

TRON, notaire à Revel.

TURRIERS Léopold, médecin à Puimoisson.

VESPIÉ Martin, instituteur à Tanaron.

VILLEVIEILLE Élie, percepteur à Volonne.

VITON, notaire, conseiller général à Castellane.

Sociétés correspondantes.

Sociétés françaises.

Aix. — Académie des sciences, Arts et Belles-Lettres.
Alais. — Société scientifique et littéraire.
Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
— Société littéraire et artistique.
Bordeaux. — Société archéologique.
Bourg. — Société littéraire, historique et artistique.
Caen. — Société française d'archéologie.
Carcassonne. — Société des Arts et Sciences.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Forcalquier. — Athénée.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Lyon. — Société de Botanique.
Macon. — Académie des Sciences, Arts, Belles-Lettres et d'Agriculture de Saône-et-Loire.
Marseille. — Société de Statistique.
— Société d'Horticulture et de Botanique des Bouches-du-Rhône.
Montauban. — Société archéologique du Lot-et-Garonne.
Montpellier. — Société pour l'étude des langues romanes.
— Académie des Sciences.
Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts.
— Société niçoise des Sciences naturelles et historiques.
Nimes. — Académie du Gard.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique.
— Société des Jeunes Naturalistes (rue Pierre-Charron, 35).
— Musée d'Ethnographie du Trocadéro.
— Annuaire géologique, rue de Tournon, 15.
Romans. — Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie.

TOULON. — Académie du Var.
TOULOUSE. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
— Société archéologique du Midi de la France.

Sociétés étrangères.

OTTAWA. — Institut canadien-français.
WASINGTHON. — Smithsonian Institution.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

41e SESSION. — SÉANCE DU 14 JANVIER 1887.

Présidence de M. GORDE.

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie le 14 janvier 1887, à 5 heures du soir.

Étaient présents : MM. Arnaud, Aubert, Aubin, Cruvellier, Esmiol, Gorde, président, Gorde Jules, Honnorat, Pommeraye, Poutingon, de Rochas, Roche.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau diverses publications des Sociétés correspondantes. Il annonce la démission de M. d'Esquerre, qui a quitté le département.

Suit la présentation et l'admission de dix nouveaux membres :

Titulaires :

MM. Bonnefoy, commissaire du gouvernement dans la Guyane ;
Danzas, receveur de l'enregistrement en retraite à Sisteron ;
L'abbé Convers, curé aux Aygalades.

Correspondants :

Thédenat, oratorien à Paris ;
Segond, curé à Fontienne ;
Allemand, receveur de l'enregistrement en retraite à Manosque ;
Boyer, percepteur à Manosque ;

MM. Loussert, sous-inspecteur de l'enregistrement à Sisteron;
Arnoux, avocat à la cour d'appel à Paris;
Paret, conducteur des ponts et chaussées à Digne.

La parole est ensuite donnée à M. Honnorat, trésorier, pour le compte rendu des comptes de l'exercice 1886, dont voici le résumé :

Recettes..........	2,312 15
Dépenses.........	1,680 50
Reste en caisse.............	631 65

non compris le titre de rente et toutes dépenses payées jusqu'à ce jour.

Il est décidé que le dixième de l'encaisse sera, selon l'article 9 du règlement intérieur, employé à l'achat d'un titre de rente.

Des félicitations sont votées au trésorier pour sa diligence, son zèle et sa bonne gestion.

M. Honnorat, après avoir remercié l'assemblée de sa preuve de sympathie, réclame la nomination d'une commission pour l'examen de ses comptes.

Sont nommés membres de cette commission : MM. Aubert, Arnaud et Aubin.

La parole est donnée à M. Cruvellier, pour la lecture d'une étude historique et archéologique sur des ruines découvertes près du village d'Argens; puis à M. Reche, pour le résumé d'un *Essai sur l'avenir du félibrige*, résumé extrait d'une étude complète couronnée par la Société des félibres de Paris, lors du concours de 1885.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

PUBLICATION DES ANNALES DES BASSES-ALPES

1838-1843

Deux années après la publication du *Journal des Basses-Alpes,* une revue mensuelle était fondée à Digne sous le titre : *Annales des Basses-Alpes,* par un groupe d'esprits sérieux, qu'on aurait pu appeler les sages de la

pensée, par opposition au jeunes rédacteurs du journal hebdomadaire.

Le principal rédacteur, l'âme de cette revue, était le docteur Honnorat, naturaliste très distingué, savant exact, intime de la flore alpestre, entomologiste hors de pair de la Haute-Provence.

Les Annales parurent de 1838 à 1843. Etienne Repos, imprimeur-libraire, en était l'éditeur. La première livraison contenait plusieurs articles donnant la mesure et une juste idée des écrivains qui y collaboraient. Le docteur Honnorat y fit insérer un article sous le titre : *Introduction indiquant les ouvrages à consulter pour l'histoire des Basses-Alpes,* et un autre article : *Ornithologie provençale, avec les noms latins et français, dans le territoire de Manosque*..... Pendant quatre ans, M. Honnorat resta au premier rang des écrivains des Annales ; il en fut, pour ainsi dire, la cheville ouvrière, et les nombreux articles qu'il y publia témoignent de son zèle et de son savoir.

Disons tout d'abord qu'en écrivant cette revue (car ce fut lui qui en prit l'initiative), non-seulement il avait en vue d'être utile à son pays, mais aussi de chercher une diversion aux recherches lexicographiques et philologiques que lui inspirait la création de son grand *Dictionnaire de la langue d'oc*. Ses travaux de moindre importance aiguisaient sa critique philosophique ; ils le mettaient en rapport avec quelques savants sur des faits de notre histoire locale.

Les discussions qu'il soutenait étaient comme une gymnastique intellectuelle qui, au lieu de le fatiguer, mettaient son esprit en belle humeur ; c'étaient là ses moments de repos, quand il ne portait pas ses forces ailleurs.

A cette époque, le mouvement littéraire, scientifique et artistique était moindre que de nos jours. Les hommes d'études se dérobaient au lieu de s'entendre et de faire

corps. Chaque lettré vivait solitaire, tramait sa toile et se complaisait dans son travail, restant dans sa paisible obscurité, sans chercher à en sortir. Les grandes villes seules possédaient des corps savants, des académies, où le noble échange des productions intellectuelles s'effectuait pour le bonheur et l'utilité de tous. Depuis lors, des sociétés se sont formées; à l'isolement a succédé la collectivité. L'art, la littérature, la science ont leurs foyers, et les plus douces, les plus agréables relations existent dans tous les départements, agrandissant ainsi cette belle République des Lettres qui est l'honneur de la Patrie et de la civilisation.

M. Honnorat était bien le prototype des hommes d'études de la province. Comme nous l'avons dit, il avait des amis, mais ces relations restaient circonscrites. Aussi, caché derrière ses collections de coléoptères, de lépidoptères, ses livres de science et ses herbiers, il travaillait pour enrichir son cabinet, à la fois muséum et laboratoire, vraie retraite de savant.

Honnorat Simon-Jude naquit à Allos, le 3 avril 1783. Après ses études médicales, commencées à Grenoble et terminées à Paris, il alla exercer pendant un an dans son pays natal, dans ses montagnes sévères, tout près de ce joli lac dont la coupe gracieuse reflète une nature d'un charme sauvage et pittoresque à la fois (1).

En quittant son pays, il vint se fixer à Digne et s'installa dans une modeste et solitaire maison du haut quartier de la cité. On aurait dit qu'il voulait entourer d'ombre sa lampe de savant, loin de tout bruit et de toute importunité. Il y séjourna quelques années, jusqu'à l'époque où il transféra ses collections dans une vaste maison du boulevard Gassendi, contiguë à celle occupée de nos jours par le bel hôtel Mistre.

---

(1) Lire une étude biographique sur le docteur S.-J. Honnorat publiée dans le *Journal des Basses-Alpes*, n° du 6 avril 1884, par M. Charles Gueit, de Grenoble.

Son musée se trouvait au rez-de-chaussée, dans une grande salle, où se rencontraient toutes les curiosités naturelles qu'il avait recueillies dans ses pérégrinations alpestres.

Parlons d'abord du naturaliste. M. Honnorat l'avait été d'instinct avant de le devenir par l'étude; il en avait l'esprit inné, le génie, le sens, le tact au plus haut degré; ses écrits sur l'histoire naturelle le prouvent. Il en avait surtout la passion. L'étude de la nature faisait sa joie; il l'étudiait en physiologiste, comme il avait étudié l'anatomie en médecin. Son maître était Linné, et il devint dans ses études sur les végétaux un de ses disciples, en profitant de l'enseignement de ce grand maître et en y ajoutant des observations profondes.

A l'époque où nos montagnes se revêtent d'une végétation toute parfumée, il gravissait allègrement les hauts plateaux des Alpes pour herboriser jusqu'aux endroits les plus élevés. Armé de son long bâton ferré, il visitait les monts altiers qui environnent Digne et dont les sévères et grandes lignes rappellent les sommets du Jurjura, tout dorés par le soleil algérien.

A côté, au-dessus peut-être de cette aptitude aux sciences naturelles, un autre instinct existait en lui : la science grammaticale. Aiguillonné par ces deux facultés, il les menait de front, passant de l'une à l'autre sans relâche, ne les sacrifiant jamais à d'autres travaux; mais leur consacrant toujours une partie de son temps, même le plus utile.

C'est ainsi qu'il s'occupa tour à tour d'entomologie, de botanique, de géologie, de minéralogie, d'articles littéraires et de son grand *Dictionnaire provençal-français,* commencé depuis plus de vingt ans au sein de ses montagnes, dans le calme qui convient à de pareils travaux.

On sait s'il a solidement construit cet édifice de notre langue maternelle, si florissante au XII[e] siècle, malheureusement compromise dans le désastre qui suivit la

croisade contre les Albigeois, cette langue des troubadours, qui est devenue de nos jours si sonore, si harmonieuse sur la lyre du chantre de Mireille, et disons en passant que, si le dialecte d'un pays est un de ses plus riches trésors, M. Honnorat a bien mérité de nos populations alpestres, qui chérissent la langue de leur enfance.

Ce n'est pas à nous de nous donner comme juge de la science de M. Honnorat comme polyglotte. A d'autres, ce soin délicat. Nous ne ferons donc ici ni la critique, ni l'éloge de cet ouvrage de longue haleine, travail de bénédictin, pas plus que nous ne pouvons suivre le savant dans ses nombreux travaux, qui ne sont pas de notre compétence. Notre but consiste surtout à mettre en relief une des plus intéressantes figures de nos contrées, si fécondes en hommes de grand mérite.

Dans une étude très substantielle de M. Charles Gueit, nous trouvons ces lignes : « M. le docteur Honnorat fut pardessus tout un philologue des plus distingués. Il a écrit une grammaire provençale qui n'a jamais été publiée et dont le manuscrit est aujourd'hui perdu..... Toutefois, l'œuvre la plus considérable que nous devons à sa vaste érudition est son *Dictionnaire de la langue d'oc*. Ce travail a occupé plus de quarante années d'incessantes recherches..... Il renferme 107,202 mots ou articles de la langue d'oc ancienne et moderne, leur prononciation figurée, leurs équivalents italiens, espagnols, portugais, catalans, allemands, grecs, latins, etc.; quand ils ont le même radical, leurs définitions et leurs étymologies ; les prépositions et les désinences avec l'explication du sens qu'elles ajoutent aux radicaux.... Son œuvre sera d'un puissant appui pour ceux qui se livrent à l'étude du sanscrit et de la grammaire comparée. »

On ne saurait mieux dire.

De son côté, M. César Gorde, le zélé président de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, nous écrit : « M. Honnorat, outre ses travaux scientifiques, a

fait un maître-livre qui s'appelle le *Dictionnaire français-provençal.* Aux fêtes félibréennes de Gap, en mai 1886, j'ai fait remarquer que si les troubadours sont nos aïeux, Honnorat *es noueste paire.* Sans lui, sans le moule d'airain dans lequel il a fixé la langue, le félibrige n'aurait peut-être pas pris naissance. L'œuvre d'Honnorat, jusqu'à ce que Mistral ait terminé son dictionnaire, est la constitution, le code auxquels tout le monde a recours dans les cas douteux. »

Ajoutons à cette judicieuse remarque qu'au dire de ses amis, de ses lecteurs, des érudits, M. Honnorat a apporté à ce vaste travail, comme dans tous les sujets qu'il a traités, de l'érudition, de la sagacité, un goût très épuré. S'il n'a mis des fleurs que dans ses herbiers, il a su répandre de la lumière dans toutes ses pages. Son style est clair et précis, sa langue correcte, travaillée. C'est la langue du naturaliste et celle du grammairien; elle est simple, abondante, coule de source, jamais pressée dans son cours régulier; elle n'est entachée d'aucune hardiesse. Scrupuleux, le docteur Honnorat corrigeait les plus petites négligences, les moindres imperfections; on aurait pu l'appeler un conservateur littéraire, comme on l'appela un jour le plus provençal des provençaux (1).

Quelquefois, il ralentit sa marche sans la suspendre. Le gros bagage de l'érudit le gêne; mais ce ralentissement ne dure pas; il a soin de déposer une partie de sa charge et, après ce temps d'arrêt, il reprend allègrement sa course à travers son récit, comme nous l'avons remarqué dans quelques-uns de ses articles publiés dans les *Annales des Basses-Alpes.* C'est en vain qu'on chercherait à distinguer quelque broderie sur la trame solide de son style. Il n'y a rien de trop; il n'abuse d'aucun mot. L'expression juste une fois trouvée, il serre, solidifie, cimente. S'il lui arrive de

---

(1) M. Gueit, *Étude sur M. Honnorat.*

buissonner, de fureter pédestrement la loupe à la main jusqu'aux endroits où l'aigle bâtit son aire et déploie sa large envergure, ce n'est que par amour des fleurs et des lépidoptères, dont il connaissait à fond toutes les variétés, si nombreuses dans nos montagnes pastorales.

Et, disons-le aussi, avant que les félibres eussent rendu au provençal sa pureté primitive, M. Honnorat avait écrit quelques pages simples, spirituelles, toutes gauloises, reflétant bien l'esprit des vieilles mœurs des montagnards. Le cachet qu'il leur imprima a conservé toute la naïveté et la finesse que l'on rencontre dans les populations de la Haute-Provence.

Il a écrit surtout pour faciliter aux Provençaux l'étude du français ; il explique ce qui avant lui paraissait avoir un sens obscur. La persévérance qui fouille pour trouver, il la possède au plus haut degré. Ceux que les recherches rebutent trouveront en ses écrits un guide sûr, un savant à qui rien n'échappe.

C'est par un labeur incessant qu'il parvint à fixer la langue provençale, si riche dans ses expressions, si variée dans ses ressources originales, ses intonations gracieuses ou graves, ses sonores accents (1).

A l'époque où il publiait son *Dictionnaire de la langue d'oc,* M. Fauriel, appelant l'attention sur une matière alors inconnue, publia une intéressante étude de linguistique comparée ou histoire de la poésie provençale. C'était avant la brillante période dans laquelle est entrée cette poésie avec Aubanel, Roumanille et Mistral, le dernier sous notre plume et le premier dans notre pensée. MM. Ampère, Raynouard et quelques autres publièrent des travaux très intéressants. M. Honnorat, sans doute le plus érudit dans

---

(1) M. Staaf, dans son *Cours de Littérature française, depuis la fondation de la langue jusqu'en 1870,* mentionne simplement le nom de M. Honnorat, médecin et philologue, né à Digne.

ces matières, resta dans son coin, ignoré en dehors de son cercle d'amis; on ne parla point de ses beaux et utiles travaux, où l'érudition marche de pair avec la sagacité (1).

On n'a qu'à feuilleter ses publications dans les Annales de 1838-1843 pour se faire une idée de ses vastes connaissances. Quelle variété dans ses articles! Quelle quantité de renseignements et de faits concernant le pays alpin!.... Rien n'est livré au hasard. Dans ses investigations, tout pique sa curiosité, éveille son attention. Sa cueillette dans la Haute-Provence, aussi bien en histoire locale qu'en botanique, en entomologie et en géologie, abonde en heureuses trouvailles. Le fond est sans doute plus riche que la forme n'est élégante, mais pourquoi lui en demanderions-nous davantage!....

On a dit de Gassendi (et nous avons hâte de déclarer que nous ne voulons établir aucun parallèle) qu'il était le plus savant des philosophes et le plus philosophe des savants. M. Honnorat n'était qu'un érudit, mais son érudition était des plus vastes. C'est déjà un beau titre et qui honore grandement un homme. Ce n'était pas du côté de la métaphysique que le portait son goût. Mais, dans ses productions variées, on peut l'appeler un maître impeccable et, sans le surfaire, un homme de premier ordre, dans le domaine de la science. En histoire naturelle, il est aussi exact qu'en linguistique. A l'inverse de Michelet, qui compose un roman ou un livre de fantaisie en décrivant la nature, M. Honnorat la voyait telle qu'elle est, mais la voyait sans le prisme séduisant de l'imagination, l'analy-

(1) Avant les félibres, il existait à Marseille un journal hebdomadaire *la Bouillabaisse*, qui se publiait en provençal. Le nom du gérant et les annonces y étaient poétisés.

Une comédie en vers provençaux eut un grand succès au théâtre de Marseille. C'est là que se trouvent ces vers sur le joueur de trombonne :

N'en avalavo un pan
E n'en racavo dous.

sant avec la sécheresse de la science, sans rien y ajouter de riant et de poétique, la disséquant pour ainsi dire avec le scalpel.

Nous avons tenu à donner quelques développements à cette notice, parce que le docteur Honnorat est vraiment une des célébrités de notre pays.

Sa vie fut laborieuse, sans éclat, au milieu d'études paisibles, partagée entre des recherches d'érudition, des excursions dans les montagnes et la pratique de la médecine. Il s'instruisait partout, même parfois à table, ce qui fit dire un jour à un de ses familiers qu'il mourrait d'une question de grammaire rentrée ou d'une indigestion de patois. Il sauvait de l'oubli, toutes les traditions plus ou moins obscures, tous les noms connus ou inconnus. Aimant les bêtes, les oiseaux surtout, il leur accordait presque toutes les facultés, comme le philosophe Porphyre ou le spirituel Toussenel, l'auteur de l'*Esprit des bêtes;* mais il n'allait pas jusqu'à faire descendre l'homme du singe, comme l'a fait le célèbre Darwin.

Après avoir parlé de l'écrivain, de l'érudit, du savant, nous voudrions donner au portrait de l'homme tout son relief physique, les lignes caractéristiques du montagnard aux formes un peu rudes, ennobli, transfiguré par le travail incessant de la pensée. L'expression de son visage était sévère; son allure vive, pétulante, brusque; il était de taille moyenne et robuste comme un chêne; ses traits étaient irréguliers, son œil vif, son accoutrement des plus simples. C'était bien un enfant de cette race des montagnes qui n'a de grossier que l'habit et pour lesquels l'étude est un besoin, le savoir une fortune.

Un des hommes qui l'ont pratiqué, connu sous tous ses aspects, nous disait que M. Honnorat, c'était la familiarité franche, la justesse même. Très gai dans la conversation (grand buveur de café, par parenthèse), il ne faisait jamais parade de son savoir; il avait tous les bons côtés de l'homme de sens et d'intérieur. Il était très lié avec le

savant abbé Bondil, un de ses collaborateurs aux Annales, avec M. Feraud, l'historien bas-alpin. Ses relations n'étaient pas très étendues, surtout hors de son département. Mais un cercle heureux d'amis se formait chaque soir chez lui. On y causait ; la petite chronique y était permise plus que l'ennuyeuse érudition. La fille de M. Honnorat, Mme Gandalbert, femme instruite, dévouée, entourait son père d'une affection touchante (1). En tout, l'intérieur de sa maison était d'un aspect très agréable.

Le docte montagnard, avec sa vaste bibliothèque, son musée d'histoire naturelle, avait su se créer un intérieur charmant, bien fait pour attirer et retenir.

Cet intérieur devint désert et s'assombrit à la suite d'une paralysie qui atteignit le maître de la maison. On aurait pu appliquer la pensée de Mme de Sévigné à la demeure du savant : « Qu'elle était toute triste de l'absence de l'hôte chéri... » Les habitués se dispersèrent, et, un jour, tout ce que M. Honnorat avait amassé, réuni par un travail sans relâche, tous ses livres rares, les collections d'histoire naturelle, qui lui procuraient joie et bonheur dans son existence laborieuse, tout fut dispersé aux quatre coins de l'horizon comme des épaves inutiles. Sa bibliothèque fut transportée et vendue à Grenoble. Ce qui restait en feuilles du tirage des derniers volumes fut cédé

---

(1) Le grand-père, Jean-Pierre Honnorat, avait laissé deux fils : Jean, père du docteur Honnorat, et Michel-Ange, le père de Marie-Jeanne Honnorat. — M. Simon-Jude Honnorat, fils de Jean et de Marie Julien, cultivateurs à Allos, se maria, le 26 prairial an VII, avec Marie-Rose-Véronique Gariel. Deux enfants naquirent de cette union : Rose-Sophie, née à Allos, le 24 ventôse an VIII, qui épousa M. Gandalbert, directeur des postes, et un fils, Hyacinthe, né à Allos, le 24 pluviôse an X, et qui se fixa à Lille (Nord), comme marchand drapier. — La sœur d'Honnorat, du nom de Symphorose, épousa M. Pélissier Hyacinthe, notaire à Allos et plus tard nommé juge de paix à Allos, où il est décédé. (Lettre de M. Reynaud, maire d'Allos, du 6 octobre 1886.)

à poids et comme papier de rebut à des épiciers de Digne et de Colmars. Les clichés du premier volume de son Dictionnaire furent fondus à leur tour. L'herbier ne fut pas mieux traité, et la belle collection de lépidoptères, fut dispersée à tous les vents (1).

Cette triste histoire ne rappelle-t-elle pas de loin celle des cuivres gravés de Callot, le grand artiste dont la ville de Nancy s'enorgueillit ?

La nièce de Callot, son héritière, ne comprenant pas pourquoi son oncle avait laissé dans sa maison une si grosse collection de planches gravées, envoya un beau jour l'œuvre adorable du maître à un chaudronnier de la ville pour qu'il les convertît en casseroles, détruisant ainsi un véritable trésor artistique.

La destruction est pire que l'oubli et nous ne pouvons que nous écrier : comment! un savant travaille durant toute une longue et laborieuse carrière à amasser une superbe collection, à organiser, à classer pour les hommes d'études de l'avenir tout un muséum d'histoire naturelle; il laisse des manuscrits où il a mis sa pensée, son savoir, sa science; des travaux qui ont été le but de sa vie, sa consolation, son amour, pour doter son pays d'une œuvre durable, et un jour, par ignorance ou par impiété, n'importe, tout est détruit, dispersé, livré au *vulgum pecus!* O honte! Ayons donc le courage de préserver du naufrage les épaves de la science, des lettres et des arts! Ces restes sont sacrés, car c'est en eux qu'on retrouve la gloire d'un pays!

Disons en terminant que nos vallées ont eu en M. Honnorat non-seulement un homme de grand mérite, mais un noble et beau caractère. Pline l'eût honoré de son amitié.

---

(1) Lettre de M. Feraud du 18 octobre 1886.

Après avoir crayonné cette sévère figure de savant, qu'il nous soit permis d'estomper en quelques traits la sympathique physionomie d'un jeune artiste dont la perte prématurée fut un deuil pour notre pays et pour l'art. Victorin Camoin était né à Riez. Son goût pour le dessin se déclara dès l'enfance. En peu d'années, il devint un peintre de mérite, sous la direction de son père, ancien lauréat de l'Ecole des beaux-arts de Marseille. Lorsque les Annales parurent, le directeur ne manqua pas de l'appeler à collaborer à son œuvre. C'est ainsi qu'il publia pour cette revue les principaux monuments des Basses-Alpes : la Fontaine Gassendi, la vieille basilique de Notre-Dame, les colonnes latines de Riez, la vue des Bains thermaux de Digne, celle de la maison de naissance de notre illustre philosophe, à Champtercier, d'autres vues et quelques portraits d'hommes éminents de notre pays. Ses lithographies, imprimées chez Repos, étaient fines et légères, d'un crayon très pittoresque, quoique dénotant une certaine inexpérience dans l'art du lithographe. Ce n'était pas là où brillait son talent. C'était ailleurs, dans des compositions où s'exerçait son originalité, la verve de son esprit, à la fois délicat et d'un réalisme plein d'humeur et de finesse, rappelant par certains côtés Gavarni et Bertall. Mais ce fut surtout lorsqu'il quitta Digne, pour habiter Marseille, qu'il fit de sérieux progrès. A cette époque, son facile pinceau créa un nombre considérable de charmantes aquarelles. Camoin avait reçu de la nature le don de la composition. Artiste d'instinct plus que d'étude, la fantaisie était surtout sa muse. Que de délicieux croquis tombaient de son crayon ! Que de gracieuses ébauches auxquelles il n'attachait aucun mérite et qui faisaient la joie des connaisseurs !....

Un jour, le docteur Honnorat le chargea de peindre un magnifique lépidoptère capturé aux environs de la Javie. Ce jour-là, l'artiste créa un vrai diamant avec son riche pinceau de coloriste. Il imita les nuances exquises du

sylphe printanier, la chaude poussière d'or répandue sur ses ailes. Il fit une fleur aérienne, une œuvre d'un travail suave, modelée, parfaite.

A Marseille, Victorin Camoin s'était créé de grandes amitiés parmi les artistes. Pendant son séjour dans cette ville, ses peintures étaient très recherchées; mais les succès qu'il obtint ne changèrent rien au caractère du peintre, qui était la modestie même. Tel il resta jusqu'au dernier moment, lorsqu'il vint s'éteindre, à l'âge de 27 ans, à la maison de campagne de son père, à Espinouse. Sa santé délicate ne put résister à l'atmosphère de la grande ville, qu'il abandonna non sans regrets, sachant que la fortune était au foyer de la capitale du Midi.

Nous pouvons dire que son caractère affectueux égalait son talent. Si les jours lui ont été mesurés, le jeune homme n'a fait que grandir à nos yeux par l'œuvre charmante de l'artiste.

En lui consacrant cette trop courte notice, n'oublions pas de signaler son œuvre de miniaturiste sur ivoire; il a peint, dans ce genre, des groupes d'enfants et des portraits d'une grande finesse. Ne passons pas sous silence, non plus, de beaux types d'arabes rendus par son pinceau dans la note juste et avec maëstria. Mais où il a brillé surtout, c'est dans ses marines, d'une eau si transparente et d'un ciel si doux.

Un jour, Paris l'eût appelé au milieu de ses artistes, s'il eût vécu. C'est dans la capitale qu'il eût reçu la consécration de son talent, si souple et si original.

CASIMIR MARIAUD,

Membre de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LES FOIRES ET MARCHÉS DE MANOSQUE

(1367-1758)

On a trouvé dernièrement, dans une vieille bibliothèque, la traduction d'une charte du roi René, accordant un marché, chaque semaine, à la ville de Manosque, dépeuplée et ruinée par la peste.

Cette pièce méritait d'être tirée de la poussière, car elle fait connaître aux habitants de Manosque dans quelle situation se trouvaient leurs ancêtres, il y a plus de quatre cents ans, comment ils étaient administrés, l'intérêt que leur portaient les comtes de Provence en leur accordant d'importants privilèges réclamés par les malheurs publics.

L'original est conservé aux archives de la mairie (1), avec d'autres pièces également relatives aux foires et marchés de cette ville. La plus ancienne est de l'année 1367, et la plus récente de 1758. Elles embrassent donc à peu près quatre siècles, depuis la reine Jeanne jusqu'à Louis XV inclusivement.

1° Charte de la reine Jeanne du 3 avril 1367, écrite sur parchemin, avec le sceau de cire. Elle fixe l'époque de deux foires *déjà anciennes dans la communauté*.

La foire de Saint-André, le 30 novembre, et celle du 6 août, fête de Saint-Sauveur.

2° Lettres patentes du roi René du 9 décembre 1475, aussi écrites sur parchemin, portant le sceau de cire et

---

(1) C'est là que que j'ai pu le lire suffisamment pour corriger, dans la traduction, quelques inexactitudes, en particulier une erreur sur la date de la charte.

autorisant l'établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine.

3° Lettres du marquis de Rothelin, gouverneur de Provence sous Louis XII (1), reportant ce marché du jeudi au samedi de chaque semaine. Ces lettres portent la date du 18 avril 1510.

4° La même année, le 21 mai, protestation des consuls de Manosque contre l'arrestation d'un débiteur étranger (2).

5° Le 27 novembre 1552, autre affaire relativement à un étranger également arrêté, contrairement aux privilèges du marché.

6° Lettres patentes du roi Louis XIII de l'an 1622, autorisant la tenue de deux foires, l'une le premier vendredi de carême, et l'autre deux jours après celle qui a lieu à Digne dans la première quinzaine après Pâques.

7° En 1707, requête adressée à l'évêque de Sisteron pour obtenir la révocation de l'ordonnance en vertu de laquelle les foires coïncidant avec le dimanche étaient renvoyées au premier jour ouvrable suivant (3).

8° Lettres patentes du roi Louis XV et arrêt du conseil autorisant de nouveau le marché du samedi (4) et fixant la tenue des foires de saint Mathieu, le 24 février, et de saint Pancrace, le 12 mai.

---

(1) La Provence avait été réunie à la France, en 1481, par Louis XI, en vertu du testament de Charles III (du Maine), neveu et héritier du roi René, avec lequel finit la seconde maison d'Anjou.

(2) Les consuls veillaient avec soin au maintien de ces privilèges et, si les circonstances le demandaient, ils obtenaient leur confirmation des successeurs du roi René. A leur requête sans doute, François I[er] les confirma, le 1[er] novembre 1533, à Marseille, déclarant en conseil que, de grâce spéciale, les habitants de Manosque et leurs successeurs devaient en jouir, etc.

(3) L'accord entre l'autorité épiscopale et l'autorité civile était nécessaire afin que la fixation des foires et marchés n'empêchât point la sanctification du dimanche et des fêtes.

(4) Il paraît que, pendant quelque temps, on l'avait tenu le mercredi.

On voit, par les dates de ces différents documents, que les foires et marchés de Manosque ont été établis ou rétablis aux XIVe, XVe et XVIe siècles, après les grandes calamités publiques de celte époque.

En effet, la charte de la reine Jeanne fut donnée après les terribles guerres du XIVe siècle, dont Sisteron ne put jamais complétement se relever, dit de Laplane, son historien, et en particulier après les ravages exercés dans la vallée de la Durance, « surtout en la ville de Manosque, de Cucuron, d'Ansouis, etc. (1) », par les bandes du terrible aventurier Arnaud de Cervoles, qui se faisait appeler l'*Archiprêtre*. « Le couvent des Carmes de Manosque, qui se trouvait alors en dehors de la porte Guilhem Pierre, dans le jardin appartenant aujourd'hui à l'Hôpital, fut détruit par ces bandes (2). » Dès que les habitants eurent réparé les remparts, « les Carmes achetèrent dans la ville, pour bâtir leur nouvelle demeure, un vaste jardin appartenant à Raymond de Portalès », dit encore Damase Arbaud, dans son rapport à M. le préfet. Cette acquisition eut lieu en 1367, l'année même de la charte de la reine Jeanne (3).

(1) Honoré Bouche, t. 8, p. 379.

(2) Ainsi s'exprime M. Damase Arbaud, dans son rapport sur les archives municipales, imprimé en 1844, mais il ne parle pas des Franciscains, dont le couvent, d'après M. Feraud (*Histoire de Manosque*, p. 224), bâti non loin de la porte de la Saunerie, avait été également détruit ; ceux-ci songèrent, même avant les Carmes, à s'établir dans la ville. Les consuls leur désignèrent l'emplacement vers l'ancienne rue des Juifs, *versus carreriam judaïcam antiquam.*

(3) Après avoir parlé de cet achat, le même auteur ajoute quelques détails qui expliquent pourquoi encore aujourd'hui les rues de Manosque, en général, sont étroites et, dans certains quartiers, les maisons pour ainsi dire entassées : " A mesure, dit-il, que la population augmentait par l'abandon des villages du territoire, et, quand les guerres civiles qui désolaient périodiquement la Provence eurent forcé les habitants à se retirer dans les murs, de nombreuses maisons remplacèrent les jardins spacieux qui permettaient la libre circulation

Cent huit ans plus tard, les habitants de Manosque demandaient au roi René l'établissement d'un marché, et ils faisaient le plus navrant tableau de leur situation : « Prince, lui disaient-ils avec la plus éloquente simplicité, notre ville a été grande et bien peuplée, *magna et bene populata ;* mais, à présent, quelle pitié ! Elle est ruinée et déshabitée à cause des maladies contagieuses, *propter pestes.* » Et ils ajoutaient que l'on pouvait juger de l'antique splendeur de leur pays par l'étendue de ses ruines, « ainsi que montrent son circuit et ruine ».

Il s'agit ici de la peste dont parlent tous les historiens de Provence. Elle s'abattit d'abord sur la petite armée de Monaco, dans les premières années de ce siècle, et, suivant l'expression d'un historien de Nice, promena ensuite ses ravages dans nos contrées, pendant soixante-dix ans, puisqu'elle durait encore en 1474 et en 1475 (1).

En 1510, il y avait de nouveaux désastres à réparer, de nouvelles plaies à cicatriser, lorsque les lettres de Rothelin fixèrent le marché au samedi.

Après un dérangement extraordinaire des saisons et des perturbations non moins étranges dans la température constatées en 1506 et en 1507, la peste reparut, en 1509, accompagnée, dans certains pays, d'un autre fléau plus terrible encore, dont Papon parle en ces termes : « Le tremblement de terre arrivé à Manosque, le 13 décembre 1509, renversa le château, une grande partie des murailles de la ville et des maisons; enfin la peste déploya aussi ses

---

de l'air. Il est rare de rencontrer, avant cette époque, des actes de vente qui ne confrontent pas des cours et des jardins. Ce n'est qu'à regret, il faut le dire à leur louange, que nos pères se privaient ainsi d'air et de lumière. „

Par les mêmes raisons, on peut expliquer pourquoi, à Manosque et ailleurs, à cette époque, on tenait les foires et les marchés, à regret sans doute, dans les cimetières, devenus, hélas ! les endroits les plus spacieux dans l'intérieur des remparts.

(1) *Histoire de la cité de Nice*, etc., par M. Tisserand, t. 1, pp. 292-293.

rigueurs et aurait mis le comble à tous les maux, si la providence n'eût arrêté les progrès de ce fléau, peu de temps après qu'il eût commencé de se faire sentir (1). »

Ces quelques faits suffisent pour constater que, la cessation et le rétablissement des affaires commerciales n'étant que le contre-coup pour ainsi dire des événements heureux ou malheureux qui constituent l'histoire des populations, l'étude, au point de vue archéologique, des foires et marchés apporte sa part de lumière à l'histoire locale.

Mais il est temps de mettre *in extenso,* sous les yeux des lecteurs du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire,* la charte de 1475, dont la teneur, émaillée de nombreux détails simples et naïfs, nous montre pour ainsi dire comme dans une photographie les rapports qui existaient entre gouverneurs et gouvernés au XVe siècle.

CHARTE DU ROI RENÉ

OU REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR LES DÉPUTÉS DE MANOSQUE ET RÉPONDUE PAR LE ROI EN SON CONSEIL LE 10 DÉCEMBRE DE L'AN 1475.

René, par la grâce de Dieu roi de Jérusalem, de l'une et de l'autre ville d'Aragon, de Valence, duc d'Anjou, comte de Barcelonne, Provence, Forcalquier et *Piedmont,* aux officiers de notre ville de Forcalquier et de la cour de la ville de Manosque, etc., grâce et dilection. Si notre grandeur royale, laquelle préside sur ses sujets, reçoit par sa naturelle douceur la demande de ceux qui la prient, d'autant plus volontiers le regard de notre bonté doit viser aux choses qui plaisent à ceux qui nous les requièrent et sont correspondantes à l'avancement et profit de la république; considéré qu'en

(1) *Histoire de Provence,* t. 4, p. 26.

toutes les choses auxquelles nous leur avons demandé aide, nous les avons toujours trouvés fidéles et enclins à notre vouloir et, pour ce, voulons que vous sachiez que nous a été présenté une requête avec certains chefs, lesquels y étaient joints avec toute révérence de la part de la communauté de nos féaux, les gens de Manosque, par noble et honorable personne Guiran de Simiane, coseigneur de Vachères, et Louis Fabry, syndics de ladite communauté, et nous, enfin, ayant vu tout au long ce qu'était contenu, sommes été d'avis avec la délibération de notre conseil de répondre tant à ladite requête qu'aux dits chefs et bénignement leur octroyer et ordonner, ainsi qu'au pied de ladite requête et d'un second desdits chefs est contenu.

Demande.

Prince, la ville de Manosque, ainsi que montrent son circuit et ruine, a été autrefois grande et bien peuplée, mais, à présent, las! quelle pitié! elle est ruinée et *désabitée* en la plupart, et, à cause des pestes qui sont au présent pays, si Dieu et votre Majesté n'y pourvoient, nous doutons qu'elle ne soit encore plus ruinée et dépérie qu'elle n'a été jusqu'ici (1). Et, aux intérêts et aux biens des habitants, nonobstant que la ville *aye* d'elle-même un assez bon terroir, et pour le regardant au bien public d'icelle ville, assemblés au conseil de ladite communauté, qu'on pourrait fort obvier aux dites choses, si la ville avait un libre et assidu *comerce* et trafic avec autres lieux du présent pays, car comme dit la loi grecque *afin qu'une cité ou ville puisse être bien et heureusement habitée*, il est nécessaire qu'elle *aye* des négotiatures et un *comerce* d'autant meilleur..... Nous supplions Votre Majesté que, pour le bien de ladite commu-

(1) Avec quelle admirable confiance les habitants de Manosque parlent ainsi à leur roi, dont la majesté leur apparaît avec raison comme une image vivante de la majesté divine. Ils parlaient ainsi parce qu'ils avaient pu constater par eux-mêmes, à Manosque, le 15 juillet 1453, combien René était bon. On lit, en effet, dans une délibération du conseil de ville datée de ce jour : *Quod, prout notum est, dominus noster rex ex villa Manuasce applicavit die sabati proxime preteriti et die dominica prima mensis recessit apud Sistaricum...*

nauté en laquelle avez aussi bien intérêt qu'au bien public des autres lieux sujets à votre domaine, vous plaise leur octroyer un marché à tenir un jour de chaque semaine, avec les prérogatives contenues aux chefs joints à la présente requête et, posé que la ville de Marseille a son marché le lundi, la ville d'Aix le mardi, Pertuis le vendredi, Sisteron le samedi, à Manosque le jour de marché serait le jeudi.

Réponse.

Plaît à la Majesté Royale d'octroyer à la ville da Manosque le marché ou foire demandée, à tenir tous les jeudis.

Demande.

Qu'il vous plaise d'envoyer à tous les lieux de votre pays auxquels serez requis par ladite ville de publier ce marché avec ses prérogatives.

Réponse.

Plaît à la Majesté Royale que ledit marché soit publié pour un chacun jeudi.

Demande.

Que tous venant au marché, allant, retournant et y étant, usent et jouissent de la sécurité que voici : qu'en ce jour de marché, ne puissent être pris, emprisonnés ou arrêtés dans leur personne ni dans leurs biens, bétail ou marchandises de quelque nature qu'elles soient, pour n'importe quelle cause civile et par n'importe quelle cour de justice ordinaire ou extraordinaire, comme est la cour de la Chambre royale, à moins que tel venant ait expressément renoncé au privilege du marché ou ne vienne pas d'un pays ami, ou enfin ne soit un vagabond dont il y ait lieu de craindre (1).

---

(1) L'emprisonnement pour dettes, la saisie des biens étaient choses très fréquentes alors. Les députés de Manosque demandèrent donc et obtinrent un privilège insigne en faveur des débiteurs, puisque, à l'occasion du marché, les lois qui armaient les créanciers contre eux cessaient momentanément d'exister. Ils recouvraient ainsi, en y allant, en y étant et en revenant, la liberté qu'ils avaient perdue à cause de leurs dettes.

Réponse.

Plaît à ladite Majesté que les venant, retournant et demeurant audit marché usent de la sûreté requise pour ce jour-là seulement et sans plus.

Demande

Que tous les citoyens ou habitants de la ville de Manosque, ayant quelque chose à vendre, par exemple du blé, d'autres grains ou légumes, du bétail, etc., etc., soient tenus, le jour du marché, de porter au lieu où il se tient au moins la montre, comme pour du vin un cep, pour le bétail une corne du genre de bétail à vendre, etc.

Réponse.

Soit fait comme est requis.

Demande.

Qu'il ne soit pas permis aux marchands appelés revendeurs d'acheter en gros les marchandises qui ont été apportées au marché jusqu'après l'heure de midi, afin que chacun, soit de la ville, soit étranger, puisse acheter en détail, à meilleur marché, ce qui leur sera nécessaire. Après midi, qu'il soit permis aux revendeurs d'acheter en gros, pourvu toutefois que, si quelqu'un leur demande de la marchandise pour son usage et non pour revendre, ils soient tenus de la lui céder aux prix qu'ils l'ont achetée.

Réponse.

Plaît à sa Majesté qu'il soit fait ainsi pour le bien général (1).

Demande.

Que les Juifs de la ville de Manosque et d'où qu'ils viennent soient tenus de garder et observer les dits chefs, nonobstant tous privilèges.

---

(1) Cette sollicitude pour les petits acheteurs est touchante. On voit que l'autorité locale et l'autorité royale veulent favoriser l'acquisition des objets de première nécessité, en accordant un privilège aux acheteurs en détail, qui sont ordinairement les plus pauvres.

Réponse.

Plaît à Sa Majesté, et ce toutefois sans préjudice des privilèges octroyés aux Juifs (1).

Demande.

Que tout apothicaire, drapier, mercier et tous autres de la ville tenant boutique, à moins d'empêchement, aient leurs boutiques ouvertes et mettent sur *la tablière* d'icelles la montre des choses qu'ils ont à vendre, afin qu'elles soient vues par ceux qui viennent au marché.

Réponse.

Soit fait comme est requis, parce que cela est raisonnable et au profit du bien public.

Demande.

Qu'aux fins que Dieu ne soit pas offensé et que toutes choses procèdent à sa louange autant que faire se pourra, les syndics de Manosque soient tenus d'aller ensemble ou séparément visiter le marché, veillant comme conservateurs du bien public et protecteurs de tous, à ce qu'aucun ne soit *foulé* ni opprimé et qu'ils appaisent les disputes ou querelles; qu'ils prennent garde que le nom de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints ne soit blasphémé; qu'ils

(1) Quelle était donc la puissance des Juifs à Manosque, puisque le roi lui-même n'osait pas toucher à leurs privilèges ?

Il est utile de rappeler ici que, le 14 février 1261, le conseil de la communauté réglait le taux à payer aux créanciers juifs, afin " de mettre une limite à leur cupidité „ ; qu'avant l'an 1300 ils avaient obtenu des juges spéciaux, indépendants de l'autorité royale ; que, vers 1400, ils furent affranchis de tous les impôts, dit M. l'abbé Feraud (*Histoire de Manosque*, p. 246) ; que les habitants de Manosque portèrent souvent leurs plaintes aux Hospitaliers, pour faire expulser les Juifs, „ vu que, par leurs manœuvres, la ville se voyait privée de ses biens et de ses habitants „ ; que, le 5 mai 1495, vingt ans après la charte du roi René, la population se leva et entreprit une sorte de croisade contre les Juifs ; que Pierre Gasqui fut député ensuite auprès de Louis XII, pour obtenir leur expulsion, etc. On voit, par ces quelques indications, combien les Juifs s'étaient rendus puissants et odieux à Manosque.

puissent reprendre ceux qui l'oseraient faire et, déposant toute haine, qu'il saient pouvoir de chasser les délinquants ou de les emprisonner, s'il y a lieu même, suivant les cas et les personnes, sans attendre la plainte de celui qui serait offensé, puisqu'ils sont chargés de l'intérêt général et de la bonne tenue du marché et de la tranquillité de la ville.

Réponse.

Plaît à sa Majesté que les syndics de la ville visitent le marché, et, s'il y a en icelui quelque blasphémateur du nom de Dieu ou de la glorieuse Vierge Marie, qu'ils requièrent les officiers du Seigneur de la dite ville de punir tel blasphémateur et qu'ils soient avec les dits officiers pour dûment punir les délinquants, *sans toutefois aucun exercice de juridiction.*

Demande.

Que si semble bon au conseil de cette ville, aux fins que les marchands acheteurs ou vendeurs ne soient pas trompés aux mesures et poids, la communauté puisse avoir sa mesure et verge royale marquée de la ville, et icelle exposée en public au jour du marché ou les confier à quelqu'un qui, avec icelles, pèsera et mesurera les marchandises, et pour lesdits poids et mesures sera baillé (1) quelque petite chose, *à l'arbitre* du conseil, payable savoir la moitié par l'acheteur, et l'autre moitié par le vendeur qui aura cédé les choses pesées ou mesurées au poids ou mesures de la ville.

Réponse.

Plaît à la dite Royale Majesté que les mesures et verges soient marquées de la marque du Seigneur de la ville de Manosque tout seulement, sauf toutefois si les dites mesures devaient auparavant *être signées* par la marque du Roi.

---

(1) C'est l'établissement du pesage public, qui est venu jusqu'à nous à peu près tel que les députés manosquins le demandèrent au roi de Provence, en 1475. En effet, aujourd'hui encore, le peseur public est payé moitié par le vendeur, moitié par l'acheteur.

Au surplus, parce que notre intention est que les dites réponses, octrois et ordonnances ci-dessus, par nous faites et écrites au pied de la requête et de chacun des chefs mis ci-dessus, soient valables à jamais et utiles à la dite communauté et aux particuliers d'icelle et aux autres à qui appartiendra, voulons et de notre connaissance avec la délibération de notre conseil, vous enjoignons que vous et chacun de vous gardiez perpétuellement les susdites réponses, octrois et ordonnances, selon leur forme et leur teneur, et que vous en laissiez user et jouir la dite communauté de Manosque et ses particuliers, ainsi que ceux qui viendront au marché et les autres, sans oser jamais contrevenir au contenu des présentes ou faire directement ni indirectement quelque chose de contraire, et si, par mégarde ou autrement, il se faisait quelque chose de semblable, tout aussitôt, dès que vous en serez requis par la communauté, que vous cassiez et annuliez tout ce qui sera fait de contraire, et ce, sous peine de cent marcs de fin argent contre chaque contrevenant et pour chaque fois applicables au procureur fiscal; et afin que notre présent octroi vienne à la connaissance d'un chacun, voulons que vous le fassiez publier, divulguer et notifier, à son de trompe ou autrement, comme on jugera plus convenable, en tous lieux et toutes fois que vous en serez requis. En foi de quoi, nous avons fait faire les présentes, scellées de notre sceau accoutumé, pour le bien perpétuel de ladite communauté et d'un chacun des particuliers d'icelle et des autres.

Donné en notre cité de Marseille, par magnifique personne V. Boniface, docteur ès droits et grand maître rational de notre grande cour, le deuxième du mois de décembre de l'an de Notre Seigneur mil quatre cent septante-cinq.

Par le Roi en son Conseil; présents : le grand Sénéchal, le Juge Mage, le Maître rational, Jean Rivaty, procureur fiscal et autres conseillers du Roi.

(Place du sceau royal.)

IMPRESSIONS DE VOYAGE[1]

(Suite)

Remontons en voiture. Dans quelques heures, nous serons à Barcelonnette.

Non loin de Méolans, joli village qu'ombragent de grands noyers, se trouve l'auberge Gastinel. On s'y arrête volontiers. Que de fois les voyageurs de Digne et de Gap ont oublié, le verre et les cartes en main, autour d'un feu hospitalier, l'avalanche ou les rochers qui, en obstruant la route, rendaient le voyage impossible, la halte ou le repos forcés. Ces temps d'arrêt constituent encore, pour l'auberge Gastinel, un bénéfice de gain, d'animation et de gaîté.

Les orages présentent, dans ce pays, des particularités saisissantes. Activés par la déclivité du terrain, les torrents descendent avec la vitesse d'un cheval au galop et ressemblent à un mur de boue en marche. Un grondement sinistre, la fuite des cailloux chassés par la pression de l'air, la vue de ce monstre vomi par la montagne jettent la terreur dans l'âme des assistants.

Nous arrivons au torrent de Riou-Bourdoux, qui a couvert de ses déjections, sur une grande largeur, des terrains en culture autrefois, ne présentant plus à l'œil attristé que des pierres et des rochers. C'est une Arabie pétrée, d'un caractère aussi morne que monotone. D'intelligents forestiers s'évertuent à reboiser les pentes du torrent. Le mal est fait malheureusement, et les millions qu'on dépense ne rendront pas à la culture un sol enfoui sous le gravier, où de maigres moutons seuls peuvent trouver une maigre pitance.

Nous approchons de Barcelonnette. De fortes digues ont, depuis, encaissé l'Ubaye, et les alentours de la ville sont charmants. Nous longeons la rue principale, et me voilà

---

(1) Voir les Bulletins n° 20, p. 458, et n° 22, p. 548.

sur la place et devant l'hôtel Lyons. On y faisait de bons dîners. Le beurre frais, les truites, le gibier, le laitage, les plats doux entretenaient dans la vigueur et la bonne santé les nombreux pensionnaires de l'établissement.

Pour faire contre-poids à cette nourriture trop substantielle, on y pratiquait une cure particulière. A peu de distance de Barcelonnette, au quartier de la Croisette, se trouvait une propriété appartenant au maître d'hôtel. De nombreux et excellents pruniers en constituaient l'agrément et le produit. Tous les matins, les pensionnaires se rendaient à jeun à la Croisette et faisaient main basse sur les prunes d'abord et quelquefois sur les œufs que les poules complaisantes avaient fraîchement pondus à cet effet. La cure durait quinze jours, et on revenait aux civets de toute nature avec un appétit fraîchement aiguisé.

Le jeu de boules sous les peupliers, la promenade au bois de Lachau, les parties de campagne à la Conchette, les excursions dans la montagne, au milieu des mélèzes et des fleurs, le patinage en hiver constituent, pour les habitants de Barcelonnette, des distractions aussi saines que variées.

Les indigènes sont aimables, instruits et intelligents. Ils aiment la bonne chère et le bon vin, sans être effrayés par les petits verres. Quand ils sont sortis des bornes de la modération, ils en accusent le climat. Ils laissent quelquefois leurs femmes à la maison et vont à l'hôtel manger... un cheval (c'est très bon, j'en ai goûté) ou de la vache salée. Ce dernier mets est lourd, indigeste; on en mange beaucoup, mais, sous l'excitation d'un vin généreux, l'estomac se montre d'une complaisance inépuisable. J'ai connu, à Barcelonnette, un très aimable avocat qui avait raison d'une forte soupière de *tagliarini,* arrosés de jus de roti et cimentés de fromage de gruyère. Pur effet du climat! Ce goût déplorable pour les *tagliarini* s'alliait en lui aux qualités les plus charmantes. *Monsieur l'avocat* (on l'appelait ainsi d'ordinaire) adorait sa vieille mère, qui habitait un hameau très élevé, en face de Barcelonnette. Quand

celle-ci désirait appeler et embrasser son fils, on faisait le signal convenu. Un drap blanc était étalé sur la prairie, en été, et, en hiver, on étendait un drap noir sur la neige. Le fils, qui fixait très souvent ses regards vers la demeure de sa mère, se rendait à son appel, et tous deux, dans des épanchements et des embrassements mutuels, puisaient la consolation dont ils avaient besoin.

Mon estomac, reconnaissant, salue la fontaine Manuel. Nouveau docteur Sangrado, je recommande l'eau à tous, malades ou bien portants. N'allez pas vous y tromper, gens de Barcelonnette. Il s'agit de l'*aqua fontis* et non de l'*aqua... vitæ.* L'eau m'a guéri d'une maladie qui, pendant vingt-cinq ans, m'a interdit l'usage des fruits, des légumes, du lait, des épices, etc., etc. L'eau a éteint le feu intérieur qui me brûlait. Souffrez-vous de la tête, des reins, du foie, de l'estomac, de la vessie? Dites *toutunn* tant que vous voudrez, si vous êtes du Lauzet, mais buvez de l'eau tant que vous pourrez. L'eau est un remède à beaucoup de maladies, a dit Hippocrate. Elle tient libres et sains les organes et les esprits vitaux.

On lit, au-dessous du médaillon de Manuel, placé sur la fontaine, ce vers de Béranger :

Bras, tête et cœur, tout était peuple en lui.

Je ne sais si Manuel aimait l'eau. Je pense qu'il rend autant de services par l'eau de sa fontaine que par le feu de ses discours.

Dans un temps qui n'est pas bien loin de nous, les gens de Barcelonnette passaient une partie de leurs journées à l'écurie. Que ce mot ne vous effraye pas. Il y a écurie et écurie. Les bêtes y sont toujours, c'est vrai; mais on peut s'y créer, dans un coin, près d'une fenêtre, un réduit lambrissé, avec balustrade autour. L'odeur qu'on y respire n'a rien de l'eau de Cologne; mais les parfums *sui generis* de ce lieu sont favorables à la santé. On y recevait autrefois des visites et on y passait de bonnes soirées. Une vieille

demoiselle, se plaignant de l'inconvenance de la femme d'un fonctionnaire, disait pour l'en punir « qu'elle ne l'inviterait pas à venir à son écurie ».

Si vous voulez bien vous transporter par la pensée à Saint-Véran (Hautes-Alpes), *lou pus haut pays ounte se mangeo de pan* (1,800 mètres d'altitude), vous me fournirez l'occasion de vous raconter une aventure qui ne manque pas de saveur réaliste.

Je visitais une écurie relativement confortable, avec plancher de sapin soutenant le lit du propriétaire. Il fait tellement froid dans ce pays que cette écurie abritait, outre de nombreuses vaches, un gros poêle grondant le jour et la nuit.

Derrière les vaches, se trouvait un fossé assez large, plein, hélas ! et qui dissimulait méchamment sa profondeur dans l'obscurité. Je fis un faux pas, et ma jambe gauche pénétra jusqu'au genou dans une matière sur laquelle j'aurais bien voulu glisser seulement. Sentant la gravité de la situation, je sortis de l'abîme, fis un mouvement en avant, et mon infortunée jambe droite subit le sort de la gauche. J'appelai à mon aide; mon aventure fut aussitôt répandue dans la maison, et je vis venir à moi, riant comme des folles, deux jeunes et belles servantes piémontaises qui, en se tordant, procédèrent au frottage accentué de mon pantalon, noir avant, mais d'une couleur suspecte après l'accident. L'énergie du bain et du remède fut telle que l'étoffe n'y résista pas. *Schoking !*

Les indigènes de la vallée de Barcelonnette prononcent certaines syllabes d'une manière singulière. Au lieu de *se,* ils disent *che,* et au lieu de *che,* ils prononcent *se.* Je prends pour exemple le nom d'un honorable officier ministériel du nom de Sanche. Ecoutez : « Ce pauvre M. *Chance,* il n'a pas de *sanche.* On a *sangé* de *plache* tous *ches dochiers.*

Les gens lettrés n'ont pas ce défaut de prononciation, et les lettrés ne sont pas rares à Barcelonnette.

Les émigrants au Mexique sont nombreux. Aimant passionnément leurs montagnes, ils y reviennent aussitôt que possible et, en attendant, ils envoient de larges subsides à leur famille. On ne se douterait pas de l'importance des revenus de la vallée en créances, en fonds d'Etat, en chemins de fer, en Crédit foncier, etc., etc.

En somme, beau pays, gens gracieux, hospitaliers, patriotes et riches en général. Quelques petits verres en trop peut-être, mais les têtes sont aussi solides que les estomacs.

X., de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

(A suivre.)

ÉPHÉMÉRIDES BAS-ALPINES DE L'ANNÉE 1886

6 janvier. — Loi autorisant le département à emprunter 167,000 francs pour construction d'écoles normales.

11 janvier. — Renouvellement du bureau de la Société.

21 février. — Création, à Manosque, d'une *Association agricole bas-alpine.*

22 mars. — Mort, à Marseille, de M. Payan (Louis-Noël), ancien colonel d'infanterie, né à Digne, le 11 avril 1824, un des héros de la guerre de Crimée.

29 mars. — Mort, à Digne, de M. l'abbé Richaud, doyen d'âge du chapitre de Digne, né à Seyne, en 1801.

10 avril. — La Durance, grossie par les pluies, met à découvert de nombreux restes d'une ville antique, entre l'Escale et Volonne.

11 avril. — *La Lyre des Alpes,* musique de Digne, vient fraterniser avec celle de Sisteron; elle reçoit un cordial accueil.

18 avril. — Une bande de bihoreaux arrive à Digne et y est tuée sur les arbres du Grand Séminaire. Le

même jour, un héron est tué à l'Escale, sur les bords de la Durance.

30 avril. — Arrêté ministériel accordant au Musée départemental onze magnifiques moulages et treize estampes.

1er mai. — Séance publique de la Société, présidée par M. Gorde. M. Duclaud, préfet des Basses-Alpes, MM. Andrieux, Proal et Suquet, députés, y assistent.

2 mai. — Banquet politique à Digne. MM. Andrieux, Proal et Suquet, députés du département, y rendent compte de leur mandat.

10 mai. — Emprunt national de 500 millions. Les Basses-Alpes souscrivent pour 91,945 francs de rente.

21 mai. — Décret nommant à la préfecture des Basses-Alpes M. Gilliot, ancien député de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Duclaud, nommé préfet du Gers.

22 mai. — Mistral, Roumanille et autres félibres, se rendant aux fêtes de Sainte-Estelle, à Gap, traversent le département. Réception cordiale à Saint-Auban, Volonne et Sisteron.

31 mai. — Recensement général de la population. Elle s'élève au total, dans les Basses-Alpes, à 129,924. Comme termes de comparaison, voici les chiffres de quelques dénombrements antérieurs du département : en 1881, 131,918; en 1876, 136,166; en 1866, 143,000; en 1856, 149,670; en 1846, 156,675; en 1836, 159,045,

13 juin. — Organisation de la *Ligue de propagande républicaine bas-alpine.*

21 juin. — M. East est nommé inspecteur d'académie à Digne, en remplacement de M. Arnoux, nommé à Draguignan.

22 juin. — Assassinat, dans une grotte, près de Saint-Vincent-de-Noyers, de deux enfants de quinze ans,

natifs de la Motte-du-Caire. L'assassin, poursuivi par les habitants et la gendarmerie, se défend et tombe frappé à mort d'une balle.

24 juin. — Arrivée dans le département d'une mission composée de dix-neuf forestiers italiens, venant étudier les travaux de reboisement exécutés depuis vingt-quatre ans dans nos Alpes. Les forestiers italiens sont cordialement accueillis par leurs camarades français.

4 juillet. — Mort de M. Dieulafait, professeur à la Faculté des Sciences de Marseille, ancien conseiller général de Forcalquier, membre de la Société.

.. août. — Mort de M. Huet, ancien préfet des Basses-Alpes.

6 août. — Incendie du village de Selonnet. Dix-sept maisons, sur vingt-une, sont entièrement brûlées, avec tout le mobilier. Les pertes sont évaluées à 125,000 francs.

16 août. — Incendie du hameau de la Garde (la Bréole). Onze maisons sont brûlées. Les pertes s'élèvent à 30,000 francs.

19 août. — Le Conseil général des Basses-Alpes vote, à titre d'encouragement, une allocation de 100 francs à la Société.

1er septembre. — La session des assises du troisième trimestre n'a pas lieu dans les Basses-Alpes, faute d'accusé.

4 septembre. — Passage à Barcelonnette du général Boulanger, ministre de la guerre, accompagné des généraux Davoust et de Colomb. Ils visitent le fort de Tournoux et traversent le col d'Allos pour se rendre à Nice et au Puget-Théniers.

9 septembre. — Réunion, aux ruines du prieuré de Ganagobie, des félibresses et des félibres bas-alpins. *Taulejàde* et *félibrejàde*.

11 septembre. — M. Dupuy-Montbrun est nommé titulaire de la chaire départementale d'agriculture, nouvellement créée dans les Basses-Alpes.

17 octobre. — *La Ligue des Alpes*, nouveau journal bas-alpin, paraît à Digne.

25 et 26 octobre. — Inondations générales dans le département. La Durance, l'Asse, la Bléone et le Verdon causent des dommages considérables sur leur parcours. Deux millions de dégâts environ.

27 octobre. — Actes de dévouement de divers habitants de la Brillanne et d'Oraison, qui vont sauver, au péril de leur vie, cinq ouvriers surpris sur le pont d'Oraison, en construction, par une crue subite de la Durance.

12 novembre. — Terrible accident de chemin de fer entre les gares de Peipin et de Sisteron. Trois cent mille mètres cubes de terrains se détachent de la montagne de *Montgervis* et engloutissent le train arrivant à Sisteron à onze heures du matin. Deux morts et douze blessés.

14 novembre. — Passage à Sisteron de M. Millaud, ministre des travaux publics, venant visiter les inondés.

13 décembre. — La session des assises du quatrième trimestre n'a pas lieu dans le département, faute d'accusé.

LE CATACLYSME DE BAYONS EN 1492

D'après la tradition locale et les documents de nos archives, Bayons (1) était, au moyen âge, le village le plus

---

(1) Bayons, commune de l'arrondissement de Sisteron, canton de Turriers, dépendait avant 1790 de l'évêché de Gap et de la sénéchaussée de Sisteron.

important du bailliage de Sisteron (1). L'abbaye de l'Isle-Barbe, qui possédait une grande partie de la vallée de la Sasse (2), avait fait construire, pour son prieuré de Notre-Dame de Bayons, une belle église (3) dont l'archéologue admire aujourd'hui encore l'architecture ogivale, tout en s'étonnant des proportions du vaisseau, peu en rapport avec la population de la paroisse actuelle. Cette église, aussi vaste et du même style que celle de Seyne (4), est aujourd'hui le seul vestige de l'ancienne prospérité de Bayons, qui s'éteignit subitement vers la fin du XVe siècle dans un cataclysme terrible.

Nos Alpes contiennent dans leur sein un élément plus redoutable que le feu des volcans, c'est l'eau. Lorsque la masse liquide, accrue par les pluies, devient trop considé-

---

(1) D'après les statuts du bailliage de Sisteron (archives des Bouches-du-Rhône, reg. *Pergamenorum,* fol. 14), le village de Bayons devait fournir pour les cavalcades trois cavaliers armés, avec leurs chevaux, tandis que les autres lieux du bailliage, Sisteron excepté, n'étaient soumis qu'au service de deux cavaliers armés au plus.

(2) Indépendamment du prieuré de Notre-Dame de Bayons, l'abbaye de l'Isle-Barbe possédait encore, dans les Basses-Alpes, les prieurés de Notre-Dame, à Selonnet, de Sainte-Marie-Madeleine, à Ubaye, de Saint-Martin-de-Seyne (archives des Bouches-du-Rhône, B, 1397). L'abbaye de l'Isle-Barbe fut supprimée en 1562.

(3) L'église de Bayons est une des plus belles du département. Par son style ogival primitif, elle paraît avoir été construite au XIIe siècle. L'extérieur de l'édifice, tout en pierre de taille, est imposant. Au-dessus de la porte principale, la rosace, peu compliquée dans ses découpures, est assez élégante. L'intérieur, éclairé par des fenêtres étroites et allongées, percées sur les côtés et dans le fond du sanctuaire, ne manque pas de majesté. Elle mériterait d'être classée parmi les monuments historiques; ce serait le meilleur moyen d'assurer sa conservation, bien compromise actuellement.

(4) Ces églises sont construites absolument sur le même plan. La tradition rapporte même que les architectes des deux édifices étaient père et fils et que le père, après avoir achevé l'église de Seyne, vint à Bayons voir l'œuvre de son fils, qu'il trouva préférable à la sienne.

rable, elle fait éclater ses réservoirs souterrains et se précipite en un fleuve de boue et de rochers, anéantissant tout ce qui se trouve sur son passage. Le 26 juillet 1492, la plus grande partie du village de Bayons et plusieurs de ses habitants furent engloutis par les flots de cette lave noire, qui stérilisa, en les couvrant, les terres les plus fertiles de la vallée.

Les historiens de Provence et les auteurs des chroniques locales, si friands pourtant de faits prodigieux et extraordinaires, ne parlent pas de ce phénomène effrayant, qui changea complétement l'aspect du pays et causa la ruine de ses habitants. Les archives communales de Bayons possèdent cependant un document (1) où sont consignés les détails les plus précis sur cet événement, ignoré des chroniqueurs. C'est le procès-verbal « de l'enquête faite de l'autorité de la cour des comptes sur l'inondation des eaux, submergement des maisons, des granges et propriétés et mort de plusieurs personnes, au moyen du ruisseau de Mardaric et autres, en l'an 1492 et le 20 octobre ».

Après ce désastre, les habitants de Bayons, dépouillés de leurs biens, adressèrent au grand sénéchal et à la cour des comptes d'Aix une supplique pour obtenir au moins la remise des impôts (2) qui pesaient sur eux. Curieux et méfiant de sa nature, le fisc, habitué aux exagérations des réclamants, voulut connaître par lui-même et voir de ses yeux si une réclamation aussi extraordinaire était bien fondée et désigna deux commissaires pour faire une enquête sur les lieux mêmes. On ne saurait se plaindre, cette fois du moins, de la curiosité du fisc ; son enquête ne

---

(1) Un cahier in-4°, papier, 33 feuillets, texte latin, XVe siècle.

(2) La communauté de Bayons payait non-seulement les impôts royaux et la dîme, mais encore des redevances seigneuriales très fortes, puisqu'en 1777 le rachat de ses droits lui coûta 60,000 livres, somme énorme pour l'époque. La seigneurie de Bayons avait appartenu successivement aux familles de Beaufort (1348), de Gaillard (1587) et de Bernard, en dernier lieu.

fut pas peut-être très utile au Trésor dans la circonstance, mais, en revanche, elle a rendu un véritable service à l'histoire locale en conservant la mémoire d'un fait heureusement très rare dans nos annales.

Ce document, complétement inédit, que nous avons découvert il y a quelque temps en classant les archives de Bayons, mérite de figurer dans le *Bulletin* de la Société bal-alpine. Tout en résumant les longueurs et en élaguant les formules, nous nous sommes efforcés de lui conserver son cachet d'originalité dans la traduction absolument littérale qui suit :

Procès-verbal d'enquête fait par magnifiques et éminents hommes Jean René, maître rational, et Vincent Bompars, procureur du fisc royal et licencié en droit, tous deux conseillers royaux et commissaires députés par le Roy, au sujet du déluge et inondation arrivés au lieu de Bayons.

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1492 et le samedi 20 octobre, régnant très chrétien prince Charles VIII, roi de France... Sachent tous ceux qui verront le présent procès d'enquête que, dans la ville de Sisteron, à l'hôtellerie de l'*Écu-de-France* et en présence desdits commissaires, de moi (Pierre Albert), secrétaire rational, archiviste royal et notaire public, soussigné, venu à Sisteron pour assister magnifique et puissant seigneur Jean de Glandevez, sieur de Gréoulx, lieutenant du Sénéchal, qui avait reçu dans ladite ville le serment de fidélité et d'hommage (1) du R. seigneur abbé du royal monastère de l'Isle-Barbe de Lyon, pour toutes les terres et seigneuries qu'il possède dans le comté de Provence. En présence desdits, vint probe homme Jean Almond, trésorier de Bayons, agissant au nom de ladite communauté et de chacun de ses habitants,

(1) Ce serment avait été prêté le jour même, 20 octobre 1492 (archives des Bouches-du-Rhône, B, 1397), en suite des lettres de sommation adressées à l'abbé de l'Isle-Barbe, le 9 mai 1492 (archives des Bouches-du-Rhône, B, 709).

lequel présenta des lettres obtenues du grand sénéchal par les habitants de Bayons, dont, avec toutes formalités requises, il demanda avec instance l'exécution aux sieurs commissaires, les priant, à cet effet, de se transporter à Bayons, avec moi, Pierre Albert, notaire, soussigné.

Teneur desdites lettres.

Aymard de Poitiers, chevalier, sieur de Saint-Valier, conseiller et chambellan royal..., transmet aux sieurs Jean René, maître rational, et Vincent Bompars, procureur fiscal, une supplique des habitants de Bayons, pour faire une enquête et dresser procès-verbal en forme sur la vérité des faits qu'elle contient, etc., par magnifique Accurse Magnier, professeur en droit, maître rational et juge mage. Aix, 11 octobre 1492.

Teneur de la supplique des habitants de Bayons.

Excellents et éminents seigneurs, de la part des consuls et de la communauté de Bayons, il vous est humblemant exposé : que, en cette présente année du Seigneur 1492 et le 26e jour du mois de juillet, par cas fortuit et suivant la volonté du Très-Haut et du Créateur de toutes choses, un déluge, un orage violent, s'abattit sur une partie du terrain de la commune très en pente et menaçant ruine. Par suite, une masse d'eau, de rochers roulants et de terre se précipita tout à la fois dans un ravin ou torrent. Ce torrent grossit tellement qu'il semblait une mer plutôt qu'un ruisseau. Son impétuosité était si violente qu'il traînait avec lui des rochers de plus de cent quintaux et qu'il renversait tout ce qui était sur son passage; ni les murs ni les arbres ne pouvaient lui résister. Le torrent, avec toute sa force, arriva directement contre le village de Bayons, détruisit de fond en comble les maisons, les étables avec cent bêtes, les greniers pleins de foin au nombre de vingt environ ; et, ce qui est beaucoup plus malheureux encore, il fit périr d'une mort subite et horrible, une jeune femme qui venait d'accoucher et son nouveau-né, une vieille femme et un jeune homme âgé de seize ans qui était dans une étable.

Il bouleversa, ravagea et déforma tellement le pays que l'aspect des lieux est complétement changé et tout différent de ce qu'il était avant; rien ne saurait donner une idée de cette prodigieuse perturbation. Les terres les meilleures et les plus fertiles, qui entouraient le village, ont été entièrement dévastées. Le jour suivant, une pluie générale tomba en telle abondance dans le pays que non-seulement les raisins, mais, ce qui est encore plus désastreux, les vignes elles-mêmes, avec leurs racines et les blés alors en épis, furent arrachés et emportés, comme on peut le voir dans beaucoup d'endroits. Par suite de cette inondation, de cet ouragan et de ce désastre, le lieu de Bayons est singulièrement ruiné et appauvri; on estime généralement qu'il a perdu la moitié de sa première valeur. Avant ce cataclysme, le pays était déjà grevé de nombreux fouages et d'autres impôts qu'il pouvait à peine payer.

C'est pourquoi, de la part de ladite université, il vous est adressé supplique, afin qu'il vous plaise de pourvoir à ce que cette communauté, si pauvre, soit déchargée de sesdits impôts d'affouagement, pour que ledit lieu ne devienne complétement inhabitable et de faire informer à ce sujet, d'ordonner et de prendre dans ce but les mesures les plus utiles et les plus opportunes.

Suit le décret mis au bas de ladite supplique, par lequel il est enjoint aux commissaires et au notaire de se rendre à Bayons pour informer. Ceux-ci, obéissant aux ordres qui leur sont donnés, fixent au lendemain leur départ pour Bayons.

Le 21 octobre 1492, les sieurs commissaires, avec Pierre Albert, secrétaire rational, quittent la ville de Sisteron pour se rendre à Bayons, où ils arrivent à l'heure de vêpres, le même jour. Ils prennent gîte dans la maison de vénérable messire Pierre Baudet, curé dudit lieu. C'est là que se présentent, au nom de la communauté, Nicolas Thoche, consul, Me Antoine Audemar, notaire, et Pierre Rogier, vice-bailli de Bayons, pour demander aux commissaires de vouloir bien procéder à l'information dont ils sont chargés. Le présent jour étant un dimanche, le

commencement de l'enquête est renvoyé au jour suivant.

Le lendemain, 22 octobre, à l'heure de tierces, les commissaires royaux, ayant pris place, dans leur logis, sur un banc en bois qu'ils ont choisi pour tribunal, et à la requête de Nicolas Thoche, consul de Bayons, procèdent à l'enquête comme suit.

Ils reçoivent premièrement la déposition de Me Antoine Audemar, notaire, de Bayons, mais habitant, à présent, à Clamensane.

L'an du Seigneur 1492 et le 22 octobre, constitué en présence des sieurs commissaires..., Me Audemar.,., qui jure sur les Saints Évangiles de ne dire que la vérité... Interrogé sur le nom du torrent qui a causé le désastre, il répond qu'il s'appelle le *Rieu-de-Merderic* et qu'il prend sa source dans une terre dite *Tamaro* (1). Interrogé sur les causes et les effets de l'inondation, il donne les détails qui suivent : des pluies continues et torrentielles avaient raviné les terres de Bayons, très en pente, surtout aux lieux dits *Tamaro* et *Costas Raynaudas*, nouvellement cultivés. Un éboulement considérable s'ensuivit, entraînant dans le Merdaric une masse énorme de terre, de rochers, d'arbres, qui fit monter de sept à huit cannes (seize mètres) le niveau du torrent. C'est cette masse de matières qui, poussée par les eaux, détruisit tout sur son passage : champs, prés, jardins, vignes, arbres, fruits et récoltes de toute nature, maisons et les habitants qui n'avaient pas eu le temps de fuir devant le fléau. Une jeune femme en couche, appelée Louise, épouse de Juvénal Martin, fut engloutie dans sa maison, et le cadavre de son nouveau-né fut trouvé au-dessous de Bayons, près du cimetière. Une autre femme, Catherine Garcin, veuve de Jean Garcin, fut trouvée morte, à une profondeur de trois cannes; plus de deux cents hommes travaillèrent pendant trois jours pour découvrir son cadavre. La tempête et la dévastation continuèrent sans relâche, durant plusieurs jours. Un jeune homme de quinze ans, Philippe, fils de Pierre

(1) Aujourd'hui, Tamaraud.

Benson, chaudronnier, et un autre de dix-huit ans, appelé Michel, périrent, surpris dans les étables, avec des bœufs, des brebis et des ânes.

D'autres torrents débordèrent aussi, dévastant tout, couvrant les terres et les prairies d'une couche considérable de rochers et de pierres : le *Rieu de Fontaynillo* (le Fontainier); le *Saxo* (la Sasse), qui entraîna jusqu'au-dessous de Clamensane un troupeau de vaches des hoirs de Laurent Bonnet et emporta quatre-vingts charges de blé aux hoirs de Mathieu Rolland et à Isnard Julian; la *Claustro* (la Clastre); le *Boynenc*, et tous les autres petits vallons. En sorte que le terroir entier de Bayons, tout sillonné par des torrents, des vallons et des ruisseaux, a été plus ou moins ravagé.

Interrogé sur les produits et les revenus de Bayons, il dit que le pays est agricole, que les habitants vivent des produits de leurs terres, prés, vignes, jardins, vergers et de l'élevage des bestiaux. Le témoin dit enfin qu'avant le désastre il possédait environ 1,200 florins en propriété, aujourd'hui réduits à 500.

Déposition de Pierre Roger, laboureur, de Bayons.

Il confirme ce qui a été dit dans la supplique de la communauté et par le précédent témoin sur la « furibonde » tempête qu'il a vue de ses yeux, sur les dommages considérables causés aux habitants et sur les produits du pays. La valeur de ses terres est de 800 florins.

Déposition d'Antoine Magnan, laboureur, de Bayons, âgé de quarante ans.

Il dépose dans le même sens, ajoutant que les fruits de Bayons et toutes les récoltes ont été emportés, notamment les raisins et les blés qui n'étaient pas encore moissonnés, ni foulés; lui et ses frères ont perdu environ cent charges de blé ou autres grains.

Après ces dépositions et le même jour, Nicolas Thoche, consul, se présente de nouveau devant les commissaires royaux et les prie de se rendre avec des experts sur les

lieux inondés; ils pourront mieux se rendre compte de l'étendue du désastre par le témoignage de leurs propres yeux que par celui des témoins. Les commissaires y consentent et renvoient cette visite après leur dîner. A l'heure dite, les délégués royaux, le secrétaire rational, noble Louis Gailhard, bailli de Bayons, en compagnie de Pierre Prad, de Gigors, de Jean Esmieu, de Clamensane, et de Jacques Tanqui, de Raynier, experts et estimateurs, se rendent sur les lieux ruinés et inondés. Ils visitent et examinent successivement: la maison de Durand, « ouverte de bas en haut et qu'il est dangereux de réparer »; la maison de François Guichard et ses attenances, ruinées « et couvertes de grands rochers »; celle de vénérable messire Pierre Lagier, autrefois curé de Raynier, emportée avec tous les meubles qu'elle renfermait; l'emplacement où étaient « les chasals » des hoirs d'Antoine Roche et de Jean Allègre *(Alacris)*, dont il ne reste plus trace; la maison de capitaine Bertrand Allègre, qui avait été remplie d'eau, de terre et de sable; les maisons en ruine de Pierre Benson, fils de Rodolphe, avec six étables, de capitaine Pierre Baudet, de Jacques Aguilhon, de la confrérie de Saint-Antoine, des hoirs de Jacques Magnan, où trouva la mort Louise Martin; la place où était la maison de la veuve d'Honoré Martin, une des victimes de l'inondation, et enfin les maisons, granges ou écuries d'Élise, veuve de Jean Rolland, de Nicolas Touche, de Jean Martin aîné et de Pierre Allègre.

Les commissaires royaux et les experts parcourent ensuite tout le terroir de Bayons: les prés, les vergers, les jardins qui se trouvaient sur les bords du Mardaric ne sont plus qu'un amas de pierre; les vignes des lieux dits *las Plantayas*, *las Jaysas-de-Saberon, Chanal de la Claustro et de Campo-Dei* sont en grandes parties détruites. Les prairies artificielles (*ferragines*) qui étaient au-dessous du village (les meilleures terres du pays) sont couvertes de rochers et de graviers, ainsi que les propriétés

placées au-dessous du torrent de Fontainier et généralement toutes les terres de Bayons.

Vient ensuite la déposition de Guillaume Rolland, âgé de quarante ans :

Il fait connaître les dommages causés par les inondations : dans le hameau de *la Mantanhe* (1), aux hoirs d'Hugon Magnan, aux hoirs de Laurent Bonnet, de Jacques Julian et d'Antoine Martin, et dans le hameau de *Rounays* (2). Il possède environ 300 florins de biens.

Le lendemain, mardi, 23 octobre, Me Louis Combe, notaire de la ville de Seyne, Pierre d'Arène, marchand, prud'hommes ; Isnard Touche, d'Astoin ; Pierre Prad, de Gigors ; Vincent Avril, Damien Avril, de Turriers ; Jacques Tanqui, de Raynier, et Jean Damien, de Clamensane, arbitres et experts choisis et désignés par les commissaires royaux pour apprécier les dommages causés à Bayons par l'inondation, après avoir prêté serment et conféré entre eux et visité les lieux inondés sur l'ordre desdits commissaires, estiment que, depuis le désastre et la tempête, les maisons, prés, vignes, terres, vergers et autres biens du village ou de la campagne ont été diminués du tiers de leur valeur et que, si les biens étaient à vendre, ils vaudraient la moitié moins qu'avant. Quant aux fruits détruits et emportés, ils ne sauraient en faire l'estimation.

Tel est le rapport dressé et écrit par moi, Pierre Albert, secrétaire rational et archiviste.

APPENDICE

Texte de la supplique des habitants de Bayons.

Excellens eminentesque Domini, parte consulum seu universitatis de Bayonis humiliter exponitur : quod de anno presenti, videlicet

---

(1) Aujourd'hui, la Combe; autrefois, la Combe de la Montagne.

(2) Aujourd'hui, Rouinon.

Domini millesimo quadringentisimo nonagesimo secundo, et die vicesima sexta mensis julii, casu fortuito et prout Altissimo omnium Conditori placuit, illis eisdem mense et die in quadam parte clinosa et ruinosa territorii dicte universitatis, tantus aquorum impetus seu tempestatis evenit propter quem maxima aquorum collectio et saxarum ruina et terre in vallem quemdam seu rivulum simul fluxerunt; qui rivulus sive torrens in tantum excrevit quoniam merito mare potiusquam rivulus dici potuisset. Tanta enim fuit rivi impetuositas qui secum saxa centum quintalum et ultra trahebat, imo omnia et quecumque ante erant subvertebat in tantum quod nec parietes neque arbores resistere potuerunt. Et ipse torrens cum toto impetu suo et directo contra et adversus locum dicte universitatis venit, qui domos cum tota sua superlectili *(sic)* et stabula cum numero certo animalium et fenarias feno plenas in numero viginti vel circa. Et, quod longe miserabilius est, unam juvenem in puerperio exeuntem cum suo partu, necnon quamdam aliam mulierem senio confectam ac etiam quemdam juvenem, annorum sex decim vel circa, in altero stabulorum exeuntem, morti dure et subitanee tradidit et subvertit. Ipsumque locum dextruxit et defformavit in tantum quod intuenti ille longe alienus apparet quod perprius erat, profecto est mirabile dictu et enarrari non posse res illa. Demum dictus impetus omnes possessiones meliores et fertiliores, circumcirca prefatum locum existentes, penitus devastavit. Die vero sequenti, in predicto loco generalis tempestas cum inaudita afluentia aquarum etiam cecidit, que omnes vinearum fructus tum pendentia, ymo, quod damnosius est, ipsas vineas cum propria gleba et blada tunc existentia evulsit atque apportavit, prout in multis locis oculariter apparet.

Et quia propter dictas inundationes, tempestates ruinasque, predictus locus ad maximam paupertatem reductus est, in tantum quod, omnium extimatione, ultra medietatem sui primi valoris anihilatus est; sed quia ante prefatam destructionem ipse locus multis fogagiis et aliis oneribus oneratus erat, quibus suppetare vix poterat; quamobrem, excellenti eminentibusque viris, parte dicte universitatis seu ejusdem consulum, humiliter supplicatur quatenus placeat dicte pauperrime universitati, sic communaliter destructe, providere et providendo a dictis oneribus sive fogagiis universibusque impositis

seu interposituris eidem insuportabiliter relevare, ne dictus locus omnino inhabitabilis deducatur, quod si hoc fieret in grande damnum totius rei publice verteretur, nisi vos, excellens eminentesque, de remedio opportuni providerent *(sic)*; et super hiis informationes recipi mandare, et alias agere, prout melius et opportunius vobis fiendum videbitur. M. I.

LE TREMBLEMENT DE TERRE
du 23 février 1887

Le 23 février 1887, à 5 heures 57 minutes du matin, une violente secousse de tremblement de terre, d'une durée de vingt-six secondes, a été ressentie à Forcalquier. La direction des oscillations était nord-ouest, sud-est; elles étaient d'une grande régularité; on aurait dit un mouvement de trémie. Faible d'abord, le mouvement est allé s'accentuant, non en rapidité, mais en amplitude, pour diminuer ensuite et reprendre de plus belle, à la fin, avec une telle vigueur que les meubles étaient déplacés, les croisées ébranlées et que tout craquait dans les maisons. L'arrêt a été presque subit.

A 6 heures 3 minutes, nouvelle secousse, moins violente, qui n'a duré que six secondes.

A 8 heures 25 minutes, troisième ébranlement de 4 secondes.

Si, à ce bulletin, succint mais très exact, on ajoute: qu'un bruit sourd s'est fait entendre en maints endroits; que quelques églises ont été lézardées, des cheminées renversées; que des sonnettes ont sonné; que des pendules ont été arrêtées et d'autres remises en mouvement; que les poules, jetées à bas de leur perchoir, ont poussé des cris d'effroi; que des secousses légères, mais presque quotidiennes, se sont fait sentir pendant plus d'un mois; qu'enfin, dans les environs d'Entrevaux, une jeune femme a été ensevelie sous les décombres de sa maison, on aura la physionomie à peu près exacte du tremblement de terre du 23 février dans notre département.

Mais, ce que l'on ne saurait dire, c'est l'effroi, la stupeur, l'angoisse dans lesquels de pareils événements jettent les populations. On se sent en présence d'une force contre laquelle le courage est inutile. Rien n'est mieux fait pour rappeler l'homme au sentiment de sa faiblesse. Il croit que le sol, la roche sur lesquels il s'établit sont inébranlables, au milieu de la mobilité universelle qui l'entoure, et, convaincu de sa stabilité, il lui a donné le nom de *terre ferme.* Il lui a confié tout ce qui doit durer, palais, temples, maisons, chaumières dans lesquels il abrite sa famille, son bien; il ne se sent en sécurité que chez lui; là seulement, il éprouve la joie de la pleine possession. Et voilà que, tout-à-coup, sans avertissement, cette terre tremble; on dirait un gigantesque animal qui, dans un moment de mauvaise humeur, se secoue, comme pour se débarrasser de tout ce dont a voulu le charger la vanité de l'homme. Et, comme ces mouvements du sol sont mystérieux dans leurs effets, on comprend la terreur qu'ils font naître.

C'est qu'on a ouï parler des désastres enregistrés par l'histoire, ou transmis par la tradition.

On a souvenance que, le 14 août 1708, Manosque reçut une secousse qui renversa ses remparts, démantela les tours du château, démolit bon nombre de maisons, et que, pendant tout un mois, la population, effarée, campa dans les champs.

On sait qu'en 1755 soixante mille personnes furent ensevelies sous Lisbonne, en quelques instants.

On se souvient que, dans les Calabres, en 1783, un tremblement qui dura trois ans et demi fit cinquante mille victimes.

Plus récemment, le 28 juillet 1883, une seule secousse renversait douze cents maisons à Ischia ; deux mille trois cents cadavres restaient ensevelis sous les décombres.

Le Krakatoa a causé la mort de plus de quarante mille personnes.

On a lu que les pays situés entre les Andes et le Pacifique sont presque constamment secoués et que certaines

villes ont été détruites jusqu'à quatorze et quinze fois.

Enfin, nous n'avons pas oublié les fêtes organisées, il y a deux ans à peine, pour venir en aide aux habitants de l'Andalousie, qui avaient perdu douze cents maisons et un nombre resté inconnu d'habitants disparus dans les profondeurs de la terre.

Je ne cite que les tremblements les plus remarquables; mais ces secousses du sol sont moins rares qu'on ne le croit généralement, puisque M. Fuchs, dans l'espace de huit ans, de 1865 à 1873, a pu relever le nombre respectable de onze cent quatre-vingt-quatre tremblements de terre, en cinq cent dix-sept endroits différents.

Et, si l'on songe que la mer recouvre à peu près les deux tiers du globe, que la plus grande partie de l'autre tiers nous est encore inconnue ou n'est pas en relations avec nous, que par conséquent le plus grand nombre des tremblements ne peut être enregistré, on verra qu'il n'y a pas de jour, pas même d'heure sans tressaillements terrestres. Et, lorsque des sismographes perfectionnés auront été installés dans les diverses stations météréologiques, on constatera que notre globe est dans un état perpétuel d'ébranlement.

Les sismographes sont des instruments inventés pour signaler les mouvements du sol et en indiquer la direction et l'amplitude. Sans parler des sismographes de précision dont sont dotés les observatoires, il en existe deux d'une telle simplicité que chaque individu pourrait avoir son petit observatoire particulier. L'un consiste en une simple jarre pleine d'eau, posée sur un terrain solide, non sur un plancher, dont on saupoudre la surface avec du son. Le plus léger mouvement fait vaciller l'eau, qui vient lécher les bords du vase, où restent fixées des particules, de son, indiquant la direction dans laquelle l'eau s'est inclinée, par conséquent celle du mouvement du sol. Le second est un long fil à plomb terminé par un poids armé d'une pointe effilée, et, sous cette pointe, on étend une couche de sable fin. Dès qu'un ébranlement se fait sentir,

le fil à plomb oscille, et la pointe trace sur le sable des sillons qui donnent la direction et l'amplitude des mouvements vibratoires. Ce sont de vrais instruments enregistreurs. Je ne parle pas du nombre considérable de personnes qui deviennent des sismographes par trop sensibles, sous l'influence de la frayeur.

Un instrument de précision n'a malheureusement pas été nécessaire pour percevoir le tremblement de terre du 23 février, qui vient d'ébranler une partie de la France méridionale et presque toute l'Italie.

Inutile de raconter, par le menu, le récit de cette catastrophe que l'on a pu lire dans tous les journaux. Chacun connaît les désastres accumulés sur la côte ligurienne, entre Nice et Gênes.

Diano-Marina a été détruite de fond en comble. Oneglia a vu des maisons disparaître au fond de grandes crevasses. Trois cents habitants de Bayardo ont été ensevelis sous les ruines de l'église, où ils étaient allés recevoir les cendres, le premier jour de Carême. Castillon a été anéanti. Savone en est à compter ses morts et ses blessés, ainsi que Bussano et Pompiano. Menton n'a pas une maison épargnée, et bon nombre de celles de Nice ont perdu leur équilibre. *La Fanfulla* évalue à deux mille environ le nombre des morts.

De Diano-Marina, qui paraît avoir été le centre de l'action, les ondulations se sont transmises, au nord, jusqu'à Lyon et à Bâle, au midi, jusquà Rome.

La mer, calme et comme endormie quelques instants avant, remuée jusque dans ses profondeurs, s'est subitement retirée, puis est revenue avec un soulèvement de plus d'un mètre, qui ne ressemblait en rien aux vagues des tempêtes.

Les chaînes de montagnes, qui interviennent ordinairement pour absorber et arrêter le mouvement, n'ont eu aucune influence sur la propagation des ondes vibratoires, puisqu'à travers le massif du Mont-Blanc et la ligne des Alpes elles se sont transmises jusqu'à la Haute-Provence, l'Isère et la Suisse.

L'examen attentif de la région comprise entre Cannes et Gênes a permis à M. Stanislas Meunier de constater que l'axe du tremblement passe par Diano-Marina, où tout à été renversé, même les murs de clôture des champs, malgré leur peu de hauteur. A l'est et à l'ouest de ce point, se montrent de larges bandes relativement épargnées, puis de nouvelles zones de grande intensité, puis encore des minima alternant avec des maxima, jusqu'à Albissola, en Italie, et à Nice, en France. Au delà de ces zones, le phénomène s'atténue rapidement. Cannes et Gênes sont indemnes.

Un fait digne de remarque c'est que, partout, à côté des ruines, des points ont été plus ou moins préservés. Ainsi entre Menton ruiné et Castillon anéanti, se trouve Monti complétement épargné. Dans la vallée de la Vésubie, Nice et Bollène, aux deux extrémités, ont été fort endommagées; entre eux deux, plusieurs pays n'ont pas eu le moindre mal.

Il y a là une influence évidente de terrain, qui a modifié les caractères des pulsations reçues d'en bas.

En portant son attention sur les points ruinés, on constate que tous reposent sur des sols sans consistance : argile, éboulis, gravier, terrains d'alluvion, etc. Au contraire, les localités épargnées ou moins éprouvées sont assises sur la roche massive.

Les lois de la transmission des ondes vibratoires à travers les solides permettent d'expliquer cette différence d'action. Les terrains meubles, argile, sable, etc., se prêtent mal à la propagation du mouvement; pour les traverser, l'onde éprouve de la difficulté; alors les vibrations se raccourcissent, s'enchevêtrent, se brisent, et, comme l'énergie ne se perd jamais, mais se transforme seulement, les secousses, moins longues, deviennent plus énergiques et les effets mécaniques plus considérables. C'est la vitesse arrêtée qui se transforme en travail. Tout comme la vague de la haute mer qui passe allongée, sans colère, parce qu'elle ne rencontre aucun obstacle, et qui se brise avec fracas contre les rochers qui veulent l'arrêter. De même,

le courant électrique passe inaperçu dans un gros fil qui n'offre pas de résistance et se transforme en chaleur, détruisant même le fil conducteur, quand sa finesse oppose un trop grand obstacle à son passage.

Cette différence de propagation des ondes vibratoires, suivant la nature des terrains, explique des effets qui paraissent bizarres au premier abord : à Ischia, les maisons établies sur le tuf argileux, sans consistance, furent entièrement détruites, et celles qui étaient bâties sur des coulées de lave compacte furent épargnées; de même, à Messine, dans les Calabres, à Lisbonne, en Espagne, partout enfin, et si la ville de Naples n'a jamais eu trop à souffrir de son terrible voisin, le Vésuve, elle le doit au grand massif de roche sur lequel elle est bâtie.

Nous allons voir la confirmation de ces observations et de ces données générales dans ce qui s'est passé dans les Basses-Alpes.

A Champtercier, un bruit sourd, assez intense, s'est fait entendre quelques secondes avant et pendant toute la durée du tremblement. Les murs de l'église ont été fortement lézardés ; la voûte du sanctuaire menace ruine, et le mur du fond de l'abside a perdu son aplomb. On a dû en interdire l'entrée aux fidèles. Champtercier est bâti sur *un sol argileux mélangé de cailloux roulés.*

Barcelonnette a été secouée par quatre-vingt-seize oscillations en quarante secondes, bien qu'aucun bruit souterrain ne se soit fait entendre (1), tandis que, dans tout le reste du département, la durée du tremblement n'a été que de vingt à trente secondes, probablement parce que Barcelonnette se trouve sur le prolongement de la crête granitoïde de la chaîne des Alpes, qui va de cette ville à Diano-Marina par Tende, et tout à fait dans la direction du mouvement. Cependant la tour de Barcelonnette, élevée de trente-sept mètres, a, depuis ce jour, quelques fissures de plus; mais la solidité du monument n'est pas compromise,

---

(1) M. Arnaud, notaire à Barcelonnette.

bien qu'il y ait des précautions à prendre (1). Et si les églises de Jausiers, de Larche, de Saint-Paul et de Fours ont éprouvé quelques légères avaries, nous ferons observer qu'elles reposent *sur des alluvions de la période quaternaire ou de l'époque actuelle* (2).

A Moustiers-Sainte-Marie, tandis que Notre-Dame de Beauvoir, édifiée sur la roche compacte, n'a éprouvé aucun dégât, la plupart des maisons ont plus ou moins souffert, parce que la ville repose sur une *masse argileuse*, qui descend du pied des rochers jusqu'au fond de la vallée. Dans quelques quartiers, des planchers se sont effondrés, des toitures sont tombées dans la rue, bien des cheminées ont disparu. Mais c'est l'église paroissiale, si remarquable par son originalité, qui a été le plus endommagée. Les deux travées du fond sont lézardées dans tous les sens, et le mur où se trouve la rosace s'est incliné vers le couchant ; le jour passe entre le mur et la voûte, et M. le curé Abbès, de qui je tiens ces renseignements, a fait, en homme avisé, passer sur les nombreuses fentes de fines couches de plâtre, qui indiqueront, par leur rupture, si de nouveaux mouvements se produisent. Une crevasse de huit mètres s'est ouverte sur la place qui se trouve devant l'église. Le clocher, tout en tuf, d'une admirable légèreté, n'a pas souffert, grâce aux *armature de fer dont il est bardé*.

Non loin de la route qui relie Moustiers à Riez, se trouve le monastère de Ségriès, bâti sur du *poudingue sans consistance, avec sous-sol argileux*. La chapelle en berceau présente plusieurs fentes, dont l'une, au centre de la voûte, est assez grande pour laisser voir le jour et livrer passage à une pièce de cinq francs. Le vitrail extérieur a été disloqué, et un petit salon de réception fortement fissuré. Aucun glissement ne s'est produit (3).

Entrevennes aussi repose sur l'*argile*, et le presbytère,

(1) M. Pinoncély, directeur de l'école normale à Barcelonnette.

(2) M. Pinoncély, directeur de l'école normale à Barcelonnette.

(3) M. Andréolety, pharmacien de première classe à Riez.

ancien château d'été des seigneurs d'Oraison, est en ruine, malgré ses murs épais de deux mètres. Nous devons dire cependant qu'il réclamait des réparations depuis longtemps. Aux premières secousses, M. le curé, qui connaissait le mauvais état de son logement, se précipita dehors à moitié habillé. En même temps, l'angle sud-est s'écroulait, entraînant toiture et plafonds, tandis que le mur qui regarde le nord s'abattait avec un épouvantable fracas. Deux autres maisons du village s'effondraient en même temps. La plupart des cheminées sont à terre. L'église, réparée tout récemment, a eu la nef centrale fendue dans toute sa longueur; la nef de gauche a éprouvé des avaries plus considérables encore; le mur extérieur s'est complétement détaché du reste de l'édifice, et, bien qu'à première vue, les dégâts ne soient pas très apparents, il est certain qu'une nouvelle secousse la ferait s'écrouler (1).

Entrevaux n'a pas eu une tuile déplacée. Mais, à Saint-Pierre, petite commune du canton, trois ou quatre maisons de campagne, mal entretenues, *édifiées sur le gravier*, se sont écroulées; dans l'une d'elles, se trouvait malheureusement une jeune femme qui a été écrasée sous les décombres; à côté d'elle, son enfant de quatre mois n'a pas eu une égratignure (2).

Enfin, au Chaffaut, la vieille tour du château s'est affaissée; mais elle était dans un tel état de délabrement qu'une cause moins énergique en aurait déterminé la chute.

En somme, le mal n'est pas grand dans notre département; il n'a pas l'importance qu'on lui avait donné tout d'abord. Mais, dans l'affolement de la première heure, on est enclin à tout exagérer. Ainsi les cloches de Saint-Sauveur à Manosque auraient sonné à *toutes volées;* une odeur de soufre, exhalée par le sol, se serait répandue sur toute la ville; la conduite des eaux se serait effondrée sur une longueur de plusieurs centaines de mètres; hâtons-nous

(1) M. l'abbé Charpenel, curé d'Entrevennes.

(2) M. Fournier, curé-doyen à Entrevaux.

d'ajouter que ce sont probablement les oreilles qui ont tinté et que personne n'a vu les fontaines tarir, ni même l'eau devenir trouble. Le clocher de l'église de Fours aurait été coupé en deux, etc., etc....

Vérification faite, ces sinistres, y compris ceux de Vachères, de Reillanne, de Peyruis, de Lurs, etc., se résument en quelques masures écroulées, quelques vieilles cheminées abattues et des lézardes dans des murs peu solides.

Faisons cependant une exception pour Moustiers, Entrevennes, Ségriès, Champtercier, où les dégats sont considérables et réclament de prompts secours, et Saint-Pierre d'Entrevaux, où une femme a été ensevelie sous sa maison écroulée.

Nous ne devons pas oublier, pour être aussi exact que possible, qu'à la suite du tremblement de terre le débit des eaux thermales de Digne augmenta considérablement, pour revenir à son état normal quelques jours après. Nous aurions été curieux de savoir si leur température n'avait subi aucun changement.

E. PLAUCHUD.

(A suivre.)

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Louis Suillet, docteur en médecine

Louis Suillet naquit à Seyne (Basses-Alpes), le 25 août 1820. Après avoir terminé ses études au collège de Digne, il se rendit à Marseille, pour y suivre les cours de l'école de médecine. A la suite d'un brillant concours, il fut nommé chirurgien auxiliaire et envoyé en Corse.

En 1842, il épousait, à Sisteron, Mlle Flavie Cézilly.

Reçu docteur en médecine à Paris, où il s'était fixé en 1845, il quittait presque aussitôt la capitale pour s'établir à la Chapelle-en-Serval (Oise). Il exerça sa profession, avec un zèle et un dévouement peu communs, dans ce petit villlage jusqu'en 1875, et ensuite à Senlis, où il est mort, le 28 décembre 1886.

Il est peu de questions philosophiques, scientifiques, industrielles et agronomiques qu'il n'eût étudiées et même mûries sérieusement. En 1883, il obtenait au concours Péreire un prix pour son *Mémoire sur la réforme de l'impôt;* plus récemment, il avait publié, à propos de *l'impôt des boissons*, des articles très remarquables. Il adressait presque tous les ans à l'Académie des Sciences des mémoires sur les questions les plus variées : transmission des forces électriques; assainissement des villes; fabrication du ciment, des engrais; détermination du cycle de l'azote, etc.

Sa vie fut toute d'affection, de travail et de dévouement. Savant modeste, intelligence d'élite, cœur génèrenx, nature expansive, il possédait l'estime et l'affection de tous.

Notre Société perd en lui un membre d'une grande valeur et dont la collaboration lui aurait été des plus utiles.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1886.

OBSERVATIONS.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
Températures moyennes.....	8°,576	2°,753	— 2°,46
Id. extrêmes { maxima...	25°	17°	10°
Id. extrêmes { minima...	— 5°	— 10°	— 20°
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132m)......	665°,4	663°,58	659°,363
Pressions extrêmes { maxima...	675°,7	675°,2	668°
Pressions extrêmes { minima...	651°,7	653°,5	648°,9
TOTAL des jours de pluie ou de neige....................	16	13	17
Eau tombée, en millimètres..	265mm,5	166mm	139mm
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 10)...........	75,46	72,6	75, 576

Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,
PINONCÉLY.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

42e SESSION. — SÉANCE DU 8 AVRIL 1887

Présidence de M. GORDE

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie le 8 avril 1887, à 5 heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Arnaud, Aubert, Aubin, Bassac, Daime Joseph, Daime Marius, Gorde, Isnard, Maillot, Mallet et Roche.

Les procès-verbaux des séances du 20 novembre 1886 et 14 janvier 1887 sont lus par le secrétaire et adoptés.

M. le président dépose sur le bureau un grand nombre de volumes, feuilles ou revues périodiques, envoyés par les différentes sociétés correspondantes, puis soumet à l'approbation de l'assemblée la candidature des membres dont les noms suivent :

Titulaire :

M. Borel d'Esclapon, à Briasc, par Entrepierres.

Correspondants :

MM. Renaud de Préaux, receveur de l'enregistrement à Manosque.
Clément, greffier à Digne.
L'abbé Colomb, aumônier à Saint-Domnin.
Salvan, surnuméraire de l'enregistrement à Forcalquier.
Raimbaud, aspirant surnuméraire de l'enregistrement à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône).
Maurel, juge honoraire à Mezel.
Blanc, étudiant à Mezel.
Tellenne, directeur du *Petit Aixois*, à Aix.

M. le président donne communication d'une lettre de la Société littéraire du Tarn, proposant à notre Société la coopération à une souscription pour l'érection d'un monument destiné à rappeler le souvenir des guerres contre les Albigeois.

L'assemblée regrette de ne pouvoir souscrire.

Des commissions sont ensuite nommées :

1° Pour le choix d'un local :

MM. Arnaud et Aubert sont chargés de rechercher un appartement destiné aux réunions ordinaires et qui contiendrait les archives.

2° Pour l'organisation de la séance publique qui aura lieu le 30 avril, à 8 heures du soir, dans la salle des Assises, et du banquet fixé au lendemain, 1er mai.

Le programme de la séance publique est ensuite lu et adopté.

Sont désignés : pour l'installation de la salle, M. Mallet; pour l'organisation d'un orchestre, M. Isnard; pour les préparatifs du banquet, M. Daime.

La séance est levée à 6 h. 15 m.

43e Session. — Séance publique du 30 avril 1887.

Présidence de M. le Vicomte de Colleville, Secrétaire général, délégué de M. le Préfet des Basses-Alpes.

La séance publique annuelle de la Société a eu lieu le 30 avril 1887, à 8 heures du soir, dans la grande salle du Palais de Justice.

M. de Colleville a ouvert la séance par les paroles suivantes :

« Messieurs, Mesdames,

» En me voyant désigné pour présider une réunion aussi importante que votre assemblée annuelle, j'ai été profondement honoré et quelque peu surpris. Je n'avais, en effet, aucun titre pour me trouver aujourd'hui à votre tête et je n'avais d'autre raison de venir m'asseoir au milieu de vous que l'amour ardent que je porte aux études qui vous occupent.

» Messieurs, votre société est encore toute jeune; elle est née d'hier, et cependant déjà elle a parcouru un long chemin, déjà elle a obtenu d'importants résultats et compte de nombreux adhérents.

» C'est que, sur ce terrain neutre des sciences et des arts, vous avez pu faire appel à tous, en exaltant tout ce qui élève et tout ce qui fortifie.

» Mais laissez-moi vous dire toutefois que, si vous avez réuni, concentré toutes les forces intellectuelles de ce pays, il vous appartient de les diriger utilement.

» En littérature, par exemple, où tous les sentiers ont été battus, où être original est chose aujourd'hui à peu près impossible, n'est-il pas pénible de voir, dans le plus grand nombre des sociétés littéraires, la jeunesse intelligente et laborieuse consumer ses forces à faire des pastiches des classiques, qui, eux-mêmes, ont imité les anciens, ou des romantiques, qui ont exprimé mieux qu'on ne le saurait faire tous les états de l'âme. Ne vaudrait-il pas mieux, Messieurs, puisque nous sommes venus trop tard dans un monde trop vieux, suivre le mouvement, l'impulsion qui se fait sentir, dans l'Europe entière, vers la littérature primitive, vers la tradition populaire, en faveur des contes, des légendes, des chansons au charme et au rythme étranges.

» Ah ! Messieurs, la légende, le mythe, la fable sont comme la concentration de la vie nationale ; la tradition est le prime saut de l'âme populaire, et l'art, aujourd'hui, ne saurait être que la puissance de consacrer les travaux de l'imagination populaire, d'achever cette ébauche souvent sublime.

» Soyez en convaincus, si vous voulez suivre aussi cette voie, vous trouverez dans ce pays, où l'imagination du peuple est si vive, où la langue est si riche, vous trouverez des trésors et vous ferez des merveilles.

» Il est un autre ordre d'études qui occupe particulièrement votre société : l'archéologie, cette science du passé. Eh bien ! dans presque toutes les sociétés de province, il est une branche de l'archéologie qui est absolument négligée ; c'est la numismatique. Et cependant, Messieurs, les monuments numismatiques n'apportent-ils pas des documents nouveaux et inédits à l'histoire. Je ne veux certes pas que votre société étudie la numismatique entière ; je désirerais seulement y voir en honneur la numismatique romaine.

» L'histoire du monde, en effet, n'offre pas un état qui ait atteint l'importance et la longévité du peuple romain : quinze siècles de monarchie, précédés par cinq siècles de république, ont fait du nom romain le plus grand nom de l'histoire. Le tiers des âges du monde, la

moitié des siècles historiques ont vu planer sur l'humanité le génie romain, et l'archéologie évoque ce génie par les médailles, comme le naturaliste reconstitue les faunes disparues à l'aide des fossiles.

» Que dis-je ? Les vertèbres, les coquillages permettent de reconstituer la vie matérielle. Les médailles sont des monuments qui révèlent la vie sociale, intellectuelle, artistique et morale. Les os sont les reliefs des corps ; les médailles, les reliques des âmes.

» La numismatique romaine, favorisée entre toutes, offre une suite merveilleusement homogène des annales de l'empire romain, un tableau fidèle de sa grandeur et de sa décadence, une édition princeps de l'histoire illustrée, gravée au jour le jour, de ses vicissitudes, sur un métal impérissable. Une collection de médailles romaines, c'est le panorama de quinze siècles d'histoire et d'art.

» Mais, pardonnez-moi, Messieurs, de m'être permis d'indiquer à votre société ces deux grandes voies à suivre ; c'était là, chose inutile ! Sous une direction aussi habile que celle de votre excellent président, qui n'est pas seulement un homme de bien, mais un administrateur distingué, un chercheur et un curieux des choses de l'esprit, votre société ne peut que prospérer, et je ne puis faire un vœu meilleur pour son avenir, c'est qu'elle conserve longtemps à sa tête un président comme M. Gorde. »

De nombreux applaudissements accueillent cette brillante improvisation, pleine d'esprit et d'à-propos.

M. Gorde, président de la Société, prononce ensuite une allocution remarquable par le fonds et par la forme et très chaudement applaudie :

« Mesdames et Messieurs,

» Il y a un an, dans la séance publique de la Société, nous avons eu l'honneur de parler, devant vous, de nos débuts et du chemin parcouru depuis. Nous disions qu'il est bon de s'arrêter quelquefois dans sa marche, pour constater les résultats acquis, se réjouir du devoir accompli déjà et puiser, dans cet examen, la force et l'expérience qu'il faut pour achever l'œuvre commencée.

» Si vous le voulez bien, nous nous livrerons aujourd'hui à une courte étude de cette nature, en ce qui concerne l'année écoulée.

» L'appel que nous faisions a été entendu. Les gens de cœur, de patriotisme et d'intelligence sont venus à nous, en grand nombre.

» Les seize de 1878, les deux cent onze du 1er mai 1886 sont devenus les deux cent quatre-vingt-huit du 30 avril 1887. Nous sommes encore loin du nombre de quatre cents obtenu par la Société d'Études de Gap.

» Il reste à conquérir, je ne dis pas les gens hostiles, il n'y en a pas pour une œuvre comme la nôtre, mais les indifférents et les timides, qui sont très nombreux. Nous avons cependant le ferme espoir qu'ils s'enrôleront, comme nous, sous le noble drapeau des sciences et des lettres! Les Bas-Alpins ont des qualités d'énergie et d'initiative qui se réveilleront à notre souffle, et les timides ne résisteront pas à la cordialité de notre accueil.

» Des encouragements nous ont été prodigués de toutes parts, et nous y répondrons par de nouveaux efforts vers le bien.

» Le Gouvernement nous avait alloué déjà une somme de 800 francs pour des fouilles pratiquées à Montfort et dont les résultats remarquables ont été communiqués à M. le ministre de l'instruction publique.

» Le conseil général a bien voulu, sur l'insistance de MM. les députés et notamment de M. Andrieux, son éminent président, nous allouer, à titre d'encouragement, une somme de 100 francs.

» Les honorables MM. Andrieux, Proal et Suquet m'ont chargé de vous exprimer tous leurs regrets de ne pouvoir être ici en ce moment.

» Seize membres du conseil général sont aujourd'hui nos collègues, et l'excellent M. Duclaud, précédent préfet, à l'occasion du 1er janvier, nous a envoyé, en termes sympathiques, un souvenir qui, sans nous surprendre de sa part, nous a profondément touchés.

» M. Gilliot, membre d'honneur, notre honorable et aimable préfet, nous a manifesté plus d'une fois l'intérêt qu'il nous porte. Dans l'impossibilité de venir présider cette séance, il a délégué, à cet effet, M. le secrétaire général. Je salue, en M. de Colleville, l'administrateur capable et laborieux, le savant distingué et l'homme du monde, dont la bienveillance égale l'exquise courtoisie.

» Un de nos membres d'honneur, l'honorable M. Soustre, maire

et sénateur, continue à nous donner, dans la grande salle de la mairie, la plus aimable hospitalité. Il m'est doux de lui en rendre grâces publiquement, au nom de nous tous.

» Au mois de janvier dernier, deux membres de la Société ont été décorés des palmes académiques. Le sympathique M. Tartanson, chef de bureau à la préfecture, et M. Isnard, notre cher secrétaire-adjoint, qui ignore seul toute sa valeur. Qu'il se rassure, je ne ferai pas son éloge. Je remplirai seulement un devoir bien doux, celui de le remercier de son concours si utile et si profondément éclairé.

» Comme tous, nous avons applaudi des deux mains à ces marques de distinction, qui honorent la Société.

» Les lauréats de notre second concours ont été couronnés dans la séance de l'an dernier. Nous nous proposons d'en organiser un troisième, en 1887, pour 1888.

» Le dixième de nos recettes de l'exercice 1886 sera placé en une nouvelle rente sur l'Etat, et il restait, en janvier dernier, dans la caisse de l'honorable M. Honnorat, notre excellent trésorier, une somme de 736 francs, toutes dépenses payées.

» Les Bulletins de 1886 ont présenté un intérêt égal à celui de leurs devanciers.

» Il serait trop long d'apprécier dignement les travaux distingués de nos collaborateurs et d'en dire tout le bien que nous en pensons.

» Nous nous contenterons de les mentionner en quelques mots, dans l'ordre de leur publication : *Quatre lettres inédites de J. Gaffarel, de Mane*, par M. Tamizey de Larroque, membre correspondant de l'Institut ; *la Grotte de Saint-Benoît*, par M. D.-S. Honnorat ; *Document de 1332, relatif à la topographie de Sisteron*, par M. Roman, correspondant du ministère de l'instruction publique ; *la Poésie*, remarquable pièce de vers, par M. Richard ; *Bas-reliefs de Saint-Vincent-les-Digne*, étude non signée ; *le Val-des-Monts*, par M. Isnard ; *le Pape Urbain II dans les Basses-Alpes*, par M. V. L.; la suite de *la Révolution française à Digne*, par M. Aubert ; *le Premier Journal bas-alpin*, par M. Mariaud ; *la Cosmogonie de la Bible et la Science moderne*, par M. C. ; *les Haches préhistoriqus en pierre polie*, par M. D.-S. Honnorat ; *Durenço*, par M. Plauchud, ode couronnée par la Société ; *le Mont Pelvoux*, sonnet par Dolorès, pseudonyme attristé

d'une charmante femme; *Notice biographique sur Henri, d'Entrevaux*, par M. Reboul; *Philologie provençale, essai sur le mot provençal « abord »*, par M. Aubin; *Impressions de voyage*, par M. X.

» Nous aimons beaucoup les jeunes membres de la Société. Intelligents et instruits comme ils le sont, ils devraient nous donner plus souvent des impressions de voyage, des poésies, des contes, des nouvelles, des articles d'art et d'histoire.

» Que ces jeunes gens me permettent de leur recommander une passion, celle des lettres et des sciences, qui leur seront un refuge et une consolation, dans les amertumes de la vie.

» L'an passé, le savant M. Lieutaud a fait devant vous, avec quel esprit et vous savez avec quel succès, une conférence sur une ancienne ville sise entre l'Escale et Volonne, dont les ruines ont donné lieu à des découvertes précieuses. On y a trouvé depuis, outre de nombreuses monnaies, des colonnes, des statuettes, un camée sur agate et des débris de poteries, avec sujets en relief. Si nos ressources nous le permettaient, nous ferions des fouilles à l'Escale, certains d'avance du bon emploi de notre temps et de nos dépenses.

» Il serait aussi bien intéressant de fouiller les vieilles grottes du département. Les recherches assez sommaires pratiquées jusqu'ici sont assez concluantes pour encourager de nouveaux efforts.

» Nous signalerons aux investigations de nos chers collègues les fonds notariaux et les délibérations des conseils municipaux, ces mines, encore vierges pour la plupart, de documents historiques très importants.

» Nous avons beaucoup à faire, Messieurs, et chacun de nous doit apporter sa pierre à l'édifice, dans la mesure de son temps et de ses aptitudes.

» Des encouragements, précieux entre tous, nous sont venus de la part des dames. Plusieurs font déjà partie de la Société. Une demoiselle, Mlle Blanche de Castellane, a bien voulu se joindre à elles. Nous avons le culte et le respect de la femme, et de nouvelles adhésions nous toucheraient vivement. En Provence, dans le pays des troubadours et des félibres, les dames ont toujours revendiqué la place qu'elles méritent si bien, la place d'honneur, dans toutes les fêtes du cœur et de l'esprit.

» Sous un si gracieux patronage, la tâche sera facile et le succès certain. Éclairée par un rayon d'en haut, la vertu et la beauté soufflant dans ses voiles, la proue ornée de fleurs, notre barque, glissant sur la mer tranquille, frémissante aux chants des rameurs, entrera, légère et confiante, au port. »

Les diverses parties du programme qui suit ont été écoutées avec le plus vif intérêt et très applaudies par l'auditoire, où l'on remarquait beaucoup de dames aux fraîches toilettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Quatuor sur les Diamants de la Couronne, par l'orchestre, sous la direction de M. Creste.

DISCOURS de M. le vicomte de Colleville, secrétaire général.

DISCOURS de M. Gorde, président. de la Société.

Régnier, Poëte Marseillais, étude littéraire, par M. Roche.

A une Hirondelle (paroles de M. Cazalet, musique de M. Creste), romance chantée par M. Jauffret.

Le Tremblement de terre du 23 février 1887, par M. Plauchud, président de l'*Athénée* de Forcalquier.

Souvenirs de jeunesse, élégie, par M. Cazalet.

L'air dou Credo, conte provençal, par M. X., lu par M. L.

INTERMÈDE MUSICAL.

La Traviata, fantaisie pour violon, par M. Creste.

Romance, chantée par Mlle M.

Romance sans paroles, sur violoncelle, par M. Boyer, avec accompagnement de piano par Mme P.

DEUXIÈME PARTIE.

Les Femmes remarquables des Basses-Alpes, conférence par M. Aubert.

A la Cathédrale de Milan, poésie, par M. Richard.

Impressions de voyage de Gassendi dans la Provence Alpestre, par M. Tamizey de Larroque, membre correspondant de l'Institut.

Le Père aux oiseaux de Soleilhe-Bœuf, par M, X., lu par M. A.

Bonjour, Printemps, chansonnette, chantée par M. Boyer.

A 11 heures, M. de Colleville lève la séance en ces termes :

« Mesdames,

» Je ne veux pas laisser s'achever cette soirée sans vous remercier de votre présence si précieuse. Grâce à vous, cette séance n'est plus une réunion académique, c'est un tournoi où les palmes les plus belles seront celles que vous décernerez, la récompense la plus haute celle d'avoir pu vous plaire et d'avoir mérité votre approbation. »

LE TREMBLEMENT DE TERRE

du 23 février 1887

(Suite)

Maintenant, si nous nous demandons quelles sont les causes déterminantes des tremblements de terre, nous devons avouer que nous n'en savons rien, ou du moins pas grand chose. Nos connaissances sur les mouvements de l'écorce terrestre sont peu étendues, et nous n'avons que des notions bien vagues sur ce qui se passe à l'intérieur du globe.

Aussi l'imagination de ceux qui s'en sont occupés, savants ou poëtes, a-t-elle pu se donner libre carrière.

Les Grecs, avec leur tendance à tout personnifier, n'avaient rien trouvé de mieux que d'inventer les Titans,

forgeant au fond de l'Etna les foudres de Jupiter et faisant trembler la terre sous les coups redoublés de leurs marteaux. Cette explication en vaut bien une autre, et nous n'avons pas beaucoup mieux à mettre à la place; remplaçons, en effet, les marteaux par les chocs de la vapeur d'eau à une haute tension....; mais n'anticipons pas.

On avait toujours cru les tremblements de terre solidaires des volcans, ceux-ci étant les exutoires par où la terre se débarrassait du trop plein de son feu central.

Mais aujourd'hui le feu central est passé de mode; c'était le vieux jeu. La nouvelle école, croyant trouver mieux, a invoqué, pour le nier, le dire des géomètres, qui ont prouvé par $A + B$ que l'intérieur de la terre ne pouvait être fluide.

Les calculs cependant, quelques savants qu'ils fussent, ne pouvaient annihiler les volcans. Pour se tirer d'embarras, on a dit que chaque volcan avait son réservoir particulier, distinct, dont la chaleur était alimentée par des réactions chimiques donnant naissance à ce que les anciens géologues appelaient les forces souterraines, dont l'action ne s'exercerait que sur un périmètre plus ou moins étendu autour des volcans en activité.

Alors on a divisé les tremblements de terre en deux catégories : les volcaniques et les non volcaniques.

Et, pour expliquer ceux-ci, on a imaginé surtout le tassement des matériaux dont se compose notre globe, la rupture d'équilibre des roches souterraines amenant des déplacements et des chutes qui se traduisent par un choc à la surface du sol.

Les causes qui produiraient ces effondrements dans l'intérieur du sol sont nombreuses; mais l'eau, qui circule partout, serait le principal agent de ces phénomènes. Dans sa course souterraine, elle dissout plus ou moins les terrains qu'elle traverse. Les substances dissoutes laissent des vides qui peuvent devenir énormes à la suite des années. Et si, subitement alors, les couches supérieures, perdant leur point d'appui, s'affaissent, il en résulte un choc

qui donne naissance à un tremblement de terre. Un affaissement unique peut donner lieu à plusieurs secousses, car les roches, ne glissant que par saccades, produisent des coups répétés jusqu'à ce qu'elles aient retrouvé la stabilité.

Un exemple : chacun connaît, au moins de nom, la Fontaine de Vaucluse, qui débite, en moyenne, 12 mètres cubes d'eau par seconde, soit 12,000 litres. Admettons, je crois être au-dessous de la vérité, que chaque litre n'enlève aux terrains traversés que 0,25 centigrammes de matière solide, et calculons : 12,000 fois 0,25 centigrammes équivalent à 3 kilogrammes par seconde, 180 kilogrammes par minute, 10,800 par heure, 259,200 par jour, 94,608,000 par an. Je m'arrète. En arrivant au siècle, nous avons des chiffres dont l'esprit ne se fait plus une idée nette, et, comme cette source exerce son métier de mineur depuis des milliers de siècles, on en arrive à se demander si le massif qui s'étend de Sisteron au Ventoux ne se trouve pas sur un abîme, et si la montagne de Lure ne pourrait pas disparaître un jour du relief de la Provence.

Je me hâte d'ajouter que jamais on n'a vu de pareils affaissements ; et viendraient-ils à se produire, il n'en résulterait que des tremblements de terre locaux. Il est impossible de rattacher à de pareilles causes les secousses de *bas en haut*, quelquefois formidables, qui se produisent au foyer de l'ébranlement, non plus que les ondulations qui persistent des mois et des années ou qui se font sentir, comme celles de Lisbonne, sur un espace quatre fois grand comme l'Europe, ou même qui retentissent de Rome à Bâle, à travers les Alpes, comme celles du 23 février.

Alors, ne trouvant pas d'explications suffisantes, même dans les éboulements les plus considérables, et ne pouvant toujours pas admettre le feu central de par les calculs des mathématiciens, on s'est tourné de toute part pour trouver un peu partout la cause de ces phénomènes.

Ce sont surtout les petits savants qui se sont livrés à ce genre de recherches ; et long et amusant serait le défilé de

toutes les théories, plus ou moins fantaisistes, qui ont vu le jour.

Les uns ont imaginé une corrélation entre les tremblements de terre et les taches solaires. M. le capitaine Delauney, dont on a beaucoup parlé, a cru en trouver l'explication dans le passage de Jupiter et de Saturne à travers l'essaim de corpuscules qui donne naissance aux étoiles filantes du 10 août, et il a dressé le tableau des tremblements de terre futurs. Malheureusement pour sa théorie, Jupiter ni Saturne ne passent jamais à travers l'anneau de corpuscules, et, en 1883, époque des cataclysmes de Java et d'Ischia, la grande planète se trouvait à cent millions de lieues de l'essaim en question ; et je crois bien qu'on ne voit figurer sur son catalogue ni le tremblement d'Espagne, ni celui de la côte ligurienne. On peut donc lui laisser toute la responsabilité de son opinion.

D'autres ont eu recours à des orages électriques souterrains. Ils ont simplemont pris l'effet pour la cause. Chaque fois qu'un solide se fracture ou supporte une forte pression, il détermine un dégagement d'électricité proportionnel à la surface fracturée, qui peut donner lieu à des courants très intenses, se propageant au loin. C'est ce fait qui a été mis en évidence, le 23 février, simultanément à Lyon, à Perpignan et au parc de Saint-Maur.

On a cherché aussi à établir une relation entre les phénomènes sismiques et la baisse barométrique ; or, dans la soirée du 22 février, la colonne mercurielle avait éprouvé une forte hausse.

M. Blavier croit en trouver la cause dans la calotte de glace qui se serait formée au Groenland ; mais alors pourquoi y avait-il des tremblements de terre avant la formation de cette calotte ?

Ce grand nombre de théories prouve que le problème est loin d'être résolu.

Ce qui est vrai, c'est que les tremblements de terre sont beaucoup plus fréquents l'hiver que l'été, que les pays de

montagnes sont secoués plus souvent que ceux qui sont en plaines et que ces phénomènes sismiques coïncident souvent avec des pluies prolongées.

Si, avec ces observations, nous pouvions admettre le feu central, tout s'expliquerait naturellement.

Essayons ! Sur quoi se basent les géomètres pour le nier ? Ils disent, avec raison, que si la terre était intérieurement liquide, les marées de cette masse en fusion produiraient des chocs tellement formidables que la croûte solide ne saurait y résister et volerait en éclat à chaque flux et reflux et que, pour mettre les faits d'accord avec l'analyse mathématique, il faudrait que notre globe tournât comme d'une seule pièce, le noyau et l'écorce ne faisant qu'un, ce qui ne peut être avec un intérieur fluide.

Tout cela est bien ; mais pendant que les mathématiciens établissent des formules, les physiciens prouvent expérimentalement que, sous une pression suffisante, tous les corps peuvent devenir solides.

Or, les matières qui se trouvent au centre de la terre supportent une pression de 3,000,000 de kilogrammes par centimètre carré. Sous un pareil poids, malgré leur haute température, on ne peut les supposer liquides ; elles doivent être solides, pour devenir pâteuses à mesure que, se rapprochant de la croûte, la pression diminue. Il est ainsi facile de comprendre que la terre peut tourner comme un bloc solide dans toutes ses parties, et les calculs seront d'accord avec l'hypothèse du feu central.

Dès lors, tout s'explique facilement. La terre, en se refroidissant, s'est encroûtée ; mais cet encroûtement n'a pas eu lieu sans cataclysmes, et, bien souvent, la croûte a été soulevée par la poussée intérieure ; de là, les reliefs de notre globe. L'envers de ce relief doit être accidenté comme la surface. Il doit exister intérieurement des bosses et des creux correspondant aux profondeurs des océans et aux crêtes des montagnes. Sous les mers, la pression étant plus forte, la croûte doit être plus épaisse, et les soulèvements

les plus récents, qui ont fait surgir les Alpes, doivent correspondre à des vides immenses. C'est aux sommets de ces énormes coupoles que la croûte terrestre doit être la plus mince, ce qui explique pourquoi les volcans agitent presque toujours leur panache de fumée aux sommets des montagnes, car c'est là que les laves en fusion s'ouvrent un passage quand elles sont refoulées par une force qui les pousse de bas en haut.

Quelle peut être cette force ? Où est-elle engendrée ?

Nous la trouverons dans la vapeur d'eau.

Quand, sous l'influence des vagues, des marées ou de toute autre cause, une déchirure se produit dans les mers, l'eau se précipite, arrive au contact des couches incandescentes, se résout en vapeur, et, sous la force de son expansion, les volcans entrent en éruption. En effet, tous les volcans sont alignés le long du littoral des mers.

Dans l'intérieur des continents, le même phénomène peut se produire à la suite de grandes pluies, et, de fait, on a remarqué que les années pluvieuses sont des années à tremblements de terre.

Ainsi la catastrophe de Lisbonne vint après un été très pluvieux ; de même, celle de la Calabre ; de même, en 1851 dans la Suisse et le Tyrol. Pendant l'automne de 1884, des pluies incessantes étaient tombées sur le sud de l'Espagne, et il y a de longues années que la Provence n'avait vu un déluge comparable à celui qui a valu aux Parisiens la visite de la Tarasque.

Et comme les pays de montagnes sont les plus disloqués, ceux où se trouvent les failles les plus nombreuses et les plus profondes, on comprend que l'eau puisse facilement gagner les couches inférieures de l'enveloppe solide, arriver au contact de la matière en ignition et produire instantanément des torrents de vapeur à une tension telle qu'elle détermine comme des coups de bélier assez puissants pour ébranler, pour soulever même la croûte terrestre, et ces tremblements de terre sont comme des éruptions volcaniques étouffées, parce qu'elles ne trouvent pas d'issues.

Ajoutons enfin que la lune, sans avoir une action prépondérante, pourrait bien n'être pas tout à fait étrangère à ces cataclysmes. Nous connaissons son action sur les marées; son influence doit se faire sentir à l'intérieur du globe. Elle pourrait bien être ce rien, ce pas grand chose qui est quelquefois la cause déterminante des plus grands effets. Ainsi les plus célèbres tremblements de terre de Lisbonne, de la Calabre, du Pérou, de la Californie, du Krakatoa, de l'Andalousie, d'Ischia, de Diano-Marina, étant tous survenus quand le soleil et la lune avaient même déclinaison, il serait bien étonnant, dit M. de Parville, qu'il n'y eût là qu'une coïncidence fortuite.

En résumé, toutes les diverses opinions émises prouvent notre impuissance à bien définir la cause réelle des tremblements de terre. Nous sommes encore dans la période des conjectures, et, si nous connaissons ce qui se passe dans le ciel, nous ne savons pas grand chose de certain sur la constitution intérieure de notre planète.

M. Flammarion a émis, quelque part, le désir de voir creuser un puits gigantesque de plusieurs lieues de profondeur pour aller voir ce qui se passe sous nos pieds. Nous applaudirons à son initiative, s'il parvient à réaliser les fonds nécessaires à l'entreprise.

En attendant, nous pouvons, du passé, tirer quelques leçons pour l'avenir.

Si, dans l'état actuel de la science, il est impossible de prévoir d'avance un tremblement de terre, nous savons que ce sont presque toujours les mêmes régions qui sont frappées. Ainsi la zone atteinte le 23 février est la même que celle qui fut agitée, moins vivement, il est vrai, le 28 novembre 1884 et le 5 septembre 1886.

On peut donc dire, presque sans crainte de se tromper, qui a tremblé tremblera.

On doit alors se précautionner contre de pareils accidents : d'abord, en ne bâtissant que sur la roche compacte, et jamais, au grand jamais sur l'argile, le gravier ou les

terrains rapportés. Ensuite les maisons devront être peu élevées et construites en prévision de nouvelles secousses, c'est-à-dire avec enchevêtrement de bois, de fer et de clefs solides bâties dans l'épaisseur des murs, reliant toutes les parties de l'édifice, de manière qu'elles soient dépendantes les unes des autres et ne forment, pour ainsi dire, qu'un seul tout inséparable; car c'est au manque de cohésion et à la fragilité des voûtes des églises que sont dus ces effroyables écrasements de multitudes agenouillées, que la mort vient surprendre au milieu de leurs prières.

E. PLAUCHUD.

NOTE
SUR LES RONGEURS DE LA PROVENCE

Les Rongeurs sont presque tous des Mammifères de petite taille, caractérisés principalement par la forme de leur système dentaire. Les canines manquent toujours; l'espace qu'elles occuperaient, si elles existaient, reste vide et sépare les incisives des molaires; celles-ci, en nombre variable (depuis deux jusqu'à six de chaque côté), sont parfois chez le même animal plus nombreuses à une mâchoire qu'à l'autre, et elles peuvent aussi, à la même mâchoire, être en nombre plus ou moins considérable, suivant l'âge de l'animal *(Sciurus)*. Elles sont tantôt simples, tantôt tuberculeuses, suivant le régime.

Les incisives, très longues et très fortes, au nombre de deux à chaque mâchoire, sauf chez les Duplicidentés, qui en présentent quatre en haut, sont arquées, taillées en biseau, avec un tranchant fort aiguisé; ces dents ont ceci de particulier qu'elles s'accroissent indéfiniment, la racine solidement plantée dans l'alvéole secrétant sans discontinuité de nouvelles couches qui s'ajoutent aux précédentes. Le frottement seul du tranchant prévient une

élongation trop grande et les retient au même niveau; ce qui le prouve, c'est qu'en déviant sur un Rongeur quelconque une incisive de façon qu'elle ne puisse plus appuyer sur sa correspondante, l'accroissement est si grand que la dent sort de la bouche, s'enroule en spirale et nuit bientôt au jeu des autres.

Le condyle de la mâchoire inférieure est implanté longitudinalement, disposition qui ne permet que des mouvements d'avant en arrière et *vice versâ*.

La lèvre supérieure, fendue, laisse voir les incisives: sa mobilité est très grande; elle supporte des moustaches bien développées.

Quelques Rongeurs possèdent des abajoues, poches s'étendant depuis l'entrée de la bouche jusqu'à la région scapulaire; l'animal y introduit sa nourriture, l'y enserre, et, le cas échéant, les vide en les comprimant au moyen de ses pattes antérieures.

Les glandes salivaires sont très développées. Le tube digestif est très long; l'estomac est souvent étranglé; les intestins présentent surtout un grand développement. Le cœcum est fort variable ; il peut être rudimentaire, comme chez le Loir, ou atteindre une longueur de plus d'un mètre, comme chez le Castor, ce qui ne fait que confirmer la remarque d'un antagonisme existant entre l'estomac et le cœcum; ainsi tous les rongeurs qui ont un cœcum énorme possèdent, par contre, un estomac petit. Tout cela indique un régime herbivore, frugivore ou granivore. Peu de rongeurs, en effet, sont omnivores.

La forme générale du corps présente certaines analogies qui se réduisent à un cou généralement court, une tête rarement allongée et le train antérieur plus étroit que le train postérieur; parfois la peau des flancs se développe en une sorte de membrane alaire.

Les pieds de devant n'ont d'ordinaire que quatre doigts, contrairement à ceux de derrière, qui en ont très souvent cinq. Il arrive parfois que le pouce des membres anté-

rieurs soit représenté par un petit tubercule recouvert d'un ongle plat; les ongles des autres doigts sont forts et disposés pour le fouissement. Les membres sont inégalement développés, les postérieurs étant plus volumineux et bien plus longs que les antérieurs.

La queue varie et comme forme et comme longueur; tantôt réduite à un simple moignon ou à un tubercule, elle devient souvent très allongée, se recouvre de poils longs et touffus ou reste nue et écailleuse.

Les hémisphères cérébraux sont petits; les circonvolutions, peu nombreuses, sont à peine marquées; les lobes olfactifs, par contre, sont très développés.

Les mamelles varient de deux à douze; dans le premier cas, elles sont abdominales.

Les mœurs des Rongeurs diffèrent assez selon les divers genres et même suivant les espèces d'un même genre.

Les uns, comme les Écureuils et les Loirs, établissent un nid à l'intersection des branches les plus élevées et les moins accessibles. D'autres, par contre, creusent un terrier profond, ramifié en un grand nombre de galeries aboutissant à deux chambres spacieuses : le lieu de repos et le magasin d'approvisionnement; tels sont les Campagnols, les Rats, les Marmottes; quelques-uns enfin (Lièvres) gîtent dans un sillon, sous le premier buisson venu.

Certains Campagnols, le Lemming de Norwège, exécutent des migrations et voyagent en troupes innombrables d'un pays dans un autre, dévastant tout sur leur passage; la plupart de nos rongeurs sont sédentaires et ne quittent le lieu où ils ont vu le jour que dans un espace assez restreint pour chercher leur nourriture ou pour s'apparier.

A l'approche de l'hiver, tous les Rongeurs à terrier, sauf quelques-uns, ferment hermétiquement les ouvertures extérieures de leurs galeries et, bien gras et bien repus, tombent dans une profonde léthargie pour ne se réveiller qu'au printemps suivant. Ils se nourrissent pendant ce temps aux dépens de leur graisse. Certains Rats, quelques Campagnols

se réfugient dans les granges et les greniers, à l'abri des intempéries de la saison, au milieu d'une abondante nourriture; les Écureuils et les Loirs dorment pendant l'hiver, mais ils se réveillent de temps à autre pour manger les provisions de réserve accumulées dans leurs cachettes.

Les uns vivent isolément avec leur famille; d'autres se réunissent en grandes troupes, et les Marmottes même, s'il faut en croire quelques auteurs, placeraient des sentinelles chargées de veiller sur la conservation et la sûreté communes.

Tous n'ont qu'une intelligence fort peu développée et sont à peine susceptibles d'éducation. Ceux qui sont pourvus de clavicules se servent de leurs membres antérieurs, à la façon d'une main, pour porter les aliments à leur bouche ou faire leur toilette.

Lorsque les grands froids ont cessé et que l'hiver a cédé la place au printemps, les Rongeurs, sortant de leur léthargie, se cherchent pour s'accoupler. Les mâles, très ardents en amour, se disputent avec fureur la possession des femelles; il arrive même souvent que les vaincus sont la proie des vainqueurs. La femelle se livre à celui qui a mis en fuite tous ses rivaux et, au bout de trois semaines au moins, de six au plus, elle met bas de trois à huit petits, dont le développement à la naissance varie selon les types.

Les jeunes Levreaux naissent velus et les yeux ouverts; la plupart des espèces à terrier viennent au monde nus, sourds, les paupières closes et sont incapables de se mouvoir et de chercher leur nourriture.

L'accouplement se renouvelle plusieurs fois dans l'année; il arrive même que la femelle fait sept et même huit portées par an. La puissance reproductrice est, chez ces petits êtres, parvenue à un tel maximum d'intensité que souvent les jeunes de l'année se recherchent pour perpétuer l'espèce.

Leur développement est discoplacentaire. « Mais, dit M. Albert Gaudry, ainsi que me l'a montré mon excellent

maître, M. Gerbe, il ne faut pas croire que l'allantoïde des Rongeurs indique un haut degré d'évolution, parce que le placenta est discoïde, comme dans l'espèce humaine; car, chez les Rongeurs, c'est la vésicule ombilicale qui entoure presque tout le fœtus; l'allantoïde reste très petite, dans un état intermédiaire entre celui des Marsupiaux et celui des placentaires les plus élevés. Il me semble donc qu'il y a lieu de s'attendre à rencontrer des restes de Rongeurs dans les terrains où l'on découvrira les plus anciens placentaires. Malheureusement, les Rongeurs sont pour la plupart de si chétives créatures que leurs débris doivent se dissimuler facilement dans les couches terrestres.

» S'il est difficile, ajoute le savant professeur de paléontologie du Muséum, de marquer les enchaînements des Rongeurs tertiaires avec les quadrupèdes qui les ont précédés, on peut, au contraire, constater leurs ressemblances avec les formes actuelles. Par exemple, les paléontologistes ont fourni la preuve que le genre Écureuil n'a point brusquement apparu de nos jours; ils ont rencontré des espèces dans le gypse de Montmartre *(sciurus fossilis)*, dans le miocène de Saint-Géraud-le-Puy *(sciurus Feignouxi)* et de Sansan (*sciurus Sansaniensis* et *Gervaisianus*).....

» Tout en étant frappé de la ressemblance des Rongeurs fossiles avec les Rongeurs vivants, nous devons avouer que nous sommes encore peu capables de préciser quelles sont les formes actuelles avec lesquelles les genres éteints ont la plus proche parenté; cela provient de ce qu'en général nous n'avons que des pièces isolées; ces déterminations ne doivent être considérées que comme provisoires. La nécessité de cette remarque est particulièrement manifeste quand nous étudions les Rongeurs....

» Si nous ne possédions que des molaires de Castor, de Porc-Épic, d'Agouti, de Paca et d'*Anomalurus*, nous ne soupçonnerions pas les différences importantes qui existent entre ces animaux pour l'aspect extérieur et pour la forme

des membres. Dans l'état actuel de la science, les zoologistes ont beaucoup de peine à établir des séparations un peu tranchées entre les diverses tribus de l'ordre des Rongeurs ; cette difficulté pourra bien devenir une impossibilité, lorsqu'aux espèces actuelles viendront se joindre les nombreuses espèces fossiles. »

Les Rongeurs habitent toute la surface du globe, hors les parties où la vie n'est possible pour aucun animal; sous le ciel brûlant de l'équateur, comme dans les neiges du pôle et les glaciers des montagnes, ils creusent leurs terriers et répandent la vie en des endroits qui, sans eux, seraient dépourvus de mammifères. Quelques espèces parasites de l'homme l'ont suivi, à ses pertes et dommages, dans ses migrations et sont malheureusement devenues cosmopolites.

Sur environ soixante-six espèces de Rongeurs que l'on rencontre en Europe, la Provence en compte actuellement vingt bien établies et trois douteuses, réparties en huit familles.

La table dichotomique de ces familles peut s'écrire :

1.	Deux petites incisives derrière les deux grandes à la mâchoire supérieure	LEPORIDÉS.
	Deux incisives seulement à chaque mâchoire........................	2
2.	Queue élargie en forme de palettes; pieds de derrière bien palmés....	CASTORIDÉS.
	Queue non élargie; pieds de derrière non palmés......................	3
3.	Queue courte, presque nulle	CAVIDÉS.
	Queue bien distincte	4
4.	Queue velue.......................	5
	Queue à poils rares et épars........	MURIDÉS.
5.	Queue aussi longue que le corps	6
	Queue plus courte que le corps et uniformément velue...............	7

6. Queue arrondie ; pelage roux; taille d'au moins 0m,40.................. SCIURIDÉS.
Queue aplatie, pelage jamais roux ; taille au plus de 0m,30............. MYOXIDÉS.

7. Molaires échancrées................. ARVICOLIDÉS.
Molaires tuberculées................ ARCTOMYDÉS.

FAMILLE I. — SCIURIDÉS.

(Sciuridés, du genre *Sciurus*, Écureuil.)

Corps allongé; yeux grands et saillants; oreilles médiocres, surmontées d'un pinceau de longs poils à leur sommet; clavicules bien développées; pieds étroits; ceux de devant ont quatre doigts et un pouce rudimentaire; ceux de derrière, cinq ongles crochus et très comprimés ; *testes* renfermés dans un scrotum; queue longue, très fournie et généralement distique.

Cette famille est formée des genres : Tamia; Pteromys; Sciuropterus; Spermosciurus; Sciurus ; etc. Tous sont exotiques, sauf le dernier, qui est représenté en France par le *Sciurus vulgaris*.

Genre I. — ÉCUREUIL, SCIURUS, *Linné*, 1735. *Syst. nat.*

Σκίουρος, *Sciurus*, ÉCUREUIL, de σκια, ombre, et οὐρα, queue (qui se met à l'ombre de sa queue).

Corps svelte et élancé; frontaux très larges, developpés latéralement en apophyses minces, dirigées en arrière; quatre molaires chez l'adulte; pieds étroits, armés d'ongles crochus; pas de parachute; queue longue et généralement distique, bien fournie de poils et formant comme un bouquet; oreilles moyennes; huit mamelles, dont deux pectorales et six ventrales ; d'après M. Fatio, il y en aurait jusqu'à dix.

Formule dentaire :

Incisives, 1/1 ; canines, 0/0 ; molaires, 5/4 = 22 dents.

Il n'est pas inutile de faire observer que souvent la molaire de la mâchoire supérieure, qui est de beaucoup plus petite que les autres, tombe avec l'âge, de telle sorte que, chez l'adulte, on a alors : molaires, 4/4.

Les Écureuils habitent les forêts et les grands bois, principalement ceux composés d'arbres toujours verts et surtout ceux de pins, à cause de la nourriture abondante que les graines de ces conifères leur fournissent. Ils rongent les cônes d'une façon tellement particulière que cela a permis d'assurer qu'il existait autrefois des Écureuils, d'après l'examen des cônes de pin fossiles trouvés à Manosque. De même, l'Écureuil nain de l'Inde coïnciderait avec la petitesse du pin fossile de cette région.

On les rencontre dans toute l'Europe, depuis le Nord jusqu'au Sud, au fond des plaines, comme sur les montagnes, jusqu'à l'extrême limite de la grande végétation.

Il y a plusieurs variétés qui diffèrent par le pelage ; mais ce caractère n'est pas suffisant pour en faire des espèces distinctes, car souvent, dans un même nid, on trouve des écureuils à robe noire et d'autres à robe rouge.

Les mâles se disputent avec fureur la possession des femelles. La gestation dure un mois.

Une seule espèce se trouve en Provence.

ÉCUREUIL COMMUN. — SCIURUS VULGARIS. *Linné.*

SYNONYMIE. — Σκίουρος des Grecs ; *Sciurus* des Latins ; *Sciurus alpinus*, Fr. Cuvier ; *Sciurus italicus*, Ch. Bonaparte ; *Esquirou*, *Escuriou*, *Eichirouer*, en Provence ; *Escouriou*, Nîmes ; *Eschirot*, Nice.

Oreilles à peu près aussi longues que la moitié de la tête, munies d'un pinceau de longs poils à leur extrémité ; dessus du corps d'un brun roussâtre, grisâtre ou noirâtre ; dessous blanc ; queue de la longueur du corps, distique,

couverte de poils dont la longueur augmente à mesure qu'ils sont placés plus près du sommet. Longueur totale moyenne, $0^m,47$, dont $0^m,22$ pour la queue. Le poids moyen est de 250 grammes.

L'Écureuil est le Singe de nos forêts. Il passe sa vie sur les arbres ; sa nourriture consiste surtout en noisettes, faînes, glands, cônes de pin; parfois, il pille les nids pour vider les œufs, dévorer les petits et même les parents. Ce Rongeur remplit du produit de ses récoltes les fentes des arbres, afin de se ménager des provisions pour la mauvaise saison, et cela lui est on ne peut plus utile, car il n'hiberne pas.

Son nid, construit avec beaucoup d'habileté, est placé au sommet des grands arbres ; souvent aussi, l'Écureuil s'empare d'un nid de pie abandonné, pour y établir sa demeure. La femelle met bas deux fois par an, en mars et en juin. Chaque portée se compose de trois à sept petits; ceux-ci n'ouvrent les yeux que le neuvième jour. La mère les soigne avec beaucoup de sollicitude, et, au moindre danger, elle les transporte d'un nid dans un autre, en les tenant aux dents à la manière des chats.

Les Écureuils sont assez communs en Provence; il n'est guère de bois de hêtres, de noisetiers ou de pins qui n'en renferment. Il y a une quinzaine d'années qu'ils sont venus habiter les environs de Meyrargues ; auparavant ils y étaient inconnus ; mais les bois de pins de Font-Couverte, propriété appartenant à M. Bertrand, ayant été coupés afin de défricher le sol, ces Mammifères se replièrent sur cette commune, où ils sont aujourd'hui fort nombreux (1).

Dans plusieurs localités, on les chasse pour les manger. Ils constituent un mets estimé que certains chasseurs pré-

(1) Les Écureuils ne sont nombreux dans les bois de pins des environs d'Aix que depuis une quinzaine d'années. Il paraît certain que, depuis cette époque, ce Rongeur a opéré vers nous des migrations. Ce fait signalé et relatif aux environs de Meyrargues se rapporterait donc à un phénomène plus général. (Note de M. le professeur Marion.)

fèrent au lapin de montagnes. Pris jeunes, ils supportent bien la captivité ; mais, par l'effet de l'âge, ils deviennent méchants et mordent cruellement tout ce qui les approche. Les amandes amères sont pour eux un poison; deux suffisent pour tuer un Écureuil. La peau de quelques variétés exotiques est employée comme fourrure; tel est le petit-gris.

FAMILLE II. — ARCTOMYDÉS.

(Arctomydés, du genre *Arctomys*, Marmotte.)

Corps lourd, ramassé, bas sur jambes; yeux noirs et saillants ; oreilles petites et rondes ; membres à peu près égaux en longueur; pieds trapus, quatre doigts aux antérieurs, cinq aux postérieurs ; ongles peu comprimés et peu crochus; pas de scrotum; dix mamelles, quatre pectorales et six ventrales ; queue courte, garnie de longs poils divergents.

Les Arctomydés, qui faisaient autrefois partie de la famille des Sciuridés, se distinguent des Écureuils par leur port lourd, une queue courte, des membres à peu près égaux et surtout par leurs mœurs et leur genre de vie. Cette famille se compose d'animaux diurnes, inhabiles à grimper et à nager, vivant en société et creusant des terriers. Ils se servent, comme les Écureuils, de leurs pattes de devant pour porter leur nourriture à la bouche. Les plantes fourragères, les fruits et les racines forment le fond de leur alimentation. Cependant, ainsi que la plupart des Rongeurs, ils ne dédaignent pas les substances animales qu'ils rencontrent. Ces animaux rassemblent des provisions, hibernent pendant les grands froids et sont, avec les Castors, les plus intelligents des Rongeurs.

Cette famille comprend les genres Spermophilus, Cynomys, Arctomys. Ce dernier, seul, est représenté dans notre région.

Genre I. — MARMOTTE, Arctomys, *Schreber,* 1792.

(*Arctomys* de αρκτος, ours, μυς, rat.)

Crâne déprimé ; apophyses des frontaux fortes et à angle

droit; pas d'abajoues véritables; pupille ronde; oreilles courtes; corps lourd et trapu; pieds épais, armés d'ongles legèrement comprimés; queue courte et garnie de longs poils.

Formule dentaire :

Incisives 1/1 : canines 0/0; molaires 5/4 = 22 dents.

Toutes les espèces de ce genre ont, à quelques exceptions près, les mêmes mœurs et les mêmes coutumes; toutes creusent de profonds terriers, ordinairement à une seule ouverture, passent tout l'hiver en léthargie et n'ont qu'une seule portée par an. Leur nourriture habituelle se compose d'herbages et de graines; réduites en captivité, elles mangent du pain et de la viande.

Les individus établis dans le voisinage les uns des autres se réunissent en petite troupe pour prendre leurs ébats au soleil; d'après certains auteurs, ils placeraient des sentinelles chargées d'annoncer par un sifflement aigu l'approche d'un ennemi. Fatio croirait, par contre, que, malgré cet avertissement, les marmottes ne s'enfuient que lorsqu'elles ont pu s'assurer par elles-mêmes de l'opportunité de cette alerte. Durant le sommeil hibernal, la température baisse considérablement, les mouvements de respiration descendent à quinze par heure; il en est de même pour toutes les autres fonctions. Elles se nourrissent alors aux dépens de la graisse dont elles sont abondamment pourvues à la fin de l'été et en perdent, durant la mauvaise saison, près de 300 grammes. Lorsque la léthargie a cessé, ces animaux se recherchent et s'accouplent.

L'espèce qui se rencontre en Provence est la

MARMOTTE VULGAIRE. — ARCTOMYS MARMOTTA, *Linné.*

SYNONYMIE. — *Arctomys marmotta*, Gmelin; *Arctomys alpina*, Blumenbach; la *Marmoto* des Provençaux; *lou Muret* des Alpins.

Oreilles arrondies, petites, cachées sous le poil et s'aplatissant contre le crâne; dessus du corps d'un gris fauve,

mélangé de noirâtre; dessous fauve roussâtre; dessus de la tête noirâtre ou tout au moins plus fauve que la teinte environnante; tour du museau blanchâtre; pieds noirs; queue beaucoup plus courte que le corps, bien fournie en poils, avec un plumet noir ou brun sur sa partie extrême. Longueur totale moyenne, $0^m,45$.

La Marmotte, malgré la forme trapue de son corps, est leste et agile; elle franchit d'un bond des espaces souvent considérables et s'enfuit avec une vitesse surprenante, lorsqu'elle est poursuivie. Ordinairement, elles habitent un terrier creusé dans le sol et se ramifiant en une multitude de galeries; ces galeries aboutissent à une ou plusieurs cavités spacieuses recouvertes de foin et servant de lieu de repos. Lorsqu'elles sortent, elles se réunissent en troupes pour jouer et, grâce à leur vue perçante, elles peuvent apercevoir un ennemi de fort loin et donnent l'alarme par un vigoureux coup de sifflet.

Vers la fin de l'été, lorsqu'elles sont grasses et encore actives, elles amassent des provisions d'herbes sèches, les rentrent dans leur terrier, se murent hermétiquement et ne se réveillent que tous les quinze jours environ pour uriner. Cet acte accompli, elles se rendorment. Au commencement du printemps, l'état de léthargie cesse; on remarque alors qu'elles ont perdu une quantité très appréciable de graisse. Elles se recherchent alors; cinq semaines après, les femelles mettent bas de quatre à six petits, bientôt en état de suivre leurs parents. La durée ordinaire de leur vie varie entre neuf et dix ans; mais celles que nous élevons en domesticité ne dépassent guère six ans.

La Marmotte est le Lapin des montagnes froides, et, ainsi que le dit fort bien Sacc, elle a sur celui-ci un double avantage : de ne rien coûter durant l'hiver et d'accumuler dans son épiploon des masses énormes de graisse excellente pouvant tenir lieu de beurre.

La chair de ce Rongeur est blanche et délicate; elle vaut celle du Lapin. On peut la manger soit fraîche, soit fumée. Sous ce dernier état, elle constitue, pour les montagnards,

le régal des jours de fête. Sa graisse est rangée parmi ces mille et une panacées que le vulgaire emploie pour guérir tous les maux. La peau sert à garnir les gants et à fabriquer les bonnets des populations alpines.

Ce Mammifère n'habite dans notre région que les montagnes de la Haute-Provence. Les Marmottes que nous voyons dans les Bouches-du-Rhône sont amenées par des enfants qui les montrent et les font danser, en échange d'un petit sou ou d'un morceau de pain, et il n'est personne qui ne se rappelle leur : *Digo, Jeannetto, ti vosti louga.*

Docteur RÉGUIS.

(A suivre.)

IMPRESSIONS DE VOYAGE
DE PIERRE GASSENDI
DANS LA PROVENCE ALPESTRE

PUBLIÉES AVEC AVERTISSEMENT, NOTES ET APPENDICE

par Philippe **TAMIZEY DE LARROQUE**

AVERTISSEMENT

Parmi les lettres de Gassendi à Peiresc qui nous ont été conservées en trop petit nombre, il en est deux (écrites de Digne, le 20 et le 25 mai 1635) qui ont particulièrement attiré mon attention : elles contiennent le récit très développé et parfois très pittoresque d'une excursion de ce grand savant dans la partie de la Provence aujourd'hui représentée par les départements des Basses-Alpes et du Var. Ces deux lettres, du reste, avaient déjà paru bien remarquables à l'excellent biographe de Gassendi, le P. Bougerel, car il en a donné une analyse étendue (pp. 146-157). Mais, comme la meilleure analyse ne vaut jamais le texte même, surtout quand le texte est de la main d'un écrivain comme Gassendi, j'ai pensé que les amis de l'éminent philosophe

ne liraient point sans quelque plaisir les détails que, dans sa prose savoureuse, il fournit tour à tour sur la cascade de Sillans, sur les pétrifications de Villecrose, sur l'aqueduc de Roquetaillade, sur la fontaine salée de Moriez, sur la source intermittente de Colmars, etc. On suivra avec un double intérêt, dans sa petite excursion, le naturaliste et l'archéologue qui, presque aussi curieux que son cher ami Peiresc — l'un et l'autre ne justifient-ils pas cette boutade qui semble d'abord un peu trop paradoxale : *la curiosité est la reine des vertus ?* — s'occupe des sujets les plus variés et, pour ainsi dire, applique à toutes choses ses pénétrantes observations.

Aux impressions du voyageur j'ai joint (en appendice) trois de ses lettres inédites, adressées, l'une à François Luillier (19 septembre 1634), les deux autres à Ismaël Boulliau (5 avril 1639 et 20 mars 1653). Mon petit recueil d'aujourd'hui sera, un peu plus tard, complété par la publication, dans un volume de la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, de tout ce que j'ai pu retrouver des lettres qu'échangèrent Peiresc et Gassendi (1). Puisse-t-il, d'autre part, être encore mieux complété par une édition prochaine des deux registres in-folio ainsi désignés, sous le nº 1844, dans le catalogue de la collection de lord Ashburnham : *Correspondance autographe et inédite de Gassendi avec les hommes les plus célèbres de son temps*. Auprès de ces registres, d'où jailliraient des révélations sans nombre sur le biographe d'Épicure et sur son groupe, on en remarque plusieurs autres qui contiennent des lettres inédites et divers manuscrits de Peiresc (nºˢ 1676, 1837, 1838, 1865). Je l'avoue, je ne me résignerai pas à dire mon *Nunc dimittis*, tant que je ne me serai pas abreuvé à ces sources non moins exquises

(1) Après de longues recherches, j'ai réuni seulement un peu plus d'une centaine des lettres du premier et une cinquantaine environ des lettres du second.

qu'abondantes, tant que je n'aurai pas joui et fait jouir les *Gassendistes* et les *Peiresciens* des inappréciables trésors qui nous ont été ravis (1) et qui nous seront certainement rendus en un jour de loyal repentir.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

I.

Monsieur,

Je ne vous ay point escrit depuis mon despart de Boysgency (2) parce que j'ay depuis tousjours esté en voyage, et ne suis arrivé en ceste ville que dez avant-hier. Je n'y serois pas mesme sitost revenu, sans la nécessité de ma presence au jour de la feste d'hier (3), qui est la plus solemnelle que nous ayons dans nostre Église. C'est le seul jour auquel nous portons toutes nos Reliques en procession, y ayant d'ordinaire grand concours de peuple de touts les lieux circonvoisins; or ayant considéré que Monsr nostre Évesque (4) n'estoit point icy pour faire l'office,

(1) Voir, dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature* du 1er janvier 1884, un article sur la *Correspondance de Peiresc et les vols de Libri*, par celui qui écrit ces lignes. Voir surtout les divers et si importants mémoires spéciaux publiés par mon cher confrère et ami, M. Léopold Delisle, et cités en ledit article, mémoires qui font autant d'honneur à la science et à la sagacité de l'éminent érudit qu'à son zèle et à son patriotisme.

(2) Autrefois, la localité qui a eu l'honneur de voir naître Peiresc et dont le nom officiel est aujourd'hui *Belgentier* (voir le *Dictionnaire* de Joanne), était appelée tantôt *Boisgency*, tantôt *Beaugencier*. Moréri et, à sa suite, un grand nombre d'auteurs ont adopté cette dernière forme. Peiresc écrivait *Boisgency*, comme Gassendi et la plupart des contemporains.

(3) L'Ascension, en 1635, la fête de Pâques ayant été célébrée le 8 avril; ce sont à peu près les mêmes dates qui reviennent en la présente année (Pâques, le 10 avril, et l'Ascension, le 19 mai).

(4) C'était alors Raphaël de Bollogne. Voir, sur ce prélat, une note des *Quatre lettres inédites de Jacques Gaffarel* (Digne, 1886, p. 8).

et que des aultres dignités l'archediacre n'est point prestre, le sacristain est absent, le cabiscol (1) ne sçait point chanter, et pour les chanoines qu'il en manque quatre, et que des aultres qui demeurent, les uns ne sont point celebrans, les aultres ne le sçavent point faire, et les aultres sont necessaires à des aultres fonctions (2); cella a esté cause que je me suis tousjours proposé d'estre icy à la veille de ceste feste comme n'en pouvant point estre absent sans encourir beaucoup de blasme. Je vous dis cecy par advance afin de m'excuser envers vous, si ayant passé à deux lieues près de Peiresc (3), je n'ay point veu ce lieu-là, estant veritable que j'eusse peu disposer encore d'un demy jour, ny le mauvais païs ny les neiges qui y sont encore à tout le moins aux montagnes ne m'auroient point empesché d'aller. Vous serès sans doubte un peu estonné d'ouïr dire que mon chemin a esté adressé de ce costé là, ne vous en ayant moy dit ny escrit aulcune chose, mais je n'avoys garde de vous en rien dire estant à Aix, ou le vous escrire de Boysgency, parce que je n'y avois pas seulement pensé, ny n'en ay faict le dessein, qu'en chemin faisant aussy bien

(1) Du bas-latin, *Capischolus* (voir le *Glossaire* de Du Cange). *Cabiscou* ou mieux *Cabisco* était le nom provençal du chanoine chargé des écoles. Notre illustre et cher Mistral donne cette qualification aux présidents des écoles félibréennes, dont il est lui-même le grand maître, sous le titre de *Capoulié*.

(2) Ne trouve-t-on pas ce défilé plaisant et n'y a-t-il pas une douce malice dans l'énumération de tous ces dignitaires qui ne peuvent ou ne veulent remplir leurs fonctions?

(3) Gassendi écrit ce nom comme son héros l'écrivait lui-même. Bougerel et plusieurs de ses compatriotes ont préféré la forme *Peyresc*. Dans le *Dictionnaire des communes de la France*, on ne s'est pas contenté de changer l'*i* en *y*; on a encore transformé le *c* final en *q*. Pour ceux de mes lecteurs qui ne sont pas provençaux, je rappellerai que Peiresc est une toute petite commune du canton de Saint-André-de-Méouilles, arrondissement de Castellane, à 54 kilomètres de Digne.

que de voir quelques aultres lieux, dont la cognoiscence et curiosité m'est venue en voyageant.

Je ne m'estoys proprement destiné qu'à voir Nostre-Dame de Grace (1) avec la cascade d'eau de Sillans (2), qui en est à une lieue, et à aller visiter une parente que j'ay à Draguignan à laquelle il y a long-temps que j'avois promis de donner une semaine, mais comme je me trouvay à Draguignan, je me proposay de mieux employer cette semaine qu'à une seule et simple visite de femme, et me trouvant si proche de Frejus et de Saint-Honnoré de Lerins (3) que j'avois autresfois bien désiré de voir, je me resolus d'aller visiter des lieux si considérables; estant à Saint-Honnoré je creus que je devois aller à Antibe et m'en revenir par Grasse. En partant de Grasse, au lieu de suivre le droict chemin, je pris une guide (4) pour aller voir l'origine de l'aqueduc de Frejus avec cet admirable ouvrage qu'on appelle Roquetaillade (5). Parvenu à Castellane, je m'apperceus que j'auroys encore justement du temps pour aller voir la fontaine de Colmars (6). Je le fis donc ainsi, et

(1) L'église de Notre-Dame-de-Grâce, but de pèlerinage de grande célébrité, est aux environs de Cotignac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brignoles, à 36 kilomètres de Draguignan. Voir ce que dit Bougerel (p. 146) de cette maison des prêtres de l'Oratoire, située au sommet d'une montagne qu'entouraient des bois.

(2) Sillans (canton de Tavernes, arrondissement de Brignoles) est à 28 kilomètres de Draguignan.

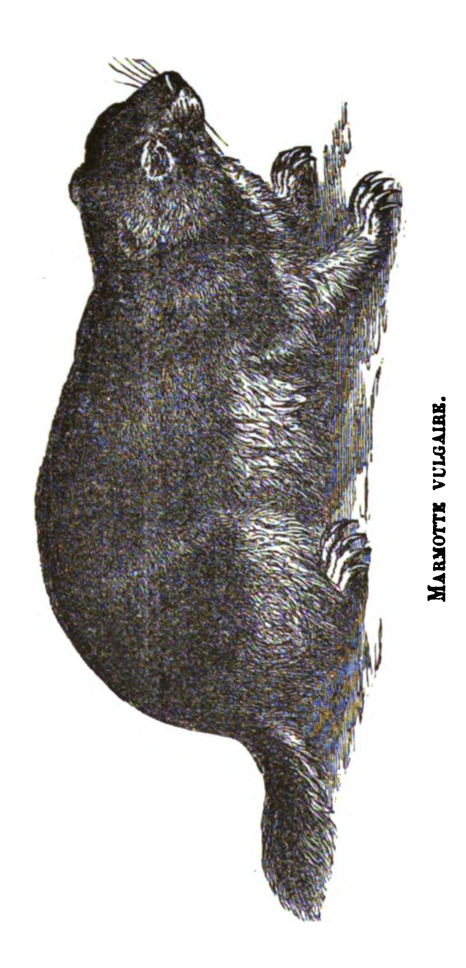
(3) On dit plus souvent : l'île Saint-Honnorat. C'est cette dernière forme que l'on trouve dans Bougerel (p. 152).

(4) N'oublions pas que, selon la remarque de Littré, *Guide*, dans le XVII[e] siècle, se disait au féminin, comme le prouvent divers exemples empruntés par le savant philologue à Bossuet, à Chaulieu, à la Fontaine, à Molière, etc.

(5) A cinq lieues de Fréjus, selon l'indication de Bougerel (p. 152). Roquetaillade appartient à la commune de Mons, canton de Fayence, à 33 kilomètres de Draguignan.

(6) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castellane, à 48 kilomètres de cette ville, à 51 kilomètres de Digne.





MARMOTTE VULGAIRE.


UNIV.
OF
MICH.

PL. I.



ÉCUREUIL COMMUN.

Bulletin n° 25, tome III, page 8?. — *Note sur les Rongeurs de la Provence.*

tousjours par la grace de Dieu avec un succès le plus heureux du monde; je l'appelle heureux tant par ce que ça esté tousjours en bonne santé, que parceque je n'ay point eu de mauvais temps, voire quand j'ay eu besoin d'un jour serain parmy cinq ou six nuageux, je l'ay eu, et quand j'ay vouleu estre sur la mer, le calme y est arrivé tout à point après de très grands orages. Mais il ne suffit point de vous dire simplement cecy puisque je m'asseure que vous vous attendez à quelque recit de mes petites adventures.

Je commenceray donc par le phénomène de Sillans, où j'avoys vouleu me rendre de Boisgency avant le coucher du soleil, mais voyant le ciel fort couvert je m'arrestay à Cotignac, où aussy bien il m'eust fallu retourner dez le soir mesme pour y faire mes petites devotions. En la matinée suivante je fus fort diligent à dire la messe, et le prestre qui m'accompagnoit aussy et avant que de partir de là, je veux dire de la montaigne ou Église de Nostre-Dame de Grace je me fis conduire par un de ses pères, qui me dit avoir serieusement pris garde au lever du soleil au temps des equinoxes sur le toict de leur Église. Estant là il me monstra pour le lever equinoctial une des montagnes de l'Esterel, et parce que je recogneus d'ailleurs la montaigne de Pourcieulx, je m'imaginay la situation d'Aix et colligay (1) qu'à ce compte là Aix, Cotignac et Cannes, qui est à une lieue au delà de l'Esterel, seroient en mesme parallele. Ce bon homme là me dict que d'une montaigne qu'il y a là tout contre, et sur le couchant d'esté qu'on appelle Besseillon, on pouvoit descouvrir toutes les principales montaignes de Provence. Je l'en creus facilement pour estre cet endroict là comme le centre du païs, et me proposay que si quelque jour falloit faire ou reformer la

(1) C'est-à-dire " je recueillis „ et, par extension, " je conclus de mes observations que.... „ Ce sens du mot *colliger* se trouve souvent dans les auteurs du XVI[e] siècle, rarement dans ceux du XVII[e].

charte de ceste province, ce pourroit estre là une fort commode station.

Mais pour revenir à Sillans, j'y arrivay sur les huict heures, le ciel estant resserané et l'air le plus calme du monde. Je n'arrestay point au village, mais me fis conduire d'abord vers ceste cheute d'eau, qui en est à une ou deux mousquetades (1), au long d'une vallée qui tire vers le levant et qui commence dez le village. L'eau qui s'y precipite luy arrive du costé du septentrion et c'est l'eau d'une petite rivière (2) qui n'est guieres moindre que Gapeau (3) à Boisgency. Ainsy le rocher escharpé, du hault duquel l'eau tombe, vise assez precisement vers le midy, quoyque les costes, avançant un peu vers la vallée, y fassent une forme de croissant. La cheute s'y fait comme par quatre canaulx, mais fort proches l'un de l'aultre, en telle sorte que toute l'eau est fort réunie dans le bas, et monstre de largeur ou de face quelque six toises, oultre une cascade separée sur l'endroit qui avance du costé d'orient où mesme l'eau bondit et escume davantage pour n'estre point le roc escharpé ni creux à l'esgal du reste. La haulteur du rocher et par consequent de la cheute peult estre de douze ou quinze toises (4), et pris-je garde que d'une grande quantité

---

(1) Bougerel, un peu infidèle en son analyse de ce passage, fait dire à Gassendi (p. 147) : " A *deux ou trois* portées de mousquet du village. "

(2) Cette petite rivière que Gassendi et Bougerel ne nomment pas est la rivière de la Bresque, qui prend sa source au château de Saint-Jean-de-Bresc, ancien fief des Templiers, érigé en marquisat, avec Fox-Amphoux, en faveur des d'Albert, qui le possédait conjointement avec la famille de Sigaud. A cette dernière famille appartient M. Louis de Sigaud-Bresc, l'auteur de l'*Armorial des communes de Provence*.

(3) On sait que Peiresc fit construire un aqueduc au moyen duquel les eaux du Gapeau se répandaient dans les magnifiques jardins de sa maison de campagne.

(4) On donne généralement à la chute une hauteur plus considérable (50 mètres).

de pigeons, qui volletaient à l'entour, ils estoient la plus part toutz noirs. L'eau en se precipitant est receue comme dans un lac de largeur ou diametre de quelque cinq ou six cannes, après lesquelles elle est versée par une aultre descente vers la vallée que j'ay dict viser du couchant au levant.

Au reste le lieu est fort inabordable parceque par le hault le lieu est comme marescageux, et d'ailleurs il y a bien du danger de s'approcher trop du bord du precipice, et par le bas il y a l'eau mesme et des rochers avec des arbres et des broussailles qui empeschent extremement d'y voir et considerer toutes choses à plaisir. Quand j'y arrivay, le soleil n'esclairoit point encore la face du rocher, mais sulement une partie du lac du costé du sud-ouest. J'y regarday de divers endroictz, je n'y descouvrys qu'une legere teinture, et confusion de coleurs de l'arc en ciel lorsque je fus au haut du rocher, et du costé du nord-est, ayant le soleil aulcunement à doz et vers la main gauche. J'ay oublyé de vous dire que le brisement et le rejallissement de l'eau qui se precipite d'une telle haulteur dans ledit lac, joint à l'esparpillement qui est faict au long d'une cheute si violente, cause comme une poussière d'eau, ou comme un leger nuage et pluye très deliée dont les gouttelettes imperceptibles m'alloient mouiller et se faisoient après voir, en les regardant du costé du soleil, à plus de dix toises loin. Ce fut donques une impression que le soleil me fit voir en la poussière ou vapeur ou, si vous voulez, fumée qui regnoit sur le dit coin du lac aussi bien que sur tout le reste.

Or quand après je fus descendu au bas, le soleil esclairant desja une partie de la face du rocher avec davantage du lac, je descouvris d'abord une portion d'arc en ciel parfaitement bien peinte, elle finissoit à main gauche, ou d'un costé du couchant à l'endroit du rocher qui estoit un peu au dela de la cheute, et à quelque cinq pieds au dessus du lac et par ainsi plus d'une toise au dessus du niveau de

mon œil, à main droite, elle venoit à s'esvanouir dans ledit lac y descendant comme en escharpe de travers la cascade et plus forte poussée du rejaillissement. Je n'avoys point le soleil bien à doz, mais un peu à main droitte.

Je descendys après un peu plus bas, et alors cette portion d'arc s'abaissa d'aultant, et estant monté plus hault, elle s'esleva de mesme. Le Beneficié (1) qui m'accompagnoit grimpa sur un arbre, dont il s'estonna de la voir si hault eslevée à travers la face du rocher et entierement hors du lac; j'y montay aussy pour la voir de mesme (2) et après encore plus hault sur le terrain par lequel on peult descendre du hault du rocher du costé du levant, dont je la vys sur le milieu du rocher, mais tousjours au dessoubz de mon niveau et avec un peu de biaisement en bas du costé de ma main droicte. Je retournay après à l'endroit dont je l'avoys veue la première foys et la recogneus fort sensiblement plus abaissée qu'au commencement, non pas pour la position de mon œil, mais pour l'eslèvement du soleil qui montoit encores vers le midy. Cependant je feis passer et repasser le Beneficier non sans bien de la peine au delà du torrent par lequel le lac se descharge en telle façon qu'il vist le lac ou une partie d'iceluy entre son œil et le soleil, et il me rapporta avec estonnement que de cet endroict là il ne voyoit aulcune chose. Je m'attendoys de l'y faire repasser après midy pour le faire encore plus estonner de quoy de cet endroict là il eust veu quelque chose, et rien de l'endroict dont nous le voyons alors, mais sur les onze heures il survint des nuées qui, avant midy, eurent couvert tout le ciel et nous obligèrent de nous retirer.

Ce fust neantmoins après avoir veu de ce phenomene

---

(1) Bougerel traduit ainsi : *un ecclésiastique.*

(2) Gassendi avait 43 ans au moment où il grimpa sur cet arbre. L'amour de la science lui fit faire des ascensions autrement dangereuses. Il était vraiment de la race de ces curieux à la généreuse imprudence qui, comme Pline le Naturaliste, se sacrifieraient volontiers à leur noble passion.



aultant qu'il en falloit pour colliger que ceste portion d'arc en ciel estoit de mesme nature que celuy que nous voyons communement peint dans les nuées. Que si cet arc icy se trouvoit mutilé à main gauche et du costé du couchant, c'estoit à faulte de matière et pour l'esloignement ou fuite du rocher qui estoit au dos de la vapeur, estant plus que vraysemblable que si du costé du couchant et un peu vers le midy la vapeur et le rocher eussent esté opposés, de mesme j'aurois veu un demi-cercle, dont la partie plus eslevée eust esté l'opposite du soleil, et le costé de ma main gauche biaisant en bas de mesme que celuy que j'avoys à ma main droicte. Et il ne fault point s'estonner si cet arc estoit plus bas que mon œil, parceque non sulement le soleil estoit fort haut, mais mon œil mesme, constrainct par la situation du lieu, se trouvoit plus hault que la vapeur sur laquelle estoit faicte l'impression.

C'est ainsy que parfoys du haut d'une montaigne toute entourée en sa racine des brouillards rapides on a veu (le soleil estant fort approchant du Zenith) non plus l'arc en ciel en demi-cercle, [mais] entier ou grandement approchant et je suis bien trompé si ce n'est Porta, qui, dans le traitté des Meteores, dit d'avoir observé des semblables choses sur les montaignes du Montferrat (1). Et certes icy mesmes je m'apperçeus, m'estant advancé le plus que je pouvoys vers le lac et du costé du couchant, et ayant ma main droicte directement au septentrion, que la dicte portion d'une s'estendoit encore beaucoup vers mon doz en telle sorte que si c'eust esté la mesme chose du costé gauche, il y auroit eu là les deux tiers ou les trois cartz d'un cercle,

(1) Je suppose que le *Traité des Météores* dont veut parler Gassendi n'est autre chose que l'ouvrage du physicien napolitain (1540-1615) publié sous ce titre : *De aeris transmutationibus libri IV* (Naples, 1609, in-4°). C'est le premier sérieux traité de météorologie que l'on connaisse. Gassendi n'a pas manqué de faire mention de Porta dans cette vie de Peiresc, que l'on peut appeler une petite encyclopédie.

Il ne fault point toutesfois que je dissimule qu'imaginant le cercle entier, je ne m'en voyois point estre comme au centre, parceque l'endroict que j'avoys à ma main droicte estoit beaucoup plus proche de moy que ce qui estoit plus vis à vis de moy, à cause, comme je pensay; de la situation du corps qui faisoit l'opacité au derrière.

Quoy qu'il en soit, je n'observay point ce que M. Guion nous avoit dict, sçavoir est qu'en cet endroict on vid l'arc en ciel avec ses bras ou cornes en hault, mais par aventure l'avoit-il imaginé ainsi, sur ce que s'il avoit veu cette portion du cercle le matin ainsi que moy, il avoit consideré son biaisement de droicte à gauche, et si après midy de gauche à droicte en telle sortc qu'il y mist tousjours un bras pris de bas en hault. En effet si vous parlez à luy, et le priez de s'en souvenir, je suis comme asseuré qu'il ne dira point qu'il ait veu tout à la foys les deux bras de l'arc visant contre mont. Il m'estoit eschappé de la memoire de vous dire que les coleurs de cette portion d'arc rangées de mesme qu'en l'arc en ciel ordinaire y estoint non sulement bien peintes; mais encores qu'à cause de l'agitation de la vapeur causée par la violence de la cheute et du rejallissement de l'eau, elles estoint en un perpetuel ondoyement et en un mouvement aussi vif que vous ayez jamais veu flamme, et voilà pour ce que je vis à Sillans.

Le mesme jour (c'estoit le mecredy neufiesme de ce moys), le ciel s'estant un peu esclaircy sur les troys et quatre heures après midy, il y eust une couronne à l'entour du soleil, laquelle ayant disparu, il en revint un fort leger et presque insensible vestige du costé du midy, un peu avant les six heures, tandis que j'estoys entre Flayolz (1) et Draguignan. Or ce qu'il y eust de considerable, ce fust un espece de parhelie (2) qui y parust tout au niveau et de

(1) *Flayos* ou, comme on dit plus souvent, *Flayosc* est une commune du canton de Draguignan, à 8 kilomètres de cette ville.

(2) Existe-t-il beaucoup d'exemples plus anciens de l'emploi en notre langue du mot *parhélie?* Littré ne cite aucun écrivain sous ce mot.

la mesme hauteur que le soleil durant plus de demie heure. Tout le reste de la coronne, qui prenoit de haut en bas par le midy ou à main gauche, ainsy que j'ay dict, imperceptible, mais en cet endroict là c'estoit comme un nœud avec les coleurs de la coronne très vives en telle sorte que qui n'eust point veu le vray soleil à main droicte, il eust pris d'abord ce parhelie pour le soleil mesme, mais paroissant à travers des nuages qui l'eussent rendeu sombre et un peu rougeastre.

Quand je veys la première foys ladicte coronne, j'estoys entre Villecrose (3) et Flayolz. Or de Salernes je m'estoys destourné vers Villecrose pour y voir les grottes dans lesquelles l'eau qui distille d'en hault de toutz les costez faict des petrifications admirables, et pour les figures, et pour la grandeur et pour la diversité je ne vous en entretiendray point, parceque je m'asseure que passant par là vous aurez veu autresfois ce lieu. Je vous diray sulement que parmy un grand nombre de colonnes naturelles bien droictes et haultes, qu'on y void encore simples, doubles, triples, quadruples, et de l'espoisseur du poulce, du bras, de la cuisse, etc., les soldatz et aultres gens y en ont cassé beaucoup, mais en telle sorte qu'on y void encore la partie inferieure plantée, et la superieure suspendue. Or j'y remarquay deux choses assez considerables, l'une que l'inferieur desdictes colonnes paroist annellé à la façon de plusieurs bois qui semblent tesmoigner en cela diverses surcroissances ; l'autre que la portion demurée suspendue de quelques-unes de ces colonnes reçoit ces appendices par le moyen de l'eau qui continue d'y fluer. Je pris garde entre aultres à une qui avoit esté triple et dont les deux parties ayant demuré en l'estat de leur recommencement, la troisiesme a desja pris une forme de queue au bout de

(3) Villecroze est une commune du canton de Salernes, arrondissement de Draguignan, à 21 kilomètres de cette dernière ville.

laquelle ayant veu une goutte d'eau, j'y mis le doigt et, l'ayant emportée, sentys un peu de creux auquel la dicte goutte avoit esté enchassée ainsi qu'une perle. La figure en estoit à plus près comme je m'en vay la marquer icy au costé.

Il n'est pas à propos que je vous die rien des Antiquitez de Frejus parce qu'ayant vous esté sur le lieu, vous y aurez sans doubte mieux et plus curieusement que moy observé toutes choses, aussy bien qu'à Saint-Honnorat, à Antibe et à Grasse. Sulement parce que je m'imagine que par adventure vous n'aurez point veu un lieu si escarté, et de si difficile abord, qu'est celuy de Roquetaillade, je m'en vay vous dire à peu près comme quoy il est faict. On estoit allé prendre au dessoubs des monts et à cinq lieues de Frejus l'une des sources de Siagne pour en conduire les eaux à Frejus, après les avoir conduictes environ un quartz de lieue au long d'une coste de montaigne qui va du ponent au levant; il restoit à les conduire par un contour de la mesme montaigne qui a le mesme aspect et en laquelle on void plusieurs vestiges bien insignes de l'aqueduc. On en voit aussy de mesme par les cottez dudit canton où la montaigne a assez de prise et de talu pour les souffrir. La peine pour ceux qui conduisirent cet ouvrage fust sur le milieu dudict contour, qui vise sur le levant, parcequ'ilz rencontrèrent là un roc escarpé d'une haulteur effroyable, car je croy qu'elle est pour le moins de trente ou quarante toises, en telle sorte qu'il n'estoit pas possible de bastir rien à l'entour; il falloit donc en percer le rocher ou creuser à jour depuis le hault jusques au niveau de l'eau durant soixante-dix ou quatre-vingt pas. Ce fust donc ce qu'ils firent, mais il leur arriva une disgrace; c'est qu'après avoir crusé au long de cet espace là environ six toises de haulteur et une de largeur, la partie du rocher qui estoit demurée du costé du precipice comme une muraille ou voute s'abattit, soit pour n'avoir assez d'espoisseur, ou assez de continuité, paroissant mesme encore quelques legeres, mais naturelles

fentes en ce qui demure. Ilz s'advisèrent donc de tailler de nouveau le rocher plus avant du costé de la montaigne et de faire une ouverture de pareille haulteur et largeur que l'aultre, et c'est cella qui paroist encore aujourd'huy et pour empescher que la bariere du costé du precipice ne s'abbatist encore un coup, ilz laissèrent un arc assez espois vers le milieu de la pierre mesme affin que la barrière demurast par ce moyen attachée au roc qui est fermé du costé de la montaigne; en effet elle y tient fort bien encore aujourd'huy.

J'aurois ensuite à vous entretenir d'une grande quantité de fontaines salées que j'ay veues en mon chemin, ou dont j'ay gousté de l'eau et qui ont esté descouvertes en cez quartiers des montaignes par une espèce de Providence depuis que l'encherissement du sel a privé tout ce pauvre monde du moyen d'en achepter. Mais je me reserve de vous en discourir plus particulierement quand j'auray examiné combien elles sont salées plus les unes que les aultres, vous pouvant sulement dire pour le present que jusques icy j'ay trouvé celle de Moriez (1) la plus salée de toutes, car elle l'est

(1) Commune du canton de Saint-André-de-Méouilles, arrondissement de Castellane, à 33 kilomètres de Digne. Bougerel ajoute (p. 155) que l'historien Bouche, dont il cite à ce sujet la *Chorographie de Provence* (liv. VI, chap. VII, p. 35), se trouva avec Gassendi à Moriez et s'associa à ses expériences. Comme il est fort question de Sillans dans le présent document, on me permettra peut-être de reproduire ici une lettre inédite du docte compagnon de Gassendi où figure aussi le nom de cette petite ville.

" Lettre de messire Honoré Bouche, prevost de Saint-Jacques, à M. Antelmi, chanoine de Fréjus, à Fréjus.

" Monsieur, j'ay attendu jusques à maintenant de repondre à vostre lettre du 6 du mois passé affin qu'une trop grande diligence ne vous servit de reproche. Ce n'est pas me satisfaire que de m'avoir marqué les choses que vous m'avez escrites, car ou je n'attendois point de reponse de vous, ou j'esperois quelque chose de plus, mais il n'y a remède d'un bon payement : il se faut contenter ou de foin ou de paille. Mais affin que vous sçachiez pourquoy je vous demanday ces choses, c'est que tous les autheurs sont grandement en peine de sçavoir quelle est cette ville qui, en la Métropole ancienne d'Embrun, est

à un point que je la tiens plus salée cinq ou six fois que l'eau de la mer. En effect les pauvres pour saler leurs grands pesées de potage n'en mettent communement que deux ou trois cueilherées.

J'avoys aussy beaucoup de choses à vous dire de la situation de diverses montaignes qui ont quelque suite et des couches des rochers que j'ay observées en chemin faysant, mais en peu de mots; il est vray que la plus grande partie des montaignes qui ont quelque suite sont disposées du couchant au levant et que leur endroit coupé en precipice vise le midy et le talu vers le septentrion.

Monsieur, j'en estois parvenu avant-hier jusques icy, croyant que M[r] Robert, frère de Mons[r] nostre sacristain, deubt partir hier pour vous porter ma despesche, mais son despart ayant esté differé et ayant moy creu que j'avoys assez de temps pour achever ma relation, je m'estoys laissé gagner à la paresse; maintenant à l'issue de matines, et comme je m'en alloys dire la messe, on m'est venu advertir du despart de ce porteur dans demie heure. J'ay donc quitté là tout aultre dessein, et m'en suis venu pour vous envoyer

---

appelée *Civitas Solliuniensium*. Ayant pour ce sujet parlé, à Rome, à un des grands hommes du siècle pour la géographie historique, qui a pris à tache de corriger les autheurs qui traitent de ladite géographie [probablement L. Holstenius], après trois jours d'estude sur ceste demande, je n'eus de luy autre reponse sinon qu'il doubtoit si cette ville ne seroit point Sillans ou Fayence et me pria de m'informer si par les antiquités de ces villes on trouveroit quelque chose approchant de la verité, à quoy vous travaillerès un peu plus serieusement en faveur de l'histoire.

" Je suis, Monsieur, vostre, etc. — A Aix, ce 6 juin 1637.

" H. Bouche, prevost. "

(*Bibliothèque Méjanes. Collection Peiresc*, volume II, f° 838. Copie.)

Notons, au risque de contrister les mânes de ce " grand homme du siècle ", que Sillans ni Fayence n'ont jamais appartenu au diocèse ni même à la province d'Embrun, mais bien à l'évêché de Fréjus, qui dépendait de la métropole d'Aix.

cependant cecy et y joindre un mot pour Mons[r] Luillier (1) qui puisse partir par le prochain ordinaire ; je n'auray pas du temps pour luy rien dire de mon voyage, mais ce sera pour une aultre foys, si ce n'est qu'il vous plaise de joindre ceste lettre à ce que je luy vay escrire à condition qu'il la vous renvoye après l'avoir leue.

Pour la fontaine de Colmars, que je trouve l'une des plus curieuses et admirables choses que j'aye jamais veues et dont je m'estonne que personne n'ayt jamais rien escrit, je vous diray par ma première ce peu que j'en ay observé.

Cependant, après avoir très humblement baisé les mains à Mons[r] de Valavez, s'il est à Aix et à M[r] le Baron et à Mad[me] la Baronne (2), je demure tousjours, Monsieur, votre trez humble et trez affectionné et très obligé serviteur.

GASSEND.

A Digne, ce jour de dimanche XX de may 1635 (3).

(A suivre.)

LE PÈRE AUX OISEAUX

Nous avons, à Digne, un artiste de talent dont les doigts impitoyables mettent les métaux à la torture. L'or brillant, l'or mat, l'argent bruni, le nickel n'ont pas de secrets pour lui. La pierre de Saint-Vincent accepte avec docilité les

---

(1) Sur François Luillier, voir *Documents inédits sur Gassendi* (Paris, 1877, pp. 12, 13, 23, etc.).

(2) Claude de Fabri, baron de Rians, fils de Palamède de Fabri, avait épousé, en 1631, Marguerite des Alrics. Voir, sur ce neveu de Peiresc, neveu dont Gassendi eut tant à se plaindre, une note à la page 18 des *Documents inédits*, qui viennent d'être cités.

(3) Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Collection Peiresc, registre LX, tome II, f[os] 7-11. Copie.



chaînes si élégantes que lui forge M. Colomb, le *Benvenuto Cellini* dignois.

M. Colomb est donc orfèvre et *aurivelaire*, c'est-à-dire batteur d'or. Il fait d'un lingot un voile, un tissu vaporeux, et, sous sa main, le cuivre prend la valeur de l'or.

M. Colomb est un homme fort occupé. Après avoir paré les jeunes filles de bijoux charmants, il les enrôle sous la bannière conjugale, en sa qualité d'adjoint ; il signe des passe-ports, mais non des permis de chasse, et vous saurez pourquoi ; il enregistre les naissances, embrasse les mariées et, chose moins poétique, il préside au besoin le conseil municipal.

M. Colomb est très estimé en ville. Sa générosité est proverbiale. Si on lui demande un bijou pour une bonne œuvre, il vous en donne trois. Saint Martin de la bijouterie, M. Colomb quitte au besoin son paletot, pour en couvrir les épaules d'un malheureux.

M. Colomb est donc parfait, me direz vous.

Hélas ! non. Chacun doit payer son tribut à la faiblesse humaine. Cet homme crée de charmants objets ; les comètes et les étoiles sortent parfaites de ses mains, mais on l'accuse d'être très lent dans son travail et, quand il a à réparer une tabatière, de la garder..... quatorze ans.

Quatorze ans, c'est beaucoup dire. Il faut toujours réduire de moitié les affirmations exagérées. Mettons sept ans, et n'en parlons plus.

Cet homme a trop à faire, disent les gens pointus. On ne peut pas servir deux maîtres à la fois. Pourquoi accepter les fonctions d'adjoint ? M. Colomb rend des services sans nul doute, mais, plus artiste qu'administrateur, il devrait, — une dernière fois ceint de son écharpe, — jurer une fidélité plus inviolable aux encrinites et aux tabatières.

A tous les reproches de négligence, Colomb oppose un front serein, et les excuses ne lui manquent pas. L'état civil a fonctionné plus que de coutume : naissances, mariages, décès, divorces, tout a donné. Il a présidé, le

samedi, une distribution de prix et solennellement revêtu un nouveau garde champêtre du sabre et du baudrier. Le dimanche, il a fêté le jour du Seigneur. Ses ouvriers ont, à leur tour, fêté le jour.... du lundi et même du mardi. Il est en mal d'un modèle nouveau dont l'éclosion est imminente, etc., etc.

La pratique s'en va mécontente et dans le dessein de..... retourner chez Colomb, qui, à la fin, calme le client, bien, très bien, quoique tardivement servi.

L'excuse vraie, Colomb ne la donne pas, et je vais vous la dire à l'oreille.

Voyez-vous cet ouvrier en blouse grise, à la casquette noire, aux longs cheveux bouclés, à la barbe poivre et sel, un panier sous le bras, se dirigeant deux fois par jour, le cigare aux lèvres, l'œil brillant, la figure contente, vers les jardins situés sous la préfecture ? C'est Colomb. Que va-t-il faire dans ce quartier, plein de neige et de glace en hiver, de boue au printemps, de poussière en été ? Suivons-le de loin, pour pénétrer le secret de ses allures mystérieuses.

Il faut le dire sans retard. Colomb est un homme grave. Soixante et un hivers ont blanchi ses casquettes noires. C'est donc un motif sérieux qui l'appelle dans ces parages écartés. Le mystère s'éclaircit bien vite. Des enfants suivent Colomb, en disant : « *Vé, moussu Couloumb que vai fa teta ses passerouns* », et j'entends de petits cris venant de tous les points de l'horizon. Des oiseaux en troupes serrées se précipitent vers Colomb et tournent autour de lui comme pour le saluer. Dire que l'empressement des moineaux goulus est purement désintéressé, ce serait peut-être s'avancer beaucoup. Quoi qu'il en soit, Colomb se glisse doucement dans un petit jardin, et j'y entre sur ses talons.

Qui dit jardin devrait dire culture. Le jardin de Colomb n'est plus un jardin, c'est une forêt. Toutes les plantes de la création s'y coudoient dans une complète liberté. La

vigne n'y a jamais subi l'insulte du sécateur, et le sorbier lui prête un fraternel appui. Le cerisier s'élève à côté d'eux et, comme le lierre, l'aubépine et le cormier, nourrit de ses fruits les oiseaux petits et grands. Le sapin, le thuya leur offrent un abri sérieux et respecté. L'herbe fine s'étend partout, et les ronces se marient aux lilas parfumés.

Dans un coin est une petite serre. J'y remarque des étagères vides, des bouts de cigare, quelques livres, deux chaises et une provision de noix.

Nous sommes envahis. Mille petits cris rappellent Colomb à ses devoirs de père de famille. Il jette sa pâture à la troupe affamée. La nourriture est variée selon les goûts de chacun : aux uns, les graines de diverses natures ; aux autres, les noix et le pain. L'un dévore tout sans prévoyance ; l'autre fait des provisions pour le lendemain.

Mais que signifient, au milieu du jardin, à la place d'un prétendu rond-point, ces bâtons plantés en terre, se croisant avec d'autres, et ces ficelles que la brise balance. Seraient-ce des filets ? Oh mon Dieu, non !

L'explication se présente d'elle-même. Colomb va vers le rond-point. Au bout des ficelles, sont fixées des coquilles de noix qu'il remplit tous les jours, et vous voyez à l'instant la mésange, le pinson, la fauvette, le bouvreuil, le chardonneret, le rouge-gorge, le bruant se pendre aux coquilles et en dévorer le contenu. Rien n'est plus gracieux que ces frémissements d'ailes, ces balancements, ces virevoltes, ces coups de bec répétés et ces chants joyeux.

Je reviens à la serre. Ce panier et son contenu m'intriguent. Soulevons le couvercle, pendant que Colomb a le dos tourné. J'y découvre du blé, des tranches de pain, des amandes, des pommes (c'est le dessert) et, détail prosaïque, dans un petit pot, un restant de soupe de vermicelle. Il paraît qu'un magnifique merle siffleur, en habit noir, en bottes jaunes, est un des assidus du jardin et a un faible pour le vermicelle. Permettez-moi de vous le dire, beau merle. Votre tenue est des plus correctes, mais vos goûts sont bien dépravés !

Le couvert mis, Colomb revient dans la serre, fume son cigare, casse des noix et appelle les petites mésanges, qui viennent en cueillir des morceaux à ses pieds. Et Colomb me dépeint les habitudes, les goûts, les passions de ces petits êtres qu'il aime tant. Il s'indigne à la pensée que le fusil et le filet détruisent en grande partie ces pauvres bêtes, qui font le charme de la campagne et rendent tant de services à l'agriculture. On sent, sous cette blouse d'ouvrier, une âme tendre et douce, un cœur compatissant et chaud.

Dans le cours de notre causerie, je demande s'il n'y a pas dans le voisinage une source qui puisse fournir le bain et le boire, avant et après les repas, et j'apprends avec plaisir, mais sans surprise, que, par une délicatesse de plus, Colomb a pensé à la boisson comme à la nourriture. Un baquet *ad hoc* est rempli d'eau fraiche et, quand le froid l'a changée en pierre, la glace est brisée le lendemain à coups de marteau.

La bonté de Colomb exerce son empire même sur les natures grossières. Les pierrots gourmands et effrontés sont pleins de reconnaissance pour lui et viennent, tous les ans, présenter leur jeune couvée à l'amphytrion attendri, qui, pendant tout le repas, appelle ses invités par de petits cris d'amitié : petit, petit, petit ! et chaque invité lui répond par un gazouillis délicieux.

Au grand désespoir de Colomb, il manque, hélas ! plus d'une fois à l'appel, un doux pensionnaire bien connu et qui est tombé dans les griffes d'un gros matou du voisinage ou du terrible épervier que les cris d'alarme de la mésange et du pinson n'ont pu éloigner.

Et voilà pourquoi le temps fait défaut à Colomb. Voilà pourquoi il met quatorze ans à réparer une tabatière. N'accusez ni l'administration, ni l'état civil. Prenez-vous en à la nature, aux fleurs, aux oiseaux ; mais vous n'aurez pas le courage de leur en vouloir. Ils rendent encore meilleur un homme excellent, et ce contact inspire l'artiste

délicat, le délasse des ses travaux et lui donne des forces pour le lendemain.

Vous avez quelque chose à faire encore, mon brave Colomb. Au premier souffle du printemps et du renouveau, vous aurez un panier à chaque bras; dans l'un, la nourriture, aussi abondante que variée; dans l'autre, le duvet, la laine et la mousse, doux et chauds éléments du nid, cet abri mystérieux des amours. Vous serez bien alors le père aux oiseaux. Grâce à vous, la mère, couchée sur ses petits, aura un sommeil tranquille, un réveil exempt d'alarmes. La paix, le gîte, le vivre, l'eau, le nid, l'affection, vous aurez tout donné aux oiseaux du bon Dieu, et, comme dit la vieille chanson, le bon Dieu vous le rendra.

C. GORDE,

de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1887.

OBSERVATIONS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.
Températures moyennes.....	— 6°,43	— 2°,038	3°,17
Id. extrêmes maxima...	8°	15°	22°
Id. extrêmes minima...	— 22°,5	— 20°	— 15°
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132m)......	665°,283	667°,665	664°,77
Pressions extrêmes maxima...	676°,7	678°,6	677°,7
Pressions extrêmes minima...	646°,5	660°,7	647°,4
TOTAL des jours de pluie ou de neige....................	2	2	7
Eau tombée, en millimètres..	14mm	9mm,5	34mm,2
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 10)...........	82,11	74,307	74, 84

Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,
PINONCÉLY.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

44e Session. — Séance du 16 juin 1887.

Présidence de M. Gorde.

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie le 16 juin, à 5 heures du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Aillaud, Andrieu, Aubin, Bassac, Cruvellier, Dou, Gorde, Isnard, Jauffret, Lieutaud, Lutton, Mignon, Maillot, Roche.

M. le président dépose sur le bureau un grand nombre d'ouvrages et de brochures, parmi lesquels deux travaux remarquables et intéressants de MM. Guillaume et Marcellin, auxquels des remerciments sont votés. M. Guillaume a, en effet, offert : *Un mystère en langue provençale du XVe siècle : Istoria Petri et Pauli* ; M. Marcellin : *Une notice nécrologique sur le docteur Corporandi.*

Plusieurs membres sont ensuite proposés et admis.

Ce sont, comme titulaires :

MM. Bernard d'Honnorat, ancien sous-préfet, chevalier de la Légion d'honneur, à Mortange ;
Fernand Henry, avocat à Riez ;
L'abbé Fortoul, vicaire à Saint-Leu, Paris ;

Comme correspondants :

MM. Rivoire, conservateur des hypothèques à Digne ;
Xavier Roustan, à Morila (Mexique) ;
Léon Chauvin, employé de banque à Digne ;
Milly, propriétaire à Volonne ;
Mmes Félicie Daime ;
Laurence Livon, à Marseille ;

M. le président expose le but de la réunion, qui est la discussion du programme du concours projeté pour 1888. Il ajoute que M. le

8

secrétaire de la maintenance de Provence ayant annoncé le choix probable de Digne par la *Société des Félibres*, pour la célébration de leur fête annuelle en 1888, les prix à attribuer au concours provençal seraient donnés par cette société.

M. le président demande à l'assemblée, qui l'accorde, une procuration pleine et entière pour l'élaboration, par les membres du bureau, du programme du concours projeté.

La séance est terminée à 6 heures 1/2 par la lecture d'une étude très intéressante et très originale de M. Lieutaud sur quelques poëtes bas-alpins anciens et modernes.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

DE PIERRE GASSENDI

DANS LA PROVENCE ALPESTRE

PUBLIÉES AVEC AVERTISSEMENT, NOTES ET APPENDICE

par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE

(Suite).

II.

Monsieur,

Par celle que je vous escrivys, il y a cinq ou six jours, j'en demeuray, si j'ay bonne mémoire, sur ce que je vous vouloys dire, que la disposition des montaignes qui ont quelque notable longueur, n'est point tousjours du Levant au Couchant. Du lieu dont je vous escrys ceci, j'en ay une tout devant mes yeulx, qui va plustost du Midi au

Septentrion. C'est la montaigne des Dourbes qui est coupée du costé du Couchant et a son talu du costé du Levant. Elle en a au derrière une aultre encore plus haulte disposée de mesme du Midy au Septentrion avec talu de part et d'aultre, mais plus du costé du Levant qui est vers Thorame la basse (1), que du costé du Couchant qui est vers Blégiers (2). J'en ay encores veu d'aultres en divers sens, mais cella n'empesche pas que la plus grande partie de celles que j'ay veues ne soient disposées comme vous l'aviez pensé.

Au reste, entre les deux montaignes dont je vous ay faict mention, j'ay remarqué un vallon où l'on recognoit manifestement l'ouverture d'un rocher qui le traverse avoir esté faicte par la violence de l'eau, qui l'a miné peu à peu, et en la suite de plusieurs siècles. J'ay remarqué la mesme chose en un vallon qui est par deça, et au dessus de Drais (3) et encore en plusieurs aultres lieux, ce qui me confirme d'aultant plus en la creance que les ouvertures des rochers de Saint-Marc (4), de Chante-Perdrix (5), de Sisteron et aultres semblables pourroint bien avoir esté faictes par le cours des rivières qui travailloient à les creuser depuis un si grand nombre d'années.

Cecy me faict souvenir de vous dire que j'ai recouvré et desiré vous envoyer trois ou quatre coquilles petrifiées, qui à mon advis vous seront agreables, parce qu'elles servent à justifier l'opinion que vous avez que telles

(1) Thorame-Basse est une commune du canton de Colmars, à 33 kilomètres de Digne.

(2) Blégiers est une commune du canton de la Javie, à 13 kilomètres de Digne.

(3) Aujourd'hui Draix, canton de la Javie, à 18 kilomètres de Digne.

(4) Il s'agit ici de Saint-Marc-la-Morée, dans la banlieue d'Aix, où l'Arc passe à travers une gorge des plus étroites.

(5) Chante-Perdrix, est la trouée faite par la Durance aux rochers qui formaient la clue de Mirabeau, aujourd'hui percée.

pierres ont esté aultresfois des veritables coquilles, soit marines, soit aultres; c'est pour la difference qui y paroist, à tout le moins en deux, de la matière petrifiable dont elles ont esté remplies dans celle qui semble leur avoir esté naturelle, estant l'une blanche et l'aultre noirastre; elles ont esté trouvées icy en la mesme pièce de Monsr Taxil (1) où se trouvent ces pierres estoilées dont je vous ay autrefoys envoyé et porté assez bon nombre de toute grandeur.

Pour la fontaine de Colmars, dont je m'estois reservé de vous dire quelque chose, je ne fus pas plus tost arrivé à la ville, l'avant-veille de l'Ascension, sur les onze heures du matin, que je m'allay faire monstrer le lieu, tandis qu'aussi bien il falloit qu'on m'apportast à diner. Elle est en une pente et face de montaigne qui regarde assez precisement vers le Midy et a au pied la rivière de Verdon avec la ville de l'aultre costé. On l'appelle *Font-Levant.* Je ne sçay si c'est parceque son cours estant en biais semble venir du costé du Levant, ou parce qu'elle se lève et croist si souvent et par des reprises dont il est bien malaisé de deviner la cause.

Il y eust en la compagnie un bon vieillard de notaire qui dit qu'il la falloit appeler font beuvant, parce que l'eau en effect en est très agreable au goust, et j'en voulus faire apporter pour en boire à mon disner. Par parenthese, ce notaire est un homme qui mérite que vous en cognoissiez le nom. C'est un Monsr Gaultier, qui, bien que desja octogenaire, est encore d'une merveilleuse vigueur, car il

---

(1) Est-il question ici du bon chanoine Taxil, dont j'ai eu tant de plaisir à réimprimer, avec le gracieux concours de M. l'abbé Feraud, l'*Oraison funèbre de Gassendi ?* Les pierres étoilées dont parle Gassendi ne sont autre chose que l'élégant *Pentacrinus Tuberculatus*, sur lequel M. Ed.-F. Honnorat a publié, à Digne, en 1883, un savant mémoire in-8°. C'est avec ce fossile que les bijoutiers dignois, nouveaux Benvenuto Cellini, créent les plus ravissants bijoux locaux de France.

grimpoit encores par ses montaignes aussy veritablement que moy. Mais ce n'est pas là ce qui le rend recommandable : c'est l'extrême curiosité qu'il a d'apprendre toutes choses et de les mettre par escript. Comme il est enclavé (1) dans des montaignes et n'a point de correspondance au dehors, il ne peut pas tenir registre de beaucoup de choses estrangeres, mais à tout le moins pour ce qui regarde sa ville, il n'est rien arrivé de considerable depuis cinquante ans qu'il ne l'ait mis sur le papier (2), et pensez-vous, me dirent quelques-uns, vous ne serez pas plus tost sorty d'icy qu'il s'en ira escripre comme quoy vous y avez esté un tel jour et dit telle et telle chose. Parce qu'il m'avoit tenu si bonne compagnie, je vouleus avant que partir l'aller voir dans sa maison et me faire monstrer ses registres, mais ce qui est plus admirable en luy, c'est la memoire dont, en discourant, il cotte les dattes de touts les principaulx evenements. Je vous assure que si en chaque ville il y avoit tousjours un homme de pareille valeur, il ne seroit pas malaisé de faire des bonnes histoires (3).

---

(1) Gassendi a pris ici le mot *enclavé* au sens propre d'*encloué*, comme devait le faire quelques années plus tard Boileau, dans le chant III du *Lutrin*.

(2) Possède-t-on d'autres renseignements sur ce guide si alerte et si obligeant, sur ce chroniqueur si zélé et si scrupuleux ? Il serait curieux de savoir si l'on a conservé dans son pays natal quelque souvenir de sa personne et de sa famille, surtout quelque fragment de son journal.

(3) De la remarque qui couronne cette charmante petite anecdote, je rapprocherai cette phrase de Bernard Palissy (édition Cap., p. 99) : “ Pour mieux descrire la vérité, je trouverois bon qu'en chacune ville, il y eust personnes députées pour escrire fidèlement les actes qui ont esté faits... „ Puisque j'ai nommé Palissy, j'annoncerai, au sujet de ce grand artiste et de ce grand écrivain, deux très bonnes nouvelles : une édition splendide de ses œuvres complètes va être donnée par son habile et sympathique biographe, M. Louis Audiat, président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; une thèse sur sa vie et ses écrits sera prochainement soutenue devant la Faculté des Lettres de Paris, par M. Ernest Dupuy, professeur de rhétorique

Pour revenir à la fontaine, elle sort en biais, ainsi que j'ay dict, à travers une petite ouverture de rocher, ayant neantmoins son lict meslé d'un peu de sable et gravier noirastre de la mesme nature que sont la terre comme les pierres ou rochers de la montaigne. Quand j'y arrivay, il n'estoit guiere plus d'un demi-quart après onze heures. Ceux qu'y m'y conduisirent me dirent que l'eau venoit de verser, parce qu'ils la recogneurent à son descroissement. Comme il passoit onze heures et demie, ces gents s'estonnoient bien fort de quoi elle tardoit tant de revenir et commençoient desja à faire des comptes *(sic)*, qu'aultres foys Mons[r] Pellissier de Bollogne (1) disoit d'y avoir esté par un grand froid durant plus de deux heures sans qu'il eust eu le moyen de la voir couler. Enfin à onze heures et demie precisement cette eau vinst et revinst ; un accroissement fort prompt jusques à environ la grosseur de mon bras et après descrenst d'abord assez sensiblement, mais en suitte fort insensiblement jusques à ce qu'il n'en coule plus qu'environ la grosseur de mon petit doigt. Elle creust après, decreust de mesme pour la deuxiesme foys, et après pour la troisiesme, et après pour la quatriesme jusques à

---

au lycée Henri IV, le poëte auquel on doit *les Parques*, le critique auquel on doit *les Grands Maîtres de la littérature russe au XIX[e] siècle* et *Victor Hugo*. Et, à propos de thèses pour le doctorat ès lettres, c'est bien l'occasion d'annoncer encore qu'il s'en prépare en ce moment deux sur Gassendi, une toute spéciale sur le penseur, par M. Félix Thomas, professeur de philosophie au lycée de Brest, l'autre, où non seulement l'homme, le savant, l'écrivain, seront étudiés, mais encore ses amis et ses disciples, en un mot tout son entourage. L'auteur de cette dernière thèse, qui sera d'une grande importance, — je puis en parler *de visu*, — est M. Henri Berr, professeur de rhétorique au lycée de Douai.

(1) Sur ce chanoine de Digne, qui fut l'adversaire de Gassendi, voir les *Documents inédits*, déjà cités plusieurs fois (p. 9) ; voir encore une note à la page 25 de la seconde édition (1882) de l'*Oraison funèbre prononcée par Nicolas Taxil, dans l'église cathédrale de Digne, le 14 novembre 1655.*

ce que ma monstre estant sur le midy, l'eau recommencea de couler pour la cinquiesme foys, et moy je pensay d'en prendre et en aller mesler avec du vin. Aussy tost que j'eus disné, je me desrobay avec mon beneficié et un valet pour retourner sur le lieu afin de considerer mieux toutes choses, desbarrassé de la compagnie que j'y avois auparavant. J'y arrivay sur une heure et demie, tandis que l'eau estoit sur la fin de son descroissement et me randit attantif pour recognoistre le moment auquel commenceroit de croistre. D'abord que je la recogneus, je me mis à compter les battements de mon poux et n'en eus pas compté 45 qu'elle eust creu jusques au plus haut en telle sorte que, comptant la 50me, je commençay d'en recognoistre le sensible descroissement. Continuant après, j'en comptay jusques à 950 avant que l'eau retournast et refey après la mesme expérience jusques à huict fois, c'est-à dire jusques à deux heures et demie ou un peu davantage, mais les intervalles ne furent pas tousjours precisement esgaux, car tantost je comptay 900 battements, tantost 800, tantost 700, tantost plus, tantost moins, mais jamais moins de 700. La quantité de l'eau aussy me sembloit tantost un peu plus grande, tantost un peu moindre et plus grande quand elle mettoit plus de temps à revenir.

On me dit qu'on avoit observé que sur le printemps elle couloit et plus souvent et plus abondamment qu'en aultre saison, mais pour la difference du temps sec et du temps humide, personne ne m'en sceut rien dire. Bien me dit-on qu'il y avoit encore au terroir de Colmars une aultre fontaine qu'on appelle la fontaine Saint-Jean qui, par son abondance, marque la secheresse et stérilité de l'année, aussy bien que ne coulant que peu ou point elle en marque l'humidité et l'abondance. A propos de quoy j'ay appris depuis mon retour en cette ville qu'il y a une source aux Mées (1) qu'on

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne, à 24 kilomètres de cette ville. Les *Sorgues* de Montfort, près des Mées, sont dans le cas du Tapoulet.

appelle le Tapoulet (si toutes foys j'ay bonne memoire) qui demure quelques foys les deux et troys ans de couler et après deborde parfoys si furieusement qu'elle noye toute la plaine, et qui plus est l'on m'asseure qu'on a observé qu'elle ne coule jamais qu'elle ne marque la stérilité de l'année, en telle sorte que parce qu'elle coule maintenant, l'on a assez mauvaise opinion de la saison à la récolte prochaine,

Pour retourner encore une foys à mes moutons (1), comme je demanday si cette fontaine de Colmars ne descroissoit point quelques foys en telle façon que son petit lict tarit tout à faict, quelques-uns me respondirent qu'ouy ou pour le moins qu'ils avoyent veu qu'à grand peine y demuroit-il quelque goutte ou petite humidité. Quand j'eus veu que, comme avant le disner, cette fontaine avoit coulé quatre foys dans une demie heure, ainsy après dans une heure elle en avoit coulé huict, je commençay de doubter si je ne m'estois point trompé aussy bien que toute la compagnie en l'intervalle de nostre abord, et aurois creu de l'avoir esté, si je n'eusse point eu regardé à ma monstre. Quoy qu'il en soit, je fus bien fasché que partie l'apprehension de la pluye, qui me menaçoit de fort près, partie la necessité de faire encore deux grandes lieues à ce jour là pour pouvoir me rendre icy le lendemain, veille de l'Ascension, à midy, m'obligeoit à quitter les spéculations de cette fontaine, pour ne pas dire qu'estant de retour à la ville, j'y estois attendu par le bon notaire (2), pour m'aller monstrer tant les restes

(1) L'emploi de cette gaie locution proverbiale montre que Gassendi apportait dans sa correspondance la bonne humeur qui, selon ses biographes, était un des grands agréments de sa société. On trouvera un nouvel exemple de cette bonne humeur dans les premières lignes de la lettre à Luillier, qui va suivre.

(2) Comment Bougerel, dans son analyse, a-t-il laissé de côté tout ce qui est relatif à ce *bon notaire*, à cette perle des notaires de la vieille Provence ? Ne devait-il pas une mention honorable au *cicerone* de son héros ?

d'une église qu'on avait commencé de bastir depuis l'an 1527 et que Monsieur le Grand Prieur avoit faict demolir afin qu'elle ne peut point servir de forteresse, que le toict entierement abbattu de leur nouvelle église dans la ville par la pesanteur de la neige qui y estoit tombée au moys de fevrier dernier. Mais je me reservay, si je passois l'esté en ce pays cy, de faire encore un voyage de huict jours en ces quartiers là pour observer mieux toutes choses.

Il me resteroit de vous dire quelque chose touchant mes foibles conjectures de la cause de ces reprises et accroissements merveilleux (1), mais voicy Monsr Robert qui, aulieu d'attendre de partir après disner, comme il m'avoit faict esperer, se trouve pressé de partir tout à l'heure mesme, et ainsy m'empesche de vous pouvoir dire aultre chose. J'avois faict dessein particulièrement de vous faire sçavoir comme quoy il n'y avoit point eu d'hyperbole en mon faict quand je vous avois dict que l'eau de Moriez estoit plus salée cinq ou six foys que celle de la mer, parce qu'en effect elle l'est dix ou douze foys dadvantage, voire qu'elle est salée autant qu'eau le peut estre, ainsy que j'ay desja experimenté. Mais ce sera pour une autre foys, n'ayant pas mesme loysir d'escrire un mot à Monsieur Luillier; je vous supplie d'y suppléer par l'envoye de la presente et me conserver cependant tousjours l'honneur de vos bonnes graces, comme estant tousjours, Monsieur, vostre, etc,

De Digne, ce XXV de may, au matin, 16XXXV (2).

(A suivre.)

---

(1) Bougerel rappelle (p. 157) que " Gassendi a plus tard expliqué tous ces phénomènes dans sa *Physique* ".

(2) Bibliothèque d'Inguimbert, même registre, f° 11-13, copie.

NOTE

SUR LES RONGEURS DE LA PROVENCE

(Suite)

FAMILLE III. — MYOXIDÉS.

(Myoxidés, du genre *Myoxus*, Loir.)

Crâne allongé, large dans sa partie postérieure; frontaux dépourvus d'apophyses; 4/4 molaires saillantes, divisées par deux bandes transversales recouvertes d'émail; pieds postérieurs non palmés et un peu plus longs que les antérieurs; pouce rudimentaire; ongles courts et acérés, sauf celui du pouce, qui est plat; oreilles petites; moustache épaisse, noirâtre; queue plus ou moins distique, de forme variable et aussi longue ou plus longue que le corps; pas de cœcum.

Ces rongeurs ont des mœurs nocturnes; ils passent l'hiver en léthargie. Ne sont ni utiles, ni très nuisibles.

La formule dentaire est la même pour tous les représentants de cette famille: incisives, 1/1; canines, 0/0; molaires, 4/4 = 20 dents.

Les Myoxidés tiennent le milieu entre les Muridés et les Sciuridés et se rapprochent de ces deux familles par un grand nombre de caractères. Ils comprennent quatre genres, dont trois sont représentés en Provence; le quatrième est africain.

1. { Une bande noire sur l'œil................ ELIOMYS.
   { Non.. 2

2. { Queue bien fournie, à poils distiques; molaires à couronne plate; sept raies transversales aux molaires médianes supérieures........ MYOXUS.
   { Queue unicolore, garnie de poils assez courts et égaux; cinq à sept raies aux molaires médianes supérieures...................... MUSCARDINUS.

Genre I. — *LOIR*, Myoxus, *Schreber*, 1792.

Μυωξυς, de μυς, rat, et οξύς, vif ou rusé, nom du Loir chez les Grecs.

Molaires à couronne plate, marquées de plusieurs sillons et de raies transversales, au nombre de 6, 8 selon la dent qu'on considère; queue longue, très touffue dans toute son étendue, à poils distiques.

Une seule espèce :

Loir vulgaire. — Myoxus Glis, *Albert Magnus.*

Synonymie : Μυωξος et Ελειος des Grecs; *Glis*, des Latins; *Mus glis*, Alb. Magnus; *Sciurus glis*, Linné; *Glis esculentus*, Blumenbach; *Myoxus glis*, Schreber; *Grèule, Esquirou gris, Garri d'aubre, Garri-Grèule, Grèure, Liroun, Rat bufou, Rat dourmèire*, des Provençaux.

Queue de la longueur du corps, distique, couverte de poils à peu près égaux sur toute son étendue; oreilles plus petites que la moitié de la tête, presque arrondies; molaires médianes sillonnées par sept raies transversales; dessus du corps gris-brun cendré; dessous blanchâtre, ainsi que la première moitié de la face inférieure de la queue. Longueur totale moyenne, 0m,30, dont 0m,16 pour le corps et 0m,14 pour la queue.

Le Loir habite principalement les forêts de chênes et de hêtres. Sa nourriture consiste en fruits de toute sorte, même en œufs d'oiseaux; il est très glouton. Le creux d'un tronc d'arbre, une crevasse de rocher, un nid abandonné lui servent de cachette pendant le jour; la nuit venue, notre *Grèule* sort pour prendre ses ébats et pourvoir à sa nourriture. Ce rongeur fait des provisions pour l'hiver. Il passe cette saison dans une léthargie profonde, ne se réveillant que pour manger et se rendormant ensuite. Il tient à justifier le proverbe : « Dormir comme un loir. »

Pourtant, après sept mois de sommeil hivernal, il se décide à revenir à la vie active. Alors l'accouplement a lieu, et la femelle, après une gestation de six semaines, met bas de trois à six petits ; ceux-ci naissent nus et les yeux fermés. La mère en a le plus grand soin, et, après deux ou trois semaines d'allaitement, ils sont déjà capables de chercher leur nourriture.

La chair de ce mammifère est très blanche et « justifie la haute estime que les Romains faisaient de ce gibier, qu'ils mangeaient assaisonné de confiture, comme les Anglais et les Allemands mangent aujourd'hui le lièvre ».

Le Loir est plus commun, dans la région, qu'on ne serait porté à le croire; seulement, grâce à ses habitudes noctambules, il passe facilement inaperçu pour qui ne le cherche pas.

Je l'ai observé maintes fois dans le bois de chênes qui borde Fonscolombe, belle propriété appartenant à M. le marquis de Saporta.

Genre II. — *LÉROT*, Eliomys, *Wagner*.

Molaires à couronne concave, marquées seulement de cinq saillies transversales,

Une seule espèce habite la Provence :

Lérot. — Eliomys nitela, *Wagner*.

Synonymie : ***Mus avellanarum major,*** Linné ; ***Mus quercinus,*** Linné ; ***Sciurus quercinus,*** Erxleben ; ***Myoxus nitela,*** Schreber ; ***Garri de jardin,*** Bouches-du-Rhône ; ***Garri de campagno,*** Nice ; ***Rat-caiet,*** Nîmes ; ***Garri gréu,*** Aix.

Queue à peu près de la longueur du corps, ronde vers sa base, en partie distique, couverte de longs poils à son extrémité; oreilles aussi grandes que la moitié de la tête, ovales, avec une tâche blanche en avant de leur naissance ;

molaires médianes sillonnées par quatre ou cinq raies transverses; dessus du corps brun roux; ventre blanchâtre; une tâche noire partant du museau entoure l'œil et s'étend sur le cou; queue blanche en dessous et au sommet, brune et noire en dessus. Longueur totale moyenne, 0m,24.

Les plaines, les collines, les forêts des montagnes sont indifféremment choisies par le Lérot pour y élire domicile; il fréquente aussi nos jardins et devient bientôt le destructeur de tous les fruits qui commencent à entrer en maturité.

Ordinairement, il choisit comme demeure un ancien nid de Pies ou d'Écureuils; parfois, il se construit une habitation agréable, en tapissant de mousse une taupinière abandonnée; lorsque la nécessité l'y force, il établit lui-même son nid entre deux branches d'arbre. Enfin, M. le professeur Marion a vu des nids de Lérot dans les trous des murailles d'une bergerie ruinée, située en plein bois, dans la chaîne de la Travaresse.

Son agilité est sans pareille; il grimpe et saute avec autant de grâce et de facilité que l'Écureuil; il court sur les arbres pour chercher les fruits dont il se nourrit.

De même que la plupart des représentants de cette famille, plein de prévoyance pour la mauvaise saison, il remplit de provisions plusieurs cachettes creusées sous terre ou pratiquées dans le creux d'un arbre. Quand l'hiver arrive, les Lérots se rassemblent au nombre de huit ou dix, se roulent en boule et s'endorment au milieu de leur amas de noisettes et d'amandes. Si, dans cet état, on les place dans un endroit chauffé, la chaleur les ranime, mais pour un temps seulement, car ils ne tardent pas à se rouler en boule de nouveau et à se rendormir jusqu'au printemps prochain.

A leur réveil, les Lérots se recherchent pour l'accouplement; plusieurs mâles se réunissent autour d'une seule femelle et se poursuivent avec acharnement jusqu'à ce que le plus fort et le plus agile d'entre eux ait prouvé sa supériorité en chassant tous les autres, s'il ne les a pas

tués et mangés; la femelle se donne à lui et, après un mois au plus de gestation, met bas de quatre à six petits nus et aveugles. Elle les couche dans un nid bien tapissé de mousse et d'herbe, veille sur eux avec tendresse et prudence et combat avec courage contre quiconque chercherait à saisir ses petits; ces derniers, au bout de quelques semaines, ont atteint la taille de leurs parents et sont en état de se suffire à eux-mêmes ; ils ne peuvent cependant s'accoupler que l'année suivante.

Les Lérots sont très voraces; lorsqu'ils entrent dans un jardin, ils détruisent tous les fruits mûrs, principalement les pêches, et mordent les fruits verts; ils gâtent, sans aucun profit, une grande partie de la récolte. Aussi doit-on les poursuivre sans relâche et leur tendre des pièges; au reste, un bon chat est le meilleur moyen pour les détruire. Leur régime n'est pas exclusivement *frugivore ;* lorsque l'occasion s'en présente, ils mangent de la graisse volée dans les habitations, pillent les nids pour en dévorer les œufs, se jettent avec rage sur tous les petits animaux et les saisissent au cou pour en sucer le sang.

Ses ennemis naturels sont : le Chat, la Martre, la Belette, le Chat-Huant. Le Lérot supporte difficilement la captivité.

Genre III. — MUSCARDIN, MUSCARDINUS, *Wagner*.

La première molaire supérieure a deux saillies transversales ; la seconde en a cinq ; la troisième sept ; la quatrième six; la première molaire inférieure trois, et les autres six. Queue unicolore.

Une seule espèce :

LE MUSCARDIN. — *Muscardinus avellanarius*, *Linné*.

Synonymie : ***Mus avellanarum minor,*** Linné ; ***Mus avellanarius,*** Linné ; ***Sciurus avellanarius,*** Erxleben ; ***Glis avellanarius,*** Blumenbach ; ***Myoxus muscardinus,*** Alb. Magnus, Gmelin ; ***Myoxus***

avellanarius, A.-G. Desmarest; *Muscardinus avellanarius*, Wagner; *Garri di bos*, Bouches-du-Rhône; *Liri*, Nice; *Rat*, Nîmes.

Queue de la longueur du corps, aplatie horizontalement, garnie de poils moyens divergents et croissant en longueur à mesure qu'ils se rapprochent du sommet; oreilles arrondies, un peu plus petite que la moitié de la tête; molaires médianes sillonnées par cinq à sept raies transverses; dessus du corps brun roux; dessous blanc jaunâtre; gorge presque blanche. Longueur totale moyenne, 0m,152.

Dire que le Muscardin est noctambule, c'est faire connaître ses habitudes : il dort la grasse journée et ne reprend la vie active que lorsque le crépuscule est venu; alors ce rongeur s'empresse de quitter son nid, si moelleux, si doux, si chaud, si artistement fait avec de l'herbe, de la mousse, des poils, ce nid si bien caché dans un buisson. Le voilà comme le lion de la fable : *quærens quem devoret* « cherchant quelque chose à dévorer ». Il n'est pas difficile. Aussi son choix est bientôt fait; une noix, des glands ou des noisettes, quelques sorbes, voilà plus qu'il ne lui en faut pour un excellent repas; si ces fruits manquent, le Muscardin se rabat sur les bourgeons. Notre charmant rongeur est bien repu; ne croyez pas cependant qu'il va rester tranquille, ce serait une erreur; le Muscardin, pendant la nuit, ne saurait prendre du repos; il n'y a pas de gambade qu'il ne fasse : grimper sur un arbre, se suspendre par une patte pour saisir et croquer une noisette, sauter à terre, grimper de nouveau, passer d'une branche à l'autre, se poursuivre deux ou trois, tels sont ses amusements.

Il serait difficile de trouver un animal plus leste, plus gentil. Aussi que de fois, par une belle nuit d'été, n'ai-je pas, caché derrière un *mourven*, perdu une heure à assister à ses charmantes évolutions.

Le moment des amours arrive en juillet. Après un mois de gestation, la femelle met bas de trois à quatre petits nus et les yeux fermés, qu'elle dépose dans un nid en forme

de boule, rappelant celui de la souris naine; d'ordinaire, il est placé soit dans un buisson, soit sur un arbuste, tel que la ronce; elle en a grand soin, les allaite pendant une trentaine de jours, puis leur apprend à chercher leur nourriture, à faire des provisions. Ceux-ci, une fois grands, quittent le lieu où ils ont pris naissance et vont gîter soit dans le creux des arbres, soit sous les vieux troncs, jusqu'à ce que le besoin impérieux de la reproduction se fasse sentir; alors ils contruisent un nid pour abriter la nouvelle famille.

Le Muscardin, à l'instar des autres Myoxidés, amasse, durant les beaux jours, des provisions qu'il tasse dans des cachettes. Lorsque l'hiver arrive, il le passe alternativement à ronger ses fruits et à hiberner quand la température devient par trop froide; son sommeil léthargique dure de six à sept mois.

On peut parfaitement l'élever en domesticité; il serait même difficile de trouver un commensal plus agréable, si ce n'était que, la vie active de cet animal ne commençant qu'au crépuscule, on jouit peu de ses ébats.

Le Muscardin est assez rare dans les Bouches-du-Rhône; j'estime qu'il est plus commun dans le Var.

FAMILLE IV. — MURIDÉS.

(Muridés, du genre Mus, Rat.)

La caractéristique de cette famille est :

Yeux grands; oreilles larges, creuses, couvertes de poils rares; queue aussi longue que le corps ou même plus longue, nue et écailleuse, plus rarement poilue; pattes effilées, terminées par cinq doigts; pelage court et mou; couronne des molaires très visible.

Les Muridés sont essentiellement cosmopolites. Aussi les trouve-t-on presque sous toutes les latitudes; plus nombreux en genres et en espèces dans les zones torrides et tempérées, ils s'étendent dans la zone glaciale aussi loin

que la végétation. Ils vivent par bandes, plus rarement par couples ou isolés. Mœurs nocturnes; régime omnivore.

Cette famille comprend plusieurs genres, tels que : Cricetus, Hydromys, Meriones, Mus, etc. Ce dernier est seul représenté en Provence.

Genre RAT. — MUS, *Linné*.

(Μῦς, *Mus*, noms grec et latin du Rat.)

Crâne allongé; frontaux étroits, aplatis et peu comprimés; museau pointu, couvert de poils; lèvre supérieure large, fendue; incisives inférieures longues, comprimées; incisives supérieures épaisses, verticales et lisses par devant; 3/3 molaires, à tubercules mousses plus ou moins saillants; oreilles ovales; pas d'abajoues; doigts non palmés; queue longue, couverte d'écailles quadrangulaires, imbriquées et portant des poils rares et épars; fourrure formée d'un duvet court et de soies longues, roides, aplaties.

Formule dentaire :

Incisives, 1/1; canines, 0/0; molaires, 3/3 = 16 dents.

Les Rats sont des animaux essentiellement cosmopolites, qui ont suivi l'homme partout où il a établi sa demeure afin de vivre à ses dépens.

« Ces rongeurs, dit Chenu, sont omnivores, comme le montre la disposition particulière de leurs molaires; cependant ils préfèrent le plus habituellement une nourriture végétale, et surtout des grains et des racines. Quelques-uns sont aussi avides de matière animale en décomposition; lorsque la disette se fait sentir, les Rats s'attaquent mutuellement, et les plus faibles deviennent la proie des plus forts, qui, ensuite, se battent entre eux. C'est par ce motif que certaines espèces assez faibles, comme le Rat ordinaire, semblent diminuer chaque jour, parce que les

plus fortes, comme le Surmulot, leur font une chasse continuelle et meurtrière. Néanmoins les espèces ne sont pas détruites entièrement, parce que les jeunes croissent rapidement et sont bientôt en état de reproduire eux-mêmes. A l'époque des amours, les mâles se livrent entre eux des combats furieux pendant la durée desquels ils font entendre des sifflements. Le nombre des mamelles varie de 4 à 12. Les mâles sont très lascifs et ont des temps de rut marqués, pendant lesquels leurs organes principaux de la reproduction, qui, habituellement, sont intérieurs et comme atrophiés, deviennent très volumineux et forment une saillie très considérable au-dessous de la queue; les femelles, qui font plusieurs portées par an, produisent dans chacune d'elle un nombre relativement considérable de petits; il s'élève parfois à dix ou quinze. L'instinct naturel de ces animaux n'offre rien de bien remarquable. Quelques-uns se creusent des terriers très simples, peu étendus, sans profondeur, et peu d'entre eux y réunissent des provisions pour l'hiver, comme le font les Campagnols et d'autres rongeurs. Presque tous les Rats, sinon tous, ne subissent pas de sommeil hibernal. Toutefois on a dit que certaines espèces s'engourdissent comme le Loir; mais ce fait a encore besoin de confirmation. Plusieurs se sont attachés à l'homme et ont été transportés partout où il s'est établi. La Souris, qui ne quitte pas ses habitations, paraît être, de toutes les espèces qu'on pourrait domestiquer, celle qui existe primordialement en Europe et que les anciens désignaient particulièrement sous le nom grec de Μῦς, dont les Latins ont fait leur *Mus*. Quant à la plupart des autres espèces européennes, elles ont été introduites par le commerce des hommes. »

Nos ruraux, par la simple observation, ont été portés à admettre deux sections parmi ces rongeurs : *li gàrri* et *li rato;* la science reconnaît la justesse de cette subdivision. Je parlerai donc séparément des *Mures* et des *Musculi,* c'est-à-dire des Rats proprement dits et des Souris.

PREMIÈRE SECTION.

Rats proprement dits. — Rattus, *Zimmerman*.

Les Rats proprement dits sont caractérisés par un crâne long et déprimé; des frontaux munis de crêtes longitudinales sur les côtés; la soudure des parties antérieures et pariétales de ces derniers os s'opère de bonne heure. Les plis palatins intermolaires ne sont pas divisés.

De plus, les pieds postérieurs ne dépassent pas du double les antérieurs; le sixième tubercule plantaire est allongé au lieu d'être arrondi. La queue, longue, légèrement velue, compte toujours plus de 200 anneaux; ils ont douze mamelles et une taille supérieure à 0^{m},33 chez l'adulte.

Ces animaux ont leur page dans l'histoire. Les Rats, en effet, sont considérés comme les auteurs principaux de la plaie qui frappa les Philistins après l'enlèvement de l'arche ; il se pourrait qu'en cette occasion, comme en bien d'autres les Campagnols les eussent considérablement aidés. Ils jouaient un grand rôle chez les anciens. De ce qu'un grand nombre de rats étaient sortis d'Hélice quelques heures avant le tremblement de terre qui détruisit cette ville, il en résultait pour les aruspices que ces mammifères avaient le pouvoir de prédire l'avenir. De là à dire que la maison que les Rats abandonnnent était menacée de ruines, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut bientôt franchi, car Pline nous assure que cette opinion avait à son époque cours chez le vulgaire.

Les Rats partageaient avec les poulets sacrés et les corbeaux le rôle d'augure. Cicéron, voulant déraciner ces idées supertitieuses, dit : « Nous sommes si légers et si imprudents que, si les Rats viennent à ronger quelque chose, quoique ce soit leur métier, nous en faisons un prodige. Avant la guerre des Marses, sur ce que les Rats avaient rongé des boucliers à Lavinium, les aruspices prononcèrent que c'était un prodige horrible, comme s'il importait

beaucoup que les Rats, qui rongent jour et nuit, eussent rongé des boucliers ou des cribles. Si nous donnons à cela de l'importance, il s'ensuit que, parce que les Rats ont rongé chez moi les livres de *la République* de Platon, je dois craindre pour la République, ou que s'ils venaient à ronger les livres d'Épicure sur la volupté, je devrais craindre la cherté des vivres. » *(De Divinatione,* lib II.*)*

Caton, à qui on demandait ce que signifiaient des chaussures rongées par les Rats : « Rien, leur dit-il. Quoi d'étonnant que les Rats aient mangé des chaussures ? Par exemple, ce serait un prodige inouï si les chaussures avaient mangé les Rats. »

On s'en servait aussi dans le langage allégorique, témoin le Rat que les Scythes envoyèrent à Darius en compagnie d'une Grenouille, d'un Oiseau et de quelques flèches.

Ils ont même eu l'honneur de figurer dans les jeux du cirque, et Lampride nous apprend que l'empereur Héliogabale en fit assembler dix mille pour servir à cet usage ; c'était la fameuse époque du : *panem et circenses.* Du temps d'Horace, les enfants s'amusaient à en atteler à de petits chariots. Enfin, en plein XIXe siècle, n'a-t-on pas vu de ces rongeurs dressés à danser sur la corde.

Les Rats sont pour nous des commensaux dangereux ; souvent l'homme doit compter avec eux : à la force et à l'adresse ils opposent le nombre. Ils ravagent tout ; ce qu'ils ne mangent pas, ils le rongent, et, quand la faim les presse, ils ne craignent pas de s'attaquer à nos animaux domestiques : gare alors aux Poussins, voire même aux Poules ; gare aussi aux Cochons, dont ils rongent le lard. Ces êtres voraces ne respectent pas même l'homme : on en a vu dévorer en partie des enfants endormis dans leur berceau ; au IXe siècle, Popprel, roi de Pologne, devint, d'après la chronique, la proie de ces rongeurs, et, à la même époque, l'archevêque de Mayence, Hallo II, fut mangé par les Rats.

Rien n'égale leur voracité, si ce n'est leur excessive multiplication. A Montfaucon, en une nuit, ils dévorèrent les

cadavres de 35 chevaux, et, à Paris, dans un mois, on en tua seize mille dans un seul abattoir. Il n'est pas de navire qui n'en soit infesté. Strabon et Pline avancent que les habitants de l'une des Cyclades durent quitter leur île, impuissants qu'ils étaient à protéger les récoltes, les provisions, leur bétail et même leur personne. Il en fut de même pour les habitants de Cosa, aujourd'hui Orbitello.

Nisson nous dit que, vers la fin du XVIIe siècle, « Ceretto, petite ville du royaume de Naples, fut à la veille d'être abandonnée à cause des Rats. Les tremblements de terre causés par des embrasements du mont Vésuve donnèrent lieu à cet événement. La ville de Ceretto en fut presque toute bouleversée; une bonne partie de ses habitants demeurèrent sous les ruines, et ceux qui eurent le bonheur de se sauver se retirèrent dans la plaine, où ils établirent une espèce de camp; mais bientôt il ne fut pas de beaucoup plus sûr que la ville : une armée de Rats vint les y menacer d'un sort plus triste que celui qu'ils avaient évité, c'est-à-dire de les manger tout vifs. On opposa le fer et le feu à ces légions furieuses; on fit de bons retranchements et l'on exerça durant plusieurs nuits une surveillance active, crainte de surprise : jamais alarme ne fut plus chaude ».

Napoléon Ier, lors de sa captivité à Sainte-Hélène, eut beaucoup à souffrir de ces parasites. Las-Caze raconte même que, le 27 juin 1816, on fut dans l'impossibilité de lui servir à déjeuner, car, la nuit précédente, les Rats avaient envahi la cuisine et fait main basse sur les provisions.

En Provence, nous n'avons pas de pareils méfaits à enregistrer. Il ne faudrait pourtant pas croire que les Rats y soient peu répandus; tant s'en faut, et qui veut se convaincre n'a qu'à parcourir les rues d'une ville pendant la nuit; il ne tardera pas à voir plusieurs de ces rongeurs sortir des égouts pour aller chercher dans les tas d'immondices déposés le soir de quoi satisfaire leur appétit glouton. Du reste, point n'est besoin d'aller les chercher si loin, car il n'est pas de château ou de ferme qui n'aient, soit dans leurs caves, soit sous leurs toits, des représentants de ce genre.

La destruction de ces parasites est moins facile qu'on ne le pense; les Chats n'attaquent pas souvent des Rats d'une taille un peu forte; les Chiens ne peuvent pas les poursuivre dans leurs retraites. D'autre part, les pièges ne rendent pas tous les services qu'on en attend, et le poison n'agit pas toujours et présente de nombreux dangers.

J'avais essayé de débarrasser un château de ces commensaux incommodes. Nombre de poisons furent tour à tour essayés : pâte phophorée, pâte arséniée. sublimé corrosif, émétique, vératrine, sulfate de strychnine, etc. ; toute la série y passa. Beaucoup de Rats étaient tués, et pourtant leur nombre ne paraissait diminuer en rien. J'employai alors un mélange à partie égale de farine de froment et de chaux vive réduite en poudre. L'effet en fut merveilleux; les Rats mangeaient volontiers cette composition ; puis bientôt, saisis sans doute d'une soif inextinguible, ils allaient boire à un baquet plein d'eau et placé *ad hoc* : la chaux se délitait, et les parasites ne tardaient pas à mourir. De tous les moyens employés, c'est celui qui m'a le mieux réussi; il a le double avantage de ne présenter aucun danger et de se trouver sous toutes les mains.

Il arrive parfois qu'un certain nombre de Rats réunis en un même lieu se trouvent liés par la queue. de façon à constituer ce que le vulgaire appelle un *Roi de Rat*. On en a trouvé quatorze, seize, vingt-sept et jusqu'à quarante-quatre qui avaient leur queue soudée. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les animaux ainsi accolés à leurs semblables, ne pouvant plus se mouvoir, sont nourris par d'autres Rats. Une croyance qui a encore cours dans le peuple veut que ces rongeurs ainsi enlacés servent de siége à un autre Rat, leur roi; celui-ci, la tête ornée d'une couronne d'or, trône là et donne ses lois à la gent souriçoise. La cause de ce singulier phénomène est encore à trouver; on suppose que ces queues sont maintenues ensembles par une exsudation particulière des parties environnantes.

Les Rats ne sont d'aucune utilité pour nous; ce n'est

qu'exceptionnellement, pendant les sièges, alors que toute nourriture vient à manquer, que l'homme songe à les faire entrer dans son alimentation. La physiologie s'en est servi pour quelques expériences : qui ne connaît les beaux résultats de greffe animale obtenus sur ces animaux par Paul Bert.

Cette section des Rats proprement dits comprend aujourd'hui deux espèces qui se trouvent dans toute l'Europe : le *Mus Decumanus* et le *Mus Rattus*. Il y a peu de temps que les zoologistes y comprenaient, outre les deux espèces ci-dessus mentionnées, le *Mus Alexandrinus*, d'Étienne Geoffroy, et le *Mus tectorum*, de Savi. On a reconnu depuis que les deux espèces (Rat d'Alexandrie et Rat des toits) n'étaient pas distinctes. Enfin les belles expériences de M. Arthur de l'Isle ont démontré que le *Mus Rattus* n'était autre chose que le *Mus Alexandrinus* modifié par le changement de climat et surtout par le parasitisme.

Voici, du reste, les conclusions de ce travail, empruntées à la *Revue et Magasin de Zoologie*, mai 1866 :

1° Le Rat, *Mus Rattus*, tel qu'il est connu dans la science depuis le XVIe siècle, n'est pas une espèce, comme l'a cru, jusqu'à ce jour, la généralité des savants, ni une simple variété, mais une race climatique et parasitique.

2° La souche dont il provient est le Rat d'Alexandrie, *Mus Alexandrinus*, découvert en Egypte, au commencement de ce siècle, par Geoffroy Saint-Hilaire.

Parti de la zone juxtatropicale de l'ancien continent, le Rat d'Alexandrie a pénétré en Europe et s'est acclimaté dans la région des oliviers, sans subir de modification et sans dépouiller sa livrée originelle; mais, en entrant dans la zone tempérée propre, il s'est mis à varier et s'est peu à peu transformé en *Mus Rattus;* c'est-à-dire que de gris-jaunâtre en dessus et blanc en dessous, il est devenu noir, à reflet métallique, passant, en dessous, au gris noirâtre ardoisé.

On doit considérer la région de l'Europe moyenne comme le centre de transformation du *Mus Alexandrinus*, de

même que le sud-ouest de l'Asie comme son centre de création, en même temps (puisqu'ils sont spécifiquement identiques) que la patrie originaire du Rat des toits, demeurée inconnue jusqu'à ce jour.

3° D'après de nombreux documents originaux, l'auteur fixe à la fin du XII[e] siècle l'époque de l'introduction du Rat d'Alexandrie en nos contrées; il établit en même temps, d'après les descriptions et peintures des naturalistes de la renaissance, qu'au XVI[e] siècle, dans l'Europe centrale, l'espèce avait opéré sa métamorphose et que la race dérivée avait supplanté la race mère.

Il s'appuie sur cette double donnée pour constater que la race nègre du Rat d'Alexandrie, le *Mus Alexandrinus,* variété *Rattus,* s'est formée dans un laps d'environ trois siècles.

4° Il établit que le Rat d'Alexandrie n'est point la seule espèce du genre *Mus* qui ait subi de semblables métamorphoses et que *la Souris à pelage unicolore* de l'Europe centrale n'est pas non plus, elle, un type d'espèce, mais une variété permanente, dont la forme mère se rencontre dans la région méridionale, en Italie par exemple, et a donné lieu à la fondation du *Mus incertus* de Savi, et montre par là que l'histoire naturelle s'accorde avec la linguistique et la géologie pour placer dans les régions chaudes de l'Asie le berceau de ce parasite incommode.

Qu'enfin le Surmulot, d'origine asiatique, comme le Rat et la Souris, malgré sa récente introduction chez nous, présente déjà une tendance marquée à perdre son pelage bicolore et à fondre en une seule nuance les couleurs opposées de ses faces supérieure et inférieure.

5° L'auteur attribue ces différentes variations à une double cause, au changement de climat, résultat des migrations, et au parasitisme.

Donc deux espèces de Rat en Provence :

Queue plus courte que le corps, portant environ 200 écailles; plis palatins verruqueux; doigts réunis par une petite membrane; taille, 0m,50 environ....... MUS DECUMANUS.

Queue plus longue que le corps, portant de 250 à 260 écailles; plis palatins lisses; doigts dépourvus de membrane interdigitale; taille, 0m,40 environ......... MUS RATTUS.

Le Docteur RÉGUIS.

(A suivre.)

ESCLANGON

Huit ou dix lignes copiées, à peu de chose près, sur Achard par Garcin, Féraud et peut-être d'autres auteurs, sont tout ce que l'on possède, en fait de renseignements, sur cet humble village du canton de la Javie. Et encore n'y a-t-il là que des renseignements topographiques ou administratifs plus ou moins exacts et pas une notion historique.

Cela se comprend, 64 habitants!... Les appointements d'un historiographe seraient trop maigres et n'ont jusqu'ici tenté personne.

Toutefois, pour que le futur titulaire de la place puisse les gagner plus aisément, j'ai résolu de réunir ici quelques renseignements à son usage que j'ai butinés un peu partout. Je les lui offre de bon cœur.

Comme les trois quarts des lieux habités, Esclangon paraît remonter au moins à l'époque celtique, d'après son nom apparenté avec ceux d'Esclans, Escragnole *(Sclangola)*, etc. Je dis *au moins,* car il pourrait bien remonter à la période ligure, ibère ou mégalithique, dont malheureusement nous ignorons à peu près complétement les langues (1). La *Géographie des Basses-Alpes* (p. 265)

(1) Parmi les nombreux noms des lieux remontant à ces périodes dans les Basses-Alpes, signalons, aux environs d'Esclangon, Mouiroues, *Moyrosum*, à Digne, Aiglun, *Aigledunum*, qui sont celtiques, et *Mendigoun*, petite montagne au pied des Dourbes, qui nous paraît ibère ou basque, comme Ganagobie, Garempon, à Volone, etc.

pense qu'il est ainsi appelé de sa position dans les montagnes. D'où peut-elle bien avoir tiré cette explication ? Du mégalithique, du sanscrit ou du provençal : *escala* ?... Qui nous le dira ?

Le premier document positif où paraisse son nom est de l'an 814. C'est le fameux *Polyptique* de Wadalde, évêque de Marseille et abbé de Saint-Victor, dont l'interprétation a soulevé tant de difficultés. Si nous possédions des titres plus anciens, nous l'y trouverions certainement; mais quel pays possède des parchemins antérieurs à cette date, quand, malgré tous nos milliards, Berlin en est réduit à les envier à Esclangon ?...

Ce pays y figure parmi les domaines relevant de l'*Ager Caladius,* fort important alors, réduit aujourd'hui, sous le nom de *Chaudol,* aux minimes proportions d'un hameau de la Javie.

L'*Ager Caladius* comprenait à cette époque, c'est-à-dire sous Charlemagne, quatre-vingts dépendances, dont il serait excessivement précieux de déterminer l'emplacement et le nom actuel, besogne toute taillée pour MM. les membres de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, auxquels le ciel a fait ou fera jamais des loisirs.

Poussons-les à cette épineuse tâche en réunissant ici les désignations des pays, villages, hameaux et quartiers où étaient situés, en 814, les dépendances de Chaudol ou de la Javie, suivant l'ordre dans lequel Wadalde les énumère (1) : *in Uledis*, *Primo Capa*, *Caladio* ou *Caudulo*, Chaudol;

(1) Nous faisons suivre chaque mot du nom du quartier actuel avec lequel il semble qu'on peut l'identifier avec plus ou moins de vraisemblance, dans le canton de la Javie. Le texte du *Polyptique* se trouve dans le *Cartulaire de Saint-Victor,* II, 633-654. Nous donnons, bien entendu, ces identifications sous toutes réserves, désirant que quelque érudit, plus familier avec les lieux, nous trouve en défaut sur tous les points.

Albarosco ou *Albarasco*, Brusquet ? ; *Nannas*, le Vilar (1); *Ardoni*, les Erres ? ; *Sinido* ou *Senedo*, Serène ? ; *Orsarias*, Champourcin; *Ordanis*, Heyres ? ; *Printino*, Platrières ? ; *Anana*, Raiane ? ; *Frondarias*, l'Adret ? ; *Albiano* ou *Alberiano*, l'Aubrée ; *Mercone*, Marcoux ; *Fraxeno*, *Teodone*, le Tèule ? ; *Prato*, Prads ; *Bedata*, Gadau ? ; *Travigio*, Draix ; *Nezitenis* ou *Neutenis*, la Rouine ? ; *Dailosca*, Lauzette ? ; *Tulpino*, Trente-Pas ? ; *Ulegelis* ou *Olegolis*, les Guesses ? ; *Carcas*, Sorcier ? ; *Sclangone*, Esclangon ; *Ventonis*, Château Bel-Air ; *Viledis*, Veze ? ; *Sulauda*, Lauze ? ; *Ampro Callo* ou *Apro Callo*, Plage ? ; *Almis*, Aup ? ; *Curiosco*, Seriège ? ; *Denas* ou *Cenas*, Chouchès ; *Campus*, Champasses ; *Cavadenis*, Choudouvès ; *Cangnola*, Chanoles ; *Sebeto*, Lauzet ? ; *Buxeto*, Bouisse ou Bouisset ; *Alisino*, Arijol ? ; *Tuda*, le Tuvas ? ; *Mora*, Pommeraie ? ; *Stolegario*, Blégiers ?, Escure ?, Escalier ?, Escayon ? ; *Dunulo*, Colette ? ; *Casanova*, Grange neuve ; *Argario*, Garette ? ; *Lebrosca*, Galèbre ? ; *Derveno* ou *Desveno*, Défens ? ; *Castelione*, Coustellon ? ; *Sancto Damiano*.

En attendant que quelque zélé patriote de la Javie — curé, notaire, juge, instituteur, receveur, maire ou contrôleur — veuille bien nous relever et fournir les deux ou trois mille noms de quartier ou lieux dits du canton, dans le tas desquels on pourrait plus sûrement découvrir l'emplacement de ces vieux domaines dans les bassins du Bès, de l'Arijol et de la Haute-Bléone, revenons à nos moutons.

Avec *Prato*, Prads, *Travigio*, Draix, *Caudulo*, Chaudol, et *Cagnola*, Chanole, Esclangon fait partie des trop rares noms dont la synonymie semble certaine. Il rivalisait

---

(1) Quelques auteurs prétendent qu'en celtique *Nant* signifie *Combe* ou *Vallon*, que *Nans* (Var) tire son nom de là. Notre *Nannas* serait-il dans ce cas ? D'après Wadalde, il y avait un *Villare* à Nannas ; c'est pourquoi, à tout hasard, nous l'avons mis au Villar de la Javie, sur la route d'Esclangon ; mais on pourrait peut-être avec autant de raison l'identifier avec le Villar des sources de l'Arijol, à Verdaches, ou tout autre Villar sis dans un vallon.



d'importance avec Chaudol, *Tulpin, Nannas* et *Primo Capa.* On y comptait alors trois *Colonica,* grands centres d'exploitation, l'un avec une douzaine de personnes, l'autre avec sept et l'autre avec six. Les noms portés par les colons, Exuperius, Dominicus, Maximus, Pascasia, Magna, Christidonus, décèlent le mélange de la vieille race gallo-romaine avec l'élément barbare représenté par Saxo, Gairefredus, Excisefredus, Dignoaldus, Ailaldus, tige de nos *Aillaud,* etc.

Chaque métairie était probablement tenue à rente fixe, l'une par un fermier qualifié *mancipium,* les deux autres par des *coloni*, dont la loi romaine réglait la condition sociale (1) et auxquels les moines n'avaient pas dit, comme jadis la soldatesque impériale aux italiens :

Jam nunc hæc mea sunt omnia : Veteres, migrate coloni!... (2)

ce qui peut se rendre en provençal par :

Aro tout aco ès miéu ; zou! garças-me lou camp!

Ces personnes paraissent attachées au sol qu'elles exploitent, comme du reste une foule de fermiers désignés dans les actes les plus anciens du même cartulaire. Le fils est signalé, dans l'une des *Colonica,* comme devant succéder à son père, probablement déjà vieux, en qualité de chef de l'exploitation rurale. Ces relations entre la terre, le propriétaire et le fermier semblent nous faire assister à l'éclosion de l'antique emphythéose provençale. Quelques pâtres, valets ou auxiliaires, n'ayant point avec le sol de relations aussi étroites sont qualifiés d'étrangers, *stranei.*

Les redevances payées au maître, le *canon* légal, étaient, en 814, de deux genres : le *censum* et le *tributum,* sur la nature et la quotité desquels nous ne nous étendrons pas.

---

(1) *Constitut.,* 6, 13, 21, 22, 24 ; *De Agricolis, Cod Justin.,* 22, 47, 49, 51, etc.; Novell. 162, cap. II; Novell. Valentin., 9; Const., 3; Cod. Theod., V, 4, etc. Cf. Salvien, *de Gubernatione Dei,* V, 89.

(2) Virgile, égloguo, IX, 4.

Regrettant de ne pas pouvoir étudier plus profondément ce texte, si précieux pour la connaissance de l'état social du paysan dans les Basses-Alpes à l'époque de Charlemagne, nous en laissons le plaisir et l'honneur à celui qui traitera de l'ensemble de l'*Ager Caladius*, des villas *Tregentis* et *Rovagonis* possédées par l'abbaye de Saint-Victor, en nos régions (1).

Après 814, les documents font défaut jusqu'en 1073, 1189 et 1218. Que dis-je? Ils font défaut même à cette époque. Les éditeurs du *Cartulaire de Saint-Victor*, prenant le nom d'*Iscla* pour Esclangon, indiquent sous ce mot, en leurs tables, trois chartes qui malheureusement n'ont rien de commun avec ce village. *Iscla* est la latinisation du mot provençal *iscle*, dérivé lui-même du latin *insula* et signifiant *île* comme lui. Aussi, à notre avis, l'*Iscla* du nº 383 est donc très probablement une île de l'Issole, vers Besse ou Garéoult; l'*Iscla* du nº 978 est certainement une île de la Durance, voisine de la ville romaine récemment découverte à Volone, et l'*Inscla* du nº 1020, par lequel W. Féraud donne à Saint-Victor un *paraïré*, est une île sise à Thorame, soit dans l'Issole, soit dans le Verdon, ou peut-être l'Issole aussi, quoique ce cours d'eau soit appelé *Niciola* dans les chartes. Malgré leur admirable érudition et leur exactitude conscienceuse, les éditeurs de ce cartulaire n'ont point été toujours heureux dans leurs identifications de noms de lieu. Mais qui pourrait reprocher ses taches au soleil?

Notre second document, édité par Guichard (*Cominalat*, II, 17-24), ne remontera donc qu'au 12 janvier 1248 (n. s.),

---

(1) En signalant à son attention et à son imitation le chef-d'œuvre de Guérard : *Commentaire sur le Polyptique d'Irminon*, in-4°, livre malheureusement trop cher et trop rare en nos montagnes. L'état des personnes et la condition des propriétés y sont étudiés de main de maître pour cette période. Voir aussi l'étude plus générale, mais néanmoins fort remarquable, du regretté provençal Ch. Giraud : *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge;* Paris, 1846, in-8°, 1, spécialement 148, 183 : *du colonat.*

âge du reste respectable. C'est l'époque à laquelle le comte de Provence, Raimond-Bérenger V, publia, en présence des nobles de la contrée, les lois destinées à régir les évêchés de Riez et de Digne. D'après ces statuts, Esclangon devait fournir au comte, pour la *cavalcade* ou service militaire, un cheval non armé, comme Tanaron, Sièyes, Courbons, Chafaut et Aiglun. Mais, au lieu de quarante jours de service réglementaire pour l'animal, on ne lui en imposait que vingt, et l'on donnait même à ce pauvre pays la facilité exceptionnelle de s'exempter de ce service moyennant cent sous raimondins, — gages donnés au chevalier qui servait pendant ce laps de temps. Parions que les gens d'Esclangon voudraient bien échanger les charges du service militaire actuel par les vingt jours d'un cheval non harnaché ou les cent sous que le comte ne songea jamais à leur demander.

Quelques années après, finissait la dynastie nationale des Bérengers. La dynastie étrangère et néfaste des Angevins la remplaçait sur le trône indépendant de Provence. Raimond-Bérenger V étant mort à Aix, le 19 août 1245, sa fille puinée et héritière, Béatrix, épousa, le 19 janvier 1246 (n. s.), plus ou moins volontairement, le frère de saint Louis, l'ambitieux Charles d'Anjou, qui ne tarda pas à oppresser la Provence et à se faire haïr d'elle comme de tous ceux qui eurent le malheur de le pratiquer.

En mettant le pied dans la Provence ensoleillée, le premier souci du dur français (1) fut de s'informer des libertés qu'il pourrait bien enlever à ce pays de municipes romains ou de républiques indépendantes et de connaître les sommes qu'il en pourrait extorquer.

A cette fin, il organisa une enquête rigoureuse sur tout ce qu'il pouvait exiger de chaque pays. Ses enquêteurs furent impitoyables. C'étaient des étrangers, parisiens et angevins,

(1) A cette époque là, il n'y avait guère plus de rapports entre la Provence et la France que, de nos jours, entre la France et la Prusse.

dont le comte s'était entouré et qui formaient à peu près exclusivement son entourage. La Provence leur parut une proie facile à dévorer. Ils s'y jetèrent avec avidité. Les résultats de cette recherche passionnée, poursuivie à travers villes et villages de Provence, de 1248 à 1257, furent consignés dans les trois registres actuellement conservés aux archives des Bouches-du-Rhône, sous la cote B. 169-171.

Comme le reste du pays, Esclangon sentit enfoncer dans sa chair les griffes de l'Angevin avare et rapace, dont l'astucieuse politique de Blanche de Castille avait doté les Provençaux. Il figure à sa place administrative dans B. 170, au milieu du bailliage de Digne, précédé de Champourcin, Malijai, Thoard, Barras, Tournefort, suivi de Chaudol, Lagremuse, Draix, Beauvezer, Espinouse, etc. Malgré le motif fiscal qui l'inspira, ce document serait à étudier et à publier *in extenso*. Malheureusement, Marseille est trop loin et ses archives aussi. Nous ne pouvons pas plus profiter de ce document que de tous les autres conservés à côté de celui-ci et que nous aurons occasion de citer dans le cours de ce travail. Ce sera là notre excuse, si nous ne les utilisons pas mieux.

Trois quarts de siècle après, les mêmes archives conservent, en un précieux parchemin coté B. 476, l'hommage rendu au roi Robert, en 1329, par Pierre d'Albe, seigneur en partie d'Esclangon et en totalité de Valernes. Encore un texte à éditer.

La famille d'Albe est une des plus anciennes et des plus illustres de Provence; portait pour armes : *d'or à l'ours rampant de gueule*. Elle remonte au moins au XIIIe siècle et s'éteignit en mai 1714 par la mort de Louis, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, auquel succéda un bas-alpin, Joseph Maurel du Chaffaut, de la race des seigneurs de Volone. A l'époque où Artefeuil composa son *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence* (1757), les Albe, n'existant plus, ne purent pas payer à beaux deniers comptants une notice pour laquelle le généalogiste

n'aurait pas eu à mentir comme en beaucoup d'autres. C'est ce qui explique son absence du recueil d'Artefeuil, en compagnie des Baux, des Amalric, Marcoux, Signe et autres grandes maisons historiques. Elles eussent cependant cent fois mieux mérité un article que les parvenus assez riches pour acheter des *savonnettes à vilain* et payer des éloges intéressés. Les Albe ont possédé dans les Basses-Alpes, outre Esclangon et Valernes, les fiefs de Pierrerue (1398), Aubenas (1390?) et Castillon-les-Digne (1397).

Comment la seigneurie d'Esclangon passa-t-elle du domaine comtal dans le leur? Par donation, obligation, acquisition? Le parchemin marseillais nous le dirait peut-être. Il nous manque. Passons.

Continuant les errements de son aïeul, le roi Robert, quoique plus aimable et plus aimé, ne laissa pas que d'ordonner une enquête sur ses droits dans toute la Provence. Elle fut menée assez rondement par Léopard de Fulginet, napolitain, archiprêtre de Bénévent. On peut remarquer, en passant, que nos comtes angevins eurent toujours un faible pour les étrangers, qu'ils s'en entouraient volontiers et les employaient partout, au détriment des Provençaux, qui payaient.

Le Napolitain parcourut la Provence en 1333. Il coucha par écrit les résultats de son inspection en une série de registres appelés de son nom *Leopardus*, conservés à Marseille sous la cote B. 1039-1066. Le registre consacré à Digne et à son bailliage, *Leopardus Digne,* porte le n° B. 1051 (à voir aussi 1065-6) (1). Guichard (*Cominalat,* II, 417-9) a donné la liste des châteaux visités dans ce ressort par l'archiprêtre. Esclangon y figure presque à la fin sous le

(1) C'est à tort qu'Ed. Laplane, p. 110 de son érudit *Essai sur l'histoire municipale de Sisteron,* Paris, Paulin, 1843, in-8°, prétend que le *Leopardus Sistarici,* concernant Sisteron, est perdu. Il est, au contraire, conservé en double exemplaire aux archives des Bouches-du-Rhône, sous les cotes B. 1058 et 1059, à coté du registre de la Baume, B. 1045, et de celui de Vaumeilh, B. 1064.



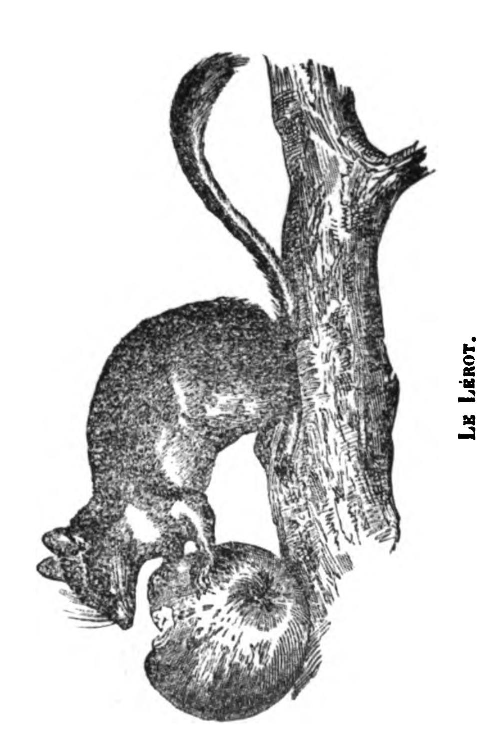


LE LOIR.




UNIV.
OF
MICH.

PL. IV.



LE LÉROT.

Bulletin n° 26, tome III, page 125. - *Note sur les Rongeurs de la Provence.*

PL. V.



Le Muscardin.



n° 77, suivi de Roquerousse, Roquebrune, Pèure, châteaux aujourd'hui disparus, Saint-Vincent, Tanaron et Lagremuse, qui closent le registre. A dépouiller aussi, quand on pourra, pour y démêler les droits royaux et ceux de Pierre d'Albe, si tant est qu'il ait vécu jusque alors.

En 1339, le registre B. 1116, aux mêmes archives, nous révèle un changement de dynastie esclangonienne. Le nouveau seigneur qui apparaît appartenait à une famille locale aussi ancienne, sinon davantage, que celle des Albe et tirait son nom du hameau de l'Auzière, au Brusquet. Nous n'en connaissions jusqu'ici que trois membres : Gilles et Girard de l'Auzière *(de Laudera)*, barons qui, en février 1146, jurèrent, à Digne, fidélité à leur suzerain, Raimond-Bérenger (Guichard, *Cominalat,* II, 12), et le chanoine Raimond *de Heuseria*, qui, le 30 septembre 1257, au nom de l'église de Digne, consentit à l'arrangement survenu entre l'évêque et le comte sur les droits féodaux dans la cité (Guichard, II, 33) (1).

Le nouveau seigneur d'Esclangon s'appelait Jacques de l'Auzière. Il jouissait de possessions assez rondes en ce quartier, puisque le Mousteiret, Auzière, Brusquet, Esclangon, la Javie, Chaudol et la Roche lui appartenaient avec leurs péages, leydes et bans. Sa femme s'appelait Guillemette, et leur fils, Reybaud.

A l'occasion d'un homicide commis en terre du Brusquet par quelques habitants de l'Auzière sur deux marchands de Moustiers, Louis Riqui et Laugier Latil, la cour royale de Digne entreprit une procédure sévère tant contre les assassins que contre leur seigneur, responsable des méfaits de ses vassaux. Un registre de deux cents pages est consacré à cette affaire. Il fait connaître en détail les biens de Jacques et de sa femme, les hommes et les choses de la

(1) Jacques et Douce *Heuseria,* habitants de Sisteron en 1387 (Laplane, *Essai*, pp. 158-177), ne doivent avoir que le nom de commun avec nos barons.

région, au milieu du XIVe siècle. Conclusion : Jacques de l'Auzière et sa femme furent condamnés à l'amende énorme de 200 marcs d'argent, et leurs biens confisqués. Quant à leurs personnes, elles allaient être appréhendées au corps, quand ils s'empressèrent de se sauver, et jamais plus on ne les revit.

La justice plaisantait peu à cette époque, — beaucoup moins qu'à la nôtre assurément. Une tête était vite ou coupée ou pendue, sans rémission, ni circonstances atténuantes, s'appelât-on noble Jacques de l'Auzière, fût-on riche et puissant seigneur, les victimes fussent-elles deux pauvres diables de marchands. Ce qui n'empêchera point demain les ignorants d'assimiler la féodalité de Provence à celle du Nord et de déclamer contre les horreurs de ce système qui cependant n'hésitait point, chez nous, entre un obscur passant et un noble chevalier.

A la suite de cette affaire, la cour fit vendre judiciairement et plus rondement que de nos jours les biens du seigneur d'Esclangon.

Nous ignorerions ce qui advint, si M. le chanoine J. Cruvellier n'avait point eu, hier, l'heureuse idée de faire don aux archives des Basses-Alpes d'une vieille bande de parchemin jaunie par les ans, datée de 1359, qui complète heureusement le registre marseillais. Remercions en passant M. Cruvellier de son précieux cadeau et souhaitons-lui de nombreux imitateurs, parmi ceux dont liasses et vieux papiers encombrent les galetas.

Le parchemin nous apprend donc que les Esclangonais goutèrent peu les manières expéditives du tribunal dignois. Détroussaient-ils les passants en compagnie de leur seigneur et partageaient-ils les dépouilles ? Ou bien Jacques de Lauzière, gagnant à ce métier des revenus suffisants, laissait-il ses vassaux tranquilles et n'en exigeait-il nul impôt ? Nous ne savons.

Le fait est que, quand la cour eût mis à l'encan la seigneurie d'Esclangon, ni plus ni moins qu'une vieille loque,

et que les deux nobles frères Pierre et Jacques Amalric, coseigneurs d'Esparron, eurent la chance de l'acquérir à bon marché, les Esclangonais se révoltèrent comme un seul homme et refusèrent tout court de reconnaître les nouveaux maîtres dont le crieur public les avait gratifiés.

Lettres, messages, visites, promesses, menaces, rien n'y fit. La situation dura vingt ans. Elle menaçait de s'éterniser quand les Amalrics résolurent, pour en finir, de recourir aux grands moyens. Plainte à la cour de Digne, plainte au sénéchal, plainte au comte, plainte à toutes les autorités.

On sait qu'elles ne plaisantaient pas. Sur un signe du comte, le sénéchal ordonne, la cour quitte Digne, — sans trop de peine, ne se composant que d'un juge et d'un procureur, — s'installe à Esclangon, assemble les insurgés et promet de couper à l'instant la tête au premier qui refusera l'hommage aux nobles Amalrics, avec confiscation radicale de tous les biens.

On fait rarement sourde oreille à des pareils arguments, quand ils sont sérieux. Force resta donc à la loi. Aucun Esclangonais ne se soucia, paraît-il, de se séparer de son chef et de ses terres, puisque nous retrouvons postérieurement les Amalrics jouissant en paix du fief minuscule qui leur avait tant et si peu coûté.

Nos lecteurs seront peut-être bien aises de trouver ici le texte de la charte inédite récemment entrée au dépôt bas-alpins. Nous l'insérons avec d'autant plus de plaisir que nous avons à les dédommager de l'absence de tous les documents marseillais, devant lesquels, chaque jour, nous subissons le supplice de Tantale.

In nomine Dni, Amen. Anno incarnacionis ejusdem 1359 die 7 octobris, noverint universi et singuli presentes pariterque futuri quod congregatis hominibus castri de Sclangono seu majori et saniori parte ipsius loci ante domum Bartholomei de Sclangono, de precepto, voluntate et jussu nobilis, et circumspecti viri Dni Honorati Sufisii baccalarii in legibus, regie et reginalis curie civitatis Digne judicis,

ac comissarii per magnificum et potentem virum Dnum Mathiam de Gisualdo, militem, baroniarum Gisualdi, Cajani et Petrepagane Dnum, comitatuum P. et F. senescallum, super induccione possessionis ad eumdem per virum nobilem et potentem Dnum Petrum Amalrici, militem et Jacobum ejus fratrem, de dicto castro de Sclangono, ratione emptionis ad inquantum facte de ipso castro per eosdem deputati, præcepit et injunxit ipsis, hominibus idem Dnus judex et comissarius et cuilibet eorumdem presentibus et homagium et fidelitatis debite juramentum facere et prestare denegantibus, quod statim, visis presentibus homagium et fidelitatis debite juramentum (prout facere et prestare consueverunt tam ipsi homines quam eorum predecessores et antecessores nobili viro Jacobo de Euseria quondam dicti loci de Sclangono seu ejus in eodem precessoribus et antecessoribus), prefatis Dnis Petro Amalrici et Jacobo ejus fratri, presentibus et interrogantibus, facerent et prestarent indilate. Et hoc, sub pena note prodicionis et *capitum amissionis* et de omnibus juribus, redditibus, proventibus, censibus et serviciis et aliis omnibus ad que tenentur eisdem fratribus eorumque successoribus et imposterum heredibus, tanquam Dnis dicti loci de Sclangono, respondeant, hobediant et intendant nullique alii hobediant, cum Dni ipsius loci fratres predicti effecti sunt propter emptionem per eos factam de castro hujus modi eis laudato et confirmato per dictum Dnum P. senescallum, et inde jussum per eumdem D. senescallum ipsi Dno judici ipsos fratres inducendos fore in possessionem ipsius castri et inductos servandos, ut patet per litteras a prefato Dno P. senescallo emanatas, quarum tenor sequitur et est talis :

Mathias de Gisualdo, miles, baroniarum Gisualdi, Cajani et Petrepagane Dnus, comitatuum P. et F. senescallus, judici Digne, salutem. — Cum nobili viro D. Petro Amalrici, militi, condomino de Sparone, emptionem factam per eum ad incantum noviter de castro de Sclangono, bajulie dignensis (quod olim fuerat Jacobi de Euseria condam et Raybaudi, ejus filii), nomine regie et reginalis curie, sub cujus majori dominio et senhoria tenetur, laudaverimus noviter, — volumus et vobis eo instante qua fungimur autoritate comitendo mandamus quatenus dictum Dnum Petrum, nomine suo et Jacobi ejus fratris (cujus nomine

idem Dnus Petrus emptionem fecit eamdem), in possessionem dicti castri jurium et pertinenciarium ejus omnium inducatur autoritate presencium. Et si expedierit, consernens inductum et eidem dictis, nominibus de omnibus juribus, redditibus et proventibus ejusdem castri responderi per quospiam debite faciatis. Datum Aquis, per virum nobilem Dnum Johannem de Vicedominis, militem et comitem palatinum, majorem et secundarum appellacionum judicem comitatuum predictorum, anno Dni millesimo CCCLVIII, die secundo octobris (1), *XIII ind.*

Nomina ipsorum hominum sunt hec : Joh. Guizonis, Joh. Audeberti, Barth. Salvagni, Joh. Tartona, Petrus Audeberti, Hugo Arnaudi, Ant. Blanqui et Rnd. Andeborqui.

De quibus omnibus et singulis supradictis, iidem homines, pro futura memoria eorumdem, petierunt eis fieri tot quot habere voluerunt publica instrumenta, dictanda consilio cujuslibet sapientis.

Actum in terranea ante domum dicti Bertholemei, presentibus testibus vocatis et rogatis Joh. Carantena, de Tholono, scutifero supradicti Domini judicis et comissarii, et Guillelmo Malisanguinis, de Belloaffari (2)

Et me, Petro Roche, de Mariaudo, publico auctoritate reginali notario in comitatibus Provincie et Forcalquerii constituto et nunc dignensis curie notario, qui requisitus, hanc cartem publicam manu mea propria scripsi et signo meo solito signavi in testimonium omnium premissorum.

(Signature du notaire.)

---

(1) Cette lettre, partie d'Aix le 2 ou le 3 octobre, dut arriver à Digne vers le 5 ou le 6, car, le 7, le juge était à Esclangon. On mettait alors trois jours d'Aix à Digne, à cause des mauvais chemins.

(2) L'on ne connaissait pas encore le juge royal de Digne, n. Honorat Sufis, et son écuyer toulonais J. Carantène, mais on trouve dans Guichard (*Cominalat*, II, 111, 115), en 1309, Guillom Bertrand et Isnard Malsang, seigneurs d'Antrages et, en 1339, Raimon Malsang, notaire à Digne (II, 241). Quant au notaire Pierre Roche, il fournit une longue et honorable carrière à Digne, tant comme officier ministériel que comme officier municipal, de 1361 à 1386. (Voyez Guichard, *loc. cit.*, II, 332, 366, 370, 384, 388, 396, 399). Notre acte nous apprend qu'il était originaire de Mariaud et qu'il instrumentait déjà en 1359, ce que l'on ignorait.

Au dos de la main du notaire : Solvit Bertholomeus Salvagni pro instrumentis duobus et eundo Sclangonum S. viginti quinque provinciales.

Comme les Albes et les Auzières, les Amalrics remontent à l'époque la plus reculée. Leur famille se perd d'autant mieux dans la nuit des temps que son nom, d'origine germanique, probablement wisigote, comme Atalaric, Amalric, Théodoric, Amalasonte, Amaldus, Amalcherius, Amalvinus, etc., fut pour ainsi dire un nom commun du VIIe au XIIe siècle et se rencontre en tous lieux, porté par une foule d'individus qu'aucun lien de parenté ne rattache entre eux. C'est ainsi que l'on trouve des Amalric, et Amaury, Amaudric et Amaudry à Avignon, Arles, Aix, Marseille, Nice, Saint-Michel, les Mées, Signe, Digne (1), dans tous les rangs de la société : évêques, abbés, nobles, bourgeois, paysans. Cela, du reste, s'explique facilement. A l'époque où les noms, cessant d'être personnels, commencèrent à passer de père au fils, ceux qui se trouvèrent en possession de ce nom le gardèrent et formèrent ainsi en vingt endroits divers vingt familles homonymes différentes. Bien plus, avant l'époque relativement récente où l'on commença d'employer ce que nous appelons aujourd'hui les noms de baptême, *Amalricus* en servit comme le témoignent *Amalricus de Turrio,* sénéchal de Provence

(1) Jusques et y compris l'Italie, où ce nom devint *Amerigo* et servit à voler à Christophe Colomb la gloire d'avoir découvert le nouveau monde, en donnant au jeune continent le nom du vénitien *Amerigo* Vespucci; de là le nom d'Amérique. On ne s'attendait guère à voir l'Amérique en cette affaire! Il est donc facile à comprendre comment les nobiliaires font remonter les Amalric, jusqu'en 933. Il ne serait pas difficile de les faire remonter plus haut, jusqu'à Almaric, roi des Visigoths, en 511-531. Artefeuil n'a pas d'article consacré aux Almarics (Cf. cependant, II, 545), mais Robert, de Briançon I. 279, et Maynier, pp. 48-59, en ont traité dans leurs nobiliaires. Cette famille, maintenue en sa noblesse en 1677, figure à ce titre au f° 2638 du registre de maintenue de noblesse conservé aux archives des Bouches-du-Rhône.

en 1258, *Amalricus de Cadarossa,* chanoine de Digne en 1238, *Amalricus Amalrici,* conseiller municipal de Digne en 1397, etc. (1). Cela ne fut point du reste particulier à ce vocable, car, jusqu'au XVI[e] siècle et même après, les noms d'Astoin, Augier, Bernard, Durand, Féraud, Isnard, Lantelme, Lions, Mauchuan, Raynier, Rostan, Villeneuve et une foule d'autres jouèrent indifféremment le rôle aujourd'hui si tranché de noms de baptême et de noms de famille.

Aussi, nous est-il impossible de retracer l'arbre généalogique des deux frères seigneurs d'Esclangon, qui portaient dans leur écusson *de gueules à trois bandes d'or.*

Nous trouvons, en 1347, un Jean Amalric, jurisconsulte à Digne (2), sans pouvoir indiquer les liens de parenté qui le reliaient à Pierre et à Jacques. En 1375, Jacques Amalric nous apparaît comme seigneur de Clamensane et en fait hommage cette année-là à la reine Jeanne (3). Est-il identique ou différent du précédent? Nous n'osons nous prononcer, aucun nobiliaire ne faisant remonter la filiation aussi haut.

V. LIEUTAUD.

---

(1) F. Guichard : *Essai historique sur le cominalat dans la ville de Digne.* Digne, V[e] A. Guichard, 1846, in-8°, I, 317, note; II, 89, 90.

(2) *Ibid.*, II, 312.

(3) *Inventaire des archives des Bouches-du-Rhône,* B. 761, t. I, p. 177. On l'y désigne comme Jacques Amalric *de Sisteret!!!* Que peut bien être ce Sisteret? Sisteron? *Chi lo sa!* Il est fâcheux que cette publication soit émaillée de tant de fautes d'impression, au moins dans le premier volume, désespoir des érudits obligés d'y recourir. C'est ainsi qu'étant allé, sur la foi de l'imprimé, consulter un document sur Montfort (Basses-Alpes), signalé I, 112. à B. 383, un érudit bas-alpin s'est trouvé naguère en présence d'une pièce relative à Montfroc (Drôme) et a perdu son temps, son voyage et son argent. Signalons au courant de la plume quelques-unes de ces désagréables fautes qu'aurait dû au moins corriger un *errata,* depuis 1875 : *Sorgues, Bagnol, Montlaur, Revans, Soissons Gardon, Vaucluse, Aperiosculos,* pour *Lorgues, Barjols, Montlaux, Renacas, Seisson, Verdon, Vaucluse, Aperioculo,* sans compter les noms tellement estropiés qu'ils

SÉNÉCHAUSSÉE DE CASTELLANE

Mœurs judiciaires

L'édit royal (juillet 1639) qui érigea en sénéchaussée la cour royale (1) de Castellane agrandit considérablement le ressort de cette ancienne juridiction et augmenta aussi dans une notable proportion le nombre de ses officiers.

L'unique juge dont le pouvoir ne s'étendait pas au delà des limites de la baronnie (2) de Castellane fut remplacé par

---

n'indiquent plus rien : Coys, Ubrade, Bizot, Isard, Sommes, Moustan, Melu, Simare, Parensol, *Carces bailliage de Sisteron, Montauroux* près de la Bréole, *Chatelier* près d'Espinouse, qui n'existent pas, etc., etc.

Quels services n'aurait pas rendu cet inventaire aux travailleurs et quels pas de géant n'eut-il pas fait faire à l'histoire tant générale que locale si, depuis 1865, l'errata et la table alphabétique eussent accompagné chaque volume? En l'état, il n'est pas de chercheur qui n'ait passé des semaines et des mois à y fouiller, chaque fois qu'un nouveau travail demande un nouveau recours. Que de mois et de semaines individuelles perdues, qu'une table eut économisées! *Time is money*. Frappé de ces inconvénients nous n'avons pas hésité à faire la table complète des mille premiers numéros de ce précieux inventaire et serions heureux de l'offrir aux archivistes marseillais, s'ils prenaient l'engagement de la continuer et terminer pour les trois volumes publiés.

(1) La cour royale de Castellane, créée en 1257 par Charles Ier d'Anjou, avait d'abord un ressort aussi étendu que celui de la sénéchaussée et un nombre égal d'officiers de justice. A partir de la réunion de la Provence à la France, cette juridiction fut successivement " ressérée " et diminuée : au XVIIe siècle, elle n'avait plus qu'un seul juge et un procureur du roi.

(2) D'après le prieur Laurensy (*Histoire de Castellane*, Castellane, 1795, in-12), la baronnie de Castellane sous ses anciens barons (vers 993) était composée de plus de quarante villes ou villages, mais au XVIIe siècle elle ne comprenait plus que Castellane, la Garde, Robion, Villard-Brandis, Taulanne, Courchons et Saint-Julien-de-Verdon.

un (1) sénéchal, un lieutenant général civil et criminel (2), un lieutenant des submissions (3), un lieutenant particulier civil, un lieutenant particulier criminel, deux conseillers; au procureur du roi, fut adjoint un avocat du roi. Ces neuf magistrats furent chargés de l'administration de la justice dans les bailliages de Castellane (4), d'Annot (5) et de Guillaumes (6). On créa, en outre, quinze nouveaux offices de procureurs postulants (avoués), et les charges d'huissiers et de sergents royaux furent multipliées dans la ville et dans toute la sénéchaussée.

Castellane devint ainsi un véritable centre où affluèrent bientôt les gens de justice et tous les plaideurs de la région. A sa population agricole vint s'ajouter un élément nouveau, une caste à part, dont la turbulence, la morgue et la manière de vivre durent singulièrement troubler et étonner, tout d'abord, les paisibles bourgeois castellanais. Les archives de la sénéchaussée renferment des détails très piquants sur les mœurs et les usages de ce monde judiciaire des siècles derniers, si jaloux de ses prérogatives, si pénétré de son importance et qui, soigneusement drapé dans sa dignité, tenait avec tant de raideur le haut du pavé des petites villes. Depuis le plus mince sergent jusqu'au

---

(1) La charge de sénéchal était surtout honorifique. Le premier sénéchal de Castellane fut Honoré de Glandevès qui eut pour successeurs François et Raymond de Glandevès, ses fils et petit-fils.

(2) Le président du tribunal d'aujourd'hui.

(3) Le lieutenant des submissions ou soumissions, juge spécial pour les affaires commerciales et surtout pour les causes relatives aux actes et contrats *soumis* à l'hypothèque.

(4) Le bailliage ou viguerie de Castellane comprenait les cantons actuels de Castellane, Saint-André et Senez plus quelques communes du canton de Comps (Var) : La Martre, Chateauvieux, Brenon et le Bourguet.

(5) Aujourd'hui, le canton d'Annot.

(6) Ce bailliage comprenait Guillaumes, le canton d'Entrevaux et dix communes des Alpes-Maritimes.

grand sénéchal, tous veillaient attentivement à la conservation de leurs droits et s'opposaient énergiquement à la moindre « entreprise » ou empiètement du voisin « sur les fonctions, pouvoirs, profits et émolument de leur office ou charge ». On allait rarement jusqu'au procès, — pas plus alors qu'aujourd'hui les procureurs postulants ne..... plaidaient entr'eux —, mais on protestait beaucoup, on protestait à tout propos sur les registres du greffe, libéralement et surtout gratuitement ouverts aux protestateurs. Ces « déclarations, réquisitions, protestations et verbaux » de toute nature, par lesquels les officiers du siège affirmaient et appuyaient leurs droits et prétentions, sont des documents bons à consulter pour l'étude des mœurs locales. Dès lors il n'est pas sans intérêt de publier quelques uns de ces actes, qui sont aussi de curieux spécimens des formules et du style judiciaire de l'époque.

∴

Conflit entre les officiers du siège et les sergents.

« Du huitiesme mars mil six cents quarante-neuf, scavoir faisons nous, Pierre Martigny, conseiller du Roy, lieutenant particulier et Octavian Mérigon, conseiller, que nous estant, ce jourd'huy, sur l'heure d'une à deux apprès midy, pourtés au palais pour y tenir l'audiance, en tant que l'heure d'icelle durant et puis le carême, aurions trouvé la porte de l'audiance fermée et tous les procureurs avec leurs robes au devant d'icelle attendant l'obverture de la dicte porte puis plus de demye heure. Et nous estant enquis du sergeant quy pouvoit estre de service et tenir la clef pour venir obvrir à l'heure qu'il fault, nous ayant été assuré que c'estoit Jehan Castellane, nous aurions mandé chercher iceluy par Bérard, aussi sergeant, lequel n'a daigné non plus de venir ny rendre responce, ce que nous a obligé, pour ne demeurer un plus long temps debouts au devant du dict palais indécemment, de nous retirer et de remettre

l'audiance à lundy prochain ; ayant condamné ledit Castellane en une livre d'amende et ledit Berard en dix souls envers le Roy, avec inhibition et défense d'en huser de la sorte à l'advenir à peine de cinquante livres d'amende et d'interdiction.... »

Signés : MARTIGNY, MÉRIGON.

***

Distribution des « sacs et des épices ».

« Nous, Pierre Martiny, lieutenant particulier civil et criminel Marc-Antoine Chaurand, conseiller, Pierre Borrely et Honoré Paul, advocat et procureur du Roy, nous estant, ce jourd'huy 2 mars 1671, assemblés après l'audiance avec Pierre Garsin, lieutenant principal pour la distribution des sacs, attendu qu'elle ne fut point faicte le 29 du mois passé, dernier samedy du mois, jour déterminé d'icelle... le dict Me Garcin auroit interrompu la dicte distribution estant sorti du palais... Et ayant nous requis Me Simon, greffier, de coucher nostre dire et protestation il a refusé de ce faire quelque injonction que nous luy en ayons faict, disant que le premier lieutenant principal le luy avoir défendu; par ce nous aurions été obligés, pour fère apparoir de l'action et de l'abus que ledit Me Garcin veut pratiquer dans l'exercice de la justice, d'escripre nous-mêmes de la main de Me Chaurand, la présence protestation..... protestant de ce que iceluy Me Garcin, au préjudice de toute justice, mande prendre les sacs criminels quand bon luy semble, sans attendre les jours de la distribution. »

Le 26 janvier 1677, Me Balthazar Aubert, procureur du Roi, proteste contre « l'usurpation de Me Garcin, lieutenant général, lequel au procès d'entre messire Antoine et Louis Pellegrin... a mis 16 escus d'espices à 66 sous pièces, sans

rendre ledit Me Aubert participant aux espices à l'esgal des conseillers, suivant l'usage de tous les sièges. »

*
* *

Le lieutenant général et l'avocat du Roi à la procession.

« Scavoir faisons nous, Antoine Tassis, conseiller du Roy, lieutenant général de sénéchal aux submissions... que ce jourd'huy 26 juillet 1705, jour de la sainte Anne, nous étant rendu avec notre robe de magistrature en l'église paroissiale Saint-Victor de cette ville pour y entendre vespres, et de suite assister à la procession ordonnée pour prier Dieu pour la prospérité des armes de notre invincible monarque, et étant en marche à ladite procession et à sept ou huit pas dans la rue, Me Joseph Brunias, advocat du Roy auroit voulu prendre notre droite, à cet effet nous auroit pris par le bras en nous disant que c'étoit à luy à marcher avant nous, qu'il avait un arrêt qui nous le défendait; auquel nous aurions dit : qu'un advocat du Roy, qui n'était en droit que de requérir, ne pouvait point se trouver à la tête de la compagnie; et s'étant retiré, aurions suivi seul la procession; et après avoir fait quelque pas, serait encore venu à la charge pour nous y troubler au grand scandale du public, ayant eu même l'audace, en se jetant sur nous, de dire à Paret, huissier, de nous faire retirer. Et parceque l'entreprise que ledit Me Brunias a faite contre les attributs de notre charge... ne peut être ni dissimulée ni tolérée, nous a obligé de dresser le présent verbal. »

*
* *

Les bancs de la sénéchaussée et le prieur-curé de la paroisse Saint-Victor.

Les officiers de la sénéchaussée s'étant rendus, le 25 décembre 1780, dans la paroisse Saint-Victor constatent

que depuis l'agrandissement tout récent de cette église, « messire Joseph Laurenzy, prieur-curé, a fait faire de son autorité privée des changements dans le chœur... par ces innovations la compagnie souffre un préjudice considérable: 1o par la fermeture de la porte par laquelle elle était en usage de sortir... 2o par l'ouverture des nouvelles portes... desquelles la direction traversant le banc de la sénéchaussée, placé près de l'autel du Rosaire, l'expose à un vent coulis qui fait que les places ne sont plus tenables... 3o par le nouvel avancement, de deux pans dans l'intérieur du chœur, de la place des prêtres, qui, du banc de la sénéchaussée, dérobe à la vue une partie de l'église....

» Ce qui est une usurpation de la part de son prieur-curé, contre laquelle la compagnie ne peut éviter de protester. »

Ce verbal est « bien et duement intimé et signifié avec due commination par Me Pellegrin, officier royal en la sénéchaussée, à messire Joseph Laurensy,... lequel aurait dit n'avoir rien à répondre ».

*
* *

Marche scandaleuse du corps des procureurs.

Le 5 mai 1783, François-Joseph Bernard de Tassis, écuyer, sieur du Poil, lieutenant général, Hyacinthe Marie, lieutenant particulier, Honoré Simon, avocat du Roi, protestent contre le corps des procureurs, qui, « à l'enterrement de Me Carbonnel, leur doyen, auraient fait leur marche d'une manière scandaleuse, en affectant de se faire précéder par l'huissier audiencier en robe et suivre par celui de service aussi en robe. »

L'avocat du Roi formule contre eux « une réquisition véhémente : a-t-on jamais vu ni même ouï dire qu'un corps de procureurs assistant à une cérémonie se fasse précéder par l'huissier audiancier de service près la sénéchaussée et s'érige par là en compagnie de magistrature pour en imposer au public? C'est jusques à ce point d'im-

pudence que ce corps a porté sa vanité, et jusques à cet excès d'ignorance que les huissiers... ont porté leur avidité, sans doute pour se procurer un misérable flambeau. Et d'autant qu'il est de l'intérêt public que chaque corps soit distingué par des marques extérieures de son état et restreint dans les justes bornes de son autorité.

» Requiert estre ordonné que le syndic des procureurs sera mandé à la chambre du conseil pour être admonesté. »

Il serait facile de multiplier les citations, car tout était matière à protestation pour l'humeur ombrageuse des officiers de justice castellanais, et chaque protestation entraînait une ou plusieurs réponses ou répliques tout aussi curieuses. Mais ces quelques documents suffiront pour montrer combien les usages et l'esprit des gens de robe ont changé depuis les siècles derniers.

Les magistrats ne se trouvent plus incommodés aujourd'hui par les « vents coulis qui règnent dans les églises »; aucun d'eux ne prend son voisin par le bras pour lui disputer sa place aux processions, et les avoués ne songent nullement à endosser leurs robes pour assister à l'enterrement de leurs confrères. Le code des préséances a, du reste, réglé bien des questions. D'autre part, aucun juge ne pousserait aujourd'hui l'amour des formalités jusqu'à renvoyer une audience parce que la porte du Palais n'a pas été ouverte réglementairement, et le malencontreux huissier qui résisterait aux ordres du parquet n'en serait pas quitte aujourd'hui pour 20 sous d'amende.

Autres temps, autres mœurs... judiciaires.

M. Isnard.

DÉNOMBREMENT COMPARATIF

DE LA POPULATION

DE L'ARRONDISSEMENT DE BARCELONNETTE

en 1784 et en 1884

Le dénombrement, par familles et par individus, de la population des paroisses composant actuellement les cantons de Barcelonnette, Saint-Paul et le Lauzet, donné ne 1784 par l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique du diocèse d'Embrun*, paraît avoir été consciencieusement fait. L'abbé Albert a dù obtenir de chaque curé de paroisse des renseignements précis.

La loi du 10 juin 1793, autorisant le partage des biens communaux, fut suivie, en mars 1794 (ventôse an II), d'un recensement de la population destiné à servir de base à ce partage. Les intérêts en jeu étaient trop considérables pour que ce recensement eût été fait à la légère, ou mal contrôlé par les communes appelées au partage proportionnellement au nombre des feux. En comparant les nombres des feux donnés par l'abbé Albert, dix ans auparavant, on retrouve, sinon les mêmes nombres, au moins la même proportion.

Le dénombrement de l'abbé Albert peut donc être tenu pour exact et peut servir de base à une comparaison intéressante avec le recensement officiel fait en 1884. Il suffit de rapporter chaque paroisse, ou quartier de paroisse, à la commune dont il fait actuellement partie, et c'est ce qui a été fait avec le plus grand soin dans le tableau comparatif qui suit, avec l'aide des secrétaires de mairie des communes pour la vérification des feuilles de chaque hameau.

NOMS DES COMMUMES en 1884 ET DES HAMEAUX en 1784.	NOMBRE DE FAMILLES		NOMBE D'INDIVIDUS	
	1784.	1884.	1784.	1884.
CANTON DE BARCELONNETTE.				
Barcelonnette	463	628		
L'Adroit-Valette	5	17		
L'Adroit-Salces	5			
Verger	2	2		
La Chaup	2	2		
Sauze (Vivier)	2	2		
Conchette	12	7		
Penelle et Plans	8	7		
Maure-Haute (Pra-Soubeyran)	4	5		
La Frâche	1			
Villevieille	2	2		
Totaux	506	672	2500	2738
Faucon	37	51		
Maisonnettes	11	7		
Bousoulières	24	18		
Saint-Flavy	15	11		
Bourget	11	7		
Totaux	98	94	586	417
Enchastrayes	45	24		
Villard	32	19		
L'Aupillon	23	14		
La Conche	28	21		
Le Sauze	23	14		
La Conchette et Chambran	19	14		
Totaux	170	106	1014	539
Jausiers	30	115		
Les Sanières	67	63		
Gainier	80	60		
L'Hubac	28	20		
Lans	73	64		
La Frâche	40	27		
Totaux	318	349	2116	1412

NOMS DES COMMUNES en 1884 ET DES HAMEAUX en 1784.	NOMBRE DE FAMILLES		NOMBRE D'INDIVIDUS	
	1784.	1884.	1874.	1884.
Saint-Pons	17	22		
Lara	7	6		
La Frâche	22	15		
La Lauze	19	17		
Cervières	18	13		
Le Puit	4	2		
La Chalanche	14	7		
L'Adroit et ailleurs	28	17		
Totaux	129	99	643	455
Uvernet	40	29		
La Maure	22	23		
Jauberts (Clapeliers-Fournière)	8	11		
Molanès	29	25		
Agneliers	23	15		
Morjuan-Chancelaye	11	8		
Totaux	133	111	707	524
Les Thuiles	25	40		
Prats	20	14		
Villard	6	6		
Miraval	22	12		
Guérins	10	9		
Bruns	10	7		
Clot-Mairan	11	11		
La Fère	4	4		
Totaux	108	103	570	483
Fours	»	»		
Baume-Longe	1	2		
La Clovèche (Cloche)	7	3		
Serre de la Clovèche	3	1		
Villard-d'Abas (9 hameaux)	26	22		
La Rousse	12	6		
Villard-des-Arnauds	15	8		
Petit-Villard	4	4		
Serre-du-Villard-des-Arnauds	3	0		
La Pirée, Saint-Laurent	4	4		
Goudine	3	0		
Coin	3	0		

NOMS DES COMMUNES en 1884 ET DES HAMEAUX en 1784.	NOMBRE DE FAMILLES		NOMBRE D'INDIVIDUS	
	1784.	1884.	1784.	1884.
Maurels	4	7		
Gaudets	4	1		
Saint-James (Collets-Longs)	4	13		
Ricauds	7	3		
Dauriers	2	3		
Juans	1	2		
Gaillards	4	2		
Leborum-Malbosc	3	3		
Bellons	2	3		
Peyre-Juans	1	3		
Cordiers	4	5		
Juige	5	0		
Totaux	122	95	750	298
Châtelard (Condamine)	90	122	615	534
Total du canton de Barcelonnette	1674	1751	9501	7380

CANTON DE SAINT-PAUL.

Saint-Paul	46	64		
Pras	14	10		
Pont-l'Estrech	13	10		
La Grande Serenne	39	38		
La Petite Serenne	26	20		
Mélézen	40	30		
Fouillouse	40	30		
Maljacet	23	15		
Combebremont	20	16		
La Barge	15	10		
Tournoux, Gleizolles	36	33		
Totaux	312	276	1530	1131
Meyronnes	43	45		
Certamussat	17	14		
Font-Vive	13	10		
Plan de Saint-Ours	27	23		
Totaux	100	92	600	366

NOMS DES COMMUNES en 1884 ET DES HAMEAUX en 1784.	NOMBRE DE FAMILLES		NOMBRE D'INDIVIDUS	
	1784.	1884.	1784.	1884.
Larche	90	103		
Malbois	13	7		
Maison-Méane	40	33		
Totaux	143	143	660	551
Totaux du canton de Saint-Paul	555	511	2790	2048

CANTON DU LAUZET.

Lauzet	50	112		
Champcoutier	11	6		
Costeplane	9	9		
Dremonas	7	8		
La Lauze	6	7		
Champanastays	30	29		
Villard	8	8		
Sueil	7	5		
Laramandeisse	10	9		
Totaux	138	193	700	814
Saint-Vincent	22	29		
Praïet	4	3		
La Combe	2	3		
Villaret	6	5		
Gilles	7	4		
L'Auchette	11	10		
Lautaret	8	8		
Garreaux	13	11		
Terasse et Broncin	20	15		
Chabrand	5	5		
Berlies	7	6		
Rolands	10	10		
Boulogne	4	3		
Totaux	119	119	600	521
La Bréole	110	113		
Costebelle	54	38		
Chalamel	33	31		
La Garde	20	18		
Totaux	217	200	1100	848

NOMS DES COMMUNES en 1884 ET DES HAMEAUX en 1784.	NOMBRE DE FAMILLES 1784.	1884.	NOMBRE D'INDIVIDUS 1784.	1884.
Pontis	52	82	225	358
Ubaye	18	51		
Roche-Rousse	5	4		
Roche	5	5		
Comméan	2	2		
Valette	2	2		
Villard	5	5		
Plan	6	8		
Totaux	43	77	200	283
Méolans	30	34		
Gaudeissart	14	11		
Besses (4), Clot-Moutons (5)	9	3		
Gouitroux	5	6		
Montourion	1	0		
Martinet	6	13		
Serre-la-Pale (Verger)	3	5		
Guigues (2), Allemands (2)	4	4		
Guillens	1	1		
Testus et Bonnabeaux	10	12		
Saint-Barthélemy	23	23		
Au Pont-de-Baud	7	5		
Aux Maures-Basses	6	8		
Aux Maures-Hautes	2			
L'Abbaye	1	2		
Duc	17	8		
Vies	5	8		
Château	5			
Esmeries	3	3		
Pied-des-Prats	14	5		
Clarionds	13	12		
Bruns	10	7		
Clot-Meiran	11	11		
Totaux	235	181	1365	788
Revel, Quartier-de-l'Eglise	91	75		
Le Grand-Quartier	70	81		
Totaux	161	156	1038	701
Total du canton du Lauzet	965	1008	5228	4317
Total de l'arrondissement, moins Allos.	3194	3270	17519	13741

L'augmentation du nombre des familles est de 76.
La diminution du nombre des individus est de 3,778, soit 21,50 0/0.

L'examen de ce tableau comparatif suggère les réflexions suivantes :

D'abord on remarque que, dans le courant du siècle qui vient de s'écouler, entre 1784 et 1884, la population de l'arrondissement a diminué de près du quart.

Les seules communes qui aient vu augmenter leur population sont celles de Barcelonnette, du Lauzet, d'Ubaye et de Pontis; ce sont celles dont le climat est le meilleur.

La plus maltraitée est Fours, dans une vallée pauvre, excentrique, privée de moyens de communication ; puis Uvernet et Jausiers, qui, en 1784, possédaient chacune des moulinages et des fabriques de soie occupant de nombreux ouvriers ; enfin Revel, Meyronnes, Méolans.

Comment se répartit cette diminution générale ? Établissons le tableau des chefs lieux des communes, pour le nombre des familles :

	1784	1884
	—	—
Barcelonnette	463	628
Faucon	37	51
Jausiers	30	115
Saint-Paul	46	64
Larche	90	103
Meyronnes	43	45
Les Thuiles	25	40
Le Lauzet	50	112
Saint-Vincent	22	29
Ubaye	18	51
Saint-Pons	17	22
La Bréole	110	113
Méolans	30	34
	981	1407

Nous voyons que tous les chefs-lieux de commune ont prospéré. Tandis que la population des communes diminuait du 21.50 0/0, celle des chefs-lieux augmentait de

30 0/0, au détriment des campagnes. Il s'est passé en petit, dans l'arrondissement, ce qui se passe en grand dans la France entière. Les centres attirent et les extrémités s'appauvrissent ; les campagnes éloignées des villages se dépeuplent et retournent à l'état sauvage. Le reboisement dans certains cantons a accéléré ce triste résultat. La privation des pâturages, entraînant la diminution des engrais, a, petit à petit, amaigri ces froides terres, et, la crainte des procès-verbaux aidant, quelque injustifiée qu'on la prétende, le cultivateur a perdu la confiance et le courage, le père de famille n'a plus pu, ou plus osé, retenir ses enfants auprès de lui et, l'une après l'autre, les familles ont émigré au village, à la ville, ou plus loin.

Enfin une dernière réflexion : le nombre des familles a augmenté et le nombre des individus a diminué d'un quart : il y a donc moins d'individus par famille ; il naît donc moins d'enfants, beaucoup moins d'enfants qu'il y a cent ans ! Triste ! Triste !!!

F. ARNAUD.

PROMENADES AUTOUR DE DIGNE

ROUTE DU PIGEONNIER ET DES BAINS.

LES BAINS THERMAUX

La route du *Pigeonnier* réveille en moi une foule de souvenirs d'enfance. Pendant l'hiver, après mon déjeuner, j'allais comme un lézard y boire le bon soleil. J'y rencontrais souvent de braves vieux chanoines, récitant leur bréviaire et réchauffant leurs rhumatismes. Le samedi soir, on y voyait tituber quelques vieillards des Dourbes, venus au marché pour boire le bon vin de Digne. rentrant tard

chez eux, par de mauvais chemins, et arrivant, obliquement mais sûrement, sous la protection du Dieu des ivrognes. Une partie de la montagne, sous le rocher de Neuf-Heures, était alors garnie encore de quelques ceps de vigne que les buveurs saluaient en passant.

Ces vignes se sont depuis longtemps dérobées par la mort aux supplices variés de l'*oïdium*, du *phylloxéra*, du *mildiou*, etc. Les buis ont remplacé les ceps. Les pierres sont à fleur de terre et, pour un rien, descendent sur l'occiput ou dans les jambes des passants.

Pauvre vigne, si bien portante autrefois, si bonne et si généreuse toujours, venant à souhait dans tous les terrains et prodiguant un vin si délicat ! Que les ivrognes étaient heureux, il y a seulement quarante ans. Leur ivresse était saine et innocente. Une légère pointe ranimait leurs facultés. Le dimanche, au cabaret, on trinquait entre amis; chacun chantait *la sienne*, et, le lundi, on se remettait gaîment au travail.

Où sont, hélas ! les vignes et les ivrognes d'antan? D'ignobles breuvages ont remplacé le vin chanté par les poëtes. L'esprit a fait place à l'hébètement, et le *delirium tremens* a chassé la gaîté franche et gauloise.

La promenade du *Pigeonnier* a été aplanie et élargie depuis. Les voitures y passent maintenant. Clairons et tambours y troublaient autrefois les échos de leur musique enragée. Les *ra* et les *fla* faisaient battre le cœur des laitières venant de *Mouirouès* à la ville.

En dessous du pont du *Pigeonnier* et touchant l'ancienne maison *Roustan*, se trouvent encore quelques vieux peupliers, bossués comme des cantaloups et à l'ombre desquels mes amis et moi nous sommes baignés pendant dix ans. La plupart de mes compagnons de bain ne sont plus, hélas ! La mort n'interrompt jamais sa funèbre moisson.

J'ai éprouvé, sous ces peupliers à tête chenue, une des fortes impressions de ma vie. Je pêchais obstinément à la ligne et, au lieu de ravir des poissons à la rivière, les

pierres de la rivière retenaient méchamment ma ligne. Je me ruinais en hameçons, et mes mouches d'appât n'obtenaient qu'un succès d'estime.

Plus heureux que précédemment, je soulevai un jour ma ligne avec violence et, puissance du hasard, j'y vis un poisson qui frétillait lamentablement. Ce fut d'autant plus triste pour lui qu'il avait été appréhendé par le ventre, sans aucune délicatesse et dans les sentiments du plus profond dédain pour mon appât.

Mon émotion fut violente. Je me demandais déjà si ma provision de mouches serait suffisante, ne doutant pas de la bonne volonté des autres poissons. Aucune autre maladresse ne fut commise, ni par eux, ni par moi. Je laissai comme d'habitude mon fil de *Messine* au fond de l'eau, et je revins fier et, pour la première fois, non bredouille.

Si je tourne mes regards de l'autre côté du torrent des *Eaux-Chaudes*, des souvenirs aussi chers se présentent mon esprit.

Au quartier de *Barbejas* et sur le chemin même, se trouve un peuplier plein de protubérances et plus que centenaire, qui m'a paru toujours aussi gros qu'aujourd'hui. Les pieds dans l'eau, bien feuillu, très vert encore, trapu comme un chêne, il monte dans la lumière, s'enivre de soleil et de rosée et donne généreusement asile aux oiseaux du ciel.

Vénérable géant dont l'ombre caressa mon enfance, je te salue avec attendrissement.

Plus loin et du même côté, est le vallon de Saint-Jean. Que de fois avons-nous gravi sa pente raide, jusqu'à la vieille chapelle, presque inabordable aujourd'hui. Au-dessus de la chapelle et dans le rocher même, se trouvait le logement d'un ermite. Tout est désert à cette heure. Les ermites ont disparu. La chapelle étale tristement ses ruines au soleil. Cette solitude, où l'oiseau jette son chant et le filet d'eau son murmure, est pleine de douce poésie.

Les sources du vallon de Saint-Jean alimentaient autre-

fois les fontaines de la ville de Digne. Après un trajet long d'un kilomètre, les eaux passaient sur l'aquéduc dont on voit encore une arche ruinée qui conte sa misère à son contemporain, le pont du Pigeonnier, élargi, consolidé il y a quelques années et repoussant, depuis des siècles, le choc des eaux souvent furieuses. Pauvre aquéduc! Tu subis une loi bien dure. Tes services d'autrefois sont oubliés, mais tu restes debout. Fier encore, tu embellis les alentours, et l'artiste a souvent reproduit ton image sur la toile.

A gauche de la route, on aperçoit, sur le haut de la montagne, la chapelle de Saint-Pancrace, où les frères pénitents de Digne allaient une fois par an en pèlerinage, portant sur leurs épaules le buste du Saint. On dit que le centre de gravité de quelques pénitents, — *blancs* le matin et *gris* le soir, — étant resté sous les chênes, au fond des flacons, le Saint roula dans la poussière, comme ses porteurs. Voilà pourquoi et avec raison les pénitents ne vont plus aujourd'hui en corps à Saint-Pancrace.

Me voici près des Bains. Il est huit heures et demie du matin, et le froid est vif (25 février 1887). Avant de se marier avec l'eau du torrent, les eaux thermales suivent un assez long parcours signalé par une buée intense.

Précédé de mon chien *Pluton*, j'arrive dans l'établissement et j'y constate de nouveau un manque absolu de confortable. Les cabines *Sainte-Sophie*, *Saint-Louis*, *Saint-Martin*, *Saint-Augustin*, comme celles dont le nom a disparu sous les caresses du badigeon, sont plus que jamais revêtues de simplicité et de sans-façon.

Je demande un bain et des serviettes, qui sont très propres, je dois le dire (les serviettes). La baignoire est, par la force des choses, infectée de barégine. C'est aussi salutaire que peu ragoûtant.

La fermeture des cabines est renouvelée, non des Grecs, mais de l'arche de Noé. Figurez-vous deux morceaux de bois se croisant à angle droit et dont l'un traverse la porte. Vous tournez. Le bâton latéral s'incline (pas toujours) et

consent (quelquefois) à pénétrer dans le mur. Cette fermeture rudimentaire n'ayant pas ma confiance, je laisse les bâtons à leur chère paresse et je me déshabille sous la foi des traités. Je constate avec un légitime orgueil que ma cabine est décorée d'un porte-manteau, tout en pleurs, hélas ! et ne pouvant se consoler du départ de ses chevilles. Je dépose mes vêtements sur les deux chaises qui me sont départies et mes lunettes, ma montre, mes clefs, je les mets, devinez dans quoi? dans mes bottines. Les chutes ne seront pas à craindre, et mes lunettes ne se briseront pas. C'est la première fois qu'elles auront eu avec mon passe-partout des rapports aussi intimes, dans un réduit aussi suspect.

Je me plonge dans l'eau, qui est brûlante et, en attendant de passer à l'état de homard cuit, je songe,

Car que faire en un *bain*, à moins que l'on ne songe.

Je songe avec tristesse à l'état de négligence où on laisse l'établissement thermal de Digne.

« On y remarque mille merveilles de la nature, de l'art... point », disait Sébastien Richard, dans son ouvrage sur les Bains de Digne. Depuis 1619, l'art n'a engagé que des luttes timides avec la nature. C'est *nature* absolument.

De nombreux écrivains ont, à diverses reprises, loué la vertu de ces eaux, dans un langage qui paraît barbare aujourd'hui.

Le médecin Lautaret, parlant des Bains, en 1620, est allé jusqu'à dire :

« Les eaux de Digne sont, entre toutes, comme les cèdres au Liban, entre les esglantiers et les viournes : soit qu'on s'enqueste de leurs vertus, qu'on voit tous les jours destordre la trame fatale des Parques, soit qu'on ait esgard aux estuves, qui ne sont en autre part de la France. »

Dans son remarquable et récent ouvrage sur les Bains, M. Arnoux a reproduit diverses poésies sur les merveilles de leurs eaux. Qu'il me permette de lui citer (non pas pour

sa seconde édition) d'autres rimes que l'isolement et mauvaise humeur ont inspirées à de malheureux malad

A écrire dans une cabine :

Sire baigneur, ôtez-moi de souci,
Où lave-t-on ceux que l'on baigne ici ?

Cette traduction de deux vers d'Apulée se trouve d les œuvres de La Fontaine.

Lu dans une chambre de l'établissement :

Voici bien l'Eden que l'on rêve.
J'en suis l'hôte unique, l'Adam ;
Et si j'y cherche en vain une Ève,
Au moins j'y trouve le serpent.

A ces rimes indigentes et dignes de l'établissement, amateur a répondu :

Ni maison, ni bain, ni serpent,
De bêtes, de gens, nulle trace.
Ici, je n'aperçois vraiment
Que ....

Je laisse au lecteur le soin d'insérer la rime.

C'est la barégine et son aspect tout particulier qui inspiré ces déplorables vers et cet injuste quatrain. N ne donnons d'ailleurs ces quatre dernières rimes que s toutes réserves et à titre de boutade et de plaisanterie.

Nous avons lu, en outre, sur le mur intérieur de chapelle, ce cri du cœur :

Habitants de ces lieux, qu'il est doux d'ajouter
Au bonheur de vous voir celui de vous quitter.

Qu'il serait heureux pour le public et pour la ville Digne, que l'honorable propriétaire des Bains, pris d mouvement de générosité, y fît des réparations imp tantes. pour capter les eaux avec plus de soin. en utili

la masse et offrir en même temps aux visiteurs et aux malades, les plaisirs et le confortable qu'ils trouvent ailleurs.

Mais, assez de songes. Je sors brûlant de la baignoire, en riant de la manière dont s'y prit pour se baigner un brave habitant de la montagne. Ce bon *gavot*, qui n'avait pourtant de grossier que l'habit, cuirassé de sa crasse originelle, traqué par ses rhumatismes et attiré par la renommée des eaux, s'installa aux Bains. Sa garde-robe était sommaire : une chemise de rechange. Au moment du premier bain, avec l'émotion inséparable d'un premier début, par excès de pudeur sans doute, ou pour ne pas avoir froid, il se plongea dans l'eau tout habillé et se promit, vu la grande chaleur, d'être plus court vêtu au second bain. Quand notre homme sortit de sa cabine, il coulait comme un fleuve. Les poches de sa veste *à lichet,* bouffantes d'eau minérale, ruisselaient sur le sol, qui reçut ainsi un lavage inespéré. Le bon *gavot* se déshabilla, endossa sa chemise de rechange et resta au lit vingt-quatre heures, pour attendre que le soleil eût séché ses vêtements. Ce n'était pas petite affaire, la veste de gros drap de Saint-André, *couleur de la bête,* étant lourde autant qu'épaisse.

Je fais un tour dans les corridors. J'y salue, en passant, un délicieux petit serpent très inoffensif, le *Zamenis viridiflavus,* si bien décrit par le savant M. E.-F. Honnorat-Bastide, de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

Pénétrons dans les chambres. Les couchettes vieilles et exténuées ne me disent rien qui vaille. Elles pourraient abriter des légions de punaises. Clotilde, inondez de pétrole et noyez dans son germe cette engeance redoutable.

Le mobilier est des plus sommaires : deux chaises boiteuses autant que surannées, des commodes peu hospitalières qui s'ouvrent avec répugnance, des tables de nuit..... Glissons!

Les poutres du troisième étage plient comme des joncs.

Le sol des chambres est crevassé. Les planchers, humiliés, n'aspirent qu'à descendre.

Au premier étage est le *salon,* dont je vous recommande la tapisserie. La chapelle, située à côté, décente et blanchie à la chaux, n'a pour tout ornement que les crosses et les bâtons laissés par les malades, en reconnaissance de leur guérison.

Les alentours des Bains sont pittoresques, autant que l'établissement est vulgaire.

Dans le pré *Rey*, admirez ces lierres puissants et séculaires, inscrustés dans les interstices des rochers, sous lesquels une cave a été ménagée pour y tenir au frais la bière et la limonade. Quand il fait chaud, les malades trouvent dans ce pré des bancs primitifs, des tables rudimentaires, autour desquelles on boit, on fume et on cause.

Les baigneurs valides montent quelquefois jusqu'au *Château de la Reine Jeanne,* dont les ruines dominent le côteau de *Saint-Pons;* on va visiter la source de *Richelme,* dont l'eau est délicieuse; on monte à *Saint-Pancrace*; on joue aux boules; on se couche tôt, et on se lève tard.

Cette vie végétative n'est pas mauvaise pour la santé, mais elle engendre l'ennui. On soupire après le départ autant qu'après la guérison.

On pourrait sans peine établir, au milieu d'une nature magnifique, des promenades charmantes, des chalets, des kiosques, des jeux de diverse nature, et organiser des réunions, des fêtes et des parties de plaisir dans les montagnes voisines. Il faudrait aussi agrandir et transformer le local, augmenter le nombre des cabines, construire des piscines, créer des chambres plus confortables, mettre au rebut le mobilier actuel, faire peau neuve en un mot.

Toutes ces améliorations, jointes à l'excellence des eaux, attireraient les gens de plaisir autant que les malades. La ville de Digne y gagnerait beaucoup et négligerait moins elle-même la toilette de ses rues et de ses carrefours.

Loin de moi la pensée d'avoir voulu blesser personne. Sénèque a dit que l'exagération est souvent l'auxiliaire de la vérité. Je dois rendre un hommage relatif à l'administration des Bains. Tous les ans, elle badigeonne les murs des cabines et des corridors. Elle a même refait l'escalier de l'établissement, mais, comme dit le proverbe provençal : *Vau mai un bouen secula que tant de seculorum.* Il faudrait semer des sommes importantes pour recueillir de beaux produits et mériter le titre de bienfaiteur du pays. Le possesseur actuel des Bains est aussi intelligent que riche. Les idées de progrès et d'humanité qui l'animent lui feront, je n'en doute pas, attacher son nom à la restauration d'un établissement placé là par la Providence, pour le soulagement et le salut des populations.

D.-C. Gorde,

Président de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

DANS LA BAIE DES ANGES

Dans le calme des nuits, alors que tout est noir,
Je t'écoute mugir, ô grande mer houleuse;
Tu redis à l'écho mes plaintes sans espoir
Et pour les endormir tu te fais ma berceuse.

Dis-moi qui trouble ainsi ta paix, quand vient le soir?
De ton immensité n'es-tu pas orgueilleuse?
Le soleil se reflète en ton vaste miroir;
Dans le ciel étoilé, la lune est ta veilleuse.

Les navires, au loin, vont sillonner tes eaux.
Le Seigneur te donna poissons, perles, oiseaux,
Et d'un sceau d'infini vint couronner tes ondes.

Oh! si, pareille à toi, j'avais su conserver
Les êtres que mon cœur ne cesse de pleurer,
L'univers me serait le plus parfait des mondes.

Dolorès.

AU CHATEAU DE GRIGNAN

Ruines, fier débris d'un siècle qui n'est plus,
A votre noble aspect mon cœur tout bas soupire.
Jadis, brillaient ici des seigneurs résolus,
Des femmes qui prenaient les cœurs dans un sourire.
Tout est morne aujourd'hui dans le royal château;
Les buis et les tuyas lui servent de ceinture,
Et les fleurs ont poussé comme sur un tombeau.
Il dort, le grand géant, dans sa fraîche parure.
Nul bruit ne vient troubler le silence des cours;
Sur les vieux murs noircis, dans les salles ouvertes,
Le lierre en longs festons monte aux croulantes tours,
Et l'oubli vient planer sur des tombes désertes.
Un seul nom garde encor toute sa majesté :
C'est le tien, Sévigné, qui retentit dans l'ombre.
Tout a passé : valeur, et richesse, et beauté;
Seul, survit ton génie, éclairant la nuit sombre.

Grignan, 19 novembre 1885.

DOLORÈS.

PROCURATION DES HABITANTS DE MISON

13 décembre 1402 *(ab incarn.)* — Magnifique homme Agout d'Agout, seigneur de Mison, et les procureurs de la commune de Mison, nobles Jean de Saléon *(Celleo)*, Elzéar Rostan, Jacques Thomas, Antoine Fustier, Guillem Marin et Baudet Heyriès *(Arey)*, nomment pour procureurs noble et vénérable homme Jean Deidier *(Desderii)*, jurisconsulte, d'Orpierre *(Auripetre)*, Me Jacques Fustier, notaire, de Tarascon, et le notaire soussigné, pour comparoir en leur nom devant illustrissime prince Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence et Forcalquier, et son vénérable conseil ou ses commissaires pour défendre contre un compte fait par noble Jean Beric, délégué du roi et du trésorier royal, réclamant à la commune de Mison, sur le contingent pour le payement de certaines tailles imposées en Provence, votées par les Etats, entre autres

une de 50,000 florins et 400 marcs d'argent, et l'autre d'un franc *(unius franchi)* par feu, pour l'expédition d'Hyères *(pro expeditione Castri Arearum)*. — La commune refuse de payer et autorise ses procureurs à la défendre de toutes façons, devant tous tribunaux, repliquer, tripliquer *(replicandi, triplicandi, etc.)*, pour faire prévaloir ses libertés, droits et privilèges. — Mison; témoins: vénérable Jean Fabre, *capelan* de Mison; P. Imbert, d'Upaix *(de Upasio)*; S. Isnard, d'Aspremont *(de Aspremonte)*. — Notaire: Pierre Boniface. — Signature : une croix pattée dans deux carrés concentriques, avec douze rayons entre les deux carrés, deux cercles concentriques à chaque coin, et un accent circonflexe reliant l'un à l'autre les quatre plus grands cercles. — A droite et à gauche, longue ligne avec *Pt* au commencement et *BC* à la fin.

(Parchemin déposé aux archives départementales des Basses-Alpes, par M. l'abbé Allard, curé du Poët.)

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1887.

OBSERVATIONS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.
Températures moyennes.....	7°,46	9°,84	17°,9
Id. extrêmes maxima...	21°	24°5	31°
Id. extrêmes minima...	— 5°,5	— 4°	2°,5
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132m)......	661°,71	663°,56	667°,14
Pressions extrêmes maxima...	669°,3	669°	674°,8
Pressions extrêmes minima...	650°,2	667°	661°,7
TOTAL des jours de pluie ou de neige....................	8	12	3
Eau tombée, en millimètres..	23mm.5	28mm,8	46mm,6
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 10)...........	78,716	66,81	64, 82

Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,
PINONCÉLY.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

45e SESSION. — SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1887.

Présidence de M. GORDE.

Le 12 septembre 1887, à 5 heures du soir, la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Arnaud, Aubert, Daime Louis, Daime Marius, Gorde Jules, Hugues, Isnard, Jauffret, Mariaud Casimir, Mariaud Fortuné, Pommeraye, Roche.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté, divers ouvrages et brochures sont déposés sur le bureau.

Mentionnons plus particulièrement :

Une circulaire du ministre de l'instruction publique du 12 août 1887, contenant le programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, en 1888 ;

Le discours de réception du docteur Charles Livon à la séance publique de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille* ;

Un opuscule intitulé : *les Causes du déboisement des montagnes*, par M. J. Roman ;

Divers imprimés envoyés par M. Signoret, receveur des douanes, et relatifs à la période historique de 1789-1793 ;

Enfin deux beaux volumes in-folio des *Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille*, offerts par M. Marion, directeur de ce musée.

Des remerciements sont votés aux donateurs de ces divers ouvrages, et le titre de membre d'honneur est décerné à M. Marion, pour la sympathie qu'il témoigne à la Société.

M. le président propose à l'assemblée l'admission, acceptée à l'unanimité, des vingt-six nouveaux sociétaires suivants :

Comme titulaires :

MMes ve Danican-Philidor, à Epinal.
ve Marrot, à Digne.

MM. Nevière, propriétaire à Sisteron.
le marquis de Castellane-Norante, à Paris.
Raymond, conducteur des ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur, à Marseille.
Arnaud, professeur du collège à Seyne.
Arnaud, étudiant à Thorame-Haute.
Moynier, conseiller général à Banon.
Bosq, notaire à Valensole.
Rebory Alexandre, docteur en médecine à Digne.
Barbaroux, conseiller général à Colmars.
Signoret, receveur des douanes à Larche.
de Selle, conseiller général à Fontienne.

Comme membres correspondants :

MM. Papon, propriétaire à Pont-de-Geydan.
Payan, architecte à Aix.
Piazza, sous-inspecteur de l'enregistrement à Digne.
l'abbé Saurin, curé à Sisteron.
Donnadieu, instituteur à Valbelle.
Bouteille, commis des postes à Alger.
Leclerc, contrôleur des contributions directes à Digne.
Abos, chef de division à la préfecture à Digne.
l'abbé Richaud, vicaire à Manosque.
Jacob, architecte à Paris.
Valon, notaire aux Mées.
Gayraud, ingénieur civil à Manosque.
La Mairie de Sisteron.

M. le président, au nom de la Société, adresse à toutes les dames nouvellement admises des remerciements pour l'honneur qu'elles ont bien voulu lui faire. « Mme Danican Philidor, ajoute-t-il, ayant laissé dans les Basses-Alpes, de même que son digne mari, de regrettable mémoire, les souvenirs les plus chers, a voulu qu'un nouveau lien l'attachât à nous, et nous lui en rendons mille grâces. »

Sept membres se font inscrire pour assister à la réunion de l'*Athénée de Forcalquier*, à laquelle la Société est conviée le 15 septembre courant.

M. le président communique ensuite une lettre dans laquelle

M. Berger, directeur général de l'Exposition universelle de 1889, expose les conditions du concours.

La question de savoir s'il y aurait lieu de présenter à cette exposition des estampages et des spécimens de géologie locale est réservée.

Des remerciements sont votés au conseil général du département, qui a bien voulu renouveler, cette année, la subvention de 100 francs accordée en 1886 à notre Société.

M. Monné, secrétaire de la *Maintenance félibréenne de Provence*, ayant annoncé que la réunion annuelle de cette société et les jeux floraux se tiendront à Digne, l'assemblée arrête que le programme du concours de 1888, prochainement imprimé et publié, sera fusionné avec celui de la *Maintenance* et que les lauréats des deux concours seront couronnés dans la séance publique de la Société.

Après une lecture intéressante faite par M. Gorde, la séance est levée à 6 heures 1/2.

46e Session. — Séance du 18 octobre 1887.

Présidence de M. Gorde.

Le 18 octobre 1887, à 5 heures du soir, la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Aillaud, Aubert, Aubin, Daime, Isnard, Mariaud, de Rochas, Roche.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance du 12 septembre, qui est adopté sans observations, M. le président dépose sur le bureau un certain nombre d'ouvrages et de brochures et mentionne l'offre gracieuse d'une partie des œuvres de M. Camille Arnaud, faite à la société par son neveu, M. C. Arnaud, maire de Forcalquier, à qui des remerciements sont votés.

Les nouveaux sociétaires suivants sont ensuite proposés et admis à l'unanimité :

Titulaires :

MM. Sicard, avoué à Forcalquier.
Pellissier, avocat à Marseille.
Bongarçon, vicaire à Forcalquier.
Gouvan, régisseur à Saint-Etienne.
Picard, trésorier de la caisse d'épargne à Digne.
Couttolenc, juge à Epernay.
Aubert, docteur en médecine à Oraison.
Raynoard, notaire à Oraison.
Pichou, conducteur des chemins de fer à Veynes.
Bongarçon, ingénieur civil à Laon.
Sardi, inspecteur adjoint des forêts à Barcelonnette.

Correspondants :

MM. Bousquet, receveur de l'enregistrement à Turriers.
Roman, homme de lettres à Paris.
Paulis, receveur de l'enregistrement en retraite à Lourmarin.
Saurin, avoué à Alger.
Roux, publiciste à Grenoble.
Collon, receveur de l'enregistrement à Valensole.
Allibert, rentier à Valensole.
Hugues, pharmacien à Valensole.
Allibert, juge de paix à Valensole.
Bœuf, docteur en médecine à Valensole.
Pulcien, à Marseille.
Monestier, receveur de l'enregistrement à Peyruis.
Aran, receveur de l'enregistrement à Volonne.
Girard, curé à Argens.

La séance est levée à 6 heures 45, après plusieurs lectures d'un grand intérêt faites par M. Aubin sur *le Peintre bas-alpin du Queylard*, par M. Gorde, qui relate un fait curieux et récent d'hallucination et d'hypnotisme, enfin par M. Aubert, qui lit un extrait d'un travail historique intitulé : *Un club en 1792.*

NOTE

SUR LES RONGEURS DE LA PROVENCE

(Suite)

SURMULOT. — MUS DECUMANUS, *Pallas*.

Synonymie : *Mus sylvestris*, Brisson ; *Mus norvegicus*, Linné, Erxleben, Brisson ; *Mus griseus*, Pennant ; *Mus aquaticus*, Gesner ; *Glis norvegicus*, Klein ; *Rattus migrans*, Zimmermann, *Garri*, à Nice ; *Garri di gros* ; *Garri d'aigo*, Bouches-du-Rhône ; *Rat d'aigo*, Nîmes.

Mâchoire inférieure à peu près aussi longue que la supérieure ; plis du palais verruqueux ; oreilles moyennes, très légèrement plus longues que le tiers de la tête, arrondies, un peu velues ; doigts réunis à la base par une petite membrane ; queue plus courte que le corps, écailleuse, composée d'environ deux cents anneaux. Pelage rigide, brun ferrugineux ou jaunâtre en dessus, blanc gris ou blanc sâle en dessous. Longueur de la tête et du corps, $0^{m},33$, de la queue $0^{m},19$.

Le Surmulot, apparu dans nos régions seulement depuis le milieu du siècle dernier, s'est considérablement multiplié, en chassant devant lui le Rat noir, dont il a les mœurs et les habitudes. Plus gros et plus vigoureux, il préfère les lieux humides et, n'étant pas aussi attaché que ses congénères à l'homme, il hante parfois les bords des ruisseaux, s'y creuse des terriers, nage, plonge, court au fond de l'eau, compose sa nourriture de poissons, ce qui, joint à ses habitudes aquatiques, l'a souvent fait confondre avec l'*Arvicola Musignani*, sous le nom de Rat d'eau, *gàrri d'aigo*.

Ces rongeurs sont omnivores, mais ils préfèrent encore les matières animales en décomposition, les charognes ; à défaut de celles-ci, ils chassent les petits mammifères, les oiseaux, les lapins, les poules, et, quand ils sont réunis en

grande troupe, ils deviennent réellement dangereux. Ils élisent souvent domicile au milieu des gerbes de blé, où ils trouvent de la nourriture à foison ; d'autres creusent des galeries au milieu de la campagne et, comme de véritables carnassiers, ils font la chasse aux lapereaux, perdrix, etc. Enfin il en est qui s'établissent dans les égouts des grandes villes, où les matières alimentaires ne leur manquent pas.

Les moyens de destruction employés contre eux sont nombreux, mais tous ne sont pas également efficaces ; les chats pour la plupart redoutent ces turbulents animaux ; une variété de chien terrier les chasse et les tue d'un seul coup, en leur brisant la colonne vertébrale. La manière encore de beaucoup la plus simple et la plus sûre de les détruire est la chaux vive mêlée à de la farine.

Sortis, d'après les dernières données de la science, du plateau central de l'Asie, ils se sont répandus sur tous les points du globe, et on peut dire qu'actuellement les Surmulots ont fait le tour du monde, en laissant des colonies dans tous les lieux qu'ils ont traversés, même dans les endroits déserts. En 1727, Pallas les observe sur les bords de la Mer Caspienne ; de là, ils traversent le Volga près d'Astrakhan, pour se disséminer dans l'Ouest. En 1732, ils arrivent en Angleterre sur un navire qui venait des Indes Orientales. La Prusse les reçut en 1750, Paris en 1753. Les Danois ne les connaissent que depuis soixante ans environ ; ce n'est que depuis 1809 qu'ils sont en Suisse. En 1775, ils furent transportés dans l'Amérique du Nord.

Ces Rats pullulent énormément ; la femelle met bas chaque fois de douze à vingt petits, et le nombre de portées s'élève parfois jusqu'à quatre par an. Pour les Mus, comme pour tous les autres rongeurs, la possession des femelles donne lieu à des luttes acharnées entre les mâles.

RAT NOIR. — MUS RATTUS, *Albert Magnus.*

Synonymie : ***Mus domesticus major,*** **Ray ;** ***Mus rattus,*** **Linné, Pallas, Schreber ;** ***Mus alexandrinus,*** **Geoffroy ;** ***Mus tectorum,*** **Savi ;** ***Mus leucogaster,*** **Pictet ; le Rat de Buffon ; le Rat ordinaire de la plupart des auteurs ; le Rat noir d'A.-G. Desmaret et de Fr. Cuvier ; c'est** ***lou gàrri de téule*** **des Provençanx ; dans le Gard, il porterait, d'après Crespon, le nom de** ***Rat di gros.***

Tête allongée ; mâchoire inférieure plus courte que la supérieure ; plis palatins lisses ; yeux gros ; oreilles grandes, ovales, presque nues, égales à la moitié de la tête ou légèrement plus longues ; pieds forts, sans trace de membrane natatoire ; queue un peu plus longue que le corps et présentant de 250 à 270 anneaux. Pelage long et soyeux, variant en coloration ; ordinairement le dessus du corps et la queue sont d'un brun noir foncé, qui passe au roux brunâtre sur les flancs et au cendré sous le ventre ; d'autre fois ce Rat est tout noir, brun, blanc, roussâtre, isabelle ou même blanc. Longueur moyenne mesurée du museau à l'anus, $0^m,21$; queue, $0^m,22$.

Le Rat noir ou Rat ordinaire est apparu en France sous le règne de Louis VII ; il détruisit entièrement la race rouge ou ambrée, qui, depuis les Normands, avait pris complète possession du territoire. On ne sait encore d'où provenait cette nouvelle espèce ; toujours est-il qu'elle s'est considérablement multipliée durant cinq ou six siècles, à tel point que c'est contre elle que le chat a été utilisé en premier lieu.

Cependant, depuis l'importation du Surmulot dans nos régions, par suite de la chasse acharnée faite par ce dernier contre le Rat noir, le nombre en a considérablement diminué et les quelques individus rencontrés de temps à autre ne tarderont pas à disparaître, à moins qu'une nouvelle migration en amène une deuxième invasion. Le Surmulot ne peut souffrir le Rat ordinaire ;

étant plus fort et plus vigoureux, il a toujours l'avantage dans les luttes qu'ils se livrent entre eux et, sa puissance reproductrice étant aussi plus grande, il envahit peu à peu tous les cantonnements primitivement occupés par le *Mus rattus*.

On peut cependant, et principalement dans les habitations rurales, rencontrer quelque-uns de ces Rats, car ils préfèrent les endroits secs et élevés, tels que les greniers et les combles, tandis que les Surmulots, au contraire, se placent dans les lieux humides, tels que caves, égouts, sous-sols. Durant le jour, le Rat noir se tient caché dans un trou et dort. La nuit, il va en chasse et dévore tout ce qu'il rencontre, mais principalement le lard. Si l'occasion en l'a pas favorisé, il pénétre dans le clapier ou le pigeonnier et n'hésite pas à tuer un lapin ou un pigeon, pour en faire sa nourriture.

En France, le nombre en diminue; mais dans les colonies, malgré le massacre journalier qu'on est obligé d'en faire, ils se multiplient à un tel point qu'on doit souvent leur laisser la place libre et aller loger ailleurs. Tout leur est bon; il n'est aucune de nos substances alimentaires dont ils ne mangent, et ils rongent ce qu'ils ne peuvent dévorer; enfin on ne peut se faire une idée des dégâts qu'ils causent. Leur agilité est sans pareille; ils grimpent sur une muraille verticale pourvu qu'elle ne soit pas très lisse, ils sautent par bonds et savent même creuser la terre.

Ces animaux sont d'un tempérament très lascif; lorsque arrive l'époque des amours, les mâles se disputent les femelles avec un acharnement extraordinaire. Ces dernières ne font qu'une ou deux portées par an de cinq à neuf petits à chaque portée.

DEUXIÈME SECTION.

SOURIS. — MUSCULUS, *Rafinesque*.

Les souris ont le crâne légèrement arrondi; les parties

antérieures et latérales des frontaux bien distincte l'une de l'autre, sans crêtes sur ces os. Tous les tubercules plantaires sont arrondis ; les pieds postérieurs mesurent un peu plus de deux fois la longueur des antérieurs. Le nombre des anneaux de la queue ne s'élève jamais à 200. Les mamelles varient de six à dix. Taille n'atteignant jamais $0^{m},33$.

Les Souris sont de plus petite taille que les Rats ; si la taille de ceux-ci dépasse la moyenne ordinaire de la famille des Muridés, il n'en est plus de même pour celles-là, qui restent constamment au-dessous.

Leur régime est omnivore. La souris proprement dite, qui hante nos habitations, se caractérise principalement par son amour immodéré pour le lard. Les autres espèces, demeurant dans les campagnes, sont par cela même forcées de composer leur nourriture avec des graines et des fruits. Il ne faudrait pas croire que l'habitat des Souris fût rigoureusement limité ; il arrive assez souvent que les espèces des champs élisent domicile dans nos demeures et que la Souris domestique creuse des terriers en pleine campagne et ne quitte pas l'habitation qu'elle s'est ainsi construite.

Ce sont des animaux lestes, éveillés, agiles ; ils plaisent par la vivacité et la gentillesse de leurs mouvements ; mais elles sont poursuivies par l'homme sans aucune pitié, à cause des dégats considérables qu'elles commettent, soit dans les terres cultivées, soit dans les habitations ; leur odorat, très subtil, leur permet de sentir à une grande distance leur nourriture favorite, et alors, il n'est ni portes, ni murailles qui puissent les empêcher d'arriver où elles désirent aller ; les Souris fouillent dans les recoins des maisons et vont dans des endroits où les Rats n'avaient jamais pu pénétrer. La moindre fente leur sert de demeure ; les individus agrestes creusent des terriers et y établissent un magasin d'approvisionnement.

A l'instar des autres Muridés, les Souris sont très fécondes ; leur trop grande multiplication serait bientôt un

danger pour nous et pour nos récoltes, car on a calculé qu'il suffirait de quelques couples pour que leurs descendants couvrissent toute la terre. Heureusement que des ennemis naturels sont là qui veillent et ne cessent de leur faire une guerre acharnée : le chat, dans l'intérieur des maisons, les oiseaux de proie nocturnes, la belette, le hérisson, la musaraigne nous rendent un véritable service en s'opposant à cette trop grande fécondité et en maintenant l'équilibre dans la nature.

Il y a huit espèces de Souris en Europe ; trois seulement se trouvent en Provence :

1 { Queue plus courte que le corps ; oreilles arrondies, poilues, dépassant peu le poil ; parties supérieures du corps brun roux jaunâtre ; longueur totale, 0m,14 dont 0m,06 pour la queue.......................... Mus Minutus.
Queue aussi longue que le corps ; oreilles atteignant l'œil, quand elles sont rabattues sur les joues ; longueur totale, 0m,20................. 2

2 { Huit plis palatins ; la queue porte 180 écailles ; pelage gris-noir lavé de jaunâtre ; pieds grisâtres...................... Mus Musculus.
Œil très grand ; oreilles allongées, nues ; pelage gris brun jaunâtre ; pieds blancs. Mus Sylvaticus.

La Souris. — Mus Musculus, *Linné.*

Synonymie : Μυς et Μυσκος des Grecs ; *Mus musculus*, *Mus minor*, *Sorex* des Latins ; *Mus domesticus*, Albert Magnus ; *Mus minor*, Klein ; *la Rato* des Provençaux ; *la Rateto* des Niçois ; *la Furo* pour les habitants du Gard.

Oreilles de moitié moins longues que la tête, atteignant l'œil, quand elles sont rabattues sur les joues ; huit plis palatins ; pelage sensiblement uniforme, gris brun en dessus, gris cendré parfois mêlé de jaunâtre en dessous ;

queue aussi longue que le corps, d'un cendre grisâtre uniforme, portant 180 écailles ; pieds couverts de poils gris ; taille moitié moindre que celle des *Mus decumanus* et *Rattus* ; longueur totale moyenne, $0^m,20$, dont $0^m,10$ pour la queue.

Ce petit animal, si remarquable par sa gentillesse et sa légèreté, charme les yeux de ceux qui l'observent lorsqu'il ne se doute pas de l'attention dont il est l'objet ; mais ces qualités perdent considérablement lorsqu'on les met en balance avec les dégâts et les déprédations qu'il commet. Allié à l'homme par nécessité, il l'a suivi partout, sous les cabanes de bambou du nègre, comme sous la hutte glacée de l'Esquimau, dans les habitations des mineurs pratiquées au fond des entrailles de la terre, comme chez les fermiers et les fromagers des Alpes et des Pyrénées ; les îles de la Sonde seules paraissent dépourvues de ce rongeur.

Les Souris se nourrissent de tout ce qu'elles rencontrent ; mais leur mets de prédilection, celui pour la conquête duquel elles percent les portes les plus solides, est le lard en particulier et les corps gras en général ; ces substances, quelque bien renfermées qu'elles puissent être, ne sont pas à l'abri de leurs attaques ; rien ne peut les déranger lorsqu'une fois elles ont senti à travers les murailles leurs émanations caractéristiques.

Ces petits rongeurs sont susceptibles d'éducation ; ils s'attachent même à l'homme qui les élève et deviennent très familiers ; du reste, si on ne leur fait pas la chasse, si on ne les poursuit d'aucune façon, ils s'enhardissent bientôt jusqu'à pénétrer dans les appartements en plein jour et malgré les personnes qui pourraient s'y trouver.

Un fait singulier, mais auquel on ne doit croire que sous toutes réserves, consiste dans cette allégation de certains auteurs, que la Souris imiterait à merveille la musique et surtout les chants d'oiseaux qu'elle est à même d'entendre tous les jours. Wood et Eichelberg, les premiers, ont soutenu cette assertion. Eichelberg va même jusqu'à dire que le

chant du *Mus musculus,* tout à fait semblable à celui du canari, avait un timbre plus riche et que ses roulades étaient mieux accentuées.

Tout dernièrement, M. le docteur Bordier racontait dans le journal *la Nature*, « qu'agacé par la continuité d'un chant doux et mélodieux, faible d'abord, mais devenant de plus en plus intense, qui se faisait dans sa chambre, il avait fini par découvrir, après plusieurs nuits d'affût, que ce chant, comparable au bruit que l'on fait en soufflant dans un tube de verre plongé dans l'eau, était produit par une petite Souris qui se sauva à son approche, mais qu'il vit et entendit depuis en maintes occasions, accompagnée même par quelques élèves. »

M. Brierre a pu vérifier la justesse des observations de M. Bordier et « voir les battements de la gorge d'une Souris, qui faisait entendre un chant analogue à celui du Roitelet, en tenant le museau allongé et en l'air, dans la position d'un chien qui hurle ». M. Brierre est d'autant plus sûr que c'était la Souris qui chantait, qu'il n'y avait aucun oiseau aux environs.

M. F. Lataste dit que le crapaud sonneur fait entendre un chant analogue, chant qui peut se rendre par l'onomatopée de *houhou*, *houhou*, prononcée de plus en plus vite et sans interruption. Cet auteur, sans nier toutefois la possibilité du fait annoncé par M. Bordier, pense que ce dernier s'est laissé peut-être abuser par une illusion acoustique, les crapauds étant ventriloques, et que les sons émis par quelque Bombinator en rut dans une mare voisine ont pu pénétrer jusqu'à l'appartement de M. Bordier, et celui-ci croire que cette voix était celle des Souris qui s'agitaient sous ses yeux.

Enfin, pour M. Fatio, cette apparence de chant serait due aux sifflements modulés de la *Crocidure aranivore*, qui, principalement durant l'hiver, s'introduit dans les habitations.

Cependant M. Gerbe m'écrit que la Souris pousse réelle-

ment des cris dont les modulations désordonnées peuvent être considérées comme un chant par des oreilles peu difficiles, mais que ces cris sont exclusivement propres aux mâles. Ils les font parfois et seulement entendre, comme il s'en est assuré, lorsqu'ils sont à la poursuite d'une femelle qui résiste à leurs désirs. Quoi qu'il en soit du prétendu chant des Souris, il est un fait qu'on ne peut révoquer en doute, c'est le plaisir que ce rongeur parait éprouver à l'audition d'un chant harmonieux.

La fécondité de la Souris est véritablement prodigieuse ; une seule femmelle met bas cinq à six fois par an, et chaque portée varie de quatre à huit petits ; cette multiplication explique l'abondance de ces rongeurs, malgré tous les moyens de destruction employés contre eux. Lorsque les petits naissent, leurs yeux sont fermés et les poils manquent ; leur taille est si minime qu'ils paraissent comme transparents. Une semaine après la naissance, le corps commence à se recouvrir de poils ; avant la fin de la seconde, les yeux sont entièrement ouverts.

Le Mulot. — Mus Sylvaticus, *Linné.*

Synonymie : ***Mus sylvaticus,*** Gmelin, Pallas ; ***Mus domesticus medius,*** Linné ; ***Mus agrestis,*** Gesner ; ***Mus dichrurus,*** Rafinesque ; ***Mus agrorum,*** Brisson ; ***Mulot,*** Buffon ; ***Darbous, Darboun, Rato-courto, Gàrri di champ,*** dans les Bouches-du-Rhône ; ***Furo di champ,*** à Nîmes ; ***Garri de campagno,*** à Nice.

Museau acuminé ; yeux grands, proéminents ; oreilles mesurant la moitié de la tête et atteignant les yeux, quand elles sont rabattues sur les joues ; parties supérieures du corps et de la queue gris brun jaunâtre ; pattes et ventre blancs ; les deux couleurs sont nettement séparées sur les flancs ; jambes postérieures plus longues que les antérieures ; queue avec 150 écailles ; elle est blanche en dessous et aussi longue que le corps ; longueur totale moyenne, $0^{m},24$, dont $0^{m},12$ pour la queue.

Le Mulot est répandu dans toute l'Europe ; on le rencontre sur les montagnes jusqu'à une altitude de 2,500 mètres. Il habite les forêts, les bois ; rarement on le trouve dans les lieux découverts ; il creuse des galeries souterraines et y établit plusieurs chambres, dont les unes servent de lieu de repos et les autres de magasins où il amasse d'abondantes provisions de racines. Lorsque arrive l'hiver, il se réfugie dans les maisons et préfère les parties élevées, telles que les greniers et les toits.

LE DOCTEUR RÉGUIS.

UN CLUB EN 1792

Les Amis de la Constitution à Digne

Michelet, dans son *Histoire de la Révolution française*, a parfaitement mis en relief le rôle qu'ont joué les sociétés des Amis de la Constitution, qui « partout furent obligées de pousser les municipalités, d'accuser leur inaction, au besoin d'agir à leur place (1) ». Mais ces sociétés, qui tout d'abord rendirent de réels services, se laissèrent aller plus tard à l'intolérance et n'obéirent plus qu'aux Jacobins.

Certes, il y avait à Digne quelques Amis exaltés, quelques énergumènes. Pourtant, au début, la société ne subissait point leur influence. En 1791 et au commencement de 1792, c'était encore la bourgeoisie qui dirigeait les Amis de la Constitution. Rien n'avait ébranlé jusqu'alors la confiance qu'inspiraient les libéraux et les modérés de 89. On écoutait volontiers ces magistrats, ces avocats, ces administrateurs du département, ces médecins qui étaient avant tout attachés aux principes que venait de consacrer l'Assemblée

(1) Michelet, *la Révolution française*, t. III, p. 11.

Constituante (1). Le juge Arnaud et Dieudé présidèrent longtemps le club, déployant dans cette tâche difficile le tact, la prudence et l'énergie nécessaires pour réprimer les écarts d'un « civisme » inconsidéré. Le procureur général syndic lui-même, après une journée absorbée par les multiples travaux du Directoire, se rendait, le soir, aux séances des Amis et montait souvent à la tribune. Le 19 août 1792, il fit, en provençal, un discours très applaudi sur « les devoirs des citoyens ».

La société avait obtenu des administrateurs du département l'autorisation de se réunir dans l'église des Ursulines (2). Mais ce local fut trouvé, plus tard, trop exigu, et les séances se tinrent dans la chapelle des pénitents blancs (3), « les jours de courrier » (mercredi, vendredi et dimanche), à huit heures du soir, pour permettre aux cultivateurs « d'y assister...., étant très essentiel que cette partie intéressante des citoyens pût s'instruire ».

L'état-major et les volontaires de la garnison étaient également bien accueillis. Mais les Amis se montraient surtout très aimables, pleins de prévenances pour les « dames », à qui la tribune était réservée. Le vice-président, obéissant un soir (4) à un très louable sentiment de galanterie, fit « un discours aux dames.... et termina par demander que la société témoignât sa satisfaction aux dames de les posséder dans son sein, en faisant mention honorable de leur présence ».

La motion du vice-président n'a rien qui nous doive

(1) Nous citons, au hasard, parmi les Amis les plus assidus aux séances : Verdollin, ancien député à la Constituante, procureur général syndic du département; Pierre Ailhaud, avocat; Dieudé, futur président du tribunal de Digne; Frison, chirurgien distingué; Thomas, juge; Arnaud, juge, plus tard procureur général à Aix; l'abbé Bertrand, curé de Reynier, etc., etc.

(2) Aujourd'hui salon jaune et salon de réception de la préfecture.

(3) A la Charité, actuellement caserne Desmichels.

(4) Séance du 16 juillet 1792. (Archives départementales, L, 54.)

surprendre. On ne parlait alors que de « sensibilité ». Ce mot revient constamment dans les discours et les écrits de cette époque. Les Amis poussaient la sensibilité si loin qu'ils s'appelaient tous frères (1). Pour cimenter encore cette fraternité, un membre proposa de supprimer « le mot *vous*, en parlant au singulier, et d'y substituer le mot *tu* ». Là-dessus, longue et savante discussion. Frère Rougier estimait que « chacun devait avoir la liberté d'employer ou de rejeter le mot *tu*; que, tant que nous étions français, nous pouvions user du langage de la France; que le mot *vous* ne marquait nullement la soumission et la servitude, puisque jamais il n'était venu à l'esprit de personne de se croire l'esclave de celui qu'on ne tutoyait pas; que le pronom *tu* n'était pas plus un terme de mépris, puisqu'on l'employait en adressant la parole à un frère, à une épouse, à un ami, qu'on était loin de mépriser ». Mais frère Bonard, « du haut de la tribune, soutenait vivement l'opinion contraire ». Doctement, il répondait, « en s'appuyant sur l'exemple des Grecs et des Romains, que ce *vous*.... était un reste de la féodalité éteinte ». La motion de Rougier fut mise aux voix, et l'on décida (2) que chacun serait libre de dire *tu* ou *vous*, « selon qu'on le jugerait à propos, sans qu'aucun membre pût se formaliser si on le tutoyait ». A la séance suivante, on « proscrivit » de la société les mots de *Monsieur* et de *Monseigneur*.

Les sentiments de fraternité dont les Amis étaient animés s'étendaient à « la société mère, à Paris », et à toutes les autres sociétés qui demandaient l'affiliation. En 1792, les plus petits villages des Basses-Alpes possé-

---

(1) Dans le registre 54 (série L des Archives départementales), les membres de la société sont ainsi désignés : " Frère un tel monte à la tribune. "

(2) Pour voter, on ôtait le chapeau en signe d'adhésion, et, en signe de refus, on le gardait sur la tête.

daient un club (1). Annot, Thorame, les Mées, Puimoisson, Saint-Étienne, Quinson, Saint-Paul, Puimichel, etc., etc., sollicitaient l'honneur de l'affiliation. Les Amis de Digne n'accordaient pas à la légère cette marque de confiance. Presque toujours, l'ajournement était prononcé. Avant de décider si telle société serait affiliée, on voulait « avoir le temps de connaître ses principes ». La société de Saint-Paul essuya d'abord un refus formel, et cette décision ne fut ensuite rapportée que grâce à l'intervention bienveillante des « vrais Amis de la Constitution à Barcelonnette ». L'affiliation pouvait, d'ailleurs, être retirée. C'est la disgrâce que faillit encourir le club des Mées, dans lequel, disait-on, il y avait beaucoup de « membres gangrenés ». Pourtant, après de longs débats, la société de Digne écrivit à celle des Mées « pour lui assurer la continuation de son amitié, en lui recommandant de surveiller fortement le curé de cet endroit, reconnu pour être plus que suspect ».

Au surplus, « la société, enchantée de propager dans toutes les vallées l'amour de la Constitution », mettait le plus vif empressement à donner, dès qu'on lui en manifestait le désir, toutes les instructions nécessaires pour arriver à l'organisation des clubs. C'est ainsi que frère Rougier se chargea « de remplir cette commission à Clumanc, pourvu que ce fût gratuitement, ses affaires l'appelant dans ce pays-là ». L'assemblée applaudit à ce désintéressement.

Si, au club de Digne, les Amis désintéressés, comme Rougier, ne manquaient pas, les orateurs abondaient. Il y avait toujours quelqu'un à la tribune. Le fait est qu'on aimait beaucoup à pérorer. On pérorait un peu sur tout et sur le reste.

---

(1) Sur l'accroissement subit et la multiplication des sociétés de province, voir Michelet, *la Révolution française*, t. III.

Le tambour-major du 2e bataillon des Bouches-du-Rhône, en garnison à Digne, vint un soir réclamer « l'intercession de la société, tendant à demander au général la solde pour son enfant. Il a fait valoir les services que sa famille a rendus de père en fils, depuis sept cents ans, à la patrie ! » Cette demande fut prise en considération.

Frère Roustan cadet, le 12 juillet, demanda la parole et annonça, avec une joie évidente, que sa femme était accouchée d'un garçon. Il ne cacha point « qu'il serait bien aise que le président de la société le tînt sur les fonts baptismaux ». En apprenant la naissance du « garçon », l'assemblée ne marchanda pas les éloges à frère Roustan et applaudit à son « zèle ». Il fut décidé qu'on prierait l'évêque de baptiser le nouveau-né, au Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie, le 14 juillet.

Un Ami à qui la tribune ne faisait pas peur non plus, le cordonnier Mayen, prononça une harangue tout comme un autre. Il dit même des choses fort sensées. « Avec une éloquence franche et naïve », il parla de « la fureur du jeu et observa que tous les crimes ensemble marchent sur les traces d'un homme esclave de cette passion funeste ». L'orateur demanda qu'on prît « des mesures efficaces contre ceux qui l'alimentent en donnant à jouer chez eux ». Renvoyé au comité secret.

Un discours « plein de chaleur et d'éloquence » fut celui du curé de Castellane (séance du 6 juillet). Nous avons raconté ailleurs les lugubres aménités des femmes de Castellane pour le curé élu (1). « Une conduite si inconstitutionnelle » exaspéra le Directoire et le procureur général syndic du département. Mais le curé, avec une sérénité qui ne se démentit pas un instant, répondit aux outrages par des paroles de paix et de pardon. Pour assoupir les haines, pour que tout fût oublié, il vint lui-même à Digne, se

---

(1) *La Révolution française à Digne*, chapitre IX.

rendit chez les Amis, leur parla du repentir de la plupart des Castellanais « d'une manière si touchante.... et de l'envie de réparer leurs torts avec tant d'énergie que l'assemblée a arrêté de leur pardonner et de faire mention honorable du discours de M. le curé dans le procès-verbal ».

Parmi les frères qui montaient le plus volontiers à la tribune, il convient de citer Juglard, Bonard et Peyron. Juglard, « avec le pathétique qui lui est propre », s'élevait contre « les ennemis de dedans ». Il demandait que, « reconnus, ils fussent désarmés et, si le salut public l'exigeait, qu'ils fussent gardés en lieu de sûreté ». Bonard abordait quelquefois des sujets élevés, des thèses générales, celle, par exemple, de la « liberté conquise ». Quant à Peyron, qui depuis.... Mais alors il était adulé et faisait, au club, de belles dissertations « sur les choses passées, présentes et futures ».

Tous les discours cependant ne roulaient pas sur une matière qui prêtât si bien aux développements oratoires. Certains Amis étaient brefs. Ils disaient simplement ce qu'ils avaient à dire. Ainsi Salafon était abonné à la *Gazette universelle*. Il déclara qu'il ne voulait plus recevoir ce journal « aristocratique » et qu'il apporterait à la société, jusqu'à la fin de son abonnement, la *Gazette* « toujours cachetée ». Mais l'exemple de Salafon ne fut point suivi par quelques membres, « qui firent des difficultés pour renoncer à leur feuille ». L'administration du département avait pourtant invité ceux qui recevaient des « papiers incendiaires à en faire le sacrifice ». Pour avoir raison des récalcitrants, on nomma des commissaires « qui assistaient à l'ouverture du paquet et arrêtaient tous les papiers entachés d'aristocratie ».

Les militaires qui prenaient la parole au club n'étaient pas aussi prolixes que Peyron et Bonard, ce qui n'empêcha pas un officier du 70e régiment ci-devant Médoc de prononcer (séance du 26 septembre) un discours « très éner-

gique et cousu du plus pur patriotisme ». Deux soldats du même régiment, qui vinrent développer « les mêmes sentiments de dévouement à la chose publique », excitèrent aussi des applaudissements « réitérés ». Un grenadier de Saint-Martin-de-Brômes, par une allocution « pleine de civisme », obtint un si vif succès que le président lui donna l'accolade, au nom de la société.

Quelquefois, lorsque personne ne demandait la parole et qu'on était un peu de loisir, un Ami lisait à la tribune « les papiers publics », les journaux, les Annales patriotiques de Carat.

Mais on ne pouvait jamais consacrer à ces lectures que de courts instants. Les affaires les plus diverses s'imposaient, en effet, à la constante sollicitude du club. Il avait souvent à se prononcer sur la conduite de certains patriotes dont on suspectait à tort les « sentiments civiques » et qui avaient à cœur de se justifier. Le juge Blanc, de Castellane, se plaignit « de l'exclusion que la société de Marseille demandait à celle de Castellane...., outrage cruel pour un homme qui a toujours bien mérité de la patrie ». La société de Digne, « jalouse de posséder dans son sein un membre qui l'honore...., délibère d'écrire à celle de Marseille pour détruire l'impression défavorable qu'un malentendu a fait concevoir à son égard ». Un officier du 61e vint également chez les Amis exposer ses griefs. Il avait été expulsé du corps, avec quelques-uns de ses camarades, « sans qu'on eût d'autres reproches à leur faire que celui d'avoir toujours rempli leur devoir avec zèle ». Le juge Arnaud présidait ce soir-là. Il résuma « les observations faites de part et d'autre; il parla avec intérêt de l'amour de la liberté et de l'égalité. Alors les officiers, par un mouvement spontané, se lèvent et prêtent, au milieu des applaudissements réitérés de l'assemblée, le serment d'être fidèles à la nation, de maintenir de tout leur pouvoir cette liberté et cette égalité, si chères à tous les cœurs, et de mourir en les défendant. »

Si l'on allait ainsi chez les Amis exhaler des doléances ou se répandre en récriminations, c'est que, de jour en jour, la société devenait plus puissante. Elle s'immisçait dans toutes les affaires, tenait tête à la municipalité, balançait l'influence du Directoire, imposait ses volontés à l'évêque.

Parmi les prêtres qui fréquentaient le club, l'abbé Bertrand, curé de Reynier, et l'abbé Guieu avaient su tout spécialement se concilier les sympathies des « frères ». L'abbé Bertrand jouissait même d'une grande popularité, ce qui lui avait valu l'honneur d'être élu député suppléant à la Législative (1). Les Amis admiraient fort le patriotisme de ce prêtre. Aussi, dans la séance du 2 septembre, sur la proposition de frère Roustan, la société chargea six commissaires de se rendre auprès de l'évêque, afin de solliciter pour l'abbé Bertrand une place de vicaire épiscopal. L'évêque ne laissa pas d'être surpris de cette ingérence du club. Si constitutionnel que fût M. de Villeneuve, il ne lui plaisait point de subir une telle pression. Il répondit d'abord tout net qu'il ne pouvait « acquiescer au vœu de la société ». Puis, sur les instances des commissaires, il promit de soumettre à son conseil la délibération des Amis et « de rendre compte sous huitaine ». Simple échappatoire. Quelques jours après, M. de Villeneuve écrivit sèchement

---

(1) Représentants des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, élus à Digne, en septembre 1791 : MM. Jean Raffin, de Manosque, ancien officier de cavalerie; Chauvet, de Mezel, procureur général syndic du département; Dherbez-Latour, de Barcelonnette; André Pinchinat; François-Charles Bouche; Henri Juglar, ces quatre derniers administrateurs du Directoire. 1er suppléant : Sixte Bausset, juge de paix de Quinson; 2e suppléant : Bernard Bertrand, curé de Reynier. (Archives départementales, L, 1, 269. — Archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris.) — M. Girard de Rialle, ancien Préfet des Basses-Alpes, aujourd'hui Directeur des Archives aux Affaires étrangères, a bien voulu nous fournir des renseignements précieux. Nous renouvelons ici tous nos remerciements à M. Girard de Rialle, pour les communications qu'il a eu la bonté de nous faire.

aux Amis qu'il refusait à l'abbé Bertrand la place de vicaire. La société fut « peu satisfaite ». Mais, sans se rebuter, elle désigna de nouveaux commissaires, qui allèrent immédiatement à l'évêché. M. de Villeneuve dut alors plier et accepter le candidat du club. L'abbé Bertrand, avant d'aller remercier l'évêque, épancha son cœur en adressant aux Amis un discours « éloquent et patriotique ».

M. de Villeneuve n'était pas seul à s'incliner devant les injonctions de la société. Le commissaire du roi, dénoncé en pleine séance par frère Roustan aîné, s'empressa de venir se disculper et protesta vivement de son « civisme ». La municipalité elle-même, qui, une fois déjà, avait été invitée à faire procéder aux visites domiciliaires, s'attira le blâme des Amis « pour n'avoir point exécuté sur tous les points la loi concernant les émigrés ». Le Directoire, qui montrait pour la société une extrême déférence, promit d'intervenir dans cette affaire et d'admonester la municipalité (1). C'est qu'il importait de ne pas s'aliéner les Amis, depuis qu'ils s'étaient érigés en juges (séance du 2 octobre) et qu'il s'étaient arrogé le droit de discuter « à toutes les séances, sur le compte à rendre par les administrateurs des autorités constituées en général ».

Les Amis avaient quelquefois des accès d'indigna-

---

(1) La question des émigrés était souvent agitée au club. Dans la séance du 5 août, un membre fit la motion de ne pas recevoir dans la société " ceux qui avaient leurs parents émigrés. Salafon lui a observé que les fautes étaient personnelles. L'assemblée n'a pas délibéré. " Le 2 octobre, des commissaires sont envoyés au Directoire du district, pour le prier de faire transporter à Digne et mettre aux enchères les meubles qui se trouvaient à Aiglun et qui appartenaient au " ci-devant évêque ". Frère Roustan, orfèvre, demanda également " la séquestration des meubles de l'abbé Paris, de l'abbé Gassendi, des trois Gaudemar, de Brunet fils, ci-devant d'Estoublon, de l'abbé Estays, du Brusquet, d'Eyssautier, ci-devant de Prads, etc. "

tion que rien ne justifiait. Dans la séance du 20 novembre, une lettre de Barrême leur apprend que le curé de Saint-Lions a dit « la chaire de Saint-Pierre, pour le pape », et qu'il a ajouté : « l'évêque de Senez..., seul chef que l'Eglise doive connaître ». Ce n'était pas tout. La même lettre révélait « l'incivisme » du nommé Marc-Antoine Bonnet. Ce Marc-Antoine Bonnet était un pauvre diable de paysan, pas méchant du tout, mais très naïf. Un jour, il dit tout haut, avec conviction, qu'il « se faisait gloire d'être aristocrate ». Les amis trouvèrent que Bonnet était un peu osé. Heureusement, le recteur de Barrême, qui était venu à la séance, déclara que cet individu était « plutôt l'instrument de l'ignorance que celui de la méchanceté ». Quant au curé de Saint-Lions, il n'était plus sur les lieux.

Pour rendre la surveillance encore plus rigoureuse, la société, sur la proposition de l'abbé Guieu, nomma un comité composé de douze membres élus au scrutin et renouvelés par moitié tous les quinze jours. Ce comité était « occupé à recueillir tous les faits relatifs au moment présent ». Il recueillait surtout des dénonciations. Pourtant, « plusieurs citoyens se faisant une peine de porter leur dénonciation au comité secret », frère Tomine proposa, « pour obvier à cet inconvénient.., d'établir une boîte semblable à celle de la poste aux lettres, où chacun serait libre d'insérer les renseignements et avis qu'il croirait utiles au bien public... On n'aurait égard qu'à ceux qui seraient signés. »

Une dénonciation dévoila, un jour, aux Amis tout confus, qu'un de leurs frères s'était moqué avec excès de la justice et de ses représentants. Effectivement, un membre de la société avait « fait infraction à la loi, en forçant un ancien magistrat à lui restituer une amende à laquelle il avait été condamné pendant sa magistrature ». Il paraît d'ailleurs que ce procédé avait également séduit quelques âmes peu délicates. L'accusateur public dirigeait en ce

moment, pour le même fait, des poursuites contre plusieurs individus. Les Amis, en apprenant que dans leur société se trouvait « un coupable », éprouvèrent un vif sentiment d'horreur pour celui qui « les déshonorait, en manquant au respect dû aux personnes et aux propriétés ». Quelques membres désiraient cependant « qu'on priât les juges de s'intéresser à une famille malheureuse, en considération de la femme et des enfants ». Mais Imberti, le nouveau procureur général syndic, resta « inflexible comme la loi » et « l'accusé » fut impitoyablement rayé du tableau de la société.

Les Amis se virent, quelques jours après, dans la pénible nécessité de sévir encore, mais pour d'autres motifs, contre un membre, frère Peyron, qu'ils avaient jusque-là comblé d'éloges et entouré de la plus profonde estime. Lorsque l'assemblée électorale se réunit à Digne, Peyron se présenta pour voter comme suppléant. On l'invita à se retirer, et, pour toute explication, on lui remit une lettre que la société de Marseille « avait écrite pour l'incriminer à plusieurs reprises ». L'outrage était sanglant. Le soir, au club, frère Peyron exhala sa rancœur. La pluie avait empêché beaucoup de membres de se rendre à la séance. Il n'y avait là que les plus fidèles partisans de Peyron. Aussi quel frémissement d'indignation ! Comment avait-on pu surprendre la religion de nos frères de Marseille ? Comment suspecter un citoyen qui avait toujours « fait consister sa gloire à défendre les propriétés et les personnes, à respecter les lois, à combattre les abus, etc. ». Il les avait si bien combattus récemment, au Brusquet ! Là « en visitant ses frères d'armes », il avait appris « que des gens mal intentionnés avaient forcé Delaye et le curé de Prads à donner, l'un 25 et l'autre 23 louis ». Que fait Peyron ? Il « appelle les coupables, les regarde avec cette fierté qui sied à la vertu, les traite avec mépris », les décide enfin « à réparer leur bassesse ». Et c'était l'homme qu'on osait aujourd'hui calomnier, comme si l'on ne connaissait pas « ses principes purs, inaltérables ! » On le « taxait d'ambi-

tion », lui qui avait juré de n'accepter aucune place. Aussi les Amis, n'écoutant que leur indignation, déclarèrent, en réponse à la lettre de Marseille, que « Peyron avait bien mérité de la patrie ».

ALBERT AUBERT.

(A suivre.)

IMPRESSIONS DE VOYAGE
DE PIERRE GASSENDI
DANS LA PROVENCE ALPESTRE

PUBLIÉES AVEC AVERTISSEMENT, NOTES ET APPENDICE
par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE

(Suite)

APPENDICE

I.

Lettre à Luillier (1).

Monsieur mon plus cher amy,

Bien que par mes precedentes je ne vous aye que trop rompu la teste des nouvelles de la Lune, si faut-il qu'encore à ceste fois cy je vous die quelque chose de ce païs là, pour me corriger de quelque opinion que j'en avois eüe, et dont je vous escripvis quelque chose par ma dernière tout en sommeillant. Je croiois d'avoir trouvé quelque

(1) Dois-je m'excuser auprès de mes lecteurs, — si toutefois le ciel m'en donne ! — de mettre sous leurs yeux une lettre presque entièrement astronomique? Il m'a semblé que, malgré son caractère purement scientifique, cette lettre aurait quelque intérêt, même pour les profanes qui ne s'occupent pas des choses célestes. Sans parler du commencement qui est écrit avec une verve bien spirituelle, on ne verra pas sans curiosité ce que pensait Gassendi, en l'an de grâce 1634, du satellite de notre planète. Il est piquant de rapprocher les aperçus de l'astronome dignois de l'excellent petit livre dans lequel M. Amédée Guillemin a résumé tout ce que l'on sait actuellement sur l'astre cher aux poëtes mélancoliques (*la Lune*, Paris, Hachette, in-18).

chose fort rare et d'estre sur le point de devenir un autre Christophe Colomb, mais depuis j'ay recongneu que je m'estois mesconté, en rencontrant toutes fois une autre particularité dont je ne faictz pas moins d'estat, à telles enseignes que je ne serois point fasché de m'estre trompé encore une foys, si encherissant ainsy par dessus mes propres resveries, je gaignois tousjours tant au change. Pour vous faire comprendre ce que c'est, vous trouverez icy dans un morceau de papier separé le crayon raccourci de deux certaines phases de la lune, qui m'ont bien donné du plaisir. La première fut observée le premier jour de ce mois sur les X heures du soir, et la deuxiesme le XVI sur les VI heures du matin, oultre quelques heures employées devant et après, pour les considerer et peindre en grand et à l'huyle. Ceste boulette que vous voyez en l'une et en l'autre est la mesme, mais qui ne paroist que comme une blancheur au temps d'entre deux. Or l'ayant veue à la première foys si proche que cela du centre apparent, je ne jugeay point qu'elle deust jamais s'en esloigner davantage, et parce que d'ailleurs j'avois autres fois observé en la pleine lune que le centre n'estoit point là, mais dans cest ombrage que vous voyez à costé droict et en biaisant en bas, cela me feit imaginer que le vray centre demeurant fixe dans ledit ombrage, il falloit que tout l'espace compris entre cet endroit et le dit centre apparent fust la portion de la lune que le soleil esclaire tout à l'entour par dessus la moitié, et qu'il falloit qu'il y eust de la tromperie en nostre veüe, en jugeant qu'il n'y avoit que la moitié du rond de la lune esclairé, lorsque veritablement il y en avoit davantage. Toutes fois comme j'ay depuis recongneu que ceste boulette s'en alloit tousjours esloignant du centre, et que le dit ombrage non seulement reprenoit sa place au temps de la plaineur, mais passoit mesme par delà aux jours ensuyvants, cela m'a faict d'un costé retrancher beaucoup de ce surcroist de lumière, et de l'autre m'a donné coignoissance du progrez que la face apparente de la lune est capable de faire à nostre esgard de droicte à

gaulche avec quelque biaisement. Et pour vous expliquer là dessus ma conception, il fault que vous imaginiez que la lune en gros tourne tousjours la mesme face du costé de la terre, et ne tourne point entièrement à l'entour d'elle mesme pour nous faire veoir tanstost le devant tantost le derrière de son corps. Car ces tasches que vous voyez en la première de ces deux phases paroissent tousjours de ce costé là, c'est-à-dire dez qu'elle est nouvelle et jusques après qu'elle est pleine, tandis que nous en voyons d'autres du costé opposé, par exemple celles que vous voyez en la seconde phase, lesquelles continuent d'estre tousjours environ le mesme endroict, dez que les premières disparoissent, pour dire que les mesmes taches ne laissent pas d'envisager tousjours la terre, soit que nous les voyons, soit que nous ne les voyons pas. Mais j'ay dit en gros ou général, parce que veritablement toute ceste face reçoit quelque bransle en apparence qui faict que les parties d'environ le milieu nous semblent très sensiblement changer de place, et toutes les aultres à proportion, bien que le changement ne soit point si fort recongnoissable sur les bordz pour les raisons d'optique que vous sçavez assez. Et par ainsy l'on peut dire que nous perdons de veüe certaines parties de la lune sur le bord vers lequel les taches semblent s'advancer, et en descouvrons par consequent d'autres sur le bord duquel elles semblent s'esloigner. Or je n'ay point encore dict d'où selon mon jugement nous arrive ceste apparence. Il fault donc considerer que lors de la première phase la lune estoit abaissée vers le Tropique du Capricorne, et lors de la seconde, elle estoit eslevée vers le Tropique de l'Escrevisse et mesme aydée en son abbaissement de la latitude méridionale et en son eslèvement de la septentrionale. D'ailleurs lors de la première phase, elle fut principalement observée despuis le meridien jusques au couchant, et lors de la seconde, depuis le levant jusques au meridien, et diversement aux temps d'entre

deux. Comme doncques la Lune est un corps spherique et n'est pas tellement esloignée de la terre qu'elle ne cause une bien grande et sensible paralhaxe, vous entendès assez ce mot, il ne se peult point faire qu'elle s'abbaisse et s'esleve si fort comme j'ay descript sans qu'elle nous monstre le progrez avec le couvrement et descouvrement de certaines de ses parties, soit vers le milieu, soit vers les bordz de la façon que j'ay remarqué. Et voylà quel est mon sentiment plustost que de donner à la Lune une espèce de libration ou mouvement particulier, comme pouvoit faire quelque aultre pour sauver ceste apparence. Il est vray que comme j'ay esté le premier à la descouvrir, et que je n'en ay encore faict que ceste seule observation, j'ay non seulement droict, mais encore quelque necessité de demeurer dans l'Epoche. Si ma conjecture est vraye, il faudra que vers l'equinoxe du printemps, le biaisement que vous recongnoissez icy du bas en hault de face du hault en bas : voire la veriffication s'en pourra encores mieux faire dans une mesme nuittée de pleine lune, et principalement durant l'hyver lorsque la Lune sera en sa pleineur vers le Tropique de l'Escrevisse. Je ne m'advisay point d'y songer en ceste plenitude dernière, comme ne m'imaginant point encore que la chose fust si recongnoissable, quoiqu'il n'y eust pas trop long temps que discourant de ces choses avec Mons[r] de Peiresc, nous eussions resvé sur la possibilité et descouvrement de ceste apparence. Au reste vous recongnoissez bien par l'inspection de ces deux phases combien la chose est sensible, la dite boulette s'estant si fort esloignée du centre durant quinze jours, que là où la lumière survenante la prist un jour et un quart après le premier quartier, l'ombre survenante ne la peult atteindre que deux jours passez après le dernier. Mais, pour laisser à part ces spéculations et en adjouster seulement une qui vous confirmera ce que je vous ay aultres foys ou dict ou escript touchant les inesgalitez de la surface de la Lune, considerez, je vous supplie, comme

quoy ceste boulette en la premiere phase est esclairée du costé du Levant, la lumière du soleil luy arrivant du costé du Couchant et en la dernière comme quoy elle est esclairée du costé du Couchant, le soleil luy estant au Levant. Qu'est-ce à dire cela autre chose sinon que c'est là une enceinte de haultes montagnes (1) comprenant des plaines ou vallées au fondz à la façon de la Grande Chartreuse, dont nous voyons que les coupeaux occidentaux sont esclairez du soleil levant, tandis que les orientaulx jettent leurs ombres dans les vallées, et les orientaulx au contraire esclairez du soleil couchant, tandis que les occidentaulx sont obscurciz et obscurcissent les vallées de leurs ombres. Pour plus grande preuve je vous ay desja dict que quand la Lune est pleine toute la dicte boulette ne paroist qu'une seule blancheur sans aulcun ombrage. Or ce ne peut estre que parce qu'alors le soleil donne à plein dans la dicte enceinte, ainsy qu'il faict en la Chartreuse dans son midy en plein esté : estant considerable que la dicte boulette ne devient blanche et ne perd sa blancheur que par degrez, c'est à dire à mesure qu'elle perd ou recouvre plus ou moins d'ombres. Et à propos d'ombres, une des belles choses que j'y aye remarquées c'est cet ombrage que vous voyez que ceste boulette jette au dehors d'elle en la seconde phase, en l'advançant vers la grande ombre qui ne l'avoit point encore atteinte et ne se pouvoit faire que dans environ quatre heures. La chose estant d'aultant plus digne de considération qu'en la première phase vous ne remarquez point d'ombre de ce costé là. Enfin il fault que vous vous imaginiez que si bien ceste boulette là est des plus belles qui soient ou paroissent en la Lune, elle n'est point toutes

---

(1) *Hautes montagnes* est bien le mot, car deux pics des montagnes lunaires atteignent une hauteur de 7,600 mètres, de beaucoup supérieure, comme on voit, à celle de notre Mont-Blanc (4,818 mètres). Voir Guillemin, p. 69.

fois seule ; il y en a un nombre innombrable d'autres, qui toutes font le même effet, je veux dire pour estre esclairées ou en un sens, ou en un autre, et ombragées de mesme, et devenir tousjours de pointz blanchissantz durant la pleineur de la Lune. Il est vray qu'elles ne sont pas toutes rondes de mesme et que d'ailleurs comme il y a de certains ombrages fort longs, il y a aussy des blancheurs semblables, c'est-à-dire des grandes suites de vallées et de montaignes. Montaignes au reste qui doibvent estre et une et deux voire davantage de fois plus haultes que ne sont nos Alpes et nos Pyrénées, pour plusieurs considérations que je ne vous desduiray point pour le present, me suffisant de vous avoir faict prendre garde à ceste grande ombre qui paroist au dos de la boulette en la seconde phase. Je suis regretteux (1) que nostre despesche pour Tubinge (2) ne soit point encore partie, mais il n'y a remede. Encore sera-ce beaucoup si elle n'en attend point une nouvelle, parcequ'il fauldra que j'escripve de nouveau au bon homme Schikard (3) quand Mercure qui doibt commencer de paroistre dans peu de jours aura disparu; par adventure lui feray-je un article de ceste nouvelle descouverte de phenomene, parce que suyvant quelqu'un de ses

(1) Je ne trouve *regretteux* ni dans le *Dictionnaire de Richelet*, ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Il me semble avoir vu ce vieux mot dans les écrits de saint François de Sales. Gassendi l'avait évidemment emprunté au provençal *regretous*.

(2) C'est Tubingue, dans le Wurtemberg, une des plus célèbres universités de l'Allemagne.

(3) Sur Guillaume Schickard, voir le fascicule VI des *Correspondants de Peiresc*, pp. 36, 38. Citons, de plus, dans la *Bibliothèque critique de Saint-Jore*, tome IV, la lettre XXV, p. 204. Cet ami de Gassendi a été un fort célèbre sélénographe : aussi a-t-on donné son nom à la plus considérable des circonvallations ou cirques de la lune. Voir sur les immenses dimensions du cirque Schickard le livre de M. Guillemin, p. 66.

desseins il en pourra à mon advis tirer des bonnes consequences pour l'esloignement et la grandeur de la Lune. Mais à tout événement il a bien fallu que vous ayiez esté le premier à qui jen aye escript quelque chose. Je m'en vay rescrire un mot à M. de la Mothe (1), qui entre autres choses me donne advis que vous aurez bientost à Paris M. Deodati (2). Je le sçavois desjà par M. Deodati mesmes, et je souhaitte que cela soit, afin qu'il vous ayde à faire tenir mes lettres en Allemagne. Toutes mes recommandations à Messrs du Puy.

Le tout vostre,
GASSEND.

A Aix, ce XIXe de septembre 1634 (3).

---

(1) L'académicien la Mothe-le-Vayer, dont le nom est trop connu pour que la moindre note sur lui soit nécessaire.

(2) Le Genèvois Elie Diodati, sur lequel on peut voir une note dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc,* en attendant le fascicule spécial qui lui sera prochainement consacré.

(3) Bibliothèque d'Inguimbert, registre LX, vol. II, fos 3-5. On trouve dans le même volume diverses autres lettres astronomiques de Gassendi. Les lettres latines ont été imprimées. Les lettres françaises sont inédite. Il en est une, adressée à Peiresc, de Bruxelles, le 15 juin 1629, qui roule entièrement sur les parhélies (fo 15, copie). En voici le début : " Monsieur, j'ay veu et considéré tout ce qu'il vous a pleu me marquer si curieusement touchant les parelies arrivées du temps d'Auguste et trouve que vostre sentiment est très bien fondé contre les conjectures de Scaliger. Il ne se peut rien adjouster à ce que vous en dites en vostre seconde lettre. Je vous diray seulement qu'aultresfois j'ay parcouru toutes les Philippiques de Cicéron qui ont esté recitées en ces deux années là 710 et 711 pour voir si j'y trouverois quelque esclaircissement sur ce subject, et que je me souviens bien que je fus fort estonné de ce que ce brave homme n'avoit point prins subject d'en dire quelque chose de particulier. Pour ces parelies qui ont de nouveau paru à Rome, dont il vous a pleu m'envoyer le Scherne et dont il vous plaist me demander mon advis, etc... " Voir au fo 30 du même volume des instructions autographes de Gassendi du 8 juin 1636, pour des observations célestes : *Mémoire au R. P. Ephren [de Nevers] et au bon F. Alexandre [d'Angoulême],*

II.

Lettre à Boulliau,

Monsieur,

Je ne vous fay ce mot que pour accuser la reception de vostre lettre du XXVe du mois passé et vous dire que, Monsieur le Prieur de Romolles (1) devant partir l'un de ces jours pour Paris, je l'ay desja prié de se charger du

---

son compagnon, capucins, s'en allant à Seide. J'avais eu l'intention d'insérer dans cet appendice une lettre fort importante de Gassendi, étant à Aix, à Diodati, étant à Genève (29 août 1634, *ibid.* f° 17, copie), lettre où il est question du *De Veritate* d'Edouard Herbert, baron de Cherbury, des miroirs, des yeux, des veines lactées dans l'homme et dans le chat, des expériences faites par Peiresc et par lui sur le cadavre d'un criminel qui avait été pendu, etc., mais j'ai constaté avec découragement que Bougerel a reproduit (pp. 134-140) les plus intéressants passages de ce remarquable document. Il manque aux extraits du docte oratorien les premières lignes que voici : " Monsieur et trez cher amy, pour response à vostre lettre du XVI de ce mois, j'ay à vous entretenir principalement et briefvement de deux choses, l'une est l'expression de mon sentiment touchant le livre de M. Herbert ; l'autre, ce que M. de Peyresc et moy avons observé despuis quelque temps sur les yeux et les veines lactées. Pour le premier chef, je vous diray qu'enfin vaincu de confusion j'avois mis cez jours passez la main à la plume pour escripre à ce brave homme, mais qu'aussy vous avez bien augmenté ma confusion... " Bougerel a un peu abrégé la lettre de Gassendi, et je ne retrouve pas dans ses citations quelques-unes des plus agréables phrases de l'auteur, notamment celle où il se moque des prétentions du philosophe anglais, fier, dit-il, " comme s'il avait trouvé la febve au gasteau ". La fin de la lettre a été retranchée par les inexorables ciseaux de Bougerel : " Mais à tant est-ce assez pour ce coup. Aymez-moy toujours, je vous prie, qui suis, Monsieur et trez cher amy, vostre, etc... "

(1) Sur Denis Guillemin, prieur de Roumoules, voir les fascicules X (p. 8) et XI (p. 28) des *Correspondants de Peiresc.* Voir surtout l'intéressante et excellente étude de M. A. de Lantenay sur *Peiresc, abbé de Guîtres,* publiée présentement dans la *Revue catholique de Bordeaux.*

livre dont Monsieur Wendelin (1) vous a faict venir l'envie. Il s'est trouvé en ma puissance et j'en suis chargé en mon particulier. C'est pourquoy je me dispenseray de vous l'envoyer d'autant plus librement que j'ay d'ailleurs en vous toute sorte de confiance, ayant oublié de vous en escrire dès la première fois que vous m'en eustes marqué quelque chose, pour n'avoir pas assés pris garde à ce que je devoys respondre quand j'eus la main à la plume. Il me souvient bien d'avoir prié Monsieur Luillier de vous en faire mes excuses (2) et de vous dire que je vous envoyerois le livre par la première commodité, mais pour ce qu'il n'aura par adventure receu ma lettre que desja l'accident arrivé en sa maison (3), il n'aura point aussy eu d'espoir

---

(1) Je ne citerai sur le géomètre-astronome Godefroi Wendelin (qui fut précepteur en Provence des enfants d'André Arnaud, lieutenant général de la sénéchaussée de Forcalquier) que Gassendi sur Peiresc et Bougerel sur Gassendi, renvoyant mon lecteur aux notes du tome 1[er] des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, qui va prochainement paraître, mais le renvoyant avec beaucoup plus de sécurité à un travail spécial que M. Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles, prépare sur son compatriote et qui sera certainement digne des deux érudits.

Depuis que cette note a été rédigée, M. Léon de Berluc Perussis a inséré, dans le *Journal de Forcalquier* (*), une série de brillants et curieux articles sur *Wendelin en Provence* (31 juillet — 4 septembre 1887). Je m'applaudirai toujours d'avoir provoqué la publication de ces articles remplis d'indications nouvelles et qui nous feront attendre plus patiemment la mise en lumière de l'importante monographie que nous promet M. Ruelens.

(*) Le même journal avait publié précédemment (24 juillet 1887) un article de M. de Larroque lui-même, intitulé : *Wendelin et Forcalquier*. (Note du Comité de rédaction du Bulletin.)

(2) Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. IV, p. 198) rappelle que Luillier était fort lié avec Bouillau, “ grand mathématicien ”.

(3) Quel accident ? Sans doute la mort de quelque membre de la famille Luillier. En tout cas, ce n'est point du père de François, le procureur général de la Chambre des Comptes, Jérôme Luillier, qu'il s'agit ici, car nous voyons par une lettre de Chapelain à Peiresc du 5 octobre 1633 (tome I, p. 50) que le vieux magistrat venait de mourir quelques jours auparavant.

de commerce avec vous pour vous le faire sçavoir. Je ne laisse pas à ceste foys cy de luy escrire et lui envoyer la troisiesme cahier des Memoires que j'ay recueillies de la vie de nostre Makaritès (1). A la mienne volonté qu'il soit en estat de recevoir du divertissement, comme j'espère qu'il sera avec l'ayde du bon Dieu!

J'ay une légère douleur de teste qui m'empesche de vous en dire pour le present davantage. Il suffira que je vous supplie de presenter mes recommandations très humbles à Messieurs du Puy et à tout le reste de nos amis et de me croire tousjours, Monsieur, vostre tres humble, obeissant et affectueux serviteur.

GASSEND.

A Aix, ce Ve Apvril MVIXXXIX (2).

III.

A Monsieur Monsieur Boüilliau
chez Monsieur du Puy à Paris.

Monsieur et cher amy,

Despuis le temps que monsr de Valois (3) premièrement, et puis vous ensuite m'avez fait esperer que je verrois bien tost ce que vous aviez sur la presse touchant la comete, j'ay esté paresseux à me donner le bien de vous escrire, afin de vous tesmoigner tout d'une venue la joye que j'aurois receue de voir vostre escrit. Voyant maintenant par vostre derniere que vous avez voulu estre un peu trop

---

(1) C'est-à-dire de Peiresc, à la biographie duquel Gassendi travaillait déjà depuis le mois d'août 1637, le lendemain même, en quelque sorte, de la mort de son héros.

(2) Bibliothèque nationale, Collection Dupuy, autographe. Je ne retrouve pas dans mes notes l'indication du n° du volume.

(3) Voir sur ce trésorier de Grenoble, astronome-amateur, les *Documents inédits sur Gassendi*, pp. 11-12.

bon mesnager de ma bourse en m'espargnant le port de ces trois fueilles, et qu'au lieu de me les envoyer par la poste, comme je voudrois bien que vous l'eussiez fait, vous les avez commises à un voyageur estranger, qui venant à ses journées et estant homme à s'arrester en divers lieux pour contenter sa curiosité, ne me les fera tomber en main que bien tard ou peut estre point avant mon despart que je destine tousjours Dieu aidant incontinent après Pasques, voyant, dis-je, cella, je vous fay ces lignes, pour vous dire que d'ailleurs j'ay receu voz lettres et que je vous remercie de tout mon cœur dudit envoy. C'est aussi pour vous tesmoigner le desplaisir que j'ay eu de ce que le ciel ne m'a point esté favorable à pouvoir observer l'eclipse de lune qui arriva le XIV de ce mois, apres la minuit. Je m'estois merveilleusement bien adjusté, et M. Bernier, qui est presentement icy avec moy (1) et qui a esté surpris d'apprendre que vous lui eussiez escrit et qu'il n'eust point eu le bien de recevoir voz lettres, sur quoy je croy qu'il vous r'escrira, estoit de la partie, mais hors de l'obscurité de l'air qui nous parust durant l'eclipse totale, nous n'eusmes jamais la faveur de pouvoir dire : la Lune est la plustost que la, telle l'espesseur et la noirceur des nuées estoit grande. Il pleust mesme un peu sur la fin. Je souhaitte de tout mon cœur que vous ayez eu une meilleure fortune. Pour ce qui est de la comete, nous nous

---

(1) Voir sur François Bernier, le fidèle disciple et admirateur de Gassendi, les mêmes *Documents, passim.* Bougerel nous apprend (p. 322) que Bernier était en Provence avec Gassendi pendant le premier mois de l'année 1653 et qu'ils partirent ensemble pour Paris, au mois de mai. Il nous apprend encore qu'en février 1650 Gassendi, alors âgé de 59 ans, grimpa, toujours ingambe, sur la plus haute montagne des environs de Toulon, avec Bernier et quelques autres curieux. M. de Lens, dans l'article *Bernier* du *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par M. C. Port, n'a pas signalé les observations et ascensions faites par le philosophe angevin en compagnie de Gassendi pendant les années 1650 et 1653.

en entretiendrons Dieu aidant ensemble apres mon arrivée, et je me resjouis cependant de quoy vous avez trouvé à vous satisfaire touchant la parallaxe. Adieu cependant. Tousjours mes tres humbles recommandations à Monsieur du Puy et à tous noz amis. Je suis tousjours veritablement, Monsieur et cher amy, vostre tres humble et tres affectionné serviteur.

GASSEND.

De Digne, ce XX mars 1653 (1).

UN PEINTRE BAS-ALPIN OUBLIÉ

Paul du QUEYLAR

I.

Paul du Queylar. — Ses ancêtres. — Sa famille.

Noble Hugues-Jean-François-Paul du Queylar naquit à Digne, le 31 octobre 1771, et fut baptisé le 3 novembre suivant, dans la chapelle du palais épiscopal, par Monseigneur Pierre-Paul du Queylar, évêque et seigneur de Digne, son grand oncle paternel, qui devint, ce jour-là, son parrain.

Paul était le fils de Jean-Polyeucte du Queylar, qui épousa, le 13 décembre 1770, Marie-Anne-Polixène de Barrigue de Fontainieu. Ce mariage avait été célébré à Marseille, dans la paroisse Saint-Martin.

Jean Polyeucte avait été reçu avocat au Parlement de Provence, le 2 mai 1760 (2). Il était l'aîné des trois enfants de Jean-Mathieu, qui, le 29 octobre 1733, avait épousé demoiselle Marie-Élizabeth du Pont et avait eu de ce

(1) Autographe. Collection de M. Paul Arbaud, à Aix-en-Provence. Cachet de cire rouge avec étoiles. J'ai maintes fois loué, mais je ne louerai jamais assez l'amabilité avec laquelle M. Arbaud m'a communiqué tout ce qui, dans sa magnifique collection, regarde Peiresc et les amis de ce grand homme.

(2) Il était né le 18 février 1737.

mariage, outre Jean-Polyeucte, Jean-Joseph-Tranquille, chanoine à l'église cathédrale de Digne, et une fille, Marie-Jeanne, qui épousa (1) noble J.-B.-François d'Eyssautier, écuyer de la ville de Brignoles, capitaine au régiment royal d'artillerie et gouverneur pour le roi de la ville de Lorgues (2).

Jean-Mathieu était lui-même l'aîné des neuf enfants de Jean de Varages (21 juin 1679 — 28 octobre 1729), noble verrier (3), qui, le 23 juillet 1703, avait épousé demoiselle Anne de Castillon-Cucuron. De ces neuf enfants, le plus connu est Pierre-Paul, évêque de Digne (4). Un autre, Jean-Baptiste, mourut à Sainte-Lucie (Amérique), après avoir eu une fille, morte non mariée en 1764. Un quatrième fils de Jean fut Joseph-Hyacinthe, prêtre de l'Oratoire (1718-1767). Les cinq filles furent : Marguerite, non mariée (1710-1762); Gabrielle, qui fut religieuse de la Visitation, à Digne (1715-1744); Claire, qui épousa, en 1743, Gaspard de Cymon; Catherine, religieuse bernardine, à Manosque (1723-1753), et Marie-Thérèse, morte encore enfant (1725-1730).

De cette rapide revue généalogique des aïeux de Hugues-Paul du Queylar, il résulte que les du Queylar étaient

---

(1) Le 26 avril 1768.

(2) Ai-je besoin d'avertir que toutes ces indications généalogiques m'ont été fournies par les divers nobiliaires connus, surtout par celui de d'Artefeuil? C'est là que j'ai le plus amplement puisé pour tous les renseignements de ce genre.

(3) Voir, à l'appendice, une note sur les nobles verriers.

(4) Il naquit à Varages, le 29 juin 1716. Vicaire général de Mgr Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, il lui succéda le 2 février 1758. A la suite de certains dissentiments avec le chapitre, Mgr du Queylar s'était retiré à Varages (29 novembre 1778). Il se démit résolûment de ses fonctions en janvier 1784, à la suite des difficultés que lui suscitait le projet d'union des églises de Senez et de Digne. Il mourut au mois de décembre de la même année et fut enterré dans l'église de la paroisse de Varages.

alliés depuis longtemps à bonne et franche noblesse. D'où venaient-ils ?

Cette famille était originaire du Languedoc et comptait des membres illustres. Le plus ancien paraît être Guillaume Caylar, qui, en 1386, avait épousé Louise de Saint-Bonnet de Toiras et dont un descendant, Jean du Caylar de Saint-Bonnet (1), fut maréchal et vice-amiral de France sous Louis XIII, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé, gouverneur d'Auvergne et de la Rochelle, du pays d'Aunis, des îles de Ré, etc. (2). C'est probablement au XVIIe siècle que cette famille passa de Languedoc en Provence, où elle a fait bâtir le château de Varages et la verrerie de Beauvillars. Le premier qui s'établit dans notre pays paraît être Jean-Mathieu (1637-1684), le père de Jean de Varages et de sept autres enfants.

Hugues-Paul du Queylar, dont nous avons entrepris d'étudier la vie et les œuvres, était donc, s'il nous est permis de parler ainsi, l'arrière-arrière-petit-fils de ce Jean-Mathieu, qui vint s'établir de Languedoc en Provence. Il eut une sœur, Marie-Élisabeth-Polyxène, moins âgée que lui et qui naquit aussi à Digne, le 12 février 1774. Elle épousa, à Lambesc, Camille Cola de Pradines, le 28 fructidor an III de la République. De ce mariage naquit Henriette-Caroline de Pradines, qui épousa Thomas Marie-Joseph, baron de Castillon (4 mai 1819). Leur fils, Maxence de Castillon, mourut jeune (3) peu après son mariage avec mademoiselle Albertine de Forbin, dont il a eu Raymond, non encore marié, et Isabelle, aujourd'hui comtesse de Nattes-Villecomtal.

---

(1) 1585-1636.

(2) Il dut à son habileté dans l'art de prendre les oiseaux la faveur de Louis XIII, qui le nomma lieutenant de sa vénerie et capitaine de sa volière. (Voir Baudier, *Histoire du Maréchal de Toiras ;* Paris, 1644, in-12.)

(3) A Valmousse, en 1856.

Par sa mère, Paul du Queylar tenait aussi à vieille noblesse.

La famille Barrigue, originaire du Portugal et très célébrée par les historiens de ce pays, comptait parmi ses membres Pierre Lopez Barrigua, commandant l'avant-garde de l'armée du général Aluide. Il s'était distingué au Maroc et fut récompensé par Jean III (1), qui lui donna des armes parlantes. Plus tard, Amiel et Mathieu, ses descendants, vinrent s'établir à Marseille, pour y réparer leurs pertes par le commerce. Ils y formèrent deux branches, l'une des seigneurs de Fontainieu, l'autre des seigneurs de Montvallon. C'est à la première qu'il faut rattacher Marie-Anne-Polyxène, la mère de Paul du Queylar et de Marie-Elisabeth. Elle était fille d'un amateur très distingué de beaux-arts et de littérature, possesseur de grands domaines à Marseille, notamment du splendide château des Aygalades. Marie-Anne-Polyxène de Barrigue de Fontainieu mourut à Lambesc, le 17 novembre 1822 (2). Quant à son époux, Jean-Polyeucte, il mourut pendant l'émigration. Je n'ai pu, malgré mes recherches, retrouver la date exacte, ni le lieu de sa mort. La famille elle-même ne peut fournir à ce sujet aucune indication. Mais il résulte de diverses pièces (3) qu'il était décédé avant l'an III de la République.

II.

Paul du Queylar. — Ses études. — Ses voyages.

Paul du Queylar alla de bonne heure étudier le dessin

---

(1) Jean III (1521-1557) avait succédé, sur le trône de Portugal, à son frère Emmanuel le Grand (1495-1521).

(2) Voir, à l'appendice, une note sur Prosper Barrigue de Fontainieu, peintre de paysages, qui vivait à la même époque que du Queylar.

(3) Et notamment du contrat de mariage de sa fille avec Camille Cola de Pradines. Sa signature n'y figure pas.

à Aix, chez Constantin (1), qui dirigeait alors dans cette ville une école célèbre. Il s'y lia avec deux de ses condisciples qui, eux aussi, se sont fait un nom parmi les artistes de la première moitié du siècle : le comte de Forbin (2) et Granet (3). C'est de là que datent les relations amicales qui n'ont cessé d'unir jusqu'à la mort ces trois hommes remarquables, d'un âge presque égal et tous trois d'un talent incontestable. Mais les hasards de la vie et les troubles de cette époque de notre histoire les séparèrent bientôt pour quelque temps. Nous retrouvons Paul au siège de Toulon, en 1793. Il avait alors 22 ans. De suite après, il entre à l'atelier de David, alors très fréquenté et où se trouvaient déjà ses deux amis de l'école d'Aix. Sous un tel maître, aidés de leurs dispositions naturelles et des excellentes leçons qu'ils avaient déjà reçues, les progrès de ces trois méridionaux furent rapides. Puis, pour se perfectionner dans l'étude des arts et aller chercher au milieu des souvenirs de l'antiquité classique les éléments nécessaires à la consécration de leur talent, ils partirent pour Rome, probablement ensemble, vers 1802. A Rome, du Queylar passa plusieurs années. Entre autres brillantes relations, il y connut le général Miollis (4), que Napoléon Ier avait chargé, en 1807, du gouvernement des Etats de

(1) 1757-1843. Auteur de toiles remarquables : *Château de la Barben*, *Vallée de Moustiers*. Son fils Sébastien, était vers 1815 à Digne. Ses tableaux à l'encre de Chine révèlent chez cet artiste un grand talent. Mme Segond et M. Joseph, de Digne, ont la bonne fortune d'en posséder quelques-uns.

(2) Louis-Nicolas, comte de Forbin (1779-1843), artiste de beaucoup de talent. Il fut surintendant des beaux-arts, sous le règne de Louis-Philippe.

(3) Granet (1775-1849) s'est fait un nom comme peintre d'intérieurs. On peut admirer la plus grande partie de son œuvre au musée d'Aix-en-Provence. Il faut y louer son remarquable talent pour les effets de perspective.

(4) Miollis (Sextius-Alexandre-François) naquit à Aix, en 1759. Il mourut en 1828. C'était le frère de Charles-François-Melchior-Bienvenu, qui fut évêque de Digne de 1805 à 1838.

l'Église. On sait que Miollis, qui, suivant le mot de Thiers (1), « joignait à un caractère inflexible l'esprit le plus cultivé », réunissait à sa cour les artistes distingués qui étudiaient alors à Rome. A ce titre, du Queylar était souvent reçu chez lui. D'ailleurs, n'étaient-ils pas compatriotes, tous deux fils de Provence, et leurs relations communes avec les familles les plus célèbres de ce pays ne les tenaient-elles pas dans un parfait accord d'idées et de goûts? Du Queylar revint de Rome en 1811, et nous le trouvons alors à Aix, où il travaille quelque temps, puis à Paris, en 1812. En 1816, après l'exil de son ancien maître, David, réfugié en Belgique, du Queylar retourne en Italie. Il y passe deux nouvelles années et, à son retour, reste encore près de trois ans à Paris. Entre temps, il est à Lambesc, où sa sœur et sa mère résident, à Marseille chez ses oncles (2), à Arles, qu'il traverse pour aller au Château d'Avignon, en Camargue, où l'invite la famille de la Tour du Pin, avec qui il est très lié. Mais il ne fit jamais, dans chacune de ces villes, du moins à cette époque, de séjour trop prolongé.

Quoi qu'il en soit, en 1821, las des voyages, aspirant à un repos d'ailleurs bien mérité, du Queylar revient se fixer définitivement en Provence. Que faut-il alors à ce pèlerin? Un coin de terre où il lui soit permis de finir tranquillement ses jours, où les joies de la famille, qu'il avait jusqu'alors si peu goûtées, lui fissent une existence heureuse. Ce coin de terre, c'était le domaine de Valmousse (3), près de Lambesc. Du Queylar se trouvait là au milieu d'êtres chers à son cœur, qui devaient lui rendre facile sa vieillesse et doux son repos : sa mère, qu'il perdit malheureusement un an après (17 novembre 1822), sa sœur,

---

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

(2) Les Barrigue de Fontainieu.

(3) Valmousse est un petit village de 30 habitants.

son beau-frère, M. de Pradines, sa nièce et son neveu, la baronne et le baron de Castillon.

D'ailleurs, tout dans ce pays devait sourire à cet artiste, chez qui restait vivace encore l'amour de l'art et des beautés de la nature. C'est, en effet, un séjour des plus poétiques que cette terre de Valmousse. A l'est, une plaine vaste et fertile, couverte de prairies et de verdure et traversée par la Touloubre, que bordent des arbres séculaires ; au midi, un grand jardin et une forêt de pins ; au nord, la rivière ; à l'ouest, des collines escarpées couvertes de bois (1), un ravin assez large, gazonné, couvert de chênes et de peupliers blancs, à travers lesquels ne passent point les rayons du soleil. Pour du Queylar, Valmousse devait être un coin des Alpes et de son pays natal transporté sur un autre territoire.

D'ailleurs, du Queylar n'avait pas dit au monde un éternel adieu. Bien souvent encore, il sortit de sa retraite pour aller revoir ses anciens amis. L'amitié qui, de bonne heure, l'avait lié sur les bancs de l'école avec Granet et de Forbin réclamait ses droits, et c'était alors une joie pour les trois amis de se réunir encore. Granet venait à la Barben, au château de Forbin ou à Valmousse (2). On passait là des journées, des semaines entières, à causer du passé, des études présentes, à évoquer les souvenirs de l'école et de Rome. Et le temps passait rapide pour ces artistes vieillis, au milieu des beautés de cette admirable nature, où tout était motif à réflexions poétiques et à salutaire inspiration. Ou bien c'était le général Miollis, qui

---

(1) Ce qui rend le paysage aujourd'hui plus attrayant, c'est le magnifique aqueduc du canal de Marseille, presque aussi élevé que celui de Roquefavour.

(2) Les deux propriétés sont à une distance de 4 kilomètres. Le château de la Barben, l'un des plus remarquables de la Provence, est situé sur un rocher, entre la Touloubre et le vallon de Moreau, dans un site des plus pittoresques. Il a successivement appartenu à la famille de Pontevès, au ro René et à la famille de Forbin.



venait d'acquérir la terre du Château d'Avignon et qui, après avoir passé quelque temps à Lambesc, emmenait avec lui son ancien protégé de Rome et le gardait des mois entiers. Mais, à partir de 1835, du Queylar ne quitte plus Valmousse. Il est vieux et ressent plus vives les douleurs d'une affection intestinale qui le tourmente déjà depuis longtemps. Cloué sur un fauteuil ou dans un lit, il ne peut même plus peindre. C'était pour un cœur d'artiste la plus grande des privations. Pourtant il ne perd pas sa gaîté; il est, comme les autres membres de sa famille, doux et obligeant pour chacun. Les vieillards de Lambesc, tous ceux qui ont fréquenté le château, à titre d'ouvriers, de domestiques (1) ou d'hommes de peine, vantent encore la générosité, la douceur, la bienveillance de Mme de Pradines, de la baronne de Castillon et de M. Paulin; c'est ainsi qu'ils l'appelaient (2). Lui, se plaisait en compagnie des travailleurs, causant et ne rougissant pas de trinquer avec eux, joyeux célibataire, sans souci, sans ennui, choyé, gâté par cette famille dont il était comme le père. Mais, peu à peu, il vit tomber autour de lui tous ceux pour qui il s'était pris d'affection. Miollis n'avait pas joui longtemps de son domaine de Camargue; il était mort en 1828. Dix ans après, M. de Pradines meurt à Aix; puis l'année 1843 est la pire de toutes : Constantin, son premier maître, le comte de Forbin, son ancien condisciple et ami, sa sœur Polyxène, tous trois s'en vont. Deux ans après, ce fut son tour. Il mourut le 1er mars 1845, âgé de 74 ans, gardant jusqu'au dernier jour la plus grande lucidité d'esprit (3).

---

(1) De ce nombre est M. Jausseran, le vieux valet de chambre de du Queylar, qui vit encore et qui a bien voulu me dire sur cette famille tout ce qu'une heureuse mémoire lui a permis de se rappeler. Je l'en remercie sincèrement.

(2) Lui-même avait adopté ce diminutif dans la signature de la plupart de ses tableaux.

(3) Voir, à l'appendice, son extrait de décès.

Son corps est aujourd'hui dans le tombeau de la famille Castillon, à Lambesc. Le caveau, couvert de terre, avait été oublié; le hasard l'a fait découvrir, il y a environ six ans.

III.

Paul du Queylar. — Ses œuvres.

Depuis le jour où il avait choisi Valmousse comme une retraite sûre pour la fin de ses jours, l'artiste usé, souffrant d'ailleurs, comme nous l'avons dit, des infirmités qui sont l'ordinaire et triste apanage de la vieillesse, ne s'adonnait plus à la grande peinture. Mais il a brossé, pour un certain nombre de propriétaires de Lambesc ou des environs, de petites toiles, aujourd'hui disséminées un peu partout et dont il serait difficile de donner une énumération complète. Et pourtant son œuvre ne fut point considérable, si nous avons égard à l'âge avancé auquel il parvint et à l'abondante fécondité de presque tous les artistes de cette époque.

Voici la liste de ses productions:

SUJETS MYTHOLOGIQUES.

Danaë exposée sur les flots, avec son fils Persée (salon de 1802).
Le Tribunal des Enfers (1804).
Bacchus élevé par les nymphes (1817).
Les Amazones en Attique.

SUJETS D'HISTOIRE ORIENTALE.

Jérémie prédit la ruine de Babylone.
Artémise buvant les cendres de son époux (1819).

SUJETS D'HISTOIRE GRECQUE.

Anacréon.
Pâris et Hélène (1817).

Les Héros grecs tirant au sort les captifs qu'ils ont faits à Troie (salon de 1808).

Archimède à Syracuse (1817).

La mort de Phocion (1).

SUJETS D'HISTOIRE ROMAINE.

Trajan distribuant les sceptres de l'Asie (grand plafond du palais Monte-Cavallo, à Rome) (2).

La Mort de Néron.

Bélisaire demandant l'aumône au pied d'un arc de triomphe élevé à sa gloire (1804) (3).

SUJETS D'HISTOIRE SEPTENTRIONALE.

Ossian chante l'hymne funèbre d'une jeune fille (salon de 1800).

SUJETS RELIGIEUX.

Sainte Famille (1810) (4).

La Danaë a été remarquablement gravée par Richomme. Du Queylar a typographié lui-même plusieurs de ses compositions, et notamment *Bacchus, le Tribunal des Enfers, la Mort de Néron, Bélisaire, Jérémie,* etc.

---

(1) Pour la maison du roi.

(2) C'était le palais destiné à servir d'habitation à Napoléon Ier, pendant le séjour qu'il comptait faire à Rome.

(3) Kotzebüe, dans ses *Souvenirs d'Italie,* fait le plus grand éloge de *Bélisaire* et du *Tribunal des enfers,* que du Queylar exécuta à Rome, en 1804. A propos de *Bélisaire,* Parrocel (Exp. des Beaux-Arts à Marseille en 1861), dit: " Porte fait la description de ce tableau. Cette sublime composition est, dit-il, bien supérieure à celle de M. Gérard, où l'intérêt est partagé entre *Bélisaire,* et son malheureux guide. "

(4) Remarquons, en passant, que tous les grands artistes de cette époque ont leurs tableaux religieux. David peint saint Roch et saint Jérôme; Gros, saint Germain; Girodet, Atala au tombeau, une vierge; Prudhon, le Christ en croix, l'Assomption, etc., etc.

Presque tous les originaux de ces toiles se trouvent aujourd'hui dans la famille, et le plus grand nombre à l'hôtel de Castillon, à Aix-en-Provence.

Une reproduction du *Bélisaire* par l'auteur lui-même est au musée de cette ville, ainsi que *le Partage des captifs de Troie.*

M. de Fontainieu, à Bordeaux, possède le tableau d'*Anacréon.*

La Sainte Famille est dans la chapelle du château de Valmousse; elle a d'ailleurs été reproduite par du Queylar lui-même, en une copie qui est dans l'église de Saint-Cannat (Bouches-du-Rhône).

Toutes ces œuvres sont dignes, à tous égards, de fixer l'attention des connaisseurs et de ceux qui s'intéressent à la grande manifestation de l'école française, au début de ce siècle. On sait, en effet, que Vien (1) et, après lui, David (2), son plus brillant élève, avaient donné un essor nouveau à l'art, en indiquant comme une source féconde la reproduction des sujets mythologiques et historiques. A leur exemple, c'est surtout à l'antiquité que s'adressent alors tous ceux qui se sont fait un nom dans l'histoire de l'art. Mais s'attacher ainsi aux sujets d'histoire antique, c'était s'attacher surtout au dessin. Là est en effet la caractéristique du talent de David. Comme on l'a bien dit (3), « il faisait reposer la qualité fondamentale du style dans la connaissance du nu et des formes si pures du corps humain et, après avoir formé ses élèves sur ce point, il leur faisait partager l'amour qu'il portait, non sans raison, il faut le reconnaître, à l'ampleur des vêtements des anciens. » Mais il y avait là un écueil, et David lui-même, malgré tout son génie, ne put jamais, du moins dans ses premières compositions, s'y soustraire entièrement. Il son-

---

(1) 1716-1809.

(2) 1748-1825.

(3) M. Marmottan, l'*Ecole française de peinture* (1789-1830).

geait trop à l'idéal, en s'inspirant des modèles de la sculpture antique; il donnait trop souvent à ses figures la rigidité du marbre.

C'est le même reproche qu'il faut adresser aux compositions de du Queylar, son élève. Nulle part ce défaut n'est plus sensible que dans le grand tableau, pourtant si remarquable à tant de points de vue, des *Héros grecs tirant au sort les captifs de Troie*. Il y a là, malgré une admirable entente du groupement des personnages et un certain grandiose dans la composition, une raideur et une gêne qui déparent légèrement les qualités de cette belle œuvre.

Mais, quoi qu'il en soit, du Queylar mérite bien sa place, une place d'honneur parmi les artistes de l'école française du début du siècle. Il figura dignement aux salons de 1800, 1802, 1808, 1810, 1817, et l'Académie des beaux-arts le jugea digne du titre de membre correspondant, qu'elle lui décerna dans sa séance du 12 décembre 1835.

C'est, avec Granet, de Forbin et toute la génération des écoles d'Aix et de Marseille, un des fils illustres de la Provence, à cette époque. C'est à ce double titre que nous tenions à lui rendre hommage. Nous serions heureux d'avoir pu, pendant quelques instants, intéresser à lui et à ses œuvres les Dignois, ses concitoyens.

G. AUBIN.

(A suivre.)

PUBLICATION DES ANNALES DES BASSES-ALPES (1)

(Suite)

1838-1843

I.

Avant de mentionner les noms des autres collaborateurs aux *Annales* bas-alpines, nous parlerons d'un écrivain

---

1) Voir le Bulletin n° 24, page 18.

qui fut bien souvent l'inspirateur du docteur Honnorat. C'était M. le chanoine Bondil.

Liés d'une amitié étroite, les deux savants échangeaient leurs idées et se complétaient, pour ainsi dire, en se les communiquant. Bien des étincelles jaillissaient de ce contact, et, quoique M. Bondil n'écrivît pas dans le recueil alpin, il y prenait grand intérêt.

Qu'était l'homme ? Un sage dans le sens le plus doux, un savant dans la large acception du mot. Son âme, repliée toute sa vie sur elle-même, brillait malgré lui.

On a exprimé ailleurs et en termes excellents toute la sympathie qu'inspirait cette puissante figure. Nous ne désirons ajouter que de légères teintes sur le fond du portrait et nous n'y toucherons qu'avec la plus délicate prudence, dans la crainte d'en altérer la riche couleur.

Ici, nous sommes en présence d'un travailleur infatigable, d'une intelligence hors pair, d'une volonté inflexible. Sa parole est sobre, moëlleuse, coulante. Elle charme et retient. On sent qu'une étincelle ardente brille en cette âme. Sa ruche est pleine. Cependant il ne sera jamais au bout de sa tâche. Il amassera sans cesse pour grossir son butin, non pour l'enfouir, mais pour le répandre généreusement.

Sa mémoire tenait du prodige. Son style avait la force, la profondeur, la clarté et cette élégance sévère que l'on admire dans les pages des grands écrivains. Pour le juger comme traducteur, on n'a qu'à lire les psaumes, dont il a fait passer dans notre langue les beautés sublimes.

Grammairien, polyglotte, il possédait le goût le plus pur. La langue de Job, celle d'Homère, celle de saint Augustin, celle du Dante, celle de Pope, celle des troubadours, il les parlait et les écrivait toutes. Aucun secret, aucune finesse de ces langues n'échappait à la sagacité de son esprit.

Cette étonnante facilité à apprendre et à retenir le laissa le plus modeste des hommes. Jamais il ne put tolérer le

moindre témoignage d'admiration à son égard. Il admettait, recherchait la controverse et abhorrait ce qui lui paraissait l'ombre d'une flatterie.

Chacun sait qu'il était né, à Riez, d'une famille que les hasards de la fortune avaient tour à tour abandonnée ou favorisée. Le père de M. Bondil mourut riche ; le fils désira rester pauvre. La science ! Voilà le seul trésor qu'il enviait. Il la posséda. Jeune, plein de jours, il pouvait largement user des avantages de l'opulence. Il s'en effraya. Aussi intraitable sur la question d'argent qu'irritable sur celle de l'adulation, il abandonna les richesses que son père avait amassées. C'est en vain qu'on l'engageait à ne pas se dépouiller, pour mettre son indépendance à l'abri des revers. Il fut inébranlable. Il ne conserva pas même le bien du pauvre, le pain de chaque jour.

Essentiellement réservé, d'un abord glacial, il n'avait rien en son extérieur qui attirât ; mais, par une sorte de séduction se dégageant du talent et de l'honnêteté, il faisait naître la sympathie, et, sous cet aspect rigide, on découvrait bientôt une bonhomie charmante qu'animait l'esprit le plus large et le plus orné.

D'une nature très frileuse, il s'enveloppait, en hiver comme en été, d'un gros manteau qui permettait à peine d'entrevoir son visage austère. Le froid était son seul ennemi.

Nous l'avons vu, nombre de fois, absorbé par la lecture d'un livre de philosophie ou d'histoire. Chaque feuillet était jauni par ses doigts osseux et longs, des doigts d'anachorète. Il se dirigeait souvent vers la montagne de Saint-Vincent et suivait un sentier étroit, rocailleux, tortueux, difficile comme le chemin de la vertu. C'était là qu'il faisait sa promenade journalière, en hiver.

Après avoir accompli son ascension, il s'arrêtait sur un petit plateau non boisé, pour contempler les belles et sévères lignes des Alpes, aux multiples ondulations ; puis, reprenant le sentier pierreux, il redescendait, pour retrou-

ver ses livres, ses amis les plus fidèles, les plus anciens, ceux qui jamais ne le flattèrent. Ayant été sevré de bonne heure de l'étude de la nature, il avait pourtant un sentiment exquis de ses beautés et de ses harmonies ; il en goûtait les charmes en penseur, peut-être en poëte, car tout homme supérieur a un coin réservé à l'art.

Mais rien, dans sa physionomie, ne trahissait l'homme qu'impressionnent les beautés de la nature. Son air recueilli, son visage pâle et ascétique, sa grande stature, tout son extérieur inspirait une sorte de respect dont on ne pouvait se défendre.

II.

Cette esquisse achevée, nous tracerons quelques figures composant la galerie des écrivains des *Annales*. Ce sera une revue sommaire qui aura aussi son intérêt, car ces littérateurs sont presque tous originaires des Basses-Alpes, et rien de leurs productions ne doit nous demeurer étranger.

Le premier nom sous notre plume est celui de M. Féraud, le collaborateur qui donna le plus grand nombre d'articles aux *Annales*. Il y fit ses premières armes, comme on dit, en publiant de longs fragments sur l'histoire de notre pays.

Né à Riez, comme M. Bondil, la vocation de M. Féraud comme historien se manifesta dès sa première jeunesse. Depuis lors, durant toute sa vie, il a travaillé avec ardeur, étudié avec une patience sans relâche, en vrai bénédictin.

Lorsque l'idée de fonder une Société scientifique et littéraire circula dans notre pays, on fit appel au savoir et à l'expérience de M. Féraud. Il y répondit avec empressement. On l'éleva à la présidence par acclamation, car nul, mieux que lui, n'en méritait l'honneur. Trois ans après, à l'expiration de son mandat, le titre de président d'honneur lui a été décerné à l'unanimité.

Disons tout d'abord que M. Féraud aime nos chères Alpes d'un amour de vrai patriote. Il ne les a jamais quittées. A quoi bon abandonner un pays où l'on naquit, où l'on a grandi, où l'on a ses plus précieuses affections? Il s'en est fait l'historien, s'intéressant aux moindres détails, désirant éclairer les coins oubliés ou obscurs. Très compétent sur tout ce qui touche à l'histoire de notre département, il est pour les chercheurs un guide précieux. Un volume ne suffirait pas pour énumérer les recherches qui ont servi à composer chacun de ses ouvrages. Est-ce à dire qu'il ne se soit jamais trompé sur un millésime? Quel est l'historien à qui on ne pourrait adresser ce léger reproche, surtout quand ses productions sont si nombreuses et si variés? M. Féraud n'a pas besoin d'indulgence; il est assez riche de son propre fonds. Mais c'est pour aller au devant de toute critique que nous nous permettons cette petite digression.

Dans son *Histoire des Basses-Alpes* (1), comme dans celle de la ville de Riez (2), pour ne citer que ces deux œuvres, il a rendu aux érudits et aux ignorants le service éminent de leur faire connaître, apprécier et aimer leur pays autant qu'il le mérite. Il a, du reste, mis au jour un nombre considérable d'autres productions, et sa lampe d'historien est restée allumée pendant un demi-siècle (3).

De ce courageux et incessant travail, est sorti un

---

(1) *Géographie historique et biographique des Basses-Alpes,* in-18, Digne, Repos, 1850, et *Histoire, Géographie et Statistique du département des Basses-Alpes,* in-8°, Digne, Vial, 1861.

(2) *Histoire de la ville de Riez,* in-8°, Aix, Nicot, 1885.

(3) Nous citerons encore, parmi les nombreux ouvrages de M. l'abbé Féraud: *Les saints tutélaires de Riez,* in-8°; Digne, Repos, 1850; — *Histoire civile, politique...... de Manosque,* in-8; Digne, Repos, 1848; — *Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes,* in-8°; Digne, Repos, 1850; — *Souvenirs religieux des églises de la Haute-Provence,* in-8°; Digne, Vial, 1879, etc., etc.



ensemble de récits qui ont classé l'auteur au meilleur rang de nos chroniqueurs provençaux.

M. Féraud mérite, à ces divers titres, notre reconnaissance, et tous les hommes qui aiment leur pays doivent l'honorer. L'historien de la ville de Riez a droit à tous nos éloges. Il a écrit ses livres dans une langue dont la merveilleuse simplicité attire et charme le lecteur.

La rare intelligence de M. Féraud est servie par le caractère le plus aimable. Nous ne pouvons dire ici tout ce qu'il y a au fond de cet érudit doublé d'un penseur. Mais qu'il nous soit permis de constater qu'aujourd'hui encore, malgré son âge avancé, son esprit est resté très actif. Son visage a conservé sa fleur de santé. On dirait qu'il a passé un bail emphythéotique avec le temps. Espérons qu'il ne sera pas résilié avant son terme.

III.

D'autres esprits d'une culture élevée et solide se présentent à notre examen. M. J. J., dont les articles de critique littéraire furent remarqués (1); M. Cotte, avocat, qui donna aux *Annales* quelques travaux sur *les Troupeaux transhumants de la Haute-Provence*. M. Cotte était un jurisconsulte de valeur, connaissant à fond toutes les particularités de sa profession; mais il ne travaillait qu'à ses heures. Il avait l'esprit clairvoyant et d'une allure qui aurait parfois mérité l'éperon. Au palais, comme dans la vie privée, il avait souvent des réparties très heureuses. Son air était celui d'un bon bourgeois, jamais pressé, rarement ému, plein d'humour et de bonhomie, un de ces hommes qui savent ménager leur personne et leurs pas, mais qui inspirent sympathie et confiance. Il était doué d'une belle organisation d'avocat, et le désintéressement était sa qualité dominante.

---

(1) J.-J. Julien, inspecteur divisionnaire des douanes à Entrevaux.

M. Poujoulat, frère cadet de l'auteur d'un *Voyage en Orient*, écrivit pour les *Annales* une *Étude sur Moustiers* d'un style ravissant, semé de descriptions fraîches et poétiques. M. L. Sibour (1) y fit insérer quelques *Lettres sur Digne* offrant, à cette époque, un intérêt particulier et qui roulaient sur des réunions et des personnages de la société dignoise. Les tableaux qu'en trace l'auteur sont curieux et d'une saveur qu'on goûte encore aujourd'hui. Il y a de la grâce en ces pages ; il y a aussi de la finesse. On y sent l'homme courtois, la plume fine et exercée. Le même écrivain publia également de très belles études d'un grand intérêt sur *l'Afrique chrétienne à l'époque de saint Cyprien.*

M. Gras Bourguet donna un long mémoire sur *les Antiquités de Castellane* ; M. E. Robert, une revue agricole, et M. L.-J.-M. Robert, médecin du lazaret de Marseille, une histoire très complète du petit village bas-alpin de Sainte-Tulle.

M. Martin, avocat, fit insérer dans les *Annales* une excellente notice sur *l'Invasion des Sarrasins en Provence, en 889.*

Dans cette revue succincte, nous craignons de commettre bien des lacunes. Si on a le loisir de feuilleter les *Annales*, on s'assurera que ce recueil ne mérite pas l'oubli et que les articles publiés font honneur au talent des hommes de nos vallées. On y trouvera la marque distinctive de leur originalité et de leur valeur.

CASIMIR MARIAUD.

---

(1) Professeur à la Faculté de théologie d'Aix.

A LA CATHÉDRALE DE MILAN

C'est l'heure où la nuit dort dans son manteau d'étoiles,
Et la plaine et les bois et le flot orageux
Ont un vague reflet de l'azur de ses voiles......
Et la ville est paisible au pied des monts neigeux.

La vieille cathédrale aux flèches dentelées
Profile dans le ciel son front monumental,
Ses aiguilles sans nombre, avec art ciselées,
Et son faîte superbe au dôme colossal.

C'est l'heure où, s'isolant des tristesses moroses,
On aime à d'autres temps rêver silencieux,
Quand notre esprit, ému devant les grandes choses,
Se détache du monde et regarde les cieux.

Alors, confusément erre notre pensée
Des siècles disparus aux siècles à venir.
Les peuples ont vécu. L'œuvre qu'ils ont laissée
A l'immortalité transmet leur souvenir.

Moi, je veux m'arrêter, ô monument sublime,
Que l'oubli n'atteint pas, mais que l'âge ternit,
Devant tant de splendeur de la base à la cîme,
Des arcades de marbre aux clochers de granit.

Et j'ai le cœur troublé, quand mon œil te contemple,
De cet effroi secret qu'inspire le saint lieu,
Et je songe à celui qui put rêver un temple,
Qui des mains d'un mortel sortit digne d'un Dieu.

Oh ! Celui-là fut grand entre tous, en ce monde,
Le Seigneur dut marquer ce rare et noble front
En qui surgit l'idée immortelle et féconde
De l'œuvre qui des temps a pu braver l'affront.

Qu'il soit béni celui qui fit à la prière
Un asile si vaste, au pied du saint autel;
Qu'il soit béni là-haut, lui que la froide pierre
Laisse dormir en paix son sommeil éternel.

Donc, les ans ont passé, rapides comme l'ombre,
Sans t'émouvoir jamais, sur tes sacrés parvis;
Mais toi que j'interroge, ô géant grave et sombre,
Ne me diras-tu rien des choses que tu vis ?

Quel récit jaillirait de ton silence austère !
Que d'aveux tu ferais si tu pouvais parler !
Que de secrets pourtant des choses de la terre,
Si tu n'étais muet, tu pourrais révéler !

Je suis seul devant toi; sous la voûte sereine,
Les constellations brillent au firmament,
Tout est calme..., et des nuits la chaste souveraine
A travers tes arceaux se glisse doucement.

Dis-moi les grands combats des âges fanatiques
Où le frère égorgeait son frère, au nom de Dieu !
Et l'inquisition brûlant les hérétiques,
Prêchant le livre saint par le fer et le feu.

Dis-moi les chevaliers, ces justiciers du crime
Qui soutenaient le faible et vengeaient le bon droit;
Puis les trônes vaincus. Le peuple magnanime
S'agenouillant esclave et se relevant roi !

Mais tu ne réponds rien, ta sérénité brave
Ce tumulte confus qui passe en un moment.
Les révolutions te laissent calme et grave;
Tu n'entends même pas notre bourdonnement.

Car tu parles plus haut que nos bruits éphémères;
Ton domaine est plus loin que le monde réel;
Tandis que nous courons à nos folles chimères,
Tu te dresses, splendide, et tu montres le ciel !

Tu dis au naufragé qui vogue sans boussole
Sur l'océan perdu des jours sans lendemain
Que l'étoile qui luit c'est le Dieu qui console,
Ouvrant ses bras sanglants à tout le genre humain !

Que les biens d'ici bas c'est Dieu qui nous les donne
Et que c'est dans ton sein qu'on adore à genoux
Le grand crucifié qui meurt et qui pardonne
Et dont l'âme s'exhale en ces mots « aimez-vous ».

Tu dis que l'espérance est à celui qui prie,
Que le recueillement nous rend le cœur plus fort,
Que notre exil finit au seuil de l'autre vie
Et que toute douleur expire dans la mort !

Adieu ! Voici le jour, l'aurore diaphane
Sourit à l'orient et fait pâlir la nuit.
L'idéal disparaît quand vient l'heure profane.
Adieu ! l'homme s'éveille...., et le rêve s'enfuit !

Milan, nuit du 8 mars 1876.

CH. RICHARD.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1887.

OBSERVATIONS.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.
Températures moyennes.....	18°,92	17°,213	12°,99
Id. extrêmes maxima...	31°	31°	27°,5
Id. extrêmes minima...	6°	1°,5	1°
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132m)......	667°,976	666°,673	665°,41
Pressions extrêmes maxima...	672°,9	674°,9	670°,7
Pressions extrêmes minima...	666°,2	661°,7	654°,1
TOTAL des jours de pluie ou de neige....................	9	12	9
Eau tombée, en millimètres..	51mm,15	48mm,45	76mm,3
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 10)...........	70,546	62, 943	67, 55

Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,
MIR.

LISTE

DES MEMBRES REÇUS EN 1887

ET NE FIGURANT PAS SUR LA PRÉCÉDENTE LISTE

Membre d'honneur.

M. Marion, directeur du Musée de Marseille.

Membres titulaires résidants.

MM.

Guillet, inspecteur d'académie.
Mme Marrot, née Topin, rentière.
Picard Jean-Auguste, caissier de la caisse d'épargne.
Rebory Alexandre, docteur en médecine.
Rossi, proviseur au lycée.

Membres titulaires non résidants.

MM.

Arnaud Charles, étudiant en médecine, 14, rue Saint-Guilhem, à Montpellier.
Arnaud François, professeur au collège de Seyne.
Aubert, docteur en médecine à Oraison.
Barbaroux James, docteur en médecine, conseiller général à Colmars.
Bernard-d'Honorat Charles, ✻, ancien sous-préfet, villa Mortange, par Terrasson (Dordogne).
Bongarçon Auguste, vicaire à Forcalquier.
Bongarçon Émile, ingénieur civil à Laon (Aisne).
Borel d'Esparron Georges, propriétaire à Briasc, par Entrepierres.
Bosq Ferdinand, notaire à Valensole.
Bousquet Léopold, receveur de l'enregistrement à Turriers.
Cantel Édouard, chanoine, rue Belsunce, 5, à Paris.
Castellane-Norante Lionel (marquis de), rue Monceaux, 9, à Paris.
Couttolenc Henri, juge, rue du Commerce, 19, à Épernay (Marne).
Davin Sylvain, professeur à l'école normale de Nice.
Danican Philidor (Madame), née Dubreuil, à Épinal.
Fortoul (l'abbé), vicaire de Saint-Leu, à Paris.

Gassier Victor, rentier au Château-de-Laval, à Gréoux.
Gouvan Antoine, régisseur à Saint-Étienne.
Granier Désiré, conseiller à la Cour, à Aix.
Henri Fernand, avocat à Riez.
Laugier-Villars (M. le comte Henri de), conseiller d'ambassade, rue de l'Université, 24, à Paris.
Moynier Joseph-Auguste, notaire, conseiller général à Banon.
Névière Jules, propriétaire aux *Bons-Enfants*, à Peipin.
Pellissier Camille, avocat, rue Paradis, 76, à Marseille.
Pichon Polycarpe, conducteur de la construction P.-L.-M. à Veynes (Hautes-Alpes).
Proal Balthazar, docteur en médecine à Marseille (Montolivet).
Raymond Gaspard, ✲, conducteur des ponts et chaussées, rue Consolat, 149, à Marseille.
Raynoard, notaire à Oraison.
Roccas J.-J., employé supérieur des domaines en retraite, quai de la Navigation, 16, à Châlons-sur-Saône.
Roux Élie, propriétaire à Volonne.
Sardi, inspecteur-adjoint des forêts à Barcelonnette.
Selle (vicomte de), conseiller général, ingénieur des mines à Paris.
Sicard, avoué à Forcalquier.
Signoret Alexandre, receveur des douanes à Larche.
Sumien Émile, propriétaire à Chambara, à Moustiers.

Membres correspondants résidants.

MM.

Abos Jules, chef de division à la préfecture.
Auzet (l'abbé), professeur au Petit Séminaire.
Chaurand Gabriel.
Chauvin, employé à la banque Banon.
Clément Jules, greffier de paix.
Collomp (l'abbé), aumônier de Saint-Domnin.
Daime Félicie (Madame).
Leclerc Émile, contrôleur, premier commis à la direction des contributions directes.
Richaud Aimé (l'abbé), vicaire.
Rivoire Joseph, conservateur des hypothèques.

Roustan Xavier, étudiant.
Roux Constant-Auguste, sous-inspecteur de l'enregistrement.

Membres correspondants non résidants.

MM.

Allibert Paul, rentier à Valensole.
Allibert Vital, juge de paix à Valensole.
Aran Pierre-Théophile, receveur de l'enregistrement à Volonne.
Blanc Léopold-Alphonse, étudiant à Mezel.
Beuf Hilarion, docteur en médecine à Valensole.
Bouteille Émile, commis des postes à Alger.
Brunias, receveur des postes et des télégraphes à Castellane.
Collon Georges, receveur de l'enregistrement à Valensole.
Davin Paul, instituteur à Salignac.
Donadieu Frédéric, instituteur à Valbelle.
Félix Étienne, huissier à Volonne.
Figuière Désiré, propriétaire au Jas-du-Moine, à Salignac.
Gueyraud Félix, ingénieur civil à Manosque.
Girard, curé à Argens.
Girard Joseph, curé à Montfort.
Hugues Irénée, pharmacien à Valensole.
Jacob Alexandre, architecte, boulevard Saint-Michel, 71, à Paris.
Livon Laurence (Madame), née Daime, à Marseille.
Maurel Jules, juge honoraire à Mezel.
Milly, propriétaire à Volonne.
Monestier Paul, receveur de l'enregistrement à Peyruis.
Papon Bienvenu, propriétaire au Pont-de-Gueydan, à Entrevaux.
Paulis, receveur de l'enregistrement en retraite, à Lourmarin (Vaucluse).
Payan, architecte à Aix.
Piazza Henri, inspecteur des contributions diverses à Tunis.
Pulcien, commissaire du 10e arrondissement à Marseille.
Raimbaud Maurice, aspirant de l'enregistrement, félibre à Saint-Rémi (Bouches-du-Rhône).
Renaud de Préaux Émile-Auguste, receveur de l'enregistrement à Manosque.

ROMAN Joseph, homme de lettres, boulevard des Batignoles, 13, à Paris.

ROUX Xavier, publiciste, rue Voltaire, 15, à Grenoble.

SALVAN Joseph-Marius, surnuméraire de l'enregistrement à Forcalquier.

SAURIN, avoué près la cour d'Alger.

SAVY Émile, chanoine à Forcalquier.

TELLENNE Émile, directeur du *Petit Aixois*, conseiller général à Aix.

VALON, notaire aux Mées.

ÉPHÉMÉRIDES BAS-ALPINES DE L'ANNÉE 1887

1er janvier. — Mort du docteur Suillet, membre de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes,* médecin en chef de l'hospice de Senlis. Il était né à Seyne, en 1819. Le *Journal des Basses-Alpes* du 3 juillet 1887 et le 24e *Bulletin* de la Société contiennent une notice biographique sur M. Suillet.

29 janvier et *6 février.* — Concert et tombola dans les salons de la préfecture, au profit des victimes des inondations, qui avaient causé de grands dégâts dans le département, pendant les mois d'octobre et de novembre 1886.

23 février. — A 6 heures du matin, une secousse de tremblement de terre très violente a été ressentie à Digne; une seconde, vers 6 heures 25; une troisième, à 8 heures 30 du matin. M. Plauchud a donné, à la page 55 de ce volume, des détails sur ce tremblement de terre, qui a eu des effets terribles sur la côte italienne, entre Nice et Gênes.

3 avril. — Mort de M. Auguste Hugues, chevalier de la Légion d'honneur, notaire honoraire, ancien

maire de Digne pendant dix années. On peut lire, dans le *Journal des Basses-Alpes* du 10 avril, une courte notice nécrologique sur cet homme de bien.

16 avril. — Nomination de Mgr Mortier, vicaire général du diocèse de Cambrai, comme évêque de Digne, en remplacement de Mgr Fleury-Hottot, nommé à l'évêché de Bayonne et qui n'occupait le siège de Digne que depuis le 26 mai 1885.

30 avril. — Séance publique annuelle de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, sous la présidence de M. le vicomte de Colleville, secrétaire général de la préfecture.

1er mai. — Mort, à Castellane, de M. Elzéar Tartanson, chevalier de la Légion d'honneur, ancien receveur particulier des finances.

15 mai. — La chefferie du génie des Basses-Alpes est supprimée et transférée à Gap.

12 juin. — Concert vocal et instrumental et kermesse organisés, dans les jardins de la préfecture, par la société musicale *la Lyre des Alpes*.

26 juin. — La même société et la fanfare de Manosque gagnent des prix au grand concours musical de la ville d'Aix.

18 juillet. — Un orage affreux s'abat aux environs de Forcalquier et cause de très grands dommages. Des pieds de vigne, des arbres sont déracinés, les récoltes sont détruites.

24 juillet. — Organisation d'une société de tir à Castellane.

.. *août.* — Épidémie de fièvre muqueuse à Blieux et à Argenton, canton d'Annot.

6 août. — Au milieu d'un violent orage qui éclate sur la ville de Digne, une trombe d'eau, tombant sur la vallée de Marcoux, fait grossir subitement le ruisseau du Mardaric, devenu torrent, et cause

d'énormes dégâts matériels dans toutes les propriétés riveraines. L'aquéduc du canal des hospices est emporté, ainsi qu'un grand nombre de matériaux de toute sorte qui, venant se heurter contre trois ponts, font déborder les eaux sur le boulevard Gassendi et dans la rue des Fontainiers, dont les rez-de-chaussée et les caves sont inondés.

23 août. — Le général Ferron, ministre de la guerre, parcourant la vallée de l'Ubaye, passe en revue, à Jausiers, les bataillons alpins.

31 août. — Entrée solennelle dans la ville de Digne de Mgr Mortier, nouvel évêque du diocèse.

4 septembre. — Le conseil municipal de Barcelonnette demande l'étude d'un chemin de fer à voie étroite, entre Barcelonnette et Prunières.

8 septembre. — Réunion du comice agricole à Forcalquier.

15 septembre. — Réunion, à Forcalquier, des félibres bas-alpins, sous la présidence de M. Plauchud, président de l'*Athénée.*

6 octobre. — Inauguration officielle du nouveau lycée de Digne et de l'école normale de filles, sous la présidence de M. Spuller, ministre de l'instruction publique.

23 octobre. — Inauguration du stand de la *Société du Tir national* à Sisteron.

25 octobre. — Mort, à Riez, de Mgr Jordany, chevalier de la Légion d'honneur, ancien évêque de Fréjus et Toulon et ancien supérieur du grand séminaire de Digne.

2 novembre. — Décision du ministre des travaux publics, prescrivant l'enquête d'utilité publique du chemin de fer de Digne à Nice.

12 décembre. — Par décret du président de la République, la commune de Lagremuse est supprimée et

réunie à celle du Chaffaut, qui désormais portera le nom de *Chaffaut-Lagremuse*.

27 et *31 décembre*. — Une température très basse cotée à Digne 17 degrés, à Sisteron 18, à Castellane 20, à Barcelonnette 23, fait présager un hiver très rude ; les fleurs gèlent dans les serres.

UN CLUB EN 1792

Les Amis de la Constitution à Digne

(Fin)

Ce Peyron, qui avait bien mérité de la patrie, n'était au fond qu'un vil intrigant. Il était venu à Digne, chargé, disait-il, par les Marseillais d'une mission secrète. Les Marseillais, qui le connaissaient bien, se seraient gardés de lui donner cette marque de confiance. Ils écrivirent même aux Amis, pour les renseigner sur le compte de cet ardent patriote. Mais Peyron, qui présidait à cette époque la société, eut soin d'intercepter la lettre. Pour se donner du relief et « fasciner » les frères, il leur avait persuadé qu'il avait été « député extraordinaire de Marseille à l'Assemblée nationale », qu'il avait joué un rôle important chez les Jacobins, qu'il était l'ami de Pétion, de Danton, de Robespierre et d'autres « hommes fameux ». Pétri d'ambition et d'orgueil, il aimait à faire parade de son prétendu désintéressement. Malgré toute sa modestie, il s'était pourtant résigné à accepter le grade de chef de légion ; il espérait, aux prochaines élections, entrer au Directoire et il ne cachait pas que le ministre lui avait promis de le nommer commissaire des guerres ou chef de la gendarmerie nationale. Peyron, qui était, on le voit, d'une « jactance » rare, avait-il du moins quelque talent ? Il en avait un d'abord, qu'il poussait jusqu'à l'impudence : le talent de la réclame. Sa fameuse « action » du Brusquet,

par exemple, il la fit « préconiser » partout. Cela fut imprimé et « distribué dans toutes les communes ». Peyron, orateur de club, possédait un autre talent : celui de parler pour ne rien dire. Les Amis comprenaient tout de même, puisqu'ils applaudissaient. Quelquefois, ils votaient l'impression de ces remarquables discours, ce qui devait cruellement blesser l'humilité de Peyron.

Il était temps qu'on se débarrassât de ce personnage. Les pompeux éloges qui venaient de lui être décernés, la solennelle et ridicule déclaration « qu'il avait bien mérité de la patrie », tout cela révoltait les patriotes sensés. Est-ce que personne n'aurait le courage de démasquer cet homme ? L'avocat Pierre Ailhaud, dit Brutus, se décida à braver la colère des plus farouches Amis. Ce fut dans la séance du 14 novembre que Peyron obtint sa triomphale ovation. La séance suivante vit s'écrouler l'idole. Brutus, d'un virulent réquisitoire, flagella le « charlatan ». « Ce n'est pas, s'écria-t-il, dans un gouvernement républicain, dans une société d'amis de la liberté et de l'égalité qu'on peut supporter qu'un simple individu soit déclaré avoir bien mérité de la patrie, sans lui avoir rendu aucun service. Et qu'a fait Peyron pour lui avoir décerné cette glorieuse déclaration ? etc. » Enfin le « bandeau » fut arraché. Il y eut une soudaine explosion de fureur contre celui qu'avait acclamé la veille un délirant enthousiasme. Peyron fut honni, conspué. On aurait voulu effacer le procès-verbal de la précédente séance, déchirer cette page « qui salissait les autres et la brûler à la porte de la société ». Cette honteuse délibération, « prise dans un moment de stupeur », fut annulée au milieu d'applaudissements frénétiques.

Les préoccupations politiques n'empêchaient pas les Amis de porter en même temps leur sollicitude sur des questions d'humanité et de venir en aide aux malheureux, aux infirmes. La société témoigna le plus vif intérêt à un « citoyen accablé d'infirmités, gisant, à Gaubert, sur un

triste grabat ». Le chirurgien Frison fut chargé d'aller visiter ce malade, et « il émut la sensibilité de l'assemblée.... en disant combien il était urgent de soulager cet infortuné ». Les Amis firent transporter « l'infortuné », avec sa femme et son enfant, à l'hôpital de Digne, et, comme ce malade était de Saint-Julien-d'Asse, ils payèrent les dépenses nécessaires pour son admission à la Charité. Le président fit, pour cette famille, une quête « dont le produit a répondu à la générosité connue de nos frères ».

« L'humanité souffrante » inspirait aux Amis les sentiments de la plus touchante commisération. Dans la séance du 16 septembre, un membre déclara « qu'il serait nécessaire que les pauvres vieillards de la Charité eussent journellement un quart de pinte de vin et un quarteron de viande ». Des commissaires allèrent prendre connaissance « des règlements et des revenus de la Charité et de l'hôpital ». En attendant, la société décida qu'un registre de souscription resterait ouvert pendant un mois. Ce qui était vraiment attristant, c'était l'encombrement des malades à l'hôpital. Le chirurgien Frison disait que « les malades, dont le nombre grossissait tous les jours, étaient si resserrés qu'ils se communiquaient leurs maladies ». Le club invita la municipalité à se procurer en ville « les salles nécessaires » (1).

Les Amis, qui s'appliquaient à soulager de si poignantes misères, n'oubliaient pas non plus « les parents qui se trouvaient dans le besoin par l'absence de leurs maris, pères,

(1) Les Amis surveillaient également les boulangers. Un jour, quatre commissaires se transportèrent dans toutes les boulangeries " pour s'assurer si le pain était bon ". Un nommé Vincent Roux se plaignit de ce que François Builly lui avait vendu, à raison de trois sols un denier la livre, deux pains " d'une qualité inférieure ". Roux déposa un de ces pains sur le bureau de la société et réclama des poursuites contre le boulanger Builly. Des commissaires délégués par le club, " un ruban tricolore au bras ", se tenaient sur la place Grenette, les jours de marché, pour surveiller la vente du blé et prévenir les accaparements.

frères ou fils, soldats au serviee de la patrie ». Le 30 septembre, les dons patriotiques s'élevaient à 232 francs. Il y eut, dans cette période si triste, si troublée, de merveilleux élans de charité. On rivalisait de générosité et de « dévouement à la chose publique ». L'un s'engageait à nourrir l'enfant « d'un citoyen qui vole aux frontières »; l'autre fournissait la moitié de l'équipement d'un volontaire. Rougier payait l'habillement complet d'un grenadier. Frère Roustan cadet, régent des écoles, se chargeait « d'éduquer les enfants de ceux qui s'armeraient pour la défense de la patrie ». Une femme se piqua aussi d'émulation. Ce fut la Bataillonne, « la citoyenne et héroïne Madeleine Liautaud ». Elle promit de « nourrir, entretenir et faire éduquer un et même deux enfants d'un digne citoyen pauvre qui s'arme pour défendre nos frontières ». Cette libéralité valut à la Bataillonne « des louanges immortelles auprès de ses concitoyens et concitoyennes » (1).

Louanges immortelles ! Et tout cela était sincère. La défense de la patrie, c'était alors la grande, l'angoissante préoccupation. L'ennemi était là, tout près, de l'autre côté des Alpes. Mais l'imminence du péril, loin d'abattre les courages, faisait vibrer toutes les âmes d'un enthousiasme patriotique. Le dimanche, dans les villages, on s'exerçait au maniement des armes, et des ordres étaient donnés à chaque chef de corps de tenir « les citoyens en état de réquisition permanente ».

Soudain, le 9 octobre, à 11 heures du soir, terrible alerte. On apprend que « des ennemis du bien public ou des scélérats couronnés avaient souillé le territoire de la liberté ». Les Piémontais avaient, disait-on, franchi la frontière. Les Amis, au milieu de la nuit, courent au club, déclarent leur société « en état de permanence ». Puis ils

(1) A Moustiers, Alexandre Clapier " fit le trait d'un romain, en remplaçant un père de famille à qui le sort avait tombé et en faisant abandon d'une somme d'argent à ce père de famille et à trois des plus pauvres citoyens ".

s'engagent « hautement » à tenir le serment de « vivre libre ou mourir, sans qu'aucune puissance terrestre puisse les empêcher de courir aux armes pour sauver nos divinités chéries, l'égalité et la liberté ». La discussion s'ouvrit immédiatement sur « la diplomatique », ensuite sur les moyens de défense. Le procureur général syndic Imberti indiqua les premières mesures à prendre. « Après quoi, l'esprit universel de veiller à la défense de la patrie s'étant emparé de toutes les âmes, nous avons tous juré de veiller pour le bien général et d'attendre, appuyés sur nos mousquetons, tous les événements. » Dans la nuit, il n'arriva « rien d'extraordinaire ». Le matin, à 5 heures, deux individus d'Entrages qui étaient venus à Digne, en passant par la montagne de Cousson, apportèrent « une dépêche importante » envoyée de Bédejun. Cette lettre annonçait que l'ennemi « avait pénétré dans la vallée de Barcelonnette ». Les Amis se concertèrent avec le Directoire pour que des fusils fussent donnés « à tous les bons citoyens ». Ce fut une journée de fiévreuse inquiétude. Enfin, le soir, on reçut des nouvelles « très satisfaisantes ». Cette prétendue invasion se réduisait à quelques escarmouches d'avant-postes entre « une patrouille piémontaise » et un détachement de la garde nationale.

Peu de temps après, de nouvelles alarmes vinrent assaillir les Amis. Le club de Manosque trouvait la société de Digne trop tiède, trop modérée. On était allé jusqu'à dire « que la société de Digne et celle de Forcalquier se composaient de coquins d'aristocrates et que la peau de l'une devait servir à étrangler l'autre ». Les patriotes de Manosque auraient peut-être désiré qu'on procédât plus sommairement avec les prisonniers détenus à Saint-Charles. Mais les Amis avaient juré « de défendre la vie de ces prisonniers, qui ne doivent périr qu'en exécution des lois ». Les Dignois n'étaient pas très rassurés : Manosque les menaçait d'une « invasion ». Ils réclamèrent aussitôt l'intervention de la société de Marseille, « qui rappela à l'ordre » les Manosquins et apaisa leur courroux.

La Société de Marseille entretenait d'ailleurs d'excellents rapports avec celle de Digne. Il y parut bien à l'accueil flatteur que les Amis firent, le 19 août (1), aux délégués marseillais. Après les discours et les congratulations d'usage, Giraud, « le député de la société de Marseille », voulut donner « le baiser fraternel au plus ancien des cultivateurs ». On applaudit. Mais, au club, il y avait par hasard des hommes bizarres, enclins à croire que, s'il est très doux d'embrasser un vieillard, ce n'est pas une raison pour dédaigner les jolies femmes. Frère Arnoux demanda que « deux dames prises dans la tribune fissent partie de ce baiser de fraternité ». Cet honneur échut à MMmes Granier et Bonard.

Cependant Giraud et les autres délégués se montraient de plus en plus animés d'une fraternité très vive et semblaient prendre goût aux accolades. Il y avait dans la salle des ouvrières, des « femmes de la campagne ». Il était évident que, si l'on embrassait seulement les « dames », on risquait de mortifier les jeunes personnes qui se trouvaient là. Ç'eût été discourtois. Les demoiselles ne se firent pas prier. L'invitation à « l'accolade » fut acceptée avec joie par Mlle Mayen et la Bataillonne. La Bataillonne, avant de tendre la joue, ne put résister au plaisir de crier : « Vibre libre ou mourir ! » Tonnerre d'applaudissements.

Les Amis savaient que ce cri était parti du cœur. La Bataillonne, jusqu'à ses derniers jours, garda un culte passionné pour les hommes et les choses de la Révolution. Souvent, en tricotant des bas devant sa porte, rue Mère-de-Dieu, elle évoquait les souvenirs de cette lointaine époque. La vieille femme avait déjà vu tant de régimes se succéder en France ! Mais qu'importe ? Elle se rappelait volontiers les séances du club, la fête de la Déesse Raison et celui qu'elle avait tant aimé, ce beau représentant du peuple.

---

(1) Présidence de l'abbé Guieu.

En 1848, elle retrouva l'élan et le fougueux enthousiasme de sa jeunesse. Au banquet patriotique, à Saint-Pons, elle fut encore la Bataillonne de 93. Le corsage orné de rubans rouges, elle exultait. Pétillante, entraînante, endiablée, elle entonna *la Carmagnole*. Ce fut le chant du cygne.

ALBERT AUBERT.

UN PEINTRE BAS-ALPIN OUBLIÉ

PAUL DU QUEYLAR

(Fin)

APPENDICE

I.

Le domaine de Valmousse.

Il serait peu intéressant pour nous de rechercher les noms des anciens propriétaires de ce domaine de Valmousse, où du Queylar finit ses jours.

La famille du Queylar avait acquis cette terre en 1776.

Au cadastre de 1790 à 1835, on trouve : « Queylar Paul et Polissainne, frère et sœur, citoyens, demeurant à Marseille, tiennent le domaine de Valmousse de dame Barrigue Marie-Anne-Polyxène, veuve de Jean-Polyeucte Duqueylard, par acte du 24 fructidor an III, notaire Esménard. »

Au cadastre de 1835 à nos jours, le domaine est sur le nom de Camille de Pradines et Duqueylard Paul.

En 1848, la cote passe au nom de Henriette-Caroline de Pradines, veuve de Castillon.

Dans l'acte de mariage de Marie-Elisabeth-Polixène du Queylar avec Camille de Cola de Pradines (28 fructidor an III), le domicile de la mère de Marie-Elisabeth et de Paul est indiqué comme étant à Valmousse. De même, dans l'acte de mariage de Henriette-Caroline de Pradines (1) avec le baron de Castillon (4 mai 1819), le domicile de ses parents est toujours à Lambesc.

Le domaine de Valmousse passa ensuite de la famille Castillon à M. Rivoire, en son vivant président de la Chambre de commerce de Marseille, et de là à M. Domergue, son héritier, qui le possède actuellement.

Ajoutons que le domaine a une superficie d'environ 22 hectares et qu'il consiste en une maison de maître, deux fermes, des prairies, jardins, vignobles, terre labourable, amandiers et bois. On y récolte du blé, du fourrage, du vin; la résine des pins y donne également lieu à un commerce assez important.

II.

L'orthographe de du Queylar.

L'orthographe du nom des du Queylar a singulièrement varié. D'Artefeuil, dans son Nobiliaire, cite un Jean du Caylar qui, dans un acte du 16 août 1448, avait latinisé son nom en *de Caylario*. Or, nous savons que la famille était originaire du Languedoc, et c'est évidemment du village du Caylar que vient cette dénomination (2). Dans la filiation des du Caylar, nous trouvons cette orthographe

---

(1) Fille de Marie-Elisabeth du Queylar et de Camille Cola de Pradines.

(2) Le Caylar, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lodève (Hérault), est à 20 kilomètres au nord de cette ville. La population est d'environ 800 habitants.

jusqu'au XVIe siècle. A cette époque, nous rencontrons, pour la première fois, la variante du Queylar, dans le contrat de mariage de Pierre avec demoiselle Marie des Pierres, fille de noble Simon et de dame Peyronne Daumas (1). Chose bizarre ! Dans ce même contrat, alors que le fils écrit du Queylar, le père, gardien fidèle des vieilles traditions de la famille, maintient l'ancienne orthographe. Depuis cette époque, c'est donc l'orthographe du Queylar qui domine, bien qu'à diverses reprises il faille encore constater, dans certains actes, la signature du Caylar. C'est ainsi, par exemple, qu'écrit son nom Jean-Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, maréchal de France sous Louis XIII, et dont nous avons parlé plus haut. Pourquoi ces différences d'orthographe sous la plume des membres d'une même famille ? Il serait difficile d'en donner une raison satisfaisante (2). Dans l'acte de baptême de Hugues-Paul du Queylar et dans celui de Marie-Elisabeth, sa sœur, le père et l'oncle signent du Queylar.

Dans le contrat de mariage de cette dernière avec Camille Cola de Pradines, les particules sont supprimées. Camille Cola de Pradines a signé Camille Pradine ; la mariée, Polyxène Queylar ; la mère, Barrigue du Queylar ; le peintre Paul Queylar.

Dans l'acte de mariage de Caroline-Henriette-Alexandrine de Cola de Pradines, issue de cette union, avec le baron de Castillon (1819), nous devons signaler certaines particularités de signatures : Duqueylar de Pradine ; Fontainieu du Queylar ; P. Duqueylar.

Sur un passeport de 1817, délivré à la mairie d'Aix et

(1) Le mariage eut lieu le 29 décembre 1588.

(2) Pour ce qui est des actes, on peut, sans crainte de contestation, les attribuer à une erreur de copiste ou de scribe peu soucieux de la véritable orthographe du nom qu'il entendait prononcer. Aussi la fantaisie se donne-t-elle libre carrière dans certains documents ; du Queylar y est écrit : du Queylard, Duqueylard, du Queilard, de Quaylar, etc.

sur une autorisation de chasse à Valmousse, donnée à un employé du canal de Marseille, en date du 11 août 1842, la signature du peintre est absolument la même qu'en 1819. C'est d'ailleurs celle qu'il avait adoptée ; tous ses tableaux sont signés de cette façon.

Quoi qu'il en soit et en dépit même de l'autorité des membres de cette famille, il doit rester acquis à l'histoire que la vraie orthographe du nom serait du Caylar. C'est la plus conforme aux traditions de la famille et elle a, sur les autres, l'avantage de fournir une indication précieuse pour le lieu d'origine.

Prosper Barrigue de Fontainieu (1760-1850).

Elève du paysagiste Denis, sous lequel il avait étudié à Naples, pendant la Révolution, Prosper Barrigue de Fontainieu s'est fait un nom parmi les artistes de l'école de Marseille comme paysagiste et peintre de marines. Ses œuvres les plue connues sont : *Une Offrande Champêtre, Un Effet de soleil couchant* et un certain nombre de vues prises à Naples, Marseille, Grasse, etc.

Je relève, en outre, dans *l'Art dans le Midi*, de M. Etienne Parrocel, quelques indications précieuses sur Prosper de Fontainieu. En 1793, il fut adjoint à Guénin, alors directeur de l'école publique de dessin de Marseille. « Tous deux présidèrent à la formation du musée des arts, en compagnie de Claude François, Achard, Aubert, Audibert et Odossaint (1). » C'était l'oncle maternel de Paul du Queylar.

N'est-ce pas vraiment une bonne fortune pour cette famille de compter ainsi deux artistes de valeur, à la même époque et dans des genres différents ?

Les nobles verriers.

« Les verriers jouissaient autrefois dans quelques pro-

(1) E. Parrocel, *l'Art dans le Midi.*

vinces de privilèges particuliers. Non seulement, s'ils étaient gentilshommes, ils ne dérogeaient pas en se livrant à la fabrication du verre; mais, roturiers, ils acquéraient la noblesse, qu'ils pouvaient transmettre à leur postérité. De là l'expression de gentilshommes verriers. Pourtant, dès la fin du XVIe siècle, les parlements mirent à cet égard des restrictions et des réserves, quand ils eurent à enregistrer des lettres relatives à l'établissement de verreries. (Voir Delaroque, *Traité de la noblesse ;* Beaupré, *les Gentilshommes verriers ;* Le Vaillant de la Fieffe, *Des Verreries de la Normandie.)* »

(Ludovic Lalanne, *Dictionnaire historique de la France.)*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Extrait de baptême de Paul du Queylar.

1771. Le trente-un octobre, est né, et le trois novembre, a été baptisé dans la chapelle du palais épiscopal, par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Pierre-Paul du Queylar, évêque et seigneur de Digne, etc., N. Hugues-Jean-François-Paul du Queylar, fils de messire Jean-Polieucte, chevalier, et de noble dame Marie-Anne-Polixène de Barrigue de Fontainieu, mariés. Le parrain a été Monseigneur l'Evêque, qui l'a baptisé, son grand oncle paternel, la marraine, noble dame Marie-Elisabeth Dupont, son ayeule paternelle. Présens les soussignés :

† P. Paul, Ev. de Digne.

du Queylar fils. Dupont du Queylar.

L'abbé du Queylar.

Michel ch^e^. Castel, curé.

Gaudemar, p^tre^.

(Extrait des registres de l'état civil de Digne.)

II.

Extrait de décès de Paul du Queylar.

L'an mil huit cent quarante-cinq, le deux mars, à neuf heures du matin, par-devant nous, Jean-Louis Lèbre, adjoint, remplissant en l'absence du maire et du premier adjoint, les fonctions de maire et d'officier de l'état civil de la commune de Lambesc (Bouches-du-Rhône),

Sont comparus les sieurs Jean-François-Joseph Hugues, peintre, âgé de quarante-un ans, et Julien, maçon, âgé de quarante-sept ans, domiciliés et demeurant en cette commune, lesquels, en qualité d'amis du défunt, nous ont déclaré que le sieur Hugues-Jean-François-Paul Duqueylar, propriétaire et membre de l'Institut, âgé de soixante-et-quatorze ans, natif de Digne (département des Basses-Alpes), domicilié et demeurant à Lambesc, fils de feu *Polieucte* Duqueylar et de feue Marie-Anne Polixène *Barrigue*, est décédé le jour d'hier, premier du présent mois de mars, à quatre heures du soir, au château de Valmousse, terroir de Lambesc, ainsi que nous nous en sommes assurés et ont signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite.

Signé : HUGUES, JULIEN.

L'Officier de l'état civil,
Signé : LÈBRE, *adjoint.*

(Extrait des registres de l'état civil de la commune de Lambesc, Bouches-du-Rhône.)

III.

Extrait de baptême de Marie-Elisabeth du Queylar.

1774. Le douze février an que dessus, est née, et par messire Jean-Joseph-Tranquille du Queylar, prêtre, chanoine, vicaire général et official, oncle paternel, a été baptisée noble demoiselle Marie-Elisabeth-Polyxène du Queylar, fille de noble messire Jean-Polieucte, chevalier, et de noble dame Marianne-Polyxène de Barrigue de Fontainieu, mariés. Le parrein a été messire du Queylar, qui l'a baptisée,

la marreine, demoiselle Marie-Catherine du Périer. Présens les soussignés :

† P. Paul, Ev. de Digne.

du Queylar.

L'abbé du Queylar, Vic. gén. et off.

Périer.

Espitalier, acol.

Castel, curé.

de Barras, cape au Corps Royal.

Feissal, h.

Deodet.

Dhesmivy Dauribeau.

du Vair.

(Extrait des registres de l'état civil de Digne.)

IV.

Extrait de mariage de Jean-Polieucte du Queylar et de Marie-Anne-Polixène de Barrigue de Fontainieu.

1770. 13 décembre. Jean-Joseph-Tranquille du Queylard, chanoine et vicaire général de Digne, bénit le mariage entre Jean-Polieucte du Queylard, conseiller du parlement de Provence, fils de Jean-Mathieu du Queylard et de dame Marie-Elisabeth du Pont, de Varages, diocèse de Riez, et Marie-Anne-Polyxène de Barrigue de Fontainieu, fille de Joseph-Marc-Roc de Barrigue de Fontainieu et de feue Marie-Anne de Gautier.

(Extrait des registres de l'état civil de Marseille, paroisse Saint-Martin.)

G. Aubin.

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

Salomon Azubi, rabbin de Carpentras ; Guillaume d'Abbatia, capitoul de Toulouse ; lettres inédites, avec notices biographiques. — Marseille, Lebon, 1885 ; in-8o, 2 vol. de 52 et 45 pages.

Parallèlement à sa gigantesque correspondance de Peiresc, l'infatigable Tamizey de Larroque, bien connu

des lecteurs du *Bulletin*, poursuit une galerie des plus intéressantes où il passe tour à tour en revue les personnages les plus divers du XVIIe siècle, qui furent en commerce de lettres avec l'illustre érudit bas-alpin.

De tout autre, nous aurions pu dire : Quand nous serons à dix, nous ferons une croix. De M. Tamizey, c'est impossible. Pareil à Anthée, il reprend de nouvelles forces chaque fois qu'il a le bonheur de manier une nouvelle plaquette et puise une nouvelle ardeur à chacune de ses études, qui, il est vrai, sont toutes des modèles en leur genre. Espérons donc qu'il ne s'arrêtera pas au numéro dix.

Érudition, esprit, remarques, notes, révélations piquantes, exhumations inouïes, rien n'y manque.

Que savait-on, en effet, des deux correspondants en question avant ce jour ? Rien ou a peu près.

Que sait on quand on a parcouru le travail de l'invincible correspondant de l'Institut ? Tout ce qu'il est possible de savoir avec les documents existants, connus et inconnus.

Voici, par exemple, ce capitoul de Toulouse qui latinisa en *Abbatia* son nom si provençal et si répandu de *Labadié*. Les recueils biographiques sont complétements muets sur sa personne, qui cependant était, paraît-il, assez remuante de son temps. Nous apprenons qu'il naquit vers la fin du XVIe siècle, à Toulouse, et faisait partie de sa riche et intelligente bourgeoisie.

Compatriote et contemporain du fameux poëte provençal Goudouli, auteur lui-même de poésies françaises et latines dévorées par le temps, d'Abbatia nous apparaît malin, caustique, solliciteur et s'occupant, en somme, beaucoup plus du succès de ses affaires et des potins de la ville que de littérature et de science.

Peiresc utilisait sans doute volontiers son activité pour ses interminables commissions scientifiques et bibliographiques. Le capitoul avait connu à Toulouse même M. de Calas, père de Peiresc, Peiresc lui-même, son frère, M. de Valavès, et peut-être son neveu, le baron de Rians.

L'occasion en avait été probablement les voyages de Peiresc à son abbaye de Guitres, près Bordeaux, sujet sur lequel M. Tamizey de Larroque nous promet, au nom de M. de Lantenay, un mémoire attendu avec une impatience bien justifiée par la perfection bien connue des œuvres du trop modeste érudit bordelais.

Il faut probablement attribuer aussi cette occasion aux procès alors si fréquemment évoqués d'Aix à Toulouse et réciproquement, qui avaient amené en Languedoc Me de Cuges, l'évêque de Sisteron, T. de Glandèves, et bien d'autres provençaux dont nous retrouvons portraits et éloges dans les lettres publiées pour la première fois par M. Tamizey de Larroque.

Signalons encore le prieur de Roumoules, Denis Guillemin, commissionnaire intelligent de Peiresc en Occitanie, Al. de Richelieu, archevêque d'Aix, les manuscrits et pièces de poésie provençales, le fameux duel du Rat vaincu par l'Huitre, sur lesquelles M. Tamizey de Larroque donne de curieux détails.

Nous ne pouvons résister au désir de relever après lui, dans la rarissime plaquette de l'*Ostreomyomachia,* toute la pléiade littéraire aixoise en 1625. J. Caissan, A. Remy, H. Torquat, B. de Vias chantaient en latin; d'Agard, T. Billon, B. Borrilly, de Forbin, de Grignan, A. de l'Ortigue, de Nostre-Dame, Claude de Perussis, de Scudéry rimaient en français; I. Vivety et l'inconnu O. s'amusaient en vers provençaux, pieusement et soigneusement réédités par M. Tamizey de Larroque, — qui semble avoir pris pour devise le *Colligite fragmenta ne pereant* de l'Évangile.

Nous devons néanmoins avouer que le volume consacré au rabbin de Carpentras nous a encore plus vivement iniéressé, si c'est possible, que celui d'Abbatia. Est-ce parce que, annoncé depuis longtemps, il était impatiemment attendu ? Est-ce à cause de la physionomie étrange de ce nom d'Azubi, dérivé juif d'אזוב, nom hébreu de l'hyssope ? à cause de l'impossibilité presque absolue de saisir ces

mystérieux fantômes que nous voyons errer depuis des siècles à travers nos juiveries locales? Est-ce l'intérêt excité par la vie cryptogamique si curieuse et si inconnue de nos juifs provençaux, accoutumés à se cacher, se dissimuler, s'isoler et se dérober, même en Provence, où ils étaient pourtant à peu près sur le même pied que les chrétiens, bien avant 1789? Est-ce enfin un intérêt d'actualité, Azubi étant né vers 1575, dans cette Bulgarie, qui, depuis deux ans, menace d'amener sur l'Europe une tempête épouvantable, dans cette ville de Sofia, où s'attise l'incendie redouté de tous?

Je ne sais. Toujours est-il que rarement j'ai lu d'œuvre plus intéressante, avec plus de détails curieux et nouveaux, quelque soin qu'ait pris jusqu'ici M. Tamizey de Larroque pour nous habituer au nouveau et au curieux.

Sur Azubi, on avait une ligne de Gassendi, et c'était tout.

Voici tout à coup une résurrection étonnante, prodigieuse, incroyable. M. Tamizey de Larroque découvre la correspondance du *vieux bonhomme*, comme l'appelait Peiresc, sur les études hébraïques, auxquelles le grand provençal s'intéressait aussi vivement qu'aux autres.

Avec ces lettres, M. Tamizey de Larroque donne une excellente notice pleine de révélations. Bien plus, son souci de la perfection, — à laquelle il tend toujours et dont il approche souvent, — lui fait mettre la main sur M. J. Dukas, dont l'érudition spéciale verse des torrents de lumière sur le rabbin contadin et ses manuscrits, autographes miraculeusement retrouvés, aussi curieux qu'inconnus jusqu'ici.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans la biographie de ce provençal venu des Balkans et probablement mort à Florence. Les études de cette valeur sont bien rares dans la bibliographie provençale. Nous nous contenterons de donner à M. Dukas le plus bel éloge qu'à notre avis on puisse faire de son travail, c'est qu'il n'est pas déplacé à

côté de celui de M. Tamizey de Larroque ; de regretter qu'il ne soit pas plus étendu en citations, de résumer ses découvertes et, s'il le permet, de lui soumettre humblement quelques petites remarques.

Après avoir passé sa jeunesse en Bulgarie, Azubi, fils de Juda, arriva en France à une époque indéterminée. Il se fixa à Carpentras, dont il présida la synagogue de 1619 à 1636, prononçant, pendant ce temps, dans les trois synagogues contadines d'Avignon, Carpentras et l'Isle, de nombreux discours, heureusement conservés dans un double manuscrit. A l'occasion, il ne dédaignait pas de composer des acrostiches et sonnets en vers hébraïques, se faisant quelquefois suppléer dans ses fonctions par ses élèves rabbins, David Crémieu כרמי, fils de Joseph et Samat, du Puget צמח דל פוגיט. A propos de ces deux noms, relevons leur origine encore obscure. Samat, si répandu en Provence, doit être considéré comme provenant de l'hébreu צמח, *germe,* représentant à peu près le nom propre provençal fort commun de *Grille*, de *Grillot, Grieu*, et Cremieu, comme venant de כרם, *vigne*, qui rappelle ce dernier mot assez usité comme nom propre *en Provence.*

Quelques rabbins provençaux apparaissent ici à divers titres. En premier lieu, le savant astronome Emmanuel, de Tarascon, fils de Jacob, vivant en 1333, puis deux autres, au sujet desquels nous avons à faire quelques remarques.

D'abord Rabbi Joseph Mardochée, qualifié de savant accompli, — épithète banale en style rabbinique, — mort en novembre 1621, à Avignon. Comme tous les noms propres d'hommes et de lieux, celui-ci est écrit en langue provençale et en caractères hébraïques dans les manuscrits d'Azubi : מורדכי ; *mourdacaï*

Il était fort commun dans le Comtat et nous rappelle le passage suivant du noël 71, si connu, de Saboly, à peu près contemporain, dialogue entre Nanan, — juif endurci, affreux baragouineur de provençal, comme tous ses correligionnaires, — et un chrétien qui lui chante :

Reviho-te, Nanan !
Aniue se fai grand fèsto.
N'auses pas lei Crestian
Que jogon de son resto.
N'ia que rejouissènso ;
Vai sonna Mourdacai.
Celèbron la neissènço
D'ou fiéu de l'Adounai.

Ensuite un rabbin de l'Isle-sur-Sorgue, que nous préférons appeler *Sogré*, — mot provençal dérivé du latin *socer,* — et que M. Dukas appelle Sègre, fils de Jacob : חיים יהודה סגרי, *Chayim Juda Sogré*. Le *iod* י représente ici, comme à peu près dans tous les textes hebraïco-provençaux, l'*é* fermé et atone des provençaux, auxquels manque complétement l'*e* muet français. Le prénom de ce rabbin nous rappelle le nom du fameux médecin juif de la reine Jeanne qui doit s'écrire *Ben-de-Chayim* ou *Ḥayim,* nom à peu près toujours estropié et sur lequel on peut consulter Nostradamus, page 427; l'inventaire des archives des Bouches-du-Rhône, B, 5, etc.

Puisque nous en sommes à ces détails, appelons l'attention sur un fait important déjà prouvé par les noëls de Saboly, la tragédie d'Esther jouée dans le Comtat, etc. C'est que nos juifs parlaient ordinairement le provençal, — assez corrompu du reste, — et que leurs rabbins étaient obligés de se servir habituellement de cet idiome. Dans les manuscrits d'Azubi, en particulier, c'est sous leur forme exclusivement provençale, — et non italienne, comme la croit M. Dukas, — que sont écrits à peu près tous les noms et mots vulgaires. Par exemple : péché originel, פיקאט אוריגינאל, *pecat original*, les noms de villes de l'Isle, לישלאש, *l'Islas,* אויגניון, *Avignoun*, קארפינטראץ, *Carpéntras* (et non *Carpantras*), et les noms propres contenus dans une obligation de 1634.

A ce sujet, que M. Dukas nous permette de lire ces noms d'une manière un peu différente de la sienne, manière

que justifient les règles de la transcription hébraïco-provençale, les formes de la langue vulgaire et les noms encore existants dans le pays.

Nous lirons donc ces noms en langue d'oc, avec l'orthographe félibrenque : *Francé Barnouin*, *Laurèn Bouchau*, *Jan* et *Miquèu* (prononcez *Miquèou* : מיקיאו) *Jourdan*, *Guihàumé Mouran (d)*, *Peyron Vaugier*, *Ourrias* (אוריאש) *Roudelin*. Ce prénom, — *Ourrias* dans le Comtat, *Auzias* dans la Haute-Provence, — n'est autre que le nom hébreu *Eliézer* ou *Eléazar* passé dans la langue provençale par l'intermédiaire du latin *Elzearius*. Si Azubi connaissait son origine biblique, il est étonnant qu'il ne l'ait écrit que sous sa forme vulgaire carpentrassienne.

Le *s* qui manque à *Francé* (François) prouve qu'en 1634, dans le Comtat, la prononciation de ce nom propre était identique à celle de nos jours, quoique elle paraisse avoir tombé depuis aux mots *Carpentras* et *l'Islo*. Remarquons le *ch* provençal et espagnol rendu par ש, le *j* provençal rendu par ג et le *au* (prononcez *aou*) rendu par אב à la fin des mots, et non par או.

Le *Janin*, גאנין, de Menerbe, doit être un courtier ou cabaretier dont Azubi aura ainsi traduit la qualité en son patois rabbinique.

Mais nous nous attardons à ces détails si curieux : que le lecteur nous le pardonne ! Nous n'avons pas, du reste, grand chose à lui apprendre encore.

Azubi quitta la France en 1635, avec une peur terrible pour ses écus. Sa fille était assez grande. Il craint que les abbés de la jeunesse ne l'arrêtent dans chaque village de Provence et ne le rançonnent, grâce au droit accoutumé de *pelote*. Voilà mon rabbin serrant sa bourse sur sa poitrine et se recommandant à tous les saints du paradis, — à Peiresc, en particulier, *pour empescher qu'on ne lui fasse du desplaisir*. Il en fut quitte pour la peur. Arrivé sain et sauf à Livourne, il y recommença son ministère rabbinique,

qu'il continua à Florence, où l'on perd absolument sa trace, — que M. Dukas ne désespère pas de retrouver.

Si elle est retrouvable, pour sûr il la retrouvera. Son ardeur, son érudition, sa compétence hors ligne nous en sont garants.

Que ne nous est-il permis d'utiliser ces rares et précieuses qualités au profit de notre histoire littéraire locale, au sujet de deux particularités sur lesquelles nous voudrions appeler son attention.

La première serait de retrouver, si elles existent, les productions littéraires, vers ou prose, de nos rabbins bas-alpins, qui ont été si nombreux pendant le moyen âge, à Digne, Manosque, les Mées, Sisteron, etc. Jusqu'ici, nul n'a pu y mettre la main dessus. Mais M. Dukas est si heureux !

La seconde est relative à un parchemin manosquin égaré à Paris depuis assez longtemps. Rédigé en langue provençale et écrit en caractères hébraïques, il fut extrait des archives de Manosque, il y a une trentaine d'années, par Damase Arbaud, et envoyé par lui en communication au Comité des travaux historiques près le ministère de l'instruction publique, — d'où il n'est jamais retourné. Il est fâcheux que cette pièce précieuse soit perdue sans retour pour l'histoire littéraire des Basses-Alpes, si quelque érudit parisien ne prend à cœur de l'exhumer du fouillis des cartons du ministère et de la publier. Au moyen de la table de la *Revue des Sociétés Savantes*, par O. Teissier, il est facile d'en retrouver la trace aux mots *Arbaud, Manosque* et *Hébreu*.

Que M. Dukas nous excuse et nous exauce. Il aura une fois de plus bien mérité des études hébraïco-provençales.

V. Lieutaud.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

(Suite) (1)

Mes fonctions m'appelant a Saint-Paul, je ne m'attarderai pas davantage à Barcelonnette, malgré les charmes qui m'y retiennent. La chaufferette est à point, mais la voiture commandée ne peut partir à cause de la neige tombée dans la nuit. La route n'est praticable qu'à cheval, et encore !... J'endosse mes guêtres, mes manteaux et je laisse à un repos mérité la chaufferette et le reste de mon attirail. J'enfourche un Bucéphale dont l'attitude incorrecte dénote un vif désir de ne pas quitter l'écurie. J'y suis, j'y reste, a-t-il l'air de me dire. C'est à grand renfort de coups de cravache que mes objurgations finissent par le toucher.

Un salut, en passant à *Faucon,* au berceau de saint Jean de Matha, au couvent et à l'enclos presque désert des Trinitaires.

Nous voici aux *Sanières.* C'est là que, plus d'une fois, après de violents orages, sur un lit de deux mètres de boue étalée sans façon sur la route nationale n° 100, j'ai traîné au moyen de cordes, de concert avec les voyageurs et le postillon, la voiture qui était censée nous porter. On passait sur quelques planches, dans la tranchée faite par les cantonniers, et le véhicule d'abord et les chevaux ensuite marchaient noblement sur nos traces. Cette manière de voyager en voiture ne manque pas d'une certaine originalité.

J'arive à Jausiers, le pays des riches *Mexicains*, qui sont venus, après une vie accidentée, se retremper dans l'air natal, fortune faite. On trouve ces braves *caballeros*

(1) Voir *Bulletins* n° 20, p. 458, n° 22 p. 548 et n° 24 p. 37.

millionnaires souvent, malades quelquefois, faisant modestement une partie de cartes à l'auberge *Cuzin*. Méfions-nous des petits verres, Messieurs ; buvez de l'eau, et votre foie sera guéri.

Je dois rendre hommage à la complaisance des braves douaniers, qu'on rencontrait quelquefois, empressés de rendre en hiver, aux voyageurs et aux fonctionnaires, au milieu d'une nature rigoureuse, mille petits services qu'on leur payait avec un remerciement, une bonne poignée de main et quelques verres de vin chaud.

Halte et déjeuner à *la Condamine*. Arrivé par un froid excessif à l'auberge de la mère Blanc, j'y trouvai un poêle chauffé au rouge, dont j'approchai de trop près mes mains glacées. La réaction fut si forte que j'éprouvai une souffrance courte, mais aiguë et suffocante.

Près de *la Condamine*, on remarque le fort de *Tournoux*. Il faut, du niveau de la rivière, monter 1,800 marches pratiquées dans le rocher, pour atteindre les casernes, dominées elles-mêmes par d'autres fortifications.

Il se passa, vers 1865, à la garnison de Tournoux, un fait touchant raconté dans les vers ci-après, qu'on voudra bien pardonner à l'auteur :

Près du fort de *Tournoux*, un soldat fit emplette
D'un agneau bondissant et blanc comme le lait,
Tourlourous et tambours choyaient la pauvre bête ;
La grosse cantinière, en riant, l'embrassait.

Son sort était fixé. Lors d'une grande fête,
De sa chair délicate un *rata* l'on ferait.
Plus le jour avançait, sur l'innocente tête
Plus l'amitié croissante en pitié s'amassait.

Le sergent à chevrons dit : « Nonobstant, mes braves,
A vos vœux subséquents je mettrai des entraves ;
Incorporer *Blanchet* me tordrait l'estomac. »

« Le sergent a raison, bravo ! », cria la troupe,
Et l'on vota la *vie* et *le droit à la soupe*,
Au milieu des vapeurs du vin et du tabac.

Je continue ma route vers *Saint-Paul,* à pied, à cause de l'avalanche qui rendait fidèlement visite, chaque hiver, à l'*Ubaye,* dont elle barrait la marche. Celle-ci rongeait peu à peu son frein, se glissait sous les pieds du monstre et reprenait son cours. On traçait des marches sur le dos de l'avalanche. L'homme, petite fourmi, foulait de son pied le géant et passait.

J'ai été plus d'une fois frappé par l'austérité de cette nature, en hiver. Seul, dans l'ombre épaisse de *la Rissole,* vous cotoyez *l'Ubaye.* A droite et à gauche, d'immenses rochers revêtus de glace. En face de ces magnificences sauvages, dans un silence écrasant, un recueillement profond vous saisit et une prière monte du cœur aux lèvres.

J'ai vu plus d'une fois, dans cette vallée, des ponts dont la situation était des plus délicates.

Figurez-vous un bon homme de pont, remplissant ses devoirs fidèlement, un pont qu'on a mis là avec une consigne et qui, même avant la loi du divorce, voit son autorité et sa protection tellement méconnues qu'on le laisse là oisif, inutile, se morfondant au soleil, privé de toute considération, tandis qu'une rivière capricieuse, *Ubaye* ou autre, laisse là le pont avec lequel on l'a mariée en légitimes noces, change carrément et sans façon de lit et va, contre toutes les règles de la décence, se jeter à la tête d'un rocher noir, sauvage et vertueux, qui la rejette et la brise. Ces mésaventures ne guérissent pas les coquettes. Les rivières ont comme les femmes. Elles vont parfois où on leur défend d'aller. Rien n'est drôle, rien n'est bête, il faut le dire, comme un pont laissé là sans dignité, *coumo un pias à l'estendèire.* Et ce qui est navrant, c'est que le pont comprend le ridicule de sa situation et n'a plus le moyen d'y jeter un pleur. La seule fin digne d'un pont serait la noyade, et le destin cruel lui refuse même cette satisfaction.

Rassure-toi, pauvre pont ! Ton divorce finira. Ramenée

par un caprice, ou à coups de pelle par les cantonniers, la rivière, soumise, sinon repentante, viendra de nouveau baiser et baigner de ses larmes tes pieds et tes pilotis.

Outre l'énorme avalanche qui, tous les hivers, coule et va barrer obstinément l'Ubaye, après des adieux retentissants à la rive droite, on peut voir quelquefois de petites avalanches coulant des hauteurs de la rive gauche, quand la neige a été échauffée par le soleil. Je venais de passer la rivière en compagnie de quelques personnes, quand nous entendîmes un grondement sourd et lointain. L'idée de l'avalanche nous saisit, et nous nous précipitâmes en avant. L'affolement cessa bientôt, et je vis à une grande hauteur, une cascade de neige qui coulait majestueusement d'un immense rocher surplombant le sol. Un beau soleil éclairait la scène, et les échos répercutaient le bruit. C'était en petit un beau sepectacle.

On montre près de la route un énorme rocher descendu là de la montagne. Il servit un jour d'abri à deux douaniers contre le choc d'une avalanche qui, coupée en deux par le rocher, se répandit, accent circonflexe énorme, dans *l'Ubaye* avec grand fracas.

Je me suis bien attardé dans le sévère vallon de la *Rissole*. Il est temps d'arriver à *Saint-Paul*.

C'est un joli petit village, coquettement posé sur la pente d'un côteau baigné des rayons du soleil et dormant au bruit des flots grondeurs et blancs d'écume de l'*Ubaye*. En face et sur la rive gauche, se trouve un ravissant bois de mélèzes, le bois du *Lauzon*, qu'une muse inexpérimentée a chanté en ces termes :

Ton charme et ta fraîcheur enchantent ma pensée.
Dans tes étroits sentiers erre le vent du soir.
A tes pieds gazonnés, l'*Ubaye* court, pressée,
Et se plaint aux échos de ne jamais pouvoir,

Sur ta rive, oasis par l'ombre caressée,
Borner son cours errant sans trêve et sans espoir.
O doux et chers désirs de mon âme oppressée !
Porter ici ses pas, sa vie et son devoir !

Sommeiller sous le dais d'une épaisse verdure !
Boire à sa source une eau délicieuse et pure !
S'enivrer des parfums suaves de la fleur !

Songe trop ravissant ! Le port après l'orage,
Le silence, la paix, les jours sereins du sage,
Dans la nature et Dieu, le simple et vrai bonheur !

Vous le voyez, le bois du *Lauzon* prête à la rêverie. Après ses ébats poétiques, la muse trouve à s'y réconforter. On y déjeune admirablement. J'y ai fait plus d'une fois, en joyeuse compagnie, avec l'aide d'une cuisinière habile et buvant sec, frire des pommes de terre dans le beurre frais de *Fouillouse*. Je ne vous dis que ça ! C'est parfumé, savoureux, onctueux. Si on ajoute des truites, un gigot à l'ail, cuit également sur place, des fraises que l'on va cueillir pendant les opérations culinaires, vous aurez un menu de haute valeur, introuvable ailleurs que dans les montagnes.

Parlons un peu de quelques personnages.

Ab jove principium. Monsieur le Juge. Raide dans son faux col, jaloux à bon droit de ses prérogatives et s'identifiant de tous points avec son *canton*. Très hospitalier du reste, ayant reçu à sa table préfets et premiers présidents, qui le traitaient de *dom magnifico.* La toque argentée de juge à Barcelonnette ne vint jamais. Eau (laquelle ?) et mystère.

Notaire. Poëte des plus féconds, il avait mis en vers les livres saints (12,000 vers). On a découvert dans les valeurs de sa succession, des légions de rimes dormant d'un profond sommeil. Homme d'esprit, intelligent, d'un caractère ouvert et gai, il riait le premier d'une claudication qui lui faisait une originalité et une grâce de plus.

Capitaine des douanes. Brave et méritant serviteur, ayant laissé un poumon dans les neiges et usant de son reste, avec dévouement, à la poursuite des contrebandiers.

Receveur des douanes. Nature excellente et sympathique. Quand les recettes allaient bien, on faisait trois

francs par an (1). Appointements : quatorze cents francs. Travail : néant. Pardon ! Il fallait, tous les mois, faire un état des *recettes* (ving-cinq centimes) et des *dépenses*. Le planton, aussi réglementaire qu'inutile, n'était jamais là. Son chef se fâchait. Planton ! planton ! Son pli à la main, passant plusieurs fois devant la poste, le receveur cherchait et trouvait enfin son planton, et le planton, la tête bien lavée par son receveur, allait se mettre en tenue et, accomplissant son travail mensuel, transportait solennellement le pli à la boîte.

Maître d'hôtel. Saluez. C'est un notable, allant recevoir gravement, avec ses collègues du conseil, les préfets à l'entrée de Saint-Paul. Il fallait le voir, briller dans le monde, aux soirées du juge ou du receveur. Ne s'étant jamais rien foulé au travail, même la rate, *Roger Bontemps* de village, l'excellent papa *Lionné* la coulait douce. Il mangeait chauds de bons morceaux, buvait frais le vin du Var, plâtré ou non, et laissait l'eau à la rivière, au moulin et...... aux grenouilles.

L'épicier. Vous offrant de bon cœur, dans des récipients suspects, un verre de liqueur qu'on refusait avec enthousiasme, au milieu des odeurs variées du cuir, du fromage et de la morue. Brave homme, n'y voyant pas clair, excepté dans ses comptes.

On est très hospitalier dans la montagne. Que de fois, à mon corps défendant et malgré la faiblesse de mon estomac, j'ai assisté à des dîners plantureux arrosés de vin des *Mées* exquis. M. le curé est invité souvent à ces

(1) Exact. Si un employé n'avait pas été là, la fraude se serait portée dans la vallée de Saint-Paul. Un ancien receveur des douanes de Ceillac (Hautes-Alpes) nous a déclaré qu'en trois ans de séjour dans cette localité ses recettes avaient atteint la somme de 3 fr. 75 c. (1 fr. 25 c. par an). Le cautionnement était là, du reste, pour couvrir au besoin le trésor et assurer la rentrée de ces sommes importantes. Les recettes sont faites maintenant par un simple préposé.

dîners, et, vers la fin du dessert, on le prie d'entonner le *Laudate Dominum, omnes gentes*, qui est chanté à pleine voix, au grand effroi et au bruissement des vitres. Ce que l'on mange, ce que l'on boit ! Quels estomacs d'acier !

L'hiver, les receveurs de l'enregistrement donnent des bals. Luminaire, rafraîchissements, musicien, tout cela coûte vingt francs. Ce n'est pas cher, si surtout, comme des méchants l'ont dit, les rafraîchissements sont d'une nature particulière (10 sous le litre). On invite les gens notables, la douane, la gendarmerie, et n'oublions personne surtout. Ce serait une affaire d'État. Un soir de bal, derrière une porte, sur une table, se trouvait une bouteille pleine d'une liqueur dorée. Fine champagne, sans doute ! Un bon gendarme prit un petit verre et s'en versa une rasade. Amoureusement contemplé à la flamme d'une bougie, le petit verre prit feu incontinent. C'était du *pétrole*, mais du pétrole de première qualité.

Les receveurs de l'enregistrement qui arrivent du Nord ne comprennent pas un mot de provençal. L'un d'eux avait pour tout bagage ces mots, péniblement appris : *Fau payar* « Il faut payer ».

Un bon cultivateur, ne connaissant pas le français, chose rare à Saint-Paul, vint pour toucher le mandat de restitution d'un droit indûment perçu.

Aux premiers mots prononcés, le receveur :

— *Fau payar.*

— Du tout, dit le contribuable, c'est vous qui me devez.

— *Fau payar.*

— Mais non, vous dis-je.

— *Fau payar.*

Impatienté, le contribuable, usant de conciliation :

— *Payarai tassa* , *mè me payares peréu* (1).

— *Fau payar.*

(1) Je paierai une tasse de café, mais vous me payerez aussi.

Le *franciot* ne sortait pas de là.

On alla chercher un interprète. Le receveur fit la restitution et *paya tasse* lui-même.

Ne croyez pas qu'on engendre mélancolie dans ces montagnes. La pureté de l'air anime les cœurs et réjouit les caractères. L'hiver, quand il n'y a que trente centimètres de neige, on déclare les chemins *magnifiques*. Les filles, guêtrées jusqu'au genou, vont danser aux fêtes des villages voisins. On revient le soir, en chantant, sous l'excitation de quelques verres de vin bleu.

Quel beau pays, quelle sérénité dans le ciel, quelle nature magnifique, quelle eau excellente, que de braves et sympathiques habitants !

Il a neigé dans la nuit. Le froid est très vif. La tourmente fait rage. Je suis au lit. Restons dans ma coquille. Oublions le monde et cueillons le bien être que Dieu dispense aux simples se contentant de peu.

Bornons ici mes pas, ma vie et mon devoir !

Halte. Monsieur X.... Endormez-vous dans les délices de Saint-Paul !.... do.... do..... do..... do...., fraises...., fleurs...., framboises du *Lauzon*, do..... do...., l'enfant do.

D.-C. GORDE

Président de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes

P. P. C.

LA BATAILLE DE MUSTIAS-CALMES

ET LA

CIVITAS RIGOMAGENSIS

I. — Ou s'est livré la bataille de Mustias-Calmes ?

Au chapitre XLII du livre IV de son *Histoire des Francs*, Grégoire de Tours fait le récit suivant : « Les Lombards » envahirent de nouveau les Gaules et, s'étant avancés » jusqu'à *Mustias-Calmes*, près de la cité d'Embrun, » Mummol mit son armée de Bourguignons en mouvement » et marcha avec elle. Il cerna les Lombards avec ses » troupes et, tombant sur eux par les détours des forêts, » au moyen d'abatis qu'il y pratiqua, il en tua beaucoup » et en prit quelques-uns qu'il envoya au roi (1). »

Où s'est passé ce fait d'armes ? Quelques auteurs le placent à *Chamousse*, dans la commune de Châteauroux, à quelques kilomètres à l'est d'Embrun ; ils ont cru apercevoir une ressemblance entre ce nom et celui de *Mustias-Calmes* (par interversion *Calmes-Mustias*). Mais Chamousse est un pic de plus de 1,600 mètres d'altitude, sur lequel les soldats auraient sans doute fortement trébuché avant d'en venir aux mains et dont le nom signifie *chamois* en dialecte local : en effet, ces quadrupèdes, amis des hauteurs, en sont ou en étaient les seuls habitants.

Plus récemment, M. Charonnet, archiviste des Hautes-Alpes, dont j'ai adopté autrefois l'opinion, qui a été également approuvée par M. Longnon, plaça le champ de

(1) Cet événement se passait vers l'an 576.

bataille si funeste aux Lombards au Plan de Fazy, hameau et plaine des communes de Guillestre et de Risoul.

Avant de porter le nom du Plan de Fazy (plaine de Boniface), ce lieu s'appelait Plaine du Barbare *(Planum de Barbaro)*. C'est un endroit assez ouvert; deux petites armées peuvent s'y déployer aisément, et il a l'avantage d'être à cheval sur deux vallées qui donnent issue d'Italie en France, la vallée de la Durance par le Mont-Genèvre, la vallée du Guil par les cols de Vars et de la Croix.

Seulement, on doit remarquer que rien ne rappelle en cet endroit le nom de *Mustias-Calmes;* que, si on veut voir dans l'ancienne dénomination de *Planum de Barbaro* une allusion à un massacre de barbares qui y aurait eu lieu, il ne faut pas oublier que cette appellation de barbares, infligée par les Romains à tout ce qui n'était pas romain, n'était plus de mise à l'époque mérovingienne et que les Francs et les Burgondes eussent été mal venus à qualifier de barbares les Lombards, issus comme eux de race germanique et dont le degré de civilisation différait peu du leur.

Au surplus, les Lombards, pour pénétrer dans la vallée de la Durance, jusqu'au Plan de Fazy, auraient éprouvé de grandes difficultés: Briançon, vieille forteresse romaine, leur barrait le chemin du Mont-Genèvre; s'ils franchissaient le Mont-Viso par le col de la Croix, ils avaient devant eux les Combes à peu près impénétrables du Queyras, et, avant de traverser le col de Vars, ils auraient dû se glisser à travers les gorges profondes qui avoisinent Saint-Paul à gauche et à droite, soit qu'ils vinssent du col de Maurin, soit qu'ils vinssent du col de la Madeleine.

Mummol, en habile général, les eût sans doute attendus et écrasés dans ces défilés, où une poignée d'hommes tiendrait tête à une armée, et n'aurait pas attendu, pour leur courir sus, qu'il eussent traversé tous les mauvais pas et débouché en pleine campagne.

Dom Ruinart, dans son excellente édition de *Grégoire de Tours* (1), fait remarquer en note, à la suite du passage qui nous occupe, que le nom du lieu où se livra la bataille comporte deux variantes : suivant les manuscrits, on le trouve écrit *Mustias* ou *Muscias-Calmes*. Cette note fut pour moi un trait de lumière, et le mot *Muscias* me rappella immédiatement l'ancienne appellation de la vallée de Barcelonnette, qui, nous le savons, s'est nommée depuis les temps les plus reculés *vallis de Mucio, vallis Mucii* ou *Muncii*.

Calmes est le pluriel de *Calma*, très ancien nom de lieu, qui, dans le sud-est de la France, est devenu la Chau, la Chaup ou la Chalp ; c'est un fait absolument hors de doute, et il en existe de si nombreuses preuves qu'il est superflu de les citer. *Calmes* a produit les noms de les Chaux, les Chaups, les Chalps, les Eychalps, qui sont également très fréquents dans nos régions.

Y a-t-il dans la vallée de Barcelonnette un quartier portant l'un de ces noms ? M. le notaire Arnaud, de Barcelonnette, qui connaît si bien la topographie de sa vallée natale, dont il deviendra sans doute un jour l'historien, a bien voulu venir à mon aide et m'apprendre que, non loin de l'affluent de l'Ubaye et de l'Ubayette, au-dessus du hameau de Gleysolles, dans la commune de Meyronnes, un lieu dit porte le nom des *Eychalps*. Voilà une excellente indication, et *Muscias-Calmes* (ou *Calmes-Muscias)* doit, à mon avis, se traduire par *au quartier des Eychalps, dans la vallée de Barcelonnette*.

Examinons maintenant si cet emplacement satisfait aux données du récit de Grégoire de Tours.

Les Lombards traversent le col de la Madeleine, d'un accès très facile et qu'aucune forteresse ne défend ; Mummol se poste au débouché de ce col et s'établit à

(1) *Historiens de France*, t. II, p. 224.

droite et à gauche de l'Ubayette, de manière à dominer les envahisseurs quand ils arriveront dans la plaine; il les entoure au moins de trois côtés, tombe sur eux et les met en déroute.

Il y a peu d'emplacements qui soient préférables à celui-là et qui cadre mieux avec le récit de notre vieil historien.

Il dit que le combat se livra près de la cité d'Embrun, et l'endroit où je propose de le placer n'est qu'à 23 kilomètres de cette ville à vol d'oiseau. Au surplus, il est à remarquer que la vallée de Barcelonnette a fait partie depuis l'époque la plus reculée de la *civitas* et de l'évêché d'Embrun.

II. — Barcelonnette a-t-il été un évêché ?

Parmi les évêchés suffragants de la métropole d'Embrun, il en est un dont on n'a pu encore déterminer l'emplacement d'une manière précise; il a disparu au milieu des invasions du Ve siècle et n'est plus connu aujourd'hui que par quatre textes très peu explicites. C'est l'évêché *Rigomagensium*.

On le trouve dans la *Notitia Galliarum*, sous la forme de *civitas Rigomagensium* (IVe siècle); dans le testament d'Abbon, en 739, sous celle-ci : *pagus Rigomagensis*; dans un diplôme de Louis le Débonnaire, sous celle-ci : *vallis Reumagensis* ou *Reumagensium* (de 814 à 840); enfin dans une bulle de Victor II, datée de 1057, sous celle de *civitas Rigomagensium* (1). L'évêché *Rigomagensium* n'existant plus au XIe siècle, cette dernière mention est le résultat d'une erreur du notaire de la chancellerie romaine, qui s'est contenté de copier la liste de la *Notitia*

(1) Le testament d'Abbon est inséré dans le Cartulaire de N.-D. de Grenoble, p. 39; la charte de Louis le Débonnaire, dans dom Bouquet, t. VI, p. 644; la bulle de Victor II, dans le *Gallia christiana*, archevêché d'Embrun, *instrumenta*, p. 177.

Galliarum du IVe siècle, sans s'inquiéter de savoir si, durant les six siècles écoulés depuis lors, quelques modifications n'avaient pas eu lieu dans les circonscriptions épiscopales de la province des Alpes-Maritimes. Nous écarterons donc ce dernier texte et ne retiendrons que les trois premiers, qui, seuls, ont une valeur dans la question qui nous occupe.

Par la *Notitia*, nous savons que la *civitas Rigomagensis* était une cité et un évêché au IVe siècle. Par le testament d'Abbon, nous savons que ce grand seigneur légua, en 739, à l'abbaye de la Novalaise, des biens qu'il possédait dans le *Pagus Rigomagensis*. Par le diplôme de Louis le Débonnaire, nous savons que ce prince confirma, dans la première moitié du IXe siècle, à la même abbaye, ce que ses prédécesseurs lui avaient donné dans la *vallis Reumagensis*.

De ces trois textes, le seul qui soit un peu explicite est celui du testament d'Abbon; de la position géographique qu'y occupe le *pagus Rigomagensis*, il résulte qu'il était situé entre Embrun et Gap.

Le diplôme de Louis le Débonnaire nous fait connaître, en outre, que la *civitas Rigomagensis* ou *Reumagensis* était située dans une vallée.

Naturellement, bon nombre de savants se sont efforcés de retrouver l'emplacement de la *civitas Rigomagensis*. Nous devons signaler parmi eux le P. Marcellin Fournier, au XVIIe siècle, qui la place à Riez; Bouche, à la même époque, la place à Chorges; Albert, curé de Seyne, la place, à la fin du XVIIIe siècle, à Briançon; M. l'abbé Duchesne, en 1883, l'identifie avec Thorame (Basses-Alpes); M. Longnon, membre de l'Institut, en 1886, avec Barcelonnette (1). Je néglige quelques autres hypothèses tellement insoutenables qu'il vaut mieux les passer sous silence.

---

(1) Fournier, *Histoire des Alpes-Maritimes et Cottiennes* (mss.); Bouche, *Chorographie de Provence*, t. I, p. 117; Albert, *Histoire géographique, ecclésiastique et civile du diocèse d'Embrun*, t. I, p. 242; Duchesne, *La Civitas Rigomagensium et l'évêché de Nice*, Paris, 1883, in-8°; Longnon, *La Civitas Rigomagensis*, Paris, Vieweg, 1886, in-8°.

Rappelons tout d'abord que, pour être admissible, toute hypothèse doit remplir les conditions suivantes : la localité avec laquelle on voudra identifier la *civitas Rigomagensis* devra avoir fait partie de la province des Alpes-Maritimes; être située entre Embrun et Gap ; être une vallée; avoir été une *civitas* à l'époque romaine ; enfin avoir appartenu en tout ou en partie à l'abbaye de la Novalaise.

Passons maintenant en revue et discutons les diverses hypothèses proposées.

1° Briançon.

Briançon était situé dans les limites de la province ecclésiastique des Alpes-Maritimes, mais on ne peut tenter de l'identifier avec la *civitas Rigomagensis* par la raison péremptoire que le *pagus Briantinus* ou de Briançon et le *pagus Rigomagensis* sont inscrits côte à côte dans le testament d'Abbon, en 739, comme des lieux distincts l'un de l'autre et dans lesquels le testateur possédait des propriétés indépendantes.

Première hypothèse inadmissible.

2° Riez.

Riez n'était pas situé dans la province des Alpes-Maritimes, mais dans la deuxième Narbonnaise, et la *Notitia* fait de la *civitas Reiensium* (Riez) et de la *civitas Rigomagensium* deux évêchés distincts, suffragants, le premier d'Aix, le second d'Embrun. De plus, le testament d'Abbon cite côte à côte les *pagi Reiensis* et *Rigomagensis* comme différents l'un de l'autre.

Deuxième hypothèse inadmissible.

3° Thorame.

Cette hypothèse a été un moment généralement acceptée par le monde savant. Elle se base uniquement sur ce que, au concile de Vaison, en 442, paraît un évêque de la *civitas Eturamine*, suffragant d'Embrun. Or, d'après M. l'abbé

Duchesne, *Eturamine* n'est autre chose que Thorame (Basses-Alpes); mais, comme on ne connaît par aucun texte l'existence d'un évêché à Thorame et que, d'un autre côté, nous possédons dans la province d'Embrun l'*évêché Rigomagensium* que nous ne savons où placer, ces deux évêchés n'en font probablement qu'un seul, et l'évêché *Rigomagensis* était à Thorame.

L'argumentation est séduisante. Thorame, il est vrai, faisait partie de la province des Alpes-Maritimes et est situé dans une vallée, mais il n'est pas placé entre Embrun et Gap, et non seulement rien n'indique qu'il fût une *civitas* à l'époque romaine, mais on n'y a trouvé aucune inscription, aucune substruction antique, qui démontre que, là, ait existé à cette époque un centre habité.

En outre, cette hypothèse est en contradiction avec les textes: la *civitas Rigomagensium* du IV[e] siècle se nommait encore *pagus Rigomagensis* en 739 et *vallis Reumagensis* au IX[e] siècle; ce nom a donc persisté, pendant quatre siècles au moins, avec une forme presque identique. Que vient donc faire, au milieu de cette succession ininterrompue, ce nom de Thorame ou *Eturamine*, qui ne paraîtrait un instant que pour disparaître; la réalité de ces changements successifs de nom demanderait à être démontrée, et la démonstration n'a pas été faite.

Cette hypothèse, après avoir séduit d'abord d'excellents esprits et après avoir été adoptée par M. Longnon, dans son *Atlas historique de la France*, paraît à peu près unanimement écartée aujourd'hui. M. Longnon pense qu'un évêque voisin peut avoir, pendant quelques années, fait sa résidence à Thorame; d'autres croient qu'il pourrait s'agir d'un chorévêque; quoi qu'il en soit, l'identification de la *civitas Rigomagensis* avec Thorame est désormais abandonnée.

Troisième hypothèse inadmissible.

4° *Barcelonnette.*

Cette hypothèse a été proposée tout récemment par M. Longnon, membre de l'Institut. Elle repose surtout sur l'inadmissibilité des autres hypothèses. La vallée de Barcelonnette faisait partie de la province des Alpes-Maritimes et était située entre Embrun et Gap, ou peu s'en faut ; à cet égard, il n'y a pas de difficulté.

Barcelonnette, pense M. Longnon, quoique fondé en 1231, devait être voisin d'un centre habité à l'époque romaine, puisqu'on y a trouvé des inscriptions; il n'est pas, dit-il, de vallée plus isolée par la nature des pays environnants, puisqu'elle est renfermée partout, sauf sur un point, dans une ceinture de montagnes; elle était donc merveilleusement située pour être une *civitas* et un évêché.

A cela on peut répondre qu'il a été trouvé, il est vrai, quelques inscriptions romaines, non à Barcelonnette, mais à Faucon, village situé à quelques kilomètres de cette ville ; aucune de ces inscriptions ne témoigne qu'il y ait eu une *civitas* dans la vallée de Barcelonnette. Du reste, le centre politique et religieux de la vallée devait être dans l'antiquité, non à Faucon, mais au village assez éloigné de Méolans, dont le nom *mediolanum*, assez répandu en France et en Italie (Milan, Meulan, Melun, Miolans, etc.), désigne généralement une ancienne capitale de peuplade gauloise.

La vallée de Barcelonnette est, il est vrai, très fermée, très isolée, mais c'est un caractère qu'elle possède en commun avec une foule de vallées de l'ancien diocèse d'Embrun. Il est notoire qu'un grand nombre de vallées d'un accès difficile n'ont possédé aucun évêché (le Briançonnais, le Queyras, la vallée de Seyne, la vallée du Champsaur, etc.), tandis que certains de nos évêchés n'étaient séparés les uns des autres par aucune barrière naturelle, tels que les évêchés d'Embrun, de Gap, de Sisteron et de Digne, dont certaines limites n'étaient accusées par aucune montagne et aucune vallée.

En outre, nul document ne démontre que l'abbaye de la Novalaise ou celles de Bréma et d'Oulx, qui lui ont succédé dans nos contrées, aient possédé tout ou partie de la vallée de Barcelonnette ; dès le XIIe siècle, l'abbaye de Boscodon (ordre du Chalais) y avait plusieurs prieurés et y percevait la plus grande partie des dîmes.

Mais ce qui rend, à mon avis, l'opinion qui veut placer la *civitas Rigomagensis* dans la vallée de Barcelonnette absolument inacceptable, c'est le nom ancien que portait cette vallée. Nous avons vu Grégoire de Tours la nommer, au VIe siècle, *Muscia* ou *Mustia ;* en 1127, nous trouvons *vallis de Muscio* (1); en 1287, *vallis Mucii* (2); en 1322, *vallis Muncii* (3); en 1388, *vallis Moncii*, *sive vallis Montium* (4); en 1497, *vallis Montium* (5). Cette dernière forme, dégénérescence logique et incontestable de *vallis Muscia*, a été traduite en français par Val de Monts ou Vaudemonts (6). Cette persistance pendant dix siècles d'un nom de lieu évidemment très ancien, est, dans la question qui nous occupe, d'une importance capitale, sur laquelle il est superflu d'insister, et suffit, selon moi, pour la résoudre.

Quatrième hypothèse inadmissible.

5° *Chorges.*

Cette hypothèse, présentée, dès 1664, par l'historien Bouche, est adoptée à peu près par toutes les personnes qui

---

(1) Bibl. nation., mss. lat. 17,558, p. 85.

(2) Arch. des Basses-Alpes, E.

(3) Arch. munic. de Seyne, AA. 1.

(4) Arch. des Basses-Alpes, E.

(5) Ibid. Je dois la connaissance de ces dernières formes à M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes.

(6) Ce mot *Vaudemont* disparut au XVIe siècle et fut remplacé par *Terres Neuves du Comté de Nice*, au XVIIe par *Tourenne*, en 1713 par *Vallée de Barcelonnette*.

s'occupent de géographie et d'histoire ecclésiastique dans le sud-est de la France, MM. l'abbé Albanès, Allemer, Florian Vallentin, l'abbé Cruvellier, Isnard, archiviste des Basses-Alpes, et par moi même. Elle a eu moins de succès auprès des savants parisiens.

Résumons les arguments qui militent en sa faveur.

1. Chorges faisait partie de la province ecclésiastique des Alpes-Maritimes ; aucune difficulté à cet égard.

2. Chorges est situé dans une vallée, pourvu qu'on veuille entendre par le mot vallée (et il me paraît difficile de l'entendre autrement) un territoire resserré entre deux chaînes de montagnes.

3. Chorges correspond par sa position, d'une façon absolument précise, avec l'emplacement assigné par le testament d'Abbon au *pagus Rigomagensis*, qui, d'après ce document, était situé entre Embrun et Gap. Chorges est la seule localité qui remplisse cette condition avec une exactitude mathématique.

4. Chorges était une *civitas* à l'époque romaine ; on a trouvé à plusieurs reprises, dans son territoire, des substructions, des sépultures, des monnaies antiques et, parmi les inscriptions que son sol nous a livrées, je transcrirai les suivantes :

Nom impérial (détruit).
pio F. INV. AVG.
COS. P. P. PROCOS.
CIVIT. CATVR. D. N.
E. CVRIE........
PROCVR. PROV. AL
pium maritimarum

Cette inscription est de l'époque de Trajan.

PIO PRINCIPI
INVICTO AVGVSTO
RESTITVTORI ORBIS
PROVIDENTISSIMO
AC SVPER OMNES RETRO
PRINCIPES FORTISSIMO
nom impérial (détruit)
ANNIVS RVFINVS V. E.
PROCVRATOR PROVIN.
ALPIVM MARITIMAR.
DEVOTVS NVMINI MAIES
TATI QVE EIVS (1).

Cette inscription est de l'époque de Dioclétien.

IMP............
....
p. F. INVICT.
ORDO CATVR.

Inscription découverte depuis peu, et presque immédiatement détruite. Publiée par M. Allemer.

---

(1) Ces deux inscriptions, gravées sur le même cube de marbre rose, existent sur la place publique de Chorges, mais regravées et en très mauvais état. M. l'abbé Thédénat a bien voulu les restituer pour moi, d'après une ancienne copie des manuscrits Suarés de la Bibliothèque nationale.

Il est donc absolument certain que Chorges a été une *civitas*, à l'époque romaine, et dès le deuxième siècle.

De toutes les hypothèses proposées pour la *civitas Rigomagensis*, c'est la seule qui présente, à cet égard, un caractère de certitude indéniable.

5. Chorges était limitrophe de la *civitas* d'Embrun dont elle était distincte; la *civitas* d'Embrun, de même que celle de Chorges, nous est connue par des inscriptions, entre autres par la suivante :

T. CASSIVS DECVRIO
ET DVVMVIR CIVITATIS
EBREDVNIENSIS
FLAMEN AVGVSTI
PROVINCIAE COTTIANAE (1).

A défaut de la *Notitia Galliarum*, cette inscription, rapprochée des précédentes, suffirait à démontrer qu'Embrun et Chorges formaient deux cités indépendantes. Il y a plus : une dernière inscription va nous faire connaître l'endroit précis où se trouvait le point de contact des frontières de ces deux cités :

DEO ME
RCVRIO
FINITI
MO SEX
AT. NEPO
TIANVS
V. S. L. M.

Cette inscription en l'honneur de Mercure, protecteur des frontières, existe encore à la préfecture de Gap; elle

(1) *Corpus inscriptionum*, t. V, p. 819.

a été découverte, sous le premier empire, près du torrent de la Couche, entre Embrun et Chorges et à trois kilomètres environ de ce bourg.

6. Ce qui donne à penser que Chorges et le *pagus Rigomagensis* du testament d'Abbon ne sont qu'une même chose, c'est : 1° que Chorges est la seule localité importante (1) de la vallée de la Haute-Durance, qui ne soit pas mentionnée dans le testament d'Abbon ; 2° qu'il occupe exactement la place assignée par ce document, entre Embrun et Gap, au *pagus Rigomagensis*, le seul *pagus* de la province des Alpes-Maritimes auquel on ne puisse assigner un emplacement précis. Il résulte de cette coïncidence une grande probabilité pour que ces deux localités n'en fassent en réalité qu'une seule.

7. Chorges, pendant la plus grande partie du moyen âge, a constitué une circonscription territoriale indépendante d'Embrun, ayant, comme Embrun, son châtelain, sa cour de justice commune entre l'archevêque et le Dauphin. Les communautés voisines de Chorges reconnaissaient son autorité ; nous voyons, le 4 octobre 1326, les bourgeois de ce bourg transiger avec le Dauphin, relativement au service militaire, non seulement en leur nom, mais au nom des villages de Rousset, Espinasses, Montgardin, etc. (2), ce qui me paraît un souvenir de l'hégémonie que Chorges possédait à une époque beaucoup plus ancienne sur la contrée environnante. Il est intéressant de constater que les limites des châtellenies d'Embrun et de Chorges furent pendant tout le moyen âge au torrent de la Couche, c'est-à-dire précisément à l'endroit où l'on a exhumé, au commencement de notre siècle, l'inscription en l'honneurde Mercure, protecteur des frontières, que j'ai

(1) Nous avons droit de dire qu'elle était importante, puisqu'elle était une *civitas* à l'époque romaine.

(2) J. Roman. *Tableau historique des Hautes-Alpes*, p. 45.

transcrite plus haut, au point de contact des anciennes *civitates* d'Embrun et Chorges.

8. Nous ne pouvons savoir si l'abbaye de la Novalaise a possédé des droits sur le bourg même de Chorges ; la destruction de la plupart des documents relatifs à cette célèbre maison religieuse ne nous le permet pas. Depuis le 4 février 1020, Chorges appartint à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (1), qui imposa à sa paroisse le vocable de son patron, qu'elle porte encore ; on ne sait rien de cette église pour les temps plus anciens. Mais il est absolument certain que l'abbaye de la Novalaise possédait des droits dans l'étendue de ce qui fut plus tard la châtellenie de Chorges, châtellenie qui devait correspondre à peu de chose près à l'ancienne *civitas* de l'époque romaine et à l'ancien *pagus* de l'époque carolingienne.

En effet, après la destruction de la Novalaise, deux maisons religieuses, les abbayes de Bréma et d'Oulx, se disputèrent, pendant plusieurs siècles, dans nos contrées, les biens qui lui avaient appartenu, et, dans une bulle de 1152, obtenue par l'abbaye de Bréma en faveur de ses prétentions, nous voyons figurer les églises de Saint-Pierre de Remollon et de Théus (2), villages limitrophes de Chorges. Ces deux églises avaient sans aucun doute appartenu jadis à la Novalaise, qui avait imposé à l'une d'elles le vocable de saint Pierre, son patron.

Donc la Novalaise a certainement eu des possessions dans l'ancienne *civitas* de Chorges. De toutes les hypothèses proposées pour fixer l'emplacement de la *civitas Rigomagensium*, celle de Chorges est la seule qui présente cette précieuse coïncidence.

Ainsi la géographie et l'histoire sont concordantes pour démontrer que le pays de Chorges et la *civitas* ou le

(1) *Monumenta historiæ patriæ. Cartæ*, t. 1, p. 799.

(2) *Cart. de Saint-Victor*, t. II, p. 529.

pagus Rigomagensis ne sont qu'une seule et même chose.

Quelle objection fait-on à ce faisceau de preuves ? Une seule, qui peut se résumer sous la forme suivante : « On » veut faire dériver par aphérèse le mot *Rigomagensis* » de *Caturigomagus (Caturigomagensis)*, nom que porte » Chorges sur les Vases Appolinaires. Or il il n'y a pas » d'exemple, à une époque si ancienne, de la formation » d'un nom moderne par la suppression des deux pre- » mières syllabes d'un nom ancien (1). »

Je n'ai jamais, quant à moi, attaché qu'une très minime importance à cette ressemblance de noms, *Rigomagensis* et *Caturigomagensis*, et je sais par expérience combien il est dangereux, et même puéril, de baser toute une théorie sur un argument aussi fragile ; aussi suis-je tout disposé à admettre cette objection. Le nom *Rigomagensis* ne procède donc pas de *Caturigomagus ;* mais cela ne prouve en aucune façon que Chorges n'ait pas été la capitale de la *civitas Rigomagensium.* Nous dirons seulement que cette *civitas* avait une capitale nommée *Caturigomagus*, sans que ces deux noms aient procédé l'un de l'autre (2). Les preuves de toute nature qui nous font placer à Chorges la *civitas Rigomagensium* sont assez sérieuses pour que nous puissions faire cette concession à nos adversaires, et notre argumentation n'en restera pas moins intacte. M. l'abbé Duchesne, qui identifie la *civitas Eturamine* avec la *civitas Rigomagensis*, malgré la

(1) Cependant M. Longnon cite déjà au IX[e] siècle une aphérèse de deux syllabes initiales : *Mandroda* pour *Epomanduodurum* (Mandeure).

(2) J'ai toujours pensé que, si l'un de ces deux noms devait procéder de l'autre, c'était plutôt *Caturigomagus* qui devait procéder de *Rigomagus-Rigomagensis*. L'ancienne forme du nom de Chorges n'aurait-elle pas pu être *Rigomagus*, devenu plus tard *Caturigum-Rigomagus*, pour le distinguer des autres villes du même nom (M. Longnon en cite trois), puis par contraction *Caturigomagus*. Il ne faut pas oublier qu'il y a des monnaies gauloises attribuées aux peuples des Alpes et sur lesquelles on lit la légende RICO *(magus ?)*.

dissemblance manifeste de ces deux noms ; M. Longnon, qui propose de placer cette *civitas* dans la vallée de Barcelonnette, nommée du VIe au XVIe siècle *vallis Muscia* ou *Montium*, seront bien forcés d'admettre, pour être logiques, qu'un nom de cité a pu disparaître sans laisser aucune trace. Je me contenterai donc de calquer mon argumentation sur la leur ; j'admettrai que le nom *Rigomagensis, Rigomagensium*, a complètement disparu, que le nom de *Caturigomagus* a seul subsisté et a formé celui de Chorges et qu'entre ces deux noms il n'y a aucun rapport, aucune connexité.

Je n'en persisterai pas moins à identifier la *civitas Rigomagensium* avec le pays de Chorges, car cette circonscription territoriale est la seule qui remplisse les conditions exigées par les textes de la *Notitia*, du testament d'Abbon et de la charte de Louis le Débonnaire. Ces conditions sont, comme je l'ai dit au début de ce travail : 1° d'avoir fait partie de la province des Alpes-Maritimes ; 2° d'être dans une vallée ; 3° d'être située entre Embrun et Gap ; 4° d'avoir été une *civitas* à l'époque romaine ; 5° d'avoir appartenu en totalité ou en partie à l'abbaye de la Novalaise ; 6° de n'avoir pas notoirement porté depuis le IVe siècle jusqu'au moyen âge un nom absolument différent de celui de *civitas, pagus* ou *vallis Rigomagensium, Rigomagensis* ou *Reumagensis*.

1er octobre 1887.

J. ROMAN.

NOTE

SUR LES RONGEURS DE LA PROVENCE

(Suite)

Sa nourriture habituelle, identique à celle de la Souris domestique, consiste en graines, racines, fruits, insectes; quelquefois le Mulot s'introduit dans les cages pour mettre les oiseaux à mort et les dévorer.

Les *Mus sylvaticus*, aussi agiles, sinon plus, que la Souris, grimpent avec facilité et saisissent habilement les insectes qui voltigent autour d'eux ou qui courent à la surface du sol; ils pénètrent dans les nids d'oiseaux, pour faire leur proie des œufs ou des petits; réfugiés dans nos demeures, ils causent des dégâts considérables. Les Mulots sortent pendant le jour, mais ils effectuent leurs principales courses durant la nuit.

Par leur facies extérieur, les individus de cette espèce paraissent avoir quelques traits de ressemblance avec les Gerbilles, dont ils se rapprochent par le développement de leurs membres postérieurs et la grosseur de leurs yeux; ils sautent sur leur train de derrière, beaucoup plus qu'ils ne courent. La femelle porte jusqu'à trois fois par année et, à chaque portée, met bas, sur un nid de mousse et d'herbes sèches, construit dans une chambre des galeries, de quatre à six petits, nus, sourds et aveugles, dont elle prend un grand soin. En cas de danger, elle se sauve en emportant ses petits suspendus par les dents et par les membres antérieurs aux mamelles, à la queue ou aux poils du ventre, et, quelle que soit la rapidité de la course de la mère, ils ne lâchent pas prise.

LA SOURIS NAINE. — MUS MINUTUS, *Pallas.*

Synonymie : *Mus minutus,* Pallas, Erxleben, Schreberg, Gmelin, A.-G. Desmarest, Lesson, Fischer ; *Mus pendulinus,* Hermann ; *Mus soricinus,* Hermann, Schreberg, Gmelin, A.-G. Desmarest, Lesson, Fischer ; *Mus parvulus,* Hermann, Fischer ; *Mus messorius,* Schau, A.-G. Desmarest, Lesson, Fischer ; *Mus campestris,* Fr. Cuvier, A.-G. Desmarest, Fischer ; *Mus avenarius,* Wolf ; *Pichouno Furo,* Bouches-du-Rhône ; *Furo,* à Nîmes ; *Garri de campagno,* à Nice.

Museau comprimé, couvert de poils hérissés ; oreilles courtes, presque cachées par les poils de la tête ; moustaches brun-noirâtre sur la première partie de leur longueur, blanches sur le reste ; dessus du corps gris roussâtre, ainsi que les joues et une partie des flancs ; le dessus de la tête, la gorge et le ventre sont d'un blanc pur ; partie interne des pieds hérissée de poils ; leur couleur est tantôt de même que sous le ventre, tantôt d'un blanc jaunâtre ; il en est ainsi pour la queue, qui est plus courte que le corps. Longueur moyenne mesurée jusqu'à l'anus, $0^m,08$; queue, $0^m,06$; hauteur, $0^m,03$; poids, de 3 à 7 grammes.

La Souris naine, rencontrée tout d'abord en Sibérie par Pallas, avait été décrite par ce naturaliste ; mais, comme personne ne soupçonnait qu'une espèce de ce pays pût vivre en Europe, les individus rencontrés dans nos régions ont été décrits sous un autre nom. Il résulte cependant des recherches effectuées sur ce sujet que le *Mus Minutus* habite l'Europe entière et qu'il est bien peu de localités qui en soient totalement dépourvues.

Cette espèce habite les plaines, les champs cultivés, les bois, les marécages ; durant l'hiver, elle se rapproche de nos demeures et vit dans les granges, les greniers. Elle ne tombe pas en léthargie, mais elle dort pendant la plus grande partie des froids. Au réveil, elle se nourrit aux

dépens des provisions qu'elle avait amassées dans la belle saison. Ses moyens de subsistance consistent en grains, herbes, fruits et insectes de toute sorte.

Les mœurs de la Souris naine ne diffèrent pas sensiblement de celles des autres espèces agrestes. Comme ces dernières, elle porte deux ou trois fois par an et met bas de cinq à neuf petits chaque fois. Elle en diffère seulement par l'art avec lequel elle construit son nid, qu'elle suspend ordinairement à des tiges de graminées ou aux branches d'un buisson. Après avoir rassemblé plusieurs éclats de bois, qui forment la charpente de l'ouvrage, et recouvert ceux-ci de feuilles divisées en lanières, elle tapisse l'intérieur avec de la mousse, de l'herbe, et y dépose ses petits, car le nid est spécialement affecté à cet usage. La forme en est arrondie, et sa grosseur est à peu près celle du poing ; il est encore assez difficile de distinguer ce nid des plantes environnantes, car tout l'extérieur est tapissé avec les feuilles des végétaux qui le supportent.

La Souris naine se fait remarquer par son agilité, dans son évolution autour des tiges de graminées ; sa queue prenante lui est d'une grande utilité pour courir sur des chaumes qui fléchissent sous son poids, pour s'élancer d'un lieu ou s'y retenir en se suspendant, enfin pour se diriger dans l'eau, car elle nage et plonge à merveille.

Ces rongeurs s'accoutument facilement à la captivité ; ils construisent des nids avec les feuilles qui leur sont distribuées et cherchent à s'arranger dans leur cage le mieux qu'il leur est possible.

FAMILLE V. — ARVICOLIDÉS.

(Arvicolidés, du genre *Arvicola*, Campagnol.)

Les représentants de cette famille se distinguent essentiellement des autres rongeurs par le nombre et la forme des molaires. Les dents, au nombre de trois de chaque

côté de la mâchoire, sont composées de prismes triangu laires disposés alternativement sur deux lignes, de telle façon que la couronne est comme un zigzag ; à part quelques rares exceptions, ces dents n'ont pas de racines. La coloration du pelage ne présente pas des différences sensibles entre les espèces ; en général, il est sombre, et les types qui habitent les montagnes ont le poil plus foncé que ceux de la plaine.

Les Arvicolidés présentent de telles analogies avec les Muridés qu'on les avait autrefois réunis dans la même famille ; mais, outre le caractère principal cité plus haut, ils en diffèrent par des formes plus ramassées, un museau plus gros et plus obtus, des oreilles moins proéminentes et arrondies, presque nues, une queue plus courte et couverte de poils, un pelage plus long. Le genre *Ondatra* tendrait aussi à établir le passage aux Castoridés.

Leurs mœurs varient suivant les espèces ; en général, ils vivent en société, fuient l'homme et les habitations, pour se réfugier dans les champs ou les montagnes. Les Arvicolidés creusent des terriers qui pénètrent profondément dens le sol et y pratiquent un entrepôt pour l'hiver ; quelques-uns construisent des huttes ; leur nourriture est essentiellement végétale. Peu savent grimper, mais la plupart se plaisent dans les lieux humides ; quelques-uns sont aquatiques. Ils se multiplient souvent d'une façon incroyable et entreprennent parfois des migrations.

Les représentants de cette famille habitent les contrées septentrionales et tempérées de l'ancien, ainsi que du nouveau continent. Ils forment trois genres principaux : Ondatra *(Fiber)*, du Canada ; Lemming *(Lemmus)*, des parties septentrionales de l'Europe ; Campagnol *(Arvicola)*, de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique septentrionale.

Seul, le genre *Arvicola* habite la Provence, bien que Risso dise avoir rencontré le Lemming de Norwège dans les environs de Nice. Il est plus que douteux que, pendant ses migrations, ce rongeur ait abordé nos frontières.

Genre I. — CAMPAGNOL, Arvicola, *de Lacépède et Cuvier*, 1803.

(*Arvicola*, laboureur; de *arvum*, champ, et *colo* j'habite).

Ce genre est principalement caractérisé par ses pieds antérieurs, qui ne présentent que quatre doigts, le pouce n'étant représenté que par un ongle plat. Une autre particularité consiste dans la forme de la queue, qui est arrondie, couverte de poils, ne ressemblant en rien à la queue écailleuse des Ondatras et des Muridés et au petit moignon court des Lemmings.

Le nombre des mamelles varie de 4 à 8.

Tous les Campagnols sont nuisibles à l'agriculture, tant par leur prodigieuse fécondité que par l'instinct qui les porte à amasser des provisions dont ils ne jouissent pas. Leurs ravages ont souvent forcé les habitants d'un pays à l'abandonner et à se réfugier dans une autre contrée; aussi a-t-on employé contre eux tous les moyens de destruction connus.

Au moyen âge, on les anathématisait ou les excommuniait. Aldrovande nous a conservé une singulière formule d'exorcisme que l'on employait contre tous les animaux nuisibles : *Adjuro vos, omnes mures qui hic constititis, ne mihi inferatis injuriam. Assigno vobis hunc agrum in quo si vos post hoc deprehendero, matrem deorum testor, singulos vestrum in septem frusta discerpam.* « Je vous conjure tous, ô rats, qui êtes ici, de ne me causer aucun préjudice. Je vous défends ce champ et si, après cette défense, je vous y retrouve jamais, j'atteste la mère des dieux que je couperai chacun de vous en sept morceaux. » A cette époque, on confondait sous le nom commun de Mus, les Rats véritables, les Campagnols, les Loirs, etc.

1.	Racines aux dents molaires chez les adultes...... 2
	Jamais de racines aux molaires.................. 3
2.	Face grise comme les flancs; taille d'environ 0m,15.................................. A. Nageri.
	Face rougeâtre comme le dos; taille d'environ 0m,14.............................. A. Glareolus.
3.	Oreilles plus courtes que le poil.................. 4
	Oreilles égales au poil ou légèrement plus longues... 6
4.	Oreilles rondes, bien garnies de poils semblables à ceux du dos; longueur totale, 0m,29. A. Musignani.
	Non.. 5
5.	Queue atteignant à peine le quart du corps................................ A. Incertus.
	Queue plus longue que le quart du corps.............................. A. Amphibius.
6.	Queue mesurant les deux tiers du corps. A. Lebrunii.
	Queue plus courte que les deux tiers du corps.............................. A. Selysii.

Le Campagnol aquatique — Arvicola amphibius, *Linné*.

Synonymie ; *Mus amphibius*, Linné ; *Lemnus amphibius*, Geoffroy ; *Microtus terrestris*, Schranck ; *Lemnus aquaticus*, Fr. Cuvier ; *Arvicola amphibius*, Auctorum. Lacépède, Cuvier, Bonaparte, de Selys, etc....? ; *Garri d'aigo*, en Provence ? : *Rat d'aigo*, à Nîmes.

Boîte crânienne médiocrement développée ; museau mince, grisâtre ; lèvre supérieure portant des poils rigides ; yeux enfoncés, très petits ; oreilles plus courtes que le poil, cachées, presque nues, bordées de poils à leur extrémité; pieds très forts, écailleux, couverts de poils roides et très courts, cendrés foncés ; pelage d'un brun ferrugi-

neux, sombre en dessus avec la croupe mélangée de nombreux poils noirâtres, roides et beaucoup plus longs que les poils ordinaires, d'un brun roux sur les côtés du corps, d'un cendré foncé plus ou moins glacé de fauve ou de jaunâtre sur le ventre; queue d'un brun noirâtre en dessus et d'un gris foncé en dessous. Longueur totale moyenne, $0^m,30$, dont $0^m,11$ pour la queue.

« Ce Campagnol vit sur les bords des rivières et des étangs, mais fréquente plus particulièrement les jardins et les prairies humides, se nourrit de racines et ronge de préférence celle des arbres fruitiers; il cause ainsi de grands préjudices; il mange également les bulbes des plantes aquatiques. On assure qu'il dévore aussi les petits poissons et les crustacés. Cet animal, qui mord cruellement lorsque l'on veut s'en saisir, creuse des garennes assez profondes, dont l'une des issues est souvent au-dessous du niveau de l'eau. Tantôt il y fait ses petits et tantôt il construit son nid en herbes aquatiques, au milieu des joncs. Il fait deux portées par an, de six à huit petits chacune. Pour observer, dit M. Selys-Longchamp, cet animal à loisir, il faut se tenir caché près des étangs qu'il fréquente; on le verra traverser l'eau, soit à la nage, soit en plongeant et ayant l'air de courir au fond de l'eau; plus souvent, il se bornera à se promener sous les racines qui bordent la rive. Il est à peine plus aquatique que le Surmulot. » — Chenu.

Crespon, Risso, les auteurs de la statistique des Bouches-du-Rhône, admettent sans le moindre doute l'existence du Campagnol amphibie en Provence. Mais ce n'est pas là l'opinion de M. Gerbe, qui, déjà en 1852, écrivait: « Je ne cite l'*Arvicola amphibius*, parmi les Campagnols de la Provence, que d'après l'indication de quelques auteurs; pour ma part, je ne l'y ai pas encore rencontré. Les sujets assez nombreux que j'ai fait recueillir et que j'ai recueillis moi-même dans diverses localités des départements du Var et des Basses-Alpes étaient tous des *Arvicola murignani*.

Je ne voudrais pas en inférer que l'*Arvicola amphibius* n'habite pas quelques points du Midi; cependant il me semble que le fait de l'existence en Provence du *vrai* Campagnol amphibie a besoin d'être soumis à de nouvelles observations (1). » Et en 1878, le même auteur ajoutait, en parlant du Campagnol destructeur : « remplace l'espèce précédente, le Campagnol amphibie, dans une partie de l'Italie et dans la Provence (2). » Or l'avis de M. Gerbe est d'un très grand poids, car nul mieux que ce savant n'a étudié le genre *Arvicola* en Provence. Aussi, jusqu'à preuve du contraire on doit considérer l'existence de l'*Arvicola amphibius* dans notre pays comme des plus problématiques.

Le Campagnol de Musignano. — Arvicola Musignani, *de Selys*.

Synonymie : ***Arvicola destructor,*** Savi ; ***Arvicola terrestris,*** Bonap. ; ***Garri d'aïgo,*** dans les Bouches-du-Rhône et à Nîmes ; ***Garringuen,*** à Forcalquier ; ***Garrigréou,*** dans le Var.

Museau gros; moustaches noires à la base, blanches ensuite; yeux petits, noirs; oreilles rondes; dessus du corps parsemé de poils plus ou moins longs et de couleur différente; la teinte générale paraît être brun-jaunâtre, mêlé de gris et de noir, ainsi que le bout du museau et de la tête; flancs grisâtres; dessous du corps gris-blanchâtre lavé de jaune, ainsi que la gorge; pieds cendrés; queue munie d'un pinceau de poils à l'extrémité, brune dessus, cendrée dessous. Longueur totale moyenne, $0^{m},290$, dont $0^{m},110$ appartiennent à la queue.

---

(1) Z. Gerbe, *Description de trois espèces de rongeurs appartenant au genre Campagnol, in Revue et Magasin de Zoologie,* avril 1852.

(2) Z. Gerbe, *in Merveilles de la nature de Brehm*, t. II, p. 138.

Les mœurs de ce Campagnol se rapprochent beaucoup de celles de l'*Arvicola amphibius;* comme lui, il fréquente les eaux et se creuse de longs terriers, dont quelques ouvertures sont placées au-dessus du niveau du liquide. Mais les dégâts qu'il commet sont plus considérables. C'est au point que, souvent en Italie, où il est très commun, sa tête est mise à prix. En 1836 et 1837, ils ravagèrent la campagne de Rome et détruisirent plus des quatre cinquièmes de la récolte de blé et de maïs.

D'après Sely Longchamps, ils changent de canton suivant la température.

Il remplacerait, suivant la remarque de M. Gerbe, l'*Arvicola amphibius* en Provence.

Le Campagnol de lebrun. — Arvicola Lebrunii, *Crespon.*

Synonymie ? : *Arvicola nivalis*, Charles Martin ; *Arvicola leucurus*, Z. Gerbe ; *Garri dé mountagno,* à Barcelonnette.

Moustaches fournies, plus longues que la tête, complétement blanches ou noires à la base et claires au sommet; yeux médiocres, noirs; oreilles plus longues que le poil environnant, noirâtres ou brunâtres; queue assez épaisse entièrement blanche et d'un tiers plus courte que le corps; pieds assez épais, blanchâtres, munis d'ongles faibles; pelage des parties supérieures du corps d'un gris cendré, légèrement lavé de blanc jaunâtre; parties inférieures blanches; flancs jaunâtres; huit mamelles; longueur totale moyenne, 0m,18, dont 0m,06 pour la queue.

Cette espèce a été décrite pour la première fois par Crespon, en 1843, sous le nom que nous lui avons conservé, et étudiée plus tard avec soin par M. Gerbe, qui lui avait donné le nom d'*Arvicola leucurus.* Dans notre région, on trouve le Campagnol de Lebrun dans les départements du

Gard, du Var et des Basses-Alpes, où on le rencontre dans les montages, jusque vers deux mille mètres d'altitude.

Pendant l'hiver, lorsque la température est très basse, il se réfugie dans les châlets, où il se cache dans les foins et les autres fourrages. Quelquefois même, il y construit son nid et y élève sa progéniture; mais, le plus souvent, il préfère giter dans les troncs d'arbres, les vieux murs et les tas de pierres, la faiblesse relative de ses ongles lui rendant le creusement d'un terrier difficile, sinon impossible. Il se nourrit de graines, de fourrages et même d'herbes, dans les montagnes du Gard.

M. Gerbe, qui en a observé un assez grand nombre en captivité et a fait connaître le premier les mœurs de cette espèce, a remarqué que le nombre des petits de chaque portée n'est en moyenne que de quatre, bien que la femelle possède huit mamelles. La durée de la gestation n'est pas encore connue.

Pour quelques naturalistes, M. Fatio entre autres, le Campagnol de Lebrun serait identique à l'*Arvicola nivalis,* découvert sur les Alpes, en 1841, par notre excellent maître, M. Charles Martin, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Montpellier. Si cela était, l'aire de dispersion du Campagnol des Neiges serait beaucoup plus étendue, et, au lieu de le rencontrer seulement sur les Alpes et les Pyrénées, on le verrait aussi dans tout le Midi de la France; quant à l'altitude où il s'élève, elle varierait alors depuis la limite des neiges éternelles jusqu'à quelques centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer.

UNE INSCRIPTION ROMAINE RELATIVE A DIGNE

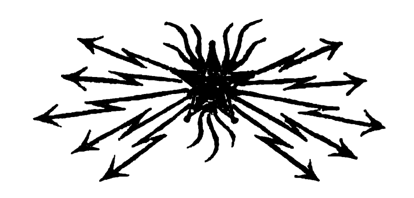
Ptolémée, au chapitre X du livre II de sa *Géographie*, Pline, au chapitre V du livre III de son grand ouvrage sur l'histoire naturelle, ont parlé de Digne ; grâce à ce dernier, nous savons que Digne était la capitale de la peuplade des *Bodiontii.* Mais là s'arrête ce que nous ont transmis les écrivains de l'antiquité, et le sol de Digne n'a fourni aucune inscription qui puisse nous renseigner sur son histoire et sa constitution à l'époque gallo-romaine. On a bien trouvé en Angleterre et publié dans le *Corpus inscriptionum* une inscription relative à un vétéran qui se dit originaire de Digne, mais elle ne nous fournit, sur la ville de Digne elle-même, aucun renseignement nouveau. Il y a quelque jours, M. Thiers, professeur à Narbonne, qui étudie le musée épigraphique de cette ville, eut la bonne inspiration de rapprocher quatre fragments d'une inscription brisée, déjà publiés isolément par M. Lebègue et qui jusqu'à présent n'avaient fourni aucun sens complet et suivi ; les cassures se rejoignirent exactement, et voici le texte précieux qui a été reconstitué. Malheureusement, il devait exister un cinquième fragment qui n'a pas été retrouvé, ce qui produit une lacune sur le côté droit de l'inscription ; une autre lacune sans importance existe dans la deuxième moitié de la troisième ligne (1).

Q. IVLIO. C. F. VOLT. BARBARO. AEDILI.
COLONIA. DINIA. LVB *eronensi* ?
VIVIT. Q. IVLIVS. SAECVLARIS. SIBI. ET. PATRONO.
ɵ. IVLIA. SAECVLA *ris* ....
VIVIT. P. ATTIO. EROTIS. L. PHILARCYRO.
PAT *rono*..... P. L. VRBANA. MATER

(1) L'inscription n'a que trois lignes ; à cause de la justification du *Bulletin*, nous avons été obligé de l'imprimer en six lignes.

Comme on le voit, la partie principale de cette inscription est relative à Quintus Julius Barbarus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, *édile* de la colonie de Digne Lub....... Nous savons maintenant d'une manière positive que non seulement Digne existait à l'époque romaine, mais qu'elle était une colonie et avait des édiles. M. Thiers et M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, qui a présenté, au nom de M. Thiers, cette découverte dans la séance du 28 décembre 1887 de la *Société des antiquaires de France* et le 14 janvier 1888 *à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* pensent avec raison que le mot incomplet LVB...., qui suit celui de Digne, faisait probalement connaître le surnom que, comme bien d'autres, devait porter cette ville dans l'antiquité. Or, ces surnoms étaient généralement empruntés à une rivière, à une montagne, à une situation ou à un accident de terrain remarquables; serait-il possible de voir dans la syllabe LVB... le commencement du mot *Luberonensis*, qui aurait désigné dans l'antiquité la chaîne du Luberon, qui, si je ne me trompe, est très éloignée de Digne? Cela est fort douteux. Quel aurait donc été ce surnom, et comment compléter à cet égard cette curieuse inscription? C'est une question que je pose à la *Société archéologique des Basses-Alpes*, en lui communiquant ce texte précieux, le plus complet que l'antiquité nous ait transmis sur le chef-lieu du département et dont un moulage devra occuper une place d'honneur dans le musée de Digne.

J. Roman.



L'ÉLECTRICITÉ

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A MANOSQUE

> **Partout alor se pourra veire,**
> **Ce qu'ourié 'spanta nouostei reire,**
> **L'aigo bagna coungria lou fueu,**
> **Que, courrènt sus un fièu de ferre,**
> **Din les oustau e su lei serre,**
> **Fara lou jour en pleno nueu.**
>
> **« Et alors on verra, ce qui eût tant étonné nos ancêtres, l'eau engendrer le feu, qui, courant sur des fils de fer, ira porter le jour, en pleine nuit, dans les maisons et sur les montagnes. »**
>
> ***(Durenço.)***
>
> **PLAUCHUD.**

1er janvier 1888.

I.

A ma fille.

As-tu vu Manosque? On dit qu'elle est la rivale de Digne et qu'elle a brigué bien longtemps l'honneur d'être le chef-lieu des Basses-Alpes. Je n'en crois rien, mais Dieu la garde de cette dignité; je la préfère cent fois telle qu'elle est: une des localités les plus riantes que je connaisse, un de ces coins de terre de la Haute-Provence, que j'aime tant, avec ses mamelons gracieusement

arrondis, couverts d'oliviers d'où l'on extrait une huile justement renommée, supérieure à celle d'Aix, ses bas-fonds sillonnés *d'oulières* bordées de vignes, baignées par la Durance.

Ce n'est pas encore la montagne, quoi qu'on en dise.

C'est pour moi le jardin des Basses-Alpes, comme les environs d'Aubagne, que Manosque me rappelle, sont, d'après les cultivateurs indigènes, le jardin des Bouches-du-Rhône, et cette allégation n'est pas prétentieuse du tout.

Quoi qu'il en soit, je suis à Manosque, où je viens d'assister, ma chère enfant, à un événement remarquable pour notre département; je maintiens le qualificatif, sans craindre qu'il soit taxé d'hyperbole.

Cet événement, c'est l'inauguration de l'éclairage électrique du ravissant chef-lieu de canton que je viens de te nommer.

Le Bulletin de la Société scientifique et littéraire, étant intitulé, en sous-titre : *Annales des Basses-Alpes*, doit enregistrer, pour les transmettre aux générations qui succéderont à la nôtre, tous les faits intéressant la région.

D'autre part, tu prépares en ce moment l'examen du brevet, grande affaire pour tes contemporaines ! Tu dois donc t'instruire, car tu es déjà presque une grande fille ; tu es aussi encore une enfant ; tes observations fréquentes, respirant la naïveté du tout jeune âge, m'ont souvent frappé.

En face de ces deux antithèses bien tranchées, — elles sont bien tranchées, en effet : enfant et jeune fille, — je suis, dès le début de ma lettre, très embarrassé pour répondre à tes nombreuses questions et pour aborder un sujet qui ne peut être que scientifique et que je voudrais pourtant mettre à ta portée.

Une image se présente à mon esprit ; je la saisis, la transcris et te la soumets : il y a sur l'arbre de la science des fruits à cueillir, auxquels tu ne peux atteindre ; il y a

deux moyens pour te le permettre : de te hausser à leur hauteur, ou d'abaisser les branches en les faisant fléchir ; ta dignité et ta susceptibilité, instinctivement féminines, pourraient être froissées par le premier moyen ; je ferai donc fléchir les branches, afin que tes compagnes, même les plus petites de taille, — nous parlons au figuré, — puissent saisir les fruits.

Au reste, le sujet est attrayant, amusant même et neuf surtout ; sans aucun doute, il captivera ton attention.

Je viens de lire, dans une revue méridionale que tu connais et lis avec plaisir, un article qui m'a beaucoup intéressé.

Avant d'aborder son sujet, l'architecture, l'auteur critique la mode actuelle d'enseignement éclectique en fait d'arts, enseignement qui nous enlève toute originalité de conception et, conséquemment, d'exécution.

« Dans le domaine des arts, dit-il, l'étude est poursuivie sur les civilisations antiques, et l'artiste moderne, par cette éducation puisée dans un passé que la poésie et l'histoire embellissent d'une irrésistible magie, s'est peu à peu assimilé l'esprit, les éléments du passé.

» Il perd ainsi toute faculté d'initiative et de création. Pour lui, penser, c'est se souvenir, créer, c'est imiter, inconsciemment, sans s'en douter, ou même encore de parti pris et par tendresse pour l'une ou l'autre de ces formes passées qui le ravissent.

» Commandez, et il vous servira à votre choix, sur une échelle réduite à volonté, un pylone égyptien, un temple grec, une mosquée, une maison romaine, un château féodal, une cathédrale gothique, un palais renaissance.

» Toutes ces formes, appliquées indifféremment, parfois sans doute avec esprit, un certain goût, mais toujours vaille que vaille, à nos besoins, à nos climats, à nos ressources, au fonctionnement de notre vie et de nos mœurs. »

Voilà un exposé écrit de main de maître et surtout

frappant de vérité; mais que ressort-il de ces lignes, me demandes-tu.

Ceci : qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil en fait d'arts.

Ce *nihil novi sub sole* ne s'applique pas seulement à l'architecture, que vise l'article cité.

Nous sommes encore, en littérature et en poésie, les humbles imitateurs, les plagiaires presque inconscients de nos ancêtres et maîtres, les Romains et les Grecs.

L'art *classique* est pour nous et sera longtemps encore l'idéal.

Et, pour te le prouver, je vais te soumettre quelques observations appuyées sur le mot que je viens de prononcer en le soulignant.

N'est-il pas vrai que la base de notre instruction *classique* repose, en littérature et en linguistique, sur les auteurs anciens?

N'est-il pas vrai, et personne ne le conteste, que nous n'instruisons nos enfants sur le latin et sur le grec que pour leur apprendre notre propre langue?

N'est-il pas vrai que des novateurs, des néologues, des audacieux et des téméraires, pourrons-nous dire, ont proposé déjà mainte fois de rayer de nos programmes universitaires l'étude des deux langues mères et qu'il leur a été impossible de faire admettre, même à priori et en principe, cette idée de réforme et cette exclusion des anciens?

N'est-il pas vrai qu'en architecture et en sculpture aucune de nos constructions et de nos statues modernes ne peuvent atteindre la grâce des monuments grecs et que ces monuments et ces chefs-d'œuvre de la statuaire nous serviront toujours de modèles?

N'est-il pas vrai que la plupart des constructions romaines, palais ou aqueducs, temples ou souterrains, survivront à nos édifices?

N'est-ce pas qu'en peinture nos maîtres ont vécu, c'est-

à dire sont encore les anciens ? Notre grande école n'est-elle pas toujours à Rome ?

Nihil novi sub sole !

Mais, si cela est vrai pour les arts : l'art de penser, l'art de bien dire, l'art de bien peindre par la plume et par le pinceau nos idées les plus riantes, comme les plus profondément philosophiques, nous sommes, à notre tour, les *maîtres* des anciens pour les sciences en général et pour les sciences physiques en particulier.

Notre siècle, le dix-neuvième de l'ère chrétienne, est bien le siècle du positif.

Le progrès, mot moderne, s'il en fut, est appliqué surtout à la pratique de la vie ; il ne tend qu'à notre bien-être matériel et physique.

Il est donc naturel que nous employions à la science et à l'industrie tout ce que notre intelligence peut produire, tout ce que peut découvrir notre esprit inventif et créateur dans la limite qui est malheureusement imposée à l'homme, cette chétive créature terre à terre qui, pourtant, rêve parfois d'infini !

Récapitulons, en imagination seulement, ce qui a été fait, à ce point de vue, depuis le commencement du siècle, et bornons-nous à citer les trois inventions qui ont radicalement, disons le mot exactement littéral, modifié notre existence, notre façon de vivre : la vapeur, le gaz et surtout l'électricité, qui, de toutes les forces mises par la nature et la science à notre disposition, comme dit le secrétaire de la *Revue internationale*, est celle qui a apporté aux conditions de la vie sociale et matérielle la transformation la plus radicale, les améliorations les plus considérables.

II.

C'est de cette dernière que nous allons nous entretenir, l'idée m'en ayant été suggérée, comme je viens de te le

dire, par l'installation du nouveau système d'éclairage à Manosque.

Les localités qui jouissent en ce moment de cet avantage peuvent se compter; ce sont naturellement de petites villes privées jusqu'alors d'un éclairage régulièrement organisé, les grands centres étant, la plupart, liés par des conventions à long terme avec des compagnies de gaz.

Nous pouvons en citer quelques-unes : Bourganeuf, Bellegarde, Modane, la Roche-sur-Faron, dans la Haute-Savoie, Châteaulin, dans le Finistère, où l'inauguration a eu lieu le 20 mars dernier.

Pour ces installations, les machines productrices de l'électricité sont mues presque toutes par des chutes prises dans les petits cours d'eau qui traversent le pays.

D'autres villes, Saint Etienne, Dijon, possèdent des stations centrales desservant un grand nombre d'abonnés; d'autres, Marseille, Bordeaux, ont un éclairage public mixte de gaz et d'électricité, ce dernier mode n'ayant pas encore atteint, srutout au point de vue économique, la perfection exigée pour son emploi exclusif.

Il est inutile, n'est-ce pas, que j'ajoute à cette nomenclature la capitale, dans laquelle plusieurs industriels fournissent la lumière à la gare de Strasbourg, aux théâtres de l'Opéra, de l'Eden, du Palais-Royal, au Cirque de la rue Saint-Honoré, — hippodrome en hiver et établissement hydrothérapique en été, — à la Banque de France, aux magasins du Gagne-Petit, au lycée Louis-le-Grand, aux ateliers du dépôt central de l'artillerie, à l'Hôtel de Ville, où peuvent brûler 2,000 lampes, dont 175 dans la salle à manger; la grande galerie est éclairée par 12 lustres de 12 lampes chacun.

Pourtant, un fait t'étonnera, fait que j'ai constaté *de visu* : si plusieurs monuments et grands établissements de Paris, je viens de te les citer, ont adopté le nouveau mode d'éclairage, dans les rues et sur les grandes artères,

c'est encore le gaz, le vieux gaz, pouvons-nous dire déjà, qui règne en maître absolu; la place du Carrousel, qui, entre parenthèses, est plutôt une cour immense qu'une place, est seule éclairée à l'électricité, au moyen de six reverbères ou lampadaires gigantesques de 12 mètres de hauteur, qui éclairent brillamment, mais d'une lueur vacillante, très fatigante pour la vue, le pavé du Carrousel et les portiques du Louvre.

Je m'aperçois un peu tard que je t'ai fait voyager jusque sur les bords de la Seine; remontons-la vite jusqu'en Bourgogne, prenons un bout de voie ferrée, redescendons le Rhône et arrêtons-nous au confluent de la Durance, qui nous conduira jusqu'à Manosque, où se passe *l'événement*, comme je l'ai pompeusement appelé tantôt.

Afin de transmettre cet événement, — je vais un peu loin, — à tes petits enfants, auxquels ce que j'écrirai produira absolument la même impression de curiosité et peut-être de pitié ironique que nous produit à nous le récit naïvement enthousiaste, par exemple, des premières dépêches transmises par les contorsions hiéroglyphiques des grands soliveaux articulés de l'ancien télégraphe aérien, car mes arrière-petits-fils verront des merveilles autrement éblouissantes, je vais essayer d'expliquer aussi clairement et aussi succinctement que possible l'installation du réseau électrique de Manosque.

Mais j'ai prononcé là un bien grand mot, que tu serais peut-être, avec bien d'autres sans doute, embarrassé de me traduire si je t'interrogeais : *l'électricité*.

Qu'est-ce donc que l'électricité ?

Tu n'en sais rien ? Eh bien, ne rougis pas de ton ignorance ; beaucoup l'ignorent avec toi.

Nous pouvons poser, à la suite de cette question, plusieurs points d'interrogation ; ils resteront sans réponse catégorique et précise.

Cela te surprend peut-être ; tu ne devrais pas être

surprise, car, souviens toi, tu as eu certainement déjà pour leçon dans ta Physique les chapitres *chaleur* et *lumière*. Comment définit-on l'un et l'autre ?

On ne les définit probablement pas, et, si l'auteur classique que tu as entre les mains donne une explication, c'est par hypothèse qu'il procède, par supposition ; il mettra en avant, pour expliquer les causes des phénomènes de ces deux agents physiques, des *systèmes* : celui de l'émission et celui des ondulations, ou même des vibrations, ne se contredisant pas précisément les uns les autres, mais ne se ressemblant pas.

De même pour l'électricité ; voyons ce qu'on en pense :

C'est un agent physique, disent les savants les moins prétentieux, c'est un agent physique puissant, dont la présence et les effets se manifestent par des attractions et des répulsions, par des apparences lumineuses, par des commotions violentes, par des décompositions chimiques, etc.

C'est un fluide que, par hypothèse, on divise en deux, dit-on quelque part ; d'autres savants admettent, au contraire, l'existence d'un seul de ces fluides.

Non, dit ailleurs le rédacteur en chef du journal *l'Électricien*, l'électricité n'est pas et ne saurait être un fluide, pas plus que les autres forces physiques dans lesquelles elle se transforme ou qui lui donnent naissance : chaleur, lumière, travail mécanique ou actions chimiques.

C'est une force, un mouvement, un mode de mouvement.

Ce sont là les définitions les plus récentes et peut-être les plus acceptables et s'appliquant le mieux au courant électrique, comme on qualifie ce mouvement.

En effet, on compare avec raison le courant électrique, dans un conducteur métallique, à un courant d'eau dans une conduite, occasionné toujours, tout le monde le sait, par une pression ou une différence de niveau.

Mais cet agent physique, ce fluide, ce courant électrique,

ce mouvement pourrait être aussi et est peut-être mieux, à mon avis, à cause de sa vitesse, une force d'expansion, comme celle des gaz, par exemple.

En effet, l'électricité ne reste pas sur un corps; elle s'échappe toujours par les conducteurs qui conviennent à sa nature, et, à ce point de vue, tous, plus ou moins lentement, avec plus ou moins de complaisance, lui conviennent.

Cependant, avant de quitter ce long paragraphe des définitions, que je pourrais prolonger encore, je tiens à t'en donner une autre que tu saisiras mieux :

S'il m'était permis de confondre l'effet avec la cause, je te conseillerais, si, pour t'embarrasser, un de tes examinateurs te pose brusquement la question : qu'est-ce que l'électricité ? de répondre sans hésiter : c'est une étincelle, c'est l'éclair, c'est la foudre !

Et, de fait, ce n'est pas autre chose.

Oui, c'est un éclair, absolument le même que celui qui jaillit, par les temps orageux, du choc de deux nuages et qui, suivi d'un roulement sourd, t'a tant de fois effrayée.

Le courant électrique produit par le frottement rapide du plateau en verre contre les coussinets de la machine électrique, par le travail latent des décompositions chimiques d'une pile ou par le mouvement accéléré des bobines aimantées d'une machine dynamo, comme je vais te l'expliquer plus loin, est toujours une étincelle, un éclair, absolument le même, je te le répète, mais un peu plus sage, un peu moins bruyant que celui de la foudre, comme la chaleur et la lumière produites pour notre usage, par les moyens qui sont à notre portée, sont les mêmes que la chaleur et la lumière que nous fournit l'universel et inépuisable foyer du bienfaisant soleil !

Si nous hésitons à définir l'électricité, nous savons ce qu'elle peut produire et comment on peut la produire.

On en distingue deux sortes : l'électricité statique ou en repos; l'électricité dynamique ou en mouvement.

A l'état statique, elle a pour principale cause le frottement ; inutile de développer ce point, la physique élémentaire te l'a enseigné.

A l'état dynamique, on la produit de deux façons : au moyen de décompositions chimiques (piles) et de magnétisme artificiel (machines magnéto ou dynamo-électriques).

Je m'aperçois que je viens de te reproduire ce que tous les auteurs expliquent : la division de l'électricité en statique et dynamique; je tiens à te faire remarquer, en te l'accentuant, qu'il n'y en a pas deux, que c'est toujours la même, exactement la même; elle est seulement produite par des moyens différents.

Nous voici en plein dans notre sujet, que nous abordons sans autre transition.

L'éclairage électrique peut être alimenté par les deux systèmes dynamiques: pour les installations d'éclairage domestique, les *piles*; pour les grandes installations, les *machines dynamo-électriques*.

Ce dernier cas est le nôtre; c'est celui dont nous allons nous occuper.

Il est inutile, n'est-ce pas, que je t'explique pourquoi on ne puise pas l'électricité à la même source dans un cas ou dans l'autre ? C'est dans un but économique.

Il serait complétement insensé d'employer de grandes machines pour éclairer, dans les maisons particulières, deux ou trois lampes ne brûlant que pendant quelques heures, tandis qu'il serait beaucoup trop coûteux également, parce qu'il faudrait un trop grand nombre *d'éléments*, d'alimenter avec des piles une grande quantité de foyers, destinés à éclairer pendant toute une nuit de grands établissements ou les rues d'une ville entière.

Or, l'électricité doit ici, pour le moment, — il est certain que ce nombre sera bientôt triplé, — fournir l'alimentation de 400 foyers (lampes, lanternes, etc.).

Une machine dynamo-électrique est donc l'aliment de la

source qui va se répandre, du grand courant qui va s'écouler dans tous les canaux métalliques aériens constituant le réseau électrique de Manosque, pour faire jaillir, à l'extrémité de chaque conducteur, l'étincelle, l'éclair, non pas foudroyant, non pas fugitif celui-là, mais fixe, soumis et obéissant à la volonté de l'homme et se pliant, avec une docilité et une instantanéité admirables, à tous ses besoins et à tous ses caprices !

III.

Cette machine dynamo-électrique, du système Thury, de Genève, construite par la maison Cuenod et Sauter, est attelée à une machine à vapeur dont le volant fait 90 tours à la minute et qui fait mouvoir la dynamo, en lui donnant une impulsion, un mouvement de rotation de 550 tours par minute; c'est à peu près le minimum; au-dessous, à 400 tours par exemple, la machine électrique ne produirait rien.

A cette vitesse, elle donne 110 *volts* environ et débite un courant moyen de 70 *ampères*.

Ce sont là les dénominations des mesures adoptées pour indiquer l'intensité du courant, la quantité de fluide que fournit la source et marquer la rapidité avec laquelle ce fluide coule dans les canaux métalliques, car tu te rappelles que, plus haut, nous avons comparé le courant électrique à un écoulement d'eau dans une conduite; dans celui-ci, c'est la pression ou une différence de niveau qui produit l'écoulement; dans celui-là, c'est aussi une différence de niveau, qu'on appelle alors *potentiel* et qu'on mesure en *volts;* pour l'eau, on exprime en litres la quantité qui coule pendant un temps déterminé; pour le courant électrique, ces litres, dans d'autres proportions, bien entendu, s'appellent des *ampères* par rapport à l'intensité et des *colombs* pour la quantité.

Enfin, comme il faut tenir compte, à cause de la subtilité

de notre fluide, du frottement du canal dans lequel il s'écoule, on qualifie ce frottement de *résistance* et on mesure cette résistance au moyen d'une unité qu'on appelle *ohm*.

Tu peux voir, installés là, au-dessus et à côté de la dynamo, ces instruments de mesure d'une précision mathématique remarquable.

Voici, à gauche, le *voltmètre*; à droite, un autre appareil y ressemblant et nommé *l'ampèremètre ;* à côté, est un *régulateur*.

Le mécanicien doit fréquemment consulter ces instruments, pour maintenir la régularité de l'écoulement et de la distribution du fluide; ils sont disposés sur un cadre en noyer qui dissimule toutes les communications intérieures.

Arrêtons-nous un instant, car je m'aperçois que ce que je t'ai dit est pour toi de l'hébreu, que ces termes tout nouveaux t'offusquent et que tu ne vois absolument rien de clair dans cette grande chaudière qui bout, ces grands bras qui s'agitent et, surtout, cette machine de 1,700 kilogrammes qui vous éblouit avec sa rotation vertigineuse de 10 tours à la seconde,

— Je ne m'explique pas du tout, me dis-tu, comment il peut sortir de cette masse de fer sans issue, sans conduite, de l'électricité.

C'est incompréhensiblement mystérieux, ton électricité, ajoutes-tu.

C'est vrai, c'est un mystère; je vais tenter de te l'expliquer, avec la clarté qu'on peut employer pour commenter un mystère.

Nous verrons plus loin, au sujet des télégraphes, que l'électricité et le magnétisme, — aimantation du fer, ne te méprends pas, — sont solidaires et si intimement liés l'un à l'autre que l'électro-magnétisme est un des chapitres principaux et des plus intéressants de la physique.

Ce chapitre traite des actions mutuelles qui s'exercent entre les courants et les aimants, et ce sont précisément

ces rapports, cette solidarité, cette fraternité entre les deux qui produit l'utilisation la plus pratique et la plus usuelle de l'électricité; retiens bien cela. Tu vois que nous n'avons rien étudié encore et que, plus nous allons, plus je griffonne, plus il s'ouvre pour toi d'horizons nouveaux et de nouvelles découvertes.

Œrsted, en 1819, Ampère et Faraday, en 1830, découvrirent successivement qu'un courant électrique aimante un barreau d'acier et que, réciproquement, un aimant peut faire naître dans les circuits métalliques des courants électriques qu'on appelle courants d'induction.

Tous les télégraphes électriques sont basés sur le premier effet; toutes les machines magnéto ou dynamo-électriques sont fondées sur le second. La machine que nous avons sous les yeux est donc une machine magnéto-dynamo-électrique.

Je confonds à dessein les deux désignations, ce qui n'a pas grand inconvénient, car la différence entre les machines magnéto et dynamo-électriques ne consiste qu'en ceci, c'est que, dans les premières, les inducteurs sont constitués par des aimants permanents et, dans les dynamo, par des électro-aimants, c'est-à-dire des barreaux aimantés par le courant électrique.

Cette confusion entre les deux étant admise, résumons : on dénomme ces machines magnéto, à cause de leurs aimants, qui sont la base de leur construction ou plutôt de leur constitution ; dynamo, pour leur travail puissant de rotation ; électrique, parce que les aimants, mis en mouvement devant les bobines, produisent le courant.

En principe, voici de quoi elles sont composées :

Un cylindre métallique entouré de forts aimants, des fers à cheval aimantés, si tu préfères, dont les pôles, — tu sais qu'un aimant a deux pôles, — convergent tous vers le centre de l'appareil, occupé par un axe sur lequel sont fixées des séries de doubles bobines, — les bobines, ça te connaît ! — recouvertes de fils de cuivre enveloppés de soie.

En dehors de ce cylindre, à l'extrémité de l'axe porteur des bobines et faisant corps avec lui, est une poulie recevant d'un moteur quelconque un mouvement très rapide de rotation.

Ce moteur peut être un moteur à gaz, une machine à vapeur, un moulin à vent, nous le verrons plus loin, une turbine mue par l'impulsion d'une chute d'eau, etc.

Chaque fois que, par suite de ce mouvement, dit M. Laurencin, les bobines passent devant les aimants, il y a production d'un courant électrique très intense et, comme tous les fils des bobines, se reliant les uns aux autres, ne font pour ainsi dire qu'un seul conducteur, les courants nés sur chaque branche de fer se réunissent pour venir s'accumuler à la surface des conducteurs communs, qui recueillent, l'un le fluide positif, l'autre le fluide négatif.

A ces conducteurs se rattachent deux gros fils de cuivre attachés à des bornes et qui forment les électrodes de la machine.

La dynamo de Manosque est naturellement de ce genre : elle est à courant continu et a une force de 6.500 bougies.

Tu peux l'examiner à l'aise dans ses trois parties essentielles, que tu devineras plutôt que tu ne les verras !

Voici les *inducteurs,* ce sont des électro-aimants de grande dimension ; puis l'*induit* ou *armature*, c'est un noyau de forme circulaire qu'on appelle *anneau*, entouré d'un système de fils recouverts.

Il est monté sur une barre transversale, un arbre, de façon à pouvoir tourner avec rapidité devant les pôles des inducteurs, dans le *champ magnétique* qu'ils développent.

Il paraît que, dans quelques machines, d'après M. Michaud, les inducteurs et l'induit sont placés tout différemment : ce sont les inducteurs qui tournent ; c'est l'induit qui est immobile.

Enfin, le *collecteur,* qui est le prolongement de l'arbre de l'induit et qui tourne avec lui. Son nom te désigne son

objet; il est destiné à recueillir, par un système de fils isolés les uns des autres, toujours, les courants qui se produisent dans les sections entourant l'anneau, les fils des bobines et ceux du collecteur se rencontrant dans le mouvement de rotation imprimé à la machine.

C'est un cylindre composé de secteurs, de lames en cuivre séparées par de l'amiante, matière minérale isolante et incombustible.

L'électricité recueillie est transmise à des *balais* qui glissent sur les secteurs à frottement doux, frottement fréquemment réglé au moyen de grandes vis en cuivre. Ces balais sont des sortes de brosses composées de petits fils de laiton souples emmanchés dans des enveloppes en cuivre; il y en a quatre.

Les pôles ou électrodes sont là comme l'orifice d'un canal pour recevoir le fluide élaboré.

Le canal, — nous y voilà, — est un gros câble. Tu sais ce qu'est un câble; c'est une corde, c'est-à-dire des fils enroulés; eh bien! ce câble est composé, au départ, de quatre fils de cuivre de 8 millimètres de diamètre chacun, épaisseur considérable, puis de trois fils, puis de deux, diminuant par conséquent de grosseur au fur et à mesure qu'il s'éloigne de l'usine, où il rentre en un seul fil pour fermer le circuit, après avoir décrit dans la ville un immense fer à cheval d'une longueur de 2,000 mètres.

C'est là la grande branche de distribution, établie selon le système de canalisation par courants dérivés de compensation.

Suivons ce grand canal métallique, sur lequel sont soudés en dérivation de petits conducteurs reliés aux lanternes extérieures municipales et aux maisons des abonnés.

Il y a peut-être, en tout, 10,000 mètres de ces canaux à l'extérieur, et si, dans l'intérieur, nous supposons une longueur presque égale de fils d'une autre catégorie, plus petits et recouverts, tu vois que la canalisation est raisonnablement développée et doit coûter à elle seule une

somme rondelette, en admettant, prix ordinaire, que le cuivre ainsi travaillé coûte 3 francs le kilogramme et qu'il y en a en tout, environ 4,000 kilogrammes.

Les gros câbles de la grande conduite, en sortant de l'usine, passent sous la porte Soubeyran, la plus majestueuse de la ville et, à 200 mètres de là, se séparent pour former, en se côtoyant, mais en sens inverse, un grand fer à cheval parcourant tout le centre de la ville.

Les autres artères secondaires sont desservies par des embranchements soudés sur le grand canal.

De distance en distance, aux bifurcations, sont placées, dans le circuit, des boîtes de sûreté dans lesquelles le conducteur est constitué par un petit fil de laiton mince, destiné à être brûlé automatiquement par un courant trop intense, par une décharge trop forte.

On a conservé, pour l'éclairage des rues, les anciennes lanternes dans lesquelles brûlait le pétrole fumeux. Ces lanternes, un peu trop rares, un peu trop espacées et un peu trop élevées au-dessus de la chaussée, sont au nombre de 100.

Le concessionnaire a fait une convention pour cinquante années avec la ville, qui lui paie 6,000 francs par an, pour l'éclairage de la chute du jour à deux heures du matin.

Je puis ajouter, comme point de comparaison, que la ville de Digne paye à la compagnie du gaz, dont tout le monde est satisfait, la somme de 8,000 francs, pour 150 reverbères environ.

Tu sais que ces reverbères y sont allumés dès que le jour tombe, ou plutôt est tombé, et sont éteints à minuit, dans la plupart des quartiers.

Sur le boulevard Gassendi, seul, quelques becs de gaz isolés brillent jusqu'à une heure plus avancée, comme des gardiens de la paix publique, postés en vedette au coin des rues.

Pour achever la comparaison et dire toute la vérité, jusqu'à présent l'éclairage de la ville de Digne est bien

supérieur à celui de Manosque ; mais, avec le temps, on y multipliera les foyers, qui, en l'état, sont trop peu nombreux.

Les particuliers abonnés de l'éclairage payent différents prix ; c'est, au maximum, huit francs par mois par lampe de 16 bougies, 6 francs par lampe de 10 bougies.

Ces lampes peuvent brûler, comme les lanternes municipales, de la chute du jour à deux heures du matin, c'est-à-dire à l'extinction des feux de la machine à vapeur, à l'arrêt de la dynamo,

La consommation n'est donc pas réglée ; elle le sera probablement plus tard, au moyen de compteurs ; le prix sera alors de six centimes par lampe.

Avec le temps encore, ces prix pourront être abaissés, si la machine à vapeur est remplacée par une turbine mue par une chute d'eau, laquelle sera prise sur le canal projeté, qui doit, dans quelques années, amener les eaux de la Durance par une saignée pratiquée dans le grand torrent provençal au-dessous de Château-Arnoux.

Les travaux de ce canal, qui vivifiera la belle plaine de Manosque, sont en ce moment achevés jusqu'à Lurs.

Visitons maintenant l'installation intérieure d'un abonné ; là, l'éclairage vaut mieux qu'à l'extérieur. Des petits fils recouverts aboutissent aux lampes. Ces lampes sont du système Kotinski, à incandescence et d'une force de dix, seize et cinquante bougies.

Ces mots bougies et incandescence nécessitent pour toi une explication.

On divise les lampes en lampes à arc et lampes à incandescence.

Les premières sont composées de deux crayons de charbon dont les extrémités, sans se toucher, sont très rapprochées l'une de l'autre.

Il semblerait que le circuit reste ainsi ouvert ; mais cette solution de continuité entre les deux crayons est comblée par les parcelles de charbon qui s'échappent des deux

extrémités incandescentes, lesquelles parcelles maintiennent la communication entre les deux crayons et forment un arc lumineux.

Les lampes à incandescence sont formées en général d'un léger filament de charbon très mince, matière qui ne fond jamais, même sous l'influence de la température la plus élevée, ou en minces fils de platine, ou bien encore en tiges de bambou durci.

Les lampes installées ici sont des lampes à incandescence, qui sont ainsi constituées :

C'est un globe de verre ayant tout à fait la forme et la grosseur d'une poire ordinaire, plutôt petite que grande pour le modèle le plus restreint.

On y a fait le vide; elles ne contiennent donc pas d'air et sont hermétiquement fermées.

Dans l'intérieur se trouve un filament de charbon, ou plutôt une tige métallique quelconque enroulée en forme de boucle et mince comme un crin de cheval, presque comme un cheveu. C'est ce petit filament qui, brûlé jusqu'au rouge blanc par le courant électrique, donne la lumière.

Cette clarté d'incandescence est très facile à soutenir pour la vue; on peut la fixer sans fatigue. La mise en action et l'extinction sont instantanées au moyen d'un petit commutateur qui accompagne chaque lampe.

Je viens de te dire qu'elles étaient de huit à cinquante bougies.

D'après M. Michaud, on se sert en France de deux unités pour mesurer et comparer l'intensité des sources lumineuses : le *carcel* et la *bougie*.

Le carcel équivaut à l'intensité lumineuse d'une lampe brûlant 42 grammes d'huile de colza en une heure; la bougie vaut environ un dixième de carcel.

Il y a, jusqu'à présent, à la disposition de cent abonnés, deux cents lampes; l'entretien est à leur charge, ainsi que les frais de première installation, dont le montant est de

50 francs pour la première et de 25 francs pour toutes les autres.

J'ajoute qu'une fois le charbon détérioré la lampe tout entière doit être remplacée complétement, ce que tu comprends aisément d'après leur construction.

Quand une lampe est hors de service, on la dévisse et, dans un clin d'œil, on en met une autre à sa place. Même en la brisant, tout danger d'incendie est absolument écarté.

Pour l'éprouver, on l'enveloppe avec de la ouate, puis on la casse; la lampe s'éteint brusquement, et la ouate ne s'enflamme pas.

Ce sont là, dit M. Huard, des qualités précieuses pour beaucoup d'industries, telles que les minoteries, les scieries, les poudreries, les tissages, les fabriques de produits chimiques. Dans les appartements, on n'a plus à craindre de mettre le feu. Chacun sait, en effet, les accidents fréquents causés par le pétrole et les désastres épouvantables que peuvent produire les explosions de gaz.

Je pense t'avoir donné une idée suffisante de l'éclairage de Manosque; en résumé, si quelques points de cette installation restent à compléter et à perfectionner, l'ensemble est excellent.

Au reste, l'initiative, seule, prise par la municipalité et par les hommes intelligents de la ville de Manosque, pour cette mesure de progrès, suffit pour leur gagner l'approbation unanime et les félicitations méritées auxquelles je suis le premier à me joindre.

Si tu le permets, nous allons maintenant, sans sortir du sujet, changer de thème.

NOËL ROCHE,
Secrétaire de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes,

(A suivre.)

LUB...?

Les amis de l'histoire locale sauront le meilleur gré à M. J. Roman de leur avoir signalé l'inscription si ingénieusement et si heureusement reconstituée par M. Thiers.

Ce monument épigraphique nous apporte toute une révélation pour les annales de notre chef-lieu. Il est acquis désormais que la capitale des *Bodiontici* reçut de Rome le titre de colonie.

L'inscription de Narbonne présente malheureusement une lacune difficile à suppléer. Elle ne nous donne que les trois premières lettres du surnom de Digne : *Lub...* On a proposé de lire *Luberonensis;* mais cette lecture est absolument inadmissible.

D'une part, en effet, la montagne du Luberon ne se nomme ainsi que depuis une époque assez récente. Les formes *Léberon*, en français, et *Liberoun,* en provençal, ont été, pendant de longs siècles, les seules usitées. Elles avaient elles-mêmes succédé à la forme *Louerio,* qui nous est fournie par Strabon et à laquelle il est difficile de rattacher le *Lub...* de l'inscription dignoise.

En outre, et c'est ici une considération bien autrement concluante, le Louerio était situé, sur toute sa longueur, en dehors de la frontière des *Bodiontici.* Son versant méridional appartenait aux Saliens (plus tard diocèse d'Aix). Son versant nord était partagé entre les Cavares (plus tard diocèse de Cavaillon), les Vulgientes (plus tard diocèse d'Apt) et cette région actuelle du Forcalquérois où Rouchon-Guigues emplace une peuplade qui aurait porté les noms successifs d'*Albienses*, de *Tricorii* et d'*Elicoci* (1)

---

(1) *Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. VIII, 1861 : *les Saliens*, pp. 264-265, 303 et 319.

et que Damase Arbaud range avec toute vraisemblance dans la fédération Voconce (1).

Sur aucun point, les *Bodiontici* ne touchaient au Luberon. Ils en étaient séparés non seulement par la Durance, mais encore par une étendue de terres d'environ trente-cinq kilomètres, appartenant aux Reïens-Apollinaires et s'étendant des limites de Volx à celles de Lagremuse, si l'on veut bien admettre, avec Guérard (2), Rouchon-Guigues (3) et leurs continuateurs, que les circonscriptions diocésaines du moyen âge étaient la représentation des anciennes peuplades et, par suite, que le diocèse de Digne n'était autre que l'antique région bodontienne.

Ajoutons que cette région possédait une grandiose chaîne de montagnes, plus voisine de Digne que le Luberon et s'élevant presque au triple de sa hauteur. Nouvelle considération, qui rend inacceptable le surnom de *Lubero nensis* pour *Dinia.*

Est-il bien sûr, d'ailleurs, comme on l'a supposé, que les surnoms des villes romaines étaient généralement empruntés à une rivière, à une montagne ou à quelque autre accident géographique? Il nous semblerait bien plutôt que ces appellations supplémentaires se tiraient d'ordinaire, en Provence au moins, du nom du fondateur de la ville ou d'un autre personnage mêlé à son histoire, témoins *Aquæ Sextiæ*, *Apta Julia*, *Forum Julii, Alba Augusta* et tant d'autres.

C'est dans ce sens, à notre humble avis, que doivent être dirigées les investigations des chercheurs; mais, à parler franc, nous n'osons guère compter qu'elles abou tissent, tant sont pauvres les sources de l'histoire bas alpine. L'inscription narbonnaise risque de garder sa

(1) *Alau. Catuiaca, la Voie romaine entre Sisteron et Apt*, Paris, 1868, p. 19.

(2) *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 87.

(3) *Loc. cit.*, pp. 338-340.

désespérante lacune, et il se peut bien que les origines dignoises s'obstinent à demeurer cachées dans la poétique brume qui les enveloppe.

Malgré cette énigme, ou peut-être à cause d'elle, le monument signalé à notre attention et qui jette, au demeurant, un jour inattendu sur la *Dinia* latine prendra rang parmi les plus précieux de l'épigraphie provençale.

Remercions M. J. Roman de sa communication et associons-nous à son vœu final. Souhaitons même qu'un jour, à l'aide de quelque échange archéologique, la pierre de Narbonne puisse être transportée à Digne, car elle constitue la première page de l'histoire de cette ville et son acte d'agrégation à la civilisation romaine.

L. DE BERLUC-PERUSSIS.

CRÉATION DE LA FOIRE DE MISON

par lettres patentes du roi Henri II

(Octobre 1554) (1)

Henry, par la grace de Dieu, Roy de France, conte *(sic)* de Prouuence, Forcalquier et terres adjacentes (2), savoir

---

(1) Il serait fort intéressant de recueillir des documents précis sur les origines des foires et marchés bas-alpins, réunions commerciales régulières, toujours tenues, à l'époque celtique, au centre de la tribu gauloise, à l'époque romaine, dans le chef-lieu de la *civitas*, et depuis créées un peu partout. L'*Annuaire de Vaucluse* a depuis longtemps publié ce curieux travail pour ce département.

(2) On sait que les rois de France, même après la réunion de la Provence à la France (1481), n'ont jamais exercé aucune autorité en Provence comme monarques de Paris, mais seulement à titre de *Comtes de Provence* et en se soumettant aux lois particulières de la constitution provençale. De là, les titres ici pris par Henri II.



faisons à tous présens et avenir, Nous auoir receu l'humble supplication de notre cher et bien amé Gaspar de Rame (1), seigneur et baron de Mison audict païs de Prouuence, contenant :

Que ledict lieu et villaige de Mison est un lieu bien habitué (2), scitué et assis en bon païs de passaige, fort commode et nécessaire aux habitans dudict lieu subjects de ladite seigneurie et autres des environs pour y faire leurs assemblées, vendre et débiter leurs marchandises. Au moien de quoy, ledict de Rame, qui désire la décoration dudict villaige, bien, solaigement et commodité de noz subjects dudict lieu et des environs, Nous auroit tres humblement faict supplier et requérir luy voulloir octroier une foire par chascun an audict villaige, durant trois jours entiers et consécutifs à commencer le lendemain de la Notre Dame d'aoust et sur ce luy impartir notre grace et lettres nécessaires.

Nous, ces choses considérées..., à icelluy Gaspar de Rame... octroions, par ces présentes, qu'il, ses hoirs et successeurs quelconques aient et puissent tenir... désormais perpétuellement ladicte foire audict bourg et villaige de Mison, durant trois jours entiers et consécutifs l'un l'autre, à commencer le lendemain de la Notre Dame d'aoust, *pourveu que à quatre lieues à l'environ n'y ait foire ni marché durant lesdicts jours.*

Si donnons en mandement... à notre seneschal, dudict Prouuence ou son lieutenant à Forcalquier et au juge de

---

(1) La famille de Rame, l'une des plus anciennes de nos contrées, tirait son nom de l'antique station romaine de *Rama*, détruite au XIV[e] siècle par les inondations de la Durance, près de Largentière (Hautes-Alpes), dans l'Embrunois. Elle a possédé dans les Basses-Alpes les fiefs de Mison (1550), Volone (1535), Mirabeau (1634). Gaspard de Rame, qui était aussi seigneur du Poët (Hautes-Alpes), signait *du Poët*.

(2) Vieux mot, pour *peuplé*.

Sisteron..., laissant user de cette grace... car tel est notre plaisir, sauf en autres choses notre droict et l'autruy en toutes.

Donné à Paris, au mois d'octobre l'an de gràce mil cinq cens cinquante quatre et de notre règne le huictiesme.

(Original en parchemin donné aux archives départementales des Basses-Alpes par M. l'abbé Allard, de Tallard.)

Le sceau manque.

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ CLÉMENT

Né le 27 mai 1820, aux Mées, décédé curé-doyen à Volone, le 3 octobre 1887, messire Charles-Joseph-Jules-Pierre Clément fut toujours dévoué et sympathique à la *Société scientifique et littéraire*, dont il appréciait justement la bonne volonté, l'amour du sol natal et le souci du progrès moral et matériel des Basses-Alpes. A ce titre, il a droit à un cordial souvenir.

L'Orient vit sa jeunesse déployer ses qualités distinctives : ardeur, science, bonté, dévouement. Attaché comme pharmacien, en 1838, aux armées d'Ibrahim-Pacha, qui faisait alors trembler le sultan sur son trône vermoulu, il y courut des aventures curieuses, dont le souvenir est demeuré dans de curieux mémoires.

La mort ayant fauché impitoyablement toute sa famille, il revint en France et, méprisant les offres les plus brillantes qui lui avaient été faites tant en Syrie qu'en Egypte et au Lahore, il résolut de s'y consacrer à Dieu et se prodigua, corps et âme, au soulagement spirituel et temporel de ses compatriotes.

D'abord surveillant au petit séminaire de Forcalquier, il se fit des amitiés qui l'ont accompagné même au delà de la tombe.

La bonté, les soins affectueux étaient, en effet, ce qui distinguait M. l'abbé Clément, avec cette large et cordiale hospitalité dont il avait pris l'habitude sous la tente de l'arabe. Ainsi fit-il dans tous les postes qu'il occupa et où il a laissé d'ineffaçables souvenirs : Gréoulx, Riez, Céreste et surtout Volone, dont la population éplorée trouvait en lui un père et un médecin, autant qu'un pasteur. Il compatissait à toutes les misères, et chacun appréciait la bonté de son cœur et son inépuisable bienveillance.

V. L.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

47e Session. — Séance du 20 janvier 1888

Présidence de M. Gorde

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie, le 20 janvier 1888, à 4 heures et demie du soir, dans la grande salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Gorde.

Étaient présents : MM. Aillaud, Allard-Théus, Andrieu, Aubert, Aubin, Cruvellier, Daime, Dou, Gorde Jules, Honnorat, Isnard, Lieutaud, Roche.

M. le président, après avoir transmis à l'assemblée un souvenir de sympathie que lui a adressé M. Duclaud, préfet du Cher, ancien préfet des Basses-Alpes, dépose sur le bureau les brochures provenant du ministère de l'instruction publique et des sociétés correspondantes, ainsi que divers ouvrages offerts gracieusement.

Citons, parmi ces derniers :

Le Tableau historique du département des Hautes-Alpes, contenant l'état ecclésiastique, administratif et féodal antérieur à 1789, l'histoire, la biographie et la bibliographie de chacune des communes de ce département, par M. Roman, membre de la Société, correspondant du ministère de l'instruction publique ;

L'Indicateur des travaux de semis et de jardin, par M. Gueidan aîné, de Marseille ;

Les deux premières livraisons d'un recueil de poésies intitulé : *le Bouton naissant*, par M. Blanc, de Mezel, membre correspondant.

La Société exprime sa reconnaissance à ces divers donateurs.

M. le président communique les remerciements que M. Marion, directeur du Musée de Marseille, lui a adressés au sujet, de son admission au nombre des membres d'honneur de la Société.

Il propose ensuite à l'approbation de l'assemblée la liste des dix-neuf membres suivants, admis à l'unanimité :

Titulaires :

MM. Proal, docteur en médecine à Marseille.
Le comte de Laugier-Villars, conseiller d'ambassade à Paris.
Granier, conseiller à la Cour d'Aix.
Davin, professeur à l'école normale de Nice.
Guillet, inspecteur d'académie à Digne.
Rossi, proviseur du lycée de Digne.
Roccas, employé supérieur de l'enregistrement, en retraite, à Châlons.
Roux, propriétaire à Volonne.
Gassier, propriétaire au château de Laval, à Gréoux.
Roux, sous-inspecteur de l'enregistrement à Digne.
L'abbé Cantel, chanoine à Paris.

Correspondants :

MM. Figuière, propriétaire à Salignac.
L'abbé Girard, curé à Montfort.
Davin, instituteur à Salignac.
Savy, chanoine à Forcalqnier.

MM. Brunias, receveur des postes à Castellane.
Félix, huissier à Volonne.
L'abbé Auzet, professeur au petit séminaire de Digne.
Chaurand Gabriel, à Digne.

Deux membres, M. Granet et Mme Micol de Payan, ont donné leur démission.

Sur la proposition de M. le président, sont adjoints au comité de publication : MM. Aillaud, Aubin, Lieutaud, Mariaud et Richard.

Nomination d'une commission pour examiner si la Société prendra part à l'Exposition de 1889 : MM. Daime, président, Cruvellier, Honnorat, Jacob, Lieutaud et Lutton.

M. Honnorat-Bastide, trésorier, dépose ses comptes de l'année 1887 entre les mains de MM. Aubert, Aubin et Picard, chargés de les examiner.

Recettes de l'exercice 1887.....	3,050,10
Dépenses de l'exercice 1887	2,550,85
Reste en caisse.......	499,25

non compris deux titres de rente.

Un membre présent émet la proposition, immédiatement adoptée, de placer, dès maintenant et à l'avenir, non plus le dixième des recettes, mais tout l'excédant.

M. le président donne la parole à M. l'abbé Andrieu pour la lecture d'un travail remarquable sur le prétendu temple druidique de Gaubert, dont les débris existant encore ne sont, d'après l'auteur, que les ruines de l'ancienne église paroissiale du lieu.

M. Isnard communique ensuite une note de M. J. Roman, le savant correspondant du ministère de l'instruction publique, sur une inscription dignoise découverte, à Narbonne, par M. Thiers.

Cette inscription, relative à Q. Julius Barbarus, de la tribu Voltinia, *édile de la colonie de Digne*, a été présentée par M. Héron de Villefosse à l'Académie des inscriptions et des belles lettres, dans sa séance du 13 janvier courant.

Un membre donne lecture du compte rendu de cette séance, inséré dans le *Journal officiel* du 19 janvier.

Enfin, l'assemblée écoute avec le plus vif intérêt une conférence de M. Lieutaud sur cette découverte, très importante pour l'histoire de Digne et du département. L'habile conférencier explique longuement l'origine, la formation et le développement des colonies romaines en Provence et termine en faisant part des détails très intéressants que vient de lui donner M. Thiers sur les pierres où se trouve gravée l'inscription et qui appartiennent à un grand monument funéraire élevé à Q. J. Barbarus, le riche édile dignois.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Troisième Concours, en 1888

La FÊTE DES JEUX FLORAUX DE LA MAINTENANCE DE PROVENCE aura lieu à Digne le premier dimanche du mois de mai 1888, et, à cette occasion, la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes ouvre son troisième concours.

PROGRAMME DES SUJETS A TRAITER

PARTIE PROVENÇALE.

1° POÉSIE. — *Drames, Comédies, Poëmes, Odes, Poésies Lyriques.* — **Une Marguerite en filigrane or et argent.** (PRIX Mme C. ROBERT.)

2° POÉSIE. — *Élégies, Ballades, Sonnets.* — **Une Médaille d'argent** et **une de bronze.**

3° PROSE. — *Histoire, Roman historique, Mœurs et Coutumes provençales, etc.* — **Une Aquarelle de M. Camoin, encadrée.** (PRIX CAMOIN.)

4° PROSE OU POÉSIE LÉGÈRE *(Galejado).* — **Deux Médailles de bronze.**

5° *La Reconnaissance.* Sujet à traiter en prose ou en vers. — **Une Médaille d'argent et une de bronze.** (PRIX OURDAN.)

Les Nos 1 et 2 seront considérés comme Prix des Jeux floraux de Maintenance.

PARTIE FRANÇAISE.

1° LITTÉRATURE FRANÇAISE. — *Poésie.* — **Rose en filigrane or.** (PRIX MARROT.)

2° LITTÉRATURE FRANÇAISE. — *Prose.* — **L'Art national,** beau volume doré sur tranche. (PRIX CRUVELLIER.)

3° SCIENCES HISTORIQUES. — *Histoire générale ou particulière, Biographie* d'une notabilité bas-alpine, *Monographie* d'une commune, d'un monastère, d'une institution du département, *Géographie, Numismatique, Bibliographie, etc., etc.* — **Plume d'aigle montée en or.** (PRIX COLOMB.)

4° SCIENCES NATURELLES. — *Agriculture, Botanique, Géologie, Ornithologie, Entomologie, etc., etc.* — **Deux Volumes d'Histoire, reliés.** (PRIX FERAUD.)

Les sujets traités en langue française doivent être exclusivement locaux et concerner le département des Basses-Alpes.

Il y aura des Diplômes d'honneur, des Médailles de bronze et des Mentions honorables pour les nos 1 et 3 (partie provençale) et 3 et 4 (partie française). Il y aura aussi des Mentions honorables pour les autres sujets.

Les pièces provençales devront être transmises dans les formes académiques, avant le 31 mars 1888, à M. MONNÉ, secrétaire de la Maintenance de Provence, rue des Belles-Feuilles, 17, à Paris. Les pièces françaises devront être adressées, dans les mêmes formes et à la même date, à M. ROCHE, secrétaire de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1887.

OBSERVATIONS.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
Températures moyennes.....	4°,39	0°,16	— 4°,683
Id. extrêmes maxima...	17°,5	10°	10°
Id. extrêmes minima...	— 7°,5	— 11°,5	— 24°
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132m)......	664°,366	657°,66	659°,983
Pressions extrêmes maxima...	673°,7	669°,7	667°,8
Pressions extrêmes minima...	654°,5	647°,3	649°
Total des jours de pluie ou de neige....................	8	9	4
Eau tombée et neige réduite eau......................	57mm,7	203mm,2	39mm,5
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100)..........	70,53	74, 206	73

Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,
E. MIR.

L'ÉLECTRICITÉ

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A MANOSQUE

(Suite)

IV.

Il y a, ma chère enfant, quelque chose de certain, dont tu ne te doutes pas et dont personne ne se doute, ou mieux, dont un grand nombre de sceptiques doutent, c'est le rôle immense que jouera l'électricité à une époque que je ne puis déterminer, mais qui n'est pas bien éloignée de nous, à en juger par les progrès rapides que cette science a faits depuis qu'elle a été conçue en théorie et, surtout, depuis qu'elle est appliquée pratiquement.

Aucune invention n'a progressé dans des proportions aussi surprenantes. Aussi, puis-je te l'affirmer ici, sans crainte de me tromper, car, — c'est la grâce que je te souhaite, — tu en verras la preuve, l'électricité sera tout ; elle sera lumière, elle sera chaleur, elle sera force motrice ; elle est, en effet, déjà tout cela ; seulement ce tout cela se généralisera.

On s'en servira en médecine, dans le commerce, dans l'industrie, sur terre et sur mer, pour la guerre et pour les transports ; elle remplacera le charbon et la vapeur, comme elle a déjà remplacé le gaz.

Nous venons d'en voir l'application à l'éclairage. Permets moi de te dire un mot rapide sur les autres usages de l'électricité ; je n'en ferai que la synthèse, car on a, jusqu'à ce jour, écrit des volumes, d'innombrables volumes sur chacun d'eux, tu m'entends bien ? sur chacun de ses usages, par exemple sur l'application à la thérapeutique des actions physiologiques du courant.

Je ne veux pas appuyer sur ce point, pour ne pas t'effrayer et par crainte de te voir fuir, ce qui serait

fâcheux, ayant beaucoup de choses intéressantes à te raconter.

« Mais il est très curieux de savoir que l'emploi de l'électricité, dit M. Laurencin, dans *l'Etincelle électrique*, donne d'excellents résultats, par exemple dans les cas de sommeil léthargique prolongé et surtout quand le chloroforme ou l'éther, administrés à un malade, l'ont en quelque sorte asphyxié. »

Des expériences très intéressantes ont démontré que des animaux restés inertes, insensibles, à la suite de l'inhalation des vapeurs du chloroforme, sont revenus à la vie, plusieurs heures après la mort apparente.

A ton âge, ma pauvre enfant, on ne se fait qu'une idée bien vague de la mort, c'est-à-dire de la cessation d'une vie dont l'exubérance expansive paraît ne jamais s'assoupir, ne jamais s'éteindre; mais cette idée, chez toi, quoique vague, est suffisante pour t'obliger à pousser un soupir admiratif, si on te disait qu'un jour l'électricité ressuscite un cadavre, galvanise le cerveau humain, siège, dit-on, de notre intelligence, au point de lui donner l'immortalité!

Dieu me garde d'empiéter sur ses desseins éternels; je retire mon impie et plaisante hypothèse et j'en reviens à ce que nous pouvons voir et toucher, aux propriétés visibles et palpables de notre agent physique.

Je continue à citer le même auteur :

« Les préparatifs de la cautérisation ou carbonisation au fer chauffé à blanc des parties du corps atteintes d'affections gangréneuses, mordues par des animaux venimeux, ne peuvent qu'effrayer et démoraliser le patient. La seule pensée du fer rouge appliqué sur les chairs nues glace d'effroi les plus courageux.

» Toujours complaisante, l'électricité de la pile nous donne le moyen de supprimer ces préparatifs, dont la vue et l'appréhension constituent la moitié, pour le moins, de la douleur réelle.

» Une boule de platine, montée à l'extrémité d'un

manche en ivoire et en relation avec les électrodes d'une pile, est appliquée sur la partie à cautériser.

» Au moment voulu, un commutateur ouvre le circuit, le courant passe, échauffe la boule de platine, qui devient d'un blanc éblouissant, et, en quelques secondes, avant que le malade ait eu le temps de se reconnaître, les préparatifs de l'opération et l'opération elle-même sont terminés. Au lieu de manier tout un arsenal de tortures, le chirurgien n'a eu qu'à appuyer sur un petit bouton.

» On en est même arrivé à cautériser à froid, en se servant de la grande pile médicale de Gaiffe. En appliquant les rhéophores sur les parties à cautériser, il n'y a plus de brûlure, mais seulement une décomposition, désorganisation complète de tissus analogue à l'effet que produit le fluide électrique, lorsque, dans une cuve galvanoplastique, il traverse le bain de sulfate de cuivre. Les parties atteintes ou gangrénées sont aussi absolument détruites que si le fer chauffé à blanc y avait été appliqué, mais la douleur se trouve presque entièrement supprimée, et, au lieu d'une tâche noire, l'opération ne laisse sur la peau qu'une inflammation de courte durée. »

Il faut mentionner encore l'usage de la lumière électrique au moyen de petites lampes, pour la recherche des projectiles et pour rendre transparent le corps humain, en en éclairant les cavités les plus cachées et les plus opaques, « de la même manière qu'un mineur éclaire son travail avec sa lampe, dans les galeries obscures d'un souterrain ».

Allons, je vois que ce sujet ne te convient guère et qu'insister te déplairait fort; tournons la page, je vais t'égayer un instant, en changeant en rose le tableau noir et presque funèbre que je viens de t'exposer.

Donc, l'électricité éclaire, l'électricité guérit; dans l'industrie, ses services sont innombrables : avec elle, on modèle, on dore, on argente les métaux, et, dans les théâtres et les salles de spectacle, le principal avantage de son emploi est la suppression de tout danger d'incendie.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a institué une commission pour l'étude de la suppression du gaz.

En attendant, le conseil municipal de Paris vient de voter la proposition suivante :

« Considérant que l'éclairage au gaz des théâtres et des concerts constitue un danger permanent pour la sécurité publique :

» Le conseil,

» Délibère :

» Un délai maximum de trois mois est accordé à tous les théâtres et cafés-concerts de Paris pour substituer sur la scène, dans la salle et dans toutes les dépendances, loges d'artistes, couloirs, etc., l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz.

» L'entrée de tout théâtre ou café-concert où cette prescription n'aura pas été exécutée dans le délai susmentionné sera interdite au public. »

Dès à présent, au reste, l'Opéra, le Théâtre français, le Chatelet, les Variétés, le Palais-Royal, le Vaudeville, les Menus-Plaisirs, l'Eldorado et la Renaissance ont déjà banni complétement le gaz.

La ville de Lyon a aussi imité Paris.

Un arrêté du 31 mai du conseil municipal de cette ville ordonne l'établissement, dans un délai de cinq mois, de la lumière électrique dans les sept salles de spectacle de la ville. C'est la compagnie du gaz qui fournira le nouvel éclairage, dans les mêmes conditions et au même prix que l'éclairage au gaz actuel.

A Toulouse, Marseille, Saint-Etienne, Madrid, Naples, Londres, Bruxelles, Berlin, Rome, enfin partout on peut dire, les théâtres seront exclusivement éclairés électriquement.

Outre la suppression de tout danger d'incendie, l'électricité sert à fournir des jeux de lumière qui transforment la mise en scène d'une façon plus que féerique.

Alors que, jusqu'à l'invention de l'éclairage électrique, des toiles ou des boiseries peintes reproduisaient avec plus ou moins de vérité tous les effets d'optique, maintenant l'illusion de tous les plus beaux spectacles de la nature est complète.

L'arc-en-ciel rayonnant après un orage, les éclairs sillonnant les sombres masses nuageuses, le clair de lune éclairant de sa pâle clarté une campagne artificielle ou les pignons en carton d'un carrefour moyen âge, le lever éblouissant du soleil, son coucher aux couleurs de pourpre sont chacun représentés par un appareil spécial, imitant la nature à s'y méprendre, ce qui me rappelle une gasconnade, petite revanche d'un provincial contre un parisien, que je vais te rapporter.

Un habitant de la capitale, qui n'avait jamais vu que les bords — fleuris, si tu veux, — de la Seine, débarquant d'un train de plaisir à Boulogne, par exemple, et voyant pour la première fois le vaste océan, frappé de ce spectacle et se rémémorant une de ces toiles peintes dont je viens de te parler et représentant la mer, s'écrie tout à coup : « C'est tout à fait comme à la Porte-Saint-Martin ! » Les parisiens désignent ainsi, par une métonymie permise, le théâtre de ce nom.

J'ai vu moi-même à l'Eden-Théatre, voisin de l'Opéra, de ces effets de lumière admirables : un sujet isolé au milieu de la scène est, à un certain moment, subitement éclairé d'une façon brillante par un jet de rayons électriques qui l'illumine littéralement, laissant dans l'ombre tout ce qui l'environne.

Depuis 1885, au théâtre du Grand-Opéra, à Paris, le nouvel éclairage est entièrement substitué au gaz ; 6,126 lampes électriques ont remplacé les 7,570 becs de gaz existant antérieurement.

« Par suite de cette modification, dit M. Delaye, dans son *Année électrique,* les herses à gaz se trouvent remplacées par des herses électriques, qui permettent de graduer et de varier à l'infini les effets de nuit.

» Cette innovation constitue une véritable révolution dans la mise en scène. Au lieu de la nuit, qui ne s'obtient que brusquement, en baissant les rampes, on produit des nuits crépusculaires et des nuits bleues d'un effet tout nouveau.

Tu vois cela d'ici, n'est-ce pas, ma petite curieuse ?

Mais combien tu aurais été éblouie si tu avais vu, comme moi, des diadèmes, des colliers, des épingles à cheveux, portés par des actrices qui avaient dans leur corsage, ou dans leur jupe, dans leur tournure, leur pouf....., est-ce bien ainsi que tu dénommes cet accessoire de la toilette féminine ? qui avaient donc placé là, bien commodément dissimulé, le foyer de ces bijoux lumineux, comme incandescents, qu'au moyen d'un simple bouton qu'elles pressaient sous leurs doigts elles pouvaient subitement illuminer ou éteindre !

Quoique n'étant pas plus coquette qu'une autre, tu serais bien heureuse d'avoir en ta possession un de ces brillants bibelots de fantaisie, toi qui aimes tant, dans tes promenades tardives du printemps, glisser dans ta chevelure noire un ver luisant cueilli sous l'herbe !

Que dirais-tu encore, si tu avais vu, comme j'ai vu, un superbe équipage roulant sur les Champs-Elysées, avec une lanterne électrique sur le haut de la *capote* et deux étoiles étincelantes sur la tête de deux fringants chevaux noirs, ta couleur favorite, le cocher avec une aigrette lumineuse sur le chapeau, ayant sous la main encore un simple bouton, pas plus grand qu'une des plus petites jumelles de tes manchettes, qu'il se contente de toucher pour tempérer, augmenter ou amortir instantanément l'éclat de foyers éclairant brillamment un rayon d'une vingtaine de mètres, foyers dont la source, composée de quatre petits accumulateurs, — appareils emmagasinant l'électricité, — est contenue dans le caisson, sous le siège du conducteur.

Toi, qui t'irrites contre la bougie, qui laisse couler sa

stéarine corrosive sur le palissandre de ton piano, serais tu contente si, pour exécuter tes mélodies de Beethoven, ou le *Miserere* de mon *Trovatore* préféré, que je te demande tant de fois, si tu avais dans les flancs sonores de ton instrument une mignonne petite pile alimentant deux bras métalliques articulés, d'où jaillit à volonté et instantanément, toujours, la lumière brillante d'une tige charbonneuse en ignition, tout cela en éloignant ou en rapprochant d'un contact quelconque encore métallique, naturellement, ces bras articulés. Le mouvement est automatique; en developpant ces bras, le courant se fermant, la lampe s'allume; en les repliant, la communication entre les deux pôles est supprimée, et la lumière disparaît.

Que te dirai-je ensuite ?

Tu sais qu'à Paris, dans la plupart des maisons, il y a un concierge doué d'une très grande politesse proverbiale (?) et chargé de différentes fonctions, entre autres d'ouvrir la porte, de *tirer le cordon* à ceux qui agitent la sonnette.

Ecoute M. Delaye, qui te parlera d'un appareil ingénieux correspondant à tous les étages d'un escalier :

En tirant ce cordon lorsque le gaz est éteint, « le concierge fait jouer un mécanisme placé à sa portée ; il allume ainsi les lampes électriques, qui éclairent pendant le temps suffisant pour permettre de monter les cinq étages.

» La lumière s'éteint automatiquement, pour reprendre à nouveau, à la rentrée d'un autre locataire ».

Ne crois pas pourtant que cet éclairage soit exclusivement de luxe et ne soit employé que dans les grands établissements industriels et dans les maisons riches; je te le répète, il ne tardera pas à être généralisé.

Je t'étonnerai beaucoup si je t'affirme qu'un couvent de religieuses cloîtrées, qui, en général, tu le sais, excluent le superflu, le couvent de Bonneval, dans l'Aveyron, est totalement éclairé à l'électricité.

Ces prévoyantes sœurs exploitent, il paraît, une fabrique de chocolat, comme celle des moines d'Aiguebelle, dans la

Drôme, dont tu connais, apprécies et dégustes, en vraie gourmande, les tablettes vanillées !

M. Delaye, que je suis obligé de te citer quelquefois, parce qu'il connaît tout et qu'il raconte bien, donne à ce sujet des détails particulièrement intéressants, que je te transcris :

« La porte d'entrée du monastère ne s'ouvre que rarement et devant une autorisation toute spéciale ; au-dessus du visiteur qui se présente, une lampe a été établie, qui est allumée de l'intérieur par la sœur tourière, de telle sorte que l'étranger se trouve immédiatement placé en pleine lumière.

» Enfin la cloche annonçant les offices est mue par l'électricité. Voici ce qui a motivé cette application d'un nouveau genre. Les ruines se déblaient peu à peu, et la chapelle de l'abbaye n'est pas encore reconstruite entièrement. On n'y fera pas de clocher, et la cloche reste dans une tour de l'ancienne construction, ce qui obligeait la religieuse chargée de ce service à sortir par tous les temps, au milieu de la nuit. Aujourd'hui, de sa stalle, dans la chapelle, elle tourne un commutateur ; immédiatement un grand volant de bois est mis en mouvement par un petit moteur, et la cloche sonne à toute volée. Une sœur *mécanicienne* a été mise tout spécialement au courant de la marche de la dynamo et du fonctionnement des accumulateurs. »

Tous ces détails t'intéressent, j'en suis certain ; il est pourtant à propos de s'arrêter, car je m'aperçois que nous sommes revenus, après l'avoir abandonnée un instant, à la question de l'éclairage, ·sujet inépuisable qui est, au reste, le but principal de mes lettres ; — sont-ce bien des lettres ?

Ne quittons pas ce chapitre séduisant sans te citer un desideratum, un projet, mis en essai, d'ailleurs, mais sans succès jusqu'à présent, je dois te l'avouer ; un soleil artificiel, ou mieux, une lune artificielle, qui consisterait à placer au-dessus d'une ville, sur un point central, un

gigantesque foyer électrique rayonnant au-dessus des toits et éclairant les rues, ou tout au moins les grandes artères. Nous l'aurons, cette lune artificielle, sois en assurée ; on cherche toujours !

Avant de sortir définitivement de ce chapitre de l'éclairage, un petit mot sur les avantages du système et sa supériorité sur tous les autres, à tous les points de vue.

Hygiéniquement, il est prouvé, par des expériences minutieuses et d'après les rapports de plusieurs médecins français et étrangers, que l'électricité n'échauffant pas l'atmosphère, il est beaucoup plus sain de l'employer de préférence pour l'éclairage d'une salle contenant beaucoup de monde et qu'avec des lampes bien disposées la vue se fatigue moins qu'avec le gaz, pour le travail de la lecture et de l'écriture.

Il est évident que le nouveau système offre encore, sur le gaz, l'huile et le pétrole, l'avantage de la propreté ; ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il diminue considérablement les chances d'incendie, que les allumettes sont supprimées, — en l'état, c'est un détail qui a son importance, — que l'entretien est nul et que l'éclairage et l'extinction sont instantanés.

Voilà pour l'utilité des petits besoins domestiques.

Insister sur les avantages qu'on peut en retirer pour la navigation, pour l'illumination des phares, pour les travaux des grands chantiers pendant la nuit, pour l'éclairage sans danger des mineurs travaillant sous terre, pour les explorations sous-marines, serait puéril.

Je n'ose pas te démontrer que sa supériorité décisive pour son adoption générale est l'économie, quoique, le pouvant, je sois tenté de le faire ; mais, comme tu ne seras pas seule à lire mon interminable verbiage, je rencontrerais trop d'incrédules qui ne tarderont pourtant pas à être convaincus.

Enfin, j'ai terminé ; tu penses peut-être que je m'arrête faute d'aliment et parce que j'ai épuisé tout ce qu'il y a à

dire sur cet inépuisable chapitre de l'éclairage électrique. Eh bien ! non ; je t'en parlerais pendant huit jours, je t'écrirais sur le sujet des pages et des pages pendant des mois, et encore des mois, que je ne viendrais pas à bout de l'exposer en détail.

Mais j'ai rempli mon but ; je voulais seulement t'intéresser, et je crois avoir réussi.

V.

Comme le titre de ma lettre : *Electricité*, m'oblige, je dois t'avouer, au risque de te lasser, — tu peux me lire à petites doses pour éviter la fatigue, — je dois t'avouer que nous n'avons, sur les nombreuses pages que je viens de te feuilleter, qu'effleuré ce grand thème ; nous n'avons vu qu'un coin du tableau ; nous n'avons envisagé que par le plus petit côté, le côté amusant, pour ainsi dire, ce merveilleux agent physique, comme nous le dénommions au début ; il nous resterait tout à dire encore, tout, sur ce qu'il a donné, sur ce qu'il a produit et surtout ce qu'il donnera et produira d'incompréhensible, de stupéfiant, de mystérieux, dans un avenir prochain.

Nous l'avons vu, transmettant la lumière et servant de puissant auxiliaire à la chirurgie ; nous allons le voir servir de domestique au moyen des sonneries, reproduire l'écriture par les appareils autographiques, transmettre la parole avec les téléphones, transporter la force au moyen de machines dynamo-électriques et surtout servir de véhicule à la pensée à travers l'espace, avec la vitesse de la pensée elle-même !

Ceci n'est pas une hyperbole, une figure de rhétorique que j'emploie pour me faire lire par toi avec plus de goût ; c'est strictement exact et littéral ; le télégraphe transmet et imprime la pensée avec l'instantanéité de la pensée, à des distances qui peuvent se calculer, mais ne se mesurent pas !

Que dis-tu ? Tu me demandes un chiffre ? Eh bien ! accepte, sans le contester, cent mille kilomètres par seconde!

La terre ayant 40,000 kilomètres de circonférence, un courant électrique, lancé sur un fil conducteur entourant le globe, mettrait donc moins de la moitié d'une seconde pour faire le tour du monde, tandis qu'il faudrait vingt-trois jours à une locomotive, roulant sans cesse à une vitesse de train exprès, 70 kilomètres à l'heure.

Le pauvre héros de Jules Verne, qui passe d'un train dans un autre, qui saute d'un bateau sur un autre bateau, sans perdre une minute, et qui trouve prodigieux de faire le voyage en quatre-vingts jours, deux mois et demi, comme tu me le racontais hier encore, est bien distancé !

Un chroniqueur nous fait une autre comparaison qui t'amusera.

Pour se rendre de notre globe au soleil, dit-il, le fluide électrique mettrait cinq minutes, tandis que, pour accomplir le même trajet, il faudrait neuf ans à un boulet de canon conservant sa vitesse initiale, plus de deux siècles, — deux cents ans ! — à une locomotive, et deux mille cinq cents ans à un homme marchant d'un pas accéléré, toujours égal et jamais faiblissant.

D'ailleurs, à un point de vue général, il n'y a rien de mieux pour prouver un fait, une allégation, que de citer un exemple corroborant cette allégation.

Eh bien ! il y a mieux encore que ce que je viens de te dire.

Je viens de lire, en effet, quelque part, ceci :

L'élection présidentielle du 3 décembre 1887, à Versailles, a été connue à Paris à *six heures du soir* et publiée, avec tous ses détails essentiels, à New-York (Etats-Unis d'Amérique), le même jour à *deux heures trente minutes de l'après-midi*, c'est-à-dire trois heures *avant* son départ de Paris.

Ce fait est fréquent et tient à la différence de situation géographique, la France étant située entre 7° 8' de longitude ouest et 5° 25' de longitude est, et les Etats-Unis étant compris entre 70 et 127° à l'ouest; différence : 76 degrés environ.

Il n'en est pas moins vrai qu'il ne se passe pas de jour où un américain, parcourant un journal, avec la nonchalance d'une habitude prise, ne lise :

On nous télégraphie de Paris :

« Il s'est passé ce matin, à huit heures, à Marseille, le fait que nous relatons ci-dessous.... »

Et il est rare, — cela ne s'est peut-être jamais vu, — qu'un de ces lecteurs, consultant sa pendule, ait poussé un soupir d'admiration en constatant qu'au moment où il lisait ces lignes il était quelquefois, à New-York, huit heures du matin, heure à laquelle on annonçait comme accompli à Marseille l'événement signalé.

Les résumés de la presse parisienne, comme dit la Revue citée, expédiés de Paris à huit heures du matin, parviennent à New-York à quatre heures de la même matinée, ce qui procure aux américains le plaisir de lire, à leur lever, le résumé de nos journaux de Paris, que nous lisons à notre lever aussi, le même jour.

Qu'en penses-tu ?

Moi, rien, ou plutôt.... je dirai mon opinion plus tard ; continue à me lire.

Je m'estime bien téméraire, ma chère enfant, d'oser aborder ici cet immense sujet du télégraphe ; effleurer la question est bien insuffisant; quant à l'approfondir, il n'y faut pas penser. Les cadres du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire*, qui me fournit gracieusement le papier pour écrire ces pages, seraient beaucoup trop étroits.

Je ne puis qu'effleurer la question ; mais il m'était impossible de me taire devant tes nombreuses et fréquentes questions : qu'est-ce que le télégraphe ?

Nous venons de le dire; je ne peux pas te le traduire autrement : le télégraphe électrique sert à transmettre la pensée au moyen de l'électricité et du magnétisme.

C'est court, n'est-ce pas, et cela ne te dit rien ?

Ce qui te déroute surtout, je le vois, c'est le mot magné-

tisme, associé à l'électricité. C'est ainsi pourtant ; le télégraphe a indispensablement besoin de tous deux.

Voici comment : le courant électrique traversant un fil de fer, enroulé en spirales multipliées autour d'un barreau de fer doux, transforme momentanément ce barreau en aimant ; l'aimantation cesse en même temps que cesse le courant. Tous les appareils télégraphiques, quels qu'ils soient, sont basés là-dessus.

Je puis te figurer en deux mots l'ensemble d'une correspondance télégraphique quelconque.

Au départ, une pile, dont un des pôles est relié à la terre, et l'autre peut être attaché à volonté à un transmetteur ; ce transmetteur est en communication avec un fil de fer (ligne), lequel aboutit, à l'arrivée, à un récepteur composé d'un barreau de fer, autour duquel s'enroule une spire métallique entourée de soie, dont un bout est rattaché à la ligne, l'autre à la terre.

Au-dessus du barreau de fer, à une distance d'un demi-centimètre, si tu veux, est placée, à plat, une lame en fer, une lame de couteau, par exemple, retenue en l'air par un petit ressort, afin qu'elle ne touche pas le barreau.

Quand on veut envoyer le signal au départ, on fait toucher le pôle libre de la pile à la ligne, au moyen du transmetteur ; le courant passe dans le fil de ligne, arrive dans la spire entourant le barreau, lequel est aimanté sous l'influence du courant. Cet aimant provisoire attire la lame, qui reste plus ou moins longtemps en contact, selon la volonté de celui qui parle.

Cette même lame, étant, d'autre part, en suspension par le milieu sur son axe, bascule.

Or, à l'extrémité soulevée, se trouve un poinçon qui touche, dans ce mouvement de bascule, un papier déroulant sans fin. Si donc le transmetteur envoie sur la ligne une émission rapide de courant, le poinçon ne marque qu'un point rapide aussi ; s'il appuie plus longtemps, il trace un trait ; c'est, dans l'appareil le plus simple et le

plus usité, cette combinaison de traits et de points qui forme les lettres conventionnelles.

Ailleurs, ces signaux seront formés au moyen d'un transmetteur à deux branches, par une double émission alternative du courant positif et du courant négatif, désignant, l'un les points, l'autre les traits.

Pour un autre appareil, ce sera une aiguille qui pivote autour d'un cadran; pour un troisième, une roue dentée sur le pourtour de laquelle sont des lettres; pour d'autres, ce sera un pendule se balançant entre deux électro-aimants (barreau de fer entouré de fils recouverts) et attiré alternativement par l'un et par l'autre; mais, pour tous, le même principe: l'aimantation artificielle et momentanée du fer par le courant électrique.

As-tu compris? Je n'en suis pas bien certain, puisque, ne répondant pas à ma question, tu m'en poses une toi-même: qui a donc inventé tout cela? qui l'a inventé? Tout le monde et personne; ils sont là deux ou trois douzaines d'hommes de génie qui, depuis le commencement du siècle, c'est-à-dire depuis quatre-vingts ans environ, mettent chacun successivement, simultanément quelquefois, une pierre à cet édifice, qui est devenu le monument le plus gigantesque de la science humaine!

C'est, au reste, l'histoire de toutes les découvertes: c'est, par exemple, la fronde de Goliath des temps bibliques, la flèche du Perse du temps de Cyrus, qui, pour la honte de notre siècle de progrès, sont devenues, en 1887, l'engin monstrueux, la pièce de canon, la bouche à feu qui lance son boulet meurtrier, son obus dévastateur, à dix kilomètres de distance, c'est à dire sans que l'homme qui manœuvre l'instrument puisse apercevoir le but qu'il veut atteindre!

C'est prodigieux de résultat, n'est il pas vrai, ma chère Louise? Mais l'intention de la découverte est, tu l'avoueras, moins civilisatrice que celle de notre télégraphe, qui, de fronde, est, lui aussi, devenu canon!

Tu serais peut-être curieuse de connaître les transformations successives subies depuis le premier essai de correspondance télégraphique, — c'est la première fois qu'on employa le mot, — fait par Claude Chappe, en 1793.

Tu as bien entendu parler de ces postes installés sur des éminences, à des distances de dix à douze kilomètres les uns des autres. L'appareil à signaux qui les surmontait était composé de trois pièces de bois, peintes en noir: un grand mât, au sommet duquel était l'articulation principale, le *régulateur*, flanqué de deux *ailes*. Le tout était mis en mouvement au moyen de cordes et de poulies, qui manœuvraient les bras mobiles, de façon à combiner des signaux de convention qui suffisaient à traduire un nombre restreint de nouvelles, car, pendant les cinquante années qu'a vécu cet intéressant système de correspondance, l'État seul s'en servait, lui seul en avait le monopole.

Ne t'imagine pas que le télégraphe électrique, inventé subitement, a détrôné du jour au lendemain le télégraphe aérien.

Même avant l'invention de Chappe, de petits télégraphes électriques, des télégraphes de cabinet, on peut dire, avaient été essayés, par exemple en 1770 par Lesage, un suisse, qui avait installé vingt-quatre fils, correspondant aux vingt-quatre lettres de l'alphabet et aboutissant à des pendules, — cherche dans ta Physique la signification de ce mot. — Au point de départ, on touchait avec un bâton de résine un des fils; à l'autre extrémité, la balle de sureau du pendule correspondant et sur laquelle était tracée une lettre était subitement attirée.

Ainsi, pour transmettre le mot Louise, on touchait le douzième fil, sur lequel était la lettre L, puis le quinzième pour la lettre O, le vingtième pour la lettre U, le neuvième pour l'I, et ainsi de suite; c'était un peu long, et puis l'électricité du bâton résineux n'avait pas beaucoup de force; elle n'allait pas loin.

Quelques années après, avec le même moyen, on se contenta d'un seul fil : le nombre d'attractions et de répulsions désignait les lettres : une pour la lettre A, deux pour le B, etc.

Jusqu'en 1800, l'électricité statique, fournie par les attractions ou répulsions de la résine ou par les machines électriques à plateau de verre, était seule utilisée.

Vers 1820, l'invention presque simultanée des piles et de l'aimantation du fer par les courants provenant de ces piles fit présager ce que nous voyons de nos jours ; je dis présager, car dix-sept années se passèrent avant l'application effective des recherches, des essais, des expériences multipliées jusqu'à ce jour.

C'est à cette même époque qu'on commença à se servir d'un seul fil, la terre étant utilisée comme fil de retour. On était déjà loin des vingt-quatre conducteurs de 1770 !

Te raconter les progrès accomplis depuis serait bien long et bien fastidieux pour toi ; je me contenterai de te mentionner ce qui s'est fait chez nous.

Le premier *appareil français*, — c'est ainsi qu'on le dénommait, — basé sur ces découvertes, reproduisait, au moyen d'une aiguille aimantée par le courant, les combinaisons de l'ancien télégraphe aérien ; c'était pour ménager la transition entre l'ancien système et le nouveau, entre le télégraphe aérien et le télégraphe électrique. En 1860, il avait complétement disparu et était remplacé par l'appareil à cadran de Bréguet, que tout le monde a vu fonctionner dans les gares, et par l'appareil Morse, le plus répandu depuis 1854, parce qu'il est le plus simple.

Entre parenthèses, une date à enregistrer : un crédit de 240,000 francs avait été ouvert par les Chambres pour servir à établir entre Paris et Rouen le premier télégraphe électrique français, qui fut inauguré le 18 mai 1845.

J'insiste un peu sur les appareils, parce que c'est en France la principale question ; tous les efforts des administrations étrangères tendent à soigner leurs réseaux

de fils, à multiplier les conducteurs; nous, au contraire, sans négliger le réseau, nous nous appliquons surtout à faire rendre à chaque fil la plus grande somme de travail possible, et nous pouvons montrer avec orgueil la plus belle collection d'appareils ingénieux,

Je dis ingénieux, mais le terme n'est pas assez accentué; c'est chefs-d'œuvre de génie qu'il faudrait dire. Je voudrais pouvoir t'initier aux merveilles d'organisme de ces bijoux mécaniques et scientifiques, multipliant, triplant, quadruplant, sextuplant la transmission des mots, des idées et de la pensée, mais il faudrait un autre cadre.

Au reste, des maîtres plus compétents que moi ont parlé; ceux qui veulent s'instruire peuvent les consulter pour la description séduisante de la série de ces divers types à cadran, écrivants, imprimeurs, à signaux fugitifs, enregistreurs, autographiques, multiples, etc.

Ces derniers sont l'expression la plus frappante et la plus récente des progrès accomplis dans les transmissions télégraphiques.

Ils consistent dans l'utilisation d'un seul fil, d'un seul conducteur, à la transmission simultanée des dépêches, par plusieurs séries d'agents accouplés deux par deux et opérant en même temps, chacun sur son appareil.

Ils sont basés sur la division du temps, en mettant à profit les intervalles libres qui s'écoulent entre la transmis sion des signaux.

Tout ce que peut rendre un fil est ainsi utilisé. Cet avantage, dont le résultat, a-t-on dit, peut en quelque sorte stupéfier, est encore réalisé par un autre système qui peut être appliqué à tous les appareils et qui permet à des correspondants d'échanger des dépêches expédiées en même temps entre les deux postes.

D'autres instruments très ingénieux, reproduisant l'écri ture autographique, les dessins, plans, etc., ont été découverts, utilisés, puis abandonnés, on ne sait pourquoi.

Je viens de te parler assez brièvement des appareils

récepteurs et transmetteurs. Ces appareils ne suffisent pas pour constituer un *poste* télégraphique.

Pour les relier entre eux, des commutateurs sont nécessaires ; c'est la vanne, c'est l'écluse destinée à diriger le courant sur la partie à desservir ; pour constater le passage de ce même courant dans le conducteur, une boussole est utile ; enfin, il faut se précautionner contre la complaisance du fil de ligne, qui, au moindre orage, reçoit les décharges de la foudre, absolument comme un modeste petit ruisseau ou un tranquille petit canal, destiné à arroser et à fertiliser une prairie, se gonfle subitement sous une pluie abondante. Il est indispensable de placer, à l'entrée dans le poste de ce conducteur sans défense, une sorte d'écluse encore, pour établir une dérivation à la terre, ce réservoir commun de l'électricité, comme on le dénomme avec raison.

Cette écluse est le paratonnerre, ou plutôt les paratonnerres, car, dans chaque bureau, il y en a deux, l'un soutirant le trop plein de la décharge, au moyen de pointes, qui, comme tu le sais, ont cette propriété, l'autre, le bouc émissaire, formé d'un tout petit fil métallique, recouvert d'une enveloppe de soie et mince comme celui dont tu te sers pour coudre ; la décharge atmosphérique, toujours puissante, brûle la soie, ce qui établit automatiquement la communication avec le réservoir commun, sans qu'il soit besoin d'intervenir, pour diriger où il convient le fluide exubérant et indiscret.

Mais, ma chère enfant, tu ne me fais pas remarquer que nous sommes entrés dans la maison que je t'ai fait visiter en détail, sans nous occuper de la route que nous suivions pour y pénétrer.

C'est peut-être la foudre qui nous a guidés ! Il est encore temps cependant. Nous allons sortir et examiner cette route qui, comme tu le sais, est toute métallique ; la principale condition est qu'elle soit bien isolée ; l'électricité, vois-tu, est d'une subtilité dont rien n'approche ; je te l'ai

dit dans une lettre précédente : quand on ne la bride pas, elle quitte son conducteur avec une rapidité étonnante. Aussi as-tu remarqué, sans doute, les précautions que l'on prend, en faisant appuyer le fil sur de la porcelaine ; le bois des poteaux la laisserait échapper. Dans ces conditions, elle suit fidèlement le conducteur métallique, car l'air ne lui convient pas ; elle n'aime pas se glisser toute seule dans l'air. Mais juge comme on doit soigneusement l'envelopper, lorsqu'elle doit passer sous la terre ou dans la mer ; — tu n'ignores pas que nous avons des lignes souterraines et sous-marines.

La première idée de ligne aérienne fut émise par Schilling, en 1834, dans une commission réunie à Saint-Pétersbourg, par l'ordre de l'empereur de Russie, et dont M. Jacobi donne le compte rendu en ces termes :

« Il proposa de placer son conducteur sur des *perches* plantées sur le chemin de Peterhoff. Cette proposition ne fut reçue de la part de la commission qu'avec des huées décourageantes. Un des membres de la commission lui dit même en ma présence : « Votre proposition est une folie ; » vos fils dans l'air sont vraiment ridicules. »

Et ce fut bien ainsi partout ; on n'aurait jamais pu supposer que des troncs d'arbres plantés le long des routes ou dans les champs résistassent aux intempéries du temps et à la malveillance des hommes.

Mais combien est intéressant à lire le récit descriptif et historique de la pose des câbles sous-marins, sillonnant maintenant tous les océans et reposant parfois au fond du gouffre, à 4 ou 5,000 mètres de profondeur.

Le réseau sous-marin est immense. En veux-tu une idée bien vague ? Je ne te citerai que les principales communications.

Dix câbles relient directement l'Europe à l'Amérique : huit partent de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ; deux de Brest, pour atterrir à Terre-Neuve.

Nous avons, avec l'Angleterre, quatorze conducteurs

traversant la Manche, dont deux reliés directement à Marseille; nous sommes aussi en communication sous-marine avec Alger par trois fils, avec Bône par deux, enfin avec Barcelone et avec Bastia.

Marseille est en correspondance sous-marine avec l'Australie, par exemple, par le câble de Bône, de Bône à Malte, à Alexandrie, à Aden, par la mer Rouge, d'Aden à Bombay et à Madras, dans la mer des Indes, à Penang, Singapore et Port-Darwin.

L'Espagne est reliée au Brésil, dans l'Amérique du Sud, dont tous les points de la côte sont joints télégraphiquement.

En résumé, tous les océans sont sillonnés par ces câbles, se reliant les uns aux autres, presque sans solution de continuité.

Au reste, tu ne peux t'imaginer l'étendue du réseau électrique sur le monde entier. Tu t'es amusée souvent à examiner une de ces toiles d'araignée aux mailles fines et tellement serrées que, si tu laissais tomber sur cette toile une aiguille par la pointe, il serait difficile que tu atteignes un des fils de cette trame. Eh bien! une carte télégraphique complète a absolument le même aspect que ce fin réseau, tissé par l'ingénieuse araignée.

Seulement le nôtre est le réseau de la pensée humaine; il sert, comme vient de le dire un rédacteur de *la France*, à l'échange incessant des impressions et des besoins modernes, besoins exaltés, centuplés, impossibles à comprendre pour la génération qui nous a précédés.

C'est encore, puisque tu apprends l'histoire naturelle, les systèmes artériels, veineux et nerveux, tels que les reproduisent graphiquement les figures anatomiques.

C'est bien là, en effet, le nerf vital à travers lequel circule la pensée. Et, tous les jours, un fil, un fibre, un nerf s'ajoute aux autres nerfs, aux autres fibres et aux autres fils!

Veux-tu une idée de la progression?

Le réseau français, en 1852, comprenait 2,000 kilomètres de ligne.

En 1887, nous en avons près de 100,000.

Mais une comparaison, qui te touche de plus près, te le fera mieux comprendre.

Le département des Basses-Alpes, en 1860, avait 200 kilomètres de fils; nous en avons maintenant 2,000. Il y avait quatre bureaux télégraphiques, je puis te les désigner: Digne, Castellane, Manosque et Sisteron; il y en a 42, en 1887; tous les cantons possèdent le leur, et nous ne tarderons pas à voir toutes les communes reliées entre elles par le *téléphone*.

NOËL ROCHE,
Secrétaire de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes.

(La fin au prochain Bulletin.)

NOTE
SUR LES RONGEURS DE LA PROVENCE

(Suite)

LE CAMPAGNOL DE SELYS. — ARVICOLA SELYSII, *Z. Gerbe.*

Moustaches grêles, plus courtes que la tête; oreilles un peu plus longues que le poil environnant, noirâtres ou brunâtres dans leur moitié supérieure, garnies en avant de poils bruns qui dépassent d'un millimètre le bord libre; yeux très petits, peu saillants, noirs; pieds d'un cendré blanchâtre. Pelage d'un fauve ferrugineux en dessus, fauve cendré pâle en dessous, avec les côtés du corps plus brillants. Mamelles au nombre de quatre, inguinales; longueur totale moyenne, $0^{m},14$, dont $0^{m},04$ pour la queue.

L'espèce habite spécialement les grandes hauteurs, car jamais on ne l'a rencontrée dans une limite inférieure à 1,500 mètres d'altitude. On sait peu sur ses mœurs; mais, d'après l'analogie de formes, on peut conclure qu'il creuse des souterrains pour y vivre à la façon des *Arvicola incertus et Savii;* comme eux, il doit se nourrir de racines et emmagasiner des provisions. Durant l'hiver, lorsque la terre est entièrement recouverte par la neige, il creuse ses galeries presque à ras du sol, entre la couche de neige et la terre; mais, lorsque survient le dégel, il abandonne ces avenues superficielles et creuse des terriers qui pénètrent profondément dans le sol. M. Gerbe avance, sauf rectification, que le nombre des petits ne doit pas dépasser quatre à chaque portée, ainsi que cela se remarque chez les Arvicoles à quatre mamelles.

LE CAMPAGNOL INCERTAIN. — ARVICOLA INCERTUS. *de Selys.*

Synonymie : ***Mus œconomus,*** Olivier; ***Arvicola duodecim costatus,*** Selys; ***Arvicola Savii*** et ***Arvicola fulvus,*** Crespon.

Trois prismes seulement sur la face externe de la dernière molaire supérieure; yeux petits, mais peu saillants; oreilles ovalaires, entièrement couvertes par le poil environnant, d'un jaune clair; moustaches composées de soies moins longues que la tête, les unes blanches et les autres noires; pelage plus ou moins égal suivant l'âge, doux, soyeux, d'un gris cendré plus ou moins lavé de brun foncé et de roux en dessus, ainsi que sur les parties supérieures et latérales de la tête; flanc fauve jaunâtre, parfois glacé de gris; dessous du corps blanc sale ou blanc jaunâtre; une tache noirâtre recouvre la partie antérieure du museau; pieds jaune clair; queue brune dessus, blanc jaunâtre dessous; quatre mamelles. Longueur totale moyenne, $0^{m},134$, dont $0^{m},033$ pour la queue.

Les terriers creusés par ce Campagnol pénètrent profondément dans le sol, s'étendent horizontalement et se subdivisent en une multitude de galeries; ces boyaux souterrains servent à l'animal pour chercher sa nourriture, qui se compose essentiellement de racines. Une des galeries aboutit à une vaste cavité servant d'entrepôt; à côte de celle-ci, on en trouve une autre, aussi spacieuse, recouverte de brindilles, d'herbes : c'est le lieu de repos. Lorsqu'il sort par l'unique ouverture de son terrier et qu'il voit la lumière, sa démarche est mal assurée, ses mouvements gauches; en un mot, il est comme ébloui. Le Campagnol incertain est redoutable dans ses années de grande multiplication, car, rongeant les racines des plantes, il enlève à ces dernières leur unique moyen de subsistance et les tue.

Sa fécondité est prodigieuse; une femelle conservée en captivité a fait sept portées dans l'espace de six mois; la gestation dure vingt jours; les petits sont au nombre de deux à quatre par portée. Au bout de deux mois après leur naissance, les jeunes sont aptes à la reproduction.

Je crois devoir rapporter à l'*Arvicola incertus* le Campagnol que M. Crespon dit être « extrêmement abondant dans nos contrées méridionales » et qu'il décrit sous le nom d'*Arvicola Savii*, dans sa *Faune,* espèce qui n'existe ni en Provence, ni en Languedoc, où j'ai fait, même auprès de M. Crespon, de vaines tentatives pour me le procurer. Tous les sujets qui m'ont été envoyés de ces provinces comme *Arvicola Savii* n'étaient que des *Arvicola incertus,* d'âge moyen. (Gerbe.)

Le Campagnol de Nager. — Arvicola Nageri, *Schinz.*

Synonymie : *Hypudæus Nageri,* Schinz, *Synopsis mammalium.*

Molaires pourvues de racines chez l'adulte; moustaches alternativement blanches et noires, parfois plus longues

que la tête; oreilles grandes, s'élevant au-dessus du poil, brunâtres ou noirâtres; yeux médiocres, noirs; dessus du corps roussâtre, plus ou moins foncé suivant la saison; cette couleur se change antérieurement en un cendré brun, qui recouvre la tête et les flancs; dessous du corps et pieds gris cendré clair, lavé de jaunâtre; queue couverte de poils courts, noirs dessus, blancs jaunâtres dessous; huit mamelles. Longueur totale moyenne, 0m,154; la queue en occupe 0m,058.

« Le Campagnol de Nager, découvert par M. Schinz, dans la vallée aux Ours, au mont Saint-Gothard, en Suisse, n'est pas très rare en Provence, dans le département des Basses-Alpes. Il vit sur les grandes montagnes des environs de Barcelonnette, et on le trouve, comme le Campagnol de Selys et le Campagnol de Lebrun, dans des régions fort élevées, jusqu'à près de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais, comme eux, il descend dans les vallées et sur les collines boisées qui sont aux pieds des hautes montagnes et, comme eux aussi, il semble préférer les contrées exposées au nord : du moins le rencontre-t-on plus abondamment dans celles-ci que dans celles dont l'exposition est méridionale.

» Aussi peu industrieux que le Campagnol roussâtre *(Arvicola glareolus)*, le Campagnol de Nager fait sa demeure de tout ce qui peut lui offrir un abri et ne prend jamais trop de peine pour se creuser un terrier compliqué, comme la plupart des autres Arvicoles. Les trous abandonnés par d'autres animaux, une crevasse profonde qu'il accommode à ses besoins, sont, le plus souvent, ses lieux de retraite. Il s'établit aussi dans les tas de pierres, sous les genévriers fourrés, dans les broussailles et les herbes épaisses.

» Il est probable que le Campagnol de Nager emmagasine des provisions, comme on a constaté que le font beaucoup d'espèces de ce genre. Cependant l'observation fait défaut sur ce point; ce que je puis dire, c'est que, en toutes

saisons, il erre ça et là pour chercher sa nourriture. L'abbé Caire, qui m'a fourni les quelques détails de mœurs que j'ai fait connaître, s'est assuré que ce Campagnol, pour satisfaire à ses besoins d'alimentation, sort de sa retraite en toutes saisons et que, même par les plus grands froids, il vague sur la neige. Sa nourriture consiste en grains de plusieurs sortes et en herbes. » (Gerbe.)

Chenu, *in Encyclopédie d'Histoire naturelle*, tome IV, page 87, par erreur sans doute, décrit cette espèce en la nommant : « Campagnol de Wager, *Arvicola Wageri*, Schinz, Gerbe. » Et, chose digne de remarque, sa figure 26 porte comme légende : « Campagnol (Myodes) de Nager. »

M. Gerbe est le premier qui ait signalé l'existence de ce Campagnol dans notre pays. Fatio ne croit pas cette espèce distincte de la suivante, avec laquelle il la confond volontairement.

CAMPAGNOL ROUSSATRE. — ARVICOLA GLAREOLUS, *Schreber*.

Synonymie : ***Mus rutilus, Mus varietas***, Pallas; ***Lemmus fulvus***, Geoffroy, Millet; ***Arvicola rufescens***, Selys; ***Hypudæus hercynicus***, Melhis; ***Lemmus rubidus***, Baillon.

Dents molaires pourvues de racines; yeux proéminents; oreilles plus longues que le poil, roussâtres, avec une tache blanchâtre en arrière et presque cachée; face de même couleur que le dos; parties supérieures du corps brun rougeâtre, piquetées de brun foncé; flancs plus clairs; ventre blanc jaunâtre peu accentué; pieds de même couleur que le ventre; queue à peine plus longue que la moitié du corps, noirâtre dessus, blanchâtre dessous, formée d'anneaux, au nombre de quatre-vingt-dix. Longueur totale moyenne, $0^m,14$, dont $0^m,05$ appartiennent à la queue.

Le Campagnol roussâtre ou des ruisseaux est répandu dans toute l'Europe centrale; il habite les parties basses

et humides de quelques-unes des collines boisées de la Provence, se creuse des terriers, s'y construit un nid avec du duvet, des herbes. Sa nourriture principale consiste en graines et fruits, mais il s'attaque aussi aux écorces et aux racines des arbres et cause ainsi des grands dommages.

Il est éveillé, agile, leste comme une souris; réduit en captivité, il s'apprivoise aisément. Le nombre annuel des portées varie de trois à quatre, et chacune se compose de quatre à six petits, qui, au bout de six semaines, parviennent presque à la taille de leurs parents.

Ni Risso, ni Crespon, ni la *Statistique des Bouches-du-Rhône* ne parlent de ce Campagnol. M. Z. Gerbe est le premier qui ait mentionné sa présence dans la Provence. (*In Revue et Magasin de zoologie*, avril 1852, page 19.)

Crespon décrit comme nouveau, sous le nom d'*Arvicola Lavernedii*, un campagnol qui, par sa coloration, sa taille et la longueur de sa queue, serait, d'après M. Gerbe, soit un *incertus,* soit un *pyrenaïcus,* soit un *subterraneus,* sous son pelage de jeune. Mais à laquelle de ces trois espèces appartient-il réellement? C'est ce que les caractères qui lui sont reconnus par Crespon ne permettent pas de décider, comme on peut en juger par la description suivante.

LE CAMPAGNOL DE LAVERNÈDE. — ARVICOLA LAVERNEDII, *Crespon.*

« Ce petit Campagnol, qui n'est pas mentionné par les auteurs, a le pelage supérieur d'un brun terreux et comme enfumé, mêlé de ferrugineux; la lèvre inférieure, la gorge et tout le dessous d'un cendre foncé; pieds noirâtres; le dessus de la queue est de la même couleur, mais grisâtre en dessous; elle est longue de 25 millimètres, et le corps mesure 5 centimètres; les oreilles sont courtes, velues et

cachées par les poils; le bout du museau est brun; yeux petits, noirs; les moustaches blanchâtres et brunes. Longueur totale, 0^{m},075.

» Ce Campagnol, inconnu jusqu'ici, que je dédie à un savant qui m'a toujours honoré de son estime, est la plus petite des espèces connues jusqu'à présent. Je le trouvais dans le mois de mai 1843, entre Saint-Gilles et Aigues-Mortes, sur une de ces petites élévations qui servent de communication au milieu de ces vastes marécages qui couvrent ce pays. J'appris d'un pêcheur qui m'accompagnait que ce petit animal établit quelquefois son nid sous les gerbes de roseau ou de fagots de tamaris oubliés au bord des eaux. C'est en en soulevant plusieurs que je parvins à me procurer deux de ces individus, que je saisis au moment où ils allaient disparaître sous un fourré épais ; ils font aujourd'hui partie de ma collection. Je pense que cette espèce n'habite que le bord des eaux ou des endroits très humides. » (CRESPON, *in Faune Méridionale,* tome I, page 73.)

NOTA. — Deux autres espèces d'Arvicoles ont été indiquées comme se rencontrant en Provence :

1° L'Arvicole des champs (*Arvicola arvalis,* Pallas), dont parlent Risso et Crespon. Nous ne saurions admettre l'existence de ce rongeur dans notre région, bien que M. Siepi dise l'avoir capturé à la Sainte-Baume *(in Bulletin de la Société d'Études des Sciences naturelles de Marseille,* 1878), sans toutefois fournir la preuve de son assertion.

2° Le Campagnol fauve (*Arvicola fulvus*, Desmarest), espèce qui n'est autre que l'*Arvicola arvalis,* Pallas, lequel Arvicole des champs, nous le répétons, est encore à trouver chez nous. Quant aux deux individus que Crespon croyait devoir ranger parmi les représentants de cette espèce, ce ne sont que des *Arvicola incertus,* ainsi que M. Gerbe a pu s'en assurer.

Dr RÉGUIS.

(A suivre.)

LE TEMPLE PAIEN DE GAUBERT (1)

On rencontre, à côté de l'église de Gaubert, les vestiges d'un ancien édifice dont le caractère singulier a la vertu de piquer la curiosité de tous les visiteurs. Le monument était taillé en partie dans le roc, et c'est cette particularité qui nous vaut aujourd'hui de ne pas en ignorer jusqu'à l'existence. La pierre, en effet, a assez bien conservé, malgré les ravages du temps, les formes diverses qu'elle avait reçues de la main de l'homme. Ici, le rocher est aplani et nivelé ; là, il se dresse en guise de mur ; ailleurs, ce sont des bases de pilastres, des sièges, des marches d'escalier, etc.

Dans le public, on dit que ce sont les restes d'un temple druidique. Bien des curieux se montrent avec horreur l'autel (!) adossé au mur monolithe : c'est là-dessus que les druides faisaient leurs sacrifices humains ; aux flancs de l'autel sont creusées les gouttières profondes qui conduisaient le sang dans un récipient creusé au bas, dans le sol. Un visiteur enthousiaste exprimait sérieusement l'espoir de retrouver des traces de sang au fond de cette cuve lapidaire, assurant que le sang laisse sur la pierre des taches indélébiles ! Aux abords du temple, se trouvent les tombes où l'on déposait les cadavres des victimes. Il y en avait pour toutes les tailles, depuis celle du nouveau-né jusqu'à l'homme fait.

Une telle explication est bien faite, on le comprend, pour frapper l'imagination populaire. Seulement, c'est son unique mérite, car il n'est pas possible de prendre au sérieux une opinion qui, pour peu qu'on l'examine de près, ne peut tenir devant la critique historique.

Comment le monument de Gaubert aurait-il pu être un temple des druides, puisque le druidisme n'a jamais existé dans le Midi ? S'il faut en croire certains auteurs, entre autres Ammien Marcellin, la caste sacerdotale des druides

ne serait pas née dans la Gaule, mais elle y aurait été importée à une époque relativement rapprochée de notre ère, probablement vers le VIe siècle avant Jésus Christ, lors de l'invasion des Kimris, sous la conduite de Hu-le-Puissant. On n'a remarqué, en effet, des traces de druidisme que là où s'est établie la nation kimrique. La Grande-Bretagne fut longtemps le foyer de la puissance des druides et le sanctuaire de leur enseignement. Dans la Gaule, les Kimris occupèrent le pays situé entre le Rhin et la Garonne, le long de la Manche et de l'Océan, c'est-à dire presque la moitié de la France actuelle. Les Celtes-Gaulois se soumirent aux nouveaux venus, ou se replièrent vers le centre de la Gaule. Il est donc vraisemblable que dans cette partie du pays le druidisme n'eut que peu ou point d'influence. La Provence surtout, qui était si éloignée du théâtre de ces événements, dut y rester complétement étrangère ; d'autant mieux que le peuple qui l'habitait, les Ligures, était, comme les Aquitains, d'origine ibérique, et par conséquent d'une race différente de celle des Gaulois.

A ceux qui conserveraient quelque doute sur l'extension de l'influence druidique dans nos pays, on peut opposer une raison communément admise et non moins péremptoire, c'est que les druides n'avaient pas de temples. En cela, les Kimris s'accordaient avec les premiers habitants de la Gaule. Ces diverses peuplades pensaient que la divinité était trop grande pour s'emprisonner dans les ouvrages des hommes, l'espace seul étant sa demeure. Les dieux subalternes étaient localisés, personnifiés dans les forces de la nature. Ainsi les Gaulois adoraient le feu, l'eau, l'air, les arbres, les pierres, les montagnes, parce qu'ils regardaient ces éléments, ces objets visibles, comme étant le siège d'une divinité qui en faisait l'instrument de sa libéralité ou de sa vengeance. En Provence, nos pères, frappés de la violence du vent *Kirk*, que nous connaissons bien sous le nom de mistral, en avaient fait un dieu que les

Romains appelèrent *Circius* et auquel l'empereur Auguste éleva un temple, lorsqu'il vint à Marseille.

De toute manière, on ne peut donc faire remonter aux druides le monument de Gaubert.

Faut-il, comme le pensent quelques-uns, y voir les ruines d'un temple romain ? Tout en ayant plus de vraisemblance, ce sentiment n'est pas plus fondé que l'autre. Il n'y a rien de romain dans cet édifice : ni le plan général, ni les caractères architectoniques, et l'autel moins encore que tout le reste, car ce qu'on prend pour un autel n'en était pas un.

Les autels en usage chez les Romains étaient de diverses sortes, suivant l'usage auquel on les destinait. Ceux qui devaient servir au culte supportaient une tablette creusée ou munie de rebords, sur laquelle on plaçait les offrandes, on allumait le feu du sacrifice et l'on versait les libations. Un canal par où s'écoulaient le vin et le sang, ou le jus des victimes, partait du fond de la cavité supérieure et, pénétrant dans l'épaisseur de la pierre, venait déboucher au bas de l'autel, quelquefois plus haut. L'autel sur lequel on devait égorger ou brûler des victimes était invariablement placé hors du temple, le plus souvent à l'entrée. Il y avait encore l'autel brûle-parfums *(turicrema),* qui était beaucoup plus petit que le précédent ; il portait, comme ce dernier, une cavité où l'on allumait le feu et où l'on jetait les grains d'encens.

Il est manifeste que notre prétendu autel ne ressemble à aucun de ceux que je viens de décrire. La cavité qu'il porte à son sommet, si elle existait à l'origine, n'avait pas plus de trois à quatre centimètres de côté ; de plus, elle est sans issue. Elle n'aurait donc pu servir ni pour le feu, ni pour les libations.

Insister davantage sur ce point serait, je crois, superflu. Abordons plutôt le côté positif de la question.

Le monument de Gaubert ne possède ni l'antiquité, ni le caractère païen qu'on lui a attribués. C'était simplement

l'ancienne église paroissiale, qu'on dut abandonner pour des motifs qu'on verra tout à l'heure. Si cette solution a pour quelques esprits le désagrément de diminuer le prestige et l'intérêt du monument, elle a, en retour, l'avantage d'être plus conforme à la vérité.

Un examen attentif permet de recomposer sans trop de peine le plan de la vieille église. D'abord, à l'inverse de l'église actuelle, elle était orientée ; la façade et la porte étaient au couchant. (*Voir plus loin le plan des deux églises.*) En entrant, on descendait quatre marches encore très reconnaissables. Après avoir parcouru les deux tiers de la nef, il fallait descendre de nouveau, l'autre tiers et le sanctuaire se trouvant en contre-bas d'environ un mètre. Cette disposition anormale s'explique par une irrégularité dans le plan du rocher, qui subit en cet endroit une brusque dépression.

Une abside semi-circulaire formait le chevet de l'église. On peut encore suivre la courbe de l'hémicycle, soit dans la taille du rocher, soit sur un pan de mur qui a survécu comme pour servir de témoin irrécusable. La base de la colonne qui portait la pierre d'autel, vers le centre de l'abside, est très apparente, quoique fortement usée. La colonne existe peut-être encore : ce pourrait être celle qu'on voit au bord du chemin, en face du presbytère (1).

Pour se reconnaître dans cette partie de l'église, il faut remarquer que, du côté du midi, un quartier du rocher s'est affaissé peu à peu, entraînant le mur auquel il servait de base. Le bloc qui s'est détaché est distant aujourd'hui de 5 à 6 mètres ; mais les vieillards racontent qu'au siècle passé les enfants pouvaient sauter d'un bord sur l'autre. Ce mouvement du rocher fut, à n'en pas douter, la cause

---

(1) Ou peut-être le morceau de granit dont la présence intrigue beaucoup de gens. De ces deux tronçons, l'un a dû servir pour l'autel, et l'autre pour le bénitier.



qui nécessita la construction d'une nouvelle église. On éleva celle-ci tout à côté, ce qui permit d'utiliser le mur resté intact de la première, et ainsi le mur du nord est devenu celui du midi. Sur ce mur décrépi, on peut voir en ce moment, à l'extérieur, l'encadrement d'une ouverture condamnée, qui devait être une armoire.

La première église était divisée en trois travées. séparées par des piliers engagés. Chacun de ces piliers se composait de quatre pilastres adossés, en retraite les uns sur les autres. Les plus saillants soutenaient l'arc doubleau ; les autres se reliaient, à droite et à gauche, aux piliers voisins par des arcades superposées qui se déployaient entre les chapiteaux et la naissance de la voûte.

Dans le vieux mur qui a servi pour la nouvelle église, ces piliers n'ont pas été conservés tels qu'ils étaient : on a démoli (ou on n'a pas entretenu) la partie la plus saillante ; l'autre fait aujourd'hui office de contrefort. La plupart des pilastres sont encore ornés de leurs chapiteaux ou impostes consistant en une pierre dont la saillie est taillée en doucine. On a également laissé à leur place quelques sommiers en tuf des arcades latérales.

Du côté opposé, il n'existe plus que la partie inférieure du mur et des piliers, laquelle avait été taillée tout d'une pièce dans le roc. La hauteur n'en est pas uniforme : elle varie non seulement d'un pilier à l'autre, mais encore entre les parties d'un même pilier, l'ouvrier s'étant conformé à la déclivité de la surface du rocher. Cette inégalité est particulièrement sensible dans un pilier : le pilastre le plus saillant ne s'élève guère au-dessus de la base, tandis que le plus large, immédiatement adossé au mur, atteint presque la hauteur du rocher et forme au premier une sorte d'encadrement assez semblable à un rétable. Ne serait-ce pas ce qui a fait prendre celui-ci pour un autel ? La base est romane ; elle se compose d'un biseau et d'une plinthe sans griffe. La plinthe se continue autour de l'édifice, sous la forme d'un siège ou banc de pierre.

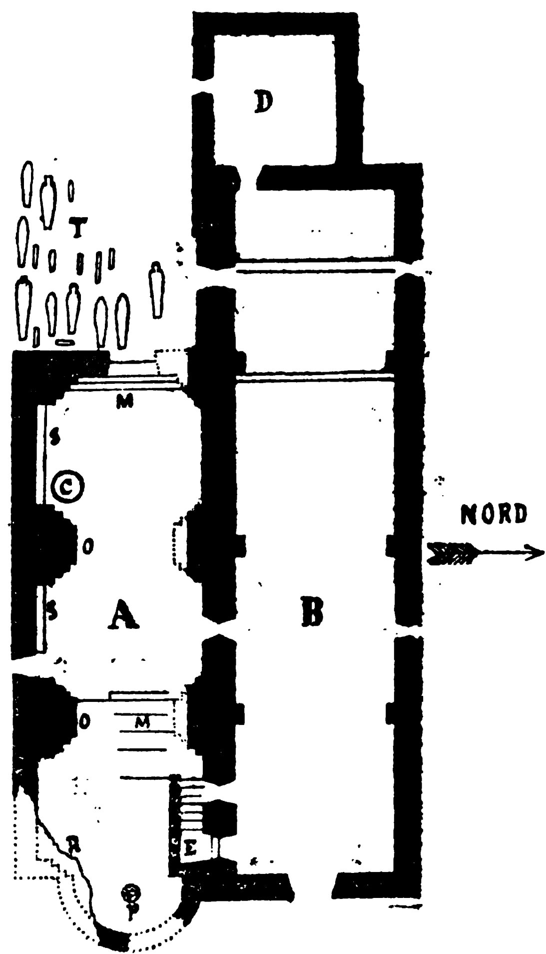
LÉGENDE.

A Ancienne église.
C Cuve baptismale.
SS Sièges de pierre.
MM Marches.
P Base de la colonne portant l'autel.
R Bord du rocher éboulé.
T Tombes.
OO Piliers.
B Eglise actuelle.
D Sacristie.
E Escalier extérieur de la tribune.

(Le pointillé indique les parties détruites.)

PLAN HORIZONTAL DES DEUX ÉGLISES DE GAUBERT

(Échelle de $0^m,004$ par mètre.)



Par ces détails, on peut juger combien l'ancienne église l'emportait, sous le rapport de l'architecture, sur l'église actuelle ; celle-ci est loin de valoir son aînée.

A quelle époque doit-on faire remonter la construction de l'une et de l'autre ? En ce qui concerne la première, il est difficile de répondre d'une manière précise et certaine, faute d'éléments suffisants. Pourtant, s'il fallait donner une date, volontiers j'assignerais le XI[e] siècle, probablement la première moitié. La vieille église romane servit au culte jusque vers la fin du XVI[e] siècle, époque à laquelle on dut l'abandonner à cause de l'accident relaté plus haut.

Un manuscrit des archives de l'Évêché (1) nous apprend qu'en l'année 1587 le chapitre de la Cathédrale, qui était prieur décimateur à Gaubert, confia, de concert avec la communauté, à messire Antoine (2), maçon de Gréoulx, le soin de construire l'église, moyennant la somme de 1,200 florins (notaire Jehan Honorat). Le 1[er] avril 1588, le chapitre renouvelle le contrat avec le même et ajoute la somme de 36 écus pour remettre le *presbytère* (3) dans son état primitif. Il ne peut s'agir ici que de l'ancien sanctuaire, qui menaçait ruine et qu'on voulait restaurer, en attendant l'achèvement de la nouvelle église. En même temps qu'il donne une date précise, ce document vient donc à l'appui de ma thèse.

Reste à examiner quelques détails intéressants.

La cavité qui existe sur le sol, près d'un pilier, et qui ressemble à l'orifice d'un puits abandonné et comblé n'a jamais eu la destination barbare qu'on lui a prêtée. C'est

---

(1) Je dois cette indication à l'obligeance de M. le Chanoine Cruvellier.

(2) Le même est désigné dans les archives municipales de Gaubert sous le nom d'Anthoine Christol. (Comptes du trésorier. — Les délibérations du conseil de cette époque manquent.)

(3) C'est ainsi qu'on désignait autrefois l'abside, ou le fond de l'abside, parce que c'était la place du prêtre.

le fond de l'ancienne cuve baptismale; je dis le fond, parce que la cuve telle qu'elle est aujourd'hui n'a pas plus de 30 centimètres de profondeur et qu'elle devait être complétée jadis par un mur d'enceinte construit sur ses bords. Ce genre de fonts baptismaux a pu servir soit pour le baptême par immersion, qui a été en usage dans l'Église latine jusqu'au XIIe siècle, soit pour le baptême par affusion ; on le rencontre aux deux époques.

Les tombes creusées dans le rocher ne sont pas plus romaines que le temple. Le VIIe siècle vit se généraliser l'usage d'établir les cimetières autour des églises, même de celles qui se trouvaient dans l'enceinte des villes ou bourgs. Lorsque fut bâtie l'église de Gaubert, on se conforma à cet usage. L'emplacement sur le rocher n'était pas une raison de s'en écarter, au contraire. Anciennement, les chrétiens aimaient beaucoup à établir leurs sépulcres dans la pierre, en souvenir de celui de Jésus-Christ. Ils plaçaient leurs morts la tête au couchant, les pieds au levant, sans doute pour le même motif qui faisait orienter les églises. A Gaubert, le champ des morts s'étendait tout autour de l'église, sauf du côté du midi. La nouvelle église en ayant occupé la plus grande partie, c'est très probablement de cette époque que date le nouveau cimetière. Une vingtaine de tombes de l'ancien sont restées apparentes. Elles sont creusées en forme d'auges, plus larges vers la tête que vers les pieds. Plusieurs ont un espace circulaire destiné à recevoir la tête du cadavre, coutume qui fut mise en pratique surtout du XIe au XIVe siècle. Ces tombes étaient fermées par des dalles plates et cachées sous une couche plus ou moins épaisse de terre; il n'y a pas cinquante ans qu'elles sont vides et béantes comme on les voit à présent (1).

(1) Les tombes de ce genre ne sont pas chose bien rare. Qu'il suffise de citer Montmajour, en Provence, où elles se trouvent en grand nombre.

Vers le milieu de la nef, le mur de pierre porte une échancrure qui était le bas d'une porte latérale. On y montait de l'intérieur par un escalier étroit, dont les marches se sont totalement usées sous le pas des enfants, qui font de l'emplacement de la vieille église le théâtre favori de leurs jeux. Cette porte, à coup sûr, ne servait pas pour l'entrée et la sortie des fidèles. A quelle fin avait-elle donc été ouverte ? Ici, je l'avoue, il faut nous hasarder sur le terrain des pures conjectures. La porte donnait, à l'extérieur, sur un bassin creusé immédiatement au-dessous, dans le rocher. Un éboulement a détruit en partie ce bassin ; mais, par ce qui en reste, on sait qu'il avait 60 centimètres de profondeur, autant de largeur et une longueur minimum de $1^m,80$. Était-ce là une citerne au service de l'église ? Est-ce à l'usage de cette citerne qu'était destinée la porte ? On peut l'admettre, en attendant une meilleure explication.

Les anciens habitants de Gaubert avaient tiré le meilleur parti possible du singulier emplacement de leur église. Après avoir lutté contre le roc pour élever à Dieu un temple digne de leur foi, ils l'attaquèrent de nouveau pour l'employer à leur commodité personnelle. Au dehors, le long du mur méridional, ils taillèrent un banc de pierre et une étroite esplanade où, les jours de dimanche, en attendant l'ouverture des offices, les bons vieux venaient sans doute réchauffer au soleil leurs membres engourdis par les glaces de l'âge autant que par celles de l'hiver. Les bords du rocher portent encore les profondes entailles qu'on y avait pratiquées pour fixer les montants d'une rustique balustrade. La précaution ne paraîtra pas inutile, si l'on songe que la terrasse mesure à peine 1 mètre de largeur et qu'elle est bordée d'un précipice de 5 à 6 mètres de profondeur.

Ces débris du passé résistent depuis trois siècles à l'action corrosive des intempéries de l'air et à celle non moins redoutable de l'âge qui passe pour être sans pitié.

A moins qu'une cause violente ne vienne les faire disparaître, ils dureront encore longtemps et ils transmettront aux générations futures le souvenir de la foi, du courage et de l'intelligence pratique des hommes d'une époque trop souvent calomniée.

A. Andrieu.

LES QUATRE PAROISSES URBAINES DE FORCALQUIER

et leur union en 1415

Un four à chaux devenu citadelle, un village improvisé capitale, telle est, en deux mots, l'histoire de Forcalquier à son origine.

Les comtes de la Haute-Provence, inquiétés à Avignon par le pariage de leurs remuants cousins de Toulouse, résolurent, dès avant 1110, de transporter leur résidence dans les montagnes et de s'y fortifier. Ils jetèrent leur dévolu sur le hardi mamelon de Forcalquier, merveilleusement campé sur l'arête qui sépare les deux bassins géographiques adossés au versant sud de Lure. Jamais plus favorable assiette de château fort. L'éminence voisine, qui devait plus tard prendre, en une douloureuse occasion, le nom tristement significatif de *la Bombardière* (1), était, avant l'invention de la poudre, non seulement sans menaces contre la citadelle, mais très propre à l'établissement d'une vigie plongeant sur la vallée du Béveron.

Mais, si la position était singulièrement heureuse au

(1) C'est de là que Giacomo Galeoti, commandant des troupes françaises, bombarda, en juillet 1481, la citadelle, que commandait, pour la reine Yolande, le capitaine Manaud de Guerre.



point de vue militaire, elle l'était fort peu pour créer là une ville de quelque importance. Le territoire était maigre, l'eau rare, la population, par suite, clair éparpillée. Les comtes parvinrent, néanmoins, à triompher de ces conditions ingrates. Habiles et en même temps généreux, ils appelèrent les colons du dehors, à l'aide des deux grands moteurs que le régime féodal mettait en leurs mains : la liberté du sol et celle des personnes. Il n'en fallait pas davantage pour attirer d'innombrables transfuges des fiefs d'alentour, heureux d'échapper au pouvoir des tyranneaux de campagne et de s'abriter sous l'autorité directe et légère du souverain.

Nous sommes dépourvus d'éléments pour établir, même par à peu près, le chiffre de la population forcalquérienne sous les comtes. Tout ce que nous savons, c'est qu'après l'effroyable peste de 1348, les incursions de Cervole et celles de Turenne, notre ville, amoindrie au point d'exciter, au siècle suivant, la commisération du roi René (1), comptait cependant encore *plus de dix mille âmes*, en 1600 (2).

---

(1) Voir au registre des *Privilèges* (archives municipales de Forcalquier), une charte du roi René, en date de 1466, dans laquelle il constate que cette ville, *quæ amplissima esse solebat, nunc valdè minuta est.*

(2) Délibération du conseil de ville, en date du 17 décembre 1600 (mêmes archives). Ce chiffre est au delà du triple de celui de 1847 et atteint presque le quadruple du chiffre actuel. Peut-être le conseil de ville y mit-il quelque exagération. On serait d'autant plus tenté de le croire, au moins à première vue, que le nombre des maisons de Forcalquier était, à peu de chose près, en 1600, ce qu'il est aujourd'hui. Mais, si l'on considère, sans parler de l'émigration des générations actuelles vers Marseille, que la moyenne des enfants dans chaque famille était jadis de six à huit, alors qu'elle n'est plus actuellement que de deux ou trois, on est amené à reconnaître que *la population de chaque maison* était infiniment supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui et que, par conséquent, à nombre égal de maisons, la population totale de la ville devait se rapprocher sensiblement du chiffre indiqué dans la délibération du 17 décembre.

Serait-il téméraire de hasarder qu'elle a pu en avoir le double au *summum* de sa prospérité ?

Ce qui est certain, quoique mal connu jusqu'à présent, c'est que Forcalquier, qui n'avait qu'une seule paroisse urbaine (1) avant l'arrivée des comtes, prit, une fois devenu la capitale d'un État indépendant, une importance telle, que trois autres églises paroissiales furent établies dans l'enceinte de ses remparts, savoir Notre-Dame, Saint-Jean (2) et Saint-Pierre, sans préjudice d'une église vicariale sise hors les murs et dédiée à saint Suffren.

Il sera intéressant de dire le rapide historique de chacune d'elles.

I. Et d'abord, l'église majeure, qui était en même temps la plus ancienne. C'est celle dont les ruines, envahies par

---

(1) Ajoutons-y une paroisse suburbaine, celle de Saint-Promace, bâtie ou plutôt rebâtie en 1030, dans le bourg de ce nom, à peu de distance de la ville. La paroissialité de cette église ressort canoniquement du fait qu'elle possédait un baptistère (*Cartulaire de Saint-Victor,* charte de 1035). Mais Saint-Promace, avant même la création des nouvelles paroisses *intrà muros*, cessa d'être paroissiale et devint un simple prieuré rural de Saint-Victor, sans charge d'âmes.

(2) Camille Arnaud, le seul de nos historiens alpins qui ait parlé de la pluralité des anciennes paroisses de Forcalquier, les réduit, au total, à trois, savoir Saint-Mary, Notre-Dame et Saint-Pierre. Voir l'*Eglise de Saint-Mary à Forcalquier,* par Camille Arnaud (Forcalquier, 1885), p. 7. Il considère Saint-Jean comme une simple église chargée de desservir le quartier de ce nom, qu'il appelle une bourgade (p. 11), mais qui, en réalité, s'avançait jusqu'à la place du Palais, au centre même de la ville. Les textes que nous publions en appendice ne laissent prise à aucun doute sur la paroissialité de Saint-Jean. C'est avec raison, d'ailleurs, que Camille Arnaud hésite (p. 10) à identifier cette église avec la chapellenie dite de Saint-Jean, ou plutôt de Saint-Jean-Baptiste, dont les consuls de Forcalquier étaient juspatrons. La chapellenie en question avait été fondée, non en l'église de Saint-Jean, mais au maître-autel de la cathédrale, et c'est à cet autel que nous voyons, en 1782, le dernier recteur de la chapellenie Saint-Jean-Baptiste prendre possession de son bénéfice.

le lierre, se dressent encore à quelques pas du rocher de la citadelle et de la nouvelle église de Notre-Dame de Provence. Elle était primitivement dédiée à Notre-Dame, lorsque, en 925, au dire des hagiographes, l'évêque de Sisteron, Arnoul, y transporta les reliques de saint Mary, pour les soustraire aux Sarrasins. Depuis lors, le vocable de Saint-Mary s'ajouta et finit par se substituer au titre primitif.

C'est là que l'évêque Frondon établit le collège de chanoines qu'il dota, en 1015, de la dime de Salagon, tout en le subordonnant au chapitre de Sisteron. On sait qu'en 1061 Gérard Caprerius sépara les deux chapitres et donna à celui de Forcalquier un prévôt et des dignitaires distincts, ce qui constitua Saint-Mary en collégiale.

Quatre ans plus tard, en 1065, sous le règne et probablement à la demande de Guilhem et Geoffroy, premiers comtes de la Haute-Provence, un légat du Saint-Siège, Hugues Blanc, vint à Forcalquier, pour y procéder solennellement à l'érection de Saint-Mary en cathédrale (1), privilège singulier et presque sans exemple, qui donnait le caractère de la *cathedra*, c'est-à-dire du siège épiscopal, à une église sans évêque. Mais pouvait-on faire moins pour une ville où déjà sans doute les comtes souverains de la Provence supérieure s'apprêtaient à transférer le siège de leurs États ? Nous avons raconté ailleurs (2) l'histoire de cette cathédralité et des luttes qu'elle amena entre Forcalquier et Sisteron. Bornons-nous à dire ici que le Concile provincial d'Aix la reconnut en 1112, deux ans après la première charte où Forcalquier nous apparaît comme capitale, et qu'Adrien IV la confirma par une bulle de 1155.

---

(1) Boze, *Histoire de l'Église d'Apt*, p. 110.

(2) *Assises scientifiques et Congrès archéologique d'Apt, en 1862* (Marseille, 1864), pp. 128-137.

Un pareil honneur octroyé à la modeste église de 925 devait naturellement entraîner sa reconstruction, dans des proportions mieux en harmonie avec sa nouvelle dignité. Notre dernier comte, Guilhem III (1149-1209), y mit sans doute la main. Ce qu'il y a de sûr et ce que nous a récemment révélé l'*Obituaire de Saint-Mary*, publié par M. J. Roman, sous les auspices de notre Société, c'est que le comte Raimond Béranger, petit-fils de Guilhem, fut chanoine de cette église et la dota *multum bene* (1). Le même recueil nous apprend que la construction de Saint-Mary fut parachevée, dans le courant du même siècle, par un prévôt du chapitre, mort cinquante ans après Raimond Bérenger, en 1296, et dont le nom, — Ispennel de Vemarcio, — mérite, si étrange qu'il soit, d'être retenu avec gratitude, car le bon prévôt consacra à cette œuvre, nous dit l'Obituaire, ses prières et ses biens (2).

Le lundi 23 juillet 1386, la cathédrale de Forcalquier reçut une royale visite : la reine Marie de Blois y entendit la messe. La veille, l'évêque de Sisteron et le chapitre de Saint-Mary étaient allés, sur le chemin de Mane, à la rencontre de cette princesse et du jeune roi Louis II, son fils, et leur avaient donné à baiser *crucem et reliquias* (3).

---

(1) *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.* — *Obituaire du chapitre de Saint-Mary de Forcalquier (1074-1593)*, publié d'après le manuscrit original par J. Roman (Digne, 1887), p. 47.

(2) *Idem*, pp. 55-56. — Entre la mort de Raimond Bérenger et celle d'Ispennel se place, dans les fastes de notre cathédrale, une grande assemblée qui y fut présidée, en 1255, par Philippe, archevêque d'Aix et métropolitain de Provence, pour mettre fin à la querelle du consulat entre les seigneurs, chevaliers et prozomes de Reillane. (Voir Papon, *Histoire de Provence*, t. II, preuves, p. xciij.)

(3) Les détails du voyage de Marie de Blois à travers la Haute-Provence nous ont été conservés, grâce au journal de l'évêque Jean Lefèvre, chancelier de la reine, journal inédit, mais dont il existe diverses copies, dont deux à la Bibliothèque Méjanes. Nous avons recueilli, dans les *Dates de l'Histoire de Forcalquier*, tout ce qui, dans ce manuscrit, intéresse notre ville.

Cependant l'édifice achevé par Ispennel n'était pas consacré encore : c'est seulement le 21 avril 1408 que l'évêque de Sisteron, B., procéda à cette solennité (1). Cinq ans plus tard, Nicolas Costa, successeur de B., fut inhumé au chœur de Saint-Mary. Majorquin d'origine, ce prélat appartenait à l'ordre des Cordeliers ; il était, au dire de l'Obituaire, maître en théologie et fort versé tant dans l'astrologie que dans toutes les autres sciences (2).

Ici s'intercale un événement majeur dans l'histoire religieuse de Forcalquier. Depuis que cette ville avait cessé d'être capitale, depuis surtout les guerres et les pestes du XIVe siècle, la population avait considérablement décru et les églises paroissiales, devenues trop nombreuses, avaient de la peine à sustenter les prêtres qui les desservaient. L'église majeure souffrait plus que les autres de cet état de choses, car la partie haute de la ville, où elle était située, tendait à se dépeupler de préférence. Aussi le chapitre résolut-il, en 1414, de demander à l'évêque la suppression des titres paroissiaux des trois églises mineures et la réunion des quatre églises en une seule. Ce fait, qui n'a été connu d'aucun de nos historiens, nous a été récemment révélé par la découverte des quatre documents que l'on trouvera à la suite de ce court travail. L'original de ces pièces a disparu, avec le reste des archives capitulaires, soit pendant les guerres religieuses, soit pendant la Révolution. Par bonheur, les Minimes de Mane, intéressés, comme décimateurs de certains quartiers, à la conservation de ces actes, les avaient transcrits dans le cartulaire de leur couvent, et, par un bonheur plus rare encore, les archives des Minimes, sauvées au temps de la terreur par le fermier de leur moulin de Salagon, sont soigneusement conservées aujourd'hui par les Frères de

(1) *Obituaire* précité, pp. 25-26.
(2) *Idem*, pp. 20-21.

Saint-Gabriel, dont le noviciat est établi dans l'ancien local des Minimes. C'est là et grâce à l'obligeance courtoise des excellents Frères que nous avons pu découvrir et transcrire ces précieuses pages, qui nous donnent la plus nette idée de l'organisation ecclésiastique de Forcalquier avant comme après l'union des quatre églises.

Il va sans dire que c'est au profit de « l'église-maîtresse » que l'union fut demandée par le chapitre et prononcée par l'ordinaire. Mais Saint-Mary n'en devait pas jouir longtemps. Outre les difficultés d'accès qui rendaient la cathédrale incommode et en éloignaient la population, un événement survint bientôt qui en éloigna les chanoines eux-mêmes.

Encore que nous ne possédions que des données fort vagues sur le siège de 1481 (1), nous savons cependant que l'artillerie de Galeoti, assise sur les hauteurs de la Bombardière, « ne put rien contre le château » ; mais, par là même que les projectiles n'atteignirent pas la plateforme supérieure, il est vraisemblable qu'ils tombèrent en grande partie sur la cathédrale, qui s'étalait en avant et en contre-bas de la citadelle. Elle avait été tout justement dotée, l'année d'auparavant, d'un clocher neuf (2), qui fournissait à l'ennemi un point de mire à bonne portée. On imagine ce que devint ce pauvre clocher neuf. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, moins de cinq ans après, l'église Saint-Mary dut être abandonnée.

C'est le 4 avril 1486 que le conseil communal délibéra que le service divin pourrait se faire « mieux, plus franchement et avec plus de solennité » à Notre-Dame qu'à

(1) Les délibérations de cette lamentable époque sont demeurées en blanc dans le registre du conseil de ville. Seul, un inventaire de 1557 nous donne, incidemment, quelques détails sur la prise de Forcalquier.

(2) Registre des délibérations du conseil, 28 avril 1480. — Voir *L'Église de Saint-Mary à Forcalquier*, p. 4.

Saint-Mary et vota, avec le concours des chanoines, le transfert de ce service. Il fut toutefois convenu que le chapitre serait tenu, à perpétuité, de faire dire une messe dans l'ancienne cathédrale à chaque jour férié (1). Le 15 du même mois, les reliques du patron étaient solennellement transportées de la haute église dans la basse (2), à laquelle appartint désormais, en fait, sinon canoniquement, le double titre de concathédrale et de paroisse unique.

Pendant un siècle environ, le chapitre exécuta ponctuellement la clause qui l'astreignait à assurer un service dominical et festival dans la vieille église de Frondon et d'Ispennel. Mais la population n'en profitait guère ; c'est à peine si, le mardi de la Pentecôte, elle s'y rendait, à la suite de la fameuse procession annuelle du comte Bérenger, qui visitait tour à tour les quatre anciennes paroisses. D'autre part, l'édifice tombait en ruines, et le conseil de ville ne songea pas un seul instant à l'empêcher de croûler ; si bien que, les troubles religieux aidant, le service cessa de se faire, et la voûte, un beau matin, s'effondra.

Nos chanoines veillèrent-ils, au moins, à faire retirer des décombres les restes des vingt générations de prêtres et de fidèles qui dormaient là et à les transporter dans les tombes de Notre-Dame ? Rien ne l'indique ; tout même nous porte à croire qu'ils oublièrent, sous les pierres et les plâtras, et les chanoines leurs prédécesseurs, et l'évêque Costa lui-même, pourtant une des gloires de leur église. Ils allèrent plus loin, et, si douloureux qu'il soit de raconter un trait honteux pour leur mémoire, l'histoire ne peut le taire. Les registres du Parlement nous apprennent que, vers le milieu du XVII[e] siècle, le chapitre eut la triste

---

(1) C. Arnaud, *loc. cit.*, p. 3.
(2) *Obituaire*, p. 24.

inspiration de vendre à un particulier les ruines de la vénérable cathédrale. L'acquéreur n'eut rien de plus pressé que d'en déblayer le sol et de le cultiver. Des monceaux d'ossements furent exhumés par la pioche, et, dans l'humus des caveaux, André Bandoly planta des oliviers. La ville s'émut de cette profanation ; elle actionna le chapitre en justice, pour lui demander de rétablir le sol de l'église en son premier état. Sur la plaidoirie de Boniface, le Parlement ordonna qu'à la diligence de l'économe du chapitre, Bandoly serait appelé, et que défense lui serait faite de cultiver le terrain de Saint-Mary, à peine de 500 livres d'amende (1).

Cet arrêt, s'il fut exécuté, ne le fut pas à toujours. Au dernier siècle, l' « olivette » de Bandoly était redevenue olivette, et, sous l'action du temps, qui efface de la mémoire des hommes jusqu'aux plus chers souvenirs, nul ne songeait plus à protester contre la profanation de la sépulture des ancêtres. Aujourd'hui, l'emplacement de la cathédrale primitive est devenu le jardin du gardien de la chapelle de Notre-Dame de Provence. Quelques ossements s'y mêlent encore, comme un reproche, aux légumes et aux fleurs. Il serait à souhaiter qu'à titre de réparation d'une trop longue incurie, on recueillît ces débris dignes de respect et qu'on les déposât sous le pavé de la chapelle, avec une inscription à la mémoire de Costa et des nombreux fidèles à qui ces os ont appartenu. Ce serait consacrer en même temps le lien de filiation qui unit la jeune église de Notre-Dame de Provence à l'antique église écroulée à

---

(1) Arrêt du 11 février 1659. — Voir les *Arrêts notables* de Boniface, t. I, p. 144. — Il est difficile de concilier ces faits indéniables avec la tradition dont parle Camille Arnaud (*loc. cit.*, p. 3) et d'après laquelle on célébrait encore la messe à Saint-Mary à la veille de la Révolution. Tout au plus, pourrait-on admettre que la procession du comte Bérenger continuait à visiter, chaque année, cet emplacement.



quelques pas de là et qui, elle aussi, à l'origine même de Forcalquier, avait été fondée sous le vocable de Notre-Dame.

(La fin au prochain Bulletin.)

APPENDICE

I.

Commission donnée par Robert, évêque de Sisteron, à Raimond Talon, son official, d'unir à l'église Saint-Mary de Forcalquier les églises paroissiales de cette ville et autres (9 novembre 1414).

In Jesu-Christi nomine, amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quadrigentesimo quarto decimo, et die nonâ mensis novembris, per hujus veri et publici instrumenti seriem et tenorem, universis et singulis tam præsentibus quam futuris, liquidò pateat et sit manifestum quod, pro parte honorabilis capituli de Forcalquerio, fuit humiliter expositum Rdo in Christo patri et dno Roberto, Dei gratia Sistaricensi Episcopo, ut cum ecclesia Sancti-Marii prædicta sit multis pensionibus onerata, in tantum ut divinus cultus, propter dicta onera, non potest ut debet ibidem fieri; sintque multæ ecclesiæ parrochiales in dicto loco, et alia extra locum, collationi dicti capituli spectantes, in quibus, propter raritatem fructuum, nequeunt earum Rectores commodè sustentari, sed potiùs ad destructionem et ruinam veniunt, tam pro populi carentiâ quam fructuum et redituum adnihilatione; desiderentque canonici et capitulum prædictæ ecclesiæ Sancti-Marii *uniones* (1) de dictis ecclesiis et aliis beneficiis ad collationem eorum spectantibus facere tractatus, attentis

---

(1) *Lire :* unionis.

eorum paupertatibus et annihilationibus. Et quia uniones ecclesiarum ad dictum D. Episcopum in suâ diœcesi spectant, cujus interest eas unire, fuit supplicatum dicto D. Episcopo, quatenus placeret eidem, cum præsentialiter in præsenti suæ diœcesi residentiam personalem facere non posset, propter discessum ad consilium generale Constantiense, et prædictas uniones facere et auctoritatem eisdem præbere, prout de jure melius possit fieri, necnon ad confirmandum omnia statuta in dictâ ecclesiâ et in posterum facienda, quorum confirmatio deberet et posset pertinere D. Episcopo memorato ;

Quibus, pro parte dicti capituli factis, expositionibus auditis, dictus Rdus pater Robertus, Episcopus Sistaricensis, considerans, ut dixit, quod presentaliter in suo Episcopatu adesse non possit, propter accessum, ad brevi fiendum, apud Constantiam, ad consilium generale ; confidens pro tanto de scientiâ, industriâ et fidelitate venerabilis et circumspecti viri Dni Raymondi (1), officiali et vicario suo prædicto, potestatem plenam, harum serie, contulit, et tribuit licentiam et authoritatem suam, posseque totale et plenarie vices suas commisit uniones quascumque, quæ fieri poterunt per dictum capitulum de beneficiis quibuscumque juribus et reditibus, faciendas ; ecclesias quascumque et beneficia uniendi, autoritatemque eis tribuendi et imponendi, et generaliter cuncta faciendi super unionibus ante dictis, quæ D. Episcopus ipse in personnâ propriâ, si personaliter adesset, facere posset ; concessit nedum potestatem specialem dictus Dominus Episcopus circa dno Raymondo statuta omnia in dictâ ecclesiâ facta et fienda revisenda in posterum ratificanda ; pœnæs imponendi, corrigendi, mutandi, et quæque alia ordinandi, erga præmissa quæ D. Episcopus ipse in personâ propriâ facere et exercere et ordinare posset, si in eis personaliter adesset ; in præmissis et quolibet præmissarum, totales vices suas et suum posse eidem dno Raymondo plenarie committendo ;

Jubens de prædictis omnibus *in* (2) singulis, ac venerabili viro

---

(1) *Intercaler :* officialis et vicarii sui, dicto Domino Raymondo.

(2) *Lire :* et.

D. Guillermo Mateli (1), canonico dictæ ecclesiæ Sancti-Marii, nomine et pro parte dicti capituli petenti et humiliter requirenti, per me dictum et subscriptum notarium fieri publicum instrumentum.

Actum in castro dicti D. Sistaricensis Episcopi de Luro, in parvo tinello ejusdem castri seu castarisii, præsentibus nobilibus viris Vilano Baudoni, in utroque jure bacalauro, de Calanconio, Hugone de Fontianâ (2) de Petrosio, nobilibusque viris Antonio de Americis (3), sindico de Forcalquerio, Eleazaro Bernardo, et Francisco Garini (4), loci ejusdem Forcalquerii, ad præmissa testibus convocatis et rogatis meque Antonio Durandi, publico ubilibet imperiali et in comitatibus Provinciæ et Forcalquerii regiâ auctoritate notario constituto, qui præmissis omnibus et singulis dùm, sic ut præmissum est, gerentur et fierent, adfui cum testibus antedictis, eaque omnia in notas

---

(1) *Lire :* Maleti. — Guilhem Malet, natif de Forcalquier, joua un certain rôle dans l'histoire du chapitre. Chanoine dès 1400, lors de la reconnaissance des reliques de Saint-Mary, à laquelle il assista, il fit faire, vers 1414, une châsse d'argent pour le chef de ce saint. (Bibliothèque Méjanes, manuscrits, recueil 843, n° 26.) Il bâtit, dans l'église de Notre-Dame, la chapelle de Saint-Sébastien et mourut en 1449, étant pour le moins dans la cinquantième année de son canonicat et laissant ses biens, partie au chapitre, partie à la chapelle qu'il avait fondée et où il voulut être inhumé. (*Obituaire*, pp. 51, 52, 56 et 68.)

(2) Sans doute le même qui figure dans l'*Obituaire*, p. 50, comme bénéficier du chapitre. Ce nom est l'un des plus anciens du Forcalquérois. Voir les *Dates de Forcalquier*, pp. 37, 39, 41, 73, etc.

(3) *Lire :* Amenicis *(des Omergues)* et voir l'*Obituaire*, p. 47. — Antoine des Omergues fut syndic de Forcalquier en 1448.

(4) Les Garini, vulgairement nommés Guérin, étaient notaires à Forcalquier au XIVe siècle. Ils s'allièrent plus tard aux Simiane la Coste, qui, vers le milieu du XVIe siècle, recueillirent à Forcalquier la succession de messire Garini, prêtre. En 1606, Isabeau de Guérin épousa Jean-Pierre du Teil, de Manosque, qui devint en 1617 juge royal de Forcalquier. Le trop célèbre avocat-général Guérin appartenait, semble-t-il, à cette famille. — Il existait, sur le chemin de Manosque à Villemus, un quartier nommé la Font-de-Garin.

sumpsi, sub annis, mense et diebus prænotatis ; ex quibus requisitus transcriptum publicum instrumentum, in hanc forman publicam, redegi, et in præcedenti et præsenti pargaminis simul junctis.... quorum primum incipit in ultimâ ejus lineâ incipit et finit in eâdem *constans*, prima vero cujus linea incipit et finit *autoritatem*. Scripsi propriâ manu meâ, et mei tabellionatus signo publico et consueto signavi, in fidem præmissorum.

II.

Acte d'union desdites églises par Raimond Talon (12 janvier 1415).

In nomine Domini nostri Jesu-Christi, amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quadrigentesimo quinto decimo, et die duodecimâ mensis januarii, constitutus venerabilis vir dominus Giraudus Janselini, presbiter, procurator et nomine procuratorio venerabilis capituli Sancti-Marii de Forcalquier, videlicet præpositi et canoni corum ipsius, ut de ejus procuratoriâ potestate fidem fecit *quod ejus* (1) publico instrumento, facto manu magistri Gomberti, notarii de Forcalquerio, et dicti capituli, quod incipit in primâ suâ lineâ *in nomine*, et finit in eâdem *incarnationis*, coram venerabili et circumspecto viro domino Raymondo Taloni (2), bacalaureo in decretis,

---

(1) *Lire :* quodam.

(2) On savait que Raimond Talon avait été prévôt de Forcalquier de 1424 à 1461, date de sa mort, sauf l'interruption occasionnée par la grande affaire de son élection à l'épiscopat. Le présent document fait remonter sa prévôté à une dizaine d'années en arrière. Raimond Talon gouverna donc l'église de Forcalquier au minimum pendant 46 ans. Sa famille a pour premier auteur connu Étienne Talon, qui figure, en 1258, dans la vente de Mane. (*Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. II, p. 10.) Talon Talon était châtelain de Forcalquier en 1388. Jean Talon, *alias* Thomas, seigneur de Limans et Segriès, fut premier syndic de Forcalquier en 1477, 1480, 1489 et 1494, et dota la cathédrale, en 1496, d'une châsse pour les reliques de Saint-Thyrse, l'un des patrons de la ville et du diocèse (manuscrit précité de la Méjanes). Sa descendance subsistait encore, en 1581, en la personne de Joseph Talon, écuyer de Forcalquier, en qui cette famille s'éteignit en Provence. Mais la tradition assure que les illustres jurisconsultes de ce nom qui siégèrent au Parlement de Paris étaient issus du même tronc.

officiali et vicario generali in spiritualibus Episcopatûs Sistaricensis, et commissario ad infra scripta specialiter deputato per reverendum in Christo patrem et Dominum Robertum, Dei gratiâ Sistaricensem Episcopum, de cujus potestate inferius constat, reverenter exposuit quod cum antiquis temporibus, tam a principibus temporalibus quam a viris sæcularibus, et præcipuè Dominis retro Episcopis Sistaricensibus, ecclesia prædicta Sancti-Marii collegiata et concathedralis fuit et sit fundata, et collegium canonicorum et præpositi numero tredecim, et aliorum beneficiatorum numero sex, et aliorum servitorum octo ibidem existentium, ordinatum, creatum et constitutum ; et redditus præbendarum et communitatis dictæ ecclesiæ legati et dati in dicto Forcalquerio, propter villæ et populi magnitudinem et fructuum abundantiam *scitam ecclesiæ parrochialis* (1), videlicet ecclesia Nostræ-Dominæ, Sancti-Joannis et Sancti-Petri, dictæ ecclesiæ subditæ ecclesiæ Sancti-Marii, et illarum collationes ad eam spectantes ; quarum qualibet, tempore fundationis, tam in populo abundabat quam in fructibus ; et per canonicos seu capitulum prædictum, cuilibet ipsarum ecclesiarum rectori seu vicario pentio magna, tam vini quam frumenti, fuit assignata ; cumque, tempore moderno, dicta villa Forcalquerii sit in populo, propter mortalitates et guerras, parte adnihilata ; ita ut dictæ ecclesiæ, quælibet ipsarum, sint pauperes ; quarum rectores non possunt, propter populi et fructuum raritam, ibidem sustentari, nec pensiones antiquas, et ex fundatione eisdem debitas, capitulum nequit solvere, penuriâ fructuum. Hoc causante, necnon servitium divinum ordinatum et debitum non potest, tam in ecclesia Sancti-Marii quam in qualibet aliarum, fieri. Et quia ad Episcopum spectat ecclesias pauperes suæ diœcesis unire ex causâ, et eas dividere, juxta negotiorum qualitatem et temporum varietatem ; et cum capitulum nequeat onera antiqua assignata et per capitulum impensa solvere, cum carentiâ populi et fructuum paucitate, nec divinus cultus ibidem, ut debet, fieri potest ; et prædicta per dictum capitulum fuerint exposita Reverendo in Christo patri et Domino Roberto, Episcopo moderno, ut super præmissis vellet

(1) *Lire :* sint tres ecclesiæ parrochiales.

providere, ecclesias prædictas uniendo ; et cum præsenti aliter *interest* (1) non posset, vobis dicto Dno Raymondo, officiali et vicario suo, commisit fienda, ordinanda, tractanda, unienda, *quarumque* (2) Dnus Episcopus ipse in personnâ propriâ posset de jure facere, ut de dictâ potestate constat notâ sumptâ manu mei notarii infrascripti, et quemadmodum inferius continetur ; ideo dictus Dnus Giraudus, procurator prædictus, et nomine procuratorio honorabilis capituli, considerans paupertates dictarum ecclesiarum, diminutionem populi et fructuum ipsius capituli, attenuatiomem divini servitii, et villæ Forcalquerii destructionem, vos D. Reymondum Taloni, officialem et commissarium ad hoc ordinatum, requirit quatenus dignemini et placeat, cum plenaria informatione (3) de præmissis habueritis, ecclesias prædictas Nostræ-Dominæ, Sancti-Joannis, Sancti-Petri, dicti loci Forcalquerii, ecclesiæ prædictæ Sancti-Marii, majori et parrochiali ecclesiæ, et dominæ prædictarum ecclesiarum prædictæ villæ, unire, annexare et in unam reducere, pensiones cuilibet dictarum ecclesiarum debitas capitulo remisere, unire et relinquere ; cum per hujuscemodi unionem et reductionem, divinus cultus in dictâ ecclesiâ Sancti-Marii, majori et parrochiali ecclesiâ, augmentabitur, tam per distributiones quotidianas quæ ibidem fieri poterunt, quam per solutionem eorum servitoribus per capitulum, ut erit necesse.

Et requirit dictus procurator quod, cum ab antiquo, propter fructuum abundantiam et populi magnitudinem, quadam ecclesia Sancti-Siffredi, quæ vicaria vocatur, fuit extra locum Forcalquerio, in ipsius territorio, prope Manam, fundata ; in quâ divinus cultus non fit, imo ruralis ecclesia, tanquam existens in campis, consistit ; habeatque servitia, decimas, et ibidem sit quædam Sancti-Marii (4) fundata, quæ decimas bladorum, tam in territorio Forcalquerii quam Manna, habet, et alia servitia, et partem decimæ vini dicta vicaria ; et capitulum prædictum Sancti-Marii in decimas

(1) *Lire :* interesse.
(2) *Lire :* quarum quæ.
(3) *Lire :* plenarias informationes.
(4) *Intercaler :* præbenda.

bladorum non sufficiat, sed abundet ad pensiones suorum servitorum et aliorum persolvendas ; quatenus placeat dictam vicariam in præbendam erigere, dictas decimas bladorum dictæ præbendæ, quas habet et percipere est consueta, tam in territoriis Forcalquerii quam Mannæ et alibi, dicto capitulo et ecclesiæ Sancti-Marii unire, omnibus servitiis et debitis seu pensionibus quas habet dicta præbenda et vicaria, cum suis antiquis proventibus remanentibus. Cum ad prædictam unionem decimarum bladi, tam consensus præbendati qui nunc est, videlicet Domini Jacobi Martini, post ejus decessum, quam capituli ad hoc interveniat supra dictas uniones, sic fieri requisivit prædictus procurator ut ipsis mediantibus, servitium divinum augmentetur et populi devotio augeatur, et quod et per eas nullum prejudicium earum rectoribus generetur, sed solum quod, post eorum cujuslibet decessum sive renunciationem, suum debitum sortiantur effectum supra dicta omnia. Petens sic fieri, cum probationes plenarias, de omnibus supra affirmatis, vobis domino officiali et commissario dederit, plenè probaverit; et de eis omnibus plenè informatus, officium vestrum supra istis omnibus implorando. Nunc est quod vos dictus Reymundus, officialis et vicarius prædictus, atque commissarius deputatus per Reverendum patrem D. Robertum, Episcopum Sistaricensem, nunc in remotis degentem, videlicet in concilio generali constansiensi ; visis, auditis petitionibus pro parte capituli Sancti-Marii ; factis plenè informatis de paupertate fructuum, atenuatione populi, et villæ Forcalquerii adnihilatione, tam per probationes dicti loci, quam ecclesiarum rectores et gubernatores ipsarum ecclesiarum certificati juridicâ informatione ; et quod, per hujuscemodi uniones, servitium divinum in ecclesiâ Sancti-Marii augmentabitur, et servitores ipsius melius et plenius dictæ ecclesiæ servient, cum per hoc eis per capitulum satisfiet ; nec in dictis ecclesiis Nostræ-Dominæ, Sancti-Joannis, Sancti-Petri villæ prædictæ Forcalquerii, divinus cultus diminuetur.

Idcirco, prædictis consideratis rationibus per quas, jure permittente, ecclesiæ possunt et debent uniri, et ecclesiæ dividi, per episcopum in cujus diœcesi sunt sitæ,

Nos dictus Reymundus, officialis et vicarius generalis in spirituali

dicti Domini Sistaricensis Episcopi, et commissarius, ex supradictis causis, et aliis animum nostrum moventibus, dictas ecclesias Nostræ-Dominæ, Sancti-Joannis, Sancti-Petri, villæ predictæ Forcalquerii, et quamlibet earum, ecclesiæ Sancti-Marii et ejus capitulo, tamquam majori et superiori ecclesiæ, unimus, annexamus et annectimus; pensiones dictarum ecclesiarum, et cuilibet earum per capitulum debitas, tollendo, revocando et annihilando, et capitulo prædicto Sancti-Marii aduniendo. Ordinantes de cætero dictas ecclesias Nostræ-Dominæ, Sancti-Joannis et Sancti-Petri non esse parrochiales ecclesias, videlicet ibi vicarium perpetuum ab indè esse, de et per capitulum et ecclesiam Sancti-Marii, tanquam parrochialem totius villæ, fore regendas, gubernandas et administrandas, tamquam ecclesiam majorem parrochialem, cui omnes dictæ ecclesiæ subsint, et pro unâ ecclesiâ reputari debent; dùm tamen in dictis ecclesiis, et quâlibet earum, divinum servitium non omittatur, sed pleniùs et meliùs Deo ibidem serviatur. Volentes dictas uniones suum debitum sortiri effectum post cujuslibet earum rectores et vicarios, et post eorum decessum, cessum vel renunciationem, et non antè; cum per hoc non intendamus prejudicium dictis vicariis seu rectoribus, in eorum vitâ seu gubernatione, generare.

Et nihilominus, auditis rationibus præbendæ et vicariæ Sancti-Siffredi extra locum Forcalquerii, in ejus territorio, et motivi dicti capituli, etiam plenè informati de omnibus de consensu et voluntate dicti capituli, et venerabilis viri D. Jacobi Martini, canonici præbendati in dictâ præbendâ Sancti-Siffredi, dictam vicariam Sancti-Siffredi in præbendam erigimus, et eam præbendam creamus; omnia servitia cujuslibet rei et pensiones quæ et quas dicta præbenda habeat et consueverat habere, (1) dictam vicariam in præbendam nunc creatam et erectam conjungimus; exceptis decimis bladorum et leguminum quas dicta præbenda consueverat percipere tam in territorio Mannæ, Forcalquerii quam alibi, quod vulgariter vocatur *la decimaria de sant Suffren*, quas omnes illas decimas dicto capitulo et ipsius ecclesiæ Sancti-Marii unimus et annexamus, conjungimus.

(1) *Intercaler* : ad.

Ita quod de cætero dicta vicaria sit præbenda, et non vicaria, sed præbenda vocetur, habens omnia jura quæ consueverat habere, una cum servitiis et omnibus juribus præbendæ, et quæ præbendatus consueverat semper et usque ad hanc diem percipere ; decimis seu decimariâ Sancti-Siffredi de bladis vulgariter nuncupatâ exceptis, quas, ut suprà dictum est, capitulo unimus. Non intendentes per hoc prejudicium rectoribus eorum generare, in eorum vitâ seu gubernatione ; sed quod, post decessum vel cessum cujuslibet eorum, prædicta erectio de vicariâ in præbendam, et unio dictarum decimarum, habeat locum ; videlicet quod, post decessum præbendati (1) seu cessum, vicarius qui nunc est sit præbendatus, et præbendatus nuncupatus ; vel præbendatus, post decessum vicarii, habeat vicariam in præbendam erectam. Dictas præbendas sic facientes de voluntate, consensu et requisitione dicti capituli Sancti-Marii, et ejus procuratoris.

Quæ omnia supradicta, prout de jure possumus, tamquam vicarius in spiritualibus, et ex potestate nostrâ et nobis attributâ specialiter ad hunc actum, fecimus, unimus, adjungimus, annetimus, conjungimus et annexamus, nostram authoritatem et decretum in omnibus interponentes, dantes et concedentes ; (2) quibus omnibus et singulis dictus procurator, nomine dicti capituli, petiit publicum instrumentum.

Acta sunt omnia et singula in castro dicti Domini Sistaricensis Episcopi de Lurio, in magno finello, præsentibus nobilibus viris Andrea Guiberto, vicario generali in temporalibus supradicti Episcopatus Sistaricensis..., Dno Petro Picardeni, priore de Bitinnaco, Stephano Laurensi, sacrista Vallæ, et Reymondo de Podio Annixo, dicti castri de Luro, ad præmissa testibus convocatis, et me Antonio Durando, notario infra scripto.

---

(1) Le décès de Jacques Martin ne se fit pas attendre. L'*Obituaire*, inépuisable source de renseignements, nous apprend (p. 74) qu'il mourut le 31 décembre de la même année. Cette date est donc celle del a suppression de la vicairie de Saint-Suffren.

(2) *Intercaler :* de.

Tenor potestatis sive commissionis dicti D. Officialis, de quâ mentio superius habetur.

(Suit la commission que nous avons publiée sous le nº I.)

(La fin au prochain Bulletin.)

DE BERLUC-PERUSSIS.

MANUSCRITS BAS-ALPINS

de la bibliothèque de Carpentras

Ayant eu récemment occasion de parcourir l'excellent catalogue des mss. de la bibliothèque municipale de Carpentras, dite d'Inguimbert (1), et y ayant remarqué une foule d'indications qui peuvent être utiles aux travailleurs des Basses-Alpes, il m'est venu l'idée de faire pour notre pays ce que Mouan fit, il y a quarante ans, pour Arles (2) : signaler à ceux qui peuvent y avoir intérêt ce

(1) *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, par C.-G.-A. Lambert, bibliothécaire. — Carpentras, impr. de E. Rolland, 1862, in-8°, 3 vol. Pour abréger nous écrivons *ms.* et *mss.* les mots *manuscrit* et *manuscrits.* — Peyresc faisait aussi les mêmes recherches sur les mss. de la Bibliothèque du Roi, à Paris, relativement à l'*Histoire de Provence.* (Voir ses lettres, I, 465-467.)

(2) *Catalogue des mss. concernant la ville d'Arles déposés dans la bibliothèque d'Aix, dite de Méjanes.* — Aix, impr. Aubin, 1847, in-8°. — Ce catalogue renferme des indications sur une foule de familles nobles qui possédaient fiefs dans les Basses-Alpes, telles que : Arbaud, Aubais, Barras, Castelane, Claret, Forbin, Gaucher-Quiqueran, La Tour, sieur de Malijay, Quiqueran, Raymond de Turenne et Trimond ; aux pp. 23 et 71, la correspondance de Solomé, prêtre bénéficier de Riez, contenant entre autres objets d'érudition, une charte curieuse de Riez du 28 janvier 1361 (mss. 557 et 831), etc. Moins heureux que Mouan, nous n'avons pu feuilleter les mss. que nous indiquons.



que le dépôt vauclusien possède de documents relatifs à nos pays.

Je n'ai pas grand mérite à exécuter ce dessein. Je crois néanmoins qu'il serait bon que chacun en fît autant et signalât, autant qu'il le pourrait, les documents originaux qui pourraient servir à l'histoire des Basses-Alpes : inscriptions, chartes, médailles, mss., sceaux, gravures, tableaux, qui se trouvent enfouis dans les bibliothèques, archives, musées et autres dépôts publics, ou dans leurs inventaires. Que de choses seraient ainsi révélées et utilisées !

Outre son fond propre, la bibliothèque de Carpentras possède encore la plus grande partie des mss. du célèbre érudit qui fut bas-alpin par son fief et par son nom de Peyresc. Né à Belgencier, le 1er décembre 1580, mort à Aix, le 24 juin 1637, Nicolas Fabri, sieur de Peiresc, abbé de Guitres (Gironde), conseiller au parlement, s'occupa de toutes les études possibles : linguistique, droit, sciences, archéologie, histoire, beaux-arts, etc. Mais il s'occupa surtout de préparer les matériaux d'une future histoire de Provence, appuyée et corroborée des inscriptions, chartes, sceaux, médailles, iconographie, etc. Sa fortune fort considérable, ses nombreux amis, sa vie tout entière furent consacrés à réunir les pierres de l'édifice qui attend encore son architecte. Peyresc mourut, n'ayant pas fini d'amasser les documents. Comme les bons esprits, les travailleurs sérieux, il avait toujours retardé l'exécution de cette histoire, qu'il voulait faire parfaite. Hélas ! la perfection n'est pas de ce monde.

Sa bibliothèque et ses collections d'un prix inestimable, comme celles d'Honnorat, de Laplane et de tant d'autres savants de nos pays (1), servirent à allumer un nombre considérable de poêles et furent dilapidées.

---

(1) Exceptons-en le vénérable et docte abbé Bondil, dont la précieuse bibliothèque philologique est allée enrichir le fond du Grand Séminaire de Digne, grâce à une intelligente disposition testamentaire que l'on ne saurait trop louer et proposer en exemple.



Ce malheur irréparable eût été évité si Peyresc, qui avait les idées si larges et si généreuses, n'avait manqué de la plus large et de la plus généreuse de toutes, de celle qui eût sauvé ses richesses et sans laquelle les efforts de sa vie tout entière ont été à peu près perdus : la création d'un musée et d'une bibliothèque publique en Provence, comme le firent, à Carpentras, d'Inguimbert (8 mars 1755), à Aix, Piquet de Méjanes (26 mai 1786), à Avignon, F.-E. Calvet (10 janvier 1810).

Déplorons cette funeste incurie et souhaitons qu'elle ne soit imitée par aucun de ceux de nos rares compatriotes qui collectionnent curieusement en ce moment livres, chartes, gravures, médailles et sceaux relatifs à la région bas-alpine. La bibliothèque municipale de Digne leur ouvre ses rayons, déjà du reste assez bien garnis, mais malheureusement pas en publications locales, bas-alpines ou provençales.

Voici donc l'indication des notes et documents réunis sur les Basses-Alpes, tant par Peiresc que par d'Inguimbert. Puissent-ils être utiles à quelque travailleur !

1 (1). Bible latine, XIIIe siècle; vélin, 1 vol. in-8o de 441 f., avec une vignette.

On lit au verso du feuillet de garde :

« Truvé dans les livres de la bibliothèque de feu dame Anne de
» Mauxant et de Joie, en son vivant dame des lieux de Pierrerue (2)
» et Niozelles, laquelle est décédée le 3 juillet l'an de grace 1598,

---

(1) Les numéros reproduits sont ceux du catalogue de M. Lambert.

(2) Nous ne connaissons que les Ferres et Lehaut au XIVe siècle, J. Le Tilleur en 1437 et d'Aimar en 1668, comme seigneurs de Pierrerue, et que les La Roque, 1126, Sabran, 1337, Brancas, 1480, et Glandèves, XVIIe siècle, comme seigneurs de Niozelles. Cette famille de Mauxant nous est inconnue. Ce nom n'est pas le résultat d'une mauvaise lecture du ms.

» et retiré des livres audit Pierrerue par moy Jehan Baptiste de » Richelmi de Puyloubier, cousin germain de la défunte dame. »

15. Marini (Petri), episcopi glandatensis : *Enchiridion Expositionis Sancti Augustini super Psalmos, cum indice ad calcem* ; in-4° de 131 f., rel. en bois et v. avec fermoirs de cuivre brisés. — Ms. à deux colonnes ; écriture du XVe siècle, avec un grand nombre d'abréviations.

Pierre de Marini, savant théologien et prédicateur célèbre, naquit probablement en Italie, où certainement il résida ; il vint en Provence, entra dans l'ordre des Augustins et passa en France la plus grande partie de sa vie. Il est nommé *Petrus Marinus de Rosseto* dans la *Bibliotheca Sacra* du P. Lelong, p. 1217 col. 1, et Pierre de Rosset Marin par d'Hozier : *Tables des noms des Provençaux illustres*, p. 275. Élevé en 1447, suivant le *Gallia Christiana*, au siège épiscopal de Glandèves, il devint confesseur et prédicateur du roi René, qu'il accompagna depuis dans la plupart de ses voyages. Bouche nous apprend qu'en 1448 ce prélat se rendit dans la Camargue avec ce prince pour assister à la translation des trois Maries et qu'en 1457 il se trouva au concile d'Avignon tenu par les évêques des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun. Pierre de Marini mourut à Aix, le jour de sainte Agnès (21 janvier 1467), et fut enseveli, suivant sa volonté, dans l'église des Augustins de cette ville.

Les ouvrages de Marini sont écrits sinon avec élégance, du moins avec facilité, et, bien que, dans ses sermons, il ait parfois payé tribut au mauvais goût de son siècle, sa morale est sévère et son latin moins barbare que celui de ses contemporains. Il légua tous ses manuscrits à la bibliothèque de son monastère d'Aix, où ils se trouvaient encore au commencement du siècle dernier. En voici la liste complète d'après le *Gallia Christiana* :

1° *Tria concionum volumina*. — Les sermons de Marini sont en latin, comme tous les sermons d'apparat qui furent prêchés en Provence jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Le premier volume contient les sermons faits à Padoue, et le troisième ceux

prêchés dans l'église cathédrale d'Aix, en présence du roi René. Ils ont été achetés par M. Fauris de Saint-Vincens, qui en a fait le sujet d'une intéressante notice terminée par son fils, le président, publiée dans le *Magasin encyclopédique* (mai 1813) et imprimée séparément à Aix, en 1816, in-8°. Depuis la mort du président de Saint-Vincens, ces sermons appartiennent à la Bibliothèque Méjanes d'Aix.

Les quatre ouvrages suivants passèrent dans le cabinet des MM. de Mazaugues (1) et se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de Carpentras.

2° *Explanatio figurarum Scripturæ* (v. plus bas n° 26).

3° *Extracta ex historia Eusebii* (v. n° 444).

4° *Explanatio Boetii de Trinitate* (v. n° 161).

5° *Enchiridion sive manuale psalmorum.*

Tous les ouvrages de l'évêque de Glandèves sont inédits. L'*Enchiridion,* dont il est question dans cet article, fut composé à Angers en 1451. Un feuillet inséré en tête du volume forme le frontispice et présente, avec les armes d'un prélat (2), ce titre écrit probablement

---

(1) Trois collectionneurs célèbres d'Aix, le père et les deux fils : le père Louis de Thomassin, seigneur de Mazaugues, né à Aix en 1647, mort le 11 avril 1712, conseiller au parlement en 1674, épousa, en 1676, Gabrielle de Séguiran, nièce de Peiresc, et put, grâce à cette alliance, sauver une partie des merveilleuses collections du savant provençal. Son fils, si connu sous le nom de *Président de Mazaugues*, Henri-Joseph de Thomassin, né en 1684, † le 17 février 1743, augmenta toute sa vie ces collections, qu'après sa mort son frère, M. de Thomassin-Bargemon, dispersa en les brocantant à divers amateurs. D'Inguimbert put toute fois acquérir la majeure partie des livres, mss., médailles inscriptions, etc., en 1745 et 1747, au prix de 42,400 livres. On offrait naguère un million de ces mêmes collections à la ville de Carpentras, qui a été assez bien inspirée pour conserver quand même ce trésor.

(2) Les armes de Marini sont : *d'azur à trois bandes ondées de sable,* d'après Feraud : *Souvenirs religieux,* p. 281. Celles que porte le ms. sont les suivantes, d'après une aimable lettre de M. Barrès, l'obligeant successeur de Lambert : *d'argent à deux bandes* (d'azur ?) *accompagnées de trois étoiles, moitié argent, moitié azur, posées deux et une.*

au commencement du XVIIIe siècle : *Enchiridion sive manuale Expositionis Sancti Augustini super Psalmos, auctore Rmo in Christo P. D. Petro Marini, episcopo glandatensi, Renati, Siciliæ regis, confessore, assumpto ex conventu aquensi ord. erem S. Aug.* Le texte de l'ouvrage commence au feuillet suivant, sans aucune pièce préliminaire. Il se termine par ces mots, au bas du fo 127, ro : *Expliciunt aliqui flores ex tractatu Aurelii Augustini de Psalmis 150.*

Au verso du même feuillet, dans une digression qui remplit les deux colonnes, l'auteur expose les motifs qui le déterminèrent à entreprendre cet *Enchiridion :*

« *Ego, frater Petrus Marini, episcopus glandatensis, confessor regis Sicilie, cum ex conquesta burdigalensi per regem Francie facta anno Dni 1451, Andegavis remeassemus, ad domum assuetam venissemus.... ad fugiendum otium.... perquisivi expositionem seu tractatum A. Augustini, doctoris sanctissimi.... cumque satiatus fuissem.... collegi ex illis floribus aliquos flores.... et in hoc libello tanquam in quodam manipulo colligavi....*

V. Lieutaud.

QUERELLES DE PRÉSÉANCE A FORCALQUIER

Œuvre posthume de Camille Arnaud (1)

I.

Rareté des questions de préséance avant la réunion de la Provence à la France. — Cause de cette rareté.

---

(1) Nous devons ce manuscrit à l'obligeance de M. C. Arnaud, maire de Forcalquier, membre de la Société, qui s'est fait l'éditeur des nombreux travaux historiques de son oncle, enlevé à la science, il y a quelques années. *(Note du comité de rédaction.)*

— Syndics, consuls, viguiers et juges à Forcalquier. — Le bailli sous les comtes de Provence. — Réformation de la justice sous François Ier.

Tout le temps que la Provence posséda son autonomie, les questions de préséance furent extrêmement rares. La raison en est bien simple. Sauf dans quelques grandes villes où, vu la multiplicité des affaires et leur importance, on avait dû séparer l'administration de la justice, institution qui, pour le dire en passant, agissait à l'intérieur avec une extrême énergie ; partout ailleurs, on paraissait s'être étudié à concentrer le pouvoir, dans l'intention probable d'en augmenter la force.

Que l'on ait agi dans ce but ou que l'on ait continué à se guider sur les errements de la féodalité, qui avait retenu tous les pouvoirs, car elle seule faisait la loi, il est certain que, dans presque la totalité des vigueries ou bailliages, administration et justice reposaient sur la même tête. Or, comme à l'exception du viguier, ou bailli, et du juge, presque toujours gentilshommes, il n'existait dans la circonscription territoriale qu'ils administraient et jugeaient aucun fonctionnaire digne de marque, il s'ensuit que des questions de préséance ne pouvaient naître, puisque le même individu réunissait en sa personne deux pouvoirs toujours rivaux, quand ils ne sont pas ennemis. La vanité du fonctionnaire unique et tout puissant pouvait s'étaler à l'aise, sans crainte d'échec.

En effet, personne ne lui faisait ombrage. Nul au-dessus de lui, si ce n'est le sénéchal de Provence, dont il tenait ses pouvoirs, et, au-dessous, un greffier entièrement à sa discrétion, un clavaire, agent du fisc, et, enfin, un sous-viguier, espèce d'officier de police jouant un rôle très subalterne.

A côté, mais ne se mouvant point parallèlement, se trouvaient les syndics, plus tard, consuls, fonctionnaires que nos maires modernes représenteraient exactement, si

l'on faisait abstraction du changement que notre organisation sociale a subi dans le cours de plusieurs siècles.

Cependant, quoique, dans l'occasion, les syndics des chefs-lieux des vigueries et bailliages montrassent une indépendance hautaine et une vigueur de caractère qu'on ne s'attendait pas à rencontrer en pleine féodalité, ils se seraient bien gardés de se mettre sur la même ligne que le viguier, évidemment leur supérieur, puisqu'il tenait ses pouvoirs du comte souverain, ou de son représentant, que le conseil municipal ne s'assemblait que de son consentement et que les délibérations prises par ce corps n'étaient valables qu'autant qu'il les avait autorisées par sa présence. En droit et en fait, le viguier ou bailli présidait et autorisait le conseil municipal, soit par lui, soit par son délégué, désigné sous le nom de lieutenant du viguier.

Il en était ainsi à Forcalquier. Depuis plusieurs siècles et jusqu'à la réforme de la justice opérée, en 1535, sous François Ier, administration et justice reposèrent sur la même tête, c'est-à-dire que le même fonctionnaire, renouvelé tous les ans, prenait à la fois les qualités de viguier et juge et, en réalité, exerçait ces deux fonctions. Sans doute, le monde n'en marchait pas mieux ; mais, en revanche, on constate une simplicité admirable dans le mécanisme administratif et judiciaire. On envoyait un homme à l'armée, sans qu'il eût le plus petit mot à dire, et l'on pendait un voleur, en suite de la sentence d'un juge unique. L'équité pouvait souffrir, mais la besogne marchait rondement. On ne paperassait guère en ce temps là.

Mais, autres temps, autres mœurs. Sous nos comtes de Forcalquier, le fonctionnaire désigné, par la suite, sous le nom de viguier prenait le titre de bailli, — tous les deux aux fonctions identiques, — et, à côté de lui, se trouvait un juge, avec des attributions définies, quoique mal limitées. Cela dura jusqu'à la reine Jeanne. Ce ne fut qu'à la fin de son règne, ou au commencement de celui de Marie, que la réunion eut lieu et que, pour ainsi dire, les deux offices n'en firent plus qu'un.

Mais la situation changea bien vite quand, par suite de la réformation de la justice opérée, avons nous dit, en 1535, le viguier de Forcalquier, dépouillé de sa fonction de juge, vit surgir un véritable tribunal, avec son président, prenant le titre de lieutenant principal, son lieutenant particulier au civil, ainsi qu'au criminel, son procureur et avocat du roi. Dès cet instant, le choc des vanités devint inévitable ; chacun voulut se rehausser en amoindrissant son voisin. Enfin, pour brocher sur le tout, ajoutez à ces éléments de discorde les consuls, lesquels le portaient haut, suivis et poussés par leur conseil municipal. Nos ancêtres étaient de rudes gens ; il ne fallait pas plaisanter avec eux. Il est vrai qu'ils avaient des convictions ; aujourd'hui, on consulte ses intérêts. C'est moins honorable, mais ce n'est pas plus bête.

II.

Premières querelles de préséance. — Conflits entre les magistrats, le viguier, l'avocat du roi, le receveur du siège et les consuls annuels de Forcalquier.

A notre connaissance, l'affaire ne s'engagea que tard. Peut-être, les parties, depuis longtemps en présence, s'observaient-elles. Quoi qu'il en soit, les hostilités commencèrent en 1570. Les magistrats occupèrent, à l'église, les sièges des consuls. Grand émoi. Le conseil, par délibération du 15 décembre 1570, résolut de présenter requête à qui de droit, c'est-à dire au parlement, afin d'obtenir règlement à ce sujet (1).

Une affaire semblable eut lieu en 1580, et cela dura jusqu'en 1767, époque à laquelle s'arrêtent nos documents. Si nous entreprenions d'énumérer tous les incidents de la

(1) Délibération du conseil municipal, f° 34, v°.

lutte entre les divers fonctionnaires, nous n'en finirions pas. Nous ne raconterons que les principaux, faisant grâce du reste au lecteur.

Une délibération du conseil municipal de Forcalquier, en date du dimanche 26 juin 1580, nous apprend que, quelques jours auparavant, un conflit de préséance s'était élevé entre les consuls, le viguier et l'avocat et le procureur du roi. Pour comprendre la chose, il faut savoir qu'à l'église il n'existait qu'un seul banc destiné à être occupé par les autorités. Jusqu'alors ces messieurs avaient vécu en bonne intelligence, mettant de côté les suggestions de la vanité. Mais, ce jour là, la discorde se glissa parmi eux, et ce fut à savoir lequel occuperait la place d'honneur, c'est-à-dire le haut bout du banc, le plus rapproché de l'autel. Nous ignorons lequel des prétendants resta maître du champ de bataille ; mais ce que nous savons pertinemment, c'est que le conseil municipal, saisi de l'affaire et en délibérant, se sauva par ce que l'on appelle la tangente. Il décida qu'il serait fait un second banc de noyer pour les consuls et le conseil et qu'on le placerait à gauche du grand autel. Le conseil se tira d'affaire par cet expédient ingénieux et il laissa le viguier et le procureur et l'avocat du roi se démêler ainsi qu'ils l'entendraient (1).

Les acteurs, dans la pièce, étaient Loys Allier et Jean Vère, consuls, Honoré Boniface, viguier, Claude Parisy, procureur du roi, et Honoré Raffalin, avocat du roi.

En 1581, un nouveau conflit s'éleva. Il fut provoqué par Jean Astier, receveur au siège de la sénéchaussée, lequel, dans un accès d'outrecuidance, prétendit avoir le pas sur les consuls, qui étaient alors capitaine Joseph Tribolet et Poncet Raynaud, dit Blanchi. Astier eut l'audace d'ajourner les consuls devant la cour des comptes, dont il ressortait, en sa qualité, et le conseil municipal répliqua en le

---

(1) Délibération du conseil municipal, f° 285.

faisant citer devant le parlement, pour juger la préséance (1).

III.

Préséances dans les cérémonies religieuses. — Port du dais aux processions. — Présidence de l'assemblée électorale. — Conflit entre le capitaine de la ville et les auditeurs des comptes. — Règlement pour le port des corps saints par les divers officiers de Forcalquier.

Les rivalités se calmèrent pendant un assez grand nombre d'années ; mais elle se réveillèrent à l'occasion d'une procession faite le jeudi saint, en 1618. Il s'agissait de savoir à qui appartenait le droit de porter le dais. Messieurs du siège tranchèrent la question de leur propre autorité. Ils s'emparèrent du dais et le portèrent, malgré les remontrances des consuls, auxquels ce droit appartenait de toute ancienneté. Le conseil municipal, saisi de l'affaire, décida qu'on plaiderait contre les officiers de la sénéchaussée. L'affaire dut être portée au parlement; mais nous ignorons comment elle aboutit. Nous connaissons un peu mieux les noms de quelques-unes des parties litigantes. Scipion d'Arnaud était lieutenant principal, et Gaspard Parisy, concurremment avec Nicolas Audibert, géraient les charges de consuls. La délibération du conseil municipal prise à ce sujet est du 29 avril 1618 (2).

Un second conflit plus important fut soulevé dans le cours de la même année. Il eut lieu, cette fois, entre Christol Berle, viguier, et Scipion d'Arnaud, lieutenant principal. Ces deux fonctionnaires prétendaient réciproquement à la présidence de l'assemblée tenue pour la

(1) Délibération du 2 juillet 1581, f° 359.

(2) Délibération du conseil municipal, f° 88.

création du nouvel état. Par ces mots, on entendait l'assemblée dans laquelle on élisait annuellement les consuls, ainsi que les autres officiers de la commune et les conseillers municipaux. Elle avait lieu lors de la seconde fête de la Pentecôte.

La délibération du conseil municipal du 3 juin 1618 nous informe du fait et elle nous apprend qu'il intervint arrêt du parlement, en date du 31 mai de la même année, rendu à la requête du viguier, contre Scipion d'Arnaud et Jean-Pierre Duteil, juge. L'arrêt ordonna que les parties écriraient et que cependant le viguier présiderait, tant à la création du nouvel état qu'aux autres assemblées de la maison de ville (1). Par délibération subséquente du 12 mai 1619, le conseil déclara vouloir garder la neutralité dans le procès existant entre le viguier et le lieutenant principal. L'affaire n'intéressant pas la ville, il n'en est plus question dans nos archives (2).

Il paraît que la vanité est contagieuse. En fait de préséance, tout le monde s'en mêlait, sans songer que pareille sollicitude devait être réservée aux sommités sociales. En haut, elle peut avoir sa raison d'être ; plus bas, elle est simplement ridicule.

Or, voilà-t-il pas que, en 1623, Balthazar Tirany, capitaine de la ville, s'avise de vouloir, dans les cérémonies religieuses, précéder les auditeurs des comptes, fonctions confiées pour lors à Michel Montsallier et et à Pierre Motet.

Ceci a besoin d'explication. On saura que, chaque année, au mois de mai, le corps électoral désignait deux citoyens qui devaient, dans le cours de l'année subséquente, exercer les fonctions d'auditeurs des comptes, et, avec l'adjonction de l'un des deux consuls, reviser et apurer la gestion du trésorier municipal, nommé de la même façon et pour le même laps de temps. Il en était de même pour le capi-

(1) Délibération du conseil municipal, f° 93.

(2) Délibération du conseil municipal, f° 183.

taine de la ville, qui était chargé spécialement de la police urbaine, commandait le guet et paradait dans les cérémonies publiques.

La bouffée de vanité qui monta au cerveau du capitaine Balthazar Tirany est passée à la postérité, en vertu d'une délibération du conseil municipal municipal datant du 29 octobre 1623. S'agissant de préséance entre officiers municipaux, c'était à ce corps qu'il appartenait de statuer. Mais nous avons cherché en vain dans nos archives. Elles sont muettes sur ce point, et l'on ne saura jamais lequel l'emporta, du capitaine ou des auditeurs des comptes, et eut gain de cause (1).

L'usage avait réglé la préséance entre le viguier et les officiers municipaux, lors des processions. Les corps saints étaient portés, le premier par le viguier, consuls modernes et vieux, et le deuxième par les auditeurs des comptes, le capitaine et le trésorier, et, à leur défaut, par le greffier (délibération du 6 mai 1634) (2). Il s'agissait de saint Mary et de saint Thiers, patrons du pays.

(A suivre.)

PROMENADES AUTOUR DE DIGNE

On me dit que les lectrices du Bulletin ont apprécié avec bienveillance ma promenade au *Pigeonnier* et aux *Bains*. Voulez-vous, Mesdames, faire encore une fois avec moi ce petit voyage ? Nous marcherons à petits pas, pour ne pas vous fatiguer. Je vous offrirai mon bras pour traverser les points difficiles, car, si la route des Bains a été élargie les ravins de la montagne se sont mis à l'unisson et laissent souvent sur le chemin des cartes de visite que le cantonnier repousse à pleine pelle et avec persévérance dans le tonneau des *Danaïdes* des *Eaux-Chaudes*.

(1) Délibération du conseil municipal, f° 375, v°.
(2) Délibération du conseil municipal, f° 63, v°.

Procédons par ordre. Voici le tribunal, autrefois couvent des *Récollets*. J'ai vu dans les vieilles archives du conseil municipal de Digne que ces malheureux Récollets, voués au maigre, faisaient d'énormes consommations de morue. Très souvent, en temps d'avent ou de carême, la communauté de Digne allouait aux révérends : *un quintal mollue*. Braves récollets, que vous donnerait-on, si vous demandiez aujourd'hui une allocation de *mollue ?* On vous allouerait avec empressement et générosité de l'eau claire, que vous iriez prendre, à votre choix, dans la *Bléone* ou dans le *Mardaric*.

De l'autre côté du tribunal, est l'église des *Pénitents*. Elle est décente et bien tenue. Les tableaux sont affreux. La descente de croix du maître-autel, flanquée de deux pénitents agenouillés, vaut quelque argent..... par les intentions de l'artiste, par le cadre et par la dimension de la toile de pur fil de chanvre, follement prodiguée à cette occasion.

Saluons, en passant, la maison *Coupier*, qui fut le premier berceau du collège de Digne, où l'illustre *Gassèndi* professa pendant plusieurs années.

Nous voici au *Paradis*, occupé aujourd'hui par les *Gardistes*. Très peu nombreux, prêchant au loin ou priant, ils passent inaperçus dans le calme et la retraite. Le *Paradis* n'a pas été toujours si vertueusement habité.

En face et de l'autre côté du chemin, se trouve le couvent des *Ursulines*, où vous pourrez entendre de la bonne musique, le dimanche, à la bénédiction de cinq heures. Maison respectable, s'il en fût, où beaucoup de jeunes personnes ont reçu une éducation solide. Toilette sévère et impitoyable pour la mode. Quand régnait si despotiquement dame crinoline, elle s'arrêtait au seuil vénéré de l'établissement. J'y avais alors une jeune et charmante cousine qui, depuis,.... est devenue une charmante femme et qui, de même que ses compagnes, sortait en ville une fois par mois. Les crinolines étaient transportées avec horreur et du bout des doigts par la tourière,

dans le corridor. Les jeunes filles se baissaient comme des poules et s'arrondissaient de cet appendice. Le soir, nouvelle manœuvre. La cage, qui avait pris l'air et triomphé toute la journée, était tristement abandonnée dans le vestibule, et les jeunes filles, plates le matin, plates le soir, renonçaient avec regret à la tournure prohibée par les règlements.

Au pont du Pigeonnier, se trouvait la demeure d'un brave préposé de l'octroi, atteint d'une jaunisse que nous avons, mes amis et moi, sûrement contribué à aggraver. Ce brave homme avait quelques poules, condamnées souvent à un supplice tout particulier. Nous attachions, d'un côté, une cocarde de papier de thème ou de version et, de l'autre, un morceau de pain à une ficelle. La poule avalait le pain et la ficelle en sus jusqu'à la cocarde, qui se collait sur sa tête et lui bouchait un œil. Rien n'était drôle comme l'attitude de la poule soumise à une épreuve aussi ridicule. Nous en riions aux larmes, et l'octroi en jaunissait.

Chaque détour du chemin réveille en moi un souvenir. J'ai parlé de Saint-Pancrace et du scandale causé par quelques pénitents sortis de leur réserve habituelle et..... de leur centre de gravité. Pendant mon enfance, j'arrivai par un soleil brûlant sur la montagne, avec les pénitents. Ma soif était ardente. Pas de citerne, à cette époque. On trouva au milieu des vivres et, fraîche, dans un lot de radis, une bouteille que l'on prit pour de l'eau montée à mon intention. J'en bus un grand verre avec délices. C'était bien de l'eau, mais de l'eau.... bénite, et l'on me déclara, séance tenante, béni pour toute ma vie.

Nous voici à la propriété *Aubert*, dite de *la Pantoufle*. Autrefois, l'entrée de la maison, de niveau avec la route, donnait du côté de la montagne. Les habitants dormaient une nuit, les poings fermés, quand un orage se déclara. Un petit ravin jugea convenable de nouer quelques relations avec ses voisins. La porte fut enfoncée sans cérémonie par le ravin devenu ruisseau, qui, comme souvenir de sa visite, remplit de boue et de pierres tout le

rez-de-chaussée. Les habitants, peu flattés de cet honneur imprévu, mirent avec empressement les résidus dehors, bouchèrent le vide de la porte et la transportèrent sur la facade moins accessible du couchant.

Plus loin, est la propriété *Duet-Roux*, longue bande de terrain conquise sur les *Eaux-Chaudes*, qui veulent la reprendre. C'est une bataille sans trêve et sans merci. Je souhaite au propriétaire de la patience et de l'argent. Je ne manque jamais, en passant, de jeter un pleur sur le sort de malheureux pilotis mis à nu et portant sur la tête un mur qui semble prêt à s'envoler.

Nous voici aux *Bains*. Comment donc n'ai-je pas parlé d'une pièce essentielle de l'édifice, des étuves *(des estubos)?* Voulez-vous m'y suivre, Mesdames. C'est noir et suffoquant d'abord, je vous en avertis.

Donnez-vous la peine d'entrer; mais non, laissez moi plutôt prendre la main de la plus courageuse d'entre vous et suivez-moi. J'ouvre une porte donnant sur une obscure pièce d'eau d'où s'exhale une buée épaisse. Passez sur ces planches qui forment pont. Bien. Nouvelle porte. C'est le saint des saints. Pas de vapeur. On respire avec facilité. Chaleur très intense. Un fumeux et misérable *calen*, planté dans la muraille et renouvelé des Grecs et des Romains, éclaire mal la scène, vraie caverne formée de rocs entrelacés. Le long des parois, se trouvent deux bancs. C'est là que, dans le plus simple de tous les appareils, les rhumatisants, qui ont jeté préalablement à terre leur couverture de laine, suent par tous les pores, pendant une heure. Une source brûlante est là; un pot et un verre. On puise à même. On boit pour suer, et on sue pour boire encore. Si l'on est deux, on cause. Si l'on est seul, on songe aux vanités de la parure.

Mais le baigneur vient vous rappeler aux lois de la sobriété. Il faut céder la place à d'autres patients. On reprend sa couverture brûlante, que l'on trouve sèche autant que délicieuse, et on regagne sa chambre et son lit.

Il paraît que l'excès de la chaleur empêche l'évaporation

de l'eau. Ce fait impressionne les nouveaux arrivants. L'explique qui pourra.

Je vous recommande, Mesdames, le confessionnal qui *orne* la tribune de la chapelle. Une chaise, une planche et un tabouret. C'est primitif, comme l'établissement. Derrière les pieds du pénitent, le plancher de la tribune est troué, dans le but peut-être de rappeler l'abîme de l'enfer. Ce confessionnal, suffisant pour la piété, est d'une indiscrétion fâcheuse, et une réforme s'impose.

Autre amélioration urgente. Il faudrait un tambour à la porte d'entrée de l'établissement. En sortant du bain et en passant dans le corridor, les malades reprennent dans un courant d'air glacial le rhumatisme qu'ils viennent de laisser dans la baignoire.

Il est temps d'aller prendre l'air. Vous plairait-il, Mesdames, de passer à gué le torrent d'en face? Dieu nous en garde. Voulez-vous me suivre dans la grotte qui domine la montagne? Encore moins. Vous refusez donc toutes les distractions qu'offre la contrée. Il vaut mieux, n'est-ce pas, aller prendre du chocolat dans la salle voûtée de l'établissement et décorée du nom de salle à manger. Pendant ce temps, je vous raconterai mon ascension à cette grotte. En 1839, les cinq philosophes du collège de Digne, Allibert, Boyer, Martin, Suillet et votre serviteur, proposèrent l'ascension de la grotte à leur principal, l'aimable M. Payan, qui accepta. Dès les premiers pas de l'ascension et fidèle à son rôle, le principal nous indiqua les règles de la montée et de la descente. En montant, nous disait-il, inclinez-vous en avant et, en descendant, tenez-vous en arrière. La recommandation n'était pas finie que, sans nul souci des règles, nous grimpions comme des chamois, avec nos poumons et nos jambes de dix-huit ans. Le pauvre M. Payan fut bientôt distancé. Il nageait (bien réglementairement) jusqu'aux mollets dans les pierres, et nous lui criions avec autorité : « Monsieur le Principal, en avant, penchez-vous en avant. » Malgré la correction de sa marche, il arriva bien après nous, moulu, suant et

essoufflé, ayant laissé ses semelles en gage dans les ravins. Il en fut de même à la descente, que nous brûlâmes en une minute. « Monsieur le Principal, penchez-vous en arrière, lui criions nous de loin. Vous ne serez pas plus fatigué que tout à l'heure. »

Heureuse jeunesse, heureux temps !

Avant de quitter l'établissement des Bains, je répéterai ici ce que j'ai déjà dit.

Comme Dignois et Bas-Alpin, je serais heureux que l'honorable et intelligent propriétaire fît les améliorations les plus urgentes, en attendant une réforme radicale, que sa fortune lui permettrait d'opérer et qui lui donnerait le titre de bienfaiteur du pays.

Vos petits pieds sont fatigués, Mesdames. Prenons l'omnibus et rentrons chez nous. Je vous inviterai peut-être à me suivre dans d'autres promenades autour de Digne.

D.-C. G.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1888.

OBSERVATIONS.	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.
Températures moyennes.....	— 5°,16	— 4°,38	— 0°,60
Id. extrêmes maxima...	10°	8°	14°,5
Id. extrêmes minima...	— 23°,5	— 20°	— 20°
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132m)......	664°,7	656°,79	654°,55
Pressions extrêmes maxima...	675°,8	666°,2	670°,8
Pressions extrêmes minima...	654°,6	642°,9	650°
TOTAL des jours de pluie ou de neige....................	5	7	11
Eau tombée et neige réduite en eau....................	6mm	37mm	97mm
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100)..........	71,82	69, 21	79,05

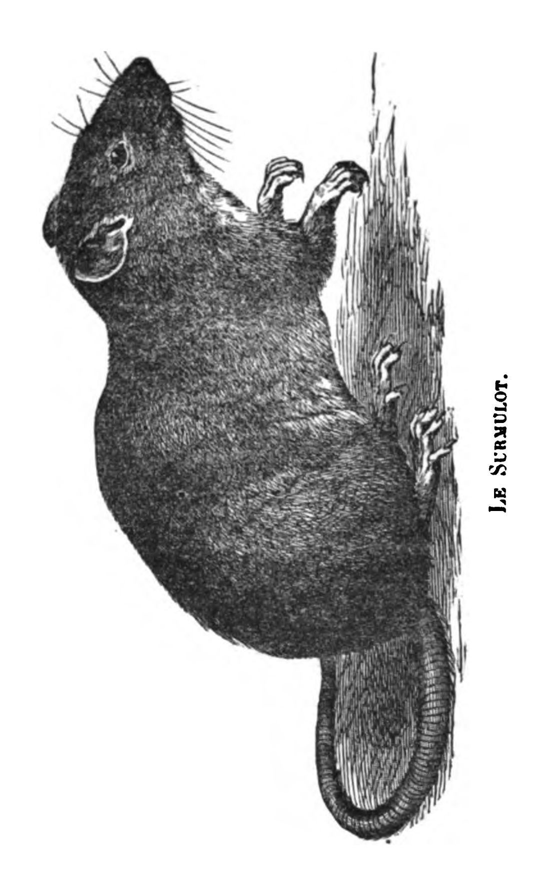
Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,

E. MIR.


UNIV.
OF

PL. VI.

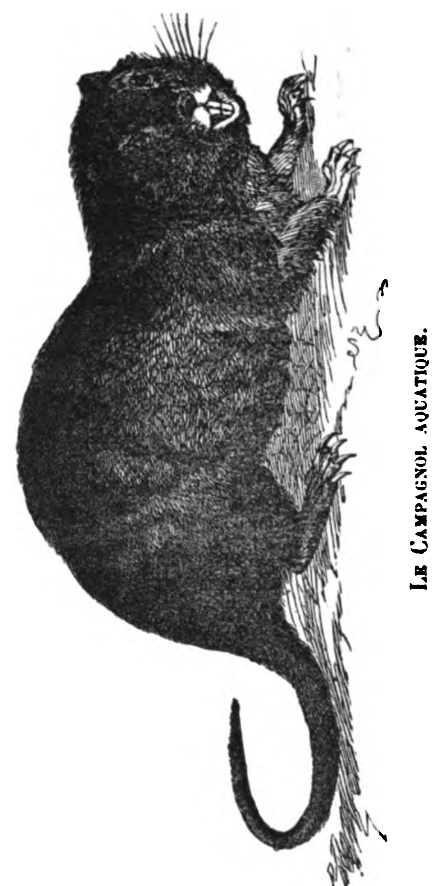


LE SURMULOT.

Bulletin n° 27, tome III, page 182. — *Note sur les Rongeurs de la Provence.*


UNIV.
OF
MICH.

PL. VII.



Le Campagnol aquatique.

Bulletin n° 28, tome III, page 289. -- *Note sur les Rongeurs de la Provence.*

NOTE

SUR LES RONGEURS DE LA PROVENCE

(Suite)

FAMILLE VI. — CASTORIDÉS.

(Castoridés, du genre *Castor*, Castor.)

Cette famille a pour caractéristique :

Tête large en arrière, étroite en avant, aplatie au sommet ; museau court et obtus ; yeux petits ; oreilles courtes, arrondies, presque cachées sous les poils environnants et velues sur les deux faces ; membres postérieurs légèrement plus longs que les antérieurs ; jambes courtes et épaisses ; cinq doigts à chaque pied, les postérieurs palmés ; clavicules bien développées ; incisives très fortes ; 4/4 molaires sillonnées de plis formés par l'émail ; quatre mamelles, deux entre les pattes de devant et les deux autres sur la poitrine ; queue aplatie, en forme de rame, nue et écailleuse ; de chaque côté des organes génitaux, est placée une poche glandulaire sécrétant une matière grasse, onctueuse, odorante, nommée *castoreum* et employée en médecine.

La famille des castoridés ne comprend que le seul genre *Castor*, qui a été successivement classé par les naturalistes parmi les Ondatras, les Myopotames et les Hydromys. Aujourd'hui, on en a fait une famille distincte, caractérisée surtout par la palmature des pieds postérieurs et leur queue écailleuse, semblable à une palette.

Ces rongeurs sont propres à l'hémisphère boréal ; il n'y a qu'un seul genre et une seule espèce commune à la fois à l'Amérique et à l'Europe. On avait voulu faire du Castor d'Amérique une espèce distincte de celui d'Europe, sous les noms de *Castor fiber*, Linné, *Castor americanus*,

Lesson, tandis que l'espèce européenne portait alors le nom de *Castor Galliæ;* mais aucun caractère différentiel important ne justifie une semblable séparation, et le Castor d'Amérique et celui d'Europe appartiennent bel et bien à la même espèce.

Autrefois, les espèces du genre Castor paraissent avoir été plus nombreuses, comme en témoignent beaucoup de débris fossiles : le *Castor* (Chalicomys) *sigmodus*, P. Gervais, des environs de Montpellier; le *castor* (Steneofiber) *Viciacensis,* Et. Geoffroy, du terrain à *Cainotherium* et *Dremotherium* de Saint-Géraud-le-Puy, dans l'Allier, le *Trogontherium Werneri,* Fischer, du lac de Jaroslawel, dans les environs d'Azof, dont la taille était de beaucoup supérieure à celle du Castor ordinaire; le *Castor trogontherium,* G. Cuvier, des terrains quaternaires de la Somme et de plusieurs parties de l'Angleterre.

Quant aux *Castor Issiodorensis*, Pomel, du pliocène de Perrier; *Castor Jægeri,* Kaup, du miocène supérieur d'Eppelsheim; *Castor Clæveri*, Croizet et de Parrieu, des terrains supérieurs d'Issoire; *Castor Danubii seu Galliæ*, Marcel de Serres, des Cavernes de Lunel-Viel; *Dasypus Arvernensis*, Croizet et Jobert, des galets de l'Auvergne; ces différentes espèces ne sont pas faciles à distinguer du Castor actuel.

Genre unique. — CASTOR. Castor, *Linné*, 1735.

Syst. nat.

Museau court et obtus; oreilles rondes, cachées sous le poil environnant, mobiles, de façon à obturer presque hermétiquement le conduit auditif; ailes des narines fortes, pouvant se fermer à la volonté de l'animal; yeux munis d'une membrane clignotante; queue plus large au milieu qu'à ses deux extrémités, à bords presque tranchants;

doigts des pieds de derrière entièrement réunis par une membrane natatoire; dos voûté; partie postérieure du corps plus large que l'antérieure.

Formule dentaire :

Incisives 1/1 ; canines 0/0; molaires 4/4 = 20 dents.

Le Castor est un être éminemment sociable; quand il vit loin des hommes, dans les profondes solitudes des forêts qui avoisinent les cours d'eau, il aime à se réunir à ses congénères pour construire sa hutte, pourvoir à sa nourriture et prendre ses ébats. Mais partout sa tête est mise à prix à cause du bénéfice que l'on retire de ses dépouilles; sa peau a une valeur qui varie de 15 à 75 francs; son castoreum se vend environ 2 francs le gramme; ses dents, très dures et bien tranchantes, servent de couteau aux sauvages, pour travailler le bois; enfin sa chair est assez estimée. Si l'on joint à cela que souvent des exemplaires sont demandés pour orner les musées, on trouvera qu'il y a beaucoup plus de raisons qu'il n'en faut pour engager l'homme à lui faire une guerre incessante, et il y a tout lieu de craindre que, dans quelques siècles, le combat ne finisse faute de combattants. En effet, si l'on considère que l'Amérique du Nord exporte chaque année plus de 130,000 peaux de Castor, représentant une valeur de 1,875,000 francs, on comprendra facilement que le nombre de ces rongeurs diminue d'une manière notable. Aussi, pour échapper à toute poursuite, les Castors qui vivent non loin des lieux habités redoublent de vigilance, ne construisent plus de cabane, mais se retirent par couple ou isolément dans un terrier. Il est alors difficile de les approcher, car ils ne sortent plus que la nuit, et leurs sens très développés leur permettent de reconnaître de fort loin l'approche de l'ennemi.

La nourriture des Castors consiste en racines aqua-

tiques et en écorce d'arbres. Contrairement aux autres rongeurs, ils ne mangent jamais l'écorce d'un arbre, avant de l'avoir abattu ; ils le coupent en morceau et en emportent certaines parties pour construire leur hutte et ronger tout à leur aise pendant le jour. La femelle, après une gestation qui n'est pas bien connue et qui durerait deux mois pour quelques auteurs, quatre mois pour d'autres, met bas de deux à quatre petits; ceux-ci naissent les yeux fermés. La mère les soigne avec tendresse et les allaite pendant un mois environ; après ce délai, elle leur apporte des branches à ronger et bientôt les mène avec elle à l'extérieur, soit pour chercher leur aliment, soit pour s'égayer. A deux ans, ils sont capables de se reproduire ; à trois ans, ils sont adultes. Chose digne de remarque, les jeunes gardent la demeure de leurs parents, et ceux-ci s'empressent d'en construire une nouvelle.

« Aujourd'hui encore, dit Brehm, l'aire de dispersion du Castor est assez grande. On trouve l'espèce dans trois parties du monde, du 33° au 68° de latitude boréale. Mais, autrefois, son habitat a dû être bien plus étendu. On croit l'avoir reconnu dans les hiéroglyphes égyptiens; il aurait donc existé en Afrique. La religion des mages de l'Inde défend de tuer le Castor; il a donc dû se trouver dans les Indes. »

On en rencontre encore, pour la France, sur les bords du Rhône, vers son embouchure, et dans ses affluents ; à l'étranger, on ne le voit plus qu'isolément sur les bords du Danube et de quelques autres fleuves du centre de l'Europe. Dans certains endroits, les castors sont protégés par de grands propriétaires, et alors, se réunissant en troupes de quinze à vingt individus, ils construisent leurs huttes. En Asie, les Castors sont encore assez nombreux, principalement sur les bords des fleuves de la Sibérie et des cours d'eau qui se jettent dans la Mer Caspienne. Quant à l'Amérique, où les Castors étaient autrefois si communs, leur nombre diminue de plus en plus, et il est à

craindre que l'heure de l'extinction de cette espèce ne sonne aussi bien dans le nouveau continent que dans l'ancien.

Le Castor fiber. — Castor fiber, *Linné*.

Synonymie : *Castor gallicus*, Fr. Cuvier ; *Castor americanus*, Lesson ; *Vibré, Fibre, lou Castor,* des Provençaux.

Museau court, garni de fortes moustaches; incisives grandes, très fortes, taillées en biseau; ongles des doigts de devant forts, propres au fouissement; queue recouverte d'écailles hexagonales; les poils sont de deux sortes, les uns plus longs, de couleur roussâtre, sont grossiers et recouvrent un duvet fin et soyeux de couleur brunâtre, mêlé de gris; le ventre est plus clair; pattes plus foncées que le corps; la queue est de couleur brun-noirâtre; les incisives sont teintes en jaune. Longueur moyenne mesurée jusqu'à l'anus, $0^m,90$; queue, $0^m,30$; hauteur, $0^m,30$; poids, de 20 à 25 kilogrammes.

« Aujourd'hui, dit Chenu, on tue de temps en temps des Castors d'Europe auprès d'Arles, ainsi qu'à la hauteur de Beaucaire et Tarascon, ou même auprès d'Avignon. Quelques-uns remontent encore au delà, jusqu'au pont Saint Esprit, et il peut en venir accidentellement dans l'embouchure de l'Isère. Dans certains cas, ils entrent aussi dans le Gardon et dans la Durance. Ceux qui restent dans le Rhône fréquentent les îles de ce fleuve et ils se retirent dans des terriers qu'ils creusent sous la berge. Nulle part, ils ne construisent comme en Amérique, car la présence de l'homme est un obstacle constant à l'exercice de leur industrie; mais G. Cuvier rappelle qu'Albert le Grand, au treizième siècle, a connu les cabanes des Castors européens. M. Paul Gervais fait observer que, dans la propriété de la Tour-de-la-Motte, à trois lieues de Saint-Gilles, dans le département du Gard, un des terriers habités

aujourd'hui par les Castors, fut mis à découvert par l'éboulement d'une digue; il servait à plusieurs Castors; sa longueur était de quinze mètres environ, et il occupait toute la largeur de la chaussée ; à son intérieur étaient plusieurs, compartiments, et l'un d'eux renfermait des branches de saules, dont quelques-unes fixées en terre, avaient poussé des feuilles. En général, c'est pendant les grandes eaux et au moment même des fortes crues que l'on prend des Castors. Leurs îles, leurs terriers, les endroits où ils se nourrissaient étant alors inondés, ils viennent dans les lieux plus élevés pour y trouver des aliments, et, comme ces lieux sont aussi ceux que l'homme habite le long du fleuve, les Castors y sont plus exposés à être tués ou faits prisonniers. En 1846, pendant une crue, on en a pris sur le pont même d'Avignon. Dans quelques endroits, on les attrape en creusant des trous dans lesquels on met des tonneaux défoncés et recouverts seulement de branchages, d'herbes et d'un peu de terre ; les Castors tombent dans ces pièges et ne peuvent plus en sortir ; on s'en empare alors, et il est facile de les conserver vivants, car ils ne cherchent pas à mordre et ils sont peu difficiles sur le choix des aliments ; les jeunes pousses de saule sont cependant la nourriture qu'ils préfèrent, et il est très probable que le principe particulier qu'elles renferment donne au *Castoreum* son caractère dominant. On prend de temps en temps des Castors au château d'Avignon, en Camargue. Le musée d'Arles possède des jeunes de cette espèce, pris sur les bords du Rhône, et, dans plusieurs autres musées, on en conserve des exemplaires adultes. L'année 1840, qui fut marquée en France par une si terrible inondation, paraît leur avoir été funeste ; on en tua alors plus que d'habitude. Autrefois, ils étaient plus nombreux, puisque les religieux d'une ancienne chartreuse située sur la rive droite du Rhône, à Villeneuve-les-Avignon, avaient rangé la chair de ces rongeurs parmi les mets maigres ; elle leur servait à fabriquer une grande quantité de saucissons, fort estimés dans le pays. »

« Crespon rapporte qu'une paire de Castors, dans une seule nuit, renverse une cinquantaine de jeunes saules de la grosseur du bras ou de la jambe. Lorsqu'ils en ont jonché le sol, ils choisissent les morceaux qui sont le plus de leur goût. Un jour du mois de mai 1843, sur la rive gauche du Rhône, mon frère et moi, nous nous amusâmes à compter les arbres victimes de leurs ravages et nous pûmes nous convaincre que, dans deux saussaies voisines, il y avait de onze à douze cents jeunes saules coupés par les Castors. Ces animaux rongent l'arbre à environ un mètre de hauteur, selon leur taille ; ils se posent sur leur train de derrière et, sans changer de place, taillent l'arbre en sifflet et le renversent toujours du côté qui leur est opposé, en le poussant avec un de leurs pieds de devant qu'ils tiennent appuyé au-dessus de l'endroit qu'ils ont entamé. Dès la première aurore, ils ont soin de charrier avec leur gueule un certain nombre de branches dans leur terrier, pour les ronger tout à leur aise, à l'abri de tout danger, pendant le jour. »

Le Castor pourrait être élevé en domesticité ; il serait même capable d'attachement, ainsi qu'il résulte des observations de Klein, Buffon et Crespon. Le premier de ces naturalistes avait un Castor apprivoisé qui le suivait partout comme un chien et qui le cherchait quand il était absent.

Les ennemis naturels de ce rongeur ne sont pas nombreux, l'homme excepté, car le Castor sait très bien leur échapper à la nage et, au besoin, tenir tête ; ses dents lui sont des armes suffisantes pour se défendre ; il n'a guère à compter qu'avec la Loutre et le Glouton.

Le castoreum, on le sait, est une substance employée en médecine comme antispasmodique. Son odeur paraît provenir d'une matière analogue au phénol, que l'on peut obtenir par l'acide salicique, principe cristallisable que l'on trouve dans l'écorce et le bois de saule.

On le voit, actuellement, le Castor ne se trouve plus en

France, si ce n'est dans la Provence, et, même ici, il devient tellement rare que c'est à peine si, dans l'espace d'une vingtaine d'années, j'ai pu, à Arles, en voir trois et enregistrer six autres captures bien authentiques, dont une sur les bords de la Durance, à la Brillanne (Basses-Alpes). (Note de M. Loubet, instituteur à Allauch.) C'est donc une espèce en voie de retrait.

FAMILLE VII. — CAVIDÉS.

(Cavidés, du genre *Cavia*, Cobaye.)

Tête grosse ; cou peu distinct ; corps lourd, ramassé ; incisives fortes et larges, 4/4 molaires ; yeux assez grands et saillants ; oreilles moyennes, arrondies et presque nues ; clavicules rudimentaires ; dix-neuf vertèbres dorsales, quatre sacrées, de six à dix caudales ; membres à peu près égaux ; quatre doigts aux pieds de devant, trois seulement à ceux de derrière ; ongles larges, forts, ressemblant à un petit sabot ; plante des pieds nue ; deux mamelles ventrales seulement ; queue réduite à un simple tubercule ; pelage composé de soies faibles.

Cette famille est propre à l'Amérique centrale et à l'Amérique méridionale. Elle renferme quatre genres : *Cœlogenis* ou Pacas, *Dasyprocta* ou Agoutis, *Hydrochœrus* ou Hydrochère, *Cavia* ou Cochon d'Inde. Ce dernier genre, seul, appartient à notre faune et offre de l'intérêt pour nous.

GENRE I. — COCHON D'INDE. Cavia, *Schub.*

Museau peu prolongé, velu ; incisives supérieures lisses, les inférieures comprimées et aigües ; molaires à couronne plate, composées chacune d'une lame écailleuse simple et d'une deuxième fourchue, placée en dehors pour les supérieures et en dedans pour les inférieures ; lèvre supérieure fendue verticalement ; oreilles plus larges que hautes ; yeux

saillants ; narines presque circulaires ; pattes très courtes ; taille petite ; formes lourdes et ramassées.

Formule dentaire :

Incisives 1/1 ; canines 0/0 ; molaires 4/4 = 20 dents.

Les mœurs des représentants du genre *Cavia* ne sont pas assez connues pour en donner un compte rendu assez net. Tout ce que l'on peut dire à leur sujet, c'est que ces animaux, sociables, se réunissent souvent en troupes, sont paisibles, inoffensifs, timides surtout, et fuient à la moindre apparence de danger. Leur intelligence est bornée ; cependant ils s'apprivoisent avec facilité, s'habituent même à l'homme, mais sans conserver à son égard un bien vif attachement.

Leur nourriture est essentiellement végétale. Elle consiste en feuilles, racines, fruits, écorces ; ils la tiennent entre leurs pattes de devant et la portent à leur bouche de la même façon que l'écureuil. Ils boivent rarement, et encore ne satisfont-ils leur soif que lorsqu'on leur donne des matières trop sèches ; si on les nourrit de feuilles, de tubercules, toutes choses succulentes, ils se passent entièrement de boisson. Lorsque rien ne les presse, leur démarche est lente ; si un danger les menace ou pour toute autre cause, ils peuvent courir avec rapidité.

Le genre Cavia renferme trois espèces : *Cavia aperea* ou Aperea du Brésil et du Paraguay, où il vit comme le lapin sauvage, il en est de même du *Cavia rupestris* ; quant au *Cavia cobaya,* nous allons l'étudier.

(A suivre.)

Dr RÉGUIS.

L'ÉLECTRICITÉ

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A MANOSQUE

(Fin)

VI.

Voilà précisément la transition que je cherchais, pour te parler d'un autre prodige enfanté par l'électricité.

Ah ! tu te fatigues de m'entendre sans cesse répéter ces mots de prodiges, de merveilles, de mystères et autres substantifs admiratifs. Que veux-tu? Je qualifie les faits du nom qui leur est applicable.

Sur ce chapitre de l'électricité, tu en verras et entendras bien d'autres; je n'ai pas fini de tout t'énumérer.

Voyons le téléphone; celui-ci, par exemple, est tout récent et est sorti du cerveau inventif d'un américain, naturellement.

Je crois l'occasion favorable pour ouvrir ici une parenthèse, entre les deux guillemets de laquelle je vais te citer un fait sans précédent, prouvant la fécondité d'invention du peuple américain, surtout relativement au chapitre qui nous intéresse.

Lors de l'Exposition universelle d'électricité, en 1881, à Paris, on remarquait, dans les vitrines réservées du gouvernement des États-Unis, seize volumes in-folio, contenant chacun plus de 1,000 pages d'impression et 300 planches.

C'était la collection imprimée de cinq mille brevets électriques, reproduits in-extenso et répartis en trente-sept classes. Deux volumes entiers étaient consacrés aux téléphones et aux microphones; un volume, aux télégraphes; un autre volume à la lumière électrique.

Le chroniqueur du journal *l'Électricité*, qui raconte ce fait intéressant, avance avec raison qu'aucune production

collective ne peut être comparée à ce grand et singulier ouvrage, vaste encyclopédie des efforts du grand peuple américain et de son génie inventif.

Revenons à notre point de départ; nous disions que le téléphone était tout récent et nous venait d'au delà de l'Atlantique.

Mais s'il est jeune, puisqu'il n'a que dix ans d'existence environ; — il a grandi d'une façon admirable.

Une vingtaine d'inventeurs sont arrivés en effet sur les pas des chefs de file Edison et Bell et ont découvert et fait construire une centaine de types, transmetteurs ou récepteurs téléphoniques.

Je me contenterai de te donner le plus clairement possible une idée du principe sur lequel ils sont tous basés.

C'est, tu le sais, — le mot l'explique, — un appareil destiné à la transmission des sons à distance. Le son, — tu le sais encore, — est produit par les vibrations des corps sonores; ces vibrations mettent l'air en mouvement, l'ébranlent et donnent naissance aux ondes, — les ondes! tu comprends l'image, — aux ondes sonores, qui se propagent en cercle dans toutes les directions et atteignent la membrane du tympan.

Or, au moyen d'organes délicats dont nous pouvons nous servir, au moyen de certains phénomènes physiques d'électricité qui consistent dans la naissance de courants produits par l'éloignement ou le rapprochement d'un aimant d'une bobine, au moyen des microphones, crayons de charbon jouant à l'aise sur des axes mobiles, on a construit des appareils tellement sensibles qu'ils transmettent la parole à travers les fils télégraphiques usuels, à des distances inimaginables.

Je t'assure que je ne me trompe pas, c'est bien inimaginable que je veux dire.

A l'inverse de l'éclairage électrique et du télégraphe, les téléphones ont commencé d'abord et continuent, au reste, sur une grande échelle, à servir aux petits usages domestiques; c'est la correspondance à la mode.

Tu n'ignores pas que, depuis la fin de 1881, le président de la République, assis commodément dans un salon de l'Elysée ou couché plus commodément encore dans son lit, peut, en appliquant un petit appareil à ses oreilles, entendre la représentation de l'Opéra ou du Théâtre Français et jouir, comme s'il était dans une de ces deux salles, des roulades de rossignol des artistes en vogue : MMmes Miolhan-Carvalho, Patti, Werttimber, Nilson, etc., ou entendre de chez lui, tout à son aise, les tirades à effet de Corneille, les vers lyriques de Racine ou les facéties du *Figaro*, de Beaumarchais, que fait encore ressortir le talent expressif des sociétaires de notre théâtre classique.

D'autre part, depuis quatre ou cinq ans, des réseaux téléphoniques complets sillonnent les rues des grandes villes, desservant un nombre tous les jours croissant d'abonnés, la plupart industriels qui, sans se déranger du coin de leur feu et de leur fauteuil, transmettent leurs ordres aux ouvriers de leurs usines, de leurs fabriques, de leurs comptoirs, etc.

A Paris, la Société compte actuellement 4,500 abonnés.

Sans sortir de la région, Marseille, Nice, Cannes ont une organisation complète, irréprochable, non seulement au point de vue de la coquetterie d'installation, mais surtout pour les services rendus, car, outre leur correspondance particulière, les abonnés peuvent, au moyen de communications données au bureau central, jaser entre eux tout à leur aise.

Ceci est bien ; c'est un progrès immense, mais il y a mieux. Pour me servir de l'expression devenue historique d'un poëte, dans un livre que tu n'as jamais lu : *ceci tuera cela !* Le téléphone détrônera le télégraphe.

La téléphonie à grandes distances vient d'être inaugurée. en France, par un fil destiné spécialement à cet usage posé entre Paris et Reims, en 1885.

Ce conducteur, ou plutôt ces conducteurs, car il y a un double fil, ont une longueur de 164 kilomètres.

Une autre communication téléphonique vient d'être installée, cette année même, entre Paris et Bruxelles, distants l'un de l'autre de 320 kilomètres ; une troisième entre Paris et Lille, et bientôt entre Marseille et Paris.

Le conducteur téléphonique, qui doit relier ces deux dernières villes, distantes l'une de l'autre de 800 kilomètres, est en fil de bronze de 4 millimètres de diamètre, ce qui, pour la conductibilité, équivaut environ à un fil de fer de 28 millimètres, dimension considérable ; il sera probablement inauguré au mois de juin de cette année. Pour rentrer au plus tôt dans le remboursement des frais d'installation, qui s'élèvent au chiffre rond d'un million l'administration percevra, dit-on, au début, 4 francs par cinq minutes de conversation.

A première vue, ce chiffre paraît exagéré ; après examen, il est très modeste, car ces cinq minutes d'entretien représentent facilement le sujet de vingt télégrammes ordinaires.

Les agents de change surtout, l'utiliseront pour la transmission ponctuelle de leurs ordres de Bourse.

Ceci me rappelle qu'en 1865 et 1866 ces messieurs du parquet financier échangeaient leurs télégrammes par le pantélégraphe Caselli, non pour que leurs correspondants possédassent leur autographe, mais pour éviter l'encombrement qui se produsait régulièrement à l'heure d'ouverture de la Bourse, sur les appareils Morse et Hughes.

Ils payaient 8 à 10 francs leurs dépêches, selon la dimension du papier qu'ils employaient, au lieu de 1 franc, taxe ordinaire ; mais ils étaient assurés qu'elles arrivaient au moment utile.

Enfin, pour te prouver *l'inimaginable* dont je viens de te parler, franchissons l'Atlantique et transportons-nous dans l'autre monde, en Amérique.

Je n'ai rien de mieux à faire que de te donner l'extrait du rapport d'un ingénieur belge, sur les expériences de téléphonie à grande distance exécutées par lui aux États-Unis.

« Il résulte de ces expériences, dit-il, que l'on peut correspondre avec succès à toute distance, directement, sans relais, ce qui ne se fait pas en télégraphie. Toutes les capitales de l'Europe pourraient être réunies par un service téléphonique international.

» La parole articulée irait même sans difficulté de Londres à Calcutta, par des conducteurs qui pourraient être utilisés simultanément pour le service du télégraphe. »

Écoute, en outre, ce que dit l'ingénieur :

« Les lignes que le *Baltimore and Ohio telegraph C°* possède de New-York à Chicago et de Chicago à Baltimore furent choisies pour champ d'expérience.

» Avec les conducteurs en fer, il ne fut pas possible de tenir une bonne conversation à plus de 400 kilomètres.

» De Grafton à Fostoria (520 kilomètres), nous entendions la voix de l'interlocuteur et nous comprenions quelques mots, mais sans pouvoir tenir une conversation suivie.

» ..... Ceci se rapporte à des conducteurs *en fer;* mais tout autres sont les résultats avec des conducteurs *en cuivre.*

» De Fostoria à New-York (941 kilomètres), par un fil de 2 millimètres 1/2, nous pouvions converser couramment....

» La comparaison des résultats obtenus tendait vers cette conclusion qu'avec des conducteurs en cuivre ou tout autre métal non susceptible de s'aimanter comme le fer, du bronze phosphoreux, par exemple, la portée du téléphone était approximativement proportionnelle à la conductibilité des fils et qu'avec des fils de diamètre convenable on pourrait téléphoner directement, sans relais, à toute distance demandée, sur les continents terrestres, au besoin, du fond de la Norwège au cap de Bonne-Espéranee, ou du Cap Horn aux chutes du Niagara !

» Mais pour autoriser pareille conclusion, il fallait au moins une troisième expérience avec un fil plus gros.

» C'est alors que nous résolûmes de nous adresser à

M. Chandler, directeur de la *United lines telegraph Co*, qui possède entre New-York et Chicago des fils directs de 6 millimètres de diamètre, ayant une âme en acier de 3 millimètres de diamètre, recouverte de cuivre à 1 millimètre et demi d'épaisseur.

» La longueur totale est de 1,625 kilomètres.

» Les installations terminées de part et d'autre, ce fut avec une certaine anxiété que l'un de nous, M. Mayer, — à New-York, — s'approcha du microphone, se mit les récepteurs aux oreilles et cria : « Hellow ! Chicago. — Hurrah ! Hurrah ! » s'écria-t-il ensuite ; puis, se tournant vers nous, tout étonné : « C'est incroyable », dit-il. — Il venait d'entendre la voix de M. l'ingénieur Steward, — à Chicago, — avec une telle intensité de son et une telle clarté qu'il s'imaginait trouver son collègue derrière lui, parmi nous, dans la même chambre, à New-York, et non à 1,625 kilomètres de distance.

» Je pris les téléphones à mon tour et je fus littéralement émerveillé du résultat. La voix était nette et vibrante, d'une clarté admirable, sans la moindre altération et d'une intensité étonnante. Je pus écarter les téléphones de trois à quatre centimètres de mes oreilles, sans cesser de *comprendre* mon interlocuteur.

» Lorsque d'autres personnes avaient un récepteur appliqué contre l'oreille, on pouvait entendre les sons venant de Chicago à travers cet appareil, à l'extérieur du téléphone. »

Tu te rends bien compte de la distance, n'est-ce pas, ma pauvre enfant sceptique ? Cette distance de 1,625 kilomètres est la double de celle de Digne à Paris et dix fois, même plus, celle de Digne à Marseille.

Avais-je raison, quand je t'annonçais du merveilleux ?

Ceci l'est à tel point qu'en te transcrivant ces dernières lignes, je douterais moi-même si je n'avais un exemple frappant à te raconter, non pas d'un fait aussi extraordinaire, mais d'une expérience dont j'ai été l'auteur et le témoin.

Je venais d'installer diverses lignes téléphoniques, d'une longueur de 1,500 à 2,000 mètres, quand l'idée me vint d'essayer un de mes appareils à une distance plus grande. J'en organisai un à Saint-Vincent et je partis pour Seyne, avec un autre appareil que j'installai, l'accrochant tout simplement au fil télégraphique reliant ces deux localités, distantes de 14 kilomètres.

Non seulement je causai longuement avec mes correspondants de Saint-Vincent, mais, étant à un mètre du transmetteur et les bras croisés, c'est-à-dire sans appliquer le récepteur à mes oreilles, je les entendais de Seyne, où j'étais, rire et causer entre eux, à 14 kilomètres loin de moi.

A un certain moment même, ayant alors reporté l'aimant récepteur à l'oreille, l'un de ces correspondants ayant frôlé accidentellement et très légèrement avec le bout d'une plume la légère planchette de son transmetteur, je fus obligé de lâcher l'aimant, tellement mon sensible organe auditif fut fortement impressionné.

A la première occasion, je répéterai l'expérience d'un point quelconque du département, le plus éloigné du chef-lieu et, en bien disposant mes appareils, je suis sûr d'obtenir le même résultat, dont je m'empresserai de te rendre compte.

Ne doute donc pas de ce qu'avance M. Van Rysselberghe, qui se servait d'instruments perfectionnés et utilisait un fil d'une conductibilité décuple de celle d'un fil de fer ordinaire et permets-moi de te citer ses conclusions plus que surprenantes :

« Les correspondances téléphoniques entre deux postes d'une même ville sont rarement aussi satisfaisantes que celle que nous obtenions, avec nos appareils, dans un circuit dont la longueur totale était de 3,250 kilomètres, soit les deux tiers de la distance qui sépare les côtes de l'ancien et du nouveau monde.

» L'intensité de la voix était telle que tous ceux qui

assistaient aux expériences n'ont pas hésité à conclure qu'avec le même conducteur et les mêmes appareils on pourrait converser à une distance triple et même quadruple.

» Quant à moi, j'oserais garantir le succès avec un fil de diamètre convenable, à toute distance demandée, fût-ce celle de Paris à Pékin.

» Mais restons dans le domaine des faits, et résumons les résultats acquis.

» Nous avons correspondu d'une manière *commercialement* satisfaisante :

» Avec un fil de 2mm,1, à une distance de 500 kilomètres.

» Avec un fil de 2mm,7, à une distance de 941 kilomètres.

» Avec un fil équivalent à 5 millimètres, à une distance de 1,625 kilomètres, dans la perfection, et il paraît certain qu'avec le même conducteur on correspondrait suffisamment bien à 3,250 kilomètres.

» Nous ajouterons que, d'après les idées généralement admises, il est nécessaire d'établir une ligne spéciale à double fil, lorsqu'on veut établir des communications régulières entre deux points éloignés. »

Cette citation, que j'emprunte à *l'Année électrique*, de M. Delaye, est bien longue, mais tu l'excuseras en faveur du palpitant intérêt qu'elle présente.

Commenter ce qu'avance l'ingénieur belge n'eût pas été suffisant ; j'étais obligé de citer textuellement et fidèlement ses affirmations, pour que personne ne contestât un résultat aussi surprenant.

Mais que fais-tu ?

Allons, ne te gêne pas, ma petite babillarde ; je t'entends ! tu viens de souffler à ta cousine que le télégraphe n'est qu'un joujou à côté du téléphone et que tu attends impatiemment que l'heure sonne où il te sera permis de t'enfermer dans une cabine téléphonique, pour faire un brin de causerie avec une petite chinoise de Pékin, une jeune japonaise de Yeddo ou seulement une vaporeuse miss de New-York ou de Chicago ! 29

Mais, audacieuse téméraire, tu as oublié la vieille histoire de la tour de Babel, la confusion des langues !

Tu ne parles pas l'anglais et encore moins le chinois, qui ne figure pas encore dans le programme du brevet ; — cela viendra bien sûr ; il y a tant de choses qui ont été ajoutées à ce brevet ! — et tes intéressantes correspondantes de Yeddo, de Pékin et de New-York, ne comprendraient pas du tout ta langue latine, quelque harmonieuse qu'elle soit !

N'importe ; avoue qu'il y a des prodiges dont tu ne te doutais pas.

VII.

Je n'ai pas tout dit pourtant ; je ne t'ai pas encore parlé de quelques autres qualités de notre agent physique, de la locomotion par l'électricité, du transport et de la distribution de la force par l'électricité, etc.

Ah ! de cela, par exemple, tu n'as jamais entendu parler et tu t'imagines certainement que je veux te railler en te persuadant que ce fluide, que cette étincelle pourra plus tard remplacer la vapeur.

Eh ! mon Dieu, la vapeur n'est rien à côté de l'électricité, puisque je te dis que, non seulement cette dernière travaille sur place, tu l'as vue à l'œuvre, mais encore transporte au loin un travail mécanique quelconque, et même très pénible, je t'assure.

L'Académie des sciences le sait bien, elle : son grand prix de 1884 pour les sciences mathématiques était attribué à la question suivante :

Perfectionner en quelque point important la théorie de l'application de l'électricité à la transmission du travail.

Remarque que l'Académie dit : *perfectionner* et non pas *trouver :* donc, cela existe.

M. Mascart, un des membres de cette Académie, dans un

rapport d'octobre 1886, dit que, depuis 1873, date des premières expériences sur le transport des forces par l'électricité, un grand nombre d'applications industrielles ont été faites dans les usines, les arsenaux, les mines, etc.

L'Académie des sciences le sait donc ; d'autres le savent aussi. C'est le président de l'Athénée de Forcalquier, par exemple, à qui j'ai emprunté l'épigraphe que tu lis en tête de ma modeste étude, épigraphe extraite d'un poème dans lequel M. Plauchud, poëte et savant, comme tu le vois, ce qui est rare, a reproduit en vers provençaux un intéressant exposé des moyens possibles d'utilisation des forces motrices de la Durance et de ses affluents : le Verdon, la Bléone et autres, puis du transport à distance, par l'électricité, de la force des chutes prises dans ces divers cours d'eau.

Il a fait fait mieux encore : il a mis en avant, comme moteur encore possible, le Mistral ; tout cela mentionné comme un desideratum. C'était en novembre 1883.

Eh bien ! qu'arrive-t-il ? C'est que quatre ans après, précisément, à l'heure même où j'écris ces lignes, — novembre 1887, — on vient de découvrir que des moulins à vent construits dans certaines conditions pourraient servir de moteurs puissants et surtout économiques.

M. le duc de Feltre vient, en effet, de faire construire un de ces moulins, destiné à utiliser le vent comme force motrice pour actionner une machine dynamo-électrique qui alimenterait des accumulateurs d'une certaine puissance, emmagasinant de l'électricité.

Les premiers essais seront appliqués à l'éclairage électrique des deux phares qui commandent l'entrée des ports du Havre.

Vois-tu comment les savants se volent innocemment et inconscienciemment les idées ?

Car voilà accompli un des desiderata de M. Plauchud, qui finissait sa lecture en séance en disant que, le jour où ces merveilles seront devenues une réalité, on se sou-

viendra que l'idée première a eu l'Athénée de Forcalquier pour berceau.

Ce n'est pas pour me flatter, car je m'honore d'être un athénien de l'Athénée, ni pour encenser notre président, mais je puis t'assurer que ce n'est pas la seule bonne idée qui a eu pour berceau cet intéressant cénacle, un des centres décentralisateurs de province les plus féconds, au point de vue littéraire surtout.

Revenons au transport de la force par l'électricité.

Pour te donner une idée du principe, je n'ai qu'à te répéter ce que je t'ai dit de Manosque, au début de ma première lettre : actuellement, nous l'avons vu, c'est une machine à vapeur qui, placée à côté de la machine dynamo-électrique, fait mouvoir cette dynamo.

Je t'ai fait remarquer que, lorsque le canal de Manosque sera terminé, on remplacera la force motrice de la machine à vapeur par une chute d'eau, prise sur le canal. Au moyen d'une turbine, cette chute actionnera une machine *génératrice* de l'électricité, qui transmettra son mouvement, au moyen de fils de fer, à une distance quelconque (dans ce cas, ce sera 7 ou 800 mètres), à une machine *réceptrice* dont on appliquera la force à ce qu'on voudra : à l'éclairage électrique, à des pompes, à des tours, à des scies, à des métiers, etc.

La machine génératrice développe un courant électrique dont l'intensité est proportionnelle à la vitesse de rotation que lui imprime le moteur par la courroie de transmission, et la machine réceptrice marche en même temps, mieux que cela même, ce qui est très bizarre : la vitesse de rotation de cette dernière dépasse souvent la vitesse de rotation de la machine génératrice, phénomène que ceux qui nous l'apprennent avouent être extrêmement curieux.

On a déjà utilisé cette transmission de la force, dans des carrières de mines, au Brésil, dans un grand restaurant de Paris.

Pour ce dernier exemple que je te cite, il n'y a pas de

chute d'eau, ni de moulin à vent! la force première est un moteur à gaz commandant une machine électrique génératrice, qui transmet le mouvement à des machines réceptrices agitant d'une façon très agile et avec plus d'adresse que le plus habile domestique, des rince-bouteilles, alimentant des lampes électriques pour l'éclairage et...., tu peux rire tout à ton aise, — faisant mouvoir des brosses rotatives pour le cirage du parquet.

Enfin des expériences de transport du mouvement de deux locomotives installées à Paris, mouvement qu'on voulait utiliser à Creil, furent faites en décembre 1885 desquelles expériences le rapporteur conclut qu'on pe affirmer aujourd'hui la possibilité, avec une seule géné ratrice et une seule réceptrice, de transporter à 56 kilo mètres une force industriellement utilisable de 52 chevaux environ, avec un rendement de 45 0/0.

Le transport est donc un fait acquis; il ne s'agit plus que de perfectionner les moyens, comme il s'agit seulement encore de perfectionner l'usage de l'électricité pour la locomotion.

Le principe de cette dernière application est absolument le même que celui du télégraphe que j'ai essayé de t'expliquer: l'aimantation du fer sous l'influence du courant électrique; un ou plusieurs électro-aimants puissants; — ils sont tellement puissants que le cabinet de physique de la Sorbonne en contient un qui peut soulever et soutenir, naturellement, jusqu'à 2,500 kilogrammes; — donc, des électro-aimants attirent une armature de fer, et, lorsque celle-ci approche des bobines, le passage du courant est interrompu, le contact cesse, l'armature est attirée par une autre bobine, puis une série d'autres, et il se produit ainsi un mouvement circulaire analogue à celui d'un moulin à eau, comme le fait remarquer M. Laurencin, ou, pour faire une comparaison aussi juste, un mouvement de va et vient, semblable à la course du piston d'une machine à vapeur.

Eh bien, avec cela, qu'a-t-on fait? — Remarque que je te dis fait et non à faire. — Des tramways et des chemins de fer électriques, qui peuvent transporter à la fois 600 voyageurs.

L'électricité, appliquée ainsi à la locomotion des véhicules sur le sol, n'a pas fait de grands progrès; mais, appliquée la à navigation, elle est un peu plus avancée.

L'idée, ou plutôt l'application de l'idée, date, au reste, d'assez loin.

C'est en 1838 qu'un ingénieur russe, M. Jacobi, déjà cité, usa le premier d'un moteur électrique pour mettre son bateau en mouvement,

Ce moteur était actionné par une pile de 320 couples Daniell, agissant sur des séries d'électro-aimants, alternativement attirés ou repoussés, ce qui produisait la rotation.

Il n'allait pas bien vite: le pas d'un homme petit marcheur, 4 kilomètres à l'heure.

Mais, depuis, des modifications ont été faites; les accumulateurs ont été utilisés dans les nouveaux bateaux et disposés sous le plancher; ils forment ainsi un lest parfait et laissent le pont entièrement libre.

« Il en résulte, dit M. Hospitalier, qu'un bateau de 12 mètres peut remplacer, au point de vue du nombre des voyageurs et de leurs aises, un bateau à vapeur qui aurait 15 ou 16 mètres de longueur. Toutes les parties sont également agréables et accessibles et l'on est entièrement débarrassé de la fumée, de la vapeur, des cendres et du bruit, dispensé de tout entretien et de toute alimentation pendant la marche; on évite les réparations fréquentes qu'exigent les chaudières, et, une fois les accumulateurs chargés, on est prêt à fonctionner, tandis que la *mise en pression* d'un canot à vapeur exige une préparation assez longue. »

M. Hospitalier ajoute que, pour répandre l'application de ce système de bateaux, il suffirait d'établir sur les bords d'une rivière quelques usines de rechargement, où l'on

ferait de l'électricité, comme on fait aujourd'hui du charbon.

Et tout cela se verra, et tout cela se fera, ma chère enfant, et tu en seras témoin; certainement tu en es persuadée, car tu crois maintenant à l'omnipotente puissance de l'électricité.

Veux-tu que je te prouve très simplement que tu y crois?

Te rappelles-tu l'impression que t'a produite, la première fois que tu en as eu l'occasion, la lecture du chef-d'œuvre de Jules Verne : *Vingt-mille lieues sous les mers?*

Quelle imagination a cet homme, me disais-tu; c'est un savant doublé d'un lettré! Mais dans quel coin féerique de son cerveau peut-il avoir trouvé des choses aussi incroyables, aussi invraisemblables?

Eh bien, tu n'as qu'à comparer ce qu'il a prévu avec les réalisations des faits surprenants que je viens de te développer.

Ces récits invraisemblables sont vrais; la fantaisie est devenue réalité.

Paraphrasons ensemble ce prodige d'imagination, et nous y verrons toute *l'histoire en action* de l'électricité.

Si tu as lu bien attentivement ce chef-d'œuvre, tu te rappelles sans doute tous les détails de ce navire idéal, glissant sur l'eau, nageant sous l'eau, l'effleurant ou plongeant à volonté, mu par une puissance inconnue jusqu'alors et aimé follement par son possesseur, à qui il obéit avec une fidélité incomparable.

« Je l'aime comme la chair de ma chair, dit-il. Si tout est danger sur un de vos navires soumis aux hasards de l'océan, si sur cette mer, la première impression est le sentiment de l'abîme, au-dessous et à bord du *Nautilus*, le cœur de l'homme n'a plus rien à redouter. Pas de déformation à craindre, car la double coque de ce bateau a la rigidité du fer; pas de gréement que le roulis ou le tangage fatiguent; pas de voiles que le vent emporte; pas de chaudières que la vapeur déchire; pas d'incendie à

redouter, puisque cet appareil est fait de tôle et non de bois; pas de charbon qui s'épuise, puisque l'électricité est son agent mécanique; pas de rencontres à redouter, puisqu'il est seul à naviguer dans les eaux profondes; pas de tempêtes à braver, puisqu'il trouve à quelques mètres au-dessous des eaux l'absolue tranquillité! »

Tu te rappelles que le streambot *Abraham Lincoln*, sur lequel est le professeur Aronnax, a mission de poursuivre ce navigateur mécanique qu'on croit être un gigantesque monstre marin phosphorescent; que ce téméraire professeur, lancé par dessus bord par un jet d'eau puissant provenant de l'éternuement de ce monstre, est recueilli à bord du Nautilus, portant pour orgueilleuse devise: *Mobilis in mobile.*

Dans les chapitres suivants, ayant accepté les conditions posées par le capitaine Nemo, le maître de ce cuirassé, il capte tellement sa confiance que ce misanthrope lui fait les honneurs de son Nautilus.

Enfin, dans le chapitre XII, continuant l'énumération des merveilles que contient ce palais sous-marin, il explique à son hôte, ou plutôt à son prisonnier, toute l'organisation vitale qui fait mouvoir le prodigieux amphibie.

Il fait passer sous ses yeux le thermomètre, qui marque la température, la température intérieure; le baromètre, qui indique la pression atmosphérique et les changements de temps; l'hygromètre, qui marque le degré de sècheresse, toujours intérieure; le storm-glass, dont le mélange, en se décomposant, annonce l'approche des tempêtes; la boussole, qui indique la route à parcourir; le sextant, pour connaître la latitude d'après la hauteur du soleil; les chronomètres, pour le calcul de la longitude; le manomètre, les sondes thermométriques, etc.

Je connais, dit Aronnax, l'usage de tous ces instruments; mais ceux-ci que j'aperçois sous globes, avec des aiguilles et auxquels aboutit un réseau de petits fils symétriquement alignés, à quoi sont-ils destinés?

Le capitaine Nemo hésite un instant; puis, le regard étincelant, dit avec enthousiasme :

— Il est un agent puissant, obéissant, rapide, facile, qui se plie à tous les usages et qui règne en maître à mon bord. Tout se fait par lui ; il m'éclaire, il me chauffe, il est l'âme de mes appareils mécaniques.

Cet agent, c'est l'électricité.

— L'électricité ! s'écrie le professeur, qui, malgré sa grande science, n'avait pas, en 1869, encore entendu parler des capacités universelles de l'étincelle électrique ; mais, capitaine, vous possédez une extrême rapidité de mouvements qui s'accorde mal avec le pouvoir de l'électricité. Jusqu'ici, sa puissance dynamique est restée très restreinte et n'a pu produire que de petites forces !

— Monsieur le professeur, répond le capitaine Nemo, mon électricité n'est pas celle de tout le monde ; celle que l'océan me fournit, car je dois tout à l'océan, donne au Nautilus la chaleur, la lumière, le mouvement et la vie.

— Mais non pas l'air que vous respirez ?

— Oui, l'électricité manœuvre des pompes puissantes, qui emmagasinent dans des réservoirs spéciaux l'air respirable qui me permet de prolonger aussi longtemps que je veux mon séjour dans les couches profondes.

C'est elle qui nous éclaire avec une égalité, une continuité que n'a pas la lumière du soleil !

Regardez cette horloge ; elle est électrique et marche avec une régularité qui défie celle des meilleurs chrono mètres.

Ce cadran, suspendu devant nos yeux, sert à indiquer la vitesse du Nautilus. Un fil électrique le met en communication avec l'hélice du loch, et son aiguille m'indique la marche réelle de l'appareil.

— Capitaine, conclut le pauvre Aronnax, je me contente d'admirer. Vous avez évidemment trouvé ce que les hommes trouveront sans doute un jour, la véritable puissance dynamique de l'électricité, qui est destinée à remplacer le vent, l'eau et la vapeur.

Eh bien, que penses-tu de la science divinatoire de Jules Verne, qui prédit, en 1869, ce qu'on devait découvrir quinze ans plus tard ?

Tout ce qu'il a dépeint et que je viens de te reproduire existe; je te l'ai prouvé.

— Oui, me réponds-tu, mais ce Nautilus sous-marin, manœuvrant entre deux eaux comme les poissons, sous la puissante direction de l'électricité, effleurant à volonté la surface de l'océan ou s'y plongeant jusque dans ses profondeurs les plus insondables et jamais sondées, ce monstre amphibie, cuirassé de fer et armé de puissantes nageoires invisibles, mues par l'électricité, n'existe pas et n'existera jamais.

Tu te trompes, intraitable sceptique, car, si je t'ai remémoré le prodige fictif d'imagination créé par Jules Verne, c'est pour te faire ressortir encore mieux le prodigieux de la réalité. Écoute bien :

M. Dupuy de Lôme, savant ingénieur, dont le nom est bien connu, et, après lui, M. Zédé, ont conçu et construit, en 1886, c'est-à-dire près de vingt ans après le modèle idéal donné par le savant et fécond romancier, un vrai Nautilus, *mobilis in mobile !*

C'est un bateau ayant la forme d'un fuseau, d'un cigare, si tu veux, actionné par un moteur dynamo-électrique.

Si tu désires t'en assurer, tu peux en lire la description suivante, dans *l'Année électrique* de M. Delaye :

« Des réservoirs d'air comprimé permettent de renouveler l'athmosphère ambiante et de régler la pression intérieure; des réservoirs d'eau, vidés ou remplis par une pompe mue par une petite machine électrique, permettent de régler, à chaque instant, la flottabilité et l'assiette. Deux gouvernails, l'un vertical, l'autre horizontal, actionnés également par des machines électriques, donnent la faculté de suivre la route voulue en direction comme en profondeur. Des lampes à incandescence éclairent l'intérieur; enfin, un appareil optique spécial permet de voir dans l'air

lorsqu'on est près de la surface de la mer et dans l'eau lorsqu'on plonge. »

Je te fais remarquer, mais tu y as pensé avant moi, sans doute, que, pour faire mouvoir ce flotteur sous-marin, une machine à vapeur ferait triste figure; ses fourneaux seraient vite éteints, n'est-ce pas?

Il n'y a donc que l'électricité, capable de réaliser l'invention.

Compare maintenant les quelques lignes que je viens de citer avec le chapitre XII : *Tout par l'électricité* de *Vingt mille lieues sous les mers*, que j'ai paraphrasé avec toi, et tu seras dans la stupéfiante situation d'un homme qui voit de ses yeux, en se réveillant, un événement merveilleux qu'il croyait avoir rêvé pendant un profond sommeil !

VIII.

Avant de conclure, ma bien chère enfant, je tiens à te faire ressortir une particularité qui échappe au vulgaire et sur laquelle bien peu de savants peut-être ont mûre ment et philosophiquement réfléchi, une particularité qui a servi de thème au rapporteur des récompenses distribuées après la brillante exposition universelle d'électricité en 1881; c'est le caractère presque spiritualiste de cette nouvelle science, née d'hier, caractère auquel le haut dignitaire du Sénat, rapporteur, applique ces trois mots profondément sentis : *Mens agitat molem !*

Cela ne te dit rien, et pourtant ce membre de phrase, ces trois simples mots renferment un monde d'idées sublimes. Je puis te les traduire ainsi, d'une façon libre, mais exacte : *L'intelligence anime la matière....* Non, ce n'est pas cela; je pourrais dire mieux : *La mécanique douée d'une âme.* Non, décidément, c'est intraduisible. Passons, et écoute attentivement un extrait du rapport :

« Ce *Mens agitat molem,* en reprenant son empire

incontesté, rétablit l'enseignement sur le spiritualisme, base de la nature des choses, dans leurs métamorphoses incessantes et inouïes.

» C'est un grand résultat, Messieurs, croyez le bien.

» Il est certain que l'électricité, qui est douée d'un immense pouvoir et qui pourtant n'est ni visible, ni pondérable, comme le veut la matière, n'est pas de la matière, et, lorsqu'on voit un mince fil de cuivre, partant d'une machine dynamo-électrique en mouvement, représentant plusieurs chevaux de force, venir actionner, à des distances de nombreux kilomètres, une seconde machine parfaitement inerte, mais qui, sous l'influence de ce petit conducteur, se croit obligée d'obéir à sa sœur jumelle, se mouvoir immédiatement avec une force motrice puissante, bien qu'ayant perdu 60 0/0 dans le trajet, que peut-on dire, sinon que ce même filet de cuivre est le messager de cet esprit, de ce *mens* des choses que l'homme sait tirer de la matière pour la dominer et, plus tard, l'asservir ? »

Je suis très satisfait, vois-tu, de te reproduire ces lignes, parce qu'elles expriment avec une complète conformité de pensée tout ce que je ressens, parce qu'elles résument éloquemment le grand sujet que je t'ai développé moi-même en termes moins pompeux et moins poétiques, que tu as pourtant à tort, tu le vois maintenant, qualifiés parfois d'hyperbole et de métaphore.

Et je suis d'autant plus satisfait que, au milieu d'un groupe d'hommes d'élite pris au hasard et aussi nombreux que tu peux le supposer, je trouverais difficilement un homme, un seul qui, à l'encontre de l'indifférence universelle, ait médité un instant sur toutes ces merveilles, ait traduit, comme je le fais moi-même par ces deux mots : réalisation d'un rêve, l'omnipotente puissance de l'étincelle électrique, ait résumé comme je le résume et admiré comme je l'admire ce prodige : l'homme maniant la foudre pour guérir ses maux, pour lui fournir la lumière, pour transmettre instantanément au loin, bien loin, sa parole

et sa pensée, pour l'utiliser dans les usages domestiques comme un humble serviteur, pour faire mouvoir ses bateaux, faire traîner ses véhicules sur route, faire rouler ses wagons sur rail, car, sans cette étincelle, les chemins de fer seraient littéralement arrêtés, l'électricité étant leur seule sécurité, leur sécurité exclusive et absolue, tu m'entends bien ?

D'où vient alors l'incontestable, universelle et sceptique indifférence pour toutes ces merveilles ?

Je suis obligé de finir par un point d'interrogation, qui n'est pas à notre louange, grands enfants gâtés que nous sommes !

Le secrétaire de la *Revue internationale* s'aventure beaucoup en disant que l'électricité est une science qui attire et captive tous les esprits. Mais il est, d'autre part, un de ces hommes rares dont je viens de parler et dont l'enthousiasme est à la hauteur du sujet.

Sous une forme élégante, il fait, en deux mots ressortir les progrès inouïs de cette science.

« Chaque jour, dit-il, dans ce domaine nouveau et si vaste déjà, est marqué par une découverte qui en recule les bornes ; les progrès succèdent aux progrès ; les merveilles de l'électricité ne se comptent plus.

» Devant les prodiges accomplis, le génie inventif de l'homme semble n'avoir plus de limites ; tous les rêves de l'imagination paraissent réalisables. »

Aussi, avant de te dire adieu, ma chère fille, je veux ajouter un dernier mot : l'insatiabilité humaine explique notre indifférence. Nous avons beaucoup ; eh bien, nous désirons encore plus.

Quoique j'aie ouvert, dans quelques pages, à toi et à bien d'autres, des horizons nouveaux qu'ils ignoraient et quelque splendide que soit le panorama à vol d'oiseau que je t'ai développé, il n'est que l'ébauche de ce que nous verrons sous peu ; tout ce que je viens de te raconter progressera dans de telles proportions que ce ne sera

plus, dans douze ans, par exemple, qu'une vieillerie démodée.

Veux-tu tenter l'épreuve ? Nous sommes en 1888, Eh bien, conserve mon manuscrit et essaye de ne le livrer à la publicité qu'en 1900 ; aucun éditeur n'acceptera ton manuscrit, parce que ce sera un radotage et, pour le redire....., une vieillerie démodée.

C'est pour cela que j'ai tenu à enregistrer brièvement, dans nos annales bas-alpines l'état actuel de l'électricité sous toutes ses formes, tout en regrettant d'être bien au-dessous de la tâche que je me suis imposée et en désirant que mes maîtres fassent ce que je ne puis faire : dévoiler en détail à ceux qui veulent s'instruire les mystères dont je viens de donner un simple aperçu.

NOËL ROCHE,

Secrétaire de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes.

DU PHYLLOXÉRA ET DE LA VITICULTURE

DANS LES BASSES-ALPES.

La France jouissait sans inquiétude des richesses qu'elle puisait dans les 2,500,000 hectares de ses vignobles, lorsqu'il y a 20 ans, quelques ceps transportés d'Amérique, déposèrent près de Bordeaux, un petit insecte, inconnu en Europe, le *phylloxera vastatrix*, vivant sur la racine et aux dépends de la vigne. Cet animalcule de malheur s'est multiplié et étendu avec une rapidité qui tient du prodige ; aujourd'hui ses ravages couvrent les deux tiers de la France ; il a fait disparaître 1,600,000 hectares de nos vignobles, a attaqué gravement nos meilleurs crus et compromet une des sources de nos revenus jusque là les mieux assurés.

La Corse, la Sicile, que leur isolement protégeait, ont été atteintes ; il en est de même de l'Algérie, quoiqu'on y ait prohibé, un peu tard peut-être (1884), l'importation des végétaux de toute nature et des engrais de toute provenance. Il a envahi également l'Espagne, l'Italie, la Suisse, les bords du Rhin et on ne peut prévoir quand et où finiront ses dévastations.

Certains renseignements, qui cachent sous une apparence officielle, une extrême légèreté d'informations, présentent la question des vignes comme ne nous offrant dans les Basses-Alpes qu'un intérêt fort secondaire. On lit en effet (1) dans un rapport d'un inspecteur d'agriculture que, « dans le département des Basses-Alpes, l'arrondissement » de Forcalquier a eu seul des vignes, actuellement en » grande partie détruites et que les viticulteurs y sont » trop pauvres, trop insouciants et trop dépourvus d'ini- » tiative pour s'organiser contre le phylloxéra. » Il était difficile d'accumuler plus d'inexactitudes en aussi peu de lignes.

Le département des Basses-Alpes comprenait 14,320 hectares de vignes avant l'invasion phylloxérique, il y a 15 ans ; 3,000 à peine ont survécu ; c'est peu assurément, c'est cependant la proportion commune. Les plantations nouvelles se multiplient, d'ailleurs, et dans ces dernières années, elles ont pris des proportions considérables, principalement dans la vallée de la Durance.

Nos vignobles sont répartis dans quatre arrondissements et celui de Forcalquier n'en est peut-être pas le plus abondamment pourvu. Les communes des Mées, d'Oraison, sur la rive gauche, tirent depuis longtemps leurs principaux revenus de leurs vignes et l'inspecteur dont il est question ci-dessus, n'apprendra pas sans quelque surprise

(1) *Compte-rendu des travaux du service du phylloxéra* publié par le ministère de l'agriculture, année 1886, page 111.

que, dans la petite commune de Gréoulx, le vignoble de Pontoise, appartenant à M. Brunet, renferme 200 hectares d'un seul tènement et présente une installation des plus remarquables. Dans le voisinage, MM. Gassier ont créé 25 hectares de vignes nouvelles, auxquelles ils appliquent les procédés de culture et de préservation les plus recommandés.

Si tous nos propriétaires ne suivent pas ces exemples, c'est que les avances leur manquent et que les longues expériences agricoles ne sont pas permises à qui compte sur la récolte de l'année pour nourrir sa famille. La routine, c'est-à-dire une pratique éprouvée, est, dans ce cas, la sagesse élémentaire et obligée.

Nos vignes, en grande partie détruites par le phylloxéra, ont été remplacées par des plants français ou par des plants américains.

Plants français.

Certains vignobles, placés dans des terrains d'alluvion riches en sable, conservent une végétation luxuriante et semblent inaccessibles au phylloxéra. On peut admettre que la nature du sol oppose un obstacle à ses déplacements et gêne ainsi plus ou moins sa propagation. Ailleurs, on rencontre bien, çà et là, quelques vignes indemnes au milieu d'autres contaminées ; ce sont des exceptions dont la cause échappe. Presque partout, le phylloxéra s'attaque aux racines, les détruit et tue la plante en peu d'années. Les seuls moyens de défense, sont la submersion et les insecticides.

Dans une région accidentée comme notre département, la submersion prolongée ne peut être appliquée que très exceptionellement. On y a eu recours à Pontoise sur une étendue de 100 hectares, habilement disposés en bassins, pour être submergés à l'aide d'un canal particulier, issu du Verdon. Malheureusement le sous-sol s'est trouvé moins imperméable qu'on ne l'avait admis, l'eau a dû être

continuellement renouvelée, et l'oxygène charrié par elle a sans doute entretenu la vie des insectes qu'on voulait asphyxier. 10 hectares se sont trouvés fortement atteints et on a dû renoncer à ce procédé. Il paraît avoir mieux réussi à quelques propriétaires de Manosque et de Sainte-Tulle.

Quant aux insecticides, le seul qui reste appliqué chez nous, parce qu'il est le seul dont on ait eu à se louer, c'est le sulfure de carbone, substance très volatile, qui pénètre dans la terre par les moindres vides et tue tous les insectes qu'elle atteint. On l'emploie à l'aide d'un pal ou d'une charrue. Dans les sols légers et poreux, son effet est efficace, et, en examinant les racines à la loupe, on les voit couvertes de phylloxéras vivants avant la sulfuration, noirs et morts quelques jours après. Avec les terrains compacts et argileux, le pal forme un trou isolé où le liquide reste emprisonné, sans communication avec les parties voisines et par conséquent sans effet sur l'insecte. La sulfuration n'agit donc pas de même partout ; mais on ne saurait contester son efficacité dans beaucoup de cas et elle conserve certaines vignes, entourées d'autres qui, non traitées, ont disparu depuis longtemps sans laisser de traces. Mais quel que soit le nombre d'insectes tués chaque année sur une vigne, il lui en revient du dehors un nombre considérable, et la destruction définitive exigerait l'usage général et obligatoire des insecticides.

M. Figuier conseille (1) l'emploi du charbon de bois, grossièrement pulvérisé, comme moyen de préservation contre le phylloxéra et on peut aisément en faire l'essai. On sait, dit ce savant, que le charbon produit, avec l'oxygène de l'air, de l'acide carbonique et de l'oxyde de carbone, composés absolument toxiques pour tous les organismes animaux et très favorables aux végétaux,

(1) *Année Scientifique*, 1887, page 433.

dont ils contribuent à former l'ossature et la trame. En déchaussant les ceps et en répandant autour de la tige une certaine quantité de poussière de charbon, on empêcherait la pénétration de l'insecte venant du dehors. Pour isoler les tâches phylloxérées dans un vignoble, il suffirait de les entourer d'une tranchée étroite à la profondeur des racines et de répandre du charbon en poudre dans cette tranchée. Le charbon est souvent utilisé pour se débarrasser des fourmis, des pucerons, des limaces, des escargots et de beaucoup d'insectes.

Il s'est' créé en 1882, dans le département des Basses-Alpes, un syndicat pour combattre le phylloxéra. Il comprend 43 personnes, possédant 245 hectares 19 ares de vignes, y compris les 200 de M. Brunet; mais je dois reconnaître que l'étendue des vignes sulfurées ne tend pas à s'accroître et que, pour plusieurs personnes, cette association est restée platonique. Les traitements isolés luttent contre trop d'obstacles, pour provoquer des adhésions nombreuses et on se lasse de la répétition des mêmes sacrifices sans succès éclatants. L'Etat encourage ces associations par des subventions annuelles; mais la quotité de ces subventions a diminué chaque année et l'étendue des terres traitées a baissé dans la même proportion.

Plants américains.

Toutes les vignes américaines résistent au phylloxéra puisqu'elles subsistent, bien qu'attaquées depuis un nombre considérable d'années; mais elles résistent inégalement. En est-il qui jouissent d'une immunité absolue, ainsi que l'affirmait, en 1882, le congrès viticole de Bordeaux? Mme la duchesse de Fitz-James, qui s'est fait une notoriété dans les réunions agricoles, moins peut-être par ses 600 hectares de vignes américaines, que par la verve qu'elle met à les défendre, n'a jamais voulu en douter.

« La vigne américaine, écrit-elle (1), recouvre de ses flots » de verdure la dernière trace de nos malheurs; elle » s'étendra rapide et bienfaisante sur les clairvoyants qui » auront volé à sa rencontre et laissera ceux qui l'auront » repoussée se repentir dans la pauvreté. » Les résultats de ces dernières années ont pu diminuer en certains lieux la confiance primitive ; ils ont néanmoins confirmé ce principe émis par M. Planchon, de Montpellier, qui le premier est allé étudier le phylloxéra en Amérique : « La » résistance de la vigne américaine n'est que relative; » mais la moins résistante des vignes américaines l'est » encore plus que la plus résistante des vignes françaises. »

La science n'est pas fixée sur la cause à laquelle est due cette propriété et elle ne saurait assurer d'avance que le sol, le climat, le temps, la greffe et mille autres circonstances inconnues ne viendront pas la modifier.

Parmi les espèces américaines, les unes résistent moins et sont productives, comme le Jacquez et l'Herbemont; les autres résistent mieux, mais sont improductives par elles-mêmes, comme le Riparia. On utilise ces dernières en greffant sur elles des qualités productives françaises dont les racines seraient détruites par le phylloxéra; or, la greffe reste un des problèmes les plus délicats de la physiologie végétale. Une plante vit par ses feuilles aussi bien que par ses racines, et les principes qui lui sont fournis par ces deux sources doivent se compléter et se combiner afin que la végétation reçoive tout son développement. On comprend que la partie aérienne d'une plante et la partie souterraine d'une autre ne puissent pas être prises arbitrairement pour être soudées, greffées, et former un tout. L'opération ne réussira que si les parties rapprochées présentent certaines analogies, certaines conditions de nature et de forme loin d'être toutes connues et qui deman-

(1) *Revue des Deux Mondes*, juin 1888.

dent encore bien des études. Il est incontestable en tous cas que la greffe est une épreuve pour le jeune cep ; la transplantation en est une autre et, comme toute opération agricole est à long terme, qu'il faut compter avec elle sur l'imprévu de la météorologie, il n'est point surprenant qu'il survienne des mécomptes. C'est une raison pour marcher avec prudence, non pour renoncer à la greffe et aux vignes américaines.

Une question qui soulève encore des doutes est celle de savoir si un cep américain sur lequel on a greffé une espèce française conservera intacte sa propriété de résistance. La maturation du fruit et de la graine est ce qui épuise le plus une plante. Que deviendront les porte-greffes infertiles, en présence du phylloxéra, lorsque, au lieu de quelques graines, leurs racines auront à nourrir 10 à 12 kilogrammes de raisins ? Un cep américain devenu porte-greffe d'un cep français se trouve en vérité dans des conditions tellement différentes que nul ne peut savoir comment il se comportera à la longue. Les premières expériences sont néanmoins encourageantes et permettent d'envisager l'avenir avec quelque confiance. Il y a lieu d'espérer, en outre, que les études des savants et les observations des praticiens parviendront à triompher complétement des causes de destructions diverses qui menacent nos vignobles et que je ne saurais examiner toutes ici. Chacun doit tendre à ce résultat de tous ses efforts.

E. DE SALVE.

LES QUATRE PAROISSES URBAINES DE FORCALQUIER

et leur union en 1415

(Suite)

II.

L'extension de Forcalquier sous ses comtes souverains

fut à la fois très rapide et de courte durée. — Il est vraisemblable que nos paroisses inférieures datent, toutes trois, de cette éclatante période d'un siècle (1110-1209) que suivit une décadence brusque. On ne peut guère l'affirmer, preuves en main, en ce qui concerne Saint-Pierre, qui n'existe plus et dont les titres ont également péri. Mais, pour Saint-Jean et Notre-Dame, leur seule vue les dénonce à l'archéologue comme deux créations du XIIe siècle, avec cette différence pourtant que le vaisseau de Saint-Jean, plus modeste de proportions, fut achevé d'un jet et remonte tout entier à cette époque, tandis que Notre-Dame, œuvre considérable et bâtie en plusieurs temps, n'appartient au XIIe siècle que par ses parties les plus anciennes.

Un mot donc tout d'abord de Saint-Jean, qui, de la première à la dernière pierre, nous vient intégralement de nos comtes ; legs précieux et absolument unique, puisque, d'une part, Saint-Promace, qu'ils achevèrent, avait été fondé par d'autres, et, d'autre part, Notre-Dame, leur œuvre principale, n'était pas construite à moitié au moment de leur extinction.

Pour qui sait lire les entre-lignes de l'architecture, la façade de Saint-Jean semble porter en toutes lettres le nom de notre libéral Guilhem III et celui des deux pieuses comtesses qui présidèrent aux débuts de son long règne : Jausserande, sa mère, et Garsende d'Albon, son aïeule.

A nos yeux, Saint-Jean a encore un autre mérite. Ou nous nous trompons fort, ou cette église dédiée au précurseur et assez voisine de l'église matrice, fut, à l'origine, le baptistère de Forcalquier. C'était là la destination de la plupart des édifices bâtis sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. Sans aller chercher au loin des analogies, il nous suffira de constater que Manosque possédait, sous ce vocable, une paroisse qui fut longtemps le baptistère commun à toute la ville et l'était encore en 1155 (1). Il

(1) Colombi, *loc. cit.*, p. 208.

serait invraisemblable que Forcalquier, doté d'une concathédrale, ne possédât pas son baptistère, quand Manosque, simple prieuré, avait le sien.

Les plus anciennes mentions de notre paroisse Saint-Jean nous sont fournies par l'inépuisable *Obituaire de Saint-Mary*. Elles sont relatives à trois vicaires de cette église, Guilhem Capharel, B. Bermond et Jacques Auvergne, qui moururent à peu d'années d'intervalle, en 1279, 1283 et 1284 (1). Il est à peine besoin de rappeler que ce titre de vicaire avait alors un sens tout différent de celui d'aujourd'hui. On le donnait au desservant principal d'une église paroissiale ou vicariale dont le bénéficier canonique était un prieur non curé, un monastère ou un chapitre curé primitif, un prébendé, en un mot un titulaire dispensé de la résidence. Quant aux desservants adjoints, que nous nommons actuellement vicaires, ils étaient désignés sous la qualification de *secondaires*, que le peuple des campagnes leur donne encore de nos jours.

Une tradition très vivante, même aujourd'hui, à Forcalquier, veut que la grande peste de 1347-1348, qui visita l'Europe entière et fut si meurtrière dans les deux Provences, ait particulièrement ravagé la partie méridionale du mamelon autour duquel s'étageait notre ville. Les rues les plus voisines de l'église Saint-Jean auraient été absolument dépeuplées, et c'est ainsi que, d'urbaine, cette église serait devenue rurale.

Malgré cela, comme sa circonscription s'étendait en ville jusqu'à la place du Palais, la paroisse de Saint-Jean conserva encore quelque importance. Elle garda son titre jusqu'à l'union de 1415, et, même après cette union, le chapitre continua à la faire desservir par un vicaire.

Deux curieuses délibérations municipales, relatées par

---

(1) *Obituaire*, pp. 59, 72 et 49.

Camille Arnaud (1), nous apprennent qu'en 1478 et 1479 la ville détenait le « livre de l'église de Saint-Jean, appelé missel », et ne le prêtait que sous caution aux prêtres qui voulaient dire la messe dans cette église. Le service de Saint-Jean ne se faisait donc plus, à cette époque, que par intermittences. Il est vrai que la peste sévissait alors fréquemment. Mais ce qui prouve que cette paroisse était dans un état voisin de l'abandon, c'est que le conseil de ville, qui ordonna, en 1485 et 1486, diverses réparations à Notre-Dame et à Saint-Pierre (2), ne se préoccupa de Saint-Jean en aucune façon.

On y rencontre néanmoins des vicaires jusques assez avant dans le XVII[e] siècle, et notamment lors de la peste de 1630-1631.

Dans la seconde moitié de ce même siècle, Saint-Jean devient la chapelle des Pénitents bleus (3). En 1687, le conseil de ville, voulant établir un service régulier, pour les écoliers du collège, dans l'église de la Congrégation (4),

---

(1) *L'Eglise de Saint-Mary*, pp. 9 et 10.

(2) *L'Église de Saint-Mary*, p. 6.

(3) Les Pénitents blancs, ou de Notre-Dame de Pitié, avaient, à cette même époque, leur chapelle près de l'église des Cordeliers.

(4) Cette église, située au bas de la rue Saint-Jean et en face du collège (maison Madon), avait été bâtie pour les religieuses augustines, dont le monastère ne subsista que peu de temps. Elle fut utilisée, après leur départ, pour les congrégations ou catéchismes confiés aux régents du collège. En 1688, la ville, traitant avec le premier régent, l'obligea à faire dire, dans cette église, une messe quotidienne, à laquelle les écoliers assisteraient. L'hôpital de la Charité Saint-Louis ayant été plus tard établi dans l'ancien local des augustines, la chapelle de la congrégation devint la sienne. C'est là également que se réunissaient les dames de charité fondées au XVII[e] siècle et qui prirent dans les premières années du règne de Louis XV, le nom de Dames de la Miséricorde. Ces deux œuvres subsistèrent, jusqu'à la révolution, dans l'église des augustines, où chaque année, en vertu d'une fondation, la fête de Saint-Augustin était célébrée solennellement. Aujourd'hui cet édifice, témoin de tant de souvenirs, subsiste toujours, mais *laïcisé*.

vote un subside à ces Pénitents, à la condition de se transférer de Saint-Jean dans ladite église. Mais ce projet n'aboutit pas, et, deux ans plus tard, nous voyons la « Gazette » des bleus traiter avec les PP. Récollets pour assurer le service de l'église de Saint-Jean. Ces religieux s'obligent à y célébrer la messe tous les jours de dimanche et de fête, à tenir un confesseur à la disposition des confrères et à fournir les cierges nécessaires à l'office divin. La Gazette leur comptera soixante-quinze livres par an et leur abandonnera les cierges des confrères décédés.

Les Pénitents bleus demeurèrent à Saint-Jean jusqu'à la révolution. En 1793, les meubles de leur chapelle furent vendus, en même temps que ceux de la Gazette blanche.

Saint-Jean est aujourd'hui le siège de cette dernière confrérie, la seule qui subsiste encore à Forcalquier. Il ne s'ouvre guère que deux fois l'an, le jeudi saint et le jour de saint Jean-Baptiste. Mais le vieil édifice comtal est soigneusement entretenu, et il conservera longtemps encore parmi nous le souvenir de nos temps de splendeur.

III.

En nous rendant de Saint-Jean à Notre-Dame, nous rencontrons, à mi-chemin, l'emplacement où s'élevait jadis Saint-Pierre, et nous nous y arrêtons quelques minutes.

Inutile de faire remarquer qu'à l'instar de bon nombre d'autres églises dédiées au prince des apôtres, celle-ci était située auprès de l'une des portes de la ville. Il y a là un symbolisme bien connu : le gardien des clefs du paradis l'était aussi de l'entrée des places fortes (1).

---

(1) Le bourg de Saint-Michel, en Forcalquérois, possédait lui aussi une église de Saint-Pierre, assise contre le portail principal de ses remparts. Par suite du dépeuplement de la partie haute de ce village et de l'extension moderne de la partie basse, cet édifice se trouve actuellement au centre même de l'agglomération ; mais les " lices „ de l'ancien rempart, auquel elle était adossée, sont encore parfaitement reconnaissables le long de la grand' rue.

On ne connait, relativement à Saint-Pierre, aucun titre antérieur à 1335. A cette date meurt Raimond Achard, vicaire de cette paroisse (1). *L'Obituaire* mentionne encore Saint-Pierre en 1346, à propos d'une fondation, et en 1430.

L'un des documents que nous donnons en appendice (le n° III) nous apprend que la vicairie de Saint-Pierre vaqua fort peu de temps après l'acte d'union des quatre églises ; que le prévôt Talon en investit le procureur du chapitre, et que l'évêque Robert, en confirmant cette investiture par la tradition de son anneau, le 12 août 1415, déclara donner pouvoir au chapitre pour qu'à l'avenir, en cas de vacance de l'une des autres églises, tout vicaire pût en prendre possession, les faire desservir suivant l'usage et y faire exercer le soin des âmes, sans avoir à recourir à l'autorité épiscopale.

Vers la fin du XV[e] siècle, la vicairie Saint-Pierre était devenue, par suite de la décadence des églises de Saint-Mary et de Saint-Jean, la plus importante de la ville, après Notre-Dame. C'est au point que, le 15 septembre 1485, le conseil de ville obligea les vicaires de ces deux églises de s'adjoindre des secondaires et des clercs (2).

L'an d'après, nouvelle délibération, qui ordonne diverses réparations tant à Saint-Pierre qu'à Notre-Dame et décide qu'elles seront payées par les Charités de ces deux paroisses et par la confrérie du Saint-Esprit (3).

En 1561, la ville nomme deux commissaires, Jean Romany et Etienne Jourdan, chargés de faire faire à Saint-Pierre le service divin (4). Le culte était, à ce moment, en désarroi complet : bon nombre de prêtres avaient passé au protestantisme, et ce fut le conseil de ville, demeuré catholique, qui prit en mains le gouvernement des églises.

---

(1) *Obituaire*, p. 78.

(2) C. Arnaud, *loc. cit.*, p. 6.

(3) C. Arnaud, *loc. cit.*, p. 6.

(4) C. Arnaud, *loc cit.*, p. 8.

La crise passée, Saint-Pierre redevint une vicairie importante. Nous avons rencontré, sous la date de 1614, la preuve que le vicaire de cette église remplissait les fonctions curiales (1). Il semblerait pourtant que ses paroissiens pouvaient *ad libitum* s'adresser à lui ou au curé de la concathédrale, car des actes, indubitablement relatifs à des *Sant-Peiren*, sont couchés sur les registres de la « grande église ».

En 1627, s'accomplit à Saint-Pierre une révolution marquante. Sur le désir de l'évêque de Sisteron d'établir les Récollets à Forcalquier et de leur livrer l'église et la maison claustrale de Saint-Pierre, appartenant au chapitre, et sur le consentement du vicaire de cette église, le chapitre concathédral se réunit, le 31 décembre, pour en délibérer. Sont présents : Gaspar de Sébastiane, prévôt, Gaspar Gueidan (doyen et) sacristain, André Miraillhet, capiscol, J.-B. Fabry, Charles Parisy, Scipion de Brunet, Jean Blanc, Joseph de Pierrefeu et Estienne Leauthier, chanoines. Le chapitre déclare agréer ce projet, mais sans renoncer ni à la collation du bénéfice, ni à ses revenus, unis à la masse capitulaire par bulle expresse de Sa Sainteté (2). Il y appose, en outre, ces deux conditions, que le chapitre ne sera tenu ni de réparations, ni d'ornements, et que les Récollets entretiendront les sépultures de l'église, en payant au chapitre la quarte funéraire.

A son tour, le 3 mars suivant, messire André Pierre, bénéficier du chapitre et vicaire « en la paroisse de Saint-Pierre », cède à perpétuité aux Récollets l'église et la maison claustrale, sous cette clause expresse que lui et

(1) Registre du notaire Vallansan, 20 mai 1614 (étude Comte, à Forcalquier).

(2) L'union de 1415 avait donc été sanctionnée en cour de Rome. Malheureusement, la bulle dont il est ici question et qui aurait complété notre appendice n'a pas été recueillie par les Minimes dans le cartulaire auquel nous avons emprunté nos pièces justificatives.

ses « successeurs audit benefice et viquerie » seront déchargés du service et entretien de l'église, comme aussi de l'entretien de la maison. Il se réserve, de plus, pour lui et ses successeurs les titres d'iceux (bénéfice et vicairie) et les rentes, *petit dîme* des agneaux, directes et pensions appartenant à ladite vicairie. Et, moyennant le service qu'il offre de continuer à Saint-Mary, comme les autres bénéficiers, lui et ses successeurs tiendront désormais leur bénéfice et vicairie sans charges d'âmes, sous le bon plaisir du pape ou du vice-légat (1).

La situation faite aux Récollets est nettement définie dans ces divers actes. Ils deviennent « Chapelains » de Saint-Pierre et sont chargés du service de cette église, tout en laissant au vicaire son titre et les revenus qui s'y trouvent attachés. Quant au vicaire, désormais nominal, il redevient bénéficier effectif du chapitre et reprend, au bas-chœur

---

(1) Ajoutons que le chapitre, qui était tenu d'envoyer, aux fêtes solennelles, des confesseurs à Saint-Pierre, fut déchargé de cette obligation.

Tous ces détails sont empruntés au précieux manuscrit du P. Cambin, que possède notre ami, le grand bibliophile Paul Arbaud, et qui renferme l'*Histoire des couvents* (de Récollets) *de Provence*.

Ils nous permettent de nous rendre un compte très exact du pourquoi de l'union de 1415 et de comprendre comment le chapitre put, à la suite de cette union, augmenter ses revenus, tout en maintenant l'exercice du culte sur le même pied que par le passé, dans chacune des églises mineures. Le service qu'avaient jusqu'alors accompli à Saint-Jean, à Saint-Pierre et à Notre-Dame, les trois vicaires supprimés, fut désormais confié à trois des bénéficiers du chapitre, que l'on dispensa des fonctions qu'ils remplissaient antérieurement à la cathédrale. Chacun de ces trois prêtres, tout en réunissant nominalement sur sa tête son ancien titre de bénéficier et sa nouvelle qualité de vicaire, ne remplit, en réalité, que ces dernières fonctions et ne perçut d'autres revenus que ceux qui s'y trouvaient attachés. La mense capitulaire s'enrichit donc du revenu des trois places de bénéficier qui se trouvèrent supprimés en fait.

de la cathédrale, la stalle et les fonctions que ses prédécesseurs avaient abandonnées en 1415 (1).

Les Récollets étaient à peine installés, qu'une cruelle occasion s'offrit à eux de donner la mesure des services qu'ils pouvaient rendre. La peste de 1630-1631, qui fit deux mille victimes à Forcalquier, mit en fuite presque tout le clergé séculier. Seuls, les religieux se dévouèrent, et les Récollets donnèrent l'exemple du plus admirable dévouement (2). Aussi furent-ils désormais très populaires.

Cependant, l'ancien presbytère vicarial, devenu couvent, était trop exigu. Il put être agrandi par les seules largesses des bonnes âmes. André de Beauchamps, syndic apostolique du monastère, et Hortense de Perier, sa femme, non contents de bâtir la chapelle de Saint-François pour leur sépulture, achetèrent diverses maisons contiguës à la maison claustrale, qui put s'élargir d'autant. L'évêque de Sisteron donna aux prédicateurs du couvent, dans tout son diocèse, des chaires dont les émoluments aidèrent à ces améliorations. De leur côté, les trésoriers généraux de France, gardiens du domaine royal, firent don aux Récollets d'une ruelle qui les confrontait et les autorisèrent à la fermer, à la seule charge de dire chaque jour un *Exaudiat* pour le roi (3).

---

(1) On n'a pas oublié que les revenus de cette stalle avaient été, à la même époque, annexés à la mense capitulaire. La place que messire André Pierre vint reprendre au chœur était donc sans émoluments. C'est pour cela qu'il dut garder ceux qui étaient attachés au vicariat de Saint-Pierre. — Quant aux Récollets, leur vœu de pauvreté ne leur eût pas permis de posséder un bénéfice à rendement. C'est pourquoi ils ne reçurent que l'église et le presbytère et n'eurent d'autres moyens de subsistance que le casuel paroissial, les aumônes et les honoraires de prédications.

(2) Voir la très intéressante étude de notre ami Eug. Plauchud : *Une page de l'histoire de Forcalquier. — La peste de 1630-1631.* (Forcalquier 1880.)

(3) Manuscrit précité du P. Cambin.

L'église Saint-Pierre fut successivement enrichie de deux cloches: la première fut bénite par l'évêque de Digne, Toussaint de Forbin-Janson, plus tard cardinal; la deuxième par messire d'Arnaud, vicaire général.

Le 2 juin 1639 fut établi, dans cette église, le tiers ordre de Saint-François, dans lequel entrèrent les familles les plus marquantes de la ville. Marguerite de Ferre, femme du lieutenant criminel Joseph de Collongue, en était *Mère* en 1659 et fut remplacée en 1660 par Isabeau de Barbeyrac, femme de l'avocat du roi Louis du Teil (1).

Nous avons dit plus haut que les Récollets furent chargés, en 1689, du service de l'église Saint-Jean. Ajoutons qu'ils étaient, à la fin du dernier siècle, les aumôniers du corps municipal et desservaient à ce titre la chapelle de l'hôtel de ville.

Lorsque la révolution réduisit le culte avant de le supprimer, le conseil de ville demanda le maintien d'un service régulier dans l'église Saint-Pierre. Mais bientôt vinrent les mauvais jours. La vieille église fut vendue nationalement. Elle devint, au commencement de ce siècle, un établissement de bains; puis, un beau jour, elle s'écroula, engloutissant sous ses décombres sept siècles de souvenirs.

Sur l'emplacement du sanctuaire et du couvent s'élèvent aujourd'hui les prisons et la gendarmerie. Et, par une pieuse ironie du destin, la chapelle des prisonniers est dédiée, elle aussi, à Saint-Pierre, mais à Saint-Pierre.... ès liens.

L. DE BERLUC-PERUSSIS.

(La fin au prochain Bulletin.)

---

(1) Manuscrit précité du P. Cambin.

APPENDICE

(Suite.)

III.

Ratification de l'acte d'union par l'évêque Robert (12 août 1415).

In nomine Domini nostri Jesu-Christi, amen. Anno ejusdem millesimo quadringentesimo quinto decimo, et die duodecimâ mensis augusti, serie præsentis publici instrumenti, universis et singulis tam præsentibus quam futuris pateat quod, veniens ad præsentiam Rdi in Christo patris DD. Roberti, dignâ Dei gratiâ Sistaricensis Episcopi, venerabilis vir D. Guillermus Moleti (1), canonicus ecclesiæ collegiatæ et concathedralis Sancti-Marii de Forcalquerio, suâ monstravit expositione subjunctâ quæ infrà dicitur requisitione, ut cum de mandato ipsius, et ex commissione directâ venerabili et circumspecto viro dno Raymondo Taloni, in decretis bacalauro, suo in spiritualibus vicario et officiali generali, D. Raymondus ipse, vicarius et commissarius, ecclesias Sancti-Petri, Sancti-Joannis et Nostræ-Dominæ Forcalquerii, seu earum pensiones, univit et annexavit ecclesiæ Sancti-Marii, et vicariam Sancti-Siffredi dicti loci in præbendam 'erexerit, et decimam bladi dictæ præbendæ Sancti-Siffredi capitulo seu ecclesiæ Sancti-Marii univit; quæ uniones alias per ipsum D. episcopum fuerunt confirmatæ; cumque nunc *vocavit* (2) ecclesiam ecclesiæ Sancti-Petri dicti loci, ob quod dictus D. Raymondus, vigore dictæ unionis, et, ex commissione eidem directâ, procuratorem dicti capituli seu ecclesiæ Sancti-Marii, nomine ipsius, curalem et corporalem possessionem dictæ vicariæ Sancti-Petri immiscuit, et eumdem investivit de eâdem.

---

(1) *Lire :* **Maleti.**

(2) *Lire :* **vacavit.**

Pro tanto dictus D. Guillermus, canonicus, nomine dictæ ecclesiæ Sancti-Marii, eumdem Reverendum patrem dnum episcopum huc requisivit quatenus, pro uberiori cautelâ, uniones hujuscemodi necnon acceptant, possessionem aprobare, ratificare, emologare et confirmare, ratusque et gratus habere benignius dignaretur.

Ad quas Rdus pater Dnus Episcopus dixit dictas uniones suo mandato fuere factas per ipsum D. Reymondum, et etiam asseruit unire tamen, dictæ requisitioni annuens, ad majorem cautelam, dictas ecclesias Sancti-Petri, Sancti-Johannis, Nostræ-Dominæ de Forcalquerio nunc unit, annexat et erigit prædictæ ecclesiæ Sancti-Marii, et pro unitis et annexatis habet, atque erectionem dictæ vicariæ Sancti-Siffredi in præbendam, et unionem decimæ bladi præbendæ Sancti-Siffredi capitulo factam ; confirmando et aprobando omnia gesta per dictum D. Reymondum, officialem suum, in instrumento dictæ unionis, per me notarium infra scriptum facto et recepto, et coram eodem Rdo patre producto, pro parte dicti capituli, per ipsum D. Guillermum, quod in primâ lineâ incipit *in nomine* et finit in eâdem *venerabilis*, et in secundâ lineâ *vir* et finit in eâdem *ut de viris* (1) ; necnon aprobat, ratificat et confirmat dictam possessionem Sancti-Petri, per ipsum D. Raymondum dicto procuratori ipsius ecclesiæ Sancti-Marii traditam, et pro, uberiori tuitione, de dictâ vicariâ Sancti-Petri, cum curâ animarum et ipsius emolumentis, per traditionem sui annuli dictum dominum Guillermum Maleti, nomine dictæ ecclesiæ seu capituli, investivit et in possessionem induxit, vigore dictæ unionis, et non aliter. Voluit ulterius D. episcopus ipse, et potestatem attribuens dnis canonicis et procuratori generali dictæ ecclesiæ Sancti-Marii, et cuilibet ipsorum, quod toties quoties continget suprà dictas ecclesias Sancti-Joannis et Nostræ-Dominæ et Sancti-Siffredi vacari, tam per mortem quam cessiones spontaneas vicariorum, quod quilibet vicarius possit, propriâ autoritate, non habitâ aliâ licentiâ, nec petitâ seu expectatâ, ab eodem D. episcopo vel officialibus suis, suscipere possessionem dictarum ecclesiarum unitarum, et eis facere deservire, et in eis

(1) *Lire ut de ejus.*

decenter, ut convenit et consuetum *et* (1), divinum officium dici, et curam animarum ibidem facere exercere; per dictas uniones faciens potestatem, sine deteri[or]atione divini cultus, et servitii debiti in dictis ecclesiis, et fieri consueti, faciens potestatem dictis dnis canonicis et procuratori prædicto dicti capituli seu ecclesiæ Sancti-Marii, et cuilibet ipsorum, ut, nomine ipsius episcopi et prædictæ ecclesiæ Sancti-Marii, quilibet ipsorum possit et valeat petere approbationem, ratificationem et consensum ecclesiæ cathedralis sistaricensis, videlicet præpositi et canonicorum ipsius, in præmissis omnibus gestis per ipsum dnum episcopum, vel ejus officialem suo mandato, et generaliter in singulis commissarium, cujus instrumento præsenti et alio præsignato, per me dictum notarium sumptum in prædictis; de quibus omnibus singulis prædictus dnus episcopus jussit per me subscriptum notarium, nomine et pro parte ipsius capituli, fieri publicum instrumentum.

Acta fuerunt omnia hæc, et singula, in castro de Lurio, in *donnio* (2) nobilis Reymondi de Podio, præsentibus venerabilibus viris dnis Stephano Laurenci, monacho sacrista..., Jacobo Audimari, priore castri de Monte Lauro, Guillermo Gasqui..., testibus ad præmissa vocatis et rogatis, meque Antonio Durandi, publico in comitatibus Provinciæ et Forcalquerii regiâ autoritate notario constituto, qui requisitus in præmissis omnibus interfui, atque omnia in notam sumpsi, ex quâ præsens instrumentum in hanc formam publicam redegi propriâ manu meâ, et scripsi, et signo meo publico et consueto signavi.

(La fin au prochain Bulletin.)

---

(1) *Lire :* est.
(2) *Lire :* domo.

QUERELLES DE PRÉSÉANCE A FORCALQUIER

Œuvre posthume de Camille Arnaud

(Suite)

IV.

Procès entre le juge et le viguier au sujet du port du premier bâton du dais.

En 1647, un débat plus sérieux s'engagea entre Polydore Duteil, juge, et la ville, lequel fit citer les consuls, en leur qualité, devant le Parlement, pour ouïr dire qu'il avait le droit, en l'absence du viguier, de présider le conseil municipal. La prétention de Duteil nous est révélée par délibération du conseil municipal du 17 février 1647. Il y est dit que la ville devra résister à la prétention de Duteil (1).

Quelques jours après, le même Polydore Duteil, non content d'avoir actionné la commune, fit citer Esprit Berluc, viguier, toujours devant le Parlement, pour voir dire que, aux cérémonies où l'on porte le dais, il tiendra le premier bâton. — Les consuls tenaient le second. — La ville accepta le défi, et le conseil municipal dit qu'elle se joindrait au viguier (2).

Ce procès dura pendant plusieurs années, car nous trouvons une délibération portant la date du 1er janvier 1651, laquelle dit que le viguier avait fait intervenir la ville dans le procès, ayant pour objet le port du premier bâton du dais (3).

(1) Délibération du conseil municipal, f° 442.

(2) Délibération du conseil municipal (7 avril 1647), f° 449.

(3) Délibération du conseil municipal, f° 671.

Enfin, en 1652, Polydore Duteil obtint gain de cause. Un arrêt du Parlement, rendu sur sa requête, portait que, aux assemblées publiques où tout le siège marchait en corps, auxquelles le viguier n'a point de séance, et, particulièrement, quand on porte le dais, Polydore Duteil aurait le bâton de la main dextre et précéderait le viguier, ainsi qu'il l'a précédé en toutes sortes d'autres rencontres (1). L'arrêt dont s'agit est à la date du 20 décembre 1650, et la délibération qui le cite est du 14 juillet 1652 (2).

V

Préséances. — Les officiers du siège et les marguilliers de la confrérie du Saint-Sacrement. — Le flambeau de Noël. — Le viguier. — Procès entre les consuls et le lieutenant particulier Piolle.

Revenons sur nos pas et montrons combien les officiers du siège étaient jaloux de leurs prérogatives réelles ou affectées. On sera surpris de la facilité avec laquelle le Parlement se prêtait à ce que, aujourd'hui, on qualifierait de pasquinade.

Une délibération du 5 mars 1651 porte que le procureur du roi avait obtenu arrêt du Parlement d'après lequel les sous-prieurs et marguilliers de la confrérie du Saint-Sacrement, dans l'église concathédrale de Saint-Mary, ne devaient passer qu'après les officiers, avec leurs flambeaux et écussons du Saint-Sacrement (3). La ville forma opposition à l'arrêt. Ce qu'il en advint, nul ne le sait (4).

Lors des fêtes de Noël, la commune donnait annuellement aux consuls un flambeau de cire du poids de quatre livres. Le viguier prétendit avoir droit à cette faveur. Mais le

(1) Délibération du conseil municipal, f° 759.

(2) Délibération du conseil municipal, f° 771.

(3) Délibération du conseil municipal, f° 680, v°.

(4) Délibération du conseil municipal, f° 681.

conseil repoussa sa prétention, par délibération du 5 mars 1651 (1).

En 1677, surgit un nouveau procès entre la commmune, d'une part, et André Piolle de Beauchamp, lieutenant particulier, et le lieutenant criminel du Châtelard et de Châteauvieux. Ceux-ci prétendaient présider l'assemblée pour la création du nouvel état, en absence du lieutenant général. Cela résulte d'une délibération du 4 novembre 1677 (2). Une délibération subséquente du 5 décembre 1677 dit qu'il intervint transaction et que l'affaire fut renvoyée devant le Parlement du Dauphiné (3).

Les officiers du siège étaient fort chatouilleux sur leurs droits honorifiques. Un jour, ils s'opposèrent à ce que, dans les cérémonies publiques, les valets de ville marchassent devant les consuls et, par conséquent, les précédassent. Pour le fait, ils attirèrent la commune devant le Parlement. Cela nous est attesté par la délibération du 14 août 1678. Si l'on agissait de même partout, le Parlement devait avoir fort à faire (4).

Autrefois, le viguier présidait les assemblées tenues par la création du nouvel État, ainsi que les séances du conseil municipal. Mais il était bien déchu, car cette fonction avait passé au lieutenant général. Néanmoins, en 1679, Jean-François Eymar, viguier, protesta de ce chef devant le conseil, ainsi qu'il résulte de la délibération du 22 mai 1679, qui n'eut pas de suite (5).

Nouveau procès, en 1679, entre le lieutenant particulier Piolle et les consuls. Il prétendait que ceux-ci, après leur élection, fussent lui rendre visite avec leurs insignes, c'est-à-dire revêtus du chaperon, emblème de la dignité consu-

---

(1) Délibération du conseil municipal, f° 680.

(2) Délibération dn conseil municipal, f° 165.

(3) Délibération du conseil municipal, f°s 167, v°, et 168.

(4) Délibération du conseil municipal, f° 230, v°.

(5) Délibération du conseil municipal, f° 284, v°.

laire. Comme de raison, les consuls résistèrent à cette prétention exorbitante, et l'affaire fut portée devant le Parlement. La délibération du 19 juin 1879 en fait foi (1).

L'affaire traîna en longeur, car, le 1er janvier 1681, le conseil municipal députa les consuls à Grenoble, afin de la suivre et de l'accélérer (2).

Enfin, ce procès mémorable, dans lequel l'amour-propre des consuls de Forcalquier était en jeu et où il s'agissait, disaient-ils, d'imposer une servitude au chaperon *(sic)* se termina par une transaction passée, le 28 avril 1683, devant M. Plendoux, notaire à Aix. De Piolle fut débouté de sa prétention à la visite des consuls; il méritait mieux que cela, et chacun supporta ses dépens. La délibération constatant ce fait est du 6 mai 1683 (3).

VI.

Présidence du conseil. — La marche des valets de ville. — Les gouverneurs de Forcalquier — Qui doit allumer les feux de joie?

Nous avons dit ci-devant que Polydore Duteil, juge, avait actionné les consuls et le viguier, afin d'ouïr dire qu'il présiderait le conseil municipal, en absence du viguier, qu'il porterait le premier bâton du dais aux processions et que, toutes les années, la commune lui donnerait un flambeau de cire.

Le litige relatif au port du premier bâton du dais et à la précédence du juge sur le viguier aux cérémonies publiques avait été visé par l'arrêt du Parlement de Provence, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, mais restait la présidence du conseil. Cette question fut tranchée par transaction du

---

(1) Délibération du conseil municipal, f° 293, v°.

(2) Délibération du conseil municipal, f° 392.

(3) Délibération du conseil municipal, f°s 522-528.

13 février 1655, notaire Antoine Bernard, à Forcalquier, et acte fut passé le 21 mai 1655. Il y est dit que la commune accorde au juge le droit de porter le premier bâton du dais, le jour de la Fête-Dieu seulement et sans que la commune fût tenue du fait d'autrui. Les consuls stipulant étaient Martial de Boniface, avocat, et Esprit Lafarge. On voit que cette transaction modifia l'arrêt du Parlement, en ce sens que le droit de porter le premier bâton du dais fut astreint à une fête déterminée (1).

Une prétention assez bizarre s'éleva, en 1678, entre tous les officiers du siège et les consuls. Les premiers s'opposèrent à ce que, dans les cérémonies publiques, les valets de ville marchassent devant les consuls et précédassent, par conséquent, le corps du siège. Il y eut procès devant le Parlement et évocation requise par la commune. Il faut dire que le fait des valets de ville n'était pas le seul reproché aux consuls. Le lieutenant général d'Arnaud leur contestait encore le droit de prendre le titre de gouverneurs de la ville et, peut-être, autres choses; quoi qu'il en soit, d'Arnaud consentit à l'évocation, mais se réserva la requête concernant la marche des valets de ville *(sic)*.

Ce singulier procès avait lieu entre les lieutenants d'Arnaud, de Collongue, Duteil, Girard, d'Eyroux, Gassan et autres, d'une part, et les consuls, de l'autre.

A la date d'août 1680, il était intervenu une transaction terminant tous les différents avec les officiers du siège (2), ce qui n'empêcha pas le procès de Piolle de suivre son cours et d'autres procès de naître. Par exemple, en 1684, on fit un feu de joie, pour célébrer la prise de Luxembourg. Discussion entre les consuls et les officiers du siège, pour savoir à qui serait le droit d'allumer le feu. L'affaire menaçait de prendre des proportions sérieuses et d'enflam-

(1) Délibération du conseil municipal, f° 392, v°, B. B. n. 44.

(2) Délibération du conseil municipal, f° 385.

mer les esprits, mais elle se termina par une transaction qui intervint par les bons offices de l'abbé du Trouillas et de l'avocat Decorio, arbitres choisis par les parties. La sentence arbitrale ne statua pas sur le droit d'allumer le feu, mais il y fut dit qu'à l'avenir, consuls et officiers du siège étant réunis, le lieutenant général, qui ferait teste *(sic)*, saluerait et qu'à l'instant on mettrait le feu conjointement. En fait, on n'attribua la suprématie à personne. Le lieutenant général saluait; on lui rendait le salut, et puis chacun allumait le bûcher. Tout le monde aurait dû être content. Nous verrons bientôt qu'il n'en fut pas ainsi (1).

(A suivre.)

LES FÊTES DE LA RÉVOLUTION

DANS LES BASSES-ALPES

Mirabeau, malgré les travaux absorbants que lui imposait son mandat de député, ne perdait pas de vue ce qui se passait dans les Basses-Alpes. Certes, son séjour à Manosque lui avait laissé de cruels souvenirs. C'est dans cette ville que sa femme le trompa. Le cœur tout saignant encore de cet outrage, il dut subir là, peu de temps après, l'interrogatoire qui précéda son interdiction (2).

Mais les amertumes dont il avait été abreuvé dans ce pays ne purent attiédir l'intérêt que Mirabeau portait à certaines villes des Basses-Alpes. Il écrivait assez fréquemment, par exemple, à la municipalité de Riez : « Obéissance,

---

(1) Délibération du conseil municipal, f° 83, v°.

(2) *L'Année critique de la jeunesse de Mirabeau*, par Charles de Loménie. (*Nouvelle Revue*, n° du 1er octobre 1887.) — A Manosque, Mirabeau prit gîte avec sa femme, chez M. de Gassaud, dont le fils, mousquetaire, alors en congé, devint l'amant de Mme de Mirabeau.

obéissance absolue aux décrets de l'Assemblée nationale... Vous connaissez tous mon dévouement pour votre ville.., l'intérêt que m'inspire la ville de Riez, que j'aime d'une affection particulière et dont je me considère comme citoyen... (1). »

Dans ce département, comme partout, Mirabeau avait de nombreux et enthousiastes admirateurs. Aussi, à la nouvelle de sa mort, éclatèrent les sentiments de la plus vive douleur. A Seyne, eut lieu une manifestation imposante. La commune entière « ne put trouver de soulagement à sa peine qu'en adressant ses prières à l'Être suprême, pour le repos de l'âme... de ce philosophe, d'une science aussi profonde, d'une éloquence aussi sublime (2) ».

Un service funèbre fut célébré dans l'église paroissiale. La municipalité, la garde nationale, la compagnie d'invalides en garnison au fort assistèrent à cette cérémonie, « avec la plus nombreuse affluence de citoyens et tous les ecclésiastiques de la commune ». Avant la messe, Marc-Antoine Savornin, major de la garde nationale, prononça un discours, dans lequel il parla de la « haute estime et de la grande reconnaissance dont sont remplis tous les cœurs français à l'égard de M. Riquetti ». A l'offertoire, le curé de Seyne, dans une allocution « pastorale, tâcha d'acquitter le tribut d'éloges et de gratitude que mérite l'illustre défunt ».

***

Nous avons raconté, ici même (3), les scènes d'attendrissement et de « délirant enthousiasme » que provoqua chez

---

(1) Lettres de Mirabeau à la municipalité de Riez, 23 février et 1er mai 1790. (Archives communales de Riez.) — Le signe franc-maçonnique ∴ précède ou suit toujours la signature de Mirabeau.

(2) Archives départementales, série L. 1. 289.

(3) *La Révolution française à Digne*, chapitre III.

les Dignois la fête civique en l'honneur de l'abbé Gassendi, député.

Ils connurent les mêmes élans de joie à la nouvelle de la prise de Toulon. L'infâme Toulon, ainsi qu'on l'appelait dans la délibération du 1er nivôse 1793, échappait enfin aux Anglais, grâce « à l'énergie et à la direction républicaine des représentants du peuple près l'armée ». La municipalité dignoise voulut envoyer ses félicitations à ces représentants du peuple, à l'armée républicaine, « qui a su vaincre les traitres du dedans et les couronnés du dehors, concentrés dans ladite ville ». Cette mission fut confiée à Roustan aîné, orfèvre, « connu par son patriotisme pur ».

Dherbèz-Latour était à cette époque en mission dans les Basses-Alpes. La municipalité se concerta avec lui, pour l'organisation d'une fête à laquelle furent invités « tous les corps constitués et les militaires de toutes armes ».

On ne pouvait fêter avec trop d'éclat « cet événement heureux, cette action romaine » (1).

Quelques temps après, les jacobins du club déclarèrent fièrement qu'ils abjuraient le fanatisme. C'est pourquoi il fallait sans retard élever un temple à la Raison.

Le 13 pluviôse, les délégués de cette société populaire se rendirent auprès de la municipalité. Ils exposèrent qu'il n'y avait pas de « local » pour la Raison, et pourtant « cet être doit, en ce moment de lumière, recevoir l'hommage de tous les hommes libres ».

Le conseil, qui s'attachait avant tout à ménager le club, trouva cela fort sensé. Les jacobins demandaient un temple, comme de juste. La municipalité ne pouvait qu'applaudir à ce louable projet. Elle s'empressa de leur livrer l'église de Saint-Jérôme, « où tous les citoyens et citoyennes de la ville iront puiser les lumières dont ils auront besoin ».

---

(1) Archives communales, série B. B.

On se mit aussitôt à l'œuvre. Le temple fut orné, enguirlandé de verdure. On ne pouvait trop l'embellir pour engager les citoyens à y venir, chaque décade, « s'instruire des bienfaits de la révolution ». — Au milieu, s'élevait une montagne sur laquelle on plaça les statues de la Liberté, de la Raison, de Marat, de Lepeltier, de Rousseau, de Voltaire, de Brutus. Le bonnet phrygien surmontait le clocher du temple (1).

Enfin, arriva la décade de l'inauguration. « La population était ivre de joie. Les vieux murs de la cathédrale avaient disparu sous les tentures blanches; le sol était jonché de fleurs (2). »

Mais ce qui excita au plus haut point l'enthousiasme, ce fut la déesse Raison, la belle Madeleine, la jeune « patriote », qui, au club des jacobins, tendait de si bonne grâce la joue aux délégués marseillais.

Quelle séduisante déesse que Madeleine, avec ses yeux de flamme, ses cheveux noirs dénoués en boucles, ses blanches épaules nues! Ce fut un cri d'admiration, lorsqu'elle apparut dans le temple, à demi couchée sous un dais en velours rouge, vêtue d'une robe de lin, grave dans sa prestigieuse beauté.

Un jeune représentant du peuple en mission qui la vit, ce jour là, pour la première fois, s'éprit d'elle éperdument. Ils s'aimèrent. Le 18 fructidor envoya le représentant du peuple mourir à Sinnamari. Mais la belle Madeleine garda toujours au fond du cœur l'éblouissement de son premier amour.

***

Le jour de la « fête auguste » de l'Être suprême, le 28 prairial, on planta plusieurs arbres de la Liberté, on dansa, on s'amusa le plus possible.

---

(1) Archives communales, série B. B.

(2) *Les Déportés du Directoire*, par le docteur Yvan.

Pour ces solennités, la municipalité ne regardait pas trop à la dépense. C'est que la parcimonie dans ces circonstances aurait paru suspecte. On était si vite taxé de modérantisme! Quoiqu'elle fit étalage de ses opinions avancées, la municipalité dignoise n'échappa point à ce dangereux reproche. La dénonciation partit de Marseille. Un jacobin de cette ville déclara, en plein club, « que Digne ne contenait que des citoyens indifférents à la chose publique ».

Il fallait bien protester contre cette accusation, « repousser cet outrage ». C'était au lendemain de la mort de Louis XVI. La municipalité, qui ne tenait pas à être « calomniée », ne tergiversa point. Pour désarmer la colère des Marseillais, elle fit imprimer et afficher une violente adresse au peuple.

« Citoyens, la chute d'un tyran fut toujours le signal d'allégrese d'un peuple libre... La tête de Louis Capet. est enfin tombée sous le glaive de la loi, le 21 de ce mois, à dix heures et demie du matin. Les vifs applaudissements que vous avez donnés au décret qui prononça la peine de mort contre le dernier de nos tyrans accuse la joie que vous ne manquerez pas d'éprouver. Livrez-vous y en vrais républicains... Mettons-nous à la hauteur des circonstances. Imitons les *braves Marseillais!* Correspondons intimement avec eux. C'est là le foyer dont les émanations doivent échauffer tous les cœurs patriotes... »

Cette adresse, qui trahissait l'affolement et la peur, prouverait-elle qu'on voulait « se mettre à la hauteur des circonstances »? La municipalité se le demandait anxieusement, et, afin que nul ne doutât plus de son « patriotisme », elle descendit jusqu'à des puérilités. Le même jour, elle décida « d'orner l'arbre de la Liberté, qui se trouve au Pré de la Foire, d'un bonnet mieux fait que celui qui s'y trouve, de le peindre aux trois couleurs, avec des inscriptions républicaines; en outre, d'en planter un au devant de la

maison commune, et un troisième sur la hauteur de Saint-Charles, conditionnés comme le précédent (1). »

***

Une des fêtes les plus gaies de la révolution était sans contredit la fête des époux (2).

On proclamait, ce jour-là, publiquement et l'on inscrivait sur un tableau les noms des personnes mariées « qui, par quelque action louable, auront mérité de servir d'exemple à leurs concitoyens...; celles qui, déjà chargées de famille, ont adopté un ou plusieurs orphelins ».

Le 10 floréal an VI, à Valensole, on célébra cette fête avec « la décence et la simplicité qui impriment aux fêtes nationales le caractère qui les rend si touchantes ». L'administration municipale, le juge de paix et ses assesseurs, les vieillards marchaient en tête du cortège. Les jeunes époux, unis pendant le mois précédent, les épouses vêtues de blanc, parées de fleurs et de rubans tricolores, étaient précédées et suivies d'un détachement de la force armée. Au son des tambours et des trompettes, on se rendit auprès de l'autel de la patrie. On entonna des hymnes et des chants civiques, et l'adjoint prononça un discours « analogue aux circonstances ». Enfin, le vieillard qui occupait la place d'honneur, « comme ayant la famille la plus nombreuse », distribua des couronnes aux jeunes époux, et la fête se termina par l'accolade fraternelle.

Lorsque aucun mariage n'avait été célébré dans le mois qui précédait la fête, on couronnait les époux « les plus distingués par leurs vertus domestiques et l'union intime qui a régné dans leur ménage ». A Mezel, un tout petit chef-lieu de canton, on fut assez heureux pour découvrir « douze

---

(1) Archives communales, série B. B.

(2) Dans chaque canton de la République, il sera célébré, chaque année, sept fêtes nationales. (Loi du 3 brumaire an IV.)

époux et épouses, qui ne s'étaient jamais dit une parole plus haute que l'autre!

Les habitants de Sainte-Tulle ont toujours eu, paraît-il, l'humeur enjouée. La fête des époux leur permettait de donner carrière à leur goût très vif pour la danse. En tête du cortège, douze danseurs évoluaient, « inspirant la joie et l'allégresse publique. » Des chars d'artillerie couverts de verdure, traînaient des bouches à feu. « Les canonniers vétérans faisaient retentir leurs canons, rappelaient le courage et la bravoure des défenseurs de la patrie, leurs exploits et leurs victoires. » On dansa toute la journée. Il y eut des courses de chevaux, des exercices et des jeux. Dans la soirée, le cortège se rendit sur la place, « à la lueur de plus de deux cents flambeaux ». Un feu de joie fut allumé. « Rien n'offrait un plus beau coup d'œil que cette illumination nocturne, à l'aspect des champs verdoyants, dans la plus belle saison et rien de plus majestueux que le bruit éclatant des canons et des arquebuses; ainsi cette fête à jamais mémorable fut terminée (1). »

*
* *

Le 30 messidor an VI, on déploya pour la fête de l'agriculture, à Manosque, beaucoup de « pompe ». A dix heures du matin, le général Chabron, les troupes et les autorités civiles, « tambours, chœurs, musiciens, tout se mit en mouvement pour faire le tour de la ville ». Devant l'arbre de la Liberté, le président de l'administration municipale prononça un discours « où il a fait voir les avantages résultant de l'agriculture et combien elle avait été en vénération chez tous les peuples ».

A cinq heures du soir, devaient avoir lieu des exercices de labour « dans la ci-devant ferrage de Malte ». Le prix du concours était un soc de charrue. La municipalité, escortée

(1) Archives départementales. L. 1. 289, 22 floréal an VI.

d'un piquet de la garnison, se rendit à l'endroit indiqué. C'était un champ « propre au labour ». Tout se passa très bien. Il ne manqua que les laboureurs.

Personne ne vint concourir. On s'en retourna à Manosque, un peu confus et sans grand enthousiasme ; on alluma le feu de joie. On apprit alors avec « quelle surprise ! » que plusieurs laboureurs s'étaient présentés, mais trop tard pour gagner le prix. Le concours fut remis à la prochaine fête nationale.

ALBERT AUBERT.

(A suivre.)

UN DIGNOIS ORIGINAL

MORIELUS

A force de se croire un poète, Morielus rimait sans cesse; il rimait en se levant, en se couchant, à table, au lit, à la promenade, aux champs, partout où il se trouvait. La première rose et la première hirondelle avaient leur chantre; la fiancée aussi avait le sien. Quand on le félicitait sur son talent, il ne vous lâchait plus. En soirée, il avait toujours les poches de son habit bourrées de papiers versifiés, qu'il dépliait avec un sérieux imperturbable, après s'être placé en face de son voisin. Alors il prenait un air inspiré et souriait discrètement, en homme satisfait de lui-même... Autour de lui, on se tordait de rire; mais l'hilarité de ses auditeurs passait à ses yeux pour une approbation... Oh! peste! quel homme...!

Le jour où il alla rendre visite à un prisonnier poète, qui chantait la beauté, la liberté et la paternité dans un cachot, son Pégase, moitié cheval fourbu et moitié chapon enroué,

lui décocha une ruade qui le lança jusqu'aux nues. Dans ce monde aérien, il commit des vers de toutes sortes de syllabes, les rangea en bataille et les fit tomber sur une presse qui en gémit longtemps...

On en rit; on s'en amusa; on pleura de joie, puis, on souffla dessus. Il ne resta pas même une bulle d'esprit, une étincelle de feu sacré... C'était de la cendre, des niaiseries sentimentales, des radotages écrits au hasard... O Morielus, qu'as-tu fait ? qu'as-tu produit ? O volcan sans flamme !

Pas même des atomes d'idées... Des lettres imprimées, du papier noirci ; tu as perdu ton temps à rimailler et le meilleur produit de tes terres en mauvais vers... Que sont devenues tes ruches à miel ?

L'épicier pourtant s'en est réjoui dans sa boutique. Sa femme elle-même ne peut se passer de lire les élucubrations de Morielus..., pour s'endormir. Et qui osera dire ensuite que les simples d'esprit n'ont pas leur utilité en ce monde ?

CASIMIR MARIAUD.

SAINT-ANDRÉ DE ROUSSILLON

En parcourant naguère un protocole du notaire d'Aiglun, Antoine de Rochas, de l'année 1373, conservé aux archives de l'évêché de Digne, j'ai rencontré quelques testaments faits à Aiglun, à diverses époques, par Bertrand Augier, *Cappellanus de Aygleduno*, Isoard Bernard, Guillem Michel, etc.

On sait que les testaments anciens sont particulièrement précieux pour l'histoire religieuse de l'époque, par suite de la coutume universelle d'indiquer le lieu de sépulture, celui des messes à célébrer et les legs à tous les établissements religieux de la contrée, dont plusieurs ne sont connus quelquefois que par ces mentions trop sommaires.

Une disposition commune aux trois testaments est celle d'un legs *Fratribus sancti Andree de Rossillono*, de sommes pour célébration de messes ; indication trop sommaire qui complète en partie le testament de Guillem Michel (f° 40 v°) : *Legavit conventui Fratrum minorum sancti Andree de Rossillono sestaria annone quinque pro missis celebrandis pro suis.*

Où était ce couvent de frères mineurs, frère de celui de Digne, dont, à notre grande honte, nous ignorions complètement et l'existence et l'emplacement, mais qui devait être aux alentours de Digne et d'Aiglun ?

Après avoir vraiment cherché des renseignements dans les *Souvenirs religieux* de M. l'abbé Feraud sur ce monastère, nous avons pensé que le plus court moyen d'éclaircir ce petit problème de géographie religieuse était de le proposer aux membres de la *Société scientifique et littéraire*, persuadé que rien ne saurait être obscur pour leurs lumières et leur érudition.

V. LIEUTAUD.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

49e SESSION. — SÉANCE PUBLIQUE ET ANNUELLE DU 10 MAI 1888 ET TROISIÈME CONCOURS

Présidence de M. GORDE

La séance publique et annuelle de la Société a eu lieu le 10 mai, au soir.

Dès sept heures et demie, une foule nombreuse se pressait aux abords du palais de justice, et MM. les commissaires, malgré leur nombre et leur empressement, suffisaient à peine pour recevoir le charmant essaim de dames aux fraîches toilettes accourues à cette fête.

A huit heures, la grande salle des assises, brillamment éclairée et décorée, était entièrement pleine. La cour du palais et les alentours de la salle étaient envahis par une foule de retardataires. C'est devant cette brillante assemblée, où se trouvait l'élite de la société dignoise, que *la Lyre des Alpes,* l'âme et l'ornement de toutes nos fêtes, a fait entendre les accords de la *Marche des Félibres,* prélude plein d'à-propos et très applaudi de cette soirée.

M. Gorde, président de la *Société scientifique et littéraire,* ouvre ensuite la séance par le remarquable discours suivant :

« Mesdames et Messieurs,

Je viens, comme les années précédentes, vous faire connaître brièvement la situation de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. Puissiez-vous y trouver des motifs sérieux d'une bienveillance dont vous nous avez donné la précieuse et chère habitude.

Les 16 membres de 1878, les 211 du 1er mai 1886, les 288 du 30 avril 1887 sont devenus les 363 d'aujourd'hui.

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel bonheur et quel empressement nous avons accueilli parmi nous cinq nouvelles dames, Mmes Danican Philidor, Marrot, Daime, Livon et Robert. Merci, Mesdames, des éléments d'honneur, de vertu aimable et de grâce souriante que vous avez daigné nous appporter.

M. Tardy, notre nouveau préfet, dont vous regrettez l'absence autant que moi, nous a promis toute sa bienveillance et son précieux concours. M. de Colleville, secrétaire général, s'occupe de la Provence. Il veut bien se dire notre ami, et nous sommes tous, n'est-ce pas, Messieurs ? ses amis bien dévoués.

M. Duclaud, préfet du Gers, ancien préfet des Basses-Alpes, nous a, comme à l'ordinaire, envoyé, à l'occasion du 1er janvier, quelques mots de sympathie et d'encouragement. Nous l'en remercions mille fois.

M. Soustre, maire de Digne, sénateur et un de nos membres d'honneur, continue à nous donner, dans la grande salle de la Mairie, la plus aimable hospitalité.

Le conseil général a bien voulu nous accorder une nouvelle subvention de 100 francs.

MM. les députés du département m'ont chargé de vous présenter leurs regrets de ne pouvoir assister à cette réunion.

Nous avons eu, sur l'exercice 1887, un excédant de recettes de 499 fr. 25 c.

Des travaux de plus en plus nombreux et intéressants ont paru dans nos Bulletins trimestriels. Les noms aussi connus qu'appréciés de MM. Arnaud, Aubert, Aubin, de Berluc, Isnard, Lieutaud, Mariaud, Plauchud, Réguis, Richard, Roche, Tamizey de Larroque y ont figuré avec distinction.

Au milieu de ces beaux esprits et grâce à leur indulgence, M. X... a été admis à figurer au titre modeste de voyageur de la Société.

Nous avons terminé la publication de l'Obituaire de Saint-Mary, dû à la plume vaillante de M. Roman, le savant correspondant du Ministère de l'instruction publique. C'est par hasard que cet obituaire a été découvert au milieu des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, où il avait été catalogué sous la banale désignation de *Martyrologium Adonis*.

Cette exhumation, qui a éclairci beaucoup de points historiques, est un service important rendu à la science par M. Roman et par la Société.

L'œuvre a été vivement appréciée par le Comité des travaux historiques, et M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par sa décision du 31 mars dernier, nous a alloué une somme de 200 francs à titre d'encouragement.

Nous devons, en outre, à M. Roman une communication des plus intéressantes.

On savait, d'après les auteurs de l'antiquité, que Digne était la capitale des *Bodiontici*; mais notre sol n'a jamais fourni aucune inscription relative à son histoire, à l'époque gallo-romaine.

M. Thiers, professeur à Narbonne, en rapprochant quatre fragments d'une inscription brisée, en a reconstitué le texte qui est infiniment précieux. Il en résulte que notre ville était une colonie romaine et avait des édiles. Cette inscription est une page glorieuse de l'histoire de Digne et constitue son acte d'agrégation à la civilisation romaine.

MM. Roman, de Berluc et Lieutaud ont enrichi notre dernier Bulletin de leurs savantes dissertations, au sujet de cette inscription. Il est à souhaiter qu'un moulage nous en donne prochainement une image fidèle.

Nous avons ouvert un troisième concours, et vous allez entendre les noms des lauréats. Quoiqu'il fut limité à des sujets purement bas-alpins, les résultats de ce concours ont été très satisfaisants. Dans l'œuvre de plusieurs concurrents, on a constaté des facultés remarquables d'inspiration, d'observation et de style.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, nous avons fait pour le mieux et les sympathies ne nous ont pas manqué. Notre nouvel appel aux dames et aux hommes de cœur et d'intelligence qui ne sont pas encore avec nous, sera entendu. Dieu aidant et sous l'œil des dames, qui sont nos guides respectés, nous marcherons tous ensemble et la main dans la main, vers les horizons sans limite, à la recherche du bien et du beau. Nous tremperons nos lèvres aux sources sacrées de l'idéal et, passionnés de lumière et de vérité, nous tiendrons haut et ferme nos cœurs et notre drapeau. *(Applaudissements.)*

Vous connaissez la bonne fortune qui nous est échue cette année. Les félibres si distingués et si sympathiques de la Maintenance de Provence nous ont fait l'honneur de se joindre à nous et de venir juger à Digne leur concours annuel. Nous sommes heureux et fiers de saluer en eux cette magnifique renaissance provençale que le Gouvernement encourage, dont les œuvres sont couronnées par l'Académie française et qui fera date dans l'histoire de notre pays. Il était temps que le drapeau des félibres fût planté sur le sol où vécut Honnorat, un de leurs plus illustres précurseurs, Honnorat qui mit au jour, après une gestation de quarante ans, un maître livre, *le Dictionnaire provençal-français.*

Aujourd'hui a été accompli sur la tombe de cet homme de bien, le pèlerinage qui s'imposait au Felibrige. Sa tombe est fleurie de pervenches. Chacun de nous en a cueilli pieusement, et les rossignols ont donné à l'expression de nos hommages la plus harmonieuse des répliques.

Nous avons accueilli, avec tout l'honneur et toute la cordialité qui leur étaient dus, les illustres porteurs de la parole provençale.

Nous saluons cordialement le syndic de la Maintenance, M. Huot, architecte de la ville de Marseille, qui manie la plume aussi bien que le crayon et dont les créations remarquables dénotent un artiste et un écrivain d'élite.

Une circonstance douloureuse nous prive de la présence du digne secrétaire de la Maintenance, M. Monné, le traducteur de *l'Atlantide,* le créateur de tant de pièces couronnées, dont le cœur bat d'enthousiasme pour toutes les grandes choses.

Vous regretterez comme moi que l'illustre Mistral n'ait pu venir assister à cette réunion. Permettez-moi de vous donner lecture de la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de lui, à cette occasion :

« Maiano, d'ou 4 de mai de 1888.

» Counfraire carissime,

» Se quaucun a regrèt de noun poudè 'scala vers vostis Aup flourido, à l'oucasion de la felibrejado que vèn, es bèn iéu ! Mai que voulès ? I 'a proun tèms que barrule, d'amount e d'avau, pèr amour de la causo, e vous facharés pas s'aquest cop manque à la festo.... Siéu un pau las.

» Mai de pas èstre emé vous-autre, aco m'engardara pas de pensa tout lou jour, tout lou bèu jour de l'Ascensioun, i coulègo de Digno, que celèbron lou reviéure de la lengo prouvençalo, i fraire de Prouvènço qu'an planta e mantènon la bandiero d'azur sus lis auturo de Souleio-Buou.

» Dounc, à la Soucieta felibrenco de Digno mi salut et respèt : que, segound sa deviso, vèngue pèr lou *labour* toujour que mai *courouso* e que l'estello de Sant-Vincèns, aquelo esteleto bruno que lusis dins soun blasoun, apounde sa clarour à l'astre d'ou Felibrige !

» En touti boni fèsto, e à vous, Moussu Gordo, la vivo gratitudo de ma vièio amista.

» F. MISTRAL. »

Je ne puis terminer mon discours par de plus belles paroles. Vous êtes, d'ailleurs, impatients d'entendre les félibres, dont la présence donne tant d'éclat à cette fête.

Je cède la présidence et je donne la parole à M. Huot. »

M. Gorde cède le fauteuil de la présidence à M. Huot, syndic de la Maintenance de Provence, qui prend la parole en ces termes :

« Midamo, Messiés,

Coumo la frescour de vosti mountagno e la risènto tencho de vosti vau, es agradivo e refrescarello la bèn-vengudo que nous fasès eici. La bono sentour de vosto amista nous regalo lou cor, e saupriéu pas trouba de gramaci proun calourènt pèr la riseto que fasès à noste Felibrige.

Lou présidènt de vosto Soucieta scientifico e literàri se countènto pas de rèndre flori, pèr soun eisèmple e soun envanc, la saberudo coumpagnié que presido; es encaro l'oste amistadous que nous duerbe li porto dou santuàri e que nous dis :

» Fraire, intras e pausas-vous! »

Gramaci en touti e gramaci de tout!

Coume sias acoustuma i paraulo pouëtico e delicado, i raconte plen de bono imour de vosti soci, vendrai pas roumpre voste plesi en vous pourgènt un discours ouficiau. Vole pas, nimai, m'escusa de vous dire de paraulo en lengo prouvençalo après d'aquéli que vous soun dicho dins la fino lengo de vosto Acadèmi; — es pas dins lou païs d'Honnorat que lou parla de noste terraire sarié trata de patouès! — Vole soulamen aproueficha vosto bono gràci e vous prega d'aculi li vincèire de nosti Jo flourau de Prouvènço coume avès aculi li Felibre prouvençau.

Lou Felibrige a d'aco di boni causo, que mai s'espandis, mai flouris; touti lis an, nosti Jo flourau coungreion que mai d'escrivan de la bono e de pouèto ispira. Après li recordo pouëtico d'Iero, d'à-z-Ais, de Cano, d'ùni cresien que i'aurié plus de garbo à sega; mai lou bon gran toujour greio, la sabo sèmpre mounto e nosto terro de Prouvènço a mai larga de frucho : tè! n'en vos? n'en vaqui!

Es à Paris que la Jurado s'es acampado. Paris es, ou sabès, devengu, coume dirias, un cantoun de la Prouvènço... E li brave felibre de Paris, souto la presidènci dou deputa Maurise Faure, an destria li gagnaire dou councours de Digno, au mitan de mai de 300 pèço, vers e proso, odo e galejado.

Davans un tau pres-fa, i'aurié de que crida : sebo! L'an acoumpli pamens, nosti valènt felibre : l'amour dou païs nadau e de sa lengo fai de tau miracle !

Es li plus bèllis espigo d'aquelo richo meissoun que vous counvidan d'acampa, vuei. La Soucieta scientifico e literàri de Digno a prepara pèr li vincèire li flour e li courouno. E li vincèire soun pas de plagne d'èstre prouclama en tant bello assemblado.

La sesiho di Jo Flourau es duberto. »

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Après l'audition d'un des plus beaux morceaux du répertoire si varié de la *Lyre des Alpes*, MM. Guillibert, d'Aix, et Roche, de Digne, donnent tour à tour lecture des palmarès des jeux floraux de Provence et de la Société bas-alpine.

Les résultats de ces concours sont merveilleux. La Maintenance a recueilli une abondante moisson de poésie, et elle a été impuissante à couronner, suivant leur mérite, toutes ces gerbes littéraires. Les noms des nombreux lauréats, — dont quelques-uns assistaient à la séance, — sont accueillis par des applaudissements répétés. Nous avons entendu avec plaisir, dans cette longue énumération, les noms de MM. Elie Ailhaud, A. de Gaudemard, D.-C. Gorde, C. Mariaud, de Digne, le docteur Bec, de Mezel, Lieutaud, de Volonne, etc., etc.

Le programme que nous donnons ci-après a été exactement suivi. Les diverses lectures, même les plus sérieuses, ont été écoutées avec plaisir, notamment, disons-le à leur louange, par la partie la plus charmante de l'auditoire, par les dames, qui ont prodigué leurs applaudissements à tous les lecteurs. Au milieu de ce programme officiel, de gracieuses surprises nous étaient réservées par les étrangers venus aux fêtes : une poésie légère de M. Descosse, de Forcalquier; une ode magistrale de M. C. Roche, de Gap; deux ravissants contes provençaux : *li Niero* et *li Canar*, finement dits par leurs auteurs, MM. Plauchud, de Forcalquier, et Huot, de Marseille; un monologue, *le Sous-Préfet*, très habilement détaillé par M. Monestier, de Peyruis. Le Bulletin de la Société fera connaître quelques-uns de ces travaux littéraires et scientifiques, et notamment les savants et nouveaux aperçus de M. de Salve, d'Aix, sur *la viticulture bas-alpine*.

Au milieu de ce tournoi littéraire et scientifique, l'art occupait aussi une place très brillante. Une des plus agréables impressions de la soirée sera le souvenir de la belle voix de Mme A., du talent si gracieux et si sympathique de Mlle M. et du merveilleux archet de M. Creste, notre cher maestro.

La séance est levée à onze heures, au milieu des applaudissements.

PALMARÈS DU CONCOURS OUVERT EN 1887

PAR LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Poésie.

Prix Marrot : Rose en filigrane or. — *Jean de Matha,* poème épique, par M. Plat-Charlet, à Avignon.

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Au retour du printemps,* idylle, par ... Violette des Alpes.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE. — *Nos déceptions,* poème lyrique, par M. Autheman, à l'Isle-sur-Sorgues.

DEUXIÈME MENTION. — *Le Vin du combat,* conte, par M. Lauzer, à Saint-Remy.

TROISIÈME MENTION. — *Du haut de Sainte-Victoire,* poème lyrique, par M. Lucien Duc, directeur de l'Académie des lettres, sciences et beaux arts de la Province, à Paris.

QUATRIÈME MENTION. — *La Farandole,* chanson, par M. Fernand Hauser, journaliste à Toulon.

Prose.

Prix Cruvellier : *L'Art national.* — Réservé.

DIPLÔME D'HONNEUR. — *Le Castel maudit,* légende bas-alpine, par M. Adrien de Gaudemar.

SCIENCES HISTORIQUES.

Prix Colomb : — Plume d'aigle montée en or. — Réservé.

Diplômes d'honneur (ex-æquo). — *Biographie du docteur Bondil,* par M. Estays, à Aix; — *Biographie du colonel Payan*, par M. Casimir Mariaud, à Digne.

Médaille de bronze. — *Le Carnaval de Valensole,* étude de mœurs, par M. Élie Aillaud, à Digne.

Mention honorable. — *Biographie de Manuel,* par M. Rapuc, à Toulon.

SCIENCES NATURELLES.

Prix Feraud : Deux volumes d'histoire reliés. — *Étude sur la part qu'ont prise dans l'avancement des sciences médicales, des médecins distingués originaires des Basses-Alpes,* par M. le docteur Bec, à Mezel.

Diplômes d'honneur (ex-æquo). — *La Flore des Basses-Alpes,* par Mlle Martha Réguis, à Avignon ; — *La Flore de l'arrondissement de Barcelonnette,* par M. Honoré Proal, à Faucon.

PROGRAMME DE LA SÉANCE PUBLIQUE

du 10 mai 1888.

PREMIÈRE PARTIE.

Discours du Président de de la Société bas-alpine.

Allocution de M. Huot, Syndic de la Maintenance.

Ouverture des Jeux floraux de Provence.

Palmarès et Distribution des Prix.

Intermède musical, par Mlle M. et M. Creste.

Le Carnaval à Valensole, pièce couronnée, lue par son auteur, M. Ailhaud.

Les deux canards, conte provençal, par M. Huot.

DEUXIÈME PARTIE.

La Viticulture bas-alpine, par M. de Salve.

Li Nièro, conte provençal, par M. Plauchud, président de l'Athénée de Forcalquier.

Les Troubadours bas-alpins, conférence, par M. Lieutaud.

Intermède musical, par Mmes ***.

Le Vin du Combat, poésie française couronnée.

Monologue, par M. Monestier.

LES FÊTES DU 10 MAI 1888

Le 9 mai, au soir, une délégation de membres de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, ayant à sa tête M. Gorde, président, et le bureau de la Société, sont allés recevoir en gare les représentants invités de la Maintenance de Provence et des diverses académies d'Aix, de Gap et de Forcalquier : MM. Guillibert, d'Ille, Constans, Estays, Mouttet, de Salve, venus d'Aix ; Huot et Thumin, de Marseille ; Roche Célestin et Jean, de Gap ; Plauchud, Descosse, Maurel et Pontès, de Forcalquier ; Nevière, Tardieu, Danzas, de Sisteron, etc., etc. La réception a été très cordiale.

Le lendemain, 10, à midi, la grande salle de l'hôtel Mistre réunissait autour d'une table en fer à cheval, ornée avec goût, de fleurs et d'arbustes, soixante-cinq convives.

Sur le panneau principal de la salle, un écusson était placé, dessinant l'Étoile à sept rayons du Félibrige, faisant briller, comme l'expliquait la devise, l'Étoile plus modeste des Alpes, qui empruntait de l'éclat à sa sœur aînée.

Le menu, spirituellement détaillé sur un *encartamen* élégant et rehaussé de piquantes et humoristiques paren-

thèses, était confié pour l'exécution, au grand maître de toute la région dans l'art culinaire ; il a été apprécié par tous.

Au dessert, les langues françaises et provençales se sont déliées.

M. Huot, syndic de la Maintenance, a, le premier, pris la parole dans notre harmonieuse langue maternelle :

Messiés e gai Counfraire,

En quete caire o cantoun de la Prouvènço que s'acampe lou Felibrige, sus l'auturo o dins li baisso, sus li colo abouscassido o vers li ribo de la mar, la fèsto es sèmpre bello ; i'a toujour proun fresquiero e proun soulèu, e nosti cor baton ensèn la rampelado d'alegresso e d'amour freirenau.

La man dins la man, menan de-countùnio nosto farandoulo que s'alongo toujour. Tout aro noste Miejour sara pas proun grand pèr assousta si viravout, e veirés qu'enfelibraren li pople enfrejouli li mai aliuencha.

Noste Frederi Mistral m'escrivié l'autre jour :

« L'auro de l'aveni aleno sèmpre que mai dins la velo felibrenco ; sian li soulet que poudèn sauva la persounalita de l'art, l'independènci esperitalo di divèrsi raço. »

Aquéli paraulo fiero soun pas soulamen lou crid d'entousiasme d'un cresènt : chasque jour e de pertout, poudèn vèire s'acoumpli li benfa de l'obro patrioutico di felibre, e lis eco de nosti cansoun van reviha lis endourmi, reviéuda li valènt que moron d'anequelimen.

I'a qu'auqui jour, lou dramo arderous d'Aubanel : *Lou pan dou pecat,* vèn d'entousiasma Paris emé li vers flamejant e li rimo dindanto dou Sisterounen Pau Areno. Aquest avié pas espera la representacioun de l'obro dou mèstre, per faire ama nosto Prouvènço e pèr desvela i Parisen lou gàubi tria di gènt dou Miejour. E noun soulamen li Prouvençau eisila dins Paris se delegon di cansoun dou brès, mai encaro dounon l'eisèmple is enfant d'autri countrado : de-pertout se reviho l'esperit prouvinciau qu'empachara

lis ouriginalita de raço de se foundre dins l'aigo-boulido de la centralisacioun.

Es d'aco que devèn èstre fier ! E nàutri que gardan nosto part de soulèu, que trepan noste bout de terraire, devèn que mai respeta noste eiretage e faire ounour à ço que nosti paire nous an leissa.

Avèn à pourtado de nosti man de richesso que sarié pecat de laissa toumba 'n frun. Nosto lengo, disié Mistral, « es un clapas ounte touti li generacioun an laissa sa pèiro » ; poudèn iè trouva touti nosti signe d'independènci e de bèuta. Faudrié vougué s'abastardi pèr pas l'enaura coume se dèu.

Vosto Soucieta scientifico e literàri de Digno, tant galanto e tant noumbrouso, es uno d'aquéli que podon lou miès servi la causo felibrenco ; pou, à l'eisemple d'un enfant illustre dou païs, reculi la richesso de nosti dialèite e li cencha 'mé l'or de vosto sciènci coume fan lis aurivelaire pèr lis esteleto destacado de vosti pèiro de Sant-Vincèns.

Ah ! l'avès escleirado d'uno bello deviso, l'estello qu'estampas sus vosti libre : *Labore coruscat*. Que de bijout esbrihaudon dins vostis assemblado, bonadi lou travai d'artisto e de savènt que fan trelusi vosto pensado ! Emé que biais poudès encadra d'or fin li milo peireto dou clapas !

Se la pèiro negreto devèn lusènto souto vosti dèt, que de rai poudès faire giscla di perlo de touto coulour de nosto lengo prouvençalo !

Lis aurivelaire mancon pas, doumaci, dins vosto encountrado, e de nosto Prouvènço n'es deja proun sourti, esbrihaudant, de bijout de grand pres !

Voulès uno paruro plus bello e miés mountado qu'aquelo estrofo de Mistral :

La Crau èro tranquilo e nudo.
Aperalin, soun estendudo
Se perdié dins la mar e la mar dins l'èr blu.
Li ciéune, li fouco lusènto,
Li becaru qu'an d'alo ardento
Venien, de la clarta mourènto,
Saluda, long di clar, li bèu darrié belu !

E tant d'autro !.... Mai la mino es sènso founs, poudèn prendre à brassado ! E se touti sian pas de taio à mounta magnificamen de tant bèlli perlo, quand encadrarian que quàuquis esteleto de vosti roucas, nosto obro restarié 'ncaro sano e patrioutico, car aurian moustra lou respèt de nosto raço et l'amour de noste bèu païs !

M. Gorde lui a chaleureusement répondu :

Messieurs,

Je bois aux dames qui font partie de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. Elles en sont le charme et la grâce, et nous les suivrons toujours dans les sentiers fleuris de l'art et de la poésie.

Je bois au chantre de la Provence, au troubadour inspiré dont le génie l'a revêtu d'un manteau de gloire, à Mistral ;

A la cause qu'il personnifie si bien, au Félibrige, objet des faveurs et des encouragements du pouvoir, au Félibrige, par lequel tant de cœurs ont été remués et enthousiasmés ;

A la Maintenance de Provence, à ses chefs si distingués, MM. Huot et Monné, rossignols harmonieux, dont l'un est retenu hélas ! loin de nous ;

A nos chers collègues et amis de la Société d'études des Hautes-Alpes, de l'Athénée et de l'école de Forcalquier, à tous les félibres, littérateurs et visiteurs de distinction, dont la venue nous a grandement honorés.

Après avoir bu à nos hôtes (notre honorable préfet ne m'aurait point pardonné de ne pas le faire tout d'abord), je bois au premier administrateur du département, absent à notre grand regret, mais très dignement représenté ici. M. Tardy connaît et aime les félibres. Son cœur est avec nous en ce moment ;

A M. de Colleville, secrétaire général de la préfecture, savant aussi distingué que modeste, qui nous aime et que nous aimons.

Donnons un souvenir aux absents qui n'ont pu se rendre à notre appel et notamment à M. l'abbé Féraud, notre digne président honoraire, et à M. de Berluc, notre cher parrain, à MM. les députés du

département, à MM. Roumanille, Bourrely, Girard, Pascal, Guillaume, Eysséric, Senès, Roman, Aude, Boyer, Gaut, Bec, etc.

Au nom de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, je bois à vous tous, Messieurs, dans toute la joie et l'expansion de mon cœur.

Unissons-nous dans le cri qui résume toutes nos aspirations :

Vive la France et la Provence !

Après lui, ont pris la parole MM. Ollivier, docteur, président honoraire, Guillibert, de *l'Escolo de Lar*, d'Aix, Lieutaud, chancelier du Félibrige, Constans, professeur à la faculté des lettres d'Aix, d'Ille, l'historien des fêtes latines de Forcalquier, Descosse, le traducteur des fables de Florian, Plauchud, le sympathique président de l'Athénée, Danzas, inspecteur de l'enregistrement en retraite, Maurel, capiscol de *l'Escolo dis Aup*, Roche, secrétaire de la Sosiété bas-alpine, qui a porté un toast chaleureux aux Athéniens de l'Athénée de Forcalquier, Roche Célestin, de Gap, qui recueille si pieusement les œuvres poétiques et remarquables de son père, Austaud, sous-directeur des contributions indirectes, poëte aussi et chaleureux, on peut l'affirmer, de Berluc, par l'organe de M. Guillibert, qui a lu du président d'honneur de la Société, une lettre touchante de regret, enfin M. Thumin, qui a parlé au nom de *l'Escolo de la Mar*, de Marseille.

Nous ne pourrions reproduire ici, faute de place, tous les toasts et les vers charmants envoyés. Nous nous bornerons à l'insertion du toast si aimable de M. le docteur Olivier, président honoraire, de la lettre remarquable de M. de Berluc, et des gracieux triolets de M. le baron Guillibert (1).

(1) La Société se propose de publier, plus tard, les charmantes productions de MM. Huot, Plauchud, etc. etc.

Toast de M. le docteur Ollivier.

Pour la première fois, Messieurs, depuis que j'ai cédé la présidence à l'excellent M. Gorde, je puis assister à une pareille réunion fraternelle. Permettez-moi de le féliciter vivement : il a donné une extension considérable à notre Société ; elle est des plus prospères; elle marche sur une voie plus large et remplie de sérieux avenir.

A M. Gorde, notre dévoué président, à M. Daime, notre vice-président qui l'a si activement secondé, à la prospérité toujours croissante de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

Lettre de M. de Berluc, lue par M. Guillibert.

Mi car counfraire,

Lis ami que deman me pourran rescountra long di carriero d'Azais, la tèsto clino, fustant dou couide li muraio, e me tirassant di Quatre-Dauphin à Sant-Sauvaire, belèu se van escrida : « Tè ! noste brave gavot qu'a manca la fèsto de Digno ! »

E bèn, messiés, aquélis amis s'enganaran. S'avien d'iue pèr vèire, d'iue de felibre, aurien lèu vist que ço qu'an crousa sus sa routo, es tout-bèu-just uno mita de Gagnaud, e la pus pichoto. Lou meiour dou brave gavot, l'amo, l'esperit, subretout lou cor, tout aco, deman de matin, se vai envagouna devers Digno.

De tout segur, messiés, sarai, pèr la pensado, dins un recantoun de la grand salo de voste Palais, quand lou cancelié durbira li Jo. Aplaudirai, dou meme envanc, lou francés dou président e lou prouvençau dou sendi, la proso saberudo dis academician e lis estrofo enauranto di mantenèire.

Tambèn, quand vous assétarés entour de la taulo freirenalo, dins aquel oustau istouri que remembro noste grand Ounourat, proun atroubarai lou mejan de me ie faire uno pichouno placeto,entre dous fourcauqueiren. Siéu tant prim ! D'aqui, picarai di man i brinde patriau de nosti decan bèn ama, emai au cansouneja de la jouinesso. Pièi, quand vèndra moun tour, aussarai, iéu peréu, moun goubelet,

et, se l'ami Huot es counsènt de me douna la paraulo, turtarai à l'espandimen literàri de nostis Aup.

Aven, Messiés, dins noste car despartamen, dos acadèmi sorre que gramaci Diéu, Gordo e Plauchud, an, d'aquesto man de Durènço, coume de la man d'eila, baia is aupen, se pou dire, la counsciènci de ço que soun e de ço que valon.

Plus degun, aro, dins l'encountrado, es indiferènt à l'istori d'Auto-Prouvènço, i mounument basti pèr nosti paire, à la lengo dou païs, i vàsti causo de la pouësio e de l'art.

Aquelo obro d'espandiment, la coumplissès, Messiès de Digno, despièi dès an, sènso vous alassa, senso que rèn vous n'en destourbe, coume de valènt que sias. Enterin que, de tout caire, lou vènt esparpaio, pèr vilo e bastido, uno semenço de discord e de lucho, vàutri jitas en terro, dins la terro di rèire, la grano dou verai patrioutisme, l'amour dou brès e dou clouchié.

De mai en mai flourigue voste samena ! De mai en mai nosti soucieta bessouno agon pèr drapèu li coulour de la Franço, pèr guidoun aquéli de Prouvènço, pèr generau lou grand francés de Maiano !

Ces paroles magnifiques ont été couvertes d'applaudissements.

Triolets de M. Guillibert.

I bello damo di Court d'Amour Aupenco.

A voste gento court de Digno
S'accampon d'aut li chivalié,
Volon teni sesiho ensigno
A vosto gento court de Digno.
Miès qu'à Roumanin e qu'a Signo
Vosto amour lis entrefoulié,
E la tant gento court de Digno
Fa la lei pér tout chivalié.

A trois heures et suivant le programme, les félibres et

les membres de la Société sont allés faire, sur la tombe du docteur Honnorat, un pieux pèlerinage.

M. Gorde a prononcé là, d'une voix émue, une touchante allocution, que nous sommes heureux de reproduire :

Messieurs,

Le docteur Honnorat repose à cette place.

La part qu'il a prise à la renaissance provençale est des plus grandes, et un pèlerinage sur sa tombe s'imposait au Félibrige.

Médecin savant, naturaliste et grammairien très distingué, Honnorat, doué d'une patience de bénédictin, a élevé seul, après un travail de quarante ans, l'édifice de sa langue maternelle. Sans le Dictionnaire provençal-français d'Honnorat, sans le Vocabulaire français-provençal qui le termine, moules d'airain où la langue a été à jamais fixée, le Félibrige ne se serait pas réveillé sitôt ; sa marche n'aurait pas été si rapide et si triomphale. Jusqu'à l'apparition du Dictionnaire de Mistral, celui d'Honnorat a été la constitution, le code littéraire des Provençaux, le livre de chevet des érudits.

Le Dictionnaire d'Honnorat renferme 107,202 mots ou articles de la langue ancienne et moderne, leur prononciation, leurs équivalents dans diverses langues, leurs définitions, leurs étymologies et leurs radicaux.

Cette vie de désintéressement, consacrée tout entière à la science, est digne de tous les respects, et le nom d'Honnorat doit être gravé dans la mémoire de tous les Provençaux dignes de ce nom.

Chers félibres, vous direz à tout le corps félibren que vous avez vu fleurir la pervenche et entendu chanter le rossignol sur la tombe d'un précurseur illustre, d'un parfait homme de bien, dont le cœur aurait battu à vos triomphes, qui aurait serré avec bonheur vos mains fraternelles, béni et baisé la tête inspirée de Mistral.

Détail charmant : deux rossignols qui semblaient répondre a l'appel fait par le président de la Société bas-alpine ont, d'un bosquet voisin où ils étaient cachés, donné à M. Gorde une réplique harmonieuse.

Chaque félibre a emporté, comme souvenir, une des pervenches qui couvrent la tombe d'Honnorat.

Le soir a eu lieu la séance littéraire dont il a été rendu compte ci-dessus.

Le lendemain, les aimables félibres qui nous avaient sacrifié une journée de plus, MM. d'Ille, baron Guillibert, Estays, Lieutaud, Mouttet ont fait sous la conduite de plusieurs membres de la Société littéraire, une course aux bains thermaux. Le lendemain on se quittait avec regret, en se disant au revoir.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1888.

OBSERVATIONS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.
Températures moyennes.....	— 5°,89	— 13°,02	— 13°,76
Id. extrêmes maxima...	13°,65	21°,81	24°,116
Id. extrêmes minima...	— 1°,03	— 4°,19	— 5°,666
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132m)......	661°,76	666°,58	664°,15
Pressions extrêmes maxima...	669°,30	674°,4	673°,3
Pressions extrêmes minima...	653°,60	661°,3	656°5
TOTAL des jours de pluie ou de neige....................	14	6	14
Eau tombée et neige réduite en eau..................	63mm55	10mm5	54mm87
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100)..........	73,66	64,89	69,999

Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,

E. MIR.

ANCIENNES DIVISIONS TERRITORIALES

de l'arrondissement de Forcalquier

TEMPS ANCIENS

Plusieurs siècles avant l'Ère chrétienne, de nombreuses peuplades d'origine celtique, ligurienne ou ibérique, occupaient la région comprise entre les Alpes, la Méditerranée et le Rhône. Un auteur ancien, Pline (1), nous a fait connaître leurs noms, qui avaient été gravés (en partie du moins) sur les arcs de triomphe de Suse et de la Turbie, élevés, le premier par Cottius, et le second par Auguste.

Les historiens, en faisant mention dans leurs ouvrages de ces peuplades, de ces tribus, ne pouvaient se dispenser d'indiquer les territoires qu'elles occupaient; mais que d'hésitations, que de difficultés et que d'erreurs dans cette partie de leur travail ! Tantôt ce sont des tribus dont ils perdent complétement la trace, et tantôt des territoires dont il est impossible de connaître les possesseurs. C'est ainsi que les opinions les plus diverses, les plus opposées se sont produites au sujet du nom de la tribu qui occupait le territoire formant aujourd'hui l'arrondissement de Forcalquier.

Parmi les écrivains, les uns, tels que Valckenaër,

---

(1) *Hist. natur.*, III, XXIV. — L'arc de triomphe de la Turbie était situé sur une éminence, non loin de Monaco et tout près de la route qui reliait l'Italie à la Gaule. Sa destruction doit être imputée aux peuples barbares, aux Gênois (XXIIe siècle) et au maréchal de Berwick, en 1706.

Ch. Chappuis (1) et le docteur Ollivier (2), désignent les *Sogiontii*, parce qu'il existe au nord-est de Forcalquier un village du nom de *Sigonce* et un quartier appelé *Sigoyer*. Les autres, tels que d'Anville, H. Bouche et Garcin, croient que les *Memini* occupaient cette région. Moirenc prétend que les *Vulgientes*, dont la capitale était Apt ou *Hath*, s'avançaient à l'est, entre la chaîne de Lure et celle du Luberon. Jules Raymond, de Soliers, parle des *Elycocii*; enfin Desjardins conjecture que les *Quariates* (3) s'étaient fixés sur ce point.

Un érudit de la ville d'Aix, qui, par sa famille, appartient à l'arrondissement de Forcalquier, M. Rouchon Guigues (4), a voulu apporter quelques éclaircissements sur cette question et résoudre le problème; mais toutes ses recherches sont restées sans résultat. Aucun auteur, aucun document ne lui a révélé le nom de cette tribu, bien que celui des *Trieorii* figure sur la carte qui accompagne son mémoire sur les Salyens.

Ce nom, d'ailleurs, qui échappe à toutes les investiga-

---

(1) *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette à l'époque celtique* (Paris, A. Durand, 1862, in-8°), p. 82. — Cependant sur la carte : *les Alpes-Cotiennes et les Alpes-Maritimes au temps d'Auguste* (p. 78), Chappuis semble donner l'arrondissement de Forcalquier aux *Brigiani*.

(2) *Etude géographique sur quelques peuples des Alpes inscrits sur les arcs de la Turbie et de Suse* (Digne, Vial, in-8°), p. 21. — M. Carbone a traité le même sujet dans un mémoire lu au congrès scientifique de Nice, en 1866. — Voyez aussi : *Etude géographique et ethnographique sur les peuples qui avoisinent le cours inférieur du Rhône et de la Durance, avant la conquête de la Gaule par les Romains, et recherches sur les villes de Vimdalium et Aéria et sur le passage du Rhône par Annibal*, par Th. Générat (Paris, Téchener, 1860, in-8°), p. 4.

(3) *Géographie de la Gaule romaine*, par Ern. Desjardins, 2e vol., p. 228.

(4) E.-C. Rouchon Guigues est l'auteur d'un *Résumé de l'histoire de l'Etat et Comté souverain de Provence* (2e édition, Aix, Makaire, 1863, in-8°) et d'un excellent mémoire sur les *Salyens*, imprimé dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, t. VIII, p. 357.

tions, est-on bien certain qu'il ait existé ? Nullement, et il est même parfaitement permis d'admettre que les *Sogiontii*, qui, selon toute probabilité, possédaient *Segustero* (Sisteron) et appartenaient à la confédération des *Voconces*, les *Vulgientes*, établis dans la vallée du Calavon, et les *Salyens* (1), fixés sur les bords de la Durance, embrassaient la totalité du territoire qui forme l'arrondissement de Forcalquier. La division en *civitates* et en diocèses qui fut établie ultérieurement semble justifier cette hypothèse (2).

Un ancien géographe, contemporain d'Auguste et de Tibère, Strabon, qui a voyagé pendant de longues années avant d'écrire son précieux ouvrage, parle des *Voconces* dans un de ses livres. Voici comment il s'exprime : « Depuis *Ugernum* (3) et Tarascon, en passant par la Durance et *Cabellio* (4), on mesure 63 milles jusqu'aux limites des

(1) Voyez : Fortia d'Urban, *Histoire ancienne des Saliens, nation ligurienne ou celtique, et des Saliens, prêtres de Mars, précédée par l'Histoire des Liguriens*, (Paris, Xhroult, 1808, in-12) ; I. Gilles, *les Saliens avant la conquête romaine* (Paris, Thorin, 1873, in-8°).

(2) Mentionnons ici l'hypothèse entièrement gratuite, d'après laquelle Forcalquier serait le *Forum Neronis* des anciens. C'est ainsi, du moins, qu'on le lit sur les centaines d'ex-libris de prix décernés par les Jésuites aux élèves de leur collège de Forcalquier, de 1816 à 1828. La première et la plus ancienne trace de cette identification paraît être celle que l'on trouve p. 112 de l'édition de 1605 (Avignon, Bramereau, 1 vol. in-12 de X-180-IV pp.) de l'ouvrage du littérateur forcalquiérois André d'Arnaud : *Joci*. L'édition primitive (Avignon, Bramereau, 1600) porte tout bonnement *Forcalquerium* (p. 140). A qui faut-il attribuer cette mention malheureuse ? A l'auteur, ou au belge Godefroi-Irénée Wendelin, alors précepteur des enfants d'Arnaud ? M. de Berluc-Perussis semble adopter cette dernière hypothèse, dans sa brillante étude intitulée : *Wendelin chez nous*, enfouie sans tirage à part, au grand regret universel, dans le *Journal de Forcalquier* du 14 août 1887, n° 33.

(3) *Ugernum*, Beaucaire, sur le Rhône.

(4) *Cabellio*, Cavaillon, sur les bords de la Durance.

Voconciens, au point où l'on commence à monter les Alpes, et de là jusqu'à l'autre limite de ce peuple, c'est-à-dire à l'Etat de Cottius et au bourg d'Embrun, on compte 99 milles (1). »

D'après ces indications, il faut fixer entre Céreste et Reillane, au quartier de *Carluec*, ainsi que l'ont constaté D. Arbaud et plusieurs autres savants, la limite des *Voconces* et des *Vulgientes*. Sur ce point, aboutit, en effet, la crête d'une montagne qui prend naissance à la base de la montagne de Lure et sépare du nord au sud les eaux du Largue de celles du Coulon.

Le docteur Long, dans ses *Recherches des antiquités romaines dans le pays des Vocontiens* (2), indique sur une carte la Laye et le Largue inférieur comme limites des *Vulgientes* et des *Voconces*. Ernest Desjardins, l'un de nos meilleurs géographes, ne partage pas cette opinion et dit que la crête des montagnes est la vraie frontière des peuples, surtout des peuples barbares (3). Cet auteur a évidemment raison, car, dans les vallées où il n'existe pas de fleuve, pas de cours d'eau important, des peuplades de différente origine et souvent ennemies se seraient trouvées constamment en présence; d'ailleurs, le diocèse d'Apt, qui devait représenter à peu près le territoire des *Vulgientes* (celui-ci était un peu moins étendu à l'ouest), ne s'avançait à l'est que jusqu'à la montagne qui, de Saumane, aboutit aux environs de Céreste.

La double erreur que nous avons constatée sur la carte du docteur Long est certainement le résultat d'une confu-

---

(1) Géographie de Strabon, 2e vol., livre IV. Le mille romain, d'après M. Aurès, valait 1,481 m. 50 c. Strabon mourut l'an 28 de l'Ère chrétienne.

(2) Inséré dans le *Recueil des mémoires adressés par les savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e vol., 2e série, année 1849.

(3) *Géographie de la Gaule romaine*, par Ern. Desjardins, 2e vol., p. 233.

sion, d'une imparfaite connaissance des lieux, car cet écrivain dit, en parlant de Strabon : « L'autorité de ce géographe ancien doit être placée en première ligne, et la limite des Vocontiens ne peut être fixée qu'à Carluec, près de Céreste (1). Tel est aussi l'avis de D. Arbaud, qui n'hésite pas à critiquer sévèrement Moirenc, parce que celui-ci a voulu étendre jusqu'à Forcalquier, « jusqu'au problématique *Forum Neronis* (2), le domaine des *Vulgientes*. »

C'est à Carluec, sur un coteau qui domine la route nationale, que se trouvait la station romaine de *Catuiaca*, d'après Papon, Henry, Long, Garcin, D. Arbaud, Achard et Féraud. Les distances données par l'itinéraire d'Antonin s'appliquent exactement à l'ancienne voie qui passait sur ce point (3). Cependant Gosslin, d'Anville et Valckenaër placent à Oppedette, dans la vallée du Coulon, autrefois *Ducalo*, la station de *Catuiaca*.

Observons que, ni sur l'Itinéraire d'Antonin, ni sur la Table de Peutinger ou Théodosienne, ni sur les Vases Apollinaires, on ne trouve le mot *Catuiaca* suivi de celui de *Fines*, employé pour indiquer les limites d'un territoire, les frontières d'une tribu ou d'une confédération. C'est là sans doute un oubli, une lacune, car les indications de Strabon sont des plus précises. D'un autre côté, tous ceux qui ont étudié les Itinéraires ne peuvent ignorer que ces anciens documents ne sont pas exempts d'erreurs.

La plus grande partie du pays des Voconces appartient aujourd'hui au département de la Drôme, mais il s'étendait aussi sur les départements de Vaucluse, des Basses-Alpes

---

(1) Docteur Long, *Loc. cit.*, pp. 288-309.

(2) *La Voie romaine entre Sisteron et Apt*, par D. Arbaud, page 18.

(3) Nous avons traité cette question avec quelques détails, dans une brochure intitulée : *La Voie Domitienne entre Sisteron et Apt, à travers l'arrondissement de Forcalquier* (Marseille, 1883, in-8°).

des Hautes-Alpes et de l'Isère, d'après le docteur Long et Ernest Desjardins. Ils possédaient environ les trois cinquièmes de l'arrondissement de Forcalquier, savoir : la totalité des cantons de Saint-Etienne, de Peyruis et de Forcalquier (1) et une partie de ceux de Banon et de Reillane. A l'est, la Durance leur servait de limites. Du côté sud, ce devait être la chaîne du Luberon.

Pline attribue aux Voconces dix-neuf villes d'une importance secondaire, parmi lesquelles il faut compter celles de *Vasio*, Vaison (Vaucluse), de *Lucus*, Luc-en-Diois (Drôme) et de *Diax*, Die, leurs capitales.

Il n'est pas téméraire d'assurer qu'une de ces villes était située dans la commune de Lardiers, au sommet du Castelar, près duquel aboutissent les territoires d'Ongles, de Banon, de la Rochegiron, de Saumane et de l'Hospitalet (2).

La petite montagne du Castelar, qui atteint 900 mètres d'altitude, est de forme conique et se termine, à son sommet, par un plateau à peu près circulaire, de quelques centaines de mètres de diamètre. C'est sur ce plateau que les Voconces élevèrent une de leurs plus importantes places fortes; elle occupait une position stratégique excellente et, véritable sentinelle, semblait surveiller tous les bourgs des environs. La double enceinte qu'elle possédait est encore bien dessinée; on y trouve des débris anciens de toute espèce, surtout des poteries. Les monnaies romaines à l'effigie des empereurs n'y sont pas rares, preuve certaine que les Romains, après les Voconces,

(1) Docteur Long, *loc. cit.*

(2) Il serait possible aussi que l'on retrouvât des villes gauloises sur le plateau qui couronne le village d'Oppedette, dont le nom, dérivé d'*oppidum*, est significatif, et sur le plateau de Ganagobie, où l'enceinte primitive est encore existante. Ce dernier habitat, croyons-nous, remonterait même jusqu'à l'époque ibère.

occupèrent cette importante position (1). Le nom de cet oppidum gaulois, devenu une ville gallo-romaine, est resté complétement inconnu.

La limite des Voconces et des Vulgientes n'était éloignée, à l'ouest du Castelar et de la forêt de Seigne, sur la rive opposée du Largue, que d'un kilomètre environ. Tout comme celle du diocèse d'Apt, elle suivait la crête d'une montagne peu élevée, passait au couchant du Revest-des-Brousses, au levant de Vachères, au point culminant de la montagne de Lubac (802 m.), qui domine Reillane, et aboutissait à Carluec.

Au-dessous des Voconces et des Vulgientes, nous trouvons, fixés sur les bords de la Durance, d'après Ern. Desjardins, la tribu des *Tricolli* (2), qui appartenait sans doute à la puissante confédération des Salyens. Impossible d'indiquer l'étendue de leur territoire et la portion de celui qu'ils occupaient dans l'arrondissement de Forcalquier.

Les Romains, après la défaite de Teutomalus, roi des Salyens, et de Bituit, roi des Allobroges (126 à 118) (3), soumirent à leur autorité la vaste contrée comprise entre la Mer Méditerranée ou Ligurienne, les Alpes, le lac de Genève, le Rhône, au nord, les Cévennes et la Garonne, à l'ouest. La ville de Narbonne, agrandie et embellie, donna son nom à la nouvelle colonie ; on l'appela Province Narbonnaise, *Provincia Narbonensis*, et quelquefois *Gallia braccata*.

---

(1) Nous possédons un certain nombre de pièces romaines trouvées au Castelar; deux sont en argent, l'une à l'effigie de Vespasien et l'autre à celle d'Antonin. Il serait à désirer que des fouilles fussent pratiquées au Castelar; elles donneraient certainement d'heureux résultats.

(2) Ern. Desjardins, *loc. cit.*, carte.

(3) La dernière date est indiquée par Th. Lavallée. — Aug. Fabre donne celle de 121.



Les Romains imposèrent aux vaincus leurs lois, leurs coutumes et leur religion. Les Voconces furent traités moins sévèrement que leurs voisins, les Allobroges. Leur territoire faisait partie de la Narbonnaise.

L'an 27, Auguste divisa la Gaule en quatre gouvernements et détacha de la Narbonnaise le territoire des Alpes-Maritimes, qu'il attribua à l'Italie (1).

Sous Dioclétien, en 278, on détacha la *Viennoise* de la *Narbonnaise*. Cent ans après, c'est-à-dire quelques années avant le Concile d'Aquilée (381), la Narbonnaise fut divisée en *Narbonnaise première*, capitale Narbonne, et en *Narbonnaise seconde*, capitale Aix (2) ; elles étaient séparées par la Viennoise, qui s'étendait de Lyon à l'embouchure du Rhône. Ses principales villes étaient : Vienne, Arles, Valence et Marseille. Forcalquier dépendait de la Narbonnaise seconde.

A cette époque, la Gaule romaine formait dix-sept provinces comprenant cent quinze civitas ou *civitates* (3), d'après la notice de la Gaule, rédigée sous l'empereur Honorius (4). Dans la Narbonnaise seconde, se trouvaient, disent D. Bousquet et Guérard, les *civitates* suivantes : *Aquensium*, Aix, *Aptensium*, Apt, *Reiensium*, Riez, *Forujuliensium*, Fréjus, *Vappincensium*, Gap, *Segesteriorum*, Sisteron, *Diniensium*, Digne, *Antipolina* Antibes (5).

Beaucoup de *civitates* étaient subdivisées en *pagi*, mot

---

(1) *Histoire de Provence*, par Aug. Fabre, 1er vol., p. 130.

(2) *Histoire de Provence*, par Aug. Fabre, 1er vol., pp. 233-234. — La ville d'Aix fut fondée, l'an 123 avant l'Ère chrétienne, par le consul Sextius Calvinus.

(3) Beaucoup d'auteurs écrivent civitas. Ce nom était employé pour désigner une certaine circonscription territoriale.

(4) *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, par Guérard.

(5) Guérard, *loc. cit.*, p. 32.

que l'on peut traduire par district ou arrondissement. Le territoire qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Forcalquier ne possédait pas de ville, pas de cité importante, et dépendait des *civitates* de Sisteron, d'Apt et d'Aix.

Plusieurs voies romaines traversaient l'arrondissement de Forcalquier. La plus ancienne reliait Sisteron à Apt, en passant par Peyruis, Notre-Dame-des-Anges (Lurs), où se trouvait la station d'*Alaunium*, Mane, Reillane et Céreste. La station de *Catuiaca* était située dans le territoire de cette dernière commune, au quartier de Carluec. L'Itinéraire d'Antonin indique, entre Sisteron et Apt, 55 milles ou 81 kilomètres.

D'après le docteur Robert (1), Agrippa, gendre d'Auguste, fit construire, entre Sisteron et Apt, une seconde voie qui traversait les territoires de Malefougasse, Saint-Etienne-les-Orgues, Ongles, le Revest-des-Brousses, Valsainte, Gignac et Rustrel. Elle offrait sur la précédente un raccourci de 3 milles, d'après la Table Théodosienne et les Vases Apollinaires. Il faut placer à Ongles, où l'on trouve des vestiges d'une ancienne *villa*, la station qui correspondait à *Alaunium*, et aux environs de Gignac celle que quelques auteurs appellent *Catuiaca*. Une troisième voie, passant par la vallée de Lauzon et par Forcalquier, qui alors n'existait pas encore, reliait les deux voies précédentes. On l'appelait *via dexteri*, par opposition à la *via sinistris*, qui passait à Notre-Dame-des-Anges (2).

(1) *Histoire de Sainte-Tulle*, par le Docteur Robert (1843, in-8°), p. 206, note placée à la fin de l'ouvrage. Cette route existait encore en l'année 1500. — Voir aussi : *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules*, par Walckenaër, 3e vol., pp. 42-43.

(2) Quelques auteurs prétendent que le nom de *Dexteri* viendrait d'un propriétaire nommé Astier. Nous avons déjà traité ce point dans notre *Voie Domitienne*.

« Vers la fin de l'empire romain, le christianisme, s'organisant territorialement, adopta pour ses divisions les divisions de l'ordre civil, et la *civitas* devint à la fois une circonscription civile et une circonscription ecclésiastique (1). »

Les principales localités où les Romains ont laissé quelques traces de leur passage sont celles de : Saumane, où l'on a trouvé de nombreux squelettes placés entre des dalles et des pierres de taille avec inscriptions ; Lardiers, où existe l'assiette d'une ville gallo-romaine ; Ongles, où il y avait certainement une *villa* ou une station romaine *(mansia)* au quartier de Notre-Dame ; Céreste, où l'on peut voir un petit pont d'origine romaine et une tour dite d'Embarbe du nom du consul Dom. Ahenobarbus ; Reillane, où l'on a mis à découvert une pierre tumulaire en marbre, d'origine romaine ; Mane, où existe encore une maison de construction romaine appelée *la Mosaïque ;* Simiane, qui possède un curieux édifice, peut-être un ancien temple païen ; Pierrerue, au quartier de Saint-Pierre, où le docteur Pascal a trouvé d'énormes *dolia* et quelques mercures en bronze (2) ; Lurs, où abondent, près de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges *(Alaunium)*, des monnaies romaines et des débris antiques ; Peyruis, où l'on a mis à découvert quelques pierres épigraphiques ; Sainte-Tulle, où, en fouillant le sol, on trouve fréquemment des tombeaux anciens et surtout des pièces de monnaie à l'effigie des empereurs romains (3).

(A suivre.)

L. PELLOUX.

---

(1) *La Gaule au VI[e] siècle*, par A. Longnon (Paris, Hachette, 1878, in-8°), p. 2.

(2) M. le Docteur Pascal, de Forcalquier, possède un grand nombre d'objets, tels que statuettes, monnaies, bracelets et urnes d'origine romaine, trouvés dans les communes des environs de Forcalquier.

(3) Docteur Robert, *loc. cit.*, pp. 86 et suivantes.

LES FÊTES DE LA RÉVOLUTION

DANS LES BASSES-ALPES

(Suite et fin)

« Le peuple a su par son courage reconquérir ses droits si longtemps méconnus ; il saura les conserver par l'usage qu'il en fera. » Telle était la formule que le président de la municipalité prononçait devant l'autel de la Patrie, le jour de la fête de la Souveraineté du Peuple. Les vieillards tenaient à la main une baguette blanche. Quatre jeunes gens, choisis parmi ceux qui fréquentaient avec le plus d'assiduité les écoles publiques, portaient des bannières sur lesquelles on lisait diverses inscriptions : L'universalité des citoyens français est la souveraine, etc. Les vieillards formaient un faisceau de leurs baguettes, qu'ils liaient avec un ruban tricolore et qu'ils déposaient sur l'autel. Après quoi, on chantait *la Marseillaise*, ou l'hymne patriotique *Alleluia !* On commençait même à crier : Vive Bonaparte (1) !

Les douze vieillards qui, aux Sièyes, avaient été « ornés » de baguettes, allèrent, après la cérémonie, dîner tous ensemble. « La jeunesse ont suivi les mêmes principes. » Le repas terminé, les vieillards cédèrent à une tendre émotion, et « son dessert fut d'aller chanter des hymnes patriotiques autour de l'arbre de la Liberté ». Ils se retirèrent ensuite, mais les jeunes gens coururent les inviter, « comme étant leurs pères », à se mettre à leur tête pour danser la farandole. On était très gai. L'agent municipal, Rochebrun, apporta quelques bouteilles de vin, et, « en choquant leurs verres, ils criaient tous : Vive la République ! Vive le Directoire ! Vive la Constitution ! »

---

(1) 30 ventôse an VI. (Archives départementales, série L.)

Les « bons vieillards » de Thèze s'abandonnèrent, comme ceux des Sièyes, à une joie sans mélange. Ils étaient si contents « de se voir libres qu'ils se disaient : Il ne nous manquait plus que de voir cette fête ». A côté de l'autel de la Patrie coulait une fontaine de vin. Après le discours du capitaine de la garde nationale, on retourna en chantant à la maison commune. « Les citoyens se félicitaient comme s'ils venaient de faire un long voyage, et assurément ils en revenaient, si on fait attention à l'esclavage dont nous sortons. »

Partout, le même enthousiasme fait vibrer les cœurs. A Méolans, ce pauvre village perdu dans les montagnes, le président de l'administration municipale prononce quelques paroles empreintes « du patriotisme et du républicanisme les plus sages et les plus réfléchis ». Il n'en faut pas davantage « pour ranimer les forces des bons vieillards, qui, à l'instant, se sont répandus en bénédictions et en vœux pour la prospérité de la grande nation ». Et les jeunes gens de s'écrier : Vive le Directoire ! Périsse le gouvernement anglais ! Le procès-verbal de cette fête est vraiment touchant dans sa naïveté. « La pauvreté de cette commune et de ses habitants n'a pas permis une grande dépense d'ostentation : c'est moins dans la dépense que dans les sentiments qu'on reconnaît son frère, son ami. » Le banquet fut donc simplement un repas frugal, où présida la plus franche cordialité.

*
* *

Bonaparte venait de signer le traité de Campo-Formio. La paix ! C'est enfin la paix ! La France a vaincu « la coalition qui avait eu la témérité de menacer notre liberté ». Une fête publique fut « la preuve infaillible de cet enthousiasme ». Le 30 nivôse, à Manosque, des boîtes furent tirées dès l'aube. La façade de la maison commune était décorée de drapeaux portant des inscriptions, « emblêmes

de nos sentiments : Vive Bonaparte ! Fête à la paix ! » Le cortège, musique en tête, se rendit à Saint-Sauveur. Les pères, mères, frères et sœurs des « défenseurs de la Patrie » portaient des branches d'olivier, et les soldats blessés, des branches de laurier. Un chœur de citoyens chantait des hymnes à la liberté. Au son des tambours et de « la musique guerrière », on entra dans l'église. Le président de la municipalité mit en relief, dans son discours, « les sentiments de reconnaissance que chacun s'est empressé de témoigner aux braves défenseurs qui ont terrassé les cohortes téméraires des rois...: Saisissant adroitement les motifs de la paix extérieure, il exhorte les habitants à l'oubli des haines particulières, à mettre un frein aux passions qui ont occasionné les plus grands ravages. » On alla ensuite planter un arbre de la Liberté.

On aurait bien voulu en planter un aussi à Puimoisson, à l'occasion de cette fête ; mais, « attendu que deux arbres de la Liberté existent dans cette commune, nous n'avons pas cru devoir en faire planter un troisième ». Du reste, on ne se fit pas faute de crier : Vive Bonaparte, le héros de l'Italie ! On félicita les défenseurs de la Patrie, on brûla un feu de joie et l'on illumina.

Les habitants de Valensole se livrèrent aux mêmes démonstrations. L'éclat de la fête fut rehaussé par la présence du citoyen Villeneuve, contre-amiral des vaisseaux de la République (1). « On s'abandonna au plaisir bien légitime que cause à tous les Français l'événement heureux de la paix qui se célèbre et l'espoir prochain et bien fondé de la paix générale. »

***

Par malheur, cet espoir devait être bientôt déçu. L'année

(1) Né à Valensole. Il se distingua à la bataille d'Aboukir. (*Les Hommes remarquables des Basses-Alpes.*)

suivante, les hostilités recommencèrent. L'on apprit avec indignation que les plénipotentiaires de la France avaient été sabrés, à Rastadt, par les hussards autrichiens. Une fête funéraire fut ordonnée dans toutes les communes de la République.

A Thorame-Haute, le cortège, composé « des fonctionnaires, de la garde nationale et de la gendarmerie », se rendit au temple décadaire « dans le plus morne silence ». Quatre chantres entonnèrent l'hymne à la Patrie devant le catafalque sur lequel chaque citoyen vint ensuite jeter une fleur. Tous jurèrent de venger l'insulte faite à la Nation « par le perfide gouvernement autrichien; mais, ce qu'il y a de consolant pour nous, ont ajouté les pères et mères de familles, c'est que généralement tous les réquisitionnaires et les conscrits sont partis pour l'armée dans le temps opportun. Leurs noms ont été proclamés solennellement à la fête et affichés honorablement dans l'endroit le plus apparent de l'assemblée. »

Le catafalque, à Entrevaux, avait été décoré de fleurs. Sur une des faces du piédestal, on lisait cette épitaphe :

Ci-gisent deux héros, deux ministres de paix,
Victimes d'un tyran. Punissons ses forfaits.

Les officiers portaient un crêpe au bras. La liste des conscrits qui avaient rejoint leurs drapeaux était « entourée d'une guirlande de laurier. Les noms des lâches, qui préfèrent mener une vie errante et vagabonde à la gloire de servir la Patrie, étaient placés entre deux quenouilles, symbole de la lâcheté. » La président de la municipalité, dans un discours vraiment éloquent, flétrit « l'attentat d'un gouvernement qui a porté la perfidie et la cruauté jusqu'à faire massacrer des ministres de paix..... Jeunesse française, c'est à vous principalement que la Patrie confie le soin de la vengeance ! » Ce discours fut cou-

vert d'applaudissements. Puis on chanta quelques couplets « en forme de complainte (1) » :

(Air : *Aussitôt que la lumière.*)

Approchons tous d'un air triste.
Le cœur navré de douleur ;
Au tombeau de nos ministres
Chacun doit verser des pleurs.
Il sont morts pour la Patrie
Et pour notre liberté.
Cette mort, digne d'envie,
Mène à l'immortalité.

Etc., etc.

A Digne, toutes les autorités assistèrent à cette fête funéraire. La musique exécutait « des airs qui excitaient les cœurs des assistants à la pitié et à la vengeance ». Le substitut Blanchard prit la parole, s'éleva « contre les crimes des rois et versa des larmes sur la tombe des illustres victimes ». Hugues, le président de la municipalité, prononça ensuite « l'imprécation auguste et terrible : Le peuple français dévoue le tyran de l'Autriche aux furies et dénonce ses forfaits à tous les peuples, à ses fidèles alliés, à son propre courage. Il charge les républicains de sa vengeance. Guerre à l'Autriche ! Vengeance ! Vengeance ! » Et le peuple se mit à crier : Vengeance ! Soudain, la musique attaqua *la Marseillaise*. Tous les cœurs éclatèrent. Et d'une seule voix, voix profonde qui, sous les voûtes du temple décadaire, monta vibrante de patriotisme et de douleur, la foule chanta :

Amour sacré de la Patrie !

---

(1) L'auteur de cette complainte était probablement d'Entrevaux. Il n'a pas fait connaître son nom. Il était modeste et il avait de la bonne volonté.

⁂

Les événements se précipitent. Le 18 brumaire met fin à la Révolution. Bonaparte est premier consul.

Le citoyen Texier-Olivier est nommé préfet des Basses-Alpes et publie une circulaire dans laquelle « on reconnaît les vrais principes du gouvernement et l'amélioration que tout nous annonce ».

Le 25 messidor an VIII, on célébra la fête de la Concorde. Des troupes de danseurs, parcourant les rues de Manosque au son des fifres et des tambourins, « préludèrent, par leurs danses enjouées, à l'allégresse de la fête ». On cria, plus que jamais : Vive Bonaparte !

« L'incomparable » Bonaparte, on l'acclame partout. Le commissaire près le tribunal de Forcalquier, après avoir recommandé l'oubli « des malheurs qui rappelaient... les moments affreux de la Révolution », parle des dernières victoires de nos armées, « présentant leur illustre chef en objet d'amour et d'admiration ». Le chef de bataillon Heyraud monte ensuite à la tribune, « suit Bonaparte dans les déserts de l'Arabie, rappelle le miracle fortuné de son retour dans la République, ses succès, le bonheur de la paix, qui doit en être le résultat ».

Le résultat, ce fut la guerre et l'empire.

ALBERT AUBERT.

UN INSIGNE PLAGIAT

FAUSSETÉ DES ACTES DE SAINT VIRGILE

Si vous avez à écrire la vie d'un personnage et que les matériaux vous fassent défaut, il y a un moyen de vous tirer d'affaire : prenez la vie toute faite d'un autre, substituez au nom de celui-ci le nom de votre héros, et le tour

est joué. Vous trouvez que le procédé laisse quelque peu à désirer; je vous réponds que, s'il n'est pas honnête, il est commode, et c'est probablement à cause de cela qu'on l'a employé pour Virgile, évêque d'Arles.

Sa *Vie,* telle que l'a donnée Vincent Barral, dans sa *Chronologia insulæ Lerinensis,* n'est pas autre chose, en effet, qu'un grossier plagiat de la *Vie de saint Maxime de Riez*, par Dyname. L'hagiographe de Lérins nous apprend qu'il l'a tirée d'un vieux parchemin à lui obligeamment communiqué par François Claret, archidiacre de la métropole d'Arles. Quel est l'auteur du manuscrit? Il s'est prudemment caché sous le voile de l'anonyme : on en comprend la raison.

Qu'il ait copié Dyname, cela est clair aux yeux de quiconque veut prendre la peine de comparer les deux textes. Les faits et l'ordre de leur récit sont identiques. L'entrée en matière est absolument la même. Certaines phrases sont reproduites textuellement. En général, le plagiaire a mis, dans la forme, des variantes consistant en synonymes, périphrases, tournures, etc. Donnons un exemple. Dyname fait le portrait que voici de saint Maxime : *Inter cætera igitur recte factorum, quæ in illo refulgebant, ornamenta, patientiâ fortis, benevolentiâ patiens, libertate alacris, liberalitate abundans, magnanimitate beneficus, humanitate mitis, sedulitate diligens, charitate suavis, largitate communis, doctrinâ præstans, justitiâ singularis, humilitate sublimis, opum contemptor, dignitate copiosus et affluens fuit.* Barral dit de saint Virgile : *Inter cætera igitur, qui in eodem fulgebant, bonorum actuum ornamenta, monstrabat illum patientia fortem, benevolentia patientem, libertas alacrem, liberalitas abundantem, magnanimitas liberalem, pietas mitem, sedulitas diligentem, caritas dulcem, largitas generalem, doctrina laudabilem, æquitas singularem, humilitas pauperem, dignitas affluentem.* Tout le reste est à l'avenant.

Il n'y a guère de changé que les noms de personnes et de lieux. Cependant, malgré son application à modifier ou supprimer, au besoin, ce qui le gênait, le faussaire a laissé passer une phrase qui trahit son ignorance non moins que sa mauvaise foi. D'après Dyname, saint Maxime succéda à saint Honorat comme abbé de Lérins. Notre anonyme s'est contenté, suivant son habitude, de mettre le nom de Virgile à la place de celui de Maxime et a conservé le reste, ne remarquant pas que, dans le cas présent, la substitution produisait un anachronisme. Virgile, en effet, n'a pu succéder à Honorat, puisqu'il n'est entré à Lérins qu'environ cent cinquante ans plus tard, si toutefois il y est entré, ce qui n'est pas hors de doute.

On ne saurait dire que c'est, au contraire, la *Vie* de saint Virgile qui a servi à composer celle de saint Maxime. Le patrice Dyname a écrit celle-ci à la prière d'Urbicus, évêque de Riez, qui lui fournit dans ce but des notes laissées par le fameux Fauste. A cette époque, Virgile n'était pas encore évêque d'Arles ; en tout cas, Dyname l'a précédé de plusieurs années dans la tombe. Pas n'est besoin d'indiquer la conséquence.

Les Bollandistes ont inséré la *Vie de saint Virgile* d'après Barral dans leur immense et précieuse collection des *Acta Sanctorum* (tome Ier de mars, page 397). Ils ne paraissent pas avoir soupçonné qu'elle est apocryphe. Ils manifestent leur étonnement de ce qu'il n'y est pas fait mention du séjour de Virgile à Autun, ni des lettres si honorables que lui adressa à Arles le pape saint Grégoire le Grand. L'explication du silence est facile, après ce que nous avons dit.

Les Petits Bollandistes ont fait mieux : ils ont dépouillé saint Maxime de ses actions les plus éclatantes pour les attribuer à saint Virgile.

D'autres auteurs modernes ont été également induits en erreur par Barral. Espérons qu'ils seront les derniers.

A. ANDRIEU.

QUERELLES DE PRÉSÉANCE A FORCALQUIER

Œuvre posthume de Camille Arnaud

(Fin)

VII.

Conflits au sujet de l'assistance aux assemblées communales. — Les viguiers et les droits d'enchères. — Les criées. — Le tableau des consuls. — Prétentions du greffier. — Visites des consuls en chaperon.

Les officiers du siège étaient, paraît-il, friands d'honneurs. Ils avaient émis plusieurs fois la prétention d'assister aux assemblées communales. Déjà, cette prétention avait été repoussée par arrêt du parlement du 22 novembre 1685. Plus tard, ils revinrent à la charge. Mais la Cour, sans s'arrêter à leurs requêtes, mit l'appellation et ce dont est appel à néant et, par nouvel arrêt, fit inhibitions et défenses aux susdits officiers du siège d'assister aux élections consulaires et autres conseils de la communauté (1).

Un arrêt du parlement du 18 mai 1684, rendu sur requête, reconnaissait au viguier le droit de tenir les enchères des fermes de la commune, moyennant le salaire de 25 livres. Malgré cet arrêt, André de Piolle, de Beauchamp, conseiller du roi et lieutenant particulier, aurait donné contraire requête, sur le fondement que les officiers du siège étaient en possession d'autoriser les enchères. La Cour des comptes s'était prononcée en faveur du viguier, en ce qui touchait la ferme de la farine, et lui

(1) Délibérations du conseil municipal, f° 146, v°.

avait donné commission d'en recevoir les enchères, mais celui-ci refusa la commission, parce qu'il prétendait avoir le droit de tenir toutes les enchères (1).

On dirait que les officiers du siège se tenaient à l'affût des occasions de conflit. En 1690, le comte de Grignan, gouverneur de la Provence, ordonna de faire des feux de joie à l'occasion des victoires de nos armées. Joseph Gassan, procureur du roi, rendit une ordonnance à ce sujet et voulut la faire publier par le trompette de la ville. Les consuls s'y opposèrent et firent, de leur côté, une proclamation. Le procureur du roi, dans sa requête, conclut à ce que les officiers du siège fussent maintenus dans le droit de faire les criées, avec inhibition aux consuls de faire semblables entreprises à peine de 1,000 livres d'amende.

On avait dressé, à l'hôtel de ville, et l'on avait affiché un tableau sur lequel les noms des consuls étaient inscrits en lettres d'or. Cela effaroucha le procureur du roi, et il en résulta un procès. Malheureusement, nous ne savons en faveur de qui il se termina (2).

Chacun avait soif de distinctions. Il n'y eut pas jusqu'à Bonard, greffier de la commune, qui, dévoré d'ambition, voulut avoir aux feux de joie un flambeau, à l'instar des consuls. Il le réclama, en force de ses lettres de provisions, lesquelles étaient muettes sur cet article.

Les officiers du siège n'étaient pas seuls à soulever des questions de préséance. La zizanie s'était introduite même dans le corps municipal. Certains consuls, adressant des réquisitions au maire, s'étaient rendus chez lui en grand apparat et revêtus des chaperons. Quelque particulier hargneux s'en plaignit. Le conseil désavoua ceux qui

---

(1) Délibérations du conseil municipal, f°s 464-605-612.

(2) Délibérations du conseil municipal, f° 191.

s'étaient ainsi abaissés et décida qu'on ne ferait plus semblables visites (1).

Ainsi encore, Etienne Gassaud, premier consul, refusa de se rendre en chaperon chez le maire, pour le sommer de procéder à la création du nouvel état. Il dit que la visite réclamée ne constait ni du droit, ni de l'usage. Le maire accusait Gassaud d'avoir fermé la commune et d'en avoir emporté la clef, ainsi que la trompette (2).

En 1701, d'Arnaud, lieutenant général, fit signifier requête présentée à la Cour, aux fins de faire ordonner que les maire et consuls le visiteraient le jour de leur installation.

A sa séance du 18 septembre 1701, le conseil proposa d'arbitrer sur le différend, et, le 4 décembre de la même année, intervint transaction passée devant Me Chanut, notaire.

VIII.

Querelles au sujet des bancs de la municipalité à l'église. — Nouveaux feux de joie. — Ruse des officiers du siège. — Graves conflits. — Abstention de l'intendant. — Arrêt du Conseil d'État. — Frais de procès.

Au *Tedeum* chanté pour la victoire du maréchal de Villars, en 1702, Jean-Jacques de Bermond, lieutenant des submissions, et Jean-Pierre Duteil, juge, au lieu de se placer au banc des officiers du siège, se mirent aux premières places du banc affecté à la municipalité. De là, procès, à l'occasion duquel les parties consentirent à s'en remettre à la décision de l'intendant (3).

(1) Délibérations du conseil municipal, fo 653.

(2) Délibérations du conseil municipal, fo 655.

(3) Délibérations du conseil municipal, fo 65.

Le 24 avril 1703, requête à l'intendant et son décret au bas faisant défense aux officiers du siège d'y contrevenir.

Mais édits, déclarations, arrêts étaient impuissants à refréner l'ardeur des officiers du siège. La délibération du 20 mai 1703 leur reprocha même d'avoir agi de mauvaise foi. Elle porte que, à l'occasion de la prise du fort de Zel, il y eut un feu de joie et que les officiers de la sénéchaussée, prenant le devant, allumèrent furtivement *(sic)* le feu, si bien que maire et consuls, arrivant pour remplir leur office, trouvèrent besogne faite, c'est-à-dire le feu flambant. Le feu coûtait 16 livres 3 sous.

Pareille outrecuidance ne pouvait passer inaperçue. Le conseil s'en plaignit à l'intendant, et, ce fonctionnaire ne répondant pas, le conseil décida de se pourvoir au Conseil d'État (1).

Les officiers de la sénéchaussée firent plus fort encore. A propos d'un autre feu de joie destiné à célébrer une victoire en Flandre, Jean-Pierre Duteil, juge, prit la place du maire au *Te deum*. Mais on fit mieux. Le maire, cette fois, alluma le feu de joie, fait qui émut la bile des officiers du siège. « En haine de quoi, par une procédure violente, téméraire et incompétente, ils firent informer contre le maire et, se faisant eux-mêmes justice dans leur propre cause, le décrétèrent d'ajournement personnel. »

Le conseil délibéra de faire annuler le décret et d'obtenir défense d'informer contre le maire et autres officiers de la commune (2). Une délibération du 19 août 1703 nous apprend que le maire se rendit à Aix, auprès de l'intendant, qui refusa de connaître de l'affaire. Il prit avis et recourut au Conseil d'État (3).

Le Conseil d'État fut saisi, ainsi que porte une autre

---

(1) Délibérations du conseil municipal, f° 87, v°.

(2) Délibérations du conseil municipal, f° 121, v°.

(3) Délibérations du conseil municipal, f°s 130-132.

délibération du 14 octobre 1703. Voici les termes de l'arrêt: « Cassant et annulant la procédure et décret décerné contre le maire, fait défense d'en rendre semblables à l'avenir; ordonne que le maire, à la tête du corps de ville, aura séance aux processions et cérémonies publiques à la gauche des officiers de la sénéchaussée, qui occuperont le côté droit dans les hautes chaires du chœur de l'église, et le corps de ville, le côté gauche; ordonne que le maire, en absence du gouverneur, allumera seul le feu de joie, et même qu'en présence il peut l'allumer immédiatement après lui. Dans les marches, le maire doit se trouver toujours vis-à-vis du premier officier de justice (1). »

L'affaire ne finit pas là. Les officiers du siège firent opposition à l'arrêt ci-dessus. Malgré l'opposition, le dernier mot resta au maire. Le 5 août 1704, la ville gagna son procès, mais il lui en coûta 337 francs 11 sous à son avocat et 236 francs 16 sous à son procureur. Total: 574 francs 7 sous, sans compter les autres frais (2). Antérieurement, elle avait déboursé 153 francs 15 sous (3).

IX.

Prétentions du subdélégué de l'intendant et du lieutenant principal du siège. — Arrêt fixant les attributions du lieutenant général. — Encore un feu de joie; nouveau conflit à ce sujet.

Un autre personnage entre maintenant en scène. Le subdélégué de l'intendant prétendit à la présidence des assemblées qui se tenaient pour le renouvellement des maires, consuls et autres officiers municipaux, et il rapporta un arrêt du Conseil d'État, rendu le 9 juin 1705,

(1) Délibérations du conseil municipal, f° 132.

(2) Délibérations du conseil municipal, f°s 187-192.

(3) Délibérations du conseil municipal, f° 162.

qui l'y autorisait. Mais, voulant user de courtoisie envers le conseil, il offrit de s'entendre avec les administrateurs de la ville. Une commission fut nommée à cet effet, mais la suite prouve qu'elle n'aboutit pas (1). Le même fonctionnaire prétendit encore présider toutes les assemblées de la commune. Le 7 juin 1710, le conseil, délibérant, répondit que le subdélégué n'avait droit qu'à la présidence des asssemblées de viguerie, conformément à la déclaration du roi du 9 octobre 1708. Le lieutenant général Eymar prétendait autoriser le conseil municipal dans toutes ses délibérations (2). L'affaire traîna en longueur ; on saisit le Conseil d'État et on obtint arrêt en date du 16 octobre 1725, disant que le lieutenant général aurait la connaisssance des matières de police concernant le port d'armes, assemblées illicites, séditions, tumultes, désordres qui pourraient arriver à l'occasion d'icelles, ensemble des autres cas où il peut échoir peine afflictive ; ordonnant, en outre, que ledit Eymar assisterait aux assemblées générales de la viguerie et aux conseils généraux de la communauté, et faisant défense audit Eymar d'assister aux assemblées pour les autoriser, comme aussi de s'immiscer dans les publications, enchères et adjudications des fermes de ladite ville, lesquelles seront autorisées, à l'avenir, par les consuls.

La délibération du 5 décembre 1725, rapportant cet arrêt, contient, à la suite, copie de deux lettres, écrites, l'une par le maréchal de Villars et l'autre par le marquis de Brancas des comtes de Forcalquier. Ces personnages promettent à la ville de lui continuer leurs bons offices (3).

En 1726, eut lieu un manquement grave, de la part de la municipalité, envers les officiers du siège. On fit un

(1) Délibération du conseil municipal, f° 61.

(2) Délibération du conseil municipal, f° 1295.

(3) Délibération du conseil municipal, f°s 1524-1533, v°, 1536.

feu de joie pour célébrer la convalescence du roi, qu'on appelait alors *le Bien-Aimé*, — l'histoire lui réserve un autre titre, — et l'on n'y appela pas les magistrats de la sénéchaussée.

Sur ce, le conseil municipal, comprenant que ses chefs avaient commis une faute, la reconnut implicitement et, par délibération du 29 septembre 1726, dit qu'on se conformerait, à l'avenir, aux transactions passées entre la communauté et les officiers du siège, offrant, au surplus, de leur rembourser les frais qu'ils avaient faits (1).

X.

Conflit au sujet de la prestation de serment des consuls. — Formalités pour l'installation des officiers municipaux. — Comptes de la confrérie du Corpus Domini. — *Prétentions du grand vicaire. — Arrêt du Conseil d'État réglant définitivement les préséances.*

En 1732, le lieutenant général éleva la prétention de recevoir chez lui le serment des officiers municipaux nouvellement élus. Il va sans dire que ceux-ci protestèrent. Sur ce, le conseil, à sa séance du 27 décembre 1732, décida que les consuls en exercice et les officiers nouvellement nommés se porteraient à la maison du lieutenant général et le requerraient de se rendre à l'hôtel de ville, pour donner le serment aux consuls et autres officiers et les installer de la manière accoutumée.

Un procès-verbal, dressé le 1er janvier 1733, dit que le serment fut prêté à l'hôtel de ville. L'installation eut lieu de la manière suivante : le lieutenant général conduisit les consuls à l'église, à la chapelle Saint-Joseph, où ils prièrent ; de là, au chœur, en leur place accoutumée,

(1) Délibérations du conseil municipal, f° 1576.

pour assister à la messe. Ensuite, le lieutenant général se retira, d'eux *(sic)* accompagné, avec les cérémonies d'usage.

L'usage voulait que le compte de la confrérie du *Corpus Domini*, sous le titre de Notre-Dame du Saint-Rosaire, se rendit devant les consuls et marguilliers de la confrérie et à l'hôtel de ville. Le grand vicaire prétendit que le compte devait être rendu devant lui et chez lui. Nous ne savons ce qui en advint (1).

Enfin, un arrêt du Conseil d'État, en date du 2 octobre 1767, trancha toutes les difficultés en matière de préséance. Il était temps. Il fut rendu à la requête des villes de Draguignan, Grasse et Antibes, auxquelles les Trois États se joignirent. La commune de Forcalquier le jugea assez important pour le faire transcrire sur ses registres. Nous le donnons tel qu'il est.

« Sans s'arrêter à l'arrêt du Parlement d'Aix du 20 juin 1764 et au décret du 7 août même année, les officiers municipaux sont maintenus dans le rang et séance à eux attribués par les édits de création, vis-à-vis des officiers de sénéchaussée et juges royaux, dans les processions et cérémonies publiques : les officiers des sénéchaussées de Draguignan, Grasse et autres justices royales du pays de Provence, dans toutes les processions et cérémonies publiques auxquelles ils devront assister avec le corps de ville, seront placés à droite, et les maires et officiers municipaux à la gauche, et marcheront sur deux colonnes, un à un, à la file, en figurant ensemble, en sorte que le premier officier municipal soit toujours vis-à-vis du premier officier royal, et ainsi des autres, et se croiseront dans les défilés, de façon que l'officier qui sera à la tête de la sénéchaussée, ou justice royale, passe le premier, et immédiatement après lui, l'officier qui

(1) Délibérations du conseil municipal, f° 412.

sera à la tête du corps de ville, et ainsi de part et d'autre, jusques au dernier desdits officiers, et, au cas que l'un des deux corps soit plus nombreux, ne pourra le greffier dudit corps passer qu'après tous les officiers de l'autre corps ; fait S. M. défense aux officiers, tant de l'un que de l'autre corps, de marcher deux à deux, et leur enjoint expressément de se conformer à l'ordre ci-dessus et se rendre aux *Te deum* et autres cérémonies, à peine de cinq cent livres d'amende ; ordonne que le procureur du roi, ou autre officier représentant la justice royale, en absence ou empêchement du juge, prendra la première place à la droite des maires, consuls ; veut qu'en cas de pluralité d'officiers royaux, l'ordre prescrit ci-dessus soit gardé ».

Cet arrêt mémorable clôture la controverse entre officiers municipaux et officiers d'institution royale. Le réseau dans lequel on les avait enserrés était formé de mailles assez étroites pour qu'il leur fût difficile d'en sortir. En conséquence, jusqu'en 1790, terme de nos recherches, nous n'avons plus rencontré, dans nos registres municipaux, de conflit de préséance.

DEUX MONUMENTS ANCIENS

de la vallée de Barcelonnette

L'un d'eux, de facture mal finie, se compose seulement d'un couvercle de tombeau, dont trois côtés sont arrondis et les angles coupés à l'avenant, pendant que le quatrième côté, celui du haut, est irrégulier et laisse deviner qu'une grande partie de cette table en a été détachée. Il est en marbre blanc, légèrement veiné de gris. Il mesure vingt-cinq centimètres de hauteur, sur trente-sept de large et neuf d'épaisseur. Cette tablette

devait être posée de plat sur la tombe; cependant le derrière, qui est brut, nous permet de croire aussi que ce marbre pouvait bien se trouver scellé dans un mur au-dessus du sépulcre. Sur la face supérieure ou visible on lit l'inscription suivante :

FITRESO ANAIS
ATILIANA BENEME
RENTISSIMO CON
IUGI FECIT MEMO
RIAM IN LOCO PE
REGGRE

que nous lisons comme il suit : *Fitreso ou Gitreso Anaïs Atiliana bene merentissimo conjugi fecit memoriam in loco pereggre* « Anaïs Atiliana élève en pays étranger (ce monument) en souvenir de son époux Fitrésus, qui l'avait bien mérité ».

Cette tablette offre, en son inscription, quelques particularités, qu'il est bon de signaler. La première lettre d'abord, qui serait pour nous un F, n'a pas de traverse visible, si ce n'est un point à une petite distance de la partie moyenne et montante de la lettre; serait-ce un gamma Γ grec? Nous ne saurions l'affirmer; le nom d'ailleurs ne serait pas sensiblement changé. Viennent après les trois premières lettres du second mot de la première ligne, qui, par l'enchevêtrement de leurs jambages, n'en forment pour ainsi dire qu'une; les L ensuite qui passent à nos minuscules, rappellent le λ *(Lambda)* grec; enfin les G, par leur forme, nous apprennent très bien comment nos minuscules de cette lettre se sont formées.

Dès lors, soit par la forme des caractères, assez mal finis, par leur ensemble général et par le cachet particulier de quelques-uns d'entre eux, nous pouvons reporter l'origine de ce monument au V[e] siècle, au temps déjà de la décadence. Il nous rappelle tout à fait, par la

forme de ses lettres, certaines inscriptions similaires de l'époque byzantine. C'est à Faucon, en 1814, que l'on découvrit ce reste de tombe.

L'autre est un autel votif à la VICTOIRE ; il est de belle conservation. C'est une sorte de cube d'une hauteur de 65 centimètres sur 30 centimètres de large. Sa forme est simple; elle est composée d'un encadrement pour protéger l'inscription, avec cimaise (1) en haut et en bas. Le derrière de cet autel est nu, sans art, ce qui indique que la pierre devait être scellée dans une bâtisse ou con struction; les deux faces latérales ont aussi, comme la face antérieure, un encadrement et cimaise avec une sorte de boudin tout autour. On remarque, du côté droit, une patère simple ou peut-être une couronne, pendant que, du côté gauche, l'on voit une patère à queue avec *simpulum* (2).

Cet autel porte une inscription bien conservée, mais fort mal lue par Henry, l'auteur des *Antiquités des Basses-Alpes* (éd. 1818). Ce dernier s'arme de la science du président Fauris de Saint-Vincent, pour en disserter, à tort et à travers, et nous apprendre qu'il s'agit d'un *octumvir*, interprétation tout à fait erronée et que rien ne justifie.

Voici l'inscription telle qu'elle doit être lue. On peut l'examiner, puisqu'elle se trouve déposée à l'entrée de notre musée provisoire, en vérifier la lecture et mettre ainsi fin à une version tout à fait fausse et qui, pourtant, commençait à avoir crédit.

VICTORIAE
C(aius) CORSIVS
QVIR
BONVCIVS
V.S.L.L.M.

---

(1) Moulure qui forme la partie supérieure d'une corniche.

2) Petite coupe en usage dans les sacrifices.

Ce qui s'explique ainsi, d'une façon simple : *A la Victoire Caius Corsius*, *Bonucius* (un surnom, *cognomen*), de la *tribu Quirina, heureux de ses triomphes, remplit le vœu qu'il avait formé*, V*(otum)*, S*(olvit)*, L*(ubens)*, L*(ætus)*, M*(eritæ)*. Ce ne sera donc plus OVIR, mais bien QVIR ou de la *tribu Quirina*. Cette formule de tribu Quirina, nous la trouvons sur bien d'autels votifs de cette sorte ; c'est ainsi que j'en ai rencontré une par delà les Alpes, à Borgo Saint-Delmas (ancienne *Pedona*), dans la vallée du Gezzo, à 8 kilomètres de Cuneo (Coni), et presque à la réunion de ce cours d'eau avec la Sture, et une autre à Alpiasco, dans la vallée de la Vraïta. On peut, d'ailleurs, vérifier aisément la lecture de l'inscription de notre monument, si surtout on l'examine le soir à la lumière artificielle ; on voit sans peine alors que l'O(vir) d'Henry est bien un Q(vir) et, dès ce moment, l'on se trouve en parfaite concordance avec les données épigraphiques anciennes. La lettre Q, par son trait inférieur, tourné à droite, déjà fruste, a seule donné occasion à cette fausse interprétation.

Cet autel était, en 1816, scellé dans l'un des angles des murs de l'église de Châtellard-la-Ville : ainsi on l'appelait naguère, parce qu'elle était alors le chef-lieu de la commune. M. Bruand, sous-préfet de Barcelonnette, à cette époque, le fit retirer et transporter à ses frais au lieu de sa résidence. Il resta longtemps dans la cour-midi du collège, où on l'avait déposé, et, en 1842, je le considérais déjà avec vénération, je ne sais pas pourquoi. On l'expulsa plus tard de cette cour, pour en faire une marche extérieure à une petite porte donnant accès de celle-ci sur la route qui conduit de Barcelonnette à Uvernet (route départementale nº 10) ; enfin, en 1859, il roulait, abandonné, sur le bord opposé de la même route, lorsque je le recueillis, avec l'agrément de l'autorité supérieure, dans le jardin que je possédais alors dans la rue Cardinalis, au nord de la maison que j'occupais.

Voilà l'histoire authentique de ce précieux débris des âges passés. Il est pour le quart d'heure à Digne; il est à croire même qu'on lui ménagera une bonne et longue hospitalité; c'est le vœu que je forme pour lui. Nous avons voyagé de concert, de Barcelonnette jusqu'ici; espérons que tous deux, ici, nous reposerons. Nous avons, l'un et l'autre, bien fait du chemin, chacun bien entendu dans sa sphère. Qu'il nous soit alors laissé paix et tranquillité.

DOCTEUR OLLIVIER.

LES QUATRE PAROISSES URBAINES DE FORCALQUIER

et leur union en 1415

(Fin)

IV.

Au premier coup d'œil jeté sur l'église Notre-Dame, le visiteur le moins archéologue comprend qu'elle a été construite en divers temps. On peut, avec toute vraisemblance, affirmer que sa fondation remonte à Guillaume III. Le palais de ce prince était situé, au dire de la tradition, dans la partie basse de la ville. Ce quartier prit, par là même, une importance et une extension considérables. Il fallut le doter d'une paroisse.

La nouvelle église fut placée sous le vocable de Notre-Dame, comme pour ressusciter l'appellation primitive de l'église de la citadelle, qui petit à petit avait cédé la place, dans le langage courant, au vocable de Saint-Mary. Le peuple l'appela quelquefois *Notre-Dame du Marché* ou *Notre-Dame du Puits*, à ce qu'assure l'abbé Jean Germain, dans sa vie inédite de saint Mary (1).

---

(1) Bibl. Méjanes, manuscrits, recueil 782, n° 17, pp. 37-38 et 44-45.

Cette désignation provenait du double voisinage de la Place-Vieille, où se tenait le marché bi-hebdomadaire, et du puits connu de nos jours sous le nom de *puits de Saint-Joseph*. Mais elle n'avait rien de canonique, cela va sans dire. Le titulaire de l'édifice était et est encore l'Assomption.

La plus ancienne mention de l'église de Notre-Dame est sous la date de 1196. Colombi nous apprend qu'en avril de cette mémorable année Guilhem III, ayant appris la mort d'Alphonse, roi d'Aragon et comte de Provence, qui, dix-huit ans auparavant, l'avait contraint par les armes à lui prêter hommage, s'empressa de protester, aux portes de la paroisse Notre-Dame, en présence de tout le peuple de Forcalquier, contre le tort qu'on lui avait fait, et de déclarer qu'il n'était vassal que de l'empereur des Romains (1).

Quelque vingt ans après, Raymond-Bérenger, arrière-petit-fils de Guilhem III, octroie aux habitants de Forcalquier la célèbre charte qui confirme et amplifie les privilèges concédés en 1206 par son prédécesseur. Cet instrument est souscrit, comme celui de 1176, devant l'église Notre-Dame, et le scribe ajoute ce détail que « le comte était assis sur l'escalier par où l'on monte au clocher (2) ». On a souvent cité ce trait de mœurs, qui caractérise la simplicité patriarcale du comte Bérenger, digne aïeul de René le Bon.

Ainsi les deux actes les plus solennels peut-être qui aient marqué pour nous le règne de Guilhem III et celui de Raymond-Bérenger furent passés devant les portes de la nouvelle église. On a le droit d'en conclure qu'à peine bâtie la paroisse du palais comtal prit le pas sur

---

(1) *Histoire de Manosque*, trad. Pellicot, pp. 286-287.

(2) Charte des ides de février 1217, au *Livre des Privilèges municipaux*, f° 10, v°.

celle du château. Déjà il était permis de prévoir que, tôt ou tard, le titre cathédral serait transféré de la haute église dans la basse.

C'est seulement en 1322 que l'*Obituaire* du chapitre nous parle pour la première fois de Notre-Dame, à propos de la mort de Guilhem du Revest, vicaire de cette église, qui fonda un anniversaire à Saint-Mary (1). Le nom de ce premier curé connu de notre église, mérite d'être retenu au passage.

En décembre 1369, meurt à Sisteron l'évêque Gérald IV, qui « lègue son corps » à l'église Notre-Dame de Forcalquier (2). La translation de ses restes, de la cathédrale de Sisteron à Lurs, et de là dans notre basse église, eut lieu le 6 mai suivant (3). Les députés de Manosque (4) et probablement ceux des autres communes de la région y assistèrent. Nous tenons du regretté doyen Terrasson qu'une pierre tumulaire, ornée des insignes de l'épiscopat, se trouve sous le dallage du chœur de Notre-Dame, derrière le maître-autel. C'est là, sans doute, la sépulture de Gérald IV. Il serait à souhaiter qu'on rendit à la lumière cette unique tombe épiscopale que nous possédions.

Ramnulphe de Montyrac, successeur de Gérald IV, affectionna comme lui la ville de Forcalquier. Non content d'exercer à Saint-Mary, en 1371, les diverses fonctions réservées aux cathédrales (5), il consacra, le 4 avril de l'année d'après, l'église Notre-Dame, accordant, au nom du pape, cent jours d'indulgence et, en son nom propre, quarante autres jours, à ceux qui la visiteraient

(1) *Obituaire*, p. 17. — Complétons la note de l'éditeur, en disant que la vieille famille du Revest tirait son nom du Revest-de-Brousse.

(2) A Sainte-Marie, et non à Saint-Mary, comme il a été dit par erreur dans les *Dates de Forcalquier*. — *Obituaire*, p. 71.

(3) *Idem*, p. 28.

(4) Damase Arbaud, *Études historiques sur la ville de Manosque*, p. 146.

(5) *Obituaire*, p. 20.

à pareil jour ou dans l'octave de cet anniversaire (1). Il y fonda, en outre, un service annuel pour l'âme de son prédécesseur (2). Notons, en passant, que le prélat qui attacha ainsi son nom à l'histoire de Notre-Dame de Forcalquier devint cardinal en 1379, puis vice-chancelier de la curie romaine.

Au siècle suivant, un simple chanoine, Guilhem Malet, mu d'affection pour la basse église (il était natif de Forcalquier et sans doute de cette paroisse), y construit une chapelle dédiée à Sébastien et dans laquelle il devait être inhumé en 1449 (3).

Nous voici parvenus au moment critique où le chapitre, voyant ses revenus grandement diminués par la dépopulation de Forcalquier, cherche un moyen de rétablir l'équilibre de son budget, sans porter atteinte au service des églises. C'est alors qu'il imagine, en 1414, et que l'autorité diocésaine sanctionne, en 1415, cet ingénieux acte d'union, vrai chef-d'œuvre à la fois de hardiesse et de sens pratique. L'économie en est assez obscurément indiquée dans les divers actes que nous publions en appendice. Peut-être cette obscurité est-elle intentionnelle. Il est cependant possible de saisir l'ensemble de la réforme. Les vicaires (nous dirions aujourd'hui les *curés)* des diverses paroisses sont supprimés par voie d'extinction. Les trois églises de Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Jean, dépouillées de leur titre paroissial, sont annexées à la concathédrale, qui devient la paroisse unique de Forcalquier, et il semble à prime vue que le culte va disparaître des églises mineures. Mais il n'en est rien :

---

(1) *Obituaire,* pp. 21-22.

(2) *Idem,* p. 29.

(3) *Idem,* pp. 50-51. — Voir notre appendice, n° I, note 4. L'autel de Saint-Sébastien fut, comme tous les autels latéraux de Notre-Dame, déplacé, mais conservé, lors de la construction des bas-côtés de cette église. Son *luminaire* fut, à une époque que nous ignorons, réuni à celui des Ames du Purgatoire.

sous le titre de vicairies, elles conservent en fait la même importance qu'au temps de leur paroissialité. Le chapitre délègue, dans chacune d'elles, un des bénéficiers de son bas-chœur, qui remplira, avec l'aide de prêtres secondaires, toutes les fonctions de l'ancien vicaire en titre inamovible et en aura les revenus. Quant aux émoluments que ces bénéficiers avaient jusqu'alors perçus sur les revenus du chapitre, ils seront acquis désormais à la masse, et les chanoines en bénéficieront. Si bien que, si l'on va au fond des choses, ce qui est supprimé, ce ne sont pas les paroisses, ni leurs vicaires, mais bien trois stalles de bénéficiers dans le chœur de l'église majeure. On peut donc dire, en toute vérité, que l'acte d'union augmenta les revenus du chapitre sans diminuer ceux des paroisses inférieures et que le service du culte, demeuré intact dans ces paroisses, ne fut amoindri qu'à la cathédrale.

Cette église, d'ailleurs, perdait de jour en jour de son importance, à mesure que la ville, se restreignant, semblait se concentrer dans la partie basse. Nous avons dit déjà comment le bombardement de 1481 lui porta le dernier coup; comment, le 4 avril 1486, le transfert du service capitulaire de Saint-Mary à Notre-Dame fut voté (1) et comment enfin, le 15 du même mois, la châsse de saint Mary fut installée dans la cathédrale nouvelle. Une double et singulière conséquence résulta de cet événement : c'est qu'à peine le transport des reliques effectué, l'usage imposa à l'église Notre-Dame le nom de Saint-Mary, en même temps que la haute église reprenait, après plusieurs

(1) Dans cette mémorable et unanime délibération du conseil de ville, tenue en plein air, devant la porte du cloître de Notre-Dame, les conseillers attestent que *personne du peuple, ou à peu près*, ne se rend à Saint-Mary, à cause de " son altitude et de son éloignement des maisons habitées ", tandis que l'église Notre-Dame, " bien et somptueusement construite ", est située au " lieu le plus apte qui se trouve et se puisse trouver ".



siècles d'abandon, son vocable primitif de Notre-Dame. Ce chassé-croisé curieux nous est attesté par deux documents irrécusables : d'une part, en effet, une délibération de 1486, postérieure de quelques mois à peine à la translation, porte que l'on réparera, aux frais de la commune, l'église paroissiale *nouvellement appelée Saint-Mary* (1), tandis que, d'autre part, un compte municipal nous apprend que la procession annuelle en mémoire du comte Bérenger s'est rendue « *en cascuno gleyso, so es à la gleyso de N.-D. del Castel, à Sant-Johan, à Sant-Peyre et à Sant-Mary* » (2).

La délibération de 1486 présente une particularité à noter. Le conseil ne s'engage à réparer la nouvelle concathédrale que *dans la partie qui est à la charge de la ville*, et il invite les syndics à se concerter à ce sujet avec le chapitre. L'historien de Saint-Mary se demande (3) « pourquoi cette distinction entre les diverses parties d'un tout indivisible ». La réponse nous est donnée par

(1) Arch. mun., délib. du 28 octobre 1486.

(2) Arch. mun., comptes trésoraires de 1518.— Ne quittons pas ces détails, peu connus, croyons-nous, jusqu'ici, sans citer, autour de nous, deux autres exemples d'églises *débaptisées* par la voix populaire. La jeunesse de Forcalquier, constituée en confrérie ou abbaye de Sainte-Barbe, en l'église des Cordeliers, abandonna, il y a deux siècles, le patronage de cette sainte, pour adopter celui de saint Pancrace, dont la fête échoit en une meilleure saison. Un autel dédié à ce patron nouveau fut érigé dans la vieille chapelle rurale de Notre-Dame de Bon-Secours. A partir de ce moment, l'ancienne désignation de ce sanctuaire est tombée dans l'oubli, pour faire place au vocable de saint Pancrace, seul connu aujourd'hui. De même, à Mane, la chapelle de saint Laurent, patron de la jeunesse, ayant été convertie en bastide, et le culte de ce saint transporté à quelques cents mètres de là, dans l'église matrice de la paroisse, dite du Prieuré, le peuple n'a pas tardé à oublier que ce vénérable sanctuaire, l'un des doyens de la contrée, fut de tout temps dédié à Notre-Dame de Salagon, et il en est venu à regarder saint Laurent comme son titulaire principal.

(3) C. Arnaud, *loc. cit.*, p. 5.

la tradition. Si indivisible que fût la cathédrale, elle ne l'était pas tellement que le service capitulaire et le service paroissial ne fussent absolument séparés. Le sanctuaire et le chœur étaient exclusivement réservés au chapitre : évêque, prévôt et chanoines officiaient au maître-autel. Quant au vicaire et à ses secondaires, ils célébraient plus spécialement à un autel latéral, qui portait le nom d'*autel du peuple*. C'est là qu'était dite, chaque jour de dimanche et de fête, la messe d'obligation. Il est de notoriété qu'au siècle dernier l'autel paroissial était celui qui est dédié aujourd'hui aux Ames du Purgatoire, au bas de la nef de droite. C'est entre cet autel et l'angle actuellement occupé par les fonts baptismaux que se tenaient les assistants, ayant le portail de l'église à leur droite et le maître-autel à leur gauche. Cela étant, et la paroisse occupant dans la cathédrale une place si nettement distincte de celle du chapitre, on comprend à merveille que l'obligation d'entretien qui incombait à la ville fût également limitée. Elle fut fixée, croyons-nous, par abonnement, au tiers de la dépense totale.

Le diocèse de Sisteron avait depuis dix ans pour évêque, lors du transfert de la concathédralité, un « prélat exemplaire » (1), Jean Esquenard, connu par la libéralité avec laquelle il restaura, à Lurs, à Sisteron et à Cruis, les résidences épiscopales. Sa générosité s'étendit sur notre église et aida à sa transformation. Dès cette même année 1486, il construisit et dota une chapelle derrière le grand autel, et le conseil de ville, en approuvant son œuvre, la déclara « noblement faite » (2).

Nous passons, sans nous y arrêter, sur deux délibérations de 1488 et 1491, par lesquelles la ville aide le chapitre

---

(1) Laplane, *Histoire de Sisteron*, II, 366.

(2) C. Arnaud, *loc. cit.* — Gervais Esquenard, neveu, sans doute, de ce bienfaiteur de Notre-Dame, fut, au siècle suivant, abbé de Lure et doyen du chapitre de Forcalquier.

à *rebarder* l'église et à refondre une cloche, et nous arrivons au XVIe siècle. A cette date, Charles VIII ayant refusé de ratifier l'exemption d'impôts promise par Louis XI, la misère est grande à Forcalquier. Le pinacle, la maison claustrale, la chapelle de la tribune ou du Saint-Sépulcre, attenant tous trois à la cathédrale du côté du midi, menacent ruine. Le chapitre, au lieu de les relever, n'entreprend que des dépenses de luxe : il demande à la ville, en 1527 et 1528, d'abord une modique contribution de quatre écus pour le retable de Notre-Dame du Rosaire, puis cent florins pour les peintures du grand retable. La ville conteste ce chiffre inquiétant pour ses finances. C'est de meilleur cœur qu'elle contribue, sous cette même date de 1528, à quelques réparations effectuées au pinacle; mais ce travail tardif est insuffisant, et, trois ans plus tard, pinacle, maison claustrale, tribune gisent écroulés dans le cimetière. Tout ce que la ville peut faire, c'est de déblayer le terrain. Il en reste, dans le cœur des conseillers de ville, un levain de rancune contre le chapitre, qui néglige les dépenses nécessaires pour celles de superfétation. Aussi, l'an d'après, le chœur des chanoines, jusqu'alors situé à l'entrée de l'église, sur la voûte de la grande porte, ayant été transféré vers le milieu de la nef, contre la chapelle Saint-Jean, le conseil proteste contre ce changement (1).

Le souvenir de ces griefs contribua, croyons-nous, trente ans plus tard, à envenimer, à Forcalquier, la lutte religieuse. Il est hors de doute qu'après le triomphe des protestants, en juin 1562, leur chef mit de sa main le feu aux malheureux retables de 1528. Le fait est attesté par nos archives municipales ; mais il se limite à cela (2).

(1) Délibérations municipales et comptes trésoraires, 1488, 1491, 1527, 1528, 1531 et 1532.

(2) Registre des baptêmes, 29 juin 1579.

L'Obituaire obéit donc, lui aussi, à un sentiment vindicatif, quand il charge les huguenots forcalquériens de l'entière responsabilité du sac de la cathédrale, dans lequel furent détruits autels, tableaux, tabernacle, fonts baptismaux, pupitre, livres et divers vêtements sacerdotaux. Cette dévastation fut, avant tout, l'œuvre des onze cents soldats étrangers qui, sous le commandement de Beaujeu, occupèrent Forcalquier du 6 au 23 juin. Il est juste, quoique pénible, d'ajouter qu'elle fut singulièrement facilitée par la défection d'une partie du clergé paroissial, qui, à l'exemple de l'archevêque d'Aix et des évêques d'Apt et de Riez, avait passé au protestantisme (1).

En revanche, et comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, le conseil de ville demeura toujours catholique. Nous le voyons, en 1573, reconstruire le campanile et, deux ans plus tard, doter l'horloge d'une cloche. De 1601 à 1605, il fait bâtir le clocher central, où l'on hisse, en 1609, le magnifique bourdon qui est, aujourd'hui encore, l'orgueil de la grande tour (2). C'était l'époque où, grâce à Henri IV et à son œuvre de pacification intérieure, une prospérité relative succédait à la misère (3).

---

(1) Le registre ci-dessus, interrompu pendant les troubles, se rouvre par une mention de la main du curé, qui accuse nettement ses prédécesseurs d'avoir passé à l'hérésie : " *Aliud non potui invenire, propter temporum maliciam, scilicet tam quia urbs Forcalquerii fuit ab hereticis capta, et ferè omnia documenta capituli exusta, vel quia curati fuerunt heretici, et secum fugientes portaverunt ea quæ desunt.* "

(2) Voir *Maria Sauvaterra, notice sur le bourdon de Forcalquier*, par E. Plauchud (Tours, 1879).

(3) Malgré cette pacification, une alerte eut lieu en 1621, et le conseil de ville ordonna, le 7 mars, que la cathédrale serait fortifiée du côté de la chapelle de Saint-Jean. Il est bon d'expliquer, pour l'intelligence de ce fait, que l'église Notre-Dame était située sur la ligne même des remparts, de telle sorte que sa façade du midi était *intra muros*, tandis que sa façade nord et, par suite, la chapelle Saint-Jean étaient *extra muros*.



Le milieu de ce même siècle fut marqué par l'agrandissement de la cathédrale. L'église de la citadelle étant détruite, celle de Saint-Jean convertie en chapelle de pénitents, celle de Saint-Pierre transformée, elle aussi, en 1628, en simple sanctuaire de religieux et de tertiaires, Notre-Dame devint, en fait, ce qu'elle était en droit depuis 1486, la paroisse unique de la ville. Les habitants de Saint-Jean et de Saint-Pierre vinrent s'y joindre à ceux de la basse ville. Il fallut donc songer à élargir le vaisseau de Notre-Dame, devenu trop étroit. On ajouta deux nefs latérales à la vieille croix latine des comtes de Forcalquier et de Provence. La première, dite de Saint-Joseph, fut bâtie du côté de l'évangile, c'est-à-dire le long du Bourguet. Sa construction, commencée en 1643, fut terminée très lentement, si bien qu'en 1700 les héritiers de l'entrepreneur réclamaient encore de la ville un solde que la confrérie de Saint-Joseph était hors d'état de régler. La seconde, dite de Notre-Dame du Rosaire, établie du côté de l'épître ou du cimetière, ne devait consister d'abord (1661) qu'en une chapelle de la Vierge, prise partie dans l'église, sur l'emplacement de l'autel de Sainte Anne, partie dans la « vieille clastre » ; mais la ville, en subventionnant cette construction, y apposa cette condition que l'on édifierait une nef « du côté de la chapelle Saint-Charles jusqu'à l'autel des Cinq-Plaies, à l'endroit qui serait avisé ». La première pierre en fut posée en 1662. Trois ans après, l'entrepreneur, Charles Eyriès, avait terminé son œuvre et en recevait le paiement (1).

Ces deux nefs furent construites en ogive et avec quelque préoccupation, de la part de l'architecte, de les mettre en harmonie avec la nef centrale. La chose est rare pour le temps et mérite d'être signalée. Malheureusement, tandis que le collatéral de Saint-Joseph était établi en remblai, celui du Rosaire l'était en déblai, dans le terrain

(1) Registre des délibérations et comptes trésoraires, 1643, 1661, 1662, 1700.

du cimetière, et, pour ne pas déchausser trop profondément ce terrain, on jugea à propos d'asseoir le sol de la nouvelle nef en contre-haut du sol de l'ancienne église. L'idée était jusqu'à un certain point acceptable. Ce qui l'était moins, c'est la malheureuse inspiration que l'on eut d'exhausser le dallage de la vieille nef au niveau des dalles du collatéral. On diminua ainsi de deux mètres environ la hauteur de notre admirable voûte, la plus élancée de Provence, et on enterra d'autant la base des pilastres et celle de la grande-porte. Mieux valait cent fois accéder par des gradins à la nef du Rosaire. Espérons qu'un jour ou l'autre cette faute pourra être réparée et qu'il sera donné à Notre-Dame de Forcalquier de retrouver sa grandiose élévation primitive.

Une autre dégradation doit être mise au passif du chapitre. La chapelle qui, aujourd'hui, sous le titre du Sacré-Cœur, commande la nef de droite et qui, de l'aveu de tous, était jadis la perle du transept méridional fut sottement retranchée de l'église par un mur de séparation et devint la sacristie du bas-chœur. Les travaux d'aménagement nécessités par cette transformation amenèrent plus d'une dégradation aux sculptures qui décoraient le pourtour de cette élégante absidiole.

Il était réservé à notre siècle et à l'initiative zélée de M. le doyen Terrasson de réparer, dans la mesure du possible, les outrages du temps et des chanoines. Grâce à cet homme de dévouement, dont le nom demeurera impérissablement attaché à l'histoire religieuse de Forcalquier, la chapelle du Sacré-Cœur a été non seulement restaurée, mais enrichie de belles peintures dues au pinceau d'un compatriote éminent, le frère Samuel Vial (1).

C'est également à M. l'abbé Terrasson, aidé du secours

(1) Voir *Une Chapelle du XIIIe siècle offerte aux amis de l'art chrétien*, par le regretté abbé Hodoul (Forcalquier, Masson, 1863), et la notice de notre ami et confrère, Ch. d'Ille, sur *le Frère Samuel* (Aix, Nicot, 1888).

pécuniaire de Mlle Jaricot, que notre concathédrale doit l'autel magistral qui orne son sanctuaire et qui est l'œuvre d'un sculpteur bien connu, Joseph Berriat. Les reliques de saint Mary et de saint Thyrse (1) ont là un tombeau digne d'elles (2).

Malgré tout ce que notre regretté doyen a fait en faveur de son église, il reste encore beaucoup à faire pour lui

---

(1) La tradition nous raconte que les reliques de saint Thyrse, *vulgo* saint Thiers, martyr, auraient été apportées d'Espagne à Sisteron, d'où, plus tard, on les aurait transférées à Forcalquier, en vue de les soustraire, comme celles de saint Mary, aux profanations des infidèles. Louvet veut même, dans sa rarissime *Vie de saint Thyrse* (1677), que ce transport ait été antérieur à celui du corps de saint Mary, si bien que, d'après lui, notre église primitive de Notre-Dame aurait emprunté le nom de Saint-Thyrse, avant d'être connue sous celui de Saint-Mary. (Voir pp. 74 et 113.) Cette assertion est démentie par celle de l'évêque Bertrand, lequel nous apprend que Gérard Caprerius légua son corps à Notre-Dame, Saint-Mary et Saint-Thyrse : l'ordre dans lequel il mentionne ces trois patrons de notre concathédrale marque évidemment que le patronage de Saint-Mary avait précédé celui de Saint-Thyrse. (Voir les *Officia divina*, de Lafitau, 1750, p. 43.) — N'était que le diocèse tout entier fêtait saint Thyrse comme son patron et que la tradition fait remonter ce culte au delà de Charlemagne (Laplane, II, 362), nous serions grandement tenté de croire que les reliques de ce martyr auraient été directement apportées d'Espagne à Forcalquier par Ermengaud d'Urgel, lors de son mariage avec l'héritière de nos comtes. Lafitau a vaguement soupçonné, dans son propre, cette solution. (*Loc. cit.*, p. 43.)

(2) M. Terrasson a fait, en outre, habilement restaurer la grande rose et les orgues. Il a, par une inspiration moins heureuse, enlevé les vieux fonts baptismaux de la niche qu'ils occupaient dans le collatéral du midi, auprès de la porte latérale, pour les remplacer, au bas de la nef du nord, par un édicule d'assez mauvais goût. L'ensemble de son œuvre n'en est pas moins très méritoire, et c'est à bon droit qu'en 1857 la Société française d'Archéologie lui décerna une médaille d'honneur. (*Congrès archéologique de France*, 24e session p. 266.) Pour nous, un de nos plus chers souvenirs est d'avoir été chargé par Arcide de Caumont de remettre officiellement cette médaille à notre excellent doyen et de lui avoir causé cette douce surprise, le 10 novembre 1858, au Plan-de-Porchères, dans une réunion d'archéologues et d'amis.

rendre le lustre d'autrefois. La pauvreté des finances locales a grand besoin d'être suppléée par les subventions officielles. En 1846, sur l'initiative d'un groupe de bons forcalquériens, M. de Laplane, notre député, demanda le classement de Notre-Dame au nombre des monuments historiques (1). Ce fut sans succès. Cette idée, récemment reprise par M. le maire Camille Arnaud et le conseil municipal, vient enfin d'aboutir (2). Les éminents architectes envoyés à Forcalquier pour instruire ce classement ont été émerveillés du grandiose aspect et des intéressants détails que présente l'église de Guilhem III, et nous apprenons avec une patriotique satisfaction qu'ils ont proposé au Ministre des Beaux-Arts de commencer immédiatement l'œuvre de restauration de ce legs vénérable de l'art provençal.

L. DE BERLUC-PERUSSIS.

APPENDICE

(Fin)

IV.

Ratification de l'acte d'union par le chapitre de Sisteron (17 août 1415).

In nomine Dni Jesu-Christi, amen. Anno incarnationis ejusdem Dni millesimo quadrigentesimo quinto decimo, et die septimo decimo

(1) Henri de Laplane, *Église de Sisteron* (Saint-Omer, 1846), pp. 19-20 et 25-26.

(2) L'arrêté ministériel de classement est en date de février 1888. Par une singulière méprise, ce document désignait notre cathédrale sous le nom de *Notre-Dame de la Merci*. C'était là, sans doute, une lecture fautive de quelqu'un des rares documents où elle a pu être appelée *Notre-Dame du Marché*. Nous avons cru devoir adresser à ce sujet une réclamation au directeur des Beaux-Arts, et nous sommes heureux d'ajouter que, sur le vu de notre mémoire, appuyé de citations probantes (voir la *Semaine religieuse* de Digne, 1888, pp. 238-241), le comité des monuments historiques a rectifié son erreur.

mensis augusti, præsentis publici instrumenti omnibus et singulis tam præsentibus quam futuris pateat evidenter quod existens et personaliter constitutus, in præsentiâ venerabilium et circumspectorum virorum Dnorum Raymondi.... in decretis licentiati, præpositi Sistaricensis ecclesiæ, Jacobi Decori, canonici et sacristæ, Andreæ Millonis, Bertrandi Chave, Guillermi Acleri et Fiqueti Guilermi, canonicorum dictæ Sistaricensis ecclesiæ, videlicet in capitulo generali dictæ ecclesiæ, quod teneri et celebrari est consuetum per dnos præpositum et canonicos ejusdem ecclesiæ, in crastinum assumptionis beatæ Mariæ Virginis medii Augusti, cum continuatione dierum sequentium, congregatorum in domo dicti dni præpositi, in *tileno* (1) ubi est *funellus* (2), ad sonum campanæ ut moris est, capitulum suum ibidem et eorum capitulum generale tenentium et celebrantium ibidem, scilicet venerabilis ac dnus Giraudus Gaucelini (3) præsbiter procurator generalis, ut dixit, honorabilis capituli Sancti-Marii de Forcalquerio, et eidem Dnis præposito et canonicis seu capitulantibus et eorum generale capitulum dictæ Sistaricensis ecclesiæ cathedralis celebrantibus, procuratorio quo suprà nomine, exhibuit et præsentavit quamdam papierii cedulam scriptam, quam legi et publicare petiit per me notarium subscriptum, in ipsorum dnorum præpositi et canonicorum præsentiâ, et indè sibi fieri prout et sicut in dictâ cedulâ continetur ; quæ quidem cedula lecta et publicata fuit per me notarium dicti venerabilis capituli Sistaricensis infrà scriptum, de mandato ipsorum dominorum

---

(1) Lisez *tinello.* — On nommait *tinèu* en provençal et *tinel* en français le réfectoire d'un couvent et, dans un palais, la salle à manger des serviteurs. Ce mot semble avoir eu, parfois, un sens plus générique : *In aula magna, vulgariter vocata lo tinel,* lit-on dans un acte de 1476.

(2) Lisez *furnellus* et traduisez par *cheminée.* Dans un acte de 1208, notre comte Guilhem III est assis *in suo lecto, ante fornellum.* Une charte de Saint-Victor de 1242 est passée *in camerâ fornelli monasterii.* Enfin, en 1251, Raimond, seigneur de Mévolhon, fait hommage à l'abbé de l'Ile-Barbe *in fornello castri Sancti-Marii.*

(3) Ce nom, avec des orthographes diverses, figure fréquemment dans l'*Obituaire.* Isnard Gacelin mourut prévôt du chapitre en 1231.

de capitulo, et in eorum præsentià, cujus quidem cedulæ tenor sequitur, ut est talis, ut ecce tenor dictæ cedulæ :

Eorum (1) vobis venerabilibus et circumspectis viris Dno præposito et canonicis residentibus ecclesiæ cathedralis civitatis Sistaricensis, constitutus venerabilis vir dnus Giraudus Jenselini, præsbiter procurator generalis honorabilis capituli Sancti-Marii de Forcalquerio, reverenter exposuit quod Rdus pater et Dnus Robertus, Sistaricensis Episcopus, tam per se quam per laudabilem virum Dnum Raymondum Taloni, officialem suum generalem suæ diœcesis, ex comissione eidem factà per eumdem Dnum Episcopum, existente paupertate, destructione, adnihilatione capituli Sancti-Marii et ecclesiæ ipsius, ac ecclesiarum Sancti-Joannis, Sancti-Petri, Nostræ-Dominæ et Sancti-Siffredi dicti loci Forcalquerii, et quod divinus cultus ibidem, ut debet, fieri non potest, nec prædicta ecclesia Sancti-Marii onera ab antiquo imposita solvere nequit, univit et uniri mandavit dictas ecclesias ecclesiæ prædictæ Sancti-Marii, saltem pensiones eisdem debitas per capitulum, et vicariam prædictam Sancti-Siffredi in præbendam erexit, omnes decimas bladi prædictæ præbendæ Sancti-Siffredi, ecclesiæ Sancti-Marii uniendo, divino servitio in nullo diminuto, ut constat instrumentis *factus magnus* (2) magistri Antonii Durandi, notarii de Luro, quorum nunc dictus procurator, in præsentià vestrorum produxit ; et quia in omnibus consensus capituli ecclesiæ cathedralis intervenire debet, ad majus robur obtinendum, ideo vos Dnos præpositum et canonicos ecclesiæ prædictæ cathedralis Sistaricensis, dictus Dnus Giraudus procurator et procuratorio nomine dicti capituli, et nomine R. Dni episcopi, juxtà potestatem eidem per dictum Dnum Episcopum concessam, ut constat instrumento facto manu magistri Antonii Durandi, notarii prædicti, requirit quatenus placeat autoritatem, consensum in præmissis dare, et prædicta omnia confirmare, prout de jure fieri debet, et sicut in similibus per prædecessores vestros fieri est consuetum ; de quà requisitione, pro sui cautelà, nominibus quibus suprà intervenit, petit sibi fieri publicum instrumentum.

(1) *Lire* : Coram.

(2) *Lire* : factis manu.

Et dicti Dni præpositus, sacrista et alii canonici celebrantes capitulum generale, et ut sicut residentes ad præsens, ob reverentiam venerabilium dominorum præpositi et canonicorum et capituli ecclesiæ collegiatæ Sancti-Marii de Forcalquerio, unioni supradictæ benigniter annuerunt, ipsamque, ob reverentiam Dni unientis ipsam unionem aprobaverunt, emologaverunt, ratificaverunt et expressè confirmarunt ; ratam et firmam habentes dictam unionem, quatenus de jure possunt et eorum autoritas et consensus se extendit ; de quibus omnibus universis et singulis suprà et infrà scriptis Dnus Giraudus Jaucelini, præsbiter procurator et procuratorio nomine quo suprà, voluit et petiit sibi, et dicti Dnus præpositus et sacrista et canonici consentiunt sibi fieri unum vel plura et tot quot habere voluerit publica consimilia instrumenta.

Acta fuerunt hæc Sistarici, in domo dicti præpositi, in *finello* (1) ibu est furnellus ; testibus præsentibus ad præmissa vocatis, rogatis et requisitis, videlicet Guillermo Audiberti, capellano dictæ Sistaricensis ecclesiæ, et Antonio Guablamani, cellario in Sistarico... et me Joanne *Apillo* (2) de Sistarico, publico in comitatibus Provinciæ et Forcalquerii reginali autoritate notario constituto, qui præmissis, dùm sicut præmititur agerentur et fierent, unà cum prænominatis testibus præsens fui, vocatusque, rogatus et requisitus ; et ideo præsens instrumentum publicum, ad requisitionem dti Dni Giraudi Jenselini, procuratoris et nomine procuratorio quo suprâ, manu meâ propriâ scripsi, et sigillo meo assueto, in fidem et testimonium omnium præmissorum, signavi ac pacrafi.

LE CHANOINE CRUVELLIER

Notre Société a perdu, cette année, par la mort de M. le chanoine Cruvellier, un de ses membres les plus

(1) *Lire* tinello.

(2) *Lire* : Arpillo.

distingués. Consacrons à la mémoire de ce savant prêtre quelques lignes de ce Bulletin, qu'il aimait (1).

Jean-François Cruvellier naquit à Barrême, le 25 février 1825, d'une famille honorable à tous égards. Il était âgé seulement de trois ans et il avait un frère plus jeune que lui, quand son père vint à mourir. L'éducation paternelle fit donc défaut aux deux orphelins; mais la mère, femme modèle, suppléa à tout. Les enfants répondirent à sa sollicitude, en reportant sur elle la part d'affection qu'ils n'avaient pu donner à un père mort trop tôt; l'aîné surtout avait voué à sa mère une sorte de culte.

Le jeune Cruvellier manifesta un goût précoce pour l'étude. Devant l'austère obligation du devoir, l'impétuosité de son caractère se contraignait et s'assujettissait au travail. Parvenu à l'âge où le jeune homme doit faire un choix entre les diverses carrières qui s'ouvrent devant lui, il opta sans hésiter pour l'état ecclésiastique, auquel il se sentait appelé et auquel l'avait préparé une piété exemplaire. Son cœur ardent et généreux se trouvait à l'aise dans une vocation faite de sacrifice et de dévouement.

Dans le cours de ses études ecclésiastiques, il eut la chance de rencontrer parmi ses maîtres un homme supérieur, le chanoine Bondil, de savante mémoire. Sous sa direction, il entreprit une étude approfondie des langues grecque et hébraïque. La langue de Démosthènes lui devint si familière que, plus tard, étant en paroisse, il s'en servait pour correspondre avec son ancien professeur. Celui-ci, émerveillé, alla un jour jusqu'à comparer son élève à saint Jean Chrysostôme, l'éloquent orateur byzantin.

Cependant, quelque ardeur que mît l'abbé Cruvellier à poursuivre ses travaux de linguistique, une autre science l'attirait et devait finir par le captiver : c'est l'histoire

(1) Une notice plus détaillée a paru dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Digne (5 août 1888, n° 426).

locale. Bas-Alpin de naissance et de cœur, il aima toujours nos montagnes. Le bonheur de l'homme est-il attaché au sol qu'il foule?.... D'ailleurs, il trouvait avec raison que nos modestes localités, si elles sont pauvres du côté des ressources matérielles, ont leurs richesses historiques et archéologiques.

En bon patriote, il aima surtout son pays natal. Grâce à lui, nous possédons une histoire complète de Barrême. Ces deux in-folio sont le fruit de plus de dix ans de recherches. Par la sûreté de ses données, l'abondance des détails, la valeur des pièces justificatives, cette œuvre est absolument remarquable. Aussi, quand l'auteur la présenta au concours littéraire de Digne, en 1883, le jury n'hésita pas à lui accorder le premier prix d'histoire civile.

L'abbé Cruvellier est auteur d'autres travaux qui, pour n'avoir pas l'importance de l'*Histoire de Barrême*, ne sont pas sans une réelle valeur. Le Bulletin en a publié quelques-uns; nous nous contentons d'en rappeler les titres: *Histoire de Saint-Jacques-les-Barrême; Note sur la chapelle de Saint-Vincent; Note sur le bassin supérieur de l'Asse; Essai de conciliation entre la Cosmogonie de la Bible et la Science moderne*. Une précieuse *Notice sur Notre-Dame-du-Bourg* a paru dans le Bulletin de Valence (1). Il a laissé en manuscrit une *Notice sur Argens*, son premier poste, et un travail plus considérable, intitulé: *La bonne foi dans la question religieuse*.

Quand on songe que le bon chanoine était à la fois professeur de dogme et de liturgie au Grand Séminaire, directeur et rédacteur de la *Semaine religieuse* du diocèse, chargé de la direction spirituelle d'une commu-

---

(1) Cette étude a été refaite par l'auteur sur un plan nouveau, pour figurer dans un travail général qui est en préparation au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

nauté de femmes, on se demande où il pouvait trouver le temps de s'occuper d'histoire, d'archéologie, de géologie, d'astronomie, etc. Que de fois ne l'a-t-on pas rencontré, allant, d'un pas alerte, faire des recherches, soit à la bibliothèque de la ville, soit aux archives départementales ou dans les paperasses de l'évêché! Mais aussi quel homme fut plus attentif que lui à ne point gaspiller son temps? Avec quelle industrie il savait utiliser les minutes qu'il était parfois obligé de ravir aux occupations sérieuses! Et puis, à un amour passionné de l'étude il joignait une rare puissance de travail.

M. Cruvellier était le type du travailleur infatigable, du chercheur modeste. Certes, on ne l'accusera pas d'avoir été de ceux qui cultivent la science pour en élever un piédestal à leur orgueil. Loin de faire étalage de ses connaissances, il mériterait le reproche de les avoir cachées avec trop de soin, si cela ne faisait pas plutôt l'éloge de sa vertu. Il n'était pas facile de soulever ce voile de modestie qui l'enveloppait, surtout si l'on paraissait obéir à une vaine curiosité. Tant pis pour celui qui se présentait, ayant l'air de chercher le savant! Il était sûr de ne rien obtenir; heureux, s'il ne s'attirait pas quelqu'une de ces boutades où l'esprit le disputait à l'humilité!

Chez l'abbé Cruvellier, le cœur était au niveau de l'intelligence, s'il ne la dominait pas. Partout où ses fonctions sacerdotales l'ont appelé (1), il a laissé un souvenir encore vivant de son excessive bonté. Ceux qui l'ont approché à des titres divers ont pu, une fois ou l'autre, entrevoir les trésors que recélait le cœur de ce prêtre : non qu'il fût expansif avec tous, sa timidité native s'y

---

(1) Il fut successivement : curé d'Argens (1848); vicaire à Riez (1854); aumônier du pensionnat des Frères de Saint-Gabriel aux Mées (1861); professeur de rhétorique au Petit Séminaire de Digne (1869); professeur de théologie au Grand Séminaire (1875).

opposait ; mais son amitié était à la fois délicate et solide. Le temps n'affaiblissait pas ses sentiments ; il se souvenait toujours. Rien ne peut exprimer la désolation sincère qu'il éprouvait, quand il n'avait pas les moyens de rendre un service demandé.

Pour le connaître à fond, il fallait le voir dans l'intimité. Là, la franche jovialité de l'ami s'épanouissait, son humeur sémillante se donnait libre cours. C'était alors un feu roulant de bons mots, de traits piquants, de fines reparties, qui répandaient dans la conversation le charme et la gaîté (1).

A toutes ces brillantes qualités de cœur et d'esprit venait se joindre, ce qui n'est pas à dédaigner, un tempérament robuste. C'etait en toute vérité *mens sana in corpore sano,* si bien qu'on s'accordait à prédire à l'aimable chanoine une longue vie. Cet espoir ne devait pas, hélas ! se réaliser. Une maladie imprévue, à marche insidieuse, est venue l'emporter en quelques semaines. Tout le monde a été surpris autant qu'affligé de cette mort rapide. Lui seul en avait eu le pressentiment : cinq mois auparavant, il écrivait à un de ses anciens

---

(1) L'abbé Cruvellier avait l'esprit caustique; mais il le surveillait pour ne pas faire d'écart blessant. Quelquefois, pourtant, la nature avait le dessus. Un jour, il descendait à une gare de notre département. Il s'approche d'un omnibus et se dispose à y monter, quand un monsieur déjà installé s'y oppose en tenant la portière solidement fermée. Ravi de l'embarras du *curé*, le commis voyageur, homme aussi suffisant que peu courtois, veut ajouter la raillerie : " Entrez donc par la fenêtre ", disait-il, croyant faire preuve d'esprit. L'abbé Cruvellier se contente d'attendre et, quand la portière a cédé, il monte sans mot dire. A l'arrivée, il descend le premier, se retourne et ferme prestement la portière. Alors, les rôles sont changés : le commis veut descendre, et c'est *le curé* qui l'en empêche. Mais bientôt le malin chanoine délivre son prisonnier, en lui décochant ce trait : " Pardon, Monsieur, je croyais que vous aviez l'habitude de *passer par les fenêtres !* "

élèves : « Je ne sais ce que le bon Dieu me réserve, mais quelque chose me dit que ma fin est proche. »

Coïncidence frappante ! Il est mort le 29 juin, dernier jour de l'année scolaire, au moment où les jeunes séminaristes, ses élèves, étaient réunis pour la fête de l'ordination. Le lendemain, la cérémonie des funérailles commençait dans la chapelle du Grand Séminaire, pour se terminer, le soir, à Barrême, où les restes du vénéré chanoine ont été transportés.

La Societé scientifique et littéraire des Basses-Alpes a tenu à honneur de témoigner les vifs sentiments de regret que lui inspirait la perte de cet éminent confrère, en offrant une grande et belle couronne d'immortelles. Elle était représentée aux obsèques par un groupe nombreux, en tête duquel marchait son sympathique président. Un poêle était tenu par les membres du bureau.

Et maintenant, que cette terre de Barrême, que notre cher ami a tant aimée, lui soit légère, en attendant qu'elle nous le rende au grand jour de la résurrection !

A. A.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

51e Session. — Séance du 14 juin 1888

Présidence de M. Gorde

La *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* s'est réunie dans la salle ordinaire de ses séances.

Étaient présents : MM. Aillaud, Austaud, Daime, Isnard, Roche et Rossi.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau différents ouvrages et brochures, entre autres :

Une *Notice historique et géologique sur diverses communes du canton de Saint-Étienne-les-Orgues*, par M. L. Pelloux ;

Quelques souvenirs de Rome, par M. l'abbé Bongarçon ;

Éloge du frère Samuel, par M. Ch. d'Ille.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Les membres suivants sont ensuite proposés et admis :

Titulaires :

MM. Dorgebray, directeur des postes et des télégraphes à Digne.
Maisonnier, directeur de la Banque de France à Digne.
Rabejac, directeur des domaines à Digne.
Julliany, vicaire à Valensole.
Thumin, propriétaire à Marseille.
Lacombe, inspecteur de l'enregistrement à Digne.
Laugier de Monval, rentier à Oraison.
Reyne, négociant à Oraison.
De Ferry, principal du collège de Seyne.
De Taillas, au château de Taillas, au Castellet.
D'Isoard de Chénerilles, propriétaire à Aix.

Correspondants :

MM. Vieux, inspecteur de l'enregistrement à Digne.
Lyons, employé à la gare à Digne.
Tardieu, pharmacien à Sisteron.
Roche, agent voyer à Gap.
Giraud, imprimeur à Digne.

La séance est levée après la lecture d'une *Notice bibliographique*, de M. de Crozet, correspondant de la Société.

52e SESSION. — SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1888

Présidence de M. GORDE

Le 6 septembre, à 5 heures du soir, la Société s'est réunie dans la salle de la mairie de Digne.

Étaient présents : MM. l'abbé Andrieu, Aubin, Daime Louis, Daime Marius, Gorde Jules, Isnard, Jauffret, le docteur Ollivier, Lieutaud et de Rochas.

M. le président ouvre la séance en ces termes :

« Nous avons perdu dernièrement un de nos membres les plus chers et les plus distingués. M. l'abbé Cruvellier est mort après une courte maladie. Vous avez certainement partagé l'affliction de votre bureau, et nous souffrons tous du vide considérable que nous cause la perte de cet homme de bien. Prévenus très tard, nous avons assisté aux cérémonies qui ont précédé le départ du corps pour Barrême, après avoir offert, au nom de la Société, une couronne d'immortelles comme hommage de nos vifs regrets et de notre affectueux souvenir. »

M. Gorde dépose ensuite sur le bureau diverses publications envoyées par M. le Ministre de l'Instruction publique et par diverses sociétés savantes.

Les membres titulaires dont les noms suivent sont proposés et admis à l'unanimité :

Mme la comtesse de Nattes-Villecomtal.

MM. Le comte de Nattes-Villecomtal, au château de Chambord.

De Barlet Henri, à Aix.

Dubosc, premier commis des contributions indirectes à Digne.

Barthélemy, négociant à Volonne.

De Lombard de Château-Arnoux, président du tribunal à Digne.

Pelloux Félix, à Marseille.

Le vicomte Édouard de Villeneuve, à Gréoux.

MM. Lieutaud Casimir, directeur du Collège français à Rio-de-Janeiro.

De Gombert Antoine-Alfred, avocat à Marseille.

Bachelard Marius, employé du chemin de fer à Digne.

L'abbé Garcin, curé à Brunet.

Rolland Eugène-Félix, trésorier-payeur général à Digne.

Diverses lectures sont ensuite faites :

Deux Monuments anciens de la vallée de Barcelonnette sont savamment décrits par M. le docteur Ollivier. Au sujet de l'*Autel de la Victoire*, déposé au Musée de Digne, M. Lieutaud soulève une très intéressante discussion, à laquelle prennent part divers sociétaires. Deux charmantes poésies, d'un genre bien différent, sont très goûtées et très applaudies par l'assemblée : *la Belle Mère*, boutade humoristique, pétillante d'esprit, par M. Fruchier, de Mezel ; *la Cloche de Senez*, par M. l'abbé Julliany, élégie gracieuse et sentimentale sur la cloche de l'antique cathédrale, qui s'est brisée en sonnant les offices.

Après avoir reçu les adhésions de plusieurs membres désirant assister à la félibrée de l'Athénée de Forcalquier, qui aura lieu à la Brillanne, le 16 du courant, M. Gorde lève la séance à 6 heures et demie.

NOTE

SUR LES RONGEURS DE LA PROVENCE

(Fin)

LE COCHON D'INDE. — CAVIA COBAYA. *Schub.*

Synonymie : *Cavia porcellus*, Linné ; *Cavia cobaya brasiliensis*, Margrave ; *Porcellus indicus*, Jonston ; *Cavia cobaya*, Pison, Gmelin, Illiger, A.-G. Desmarest ; *Mus* ou *Cuniculus americanus*, et *guineensis*, Rai ; *Mus brasiliensis*, Linné ; *Cuniculus indicus*,

Brisson; *Mus porcellus,* Linné; *Anæma cobaya,* Fr. Cuvier; *Lapin de Barbarie, Pourquet de mar, Pourcin, Porc marin, Porc d'Indo, Porchin,* en Provence.

Cou gros et court, ne se distinguant pas du reste du corps; oreilles nues, presque entièrement cachées par le poil environnant; poils lisses et durs, variant de coloration suivant les individus. La couleur fondamentale est presque toujours le blanc; mais, par suite de la domestication, le noir, le roux et le fauve s'y trouvent mélangés irrégulièrement et d'une façon bizarre. Longueur totale moyenne, 0m,10.

Le Cochon d'Inde, ainsi nommé à cause de l'analogie de ses cris avec le grognement du Cochon de lait, est élevé dans nos pays conjointement avec les Lapins de clapiers. Les naturalistes ignorent complétement sa forme ancestrale; quelques-uns avancent que ce rongeur provient de l'Amérique. Par contre, les Américains répondent qu'ils l'ont reçu de l'Europe; les Anglais le croient originaire de la Guinée, et un voyageur du XVIIe siècle écrit l'avoir rencontré à l'état sauvage dans les forêts du Brésil. Il est cependant prouvé que les Hollandais l'ont importé dans nos pays vers le milieu du XVIe siècle. Son introduction en Europe a donc eu lieu à la même époque que celle du Dindon et du Canard musqué.

Quelques savants font dériver le *Cavia cobaya* du *Cavia aperea*, qui vit en liberté dans les pampas de l'Amérique du Sud; cette assertion est controuvée par certains autres, à cause des différences qui séparent ces deux animaux et qui sont assez bien tranchées pour en former deux espèces à part. Ainsi les os nasaux de l'*Anæma cobaya* sont coupés carrément, tandis que ceux de l'*Anæma aperea* sont prolongés en pointe; l'angle facial est de valeur différente dans les deux cas, sans tenir compte d'autres caractères ostéologiques assez importants pour séparer ces deux formes spécifiquement. Enfin l'opinion

la plus suivie et la plus répandue est que le Cochon d'Inde constitue une espèce bien caractérisée, réduite en domesticité depuis longtemps et dont la souche sauvage est inconnue ou disparue.

On ne peut garder le Cochon d'Inde dans nos contrées qu'en en prenant grand soin et en lui donnant tous les jours sa nourriture; si on le laissait en liberté, il se suffirait à lui-même pendant quelque temps, mais bientôt le froid et l'humidité le feraient périr. Il vit en bonne intelligence avec les Lapins, ses compagnons de captivité; ils se nourrissent tous deux des mêmes aliments, mais les Cobayes sont beaucoup moins effrayés. Ils se laissent saisir, prendre dans les bras, tourner et retourner, sans manifester la moindre surprise, ni la moindre colère; ils souffrent les mauvais traitements sans mordre, ni égratigner; aussi sont-ils les favoris ou plutôt les souffre-douleur des enfants : on dirait presque qu'ils n'ont ni sensations, ni sentiments, et qu'ils n'éprouvent que les seuls besoins instinctifs, conservation de l'individu et conservation de l'espèce. Ils courent par petits sauts avec assez de rapidité, font le tour entier et répété de leur prison et vont à la suite les uns des autres sans dépasser leur rang respectif, ce qui donne lieu à une procession comique à voir défiler. Ils ont beaucoup d'affection les uns pour les autres, se peignent, se lavent, font leur toilette, veillent sur leurs amis, enfin vivent dans de bons rapports tant qu'il ne s'agit pas d'un bon morceau ou d'une femelle à se disputer; dans ce dernier cas surtout, les mâles grincent des dents, trépignent, s'arrachent les poils, et cela dure jusqu'à la fuite du vaincu. Deux mois après l'accouplement, la femelle met bas de quatre à sept petits, tout formés et commençant à courir dès qu'ils viennent au monde; leurs dents mêmes sont bien développées, et il résulte des observations de M. le docteur Rousseau que les dents de lait sont remplacées pendant la gestation. La mère en prend grand soin et les allaite seulement pendant une semaine

ou deux ; à cette époque, les jeunes sont en état de se suffire. Trois ou quatre mois après leur naissance, les Cobayes sont déjà en état de se rechercher pour l'accouplement.

Leur chair, fade et douceâtre, n'est pas estimée. Aussi ces animaux ne sont élevés que pour leur gentillesse ou plutôt par fantaisie. Par suite de leur bas prix, les physiologistes s'en servent souvent dans leurs expériences de vivisection, et c'est peut-être la seule utilité réelle que l'on puisse retirer des Cobayes. Cependant, dans certaines communes de Vaucluse (Châteauneuf-de-Gadagne), on les élève pour les manger.

FAMILLE VIII. — LÉPORIDÉS.

(Léporidés, du genre *Lepus*, *Leporis*, Lièvre.)

Les représentants de cette famille se distinguent de tous les autres rongeurs par la présence aux os intermaxillaires de deux incisives accessoires, d'où le nom de *Duplicidentés* qui leur a été donné. Crâne déprimé ; os de la face peu développés; maxillaire supérieur percé d'orifices en nombre variable ; oreilles et yeux grands ; pieds de devant plus courts que ceux de derrière, les antérieurs à cinq doigts, les postérieurs à quatre ; ongles médiocres ; queue nulle ou courte; pelage épais, presque laineux ; corps allongé.

Cette famille, qui est des plus naturelles, comprend les Lièvres et les Lapins comme espèces indigènes et les Lagomys, aujourd'hui exotiques et habitant principalement le Nord de l'Asie. Mais tout porte à croire qu'autrefois le genre *Lagomys* était représenté en Provence, ainsi que le prouvent les trois molaires et l'incisive trouvées par M. le professeur Marion, dans les brèches osseuses de l'Ile de Ratoneau, en compagnie des débris d'un Porc-Épic (*Hystrix major*, Gervais) et de nombreux ossements de Lapins.

Genre LIÈVRE. — LEPUS, *Linné.*

(Λαγωός, *Lepus*, nom grec et latin du Lièvre.)

Molaires 6/5; intérieur de la bouche muni de poils; plante des pieds velue; oreilles longues et pendantes; queue courte et retournée; clavicules rudimentaires; un pli cutané sous chaque aine; membres postérieurs plus longs que les antérieurs.

Formule dentaire :

Incisives, 2/1; canines 0/0; molaires 6/5 = 28 dents.

Les êtres qui composent le genre *Lepus* se font remarquer par le développement de leurs membres postérieurs, conformation qui leur donne une allure gauche et maladroite lorsqu'ils vont par petits sauts, par saccades, mais qui leur fournit à l'occasion une vélocité surprenante et leur permet d'exécuter des bonds prodigieux. Leur intelligence paraît bornée; leur caractère, doux et timide, se modifie parfois au point de paraître méchant et cruel; exemple : les pères et les mères qui abandonnent leurs petits ou les dévorent.

Leur voix consiste à un grognement sourd ou un sifflement aigu; de tous les organes des sens, l'ouïe est le plus développé, l'odorat est faible, la vue médiocre; les yeux, situés aux deux extrémités d'un diamètre transversal de la tête, ont une égale facilité à voir en avant et en arrière du corps; cette faculté leur est très précieuse, car, sans cesse exposés aux attaques des animaux carnassiers, ils peuvent ainsi, dans leur fuite éperdue, échapper plus aisément au danger qui les menace, en mesurant constamment la distance qui les sépare encore du Renard, du Loup ou du Chien qui les poursuit, sans avoir besoin pour cela de retourner la tête; mais, lorsqu'ils regardent ainsi, ils doivent naturellement éprouver un sentiment de préoccu-

pation fort désagréable. Le parallélisme des axes oculaires rend chez l'homme ce regard en arrière absolument impossible.

Ces animaux sont nocturnes par nécessité, et, ce qui le prouve, ce sont les excursions qu'ils entreprennent dans la journée lorsqu'ils se savent à l'abri de tout danger; la plupart d'entre eux ne quittent jamais l'endroit qui les a vus naître.

Leur régime est exclusivement herbivore; quant à leur fécondité, sans être aussi grande que celle des *Mus* et des *Arvicola*, elle est pourtant assez considérable.

On a établi deux sections dans ce genre : les *Lièvres proprement dits* et les *Lapins*.

PREMIÈRE SECTION.

LES LIÈVRES PROPREMENT DITS — LEPORES, *Auctorum*.

Oreilles très développées ; corps élancé ; membres postérieurs bien plus forts et bien plus longs que les antérieurs ; ne creusent pas de terrier; mettent bas à découvert; les petits naissent les yeux ouverts et sont vêtus d'un poil épais.

Cette section comprend, pour la Provence, deux espèces, et peut-être même trois, si on accepte le *Lepus mediterraneus* de Wagner.

Oreilles dépassant la tête d'au moins 0m,03.. L. TIMIDUS.
Oreilles égalant à peine la tête en longueur, queue claire en dessus........... L. VARIABILIS.

LE LIÈVRE COMMUN, — LEPUS TIMIDUS, *Linné*.

Synonymie : le Λαγος des Grecs ; le *Lepus* ou *Levipes* des Latins; le *Lepus vulgaris* de Klein et des zoologistes; la *Lebré* des Provençaux ; *lou Gisclé*, à Tarascon

Corps élancé ; jambes antérieures déliées, plus courtes que les postérieures et bien moins fortes; oreilles un peu

plus longues que la tête; un liseré noir au bout de la queue; celle-ci est blanche, parcourue à la partie supérieure par une ligne noire. Pelage gris-noirâtre sur le dos, dessous de la mâchoire inférieure et ventre blancs; la femelle est plus rousse que le mâle; les jeunes ont une étoile sur le front, qui, dans la généralité des cas, disparaît à l'âge adulte. Longueur totale, $0^m,75$, dont $0^m,08$ environ appartiennent à la queue; taille $0^m,30$; poids de 4 à 5 kilogrammes; les monstres de l'espèce atteignent même 9 kilogrammes.

Le *Lepus timidus* est, après le Castor, le plus gros rongeur de nos régions; plus abondant il y a quelques années, il est devenu maintenant plus rare, par suite de la chasse acharnée qu'on lui fait; certaines régions sont cependant plus favorisées que d'autres sous le rapport de la quantité des lièvres qui les habitent. Cet animal préfère les lieux boisés, pendant l'été surtout, car, lorsque les feuilles commencent à tomber il se réfugie dans les plaines; on le rencontre dans les forêts des montagnes, jusqu'à une altitude de 2,000 mètres et plus.

Toujours sur le qui-vive, le moindre bruit, un Lézard qui court dans les herbes, une feuille qui tombe suffisent pour lui faire abandonner le gîte qu'il s'était choisi; aussi est-il très difficile à l'approcher, et, lorsqu'on ne le poursuit pas à grand renfort de Chiens, il faut se poster à l'affût pour l'attendre et le tirer au passage. Le jour, il dort, tapi sous les feuilles ou dans quelques sillons; lorsque la nuit commence à répandre l'obscurité sur la campagne, il se met en quête de nourriture, fréquente les lieux plantés de blé, de choux, de betteraves, pénètre dans les jardins non enclos, afin d'y manger du persil, pour lequel il a une affection spéciale, ronge l'écorce des jeunes arbres et enfin ne regagne l'endroit d'où il est parti que le matin, au lever du soleil.

Sans être aussi casanier que le Lapin, il ne s'éloigne pas trop des lieux où il est né; si cependant on l'y tracasse,

il s'enfuit pour ne plus retourner. Lorsqu'il a choisi un endroit pour gîter, il le dépasse en sautant, revient sur ses pas, le dépasse encore et enfin ne rentre dans ce lieu qu'en faisant un grand saut par côté; alors, il creuse avec ses pattes un trou de quelques centimètres de profondeur et s'y étend, mais de manière que le dos, paraissant au dehors, confonde sa couleur avec celle du sol. Le Lièvre change de gîte presque journellement.

Lorsqu'il est chassé il fuit par sauts et par zigzags, affectionne particulièrement les montées qui fatiguent les Chiens, mais qui lui sont spécialement favorables à cause du grand développement de son train postérieur, confond parfois sa trace avec celle d'un troupeau de Moutons qui passe, suit le lit d'un ruisseau, échappe par un bond de côté, marche dans les endroits secs qui retiennent moins son odeur, enfin use de toutes les ruses possibles pour mettre les chasseurs en défaut.

La femelle met bas trois à quatre fois par an de deux à cinq petits, velus et les yeux ouverts; elle les cache sous un buisson, sous des feuilles, et n'en a pas grand soin; souvent même elle les abandonne ou les tue. Les mâles se disputent la possession des femelles; celles-ci sont en chaleur même pendant la gestation. Jamais, hors le temps du rut, les Lièvres ne se rassemblent en troupe; ils vivent isolés ou par couples.

On rencontre le Lièvre dans toute l'Europe centrale et une partie de l'Asie occidentale; on ne l'a jamais vu en Écosse, en Suède et dans le Nord de la Russie.

Les mœurs indiquées ici se rapportent au Lièvre du Centre et du Nord de la France. Mais notre Lièvre de la région méridionale a des habitudes un peu différentes. Ce n'est que très exceptionnellement qu'on le rencontre en plein bois. Il gîte sur les collines peu boisées ou dans les champs cultivés. Il n'a que quelques gîtes auxquels il est fidèle. Il n'est pas sédentaire comme le Lapin, dont le voisinage semble lui être nuisible. Le Lièvre méridional

est aussi un peu plus petit et moins haut sur jambes que le Lièvre du Centre et du Nord. Son pelage est plus foncé. C'est, je crois, à notre animal que l'on a attribué le nom de *Lepus mediterraneus*. Il n'y a là, dans tous les cas, qu'une race.

Le Lièvre méditerranéen. — Lepus mediterraneus, *Wagner*.

Cette prétendue espèce, propre au littoral méditerranéen, n'est pas acceptée par les zoologistes ; la plupart la considèrent comme une variété du *Lepus timidus*.

En 1841, André Wagner fit du Lièvre de Sardaigne une espèce distincte du *Lepus timidus* et la nomma *Lepus mediterraneus*. Plus tard, Géné, étudiant des spécimens de Lièvres capturés en Provence et dans le Languedoc, arriva également à former une autre espèce, à laquelle il donna la nom de *Lepus meridionalis*. Cette dernière forme était identique avec celle des Lièvres d'Italie et d'Espagne, qui avaient servi à Schimper à établir son *Lepus granatensis*. Enfin Blasius *(Nat. der Saugeth Deutsch,* 1857*)*, en examinant les différentes formes de *Lepus timidus* de l'Europe entière, est arrivé à montrer que ces variations étaient dues aux conditions climatériques et nous a appris à grouper tous ces aspects divers autour d'un type unique, dont il fait dériver trois formes principales : l'une méridionale, représentée par le *Lepus mediterraneus,* Wagner, *Lepus meridionalis*, Géné, *Lepus granatensis,* Schimper ; l'autre de l'Europe centrale, basée sur le *Lepus timidus*, type des auteurs, et le *Lepus campicola*, Schimper ; enfin la troisième du Nord de l'Europe, à laquelle il faut rapporter les *Lepus caspicus*, Ehrenb., *Lepus aquilonius,* Blas, *Lepus medius,* Nilss., *Lepus variabilis,* var. *hybridus*, Pall.

Le Lièvre méditerranéen forme le passage aux Lièvres d'Afrique, qui, bien que spécifiquement distincts des nôtres, n'offrent pas moins de nombreuses analogies. Cela devait

être ainsi, car, « s'il était possible de rapprocher les deux rives de la Méditerranée, — côte méridionale et côte septentrionale, — aucune particularité essentielle, dans les formes de la vie, ne viendraient déceler des pays différents à l'observateur le plus attentif. La déduction qui se dégage naturellement de l'observation botanique et zoologique, c'est qu'il fut un âge du monde, âge récent, c'est-à-dire lorsque la vie était ce que nous la voyons, où la Méditerranée n'existait pas. Il dut se produire, avec plus ou moins de rapidité (1), un enfoncement considérable du sol, sur lequel se précipitèrent les eaux de l'Océan Atlantique. On ne peut conserver nulle incertitude à cet égard, après l'observation des productions naturelles des deux rives, faites avec tout le soin imaginable par les hommes les plus dévoués à la science (2). »

Ajoutons que, nulle part, le littoral méditerranéen ne s'étend aussi loin qu'en Provence. En effet, pour l'Italie, l'Espagne, etc., c'est à peine si la zone de notre mer dépasse huit ou dix kilomètres; dans l'intérieur des terres, tout change, la faune comme la flore; tandis qu'en Provence on peut reconnaître son influence, jusqu'à Montélimar, c'est-à-dire sur une longueur de 200 kilomètres.

Le Lièvre variable. — Lepus variabilis, *Pallas*.

Synonymie : *Lepus alpinus*, Penn.; *Lepus alpus*, *Lepus niger*, Brisson ; *Lepus borealis* , Nilsson ; *Lepus canescens* , Nilsson; *Lepus hibernicus*, Yarr; *Blanchoun*, *Lebré blanco* des Niçois; quelques auteurs en ont fait un genre nouveau sous le nom de *Chionobatus*.

Tête plus arrondie; front plus arqué; nez, oreilles, jambes

(1) Il ne faudrait pas croire à de tels mouvements brusques. Les changements géologiques de ce genre ont toujours été très lents. Quoi qu'il en soit, le résultat reste le même.

(2) M. Émile Blanchard, de l'Académie des Sciences, Conférences faites à la Sorbonne, le 13 avril 1878, et reproduites *in Revue internationale des Sciences*, n[os] 17 et 21.



et queue plus courtes que dans le Lièvre ordinaire; doigts plus séparés, plus mobiles, armés d'ongles longs, très pointus, crochus et rétractiles. Diffère surtout de l'espèce précédente par le changement de coloration du pelage. Durant l'été, les poils présentent exactement la même couleur que ceux du Lièvre ordinaire, à l'exception de la queue, qui est presque toujours blanche, avec quelques poils gris en dessus, rares et espacés, ne formant pas une ligne longitudinale. L'hiver, le pelage devient entièrement blanc, sauf le bout des oreilles et la plante des pieds, qui offrent toujours des rayures noires et jaunâtres. Longueur totale moyenne, $0^{m},65$.

Cette espèce habite les Alpes; elle se montre toute l'année dans le département des Alpes-Maritimes, ainsi que l'a constaté Risso, et des Basses-Alpes. Darluc dit aussi (tome II, page 332) : « Les Lièvres blancs sont assez communs dans les montagnes alpines; ils n'y changent point de couleur; les Lièvres gris s'arrêtent plus bas. » L'espèce est inconnue dans les Bouches-du-Rhône.

On a quelquefois pris l'albinos du *Lepus timidus* pour un *Lepus variabilis;* il est facile d'éviter cette confusion, en se rappelant que tous les albinos ont les yeux roses et gardent en toutes saisons le même pelage.

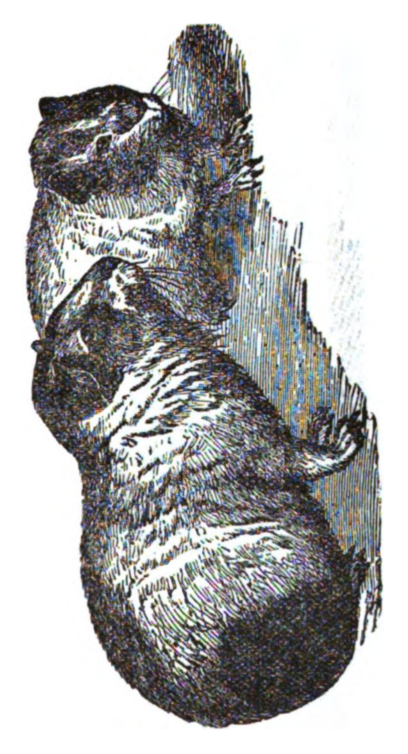
Pour plus de détails sur le Lièvre variable, nous renvoyons notre lecteur à l'ouvrage si intéressant de Tschudi : *les Alpes*, Berne, 1859.

DEUXIÈME SECTION.

Les Lapins. — Cuniculi, *Auctorum*.

Oreilles ordinairement plus courtes que la tête; la différence de longueur et de grosseur entre les membres postérieurs et les antérieurs est moins marquée; pelage plus égal. Creusent un terrier pour déposer leurs petits;

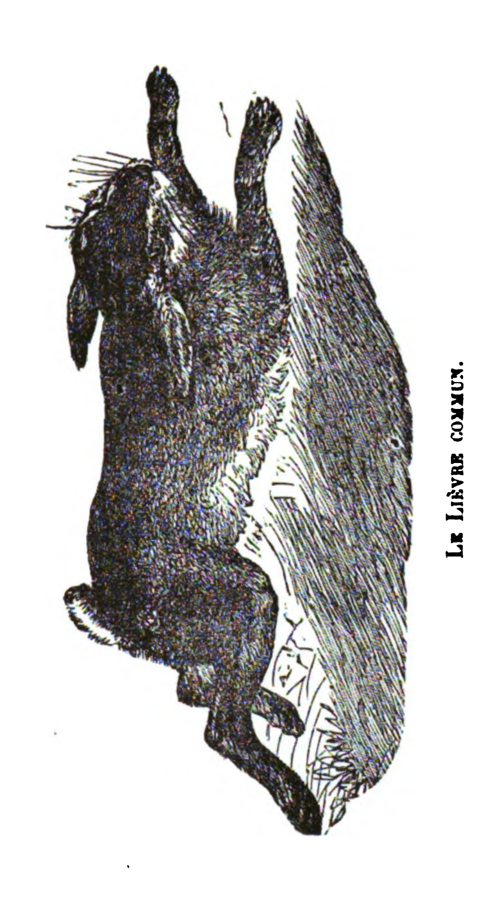
PL. VIII.



Le Cochon d'Inde.

Bulletin n° 31, tome III, page 531. — *Note sur les Rongeurs de la Provence.*

PL. IX.



Le Lièvre commun.

Bulletin n° 31, tome III, page 335. — *Note sur les Rongeurs de la Provence.*

ceux-ci naissent nus et les yeux fermés. Mœurs bien diffé rentes de celles des Lièvres.

Une seule espèce habite la Provence :

LE LAPIN. — LEPUS CUNICULUS, *Linné*.

Synonymie : c'est le *Δασύπους* de Strabon, le *Cuniculus* de Pline; *lou Lapin* et *lou Cournièu* des Provençaux.

Corps plus petit et plus trapu que dans les autres espèces ; oreilles de couleur uniforme, sans liseré noir et plus courtes que la tête; queue, brune en dessus, blanche en dessous; pelage gris, passant au brun jaune en arrière, au roux jaune en avant, au roux clair sur les côtés et sur les pattes; ventre, gorge et face interne des jambes blancs. Longueur totale moyenne, $0^m,44$, dont $0^m,08$ pour la queue.

Le Lapin sauvage diffère considérablement du Lièvre sous le rapport des mœurs; du reste, ces deux espèces vivent rarement ensemble dans un même lieu : outre les différences de protection individuelle, le plus petit pourchasse le plus gros de ses domaines. Au lieu de gîter dans un sillon ou sous le premier buisson venu, ainsi que le fait le Lièvre, le Lapin creuse un terrier, souvent à plusieurs ouvertures et dont les galeries se ramifient et s'entrecroisent dans toutes les directions; c'est là qu'il demeure et qu'il se réfugie quand il est poursuivi par les Chiens.

Pendant le jour, il ne sort pas, reste cantonné dans sa demeure ou se tapit dans les grandes herbes; au crépuscule du soir et du matin, il se met en quête de nourriture. Alors, quoiqu'il préfère les bois pour y établir sa demeure, il se rend dans les champs, les jardins, pour satisfaire sa faim. Le régime du Lapin consiste en matières végétales, principalement de bourgeons et d'écorces d'arbres; il cause donc de grands dommages, soit par ce qu'il mange, soit par ce qu'il gâte en prenant ses ébats avec les autres Lapins. Aussi a-t-on intérêt à se séparer au plus tôt de ce

dangereux voisin et de le repousser bien loin, car ce rongeur, étant très sédentaire, ne s'éloigne jamais beaucoup de son terrier et, par suite, revient toujours dévaster les mêmes lieux.

Le Lapin est très prudent; au moindre bruit, il se rapproche de sa demeure, pour s'y réfugier lorsque le danger deviendra éminent; mais il possède diverses allures bien distinctes, selon que le péril presse ou est éloigné. Quand les Chiens courants lui donnent la chasse, le poursuivent à toute vitesse et avec acharnement, le Lapin n'a rien de plus pressé que de regagner au plus tôt son gîte; si, au contraire, de simples bassets sont à ses trousses, il marche par saccades, s'arrête de temps à autre pour écouter; la meute approche-t-elle, le voilà qui reprend sa course. Souvent, ces temps d'arrêt lui sont funestes, car, le chasseur à l'affût en profite pour le tirer.

Il a réussi à éviter tous les dangers qui le menaçaient; notre Lapin a enfin atteint son terrier; les chiens en seront pour leur course; il respire plus librement :

> .... Le danger s'oublie, et cette peur si grande
> S'évanouit bientôt..........................

Hélas, là encore, il n'est pas à l'abri des poursuites de l'homme, car ce dernier a su tirer profit de l'instinct sanguinaire d'un petit carnassier. Le Furet est introduit dans le terrier, et le Lapin doit déguerpir au plus vite. A sa sortie, il s'embarrasse dans un filet tendu à l'ouverture de sa demeure ou, s'il réussit à franchir cet obstacle, ce n'est le plus souvent que pour tomber sous le plomb meurtrier.

Échappe-t-il à l'homme, les serres de l'Oiseau de proie ou la dent du carnivore sont là qui le guettent. Devant ces ennemis multiples, on le comprend, le Lapin ne doit trouver que la mort, et il est à croire que peu arrivent au terme que leur a fixé la nature, en un mot que peu meurent de vieillesse. Et cela est un bien, car la fécondité de ce

rongeur est tellement prodigieuse qu'on a évalué à 1,848 individus la progéniture d'une paire de Lapins, en tenant compte, bien entendu, des produits de ceux de première, de seconde, etc., génération. Or, si rien ne venait mettre un frein à cette trop grande multiplication, nos cultures, nos arbres, tout serait détruit. On avait essayé, dans une campagne de Provence, de protéger les Lapins. Eh bien, il arriva ceci, c'est qu'au bout de cinq ans on fut forcé d'appeler des chasseurs pour les détruire, car toute végétation disparaissait et le produit de la ferme était nul.

L'époque du rut a lieu tous les mois, à partir de février et de mars, c'est-à-dire après les grands froids; les mâles se disputent la possession d'une femelle. Celle-ci porte presque tous les mois et, chaque fois, elle met bas de quatre à huit petits, dont elle prend grand soin; elle creuse un terrier spécialement pour eux, profond d'un mètre à un mètre et demi et y construit un nid avec des herbes. Les petits croissent rapidement; ils seraient, dit-on, aptes à reproduire l'espèce quatre mois après leur naissance.

Le Lapin sauvage est aujourd'hui répandu dans toute l'Europe, à l'exception des contrées septentrionales; il se plaît partout et se multiplie dans des lieux privés, en apparence, de toute nourriture. Ainsi il pullule maintenant dans les Landes, les dunes sablonneuses du littoral français et fournit ainsi un certain rapport à ces endroits déserts, qui ne produisaient rien avant son introduction. Il est surtout abondant tout le long du littoral méditerranéen; on en trouve beaucoup en Camargue, et il est facile, armé seulement d'un bâton, d'en tuer plusieurs. Mais la chair du Lapin de Camargue ne vaut pas grand chose; de plus, les instestins de ces animaux sont fournis de tœnias, ce qui leur donne un ventre démesurément développé. Il suffit de placer ces mêmes Lapins dans un pays boisé pour que les parasites disparaissent pour la plupart et que la chair s'améliore.

FIN.

Tableau des Rongeurs de la Provence.

STATISTIQUE des Bouches-du-Rhône. 1821.	RISSO. 1826.	CRESPON. 1844.	RÉGUIS. 1886.	OBSERVATIONS.
Sciurus vulgaris....	Sciurus vulgaris....	Sciurus vulgaris....	Sciurus vulgaris.	
....	Arctomys marmota..	....	Arctomys marmota..	
Myoxus glis........	Myoxus glis........	Myoxus glis........	Myoxus glis.	
Myoxus nitela......	Myoxus nitela......	Mus nitela.........	Eliomys nitela.	
Myoxus muscardinus	Myoxus avellanarius.	Mus avellanarius....	Muscardinus avellanarius.	
....	Mus decumanus.....	Mus decumanus....	Mus decumanus.	
Mus rattus.........	Mus rattus.........	Mus rattus.........	Mus rattus.	Ne constitueraient, d'après de récentes observations, qu'une même espèce, variant selon les localités.
....	....	Mus alexandrinus...	....	
....	....	Mus tectorum......	....	
Mus musculus......	Mus musculus......	Mus musculus......	Mus musculus.	
Mus sylvaticus.....	Mus sylvaticus.....	Mus sylvaticus.....	Mus sylvaticus.	
....	Mus campestris.....	Mus minutus.......	Mus minutus.	

				la Provence, où elle serait remplacée par le Musignani.
....	....	Arvicola destructor.	Arvicola Musignani.	
....	....	Arvicola Lavernedii.	....	Espèce purement nominale.
Arvicola arvalis.....	....	Arvicola arvalis....	....	N'a jamais été rencontré dans notre région.
		Arvicola Lebrunii..	Arvicola Lebrunii.	
		Arvicola Savii......	....	
			Arvicola Selysii.	
	Arvicola vulgaris...	Arvicola fulvus.....	Arvicola incertus.	L'Arvicola fulvus de Des. est un Arvicola arvalis.
			Arvicola Nageri.	
			Arvicola glareolus.	
	Lemmus norwegicus.			N'a jamais abordé nos frontières françaises.
Castor galliæ.......		Castor fiber........	Castor castor.	
Cavia cobaya.......	Cavia cobaya.......	Cavia cobaya.......	Cavia porcellus.	
Lepus timidus......	Lepus timidus......	Lepus timidus	Lepus timidus.	
....	....	....	Lepus mediterraneus	Semble n'être qu'une race du Lepus timidus.
....	Lepus variabilis	....	Lepus variabilis.	
Lepus cuniculus....	Lepus cuniculus....	Lepus cuniculus....	Lepus cuniculus.	

PROMENADES

AUTOUR DE DIGNE

Les charmantes dames qui font partie de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* voudront-elles me suivre encore dans mes promenades autour de Digne ? L'hiver est proche. Je vous conduirai, Mesdames et chères Collègues, vers le quartier le mieux exposé. Nous inviterons le soleil. Il se présentera dans toute sa gloire, et ses caresses sur la route des Sièyes vous paraîtront délicieuses.

Il est une heure. Le soleil, fidèle au rendez-vous, vous présente ses devoirs à l'entrée du pont... *de Digne*, suivant l'inscription détruite par des mains ineptes. Ce pont, vous le voyez beau et flambant neuf. Comme le couteau de Jeannot, il a souvent changé de manche et de lame, et c'est toujours le même pont.... de Digne. Dame Bléone entretient avec lui, depuis de longs siècles, des rapports très tendus. Il fallait la voir, en novembre 1886, houleuse et menaçante, livrant à son compère des combats effrayants. Le pont n'est pas mort et ne s'est point rendu, mais on a tremblé pour ses jours. Je me suis laissé dire que certaines de ses piles n'ont pas été suffisamment fondées, et de forts enrochements amortiraient les coups. La Bléone recommencera la bataille ; c'est une lutte à mort. La rivière passe dessous, mais elle pourrait se venger encore d'une longue humiliation, à moins qu'on ne lui persuade que le pont est pour elle un arc de triomphe. (Un par arche.)

Ce ne serait pas la première fois que des craintes sur la solidité des assises se seraient manifestées.

En 1718, cinq arches du pont furent refaites. Quatre avaient été renversées par la Bléone, et la cinquième fut volontairement démolie. Les *pourfactiers* n'inspiraient pas à la communauté une confiance absolue, parce que les

pilotis pénétraient mollement et avec répugnance dans le gravier et que le *mouton*, sans énergie, ne les enfonçait pas à demi. On décida qu'une marque de fer aux armes de la ville serait imprimée sur la tête des pieux, qu'on enfoncerait sous la surveillance de deux délégués.

N'a-t-on jamais coupé, quand les délégués tournaient le dos, la pointe des pieux pour les rendre plus courts? Répondez-moi du fond de votre tombe, *pourfactiers* Aubert et Michel. Vous aviez promis par devant Me Garon, notaire à Aix, de dresser un pont en *pères de famille*. L'avez-vous fait?

La Bléone *(Madame de Prads)* est donc une haute et puissante dame. Cependant, le 6 août 1887, elle baissa pavillon devant un petit monsieur qui, d'ordinaire, se tient bien à sa place, mais qui, ce jour-là, sortit complétement des convenances.

Le *Mardaric*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, (sans variante depuis qu'il a fait amende honorable), ce petit ruisseau, mollement couché dans son petit lit et qui berce doucement le sommeil des quelques guerriers français de la caserne, ayant reçu, ce jour-là, la visite et les déjections du torrent du *Truyas*, dans lequel une trombe avait versé son trop plein et sa colère, le Mardaric arriva gonflé, boueux, effrayant. Emportant tout sur son passage, bouchant tous les ponts, renversant les murs, entraînant les récoltes, il arriva sur le boulevard Gassendi, changé en rivière, et pénétra dans les magasins et les caves. Après avoir couvert d'une couche épaisse et infecte les quartiers de *Notre-Dame*, de *Saint-Martin*, du *Séminaire*, des *Fontainiers* et du *Tampinet*, s'enivrant de sa fureur, l'insurgé vint menacer dans son lit la Bléone, dont il barra le cours, et se jeta dans le sein des *Eaux-Chaudes*, qui reculèrent d'horreur, stupéfaites de tant d'audace.

Le Mardaric, les Eaux-Chaudes et la Bléone sont bien sages.... pour le moment, et nous continuons, ...nous commençons plutôt la promenade annoncée. Admirez

cependant le coup d'œil. En amont, les riants côteaux de *Saint-Benoît*, de *Saint-Vincent* et de *la Croix*. Derrière nous les immenses roches des *Dourbes*, de *Saint-Pancrace* et de *Neuf-Heures*, qui, par un soleil couchant, présentent un coup d'œil magique. En aval, *Saint-Domnin*, *Chabasse* et *Gaubert*, étalant sur la montagne une succession d'étages couverts d'amandiers et de vignes. On a beau dire, Digne est un pays charmant et pittoresque pour des yeux non prévenus.

Nous voici au moulin de Courbons, autrefois auberge, puis moulin, puis fabrique de draps et puis de nouveau moulin à farine. *Habent sua fata domus*.

Lors de la peste de Digne, en 1720, on ne recevait dans la ville que les personnes munies d'un billet de santé. Les autres faisaient quarantaine au dehors et n'obtenaient l'entrée qu'après avoir été dûment désinfectées dans le bâtiment de *Saint-Lazare*, affecté à cet usage.

Plusieurs cordonniers de la ville furent expulsés pour avoir *commercé* avec le sieur Roux, de Moustiers, qui avait apporté en contrebande une charge de cuir au moulin de Courbons. Le sieur Guieu, hôte du moulin, fut interné pour ce fait et admis en quarantaine, lui et les siens, dans la bâtisse de Saint-Lazare. Roux, le malheureux commerçant, se vit lui-même enfermé dans un appartement dont la porte fut murée, sauf une ouverture pour recevoir les aliments.

On frémit à la lecture des épreuves que la ville et les environs supportèrent à cette époque.

Laissons ce triste sujet et, rendant grâce à Dieu de notre bonne santé, continuons notre chemin.

Nous voici au riant quartier de *la Sèbe*, rempli de maisonnettes, de prairies et d'arbres fruitiers.

Je remarque, dans un petit jardin, un long cyprès qui, l'été, fait une note fausse au milieu des fleurs. La poésie est dans tout, et cet arbre funèbre a donné matière au sonnet suivant. Mille pardons d'avance !

Près des bords verdoyants que la Bléone arrose
Est mon petit jardin qui se chauffe au soleil.
Sur le riant balcon, la glycine et la rose
Reçoivent les baisers de l'aube, à son réveil.

Dominant la maison, un long cyprès morose
En automne revêt un éclat sans pareil.
La vigne vierge à flots dans sa verdure pose
Des jets capricieux et flottants de vermeil.

Ce contraste charmant a produit l'harmonie.
La guirlande pourprée, au vert intense unie,
A couronné de grâce un arbre sérieux.

Ainsi, dans une grave et pieuse pensée,
Sous la sévérité, la douceur condensée
A ramené la paix sur un front soucieux.

Depuis que ce sonnet a été audacieusement *commis*, glycine et vigne vierge sont mortes, hélas ! de dépit sans doute de n'avoir pas été mieux chantées.

Un peu plus loin, sommeillant au bord de la route, sauf pendant les vacances, est une charmante petite maison. Le propriétaire, M. B..., avait bâti, à côté, une longue terrasse prétendant à la domination du chemin de fer et à l'admiration des voyageurs. Hélas ! Le chemin domine la maison de plusieurs mètres ; la grenouille creva, et la terrasse orgueilleuse fut tristement descendue de son piédestal.

Voulez-vous, Mesdames, regarder à droite, au delà du coup d'œil banal de la gare. Vous y verrez une forêt d'oliviers. Ils y prospèrent en compagnie des lézards et des sauterelles, sous les rayons d'un soleil brûlant et dans la contemplation muette de la montagne de *Cousson*, géant qui domine le paysage.

Sur le bord de la route, nous trouvons la maison *Tissot-Paul*, autrefois résidence d'été de nos préfets, de nouveau vertueusement et gracieusement habitée aujourd'hui.

Nous voici au pont de *Saint-Véran*. Que de souvenirs il

réveille en moi ! Promenades, vin blanc et châtaignes ! Que de fois j'ai pataugé dans ce ravin ! Que de bons raisins muscats mangés sur ses bords ! En novembre, la fête de Saint-Véran amène de Digne une foule de promeneurs, et, le dernier jour de carnaval, on y entend chanter le classique : *Adiou, paure carnavas !*

Placez-vous au milieu du pont et dites moi, Mesdames, si les gens de Courbons peuvent voir ceux des Hautes-Sièyes. — Évidemment non ; une montagne les sépare. — Vous vous trompez, Mesdames. — Parions une discrétion. — J'accepte, et je vous ferai, tout à l'heure, Mesdames, juges dans votre propre cause.

Nous voici aux Basses-Sièyes, où l'on fait un commerce important de pruneaux. C'est là qu'on prépare la pistole dorée, dont se régalent les gourmets de tous les pays et même les têtes...., non, les langues couronnées. C'est parfait de goût, sinon de fabrication. Des étrangers, même prévenus, regardent avec les yeux de la foi et dévorent les pistoles appétissantes, succulentes et d'un effet si..... rafraîchissant.

Mais la promenade est assez longue, n'est-ce pas, Mesdames, et nous reviendrons sur nos pas si vous le voulez bien.

Maintenant, regardez Courbons et les Hautes-Sièyes. Leurs habitants peuvent-ils se voir ? — Mais évidemment oui. La montagne a disparu. — Comme une muscade. Vous avez perdu, Mesdames, et vous êtes à ma discrétion. Ne vous effrayez pas. Je changerai votre pénitence en plaisir. Vous viendrez bientôt faire avec moi une visite à M. le curé des Sièyes, l'historien des Basses-Alpes, dont la science égale la vertu. Il vous parlera de l'ancien village des Hautes-Sièyes et de son château féodal. Il jettera avec vous un pleur sur la tour démantelée qui s'effrite au soleil. Il vous racontera la descente d'une cloche vénérable qui, dans sa vieillesse, quitta tristement les Hautes-Sièyes et vint, par sa présence, consoler de son isolement le clocher

sans cloche de Saint-Véran, qui avait donné lieu à ce dicton, s'appliquant à toute situation frisant la pénurie :

Soun mountas coumo Sant-Véran en campanos.

L'aimable historien vous parlera de Courbons, du siège qu'il soutint contre Lesdiguières, des juifs nombreux qui l'habitaient, de l'érection en marquisat en faveur de Jean-Henri de Grimaldi, en 1646.

Saluons, en passant, un membre distingué de la *Société scientifique et littéraire*, dont l'existence est embellie par les belles-lettres et les arts. Nous visiterons un jour ses remarquables eaux-fortes et ses aquarelles.

De retour au pont de Saint-Véran, descendons à droite et rentrons à Digne par le chemin de la Sèbe.

Remarquez le château de M. de Plan des Sièyes, dont la famille a possédé depuis 1706 la seigneurie des Sièyes, longtemps divisée entre plusieurs maisons. Ce château, sans caractère, sauf celui d'une massive solidité, est entouré de beaux marronniers et égayé par le tic-tac d'un moulin.

Non loin de là se trouvait, à quelque distance de la Bléone, un joli pré complanté de pruniers. Le ravin de la *Pare*, donnant le plus mauvais de tous les exemples, déploya sans motifs le drapeau de l'insurrection et, de *Cousson*, descendit en armes dans la Bléone, traînant après lui tant de boue, de rochers et de cailloux, qu'il en détourna le cours. *Madame de Prads*, saisie de frayeur, se jeta sur sa rive droite et ne fit qu'une bouchée des pruniers et du pré. Le ravin de la Pare est rentré dans son lit, mais gare au réveil.

Admirez, en passant, toutes ces maisons de campagne, ces milliers d'arbres chargés en été de fruits exquis.

Voici l'habitation d'un savant qui aime passionnément la nature. Il a chanté en termes émus le *Zamenis viridiflavus*. Sa collection est très intéressante. On y trouve des ophidiens et des batraciens ; mais, rassurez-vous, ils sont dans l'alcool ou empaillés. Quel dommage que l'honorable naturaliste, zoologiste et antiqvaire se prodigue si peu et

cache avec tant de soin les nombreuses qualités qui le distinguent.

Sur la digue qui touche la Bléone, au milieu des peupliers coupés depuis peu, on respire un air excellent. Là, était la tonnelle qu'un sage doublé d'un poète a chantée en vers délicieux :

. . . .

. . . .

Petits et grands, sages et fous,
Sous ma tonnelle asseyez-vous.

Nous approchons. Au revoir, moulin à farine.

Dieu, qu'avec du ciment on fait de belles choses ! Le pont.... de Digne. Digne, arrêt. Adieu, merci et à l'honneur de vous revoir, Mesdames.

C. GORDE,
Président de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.

Résumé des observations météorologiques faites à l'École normale de Barcelonnette, en 1888.

OBSERVATIONS.	JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.
Températures moyennes.....	14°,8	16°,72	— 14°,2
Id. extrêmes maxima...	30°	32°	24°,5
Id. extrêmes minima...	— 1°,5	1°	— 1°,5
Moyennes barométriques à zéro (altitude 1132^{m})......	663,87	668,64	666,59
Pressions extrêmes maxima...	6 7,9	675	674,3
Pressions extrêmes minima...	658,4	661,6	663,7
TOTAL des jours de pluie ou de neige....................	8	7	15
Eau tombée et neige réduite en eau..................	$63^{mm}2$	$46^{mm}5$	$63^{mm}1$
Moyenne hygrométrique (évaluée de 0 à 100)..........	68,67	45,09	73,26

Certifié conforme au registre des observations.

Le Directeur de l'École normale,
E. MIR.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME III

Comprenant les nos 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES.

J. ROMAN : Obituaire du chapitre de Saint-Mary, de Forcalquier (1074-1593), publié d'après le ms original.
Donné en supplément : feuilles 1-2, dans le nº 24 ; 3-6, nº 26 ; introduction, table et couverture, nº 27.
J.-M. FERAUD : Calendrier historique des Basses-Alpes.
Donné en supplément : feuilles 1-2, dans le nº 28 ; 3-6, nº 29 ; 7-8, nº 30 ; 9-10, nº 31. La fin, c'est-à-dire les feuilles 11 et 12 et la couverture, a paru avec le nº 32, premier du t. IV, et la table avec le nº 33.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Ch. = chanoine; ép. = époux de; n. = Noble; nre = notaire; qr = quartier; V. = voyez; vill. = village; capne = capitaine.

TABLE DIPLOMATIQUE

TABLE TOPOGRAPHIQUE

Pour les localités bas-alpines,

les voir à leur ordre alphabétique à la table des matières.

PROVENCE.

BOUCHES-DU-RHÔNE : Marseille, Aigalades; Aix, Saint-Marc-la-Morée, Valmousse; Arles. — VAUCLUSE : Avignon, Caderousse; Carpentras; Apt, Cucuron, Pertuis, Caulon, Vocences, Vulgientes. — HAUTES-ALPES : Chorges, *Rigomagensis Civitas*. — VAR : Fréjus, Cotignac, la Martre, Toulon, Hyères, Lorgues, Sillans, Villecrose, Issole. — ALPES-MARITIMES : Lérins.

FRANCE ET PAYS DIVERS.

Upaix, Veynes, Séderon, Grignan, Chalais, Viennoise, Ile-Barbe, Toulouse, Bordeaux, Guitres, Oulx, Novalaise, Milan, Rome ; Portugal ; Amérique, Mexique.

TABLE DES GRAVURES